
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00889243 2

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

# DE LA PROPRIÉTÉ, DES SALAIRES

## DES DENRÉES

ET DE TOUS LES PRIX EN GÉNÉRAL

DEPUIS L'AN 1200 JUSQU'EN L'AN 1800

Société Française d'Imprimerie d'Angers
angers, 4, rue garnier.
bureaux : paris, 1, villa Chauvelot (xv°)

# HISTOIRE ÉCONOMIQUE

# DE LA PROPRIÉTÉ, DES SALAIRES

## DES DENRÉES

### ET DE TOUS LES PRIX EN GÉNÉRAL

DEPUIS L'AN 1200 JUSQU'EN L'AN 1800

PAR

LE VICOMTE G. D'AVENEL

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
(PRIX ROSSI EN 1890 ET 1892)

TOME VII



PARIS
SOCIÉTÉ DES ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE VI^e

M DCCCC XXVI

# AVIS AU LECTEUR

## NOTES SUR LES PRIX.

### I. — PRIX DU « TEXTE », CHIFFRÉS EN MONNAIE DE 1913

Tous les chiffres dont il est fait mention dans ce volume s'appliquent à la période d'avant guerre. Chacun peut apprécier chez lui et autour de lui la révolution actuelle résultant de la disparition des monnaies réelles et de la hausse des prix — exprimés en billets de crédit — contre-partie naturelle de l'écart entre l'or et le franc-papier.

Si le commerce de l'or monnayé était demeuré libre, il y aurait aujourd'hui, dans la circulation intérieure comme au dehors de nos frontières, deux prix : l'un en francs-or, l'autre en francs-papier, *le premier seul comparable aux prix de* 1913. Faute de ce franc-or, et jusqu'à ce qu'une nouvelle monnaie métallique, frappée sur de nouvelles bases, pour consacrer, lorsqu'il sera *stabilisé*, l'écart entre le papier et l'or, permette, *dans l'avenir*, de reprendre les paiements *en espèces*, il n'est pas possible, pour une étude comme celle-ci, de se référer à d'autres prix que ceux d'avant-guerre. Les prix de 1926 sont de nature trop instable pour servir de base à aucun calcul.

Les « francs » dont il est fait usage dans ce livre sont donc les *francs de* 1913, dernière année de monnaie métallique, c'est-à-dire de véritable monnaie. Ces francs de 1913 sont le produit de la conversion des anciennes « livres-tournois », ou des monnaies de jadis, en *francs intrinsèques* de 4 grammes et demi d'argent fin (au rapport *légal* de 15 et demi avec l'or), traduits eux-mêmes en *francs de* 1913, d'après le pouvoir commercial d'achat des métaux précieux aux diverses époques. (Voir à ce sujet, les deux premiers chapitres du tome I[er] de cet ouvrage : *Le Pouvoir de l'Argent* et *la Valeur Monétaire*.)

### II. — PRIX DES « TABLEAUX », EN FRANCS INTRINSÈQUES

Au contraire des PRIX DU TEXTE, chiffrés en *monnaie de 1913* — destinés à varier suivant les oscillations futures du coût de la vie — les PRIX DES TABLEAUX sont chiffrés en *francs intrinsèques*, traduction des diverses monnaies du passé en francs de 4 grammes et demi d'argent fin. Ces chiffres sont *absolus* et invariables, et nos successeurs pourront leur appliquer des coefficients en rapport avec le pouvoir d'achat de l'or et de l'argent dans l'avenir, pour avoir l'équivalence en monnaie de leur époque.

# HISTOIRE ÉCONOMIQUE
# DE LA PROPRIÉTÉ, DES SALAIRES,
## DES DENRÉES
## ET DE TOUS LES PRIX EN GÉNÉRAL
## DE L'AN 1200 A L'AN 1800

## LIVRE V (SUITE)
## L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES PRIVÉES

## CHAPITRE VIII.
### LES CHEVAUX. — ILS ONT CHANGÉ DE PROPRIÉTAIRES.

Le cheval a quitté le riche pour le peuple. — Jacques Bonhomme a « cheval et cabriolet ». — L'effectif de la race chevaline a sextuplé en France. — Des inventions merveilleuses n'ont pas eu d'aussi grandes conséquences pour la condition de l'humanité. — Les résultats du progrès sont de moins en moins sensibles, surtout pour les riches. — Les écuries surpeuplées d'autrefois étaient en fort petit nombre. — Les entreprises de transport public employaient peu de chevaux. — La cavalerie militaire représentait une fraction bien plus grande qu'aujourd'hui de la population hippique. — Les chevaux de ferme en constituaient une proportion assez faible. — Pas un huitième des terres cultivées avec des chevaux au XVIII[e] siècle. — Depuis vingt-cinq ans les chevaux de luxe diminuent, les chevaux de carriole se sont encore multipliés. — La France, qui exporte maintenant, importait naguère. — Petite taille des chevaux au temps passé ; ses preuves. — L'élevage depuis les temps féodaux. — « Bêtes folles » ; race « hagarde ». — Alain de Garsault. — Création des haras royaux ; leur impopularité, ses causes. — Leur abolition en 1790.

Les anciennes races : le « demi-sang » du XIV[e] siècle. — Barbes, Coursiers de Naples, genets d'Espagne. — Piaffeurs et chevaux à courbettes. — Les Académies et Pluvinel. — Le danois. — Les Anglais recherchent les premiers l'allure rapide. — Le « Turc d'Angleterre » depuis Elisabeth jusqu'aux Georges. — Limousins et Navarrais ; chevaux de selle de Napoléon. — Le cheval commun a changé de qualité, beaucoup plus qu'il n'a haussé de prix. — Prix des chevaux depuis le moyen âge : destriers, palefrois, haquenées, demi-coursiers, roncins, sommiers, courtauds. — Cherté du XV[e] siècle ; cheval de 58.000 francs. — Grande baisse des animaux de luxe depuis Louis XIV. — Chevaux d'attelage ; d'Isabeau de Bavière à Gabrielle d'Estrées. — Prix de la ferrure, des fourrages, de l'entretien des chevaux à forfait. — Equitation féminine.

Le cheval, de nos jours, a changé de propriétaire et de métier. Il a quitté le riche pour le peuple. Il a cessé de voyager et de se battre; il est devenu pacifique, laboureur et casanier.

Tout habillé d'or sous sa housse étincelante, depuis le chanfrein à panache qui orne sa tête jusqu'au fourreau souple qui enveloppe sa queue, le palefroi du moyen âge traverse lentement une foule inclinée. La bouche écumante et mâchant orgueilleusement son mors d'argent, coiffé de sa crinière flottante en l'air comme d'une grande perruque, la queue bien épaisse jusques à terre, le cheval d'Espagne au XVII^e siècle piaffe et rue avec majesté, suivant une cadence bienséante. Son écuyer a résolu le problème de mettre trois quarts d'heure pour parcourir *au galop* la distance de 500 mètres qu'il y a du manège de Versailles à la cour d'honneur. Sous Louis XVI, légèrement harnaché, dépouillé des lourdes brides brodées, des houppes pendantes et des caparaçons de velours, le pur sang anglais récemment importé, nerveux et sensible, passe en vitesse l'Arabe jadis réputé pour « humilier la foudre » à la course. On ne se pique plus de faire une lieue en six heures, mais six lieues à l'heure et même trente-six lieues en six heures, suivant des paris plusieurs fois gagnés à la fin de l'ancien régime [1].

Mais que le cheval ait changé d'aspect, que les animaux informes et ridicules, qui formaient la plèbe de l'ancienne espèce indigène, aient disparu aussi bien que les sujets introduits du dehors qui constituaient son aristocratie cosmopolite, ces mutations de provenance, d'allure et de costume, dues à l'influence des mœurs et au progrès de l'élevage, ne sont qu'une petite partie de l'évolution qui a sextuplé peut-être, depuis les derniers siècles, l'effectif de la race chevaline sur notre sol.

De cette multiplication incroyable du cheval résulte parmi les classes sociales un « nivellement de jouissances », l'accession de la masse à un luxe devenu bien vite pour elle une

(1) Notamment par le marquis du Saillans (*Journal* de l'avocat BARBIER, I, 229).

nécessité. Des inventions beaucoup plus merveilleuses en elles-mêmes n'ont pas, à l'user, d'aussi utiles et importantes conséquences.

Au temps où tous transports — des gens et des choses — se faisaient avec des chevaux, il y avait très peu de chevaux... parce qu'il y avait très peu de transports. Depuis le moyen âge, quelques centaines de riches seigneurs possédaient des écuries immenses, dont nous n'avons plus l'analogue aujourd'hui, et quelques milliers de bourgeois, depuis Louis XIV, avaient de quoi atteler une voiture, mais le peuple allait à pied et il n'y avait pas de chevaux chez le villageois.

Lorsqu'une duchesse de Bourgogne, au XIV^e siècle, partait en voyage, accompagnée suivant l'usage de son mobilier, son train comportait un effectif de 367 chevaux, tant pour le personnel que pour les chars des bagages. Chez une grande dame, comme Yolande de Flandres, comtesse de Bar (1352), on comptait 2 palefrois « pour le corps de Madame », montés par elle, 4 autres pour ses dames et demoiselles, plus 32 chevaux pour ses domestiques et 11 pour ses enfants; en tout une cinquantaine de bêtes. Loin de diminuer aux temps modernes, ces chiffres augmentèrent chez les princes : le duc de Penthièvre entretenait (1763) à son château de Crécy 120 chevaux dont 6 seulement pour la selle; il n'aimait pas la chasse à courre et n'avait point d'équipage. En l'absence du prince de Condé qui commandait à l'armée, il restait encore 100 chevaux dans ces écuries monumentales de Chantilly qui pouvaient en contenir 240. Quoique l'on eut fait, au dire de l'avocat Barbier, une réforme de 1.000 chevaux (?) dans les écuries du Roi pour raison d'économie (1755), la « petite écurie » comptait encore 870 têtes, moitié de selle et moitié de carrosse ou de chaise. Et le personnage qui tient ce chiffre de « M. le Premier » reconnaît qu'on ne pourrait

se passer à moins : « Tout cela était bien occupé, la famille royale étant nombreuse et allant deux fois par semaine à la chasse [1] ».

Les chevaux répondaient à beaucoup plus de besoins : sur 64 que possède le cardinal de Richelieu, il y en a 32 pour les charrettes et les fourgons qui transportent meubles, tapisseries, vaisselle, matériel de cuisine et bagages divers [2]. Le duc de Croy joint à ses 17 chevaux 14 « superbes mulets » de chariot ; le mulet, le sommier qui figuraient encore sous Louis XV dans toute maison bien montée étaient de première nécessité en temps de guerre : Saint-Simon se contentait de 26 chevaux à l'époque où, mestre-de-camp assez honoraire, il vivait à Versailles en homme de cour; il avait emmené 35 chevaux ou mulets lorsqu'il était parti pour la première fois en campagne comme simple mousquetaire (1692) [3].

A l'allure paisible qu'un carrosse ne pouvait dépasser dans les rues étroites de la capitale, deux chevaux suffisaient à traîner ce long et lourd véhicule; hors Paris, on en attelait six. Les parvenus et les superbes qui, à l'imitation des princesses du sang [4], sortaient en ville à 6 chevaux s'exposaient au ridicule : « Les Crispins, dit La Bruyère, se cotisent et rassemblent dans leur famille jusqu'à 6 chevaux pour allonger un équipage qui, avec un essaim de gens de livrée où ils ont fourni chacun leur part, les fait triompher au Cours ou à Vincennes et aller de pair avec les nouvelles mariées et avec Jason qui se ruine [5]. »

(1) *Journal* de l'avocat Barbier, VI, 188. — *Mémoires du* Maréchal duc de Croy, I, 499 ; II, 78, 96, 119.

(2) *Bul. Soc. Hist. Paris*, Mars, 1892. — L'élégant duc de Candale n'a que 11 chevaux, déduction faite des bêtes de somme.

(3) Saint-Simon (Ed. Boislisle), *Mémoires*, I, 33, 489. — A la mort de son père (1693), l'inventaire constatait chez ce dernier 14 chevaux de voiture, 6 de selle et 3 de bât. — Au xviii^e^ siècle, à Madrid, on n'attelait encore aux carrosses que des mules. — Gourville (*Mémoires* 556) dit qu'il était le seul particulier à avoir des chevaux à son carrosse ; le roi n'en ayant qu'un seul attelage.

(4) Cet usage des princesses ne remontait qu'à 1711 (Saint-Simon, XIX, 267 ; V, 331).

(5) La Bruyère (Ed. Louandre), *Caractères*, p. 141 (Chapitre de *La Ville*). — Gourville, Mémoires, 542, 548.

Mais de ces écuries surpeuplées et de ces attelages à six et même à huit chevaux — il s'en vit de tels sous Louis XV — combien y en avait-il tant à Paris qu'en province? Un nombre tout à fait insignifiant. A la campagne, la généralité des châtelains avaient deux chevaux de voiture; dans les villes du XVIII^e^ siècle, presque toutes de médiocre étendue, une chaise à porteur suffisait aux gens aisés. Ils n'auraient su que faire d'un carrosse à l'ordinaire de la vie; s'ils en possédaient un pour les voyages, ils le laissaient remisé chez un loueur qui en prenait soin moyennant un forfait annuel [1].

Les chevaux de luxe, aujourd'hui où les riches capables d'en posséder sont *dix fois plus nombreux* qu'il y a deux siècles, ne constituent d'ailleurs qu'un petit groupe parmi les trois millions du total : 130.000 têtes, *avant l'invention pratique des automobiles, il y a vingt-cinq ans.* Là-dessus, il ne s'en trouvait, à Paris où la richesse est le plus concentrée, que 8.000 : tandis que les chevaux de fiacre, d'omnibus, de commerce et de camionnage y représentaient un chiffre sept fois supérieur, bien que la traction mécanique fût déjà appliquée aux tramways. Au moyen âge, il n'existait aucun mode de locomotion publique, et ceux que nos pères ont connus jusqu'au premier tiers du XIX^e^ siècle nous sembleraient dérisoires : sous la Restauration, les rapports entre Paris et Saint-Cloud étaient assurés par un « coucou », remorqué par un quadrupède unique, qui partait trois fois par jour de la place de la Concorde. Aux huit personnes de l'intérieur s'ajoutaient, les dimanches et fêtes, à côté du cocher, accroupis sur le tablier rabattu, des supplémentaires à qui leur posture fit donner le nom de « lapins »; d'autres, les « singes », grimpaient sur le toit.

(1) M. de Balleroy, chef d'escadre à Brest, en 1783, paie à cet effet 150 francs par an (voyez son *Livre de comptes*, Bib. Nat. L n 27, 43.843. — COMTE DE LUDRES, *Hist. d'une famille de chevalerie lorraine*, I, 55 (Inventaire de 1686). — *Journal de* BARBIER, V, 276.

Ce serait une grande erreur de croire que le service des coches de terre, des postes et du roulage exigeât une imposante cavalerie; j'aurai, plus tard, occasion, en racontant l'histoire des voyages et des moyens de transport, d'entrer dans des détails qui m'entraîneraient aujourd'hui trop loin ; chacun sait, au reste, combien étaient rares les privilégiés de la fortune qui couraient en « poste » sous l'ancien régime. Les maîtres de postes, en bien des localités, n'entretenaient pas dix chevaux. Quant à ceux qui allaient à cheval « avec le messager », et plus tard dans les diligences régulières, dont le départ était à peine quotidien au moment de la Révolution, leur chiffre global, de Paris *pour toutes les provinces réunies*, ne suffirait pas à remplir un seul de ces trains que chacune de nos compagnies de chemins de fer lancent journellement par douzaines dans cinquante directions.

Au XVII$^e$ siècle, il était prescrit au surintendant général des postes d'entretenir « de Paris au lieu où est la cour 12 bons chevaux » pour le service des dépêches. En temps de guerre, l'obligation de maintenir les relations avec les armées faisait organiser des relais spéciaux de 50, 100 chevaux et davantage, ramassés un peu partout sur les routes par réquisition [1].

Durant les lourdes campagnes de la monarchie, la cavalerie française compta souvent près de 50.000 chevaux, montés, suivant les dates, par 30.000 ou 40.000 « maîtres ». Le cavalier, ainsi qualifié parce qu'il était accompagné d'au moins un valet, représentait, au temps de Rocroi, trois chevaux dans les gendarmes, et deux dans les chevau-légers; dernier vestige de la chevalerie, fort effacé à Denain et surtout à Fontenoy [2].

Ces chevaux de troupe, qu'ils fussent loués, achetés ou

(1) Arch. Aff. Etrang. (France), t. 802, folio 197. — Arch. Haute-Garonne, B., 493.

(2) Les capitaines de gendarmes avaient 18 chevaux, les lieutenants 12, les guidons 9 ; les chevau-légers et mousquetaires à proportion, (voyez mon *Richelieu et la Monarchie Absolue*, t. III, p. 36.)

empruntés de force par l'Etat aux propriétaires, avec promesse de les payer « en cas qu'il en arrive faute », étaient d'espèce commune et médiocres guerriers. Leur faiblesse était telle que, si chaque *maître* n'en avait eu plusieurs à sa disposition, « il n'aurait pu tenir un mois ». Nos généraux, au fort de la guerre de Trente ans, se servaient des régiments étrangers, mieux montés, pour faire toutes les fatigues et « permettre aux nôtres qui n'en étaient pas capables, dit Richelieu, de se tenir toujours en état de combattre ». N'empêche que les animaux appelés à figurer jadis sur les champs de bataille représentaient une fraction plus grande de la population hippique que notre cavalerie actuelle, malgré l'accroissement de ses effectifs.

Au contraire, les chevaux de ferme, qui correspondent aujourd'hui *aux trois quarts de l'espèce adulte*, n'en pouvaient constituer qu'une proportion assez faible naguère, puisqu'il n'y avait pas en France sous Louis XV un huitième des terres cultivées avec des chevaux[1]. Les sillons qui n'étaient pas bêchés par les « laboureurs à bras » étaient tracés par des charrues presque exclusivement attelées de bœufs, moins chers à entretenir et plus utiles pour de courts trajets sur les pistes molles et souvent défoncées que l'on appelait jadis des « chemins ».

Le cheval a si fort évolué que, dans nombre de budgets opulents, il a présentement disparu. On ne saurait comparer ce chapitre ancien au chapitre actuel *en nature*, mais seulement *en argent*, d'après les dépenses correspondantes : billet

(1) Dupré de Saint-Maur, *Essai sur les monnaies*, p. 29. — On évaluait le chiffre des chevaux en France, avant la guerre, à 3 millions, dont 450.000 de moins de trois ans. Sur les 2.550.000 chevaux adultes, il existe 850.000 animaux de ferme, non taxés, et sur les 1.275.000 chevaux astreints à la demi-taxe, plus d'un million sont des chevaux de paysans, servant à l'agriculture mais attelés à l'occasion sur une carriole. Le surplus sont des chevaux de luxe (84.000) pour selle ou pour voiture payant taxe entière, les chevaux des voitures publiques et ceux de l'armée.

de chemin de fer ou timbre-poste, téléphone et automobile : 500.000 chevaux-vapeur, répartis entre 33.000 « autos » d'agrément, ont remplacé, en 1913, 46.000 chevaux de luxe et les 65.000 voitures auxquelles ils étaient attelés. Les riches et les bourgeois n'avaient plus que 84.000 chevaux au lieu de 130.000 et 208.000 voitures au lieu de 273.000 quinze ans auparavant.

Mais l'automobile n'est pas le privilège exclusif de la richesse ou de l'aisance; c'est aussi un instrument de travail : les médecins, les officiers ministériels, les commerçants, pour leurs affaires ou leurs marchandises, faisaient rouler, avant la guerre, 31.000 autos mus par 355.000 chevaux-vapeur. Sans doute allons-nous constater aussi dans cette catégorie une diminution des anciens véhicules? Nullement! *Durant la même période*, les chevaux à demi-taxe ont passé de 1.100.000 à 1.275.000; les voitures — à deux roues — se sont multipliées parallèlement de 1.065.000 à 1.280.000. En effet, pendant que les patentés du commerce et des professions libérales abandonnaient pour des voiturettes à pétrole leurs phaétons ou leurs tilburys, les paysans attelaient 200.000 chevaux de plus au nombre grossi de leurs chars-à-banc et de leurs carrioles.

C'est donc une récente conquête du peuple que ce cheval dont il est à la fois producteur et consommateur; du peuple des campagnes s'entend — l'ouvrier des villes a la bicyclette qui ne lui coûte rien à nourrir — mais ce confort nouveau d'avoir « cheval et cabriolet » ne coûte guère à Jacques Bonhomme, parce que ses juments lui rapportent. Il a appris à fabriquer des chevaux et il a gagné de quoi s'en servir.

Par une contradiction qui semble paradoxale : au temps jadis, lorsqu'il fallait à la France si peu de chevaux, elle ne les trouvait pas chez elle; presque tous les sujets distingués,

de selle et d'attelage, étaient importés du dehors; tandis que maintenant la vente annuelle de quelque vingt mille têtes à l'étranger est un profit appréciable de notre agriculture.

Une antique tradition veut que la race des « grands chevaux » aient disparu pendant la guerre de Cent ans? Peut-être n'avaient-ils jamais existé qu'à l'état d'exception. Les chevaux de l'antiquité étaient de toutes petites bêtes; les témoignages matériels en abondent : examinez sur les frises du Parthénon la taille des chevaux de Phidias, en la comparant avec celle de leurs cavaliers grecs, dont la stature, pourtant, ne devait pas être excessive; regardez à quelle hauteur se porte la tête de ceux-ci par rapport à celle de leur monture, et surtout combien bas la jambe du cavalier descend au-dessous du poitrail de l'animal, vous croirez voir des poneys actuels affectés au jeu du Polo. Vous ferez une observation toute pareille au moyen âge sur les chevaux que représente la broderie de Bayeux, dite « tapisserie » de la reine Mathilde. Les fers trouvés sur le champ de bataille d'Azincourt, ou recueillis en nombre d'autres lieux et portant le même caractère de crênelure sur le bord extérieur, indiquent de très petits chevaux.

Vous serez moins surpris ensuite d'entendre du Bellay et Monstrelet (1536) qualifier de « grands chevaux » ceux qui ont depuis 1 m 51; les autres, appelés « petits chevaux », n'ayant pas plus de 1 m 44 [1]. A la même époque, de l'autre côté du détroit, Henri VIII proscrivit les chevaux d'une taille trop exiguë et décida qu'ils devraient avoir 1 m 40 [2], d'où l'on peut inférer que *ce minimum était rarement atteint* par

(1) Six palmes quatre doigts pour les premiers, six palmes seulement pour les seconds (Francisque Michel, *Du Passé et de l'Avenir des Haras. Recherches sur le commerce des chevaux avant* 1789, p. 11.

(2) Quatorze paumes (ancienne mesure anglaise) Ephrem Houel, *Histoire du Cheval*. Les chevaux de Frise, d'Artois, du Boulonnais étaient alors bien loin de l'état massif où ils sont parvenus aux temps modernes. (De Sourdeval, *Le Cheval dans l'histoire*, p. 109.)

la généralité de l'espèce. Le même prince défendait de laisser vaguer les étalons dans les herbages et forêts.

En France aussi nous avions alors beaucoup de « bêtes folles » qui naissaient et vivaient sans aucune relation avec leurs maîtres. Ceux-ci voulaient-ils « courir du haras », comme on disait au XVIe siècle, c'est-à-dire capter quelques-uns de ces chevaux qui leur appartenaient, ils allaient battre les bois avec une trentaine de compagnons et s'efforçaient d'amener, dans des enclos formés par des palissades ou des accidents de terrains, les chevaux qu'ils avaient en vue. Souvent, malgré des chasses acharnées, on les manquait; il fallait recommencer quelques jours plus tard. Le sire de Gouberville note qu'un de ses voisins, acquéreur de « juments folles » dans une adjudication de bien meubles, finit par mettre la main sur des animaux « qu'on avait failli à prendre plus de cinquante fois depuis deux ans[1] ».

Tel était un des modes de l'élevage dans le Cotentin, sous le règne de Henri II (1557). Que cette race « hagarde », ainsi qu'on nommait ces chevaux à demi sauvages, n'eut pas sa pareille pour la sobriété, nous l'admettrons sans peine. Quant au cœur et à la solidité que les contemporains lui attribuaient, nous y croirons moins volontiers, parce que nous voyons aujourd'hui sur le globe nombre d'échantillons de ces chevaux qui poussent naturellement dans les contrées à moitié désertes, et qu'en dehors du mérite qu'ils ont de ne coûter à peu près rien et de vivre presque sans manger, habitués qu'ils sont par nécessité à mourir de faim, ce sont des types si médiocres qu'il en faut cinq pour faire la besogne d'un seul en pays civilisé.

Il arrive encore à un homme de mourir de faim dans notre république, mais cela n'arrive plus à un cheval. Les conditions

(1) *Journal du Sire* DE GOUBERVILLE (Ed. Tollemer), p. 381.

économiques du pays s'y opposent, tandis que le système agricole de l'ancienne France laissait pulluler des animaux squelettiques qui ont disparu depuis. En 1763, dans l'Orne, à Saint-Evroul, des chevaux pris en flagrant délit de pâture indue étaient vendus aux enchères, par lots de 5 et de 8, à raison de 12 francs et de 7 francs chaque; en 1789, à Oissel, dans la généralité de Rouen, sur 150 chevaux, 30 sont passables, les autres valent de 30 à 80 francs. C'étaient là, sans doute, des *hurlotiers*, petits chevaux de charbonniers dont la race est, de nos jours, aussi inconnue que le nom [1].

Ceux que les fermiers élevaient sous Louis XIV, soit au régime de la vaine pâture, soit nourris de panais et navets, comme en Bretagne, nés souvent de pères et mères beaucoup trop jeunes, demeuraient chétifs. Un agronome du temps de Colbert conseillait de faire téter aux poulains une vache *en même temps que leur mère*, « comme on fait, disait-il, en Perse et en Tartarie pour avoir de bons et forts chevaux ». Et il nous apprend ainsi indirectement que les poulinières manquaient de lait, ce qui n'a pas lieu d'étonner, parce qu'alors le fourrage était trop rare pour leur en donner à discrétion [2].

Est-ce à dire qu'il n'y eut pas d'élevage régulier? Lorsque le coursier jouait un rôle primordial dans l'existence chevaleresque, les riches barons ont dû prendre soin d'en conserver la race, et quelques seigneurs, comme Robert d'Artois, à Domfront (1302), installaient des haras sur leurs domaines. Seulement, ces tentatives isolées ne suffisaient pas aux besoins; le roi d'Angleterre ayant acheté 80 chevaux en France

(1) Arch. Depart. Orne, H. 874. — E. de Beaurepaire, *Statistique de l'Agriculture en* 1789 *dans le département de la Seine-Inférieure.*

(2) Assoc. Bretonne 1884, p. 198 à 200 (Mémoire de Kerbrat). — A cette époque (1657), en Limousin, il n'était permis d'avoir des chevaux à pâturer qu'à la corde. — (Arch. Dep. Corrèze E. 615).

(1281), Philippe le Hardi lui fait dire que la rareté des bons chevaux chez nous l'empêchait d'en laisser passer à l'étranger. C'était au reste de l'étranger que venaient les meilleurs des nôtres[1] ; quant à la reproduction de ces types d'élite sur notre sol, nous ne savons rien.

Les turbulences de la vie seigneuriale, sans doute, permettaient rarement à l'étalon, sélectionné sur les champs de bataille, de se reposer des luttes passées en engendrant une pléiade d'héritiers qui perpétueraient sa mémoire, comme firent chez M. de Guise le *Moreau-Superbe* ou le *Bay-Sanson* que ce duc montait à la bataille de Dreux (1562). Il leur arrivait plus souvent d'être arrachés au loisir confortable de ce harem mâle que l'on nomme le haras pour partir en campagne : 22 étalons qui faisaient la monte chez le prince de Condé sont ainsi emmenés par leur maître aux premières guerres de religion. De grands personnages tels que Sully ou La Meilleraye, de simples gentilshommes tels que ce baron de Sigognac, en Périgord, dont parle le *Roman comique*[2], avaient, au XVIIe siècle, des haras privés, pépinières locales qui ne fournissaient que leurs propriétaires. Nous n'avons rien d'analogue au haras de Mantoue, fondé par le duc François de Gonzague.

Quant aux haras nationaux, depuis cent ans on parlait et l'on rédigeait des mémoires sur leur utilité lorsqu'on se décida à les établir. Il existait à Meung, depuis Henri II, un élevage royal que le duc de Bellegarde avait transféré (1604) à Saint-Léger-en-Yveline, domaine contigu à Rambouillet. C'est là que Colbert organisa, en 1663, la « harasserie » du

(1) LÉOPOLD DELISLE, *Classe Agricole en Normandie.* — Assoc. Normande, 1855, p. 100 — J. RICHARD, *Mahaut d'Artois,* p. 123.

(2) SCARRON, *Le Roman comique* (Ed. Garnier), p. 169. — Arch. Aff. Etrang. (France) t. 837, fol. 9. — EPHREM HOUEL, *Histoire du Cheval,* II, 299. — PLUVINEL, *Le Manège Royal,* p. 37.

Roi[1], suivant le sens donné par nos pères à ce mot de haras, qui signifiait pour eux l'élève même du cheval et non pas un bâtiment aménagé à cet effet[2].

Aussi bien n'y eut-il pas d'autre bâtiment que ce château de Saint-Léger où logeaient, jusqu'à la création du Pin en 1715, un écuyer ordinaire de la grande écurie avec 14 gardes sous ses ordres. Pour Alain de Garsault, premier titulaire de ce poste, le haras dont il était « capitaine » devait être disséminé dans tout le royaume, chez les seigneurs « ayant des lieux propres aux nourritures et que l'on exciterait à faire amas de belles cavales[3] ». Garsault fit à cet effet forces tournées en Normandie et en Bretagne; mais il arriva que ces châtelains usèrent comme de leur bien propre des animaux qu'ils avaient en dépôt, malgré les amendes édictées contre ceux qui les feraient travailler sans permission et, quelques années plus tard, il était recommandé aux officiers des haras de « ne se donner aucun mouvement pour engager les gentilshommes à prendre des étalons du Roi, de crainte que ces chevaux ne soient employés à un service quelconque ».

Les paysans à qui on les offrit eurent d'abord quelque répugnance à s'en charger, parce qu'ils s'imaginaient que le Roi prendrait pour lui les poulains qui naîtraient de ses étalons. Pour les détromper (1670), Colbert donna l'ordre

(1) Pierre Clément, *Lettres de Colbert*, t. IV, (préf.) p. LXVIII. — Il y avait eu déjà un haras dans ce pays, à Montfort-l'Amaury (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. 1, p. 21 et 202.) — Jean Tacquet, *Philippica* ou *Haras de chevaux* (publié en 1614), page 86, parle des haras célèbres d'Italie.

(2) Voyez les vers de Ronsard dans la 3e pièce du *Bocage Royal* :

Un gentil chevalier qui aime de nature
*A nourrir des harats*, s'il trouve d'aventure
Un coursier généreux ................

Au XVIIIe siècle, Garsault entendait le mot au même sens.

(3) Garsault jouissait de 42.000 francs d'appointements et du revenu de la terre. En 1679, il fit réparer le vieux château de Saint-Léger. A sa mort (1691), son fils, Antoine-Alexandre, lui succéda et mourut lui-même en 1697 d'un accident de voiture raconté par Saint-Simon (*Mémoires*, VI, 203). La capitainerie des haras passa alors à son frère, François-Gédéon, et le fils de celui-ci (1691-1776), qui fut plus tard gouverneur du haras d'Hièmes, publia un certain nombre d'ouvrages sur les chevaux et les voitures.

d'acheter aux foires pour Sa Majesté les plus beaux produits et de donner aux vendeurs, en sus du prix convenu, des primes de 1.000 à 1.400 francs; « trois ou quatre actions de cette nature, écrivait-il, persuaderont mieux que toute autre chose »[1].

Puis ce furent des difficultés d'un autre ordre : les chevaux barbes, achetés en Provence ou en Afrique, furent trouvés trop petits par les Normands; aux grandes foires, l'affluence des jeunes bêtes rencontra très peu d'amateurs : « J'appréhende que cela ne refroidisse les éleveurs, disait Garsault, avec les rudes chemins de cette province, les chevaux de médiocre taille sont ruinés en peu de temps. » A la suite d'achats faits en Flandre et ailleurs, ce sont les paysans bretons qui trouvent les étalons de l'Etat trop grands pour leurs petites cavales et hésitent à les leur conduire. C'était alors en Bretagne que les haras étaient les plus abondants, quoique d'ailleurs la production chevaline n'y atteignit pas à cette *époque au cinquième de ce qu'elle est aujourd'hui* [2].

Il avait été déjà distribué 500 étalons en 1670; ce chiffre s'élevait à 1.636, au dire de Savary, à la fin du XVIIe siècle[3], et l'on estimait à 60.000 les poulains qui naissaient annuellement dans le royaume; on ne s'expliquerait donc pas, si l'on ne savait combien il faut se défier des statistiques de jadis[4],

(1) GARSAULT, *Le parfait maréchal*, p. 55 et suiv.

(2) L'agronome Kerbrat écrit en 1666 qu'il sort tous les ans 7 à 8.000 chevaux de Bretagne. (Association Bretonne, 1884, p. 199). De nos jours, dans les cinq départements bretons, ressortissant aux haras d'Hennebont et de Lamballe, il est sailli annuellement par les étalons nationaux, approuvés ou autorisés (sans parler des autres) 58.000 juments, et le nombre des poulains et pouliches de moins de trois ans dépasse 100.000.

(3) SAVARY, *Dictionnaire du Commerce*, au mot *Cheval* (vers 1690).

(4) Ainsi le mémoire de l'intendant de La Rochelle en 1699, déclare qu'en Aunis et Saintonge « on peut compter sur 2.000 poulains au moins », chiffre que l'on aura peine à admettre. En 1911, le nombre des juments, saillies par les étalons de toute catégorie, a été de 4.234 dans le ressort du haras de Saintes, contre 8.206 dans celui de la Roche-sur-Yon.

l'impopularité dans laquelle était tombé le régime des haras que l'on accusait d'avoir causé la pénurie des chevaux. La France, disait-on, avait été contrainte d'en faire venir de l'étranger pour 350 millions de francs pendant les guerres de 1688 à 1700.

Les saillies, payées librement 5 francs au XVI^e^ siècle, n'étaient guère plus coûteuses au XVIII^e^ par des étalons de l'Etat, tarifés à 8 et 10 francs[1] ; seulement, le monopole des garde-étalons semblait vexatoire. Leur traitement différait beaucoup suivant les régions : en Languedoc, une taxe annuelle de 350 francs était imposée au propriétaire chez qui les Etats provinciaux plaçaient un reproducteur; en Auvergne, au contraire, ce gardien recevait un fixe de 160 francs, sans préjudice des droits sur la monte. Les propriétaires, depuis 1717, n'étaient plus libres de conduire leurs poulinières à l'étalon de leur choix. Les inspecteurs attribuaient chaque jument à un étalon déterminé et, si on ne la présentait à aucun, le prix du saut n'en était pas moins dû.

Partout, au moment de la Révolution, l'opinion publique était si hostile au régime prohibitif des haras que l'Assemblée nationale s'empressa de l'abolir en 1790. N'empêche qu'au bout de dix ans, à l'aurore du Consulat, par une contradiction assez ordinaire, dans l'histoire, les mêmes districts qui avaient sollicité cette mesure — ceux de la Seine-Inférieure notamment — se plaignaient que les « espèces de *figure*, pour carrosse et pour selle, eussent dégénéré par la suppression des garde-étalons qui faisaient de grands sacrifices pour se procurer de beaux types. On n'y en voit plus que d'ordinaires. » Il était fait appel « à la sollicitude paternelle du gouverne-

[1] *Journal du Sire* DE GOUBERVILLE (Tollemer), p. 357. — DE MONTAUGÉ, *L'Agriculture dans le pays Toulousain.* — FRANC. MICHEL (loc. cit.), p. 91. — DE SOURDEVAL (loc. cit.), p. 171.

ment » pour veiller à la restauration de cette richesse nationale [1].

Si les anciens haras, de 1663 à 1789, sans mériter leur impopularité et les reproches dont ils étaient l'objet, n'avaient pas donné les résultats attendus des sacrifices pécuniaires faits en leur faveur, cela tenait sans doute à l'absence de méthode et de sélection. Garsault, pour ses débuts, avait été à Naples acheter quarante de ces cavales, renommées alors dans tous les manèges d'Europe pour leur galop relevé et leur piaffe presque naturelle; il s'était ensuite rejeté sur de fortes races belges, puis sur des juments de Barbarie que l'on acclimatait par un séjour en Provence.

Il recruta de même ses étalons en tous pays, et ses successeurs, sous Louis XV, l'imitèrent. Les haras particuliers, des Rohan à Guéméné, des Matignon à Thorigny et de plusieurs riches amateurs [2] suivaient l'exemple des quinze haras officiels [3], et les autres pays sur tout le continent n'avaient pas plus de système que les Français dans leurs croisements. La conformation était tout, il n'existait pas d'épreuves ni de race prédominante [4]; sauf que la France achetait un peu partout des chevaux de luxe, mais que personne n'en venait acheter de tels en France.

Colbert s'était un moment flatté que le développement des haras diminuerait l'importation, il n'en fut rien. Le royaume resta tributaire de l'étranger comme au moyen âge, lorsque les marchands *outremontains*, italiens ou allemands, ame-

(1) Arch. Depart. Seine-Inférieure, C. 2157 (Assemblée du Depart. de Caudebec) ; C. 2140 (Départ. de Gisors, de Pont-Audemer.) — De Beaurepaire *Statistique Agricole de la Seine-Inférieure*, p. 12.

(2) MM. des Cars, de Jumilhac, le comte Esterhazy à Rocroi, le maréchal de Saxe à Chambord.

(3) Situés en 1789 au Pin, à Pompadour, Fontenay-le-Comte, Tarbes, Apath, Rodez, Périgueux, Rienfort, Perpignan, Rosières, Jehen, Besançon, Diemay, Strasbourg, Annoncel et Niort.

(4) Baron d'Eisenberg, *Le manège moderne* (en 1727). — Garsault, *Le parfait maréchal*, 52, 68. — Ephrem Houel, *Hist. du cheval*, 313.

naient leurs chevaux aux foires de Champagne, ou que Charles le Sage, en vue de la guerre qu'il préparait, faisait venir « de beaux destriers d'Allemagne et de la Pouille ». Faute de chevaux français, qui se trouveraient « plus exquis que tous les autres s'ils étaient de bonne force », Saulx-Tavannes, au XVI[e] siècle estime que « la vraie monture du soldat sont les chevaux d'Allemagne. Les Bourguignons, Picards, Champenois s'en procurent commodément ». Les noms des chevaux d'autrefois ne doivent pas nous abuser sur leurs origines : celui que montait Henri II au tournoi où il fut tué était un turc bien qu'il s'appelât « Le Malheureux », ce qui, remarque un auteur du temps, était d'un mauvais présage, du moins pour le Roi, car pour le cheval il vécut jusqu'à une extrême vieillesse [1].

Depuis Henri IV, qui fit son entrée à Paris sur un coursier de Naples gris pommelé, jusqu'à Louis XIV qui, en pareille cérémonie (1660), montait un « riche cheval d'Espagne » bai, accompagné de Monsieur sur un barbe blanc, presque toutes les bêtes de prix venaient d'au delà des Alpes ou des Pyrénées. Sans cesse, nos ambassadeurs sollicitaient de Sa Majesté catholique permission d'exporter de la Péninsule des lots d'une vingtaine de ces « genêts d'Espagne » [2], à tête légère et décharnée, les plus parfaits pour le manège relevé — nous dirions aujourd'hui pour le cirque.

Ce que la mode prisait alors plus que tout c'était l'animal glorieux qui allait à « un pas et un saut », faisait des passades courtes et longues « de fort bel air » et, sans intervalle, trois « bonnes courbettes » du devant et du derrière. Exécutait-il, sans se faire prier, « la jambette » et les sauts de

(1) Ordonnances de Philippe de Valois de 1331 et 1334. — CHRISTINE DE PISAN, *Livre des hauts faits du sage roi Charles* (Ed. Michaud), p. 13. — *Mémoires de* SAULX-TAVANNES (Ed. Michaud), p. 73. — FRANCISQUE MICHEL (loc. cit.), p. 188.

(2) *Correspondance* de M[me] DE MAINTENON, I, 78 (Ed. Hachette). — *Lettres et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, III, 418. — *Mémoires du duc* D'ANGOULÊME.

mouton les quatre pieds en l'air, il était complet. Dans les Académies où l'on apprenait patiemment aux chevaux, en leur piquant les cuisses, à ruer avec art, on dressait aussi les jeunes cavaliers de bonne compagnie. Ceux qui excellaient dans les voltes carrées et, « de quarto en quarto », dans les « ballotades » et les « caprioles », excitaient l'enthousiasme; ce sont eux que désigne le bon Pluvinel lorsqu'il dit qu' « un bel homme sur un beau cheval est la plus belle et la plus parfaite figure de l'humanité »[1].

Cette conception équestre remontait aux derniers Valois, partie capitale de l'éducation du prince, sous lequel tout fléchit, observe Montaigne, sauf le cheval qui, n'étant ni flatteur ni courtisan, « verse le fils du Roi par terre comme il ferait le fils d'un crocheteur ». Aussi Charles IX se recommande, comme écuyer, à l'estime des contemporains en ce qu'il aimait, dès quinze ans, à *piquer* les chevaux, et « ceux qui allaient *le plus haut* étaient ses favoris ». Le « bouquet » était en pleine faveur au temps de Molière, lorsqu'un marquis des *Fâcheux* décrivait le cheval alezan qu'il vient d'acheter chez Gaveau dont il a refusé 100 pistoles (3.500 francs) :

Une tête de barbe avec l'étoile nette,
L'encolure d'un cygne, effilée et bien droite,
Point d'épaules, non plus qu'un lièvre court-jointé...
Une croupe en largeur à nulle autre pareille... [2].

Une autre race, moins pompeuse, ne figurait aux cérémonies qu'attelée, mais servait davantage à la guerre : celle des danois, tigrés ou pies, soupes de lait et isabelle — on aimait alors les robes singulières[3]. Ces chevaux pleins de feu, peints

(1) Pluvinel, *Le manège royal* (1623), p. 18 et suiv.

(2) Molière, *Les Fâcheux*, Acte II, scène VII.

(3) Turenne montait, le jour où il fut tué, une jument appelée *La Pie*. — René François (*Essai des Merveilles de la nature*) au commencement du XVIIIe siècle, énumère les couleurs incarnat, or, poil de loup, de vache, lavé, tacheté, etc.

par Wouvermans, Callot et Van der Meulen, qui portèrent bien des héros du grand siècle, étaient des danois à petite tête et à large croupe. Ils se maintinrent en faveur, comme étalons et carrossiers jusqu'à la fin de Louis XV, lorsque déjà, la mode des piaffeurs étant fanée (1760), les spécialistes disaient avec mépris « qu'il fallait avoir de l'argent de reste pour s'embarrasser d'un animal qui n'a que du faux brillant »[1].

La vogue du « pur sang », du *thorough-bred,* que l'on appelait sous Louis XIV le « turc d'Angleterre », allait naître. Les Anglais furent les premiers en Europe *qui changèrent de goût,* abandonnèrent l'équitation de manège pour l'allure rapide, créèrent une nouvelle manière de trotter et allégèrent le harnachement. Les chevaux étaient aussi rares et plus chers peut-être que chez nous au moyen âge : dans l'expédition de Jean de Vienne en Ecosse, au XIV^e^ siècle, les chevaliers durent payer 3.000 francs des bêtes qu'ils pensaient n'en valoir que 500. Encore avaient-ils beaucoup de peine à s'en procurer[2]. Sous le règne de Henri VIII commença chez eux un croisement raisonné des étalons d'Orient (Persans, Turcomans ou Arabes) avec des juments bretonnes. Dès 1560, ils importaient de beaux hongres sur les côtes de Normandie et des Pays-Bas; pendant deux siècles, l'Angleterre ne laissa sortir que des chevaux coupés[3].

Un voyageur anglais (1608), tout en vantant les bidets très fins de Henri IV, ajoute qu' « ils ne peuvent se comparer pour les formes ni *pour la vitesse* aux chevaux de chasse de notre roi ». Jacques I^er^ payait à cette époque 37.000 francs un de « ces chevaux nobles aussi rares que les vrais amis, dont la mère n'épousa jamais qu'un cheval noble », comme

(1) GARSAULT, *Parfait maréchal,* p. 47. — Petites Affiches (1761), p. 321.

(2) FROISSART, *Chroniques,* Liv. II, chap. CXXVIII.

(3) *Journal du Sire* DE GOUBERVILLE (Ed. Tollemer), p. 385. — MONTESQUIEU, *Esprit des Lois,* p. 353.

dit une poésie arabe. Le fait est qu'un certain Quinterot, ayant alors introduit en France des chevaux du Royaume-Uni, Bassompierre nous révèle l'étonnement que *le train* de ces animaux fit éprouver à la cour où le nom de Quinterot devint synonyme de « vitesse ». Plus tard, après la Fronde (1653), la grande Mademoiselle, qui, depuis longtemps, avait envie de chevaux anglais, en fit venir un lot à Fontainebleau [1]. Mais la mode était ailleurs et les fantaisies individuelles n'y changeaient rien.

On ne sait du reste ce qu'était exactement l'espèce britannique du XVII^e^ siècle. Sans doute un métissage plus ou moins prononcé, nullement semblable à ce que nous voyons aujourd'hui. La taille moyenne de la bête de « pur sang » était encore, en 1700, de 1 m 31; celle du célèbre Curwen Bay-Barb, dont l'empereur du Maroc fit présent à Louis XIV, était de 1 m 41 et, en 1765, Marske, le père d'Eclipse, paraissait surtout remarquable par sa taille de 1 m 58. La moyenne est aujourd'hui de 1 m 61; augmentation de 30 centimètres en deux siècles qui n'est pas, comme on le disait un jour à la Chambre des Communes, à la portée de la race humaine.

Avant de s'être déterminée pour la culture *sans aucun mélange* de sang européen, de cette race précieuse que la légende fait remonter aux coursiers de Salomon, de ces Kochlani agiles et sobres que l'Asie gardait dans ses plaines brûlantes, du Tigre à la mer Rouge et de la chaîne de Taurus au golfe d'Aden, et qui, mangeant à leur faim dans les gras pâturages d'Albion, et sélectionnés par des épreuves périodiques, ont grandi et pris de la carrure, la Grande-Bretagne avait longtemps tâtonné. Elle n'était pas fixée sur les meilleurs moyens à employer pour infuser à ses chevaux le sang oriental, mais le but à atteindre ne varia pas et ne cessa d'in-

(1) *Voyage de* THOMAS CORYATE en 1608, p. 31. — *Mémoires de* BASSOMPIERRE et de Mademoiselle de MONTPENSIER. — EPHREM HOUEL, *Hist. du Cheval*, II, 237.

téresser l'opinion nationale pendant *deux cents ans avant l'époque* d'où l'on date officiellement l'institution des courses (1730).

A travers les révolutions, la même tâche fut poursuivie de façon ininterrompue d'Elisabeth aux premiers Georges et Cromwell n'y était pas moins attaché que les Stuarts[1]. Des dernières années de Louis XIV (1709), quand la France et l'Angleterre se battaient encore sur le continent, datent chez nous les premiers succès des chevaux anglais; nos grands seigneurs vont en acheter à Londres ou s'en font expédier sous le couvert des passeports de guerre[2]. Leur suprématie ne s'établit pas sans conteste. On admirait qu'ils pussent faire à Newmarkett 6.400 mètres en 7 minutes et demie (1727), mais on trouvait leur galop bien terre à terre; les officiers pestaient contre eux de ce qu'ils les faisaient enrager aux revues, mais ils s'en louaient à la chasse. Un écuyer qui faisait autorité écrivait encore en 1770 : « Les chevaux anglais ne sont pas généralement bons, il en vient beaucoup de mauvais de ce royaume; ils ne sont pas de la race du pays, mais d'une espèce de barbes bien maintenue »[3].

La France conservait le monopole de l'équitation traditionnelle; les étrangers, les Anglais eux-mêmes — Pitt à Caen, Fox à Angers — venaient chez nous « faire leur Académie » et s'y rencontraient avec nos futurs hommes d'Etat, Turgot, Malesherbes, Necker ou Mirabeau; mais personne en

(1) Jacques Ier fit courir sur les hippodromes, un cheval arabe qui n'avait, dit New-Castle (*Méthode nouvelle pour dresser les chevaux*), de remarquable que son prix et ne réussit pas. Il ne paraissait alors à Newmarkett que des poneys anglais. Charles Ier fit acheter en Arabie des chevaux par un M. Place, qui ne revint qu'après la mort du roi ; mais Cromwell fonda un haras et établit des courses. Charles II envoya en Orient le chef de ses écuries, Christophe Wiwill, qui ramena quatre poulinières pour la colonisation du pur sang. (Voyez DE SOURDEVAL, *Le Cheval dans l'Histoire*, p. 212).

(2) *Mémoires du* MARQUIS DE SOURCHES, XII, 343 ; de SAINT-SIMON, XIV, 143, 632.

(3) GARSAULT, *Le parfait maréchal*, p. 52. — BARON D'EISENDERG, *Le manège moderne*, p. 1. — *Mémoires du* DUC DE CROY, I, 264.

Europe ne venait chercher de chevaux en France, tandis que la France en demandait journellement à l'Angleterre. Les guerres de la Révolution, en fermant les frontières, suspendirent le triomphe du pur-sang.

Les chevaux connus de Napoléon I$^{er}$ depuis l'alezan *L'Embelle*, qui fit avec lui les campagnes d'Italie, jusqu'à *L'Acacia* gris moucheté qu'il montait à Waterloo[1] étaient des limousins ou des navarrais. Un certain cachet arabe masquait, sous le Premier Empire, l'infériorité de ces races légendaires que nos remontes actuelles rejetteraient sans pitié depuis qu'une amélioration patiente a transformé l'ancien élevage.

Par l'effet de cette transformation, le cheval commun a changé de structure et de qualité beaucoup plus qu'il n'a haussé de prix, et les meilleurs chevaux sont moins chers sans être moins bons. Il existait autrefois, au dernier rang de l'espèce, des quadrupèdes dont nous n'avons plus l'équivalent, même parmi le rebut qui se vendait chaque semaine, avant guerre, sur le marché de Paris de 75 à 150 francs par tête, c'est-à-dire au-dessous des 100 à 220 francs que payait la boucherie hippophagique. Pourtant, de nos jours, où les objets de luxe sont à plus haut prix qu'à aucune époque de l'histoire, parce qu'il existe un plus grand nombre de richissimes capables de se les disputer, les spécimens de choix, pour la selle ou l'attelage, n'atteignent que des chiffres très inférieurs à ceux du passé parce qu'ils ne sont plus aussi rares.

Ce sire de Gouberville, dont je parlais plus haut, vendait ses juments sauvages de 40 à 60 francs et achetait pour lui-même (1555) un courtaud de 2.500 francs. Le sieur de Saint-Chamans, qui cédait au duc de Chevreuse (1611) cinq chevaux pour 27.000 francs, possédait aussi de vieilles

(1) M. de Caulaincourt, grand écuyer, montait aussi un limousin, *Le Léger*, en 1809 (Ephrem Houel (loc. cit.), 315 323, 347.

bêtes prisées de 150 à 300 francs chacune [1]. Les chevaux qui se sont vendus jadis au-dessous de 300 francs ne coûteraient pas davantage aujourd'hui; c'étaient des bêtes réformées pour leur âge, leurs infirmités ou incapables de fournir un service utile. On payait des prix peu différents des nôtres les chevaux de charrette ou de labour et surtout les bons « sommiers ».

La langue s'est appauvrie des noms multiples qui servaient au moyen âge à classer les chevaux d'après leur emploi : dès le XVIe siècle, l'on n'entend plus parler de destriers, de coursiers ni de palefrois; en revanche apparaissaient alors des expressions nouvelles : celle de « cheval entier » appliquée, au dire de Montaigne, à l'animal ayant crin et crinière, pour le distinguer du courtaud à la queue coupée. Les termes de haquenée, de roncin, de sommier, disparaissent depuis Henri IV, remplacés par ceux de genêts et de bidets [2].

Tous ces mots ont sombré dans l'oubli, au point que l'on n'a sur leur sens exact que des données assez confuses; les prix auxquels étaient vendus les animaux ainsi qualifiés ne suffisent pas à établir les caractères distinctifs de chaque espèce [3]. Nous savons que le destrier était le cheval « haut et puissant » de joute et de bataille, habillé de fer comme son maître; peu agréable d'enfourchure sans doute, puisque l'on ne « montait sur ses grands chevaux » — l'expression en est restée — qu'en cas de nécessité belliqueuse, chacun préférant les faire tenir en mains par des valets et chevaucher « à l'aide de son corps » sur un palefroi. L'homme d'armes se louait deux fois plus cher « avec destrier »

(1) *Journal du Sire* DE GOUBERVILLE (Tollemer). — Bul. Soc. Scient.-Corrèze, XVII, 32.

(2) MONTAIGNE, *Essais*, Liv. Ier chap. XLVII. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, I, 249.

(3) Souvent du reste on employait le terme générique de « cheval. « Une étude de M. de Prampero, relative au prix des chevaux dans le Frioul (Italie) au XIIe siècle, porte sur 960 bêtes dont 786 sont simplement qualifiées chevaux ou juments, 145 roncins, 11 destriers, 13 palefrois, 3 « poledes », 2 cavalles.

qu' « avec coursier »; mais il se voit des coursiers plus chers que des destriers, et aussi des « demi-coursiers » — Jeanne d'Arc en montait un qu'elle tenait du Roi le jour où elle fut prise à Compiègne — bien qu'elle déclare à ses juges avoir de la cassette royale 5 coursiers et 7 *trottiers*.

Les haquenées, quoique chevaux d'agrément et de luxe, étaient parfois affectées au transport de vulgaires bagages et, bien que le palefroi soit théoriquement supérieur au roncin dans la hiérarchie hippique, il se rencontrait des roncins de litière à 5.800 francs et des palefrois à 270 francs. Bayard avait un « bas-roussin, bien remuant » de 2.500 francs, alors que son « courserot, fort adroit », qui faisait merveille dans les tournois n'en valait que 2.000 »[1].

Deux palefrois, que le sire de Joinville apprécie à 12.000 francs chacun, furent offerts à Saint-Louis, l'un pour lui, l'autre pour la Reine, par l'abbé de Cluny, qui obtint ainsi d'être « ouï moult diligemment et moult longuement » par le prince que ce cadeau avait favorablement impressionné. Sans prétendre chicaner le bon sénéchal de Champagne sur son *évaluation* [2], elle semble assez exagérée pour le XII^e^ siècle où les chevaux exceptionnels étaient loin d'atteindre un pareil chiffre : 6.000 francs pour un palefroi est le prix *de vente* le plus haut que j'aie noté; les chevaux de bataille du roi

(1) « Roncin recru » était, au XIII^e^ siècle, un terme de mépris, appliqué au chevalier qui s'avouait vaincu (JOINVILLE, *Mémoires* (Ed. Michaud p. 262). — *Tesoro de Brunetto Latini.* — CHRISTINE DE PISAN, *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles* (Michaud), p. 613. — LESTOILE (*Journal de Henri III*, p. 98) dit que Bussy d'Amboise, en 1578, montait une jument *bragarde* de l'écurie du roi. — CIBRARIO, *Economie Pol. du moyen âge* II, 276, 278. — DE LABORDE, *Comptes de François I^er^*, I, 264.

(2) JOINVILLE, *Mémoires*, (Ed. Michaud), p. 308. Le texte porte : « deux palefrois qui vaudraient bien *aujourd'hui* 500 livres. » En 1254, au moment où se passe le fait relaté par Joinville, 500 livres représentaient 40.000 fr. de notre monnaie ; mais « *aujourd'hui* », c'est-à-dire à l'époque où Joinville dictait ses mémoires, dédiées « au roi de Navarre », Louis, fils de Philippe-le-Hardi, lequel n'eut la Navarre qu'en 1304 à la mort de sa mère Jeanne, les 500 livres valaient 24.000 francs seulement de notre monnaie, et il est probable que le prix doit s'entendre des deux palefrois ensemble et non de chacun d'eux.

Philippe le Bel, du duc de Normandie Guillaume le Roux, du comte de Bourgogne, du sénéchal de Provence et de seigneurs notables en Angleterre ou en Piémont vont de 5.600 à 2.000 francs.

Les bons chevaux valaient d'ailleurs plus cher que les hommes; celui de l'évêque de Soissons (1155) lui coûte cinq serfs de ses terres[1].

Au XIV^e^ siècle, les prix de 3.000 à 4.000 francs sont très ordinaires, aussi bien en France qu'à l'étranger; les chevaux de Mgrs de Saint-Paul ou de La Marche, de M. le Connétable ou de M. de Chatillon valent de 6.000 à 12.000 francs chaque (1317), et il s'en rencontre parfois de 15.000 et 20.000 francs. Nous ne sommes donc pas surpris d'entendre Du Guesclin, prisonnier, dire au prince de Galles que « sa terre était engagée pour quantité de chevaux qu'il avait achetés »[2].

Mais ces chiffres du XIV^e^ siècle ne prouvent pas du tout que les beaux chevaux renchérissaient alors parce qu'ils étaient devenus plus rares. Le luxe avait augmenté avec les progrès de la richesse, les cavaliers étaient plus raffinés; car, sauf quelques types dont l'origine nous est inconnue — tel un cheval de 17.000 francs appartenant au duc de Bretagne, — l'on a tout lieu de croire que les palefrois ou haquenées de haut prix, désignés comme « maures », Espagnols et provenant du Roussillon ou Languedoc, étaient des arabes plus ou moins purs.

La France du Nord et les pays voisins avaient-ils obtenu, du croisement de ces animaux importés avec nos produits indigènes, quelque demi-sang analogue à ces chevaux barbes venus dans la région sous-pyrénéenne avec les Sarrasins ou les Croisés? La chose est possible : le roncin de 600 francs,

(1) Comte de Lancosme-Brèves, *Guide de l'ami du cheval*, II, 39.

(2) *Mémoires sur Bertrand du Guesclin* (Ed. Michaud), p. 525.

qualifié de « maure » en Artois (1330), devait être un parent fort éloigné du « grand cheval maure » qui, dans la même province, se vendait alors 18.000 francs.

La mode a-t-elle changé durant les guerres anglaises? L'importation d'Orient est-elle devenue impossible? L'a-t-on jugée inutile? Il est plus rarement question, au XV<sup>e</sup> siècle, de provenances arabes, mais les chevaux de parage — de race — montèrent alors à des prix qu'à aucune autre époque de l'histoire ils n'ont atteints. Quand Olivier de La Marche nous apprend qu' « on ne parlait (1444) de vendre un cheval *de nom* que 500, 1.000 ou 1.200 réaux — c'est-à-dire 19.000, 38.000 et 45.600 francs de notre monnaie — ces chiffres paraissent d'abord assez invraisemblables; même avec l'explication donnée par lui que, comme « l'on parlait de répartir les gens d'armes de France sous chefs et par compagnies, il semblait à chaque gentilhomme que, s'il se montrait sur un bon cheval, il en serait mieux connu et recueilli »[1]. Les capitaines de notre première armée permanente ont-ils effectivement dû leur grade et leur rang aux mérites respectifs de leur monture?

Il est du moins certain que l'extrême cherté avait beaucoup devancé la création des compagnies d'ordonnance, puisqu'en 1422 un cheval d'Allemagne donné au physicien de « Mgr le Régent » — Charles VII — coûtait 23.000 francs; ce prince lui-même, tout mal à l'aise qu'il fût, s'achetait un bai brun de 43.600 francs. Ce haut prix, auquel sont vendus aussi plusieurs coursiers et roncins d'Espagne à longues queues, est encore dépassé par deux chevaux « morel » *qui se payent chacun 58.000 francs* [2]. Fort modestes paraissent, à côté de ceux-ci les coursiers d'un Beaumanoir à 14.700 francs et d'un La Hire à 7.300 francs en (1428).

(1) *Mémoires d'*Olivier de la Marche (Ed. Michaud), p. 407 (Liv. I<sup>er</sup>, an 1444).

(2) Voyez tome VI, page 455, les tableaux justificatifs.

Mais que des archers de la garde écossaise, en 1451, aient payé de 6.600 à 7.500 francs des bêtes d'une certaine classe, cela prouve avec évidence la pénurie où le royaume était tombé à cet égard. Pour 2.300 francs, on ne trouvait qu'une petite haquenée; ce qui laisse à penser que, pour 1.000 francs, on n'avait que d'assez pauvres bêtes. Pour 470 francs, prix du cheval que montait Jeanne d'Arc à son départ de Vaucouleurs, on devait se contenter d'animaux de ferme, fort éloignés, par leurs formes et leurs moyens, de ceux qui eurent plus tard et qui ont aujourd'hui la même destination.

Les chiffres permettent de le supposer, puisque ces chevaux champêtres n'ont été ni peints ni décrits par personne et que l'histoire ne s'est jamais occupée d'eux. Mais nous remarquons que leur prix ne diminuera pas jusqu'à la fin de l'ancien régime. Merlin, conte Rabelais dans *Gargantua,* procure à Grand-Gousier et à Gargamelle « une grande jument si puissante qu'elle les portait aussi bien tous deux que fait *un cheval de 10 écus* un simple homme ». Ce cheval de 10 écus — ou 320 francs actuels — pris pour type de l'espèce la plus vulgaire en 1535, coûtait autant et souvent davantage cent et deux cents ans plus tard.

Au contraire, nous ne retrouverons plus sous Louis XIV et Louis XV rien d'équivalent, je ne dis pas au « cheval d'Espagne » blanc que le duc de La Trémoïlle achetait 29.000 francs du temps de la Ligue (1592), à celui de 21.000 francs que Bassompierre s'offrait sous Henri IV, ni au cheval de cérémonie — *cavallo di rispetto* — que, sous la régence de Marie de Médicis, Concini payait 32.000 francs; mais même aux coursiers de 8.000 et 10.000 francs dont le maréchal de Montluc (1583) faisait présent à ses capitaines et compagnons d'armes.

Nous ne voyons même plus aux temps modernes d'étalons de 9.000 francs, comme on en vendait, nous dit Albert Dürer,

en 1521 à la foire d'Anvers. Le grand Sully, avisé brocanteur en la matière, qui trouvait au marché pour 900 francs un roussin fleur-de-pêcher, propre tout au plus, semblait-il, à porter la malle et devenu « si excellent cheval » qu'il le revendit 4.300 francs au vidame de Chartres, aurait eu peine à obtenir ce prix vers la fin de l'ancien régime; à plus forte raison n'eut-il pu repasser pour 8.600 francs à M. de Nemours une bête qu'il avait acquise 4.000 francs de M. de La Roche-Guyon (1585) [1].

L'avocat Barbier se fait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'écho de propos en l'air qui prêtaient au prince de Carignan « nombre de chevaux », les uns de 17.000, les autres de 11.000 francs; mais ce sont là de purs commérages[2]. Les inventaires, les achats effectifs surtout, seules bases sérieuses d'appréciation, ne mentionnent plus que de modestes prix chez les plus riches amateurs, depuis Turenne, qui met seulement 1.600 francs pour un cheval de bague « fort beau et fort glorieux », jusqu'à Saint-Simon (1692) qui n'a pas un cheval de plus de 1.000 francs, jusqu'à La Trémoïlle dont le cheval anglais, âgé de sept ans, vaut 900 francs et jusqu'au duc de Croy qui paie 1.200 francs chacun ses chevaux de chasse.

D'où venait un changement si brusque? Ces chevaux rares, que l'on avait longtemps payé si cher, avaient-ils disparu? Avait-on trouvé au contraire le secret d'en augmenter si fort la production, par l'élevage et le dressage, que leur prix fût tombé tout à coup? Etait-ce, pour les chevaux de guerre, un besoin qui cessait parce que les nouvelles armes à feu et la nouvelle tactique faisaient évanouir le privilège d'une monture exceptionnelle? Etait-ce simplement une évolution des goûts, le luxe du cheval aux belles manières remplacé par

(1) SULLY, *Mémoires des sages et royales économies*, chap. XIX<sup>e</sup>, p. 47 (Ed. Michaud).

(2) BARBIER, *Journal*, III, 270.

d'autres animaux que l'on se procurait plus aisément? Cette hypothèse paraît la plus vraisemblable; le nombre des chevaux et des bons chevaux a dû augmenter aux derniers siècles, puisque nous savons, à n'en pas douter, qu'il en fut employé davantage et que pourtant l'histoire des chiffres nous apprend que leur prix a baissé.

Peu d'années avant la Révolution, une ordonnance de Louis XVI porte que « Sa Majesté a reconnu, avec beaucoup de satisfaction, que les marchands de Paris tiraient des différentes provinces du royaume des chevaux capables de fournir au service de sa chasse et qu'elle pouvait se dispenser d'envoyer en Angleterre chercher des chevaux pour cet usage »[1].

L'observation s'applique aux attelages : l'offre d'un cheval de cabriolet, gris, à 3.800 francs, dans les *Petites Affiches* de 1788 n'a peut-être tenté personne; nous ne voyons pas que les chevaux de carrosse les plus chers des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles aient passé 2.000 francs; ceux de Gabrielle d'Estrées étaient de 1.600 francs; sur les 64 chevaux de la reine Anne d'Autriche (1666), 8 seulement, servant au « carrosse du corps », âgés de six à sept ans, valaient 1.900 francs, une vingtaine allaient de 1.000 à 1.300 francs, le reste de 600 à 1.000. Ces derniers prix étaient ceux que payaient communément le bourgeois ou le hobereau.

Mais s'il est vrai que des prix analogues étaient pratiqués au moyen âge et, par exemple, pour un char de la reine Isabeau de Bavière (1.700 francs en 1401), pour le « chariot branlant » ou la litière de la reine d'Espagne (1.400 à 2.000 francs en 1531), je n'ai jamais noté aux temps modernes de « limonnier » à 3.000 francs et de « cheval maure d'attelage » à 6.000 francs, comme on en rencontre chez des princesses du XIV^e^ siècle.

(1) Ord. Royale du 29 janvier 1775 (Arch. Nat. A D I X, 459).

Une autre preuve de la rareté des chevaux, au temps jadis, nous est fournie par le tarif des bêtes louées à la journée : beaucoup moins demandées, puisqu'il y avait fort peu de voyageurs, elles coûtaient cependant plus cher au XIV^e^ siècle[1] qu'au XVIII^e^. Ce n'est pas que leur entretien fût plus onéreux, au contraire : sauf la ferrure, qui valut de 4 fr. 50 à 9 francs au moyen âge, au lieu de 3 à 6 francs sous Louis XV, l'ensemble des dépenses d'écurie a dû augmenter avec la hausse des fourrages.

Les prix payés à forfait pour la nourriture ne permettent pas de s'en rendre compte exactement, parce que les rations, sans doute, variaient fort d'une bête à l'autre et qu'un cheval d'attelage à la guerre, sous saint Louis, une haquenée chez le dresseur (1396), ou les chevaux du duc de Candale au temps de la Fronde, dont les pensions journalières coûtaient de 3 fr. 75 à 5 francs, étaient mieux traités que les chevaux du séminaire de Saintes et des mines de Carmaux, à 1 fr. 25 et 2 fr. 75 par jour (1754), ou ceux des régiments de cavalerie comptés à 1 fr. 40 en 1790. Sans aller jusqu'aux chevaux d'Harpagon, qui « observent des jeûnes si austères que ce ne sont plus rien, dit maître Jacques, que des idées ou des fantômes, des façons de chevaux », on conçoit quelle différence existait entre deux quadrupèdes de même nom, suivant leurs propriétaires et leurs emplois, puisque, dans la même écurie, chez la vicomtesse de Rohan (1481), l'entretien du cheval de guerre se payait 8 fr. 65 et celui d'une simple haquenée 3 fr. 25.

Les oscillations énormes des cours du foin et de l'avoine, d'une année à l'autre, devaient soumettre l'alimentation de l'espèce chevaline aux mêmes épreuves que celle des hommes éprouvait par les brusques sauts du blé. L'hectolire d'avoine

(1) Jusqu'à 7 et 8 francs par jour chiffres que l'on ne retrouve plus à la fin de l'ancien régime.

se vendait au moyen âge tantôt 1 fr. 75 et tantôt 36 francs; passant, sinon de l'un de ces extrêmes à l'autre, du moins *du simple* au *quadruple* en l'espace de douze mois. Il en fut ainsi jusqu'à la fin de la monarchie et dans toutes les provinces; aux environs de Caen, l'avoine fut cotée, de 1761 à 1766 : 2 fr. 10 — 6 francs — 4 fr. 50 et 15 francs [1].

Moins transportable, le foin qui, en temps normal, se payait le même prix qu'aujourd'hui, descendait, en cas d'extrême abondance, à 30 et 40 francs *les mille kilos* et s'élevait à 150, 200, 300 francs, chiffres atteints en 1754 et dépassés en 1785. Jusqu'à la création des prairies artificielles dans la seconde moitié du XVIII^e siècle le foin était rare, parce que les prés où l'on en récoltait étaient peu nombreux et que leur rendement moyen, faute d'engrais, était moindre que de nos jours. Mais la grande majorité du bétail ne mangeait pas de foin et pâturait, bien ou mal, dans les jachères tout au long de l'année. De sorte que la provision de foin, auquel on suppléait par l'ajonc en Bretagne, par les roseaux en Provence, ne semblait pas trop inférieure aux besoins [2].

Si le commerce des fourrages était pratiquement très limité, celui des chevaux n'avait guère à apprendre sous le rapport des roueries du maquignonnage. Je ne sais si les courtiers ou « troqueurs » bravaient le règlement qui les mena-

(1) La ration des chevaux, chez le cardinal Mazarin, était de 13 litres d'avoine, 10 à 11 kilos de foin et une gerbe de paille. Elle était la même chez les ducs de Nemours et de Candale pour les chevaux de carrosse (1650) ; les chevaux de selle avaient 9 litres d'avoine. (Bul. Soc. Hist. Paris, Mars, 1892.) — Un rapport de l'année 1637 (Bib. Nat., Mss, Fonds Joly de Fleury n° 1428, fol. 1 à 4) contient un état des fourrages nécessaires annuellement aux chevaux de Paris, dont il estime le nombre à 10.000 ( ? ). Mais on ne peut consulter ce document qu'avec prudence.

(2) De Calonne (*Vie Agricole, sous l'ancien Régime*, 123, 300) donne un état intéressant de la division du sol entre les prés et les labours en Artois, en 1760. — Voyez, pour l'année 1700, les rapports des intendants de province et, notamment de Boislisle, *Généralité de Paris*, p. 295. — J. Vidal, *Monographie de la ville d'Aimargues* (Gard), p. 98. — Bertrandy-Lacabane, *Notice sur Brétigny-sur-Orge*, p. 74. — Théron de Montaugé, *Agriculture dans le pays Toulousain*, p. 19 et 38. — Assoc. Bretonne, 1884, p. 194. — Arch. hosp. Soissons, 775.

çait de 15 francs d'amende quand « ils juraient le nom de Dieu », mais leur confrérie, assez interlope au XVII[e] siècle, contenait nombre d'escrocs fort experts à peindre les chevaux en brun ou en noir, à leur fabriquer des étoiles artificielles au front et à leur attacher des queues postiches [1].

Moins raffiné était l'art vétérinaire au temps où l'on prescrivait, « si le cheval était enchanté, pour avoir passé sous la croix de Fétu ou sur la buchette charmée », de lui faire aspirer du bitume judaïque, du soufre et de la graine de laurier. L'estime que l'on faisait des bons chevaux au moyen âge nous est révélée par les soins dont ils étaient l'objet, les onguents, les emplâtres confectionnés à leur intention avec des éléments coûteux : vin, miel, anis, mastic confit, etc. Et, quand ils tombent malades, on multiplie en leur faveur les prières et les pèlerinages, voire les offrandes à Saint-Eloi en vue d'obtenir son intercession [2]. Il est même curieux de constater que procès est fait, sous Louis XIII, à un habitant de la Beauce accusé d'avoir tué un cheval par ses mauvais traitements[3].

Tous les chevaux de quelque mérite étaient des bêtes de selle. L'attelage semblait ne convenir qu'à des animaux vulgaires. Si le maître à danser, dans le *Bourgeois gentilhomme*, traîte le maître d'armes de « grand cheval de carrosse », c'est que cette qualification fut longtemps une injure à l'adresse de l'homme brutal et grossier[4].

Réservé de nos jours — sauf dans l'armée — à la promenade et à la chasse, le cheval de selle, jusqu'à la fin du

(1) TALLEMANT, *Historiettes*, IV, 82. — Règlement du 2 Août 1641 (Arch. Nat. A D +). — GARSAULT, *Le Parfait Maréchal*, p. 56.

(2) J. RICHARD, *Mahaut d'Artois*, p. 125. — Mem. Acad. Dijon, 1858, p. 138. — EPHREM HOUEL, *Hist. du Cheval*, 293. — C'est par l'imposition des mains sur leur tête que l'évêque d'Auxerre, officiant aux funérailles de Du Gueselin, reçoit, au nom des moines de Saint-Denis, les 4 chevaux qui sont offerts à l'abbaye au nom du feu connétable (*Pièces relatives à Du Guesclin*, Ed. Michaud. p. 577).

(3) Arch. Départ. Eure-et-Loir B. 2553 (En 1611).

(4) Voyez le *Dictionnaire de l'Académie* (éditions de 1718).

XVI^e siècle, était à peu près l'unique véhicule, même pour les femmes, fussent-elles dans un état où nos contemporaines ont soin d'éviter tout exercice violent. Isabelle d'Aragon, épouse du roi Philippe le Hardi, était enceinte lorsqu'à son retour de Tunis par l'Italie, chevauchant à côté de son mari près de Cozenza, sa monture, au passage d'un fleuve à gué, « la secoua si fort, dit un chroniqueur[1], qu'elle trébucha, chut à terre et se rompit toute ». Elle mourut quelques jours après. L'équitation des femmes était assez variée : rarement elles montaient avec la jambe droite pliée sur le devant ou passée par-dessus l'arçon; parfois assises de côté sur la *sambue* — selle féminine — elles allaient les jambes pendantes du côté droit ou gauche, *suivant que le vent soufflait*, en tenant indifféremment les rênes de l'une ou de l'autre main. Le plus souvent, elles chevauchaient à califourchon, vêtues d'amazones fort différentes de la jupe à qui nous donnons aujourd'hui ce nom. Les dames de la cour, sous Louis XV, trouvaient ce costume si agréable qu'elles gardaient parfois, le soir, pour danser, celui avec lequel elles avaient couru le lièvre dans l'après-midi; c'est aussi en amazone que, dans le roman de Louvet (1788), *Faublas*, déguisé en femme, se rend au bal.

A la ville, les femmes de qualité montaient en croupe derrière leurs écuyers, comme les riches bourgeoises derrière leur domestique. M^mes de Thou et de Verdun, premières présidentes du Parlement, allaient ainsi derrière le clerc de leur mari. La Reine, outre sa litière et sa haquenée, avait son « cheval de croupe » dont elle usait pour de courts trajets. Aussi voit-on souvent, dans les inventaires mobiliers de cette époque, des couvertures en velours cramoisi doublé de cuir « pour chevaucher derrière »[2]. Olivier de La Marche,

(1) Guillaume de Nangis (Ed. Michaud), p. 154.

(2) Richard, *Mahaut d'Artois*, p. 129. — *La Fleta* (traité d'économie rurale du XIII^e siècle). — *Mémoires du* duc de Croy. — Smollet, *Travels through France*

chargé par Charles le Téméraire (1470) d'enlever le duc de Savoie et sa famille, fait très civilement monter la duchesse en croupe : « Je portais, dit-il, Mme de Savoie derrière moi; ses deux filles et deux ou trois de ses demoiselles la suivirent »[1]. Pour rentrer chez eux, au sortir du Louvre, les seigneurs du XVIe siècle montaient un cheval à deux, comme aujourd'hui on se serre à trois dans un fiacre à deux places.

Pour le voyage, une espèce fort appréciée était celle des « ambulants », chevaux qui allaient l'amble, parce que cette allure, où l'animal avance à la fois les deux jambes d'un même côté, permettait de chevaucher avec moins de fatigue. L'amble obtenu par dressage ne valait pas l'amble naturel, celui des *guilledins* d'Angleterre, capables de courir ainsi toute une journée sans trotter et si vite qu'à peine pouvait-on les suivre au galop. Les gens d'épée, qui eussent trouvé avilissant d'enfourcher la mule pacifique des gens de loi, recherchaient fort les bonnes « bêtes d'amble ». Pour s'en procurer une qu'on lui avait vantée, dans sa vicomté de Limoges, et que le propriétaire refusait de vendre, le roi de Navarre va jusqu'à ordonner au gouverneur de se saisir par force de l'animal, « en satisfaisant à ce que raisonnablement il peut valoir (1549) »[2].

*and Italy*, I, 67. — SAUVAL, *Antiquités de Paris*, I, 187. — *Mémoires de* J.-A. DE THOU. — Bul. Soc. Scient. Corrèze, XIII, 427.

(1) *Mémoires* D'OLIVIER DE LA MARCHE (Ed. Michaud) p. 304.

(2) DAVITY, (Etats de l'Europe, p. 3) dit en 1626 que certains chevaux anglais, appelés *Guildins*, « ne trottent pas, mais vont un certain amble avec lequel ils avancent merveilleusement ». — BARON D'EISENBERG, *Le manège moderne*, p. 12 (En 1718). — Bul. Soc. Scient. Corrèze, XIV, 673. — RABELAIS (*Gargantua*, chap. XII) parle aussi des Guilledins et Guilledines.

# CHAPITRE IX.

## LES VOITURES.

Incommodité et lenteur des anciens véhicules. — La litière de luxe et de voyage. — Litières de 8.200 francs pour la Comtesse d'Artois, de 46.000 francs pour Anne de Boleyn, de 40 francs pour le curé de Domfront. — « Chars » seigneuriaux du XIVe siècle et « chariots branlants » suspendus par lanières. — *Basternes* ou brancards de louage. — Les chars du XIIIe siècle, simples tombereaux à quatre roues. — Le « chariot branlant ». — Le coche ou carrosse sous Henri IV. — Chaises à porteur et vinaigrettes. — Variations des modes et des formes de voitures au XVIIIe siècle. — Les calèches, berlines coupées, *désobligeantes*. — Invention des ressorts. — Ce qu'on appelait *cabriolet* sous Louis XVI. — Protestations contre leurs excès de vitesse. — Prix des voitures neuves et d'occasion. — La pompe extérieure des voitures disparaît sous l'ancien régime. — Les harnais et les selles depuis le moyen âge. — Un cheval pouvait porter une fortune au XVe siècle. — Les figurants volontaires du luxe et le caractère égoïste des jouissances contemporaines.

Peut-être n'y a-t-il pas lieu de faire un mérite aux cavaliers du moyen âge de ce que, dédaigneux des voitures, ils eussent rougi de « se faire porter comme des corps saints ». Cette énergie tenait surtout à l'incommodité, à la lenteur des véhicules connus. « Je ne puis souffrir longtemps, dit Montaigne, ni coche, ni litière, ni bateau et hais toute autre voiture que de cheval, et en la ville et aux champs...; mais je puis souffrir la litière moins qu'un coche [1]. » En effet, cette boîte qu'était la litière donnait au voyageur la sensation d'une mer agitée.

Elle reposait sur deux brancards, avant et arrière, ceux-ci plus longs pour que le cheval de derrière put voir ses pieds en marchant. Un valet conduisait l'animal de tête par la bride, un autre poussait de son bâton l'animal de queue. La litière de cérémonie était réservée aux femmes et aux enfants en bas âge. Le duc de Bourgogne entre-t-il solennellement à Paris, en 1434, avec sa jeune femme Isabelle de Portugal : le fils, âgé de quatre ans, « qu'il avait eu d'elle en mariage », était en litière; tandis que « trois fils et une belle pucelle qui

(1) MONTAIGNE, *Essais*, Liv. III. chap. VI.

n'étaient pas de mariage, et dont le plus âgé n'avait pas dix ans » chevauchaient à sa suite [1].

La litière de voyage est tantôt une caisse bien close, munie de sièges à coussins, tendue de velours de Gênes, de damas ou de maroquin à clous dorés, avec des rideaux ou même des vitres, tantôt un rustique coffre d'osier garni d'un matelas. C'est dire qu'il s'en faisait à tous prix, depuis 8.200 francs pour la comtesse d'Artois, au XIV^e siècle, jusqu'à 40 francs, comme celle où cahote, dans le *Roman comique*, le curé de Domfront, ayant pendu au côté droit son chapeau dans un étui de carton, et à gauche son pot de chambre de cuivre jaune reluisant comme de l'or[2]. Aux litières de luxe, on accédait par des portières, aux *basternes* ou brancards de louage il fallait enjamber les barres transversales, à moins que le muletier, prenant son client à bras-le-corps, ne le déposât dedans comme un paquet [3].

La litière existait encore sous Louis XV, mais, dès le XVII^e siècle, bien qu'Anne d'Autriche en eût quelques-unes prisées, à sa mort, de 1.800 à 500 francs, c'était un équipage démodé dont usaient les dames de campagne, faute de chemins carrossables pour sortir de chez elles [4]. Cent ans plus tôt, c'était encore une locomotion d'apparat : une litière offerte en 1532 par François I^er à « M^me la Princesse de

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VII*, p. 274 (Ed. Michaud). — SAUVAL, *Antiquités de Paris*, I, 187. — DELAMARE, IV, 435. — A six ans François I^er était emporté à travers champs par une jument que lui avait donnée le maréchal de Gyé (*Journal de Louise de Savoie* p. 87).

(2) SCARRON, *Roman Comique*, p. 21 (Ed. Garnier). — Voyage de Pont-L'Abbé à Blois en 1495 (Bib. Nat. 8° L, 30, 295). RICHARD, *Mahaut d'Artois*, p. 360.

(3) COMTE DE CONTADES, *Le Driving en France*. — Les brancards communs étaient dépourvus de garde-crottes, ce qui, en cas de faute du cheval avant, précipitait le voyageur sur sa croupe.

(4) On lit dans le « Livre Commode des adresses », en 1692 : « on trouve des litières à louer chez M. Mariette, capitaine des charrois de Monsieur. » Les « fermiers des litières » exploitaient encore leur privilège en 1716 (Arch. Nat. A D I X, 457, Arrêt du Conseil du 19 Décembre 1716).

Boullène — Anne Boleyn — qui allait monter sur le trône d'Angleterre, coûtait 46.000 francs[1].

Les « chars » ou chariots, moins considérés, aussi rudes, aussi lents, avaient l'avantage de transporter plus de monde; la Reine part pour la Flandre en litière (1577), dix de ses filles d'honneur l'accompagnent à cheval avec leur gouvernante, le reste des dames s'entassent dans six chariots. Les chars du XIIIe siècle, dont une ordonnance somptuaire de Philippe le Bel défendait l'usage aux bourgeoises, avaient beau être peints et armoriés, couverts de drap d'or ou de toile d'argent, ils ne valaient pas nos camions ou nos tapissières. C'étaient, sous le rapport de la carrosserie, de simples tombereaux à 4 roues, mais richissimes d'accessoires. Si le char de Mme de Clermont, femme du connétable (1295), vaut près de 10.000 francs et celui de la duchesse d'Orléans 7.600 francs (1395), ce sont les garnitures, les « carreaux » d'écarlate, les tapis, les détails multiples du dedans et du dehors qui font les dix-neuf vingtièmes de la dépense. Dépouillé de ces ornements, le char d'une princesse vaudrait un prix peu différent des 270 francs que paie l'Hôtel-Dieu pour son « chariot à porter les morts » (1416).

Le fer seul était onéreux, parce que le kilo, pour essieux et bandages, coûtait alors de 4 fr. 25 à 3 francs; il fallait 200 francs pour la ferrure du train et des limons d'un char neuf. La couverture absorbait 6 peaux de vaches et 2 douzaines de peaux de moutons d'une valeur de 360 francs. Le cuir aussi jouait son rôle dans une machine nouvelle qui ravit le XIVe siècle : le « chariot branlant », à caisse suspendue par des lanières, si haut qu'il fallait une échelle pour y monter.

Deux cents ans plus tard, avec l'apparition du coche, la

(1) De Laborde, *Comptes des Bâtiments*, II, 216.

scission s'opéra, définitive, entre la charrette antique et le type nouveau d'où sortiront les voitures modernes. Plus raffiné de construction, le coche est plus sujet aux avaries : celui d'Henri III s'étant rompu dans un chemin fangeux des environs de Paris « par un despiteux temps de janvier », le Roi et la Reine doivent faire une lieue à pied pour rentrer au Louvre dans la nuit [1].

Avec le coche ou carrosse — il porta bientôt ce nom — on pouvait trotter, allure inusitée dans les rues de Paris qui épouvanta les piétons. Le Parlement supplia le Roi « de défendre les coches par la ville » (1563). La même inquiétude se renouvela au XVIIIe siècle, lors de la vogue des cabriolets que les passants jugeaient fort dangereux par leur rapidité. « Si j'étais lieutenant de police, disait Louis XV, je supprimerais les cabriolets. » Et, sous la Restauration, l'autorité municipale s'opposait à l'établissement des omnibus, par ce motif encore « qu'il en résulterait un trop grand embarras pour la circulation ». Notre génération, aguerrie par les autos et les tramways électriques, sourit de ces frayeurs; mais les rues d'aujourd'hui ne sont plus celles de la Ligue.

Les premiers carrosses, après lesquels couraient les gamins et le menu peuple et qui ressemblaient assez à des corbillards, étaient des voitures monumentales dans lesquelles huit personnes trouvaient place; on s'y mettait encore à six au XVIIIe siècle, et le jeune Croy conte que le Roi lui fait la grâce de le faire asseoir, en allant à la chasse, « sur ses genoux », c'est-à-dire à la portière où se trouvait un « extrapontin » [2]. Dans le fond, des appuis de crin, les « custodes », amortissaient les cahots; sur les côtés, des « mantelets » de peau — que le cardinal de Richelieu faisait, dit-on, doubler

(1) En 1576, LESTOILE, *Journal de Henri III*, p. 65 (Michaud).

(2) DUC DE CROY, *Mémoires*, I, 21 (En 1740).

de fer à l'épreuve des balles [1] — s'abattaient en guise de glaces. On les bouclait solidement pour se garantir de la pluie et du froid, « pour faire printemps », comme disait le surintendant Bullion. Des montants sculptés portaient un ciel de bois, drapé d'étoffe — l' « impériale » — auquel s'attachaient des parements de cuir, les « gouttières », qui empêchaient l'eau de tomber à l'intérieur. Enfin, au corps de la voiture était attachée, en guise de frein, une chaîne de fer qui servait à enrayer dans les descentes.

« Vraiment, écrit-on en 1614, il y a de la commodité quant à ces coches, mais, par tant de commodité, nous nous énervons [2]. » C'était l'avis de Henri IV qui allait à cheval par la ville et, « si le temps semblait tourné à la pluie, mettait en croupe un gros manteau ». Les premiers seigneurs qui se dispensèrent de cette règle ne se servaient guère de carrosses que la nuit. Encore se cachaient-ils et fuyaient-ils la rencontre du Roi, sachant que cela lui était désagréable [3].

A côté des nouveaux véhicules, qui se multiplièrent rapidement sous Louis XIII, parurent les chaises à porteurs (1617) ; « établissement qui pourra causer un retranchement de l'usage immodéré des carrosses », disaient les lettres de concession [4]. Ce n'était pas un mode de transport économique : les porteurs qui payaient une redevance de 25 francs par semaine, par chaque chaise de louage, au détenteur du monopole — un capitaine des mousquetaires — rançonnaient à leur tour le public, sans que d'ailleurs on puisse prendre au sérieux ce que dit Furetière qu'ils demandent un écu —

(1) Tallemant, I, 367 (Ed. de 1834).
(2) Jean Tacquet, *Philippica*, p. 22 (Bib. Nat. S. 6801).
(3) Fontenay-Mareuil, *Mémoires*. — Bassompierre, p. 47. — Tallemant, I, 145.
(4) Lettres-patentes du 27 octobre 1617 et Privilège du 31 Mars 1639 (Arch. Nat. A D +). — Tallemant (VII, 18 et 103) dit que ces chaises furent importées d'Angleterre par Souscarrière. Plus tard on fit des chaises pour descendre les escaliers, avec des contre-poids. Mazarin fut un des premiers à en avoir (*Ibid.* VIII, 11). — *Roman Comique*, p. 116 (Ed. Garnier).

11 francs de notre monnaie — pour aller de Notre-Dame à la place Maubert. Les *vinaigrettes*, chaises à deux roues, traînées par un homme et poussées par une femme et un enfant, étaient moins onéreuses mais peu prisées. Ce ne fut qu'après l'institution des « carrosses de place » (1660) que l'honnête homme sans équipage put se faire transporter décemment d'un quartier à l'autre sans trop de frais[1].

La chaise à porteurs privée, qui coûtait depuis 1.400 francs jusqu'à 150, suivant qu'elle était mi-partie d'écaille, dorée, tapissée de brocard et de velours, ou grossièrement peinte et doublée d'étoffe commune, fut impraticable à Paris dès que la circulation y devint plus active. Elle ne sortait pas, au XVIII^e^ siècle, des quartiers paisibles et déserts. En province, les douairières se faisaient ainsi conduire à la messe et les magistrats au palais — pour 1.250 francs par an, on avait, à Aix, en 1750, deux porteurs non nourris — c'était presque le seul véhicule des villes moyennes[2]. Nice par exemple, vers 1765, possédait en tout deux voitures, en dehors de celle du gouverneur; mais des chaises à porteurs y menaient les étrangers à la mer prendre leur bain, moyennant 3 fr. 50 aller et retour[3].

Dans la capitale et pour les voyages, à la fin de l'ancien régime, l'invention des types de voitures semblait inépuisable; il en surgissait sans cesse de nouveaux. Le « carrosse », inséparable à nos yeux de cinq ou six générations d'hommes à perruques plus ou moins poudrées, était, au contraire, complètement démodé *dès un demi-siècle avant la Révolution*. Au modèle primitif avec caisse fixée aux essieux, on avait, sous Louis XIV, substitué un train avant à col de cygne, muni

(1) FURETIÈRE, *Roman Bourgeois*, I, 43. — MARTIN LISTER, *Voyage à Paris*, 1698.

(2) Il se faisait aussi des chaises pliantes pour la campagne ; voyez tome VI, p. 539, les tableaux de prix des voitures.

(3) SMOLLET, *Travels Through France and Italy*, II, 19. — MERCIER, *Tableau de Paris*, t. VI, chap. CCCCLXXIX, p. 46; tome XI, p. 211. — Papiers de la famille de Saporta

de roues très basses (80 centimètres) pour lui permettre de tourner dans les rues étroites. Le siège du cocher, qui obstruait toute vue de l'intérieur, avait été abaissé. La calèche, plus légère, fut un premier progrès, la berline en fut un autre; elle porta un coup décisif aux anciens carrosses, compliqués et encombrants, désormais réservés aux cérémonies et à la Cour.

Les berlines étaient aussi plus sûres, grâce aux flèches latérales qui les maintenaient; tandis que lorsqu'une lanière venait à se rompre, le carrosse versait forcément sur le côté.

Sans parler de la chaise de poste, qui appartient à l'histoire des voyages et qui, perfectionnée sous Louis XV, atteignit pour les riches un haut degré de confortable, les selliers — qualité exclusivement portée par les fabricants de voitures, celle de « carrossiers » est toute moderne — créèrent la *berline coupée* appelée *diligence* ou *demi-fortune* qui s'attelait à un cheval, le *vis-à-vis*, à deux places l'une en face de l'autre, la *désobligeante*, le *soufflet*, le *phaéton*, la *brouette*, le *diable;* ils leur appliquèrent les ressorts en C forgé par Cocu, les ressorts à la Dalème, du nom d'un serrurier en vogue, les crics et les ressorts à la Polignac. D'Allemagne fut importé le *wurst*, sorte de longue banquette à compartiments, que les voyageurs enjambaient et sur laquelle ils s'asseyaient en brochette les uns derrière les autres, face au cheval. On s'en servait pour aller aux rendez-vous de chasse[1].

Les journaux offraient des voitures anglaises, « faites l'année dernière par le meilleur ouvrier de Londres », *stope*, *trois-quarts*, *solo*, *whisky*, avatars menus et légers du cabriolet; la jeunesse élégante n'en voulait pas d'autres. Ce qu'en

(1) Le maréchal de Saxe fut un des premiers à l'utiliser. — *Mémoires* DE CROY, I, 153 ; II, 100 et 273. — GARSAULT, *Traité des voitures* (1756), p. 67. — DELAMARE, *Traité de la Police*, IV, 436. — MARTIN LISTER, *A journey to Paris in the year* 1698. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, I, 490. — COMTE DE CONTADES, *Le Driving en France.*

langage courant on appelait « cabriolet » sous Louis XVI ne ressemblait pas à ce que l'on nomma ainsi au XIXe siècle : il se faisait alors à 2, 3 ou 4 places, tantôt à quatre roues, tantôt à deux, souvent fermé, muni de trois glaces en *vagistas* ou bien avec un « tambour à la Toulouse »; il s'attelait indifféremment à un ou à deux chevaux; mais, quel qu'il fût, « sa marche est si rapide, dit le journal de Paris en 1785, qu'il arrive sur les pauvres passants comme la foudre ».

On propose d'attacher une sonnette retentissante au cheval « qui conduit, ou mieux qui emporte, ces voitures », auxquelles les propriétaires seraient tenus de clouer une plaque portant leur nom et adresse en gros caractères. Contre ces propriétaires, l'opinion est très montée : « On a purgé la ville d'assassins, écrivait Mercier : l'assassinat commis par un homme monté sur un haut cabriolet diffère-t-il d'un coup de poignard? Le poignard est plus doux que les roues dentelées d'une voiture qui vous laisse quelquefois un reste de vie pour souffrir des siècles ! »[1].

Dès 1789, les protestations affluèrent à l'Assemblée Nationale contre ces voitures « que la noblesse fabrique pour insulter à l'indigence et à l'honnête médiocrité ». La Convention, en 1793, « purifia les Petites-Ecuries du ci-devant tyran » en dépeçant ses carrosses et aussi ses traîneaux, « qui représentaient des lions, des tigres, des léopards, des aigles, effigie du caractère de ceux qui se livraient à ces délassements d'une cour corrompue »[2]. Mais la Révolution ne put abolir les cabriolets; Mercier le constate en 1799 : « Depuis que le peuple est souverain, il est bien inconcevable qu'il se laisse écraser comme sous l'ancien régime. » Les motions faites au

(1) MERCIER, *Tableau de Paris*, t. IX, chap. DCCXXXIX.

(2) « Il en est un surtout, mentionne le rapport, dont l'aspect fait frémir la nature. Il représente deux nègres attelés à un char comme de vils animaux, et celui-là peut-être, devrait être brûlé en présence des noirs qui se trouvent à Paris. » Convention Nationale, séance du 2 Floréal (*Moniteur Universel*, n° 213, 22 Avril 1794.)

Conseil des Cinq-Cents, où se posait la question de savoir si, dans un Etat où règne l'égalité, il doit être permis d'avoir des voitures autres que celles nécessaires au service public[1] » ; les plaintes « contre le danger journalier de ces chars brillants où se pavanent nos parvenus » (1798) furent impuissants contre le goût de la vitesse; tandis que le goût de la représentation alla décroissant, *comme il faisait déjà sous la monarchie.*

Le siège du cocher était encore, sous le Consulat, ce large canapé à franges que, seules, ont conservé les berlines des pompes funèbres, mais l'automédon avait cessé de porter perruque[2]. Les voitures nouvelles continuaient à être capitonnées au dedans de soie et de velours, mais elles n'apparaissaient plus au dehors avec le train et les roues dorés, avec les panneaux « vernis par M. Martin » et ses émules ou artistiquement décorés de « figures peintes d'après M. Boucher », comme les berlingots de Louis XV beaucoup plus coûteux que les grands carrosses du XVII^e^ siècle.

Ceux-ci n'avaient guère dépassé 7.000 francs chez les personnages fastueux, et leur prix ordinaire était de 3 à 4.000; à peine la Reine en eut-elle un de 12.000 francs, avec rideaux de gros de Naples rebordés à deux envers ; ses autres carrosses valaient de 8.000 à 2.400 francs. Cent ans plus tard, un carrosse de mariage, tel que celui du duc d'Havré (1764), revient à 22.000 francs, un vis-à-vis de gala coûte presque autant et une chaise de poste élégante 9.500. Il est vrai que les voitures d'occasion pullulent; les journaux, les *Petites Affiches*, annoncent chaque jour des calèches, des diligences anglaises et des berlines de voyage « à leurs premières roues », c'est-à-dire voisines du neuf, pour un millier de

(1) *Moniteur Universel*, n° 325 (12 Août 1793).

(2) *Sketch of fornight's excursion to Paris* (1788).

francs, prix auquel le duc de La Trémoïlle vendait un vieux carrosse à son intendant.

Ce qu'on ne voyait plus, à la fin du XVIII$^e$ siècle, dans les rues de Paris, c'étaient les « coureurs », les deux laquais lestement vêtus, habiles à trotter en précédant les chevaux au bord du ruisseau, sans salir leurs souliers plats et leurs bas blancs. M$^{me}$ de Pompadour avait sans doute dépensé plus que M$^{me}$ de Montespan, mais elle ne se déplaçait pas comme cette dernière dans une calèche à 8 chevaux, suivie d'un carrosse occupé par six filles, de deux fourgons, 14 mulets et 10 à 12 cavaliers, sans compter les officiers de sa maison[1].

Eux-mêmes, ces seigneurs et dames du XVII$^e$ siècle, quelque « magnifiques » qu'ils se crussent, ignoraient les débauches de luxe du moyen âge en fait de harnachement, si oubliées, en notre âge de taxi-autos sans façon, qu'elles semblent invraisemblables, bien qu'elles se soient maintenues parmi les civilisations primitives de l'Orient. Les « petits-maîtres » de 1780, qui se contentaient pour leurs chevaux de chaise de couvertures brodées et voyantes; les marquis et les financiers de la Régence, qui payaient 1.000 francs un harnais de carrosse, plus 175 francs pour la dorure, 150 francs pour le caparaçon et les cocardes, et 90 francs pour les deux aigrettes, avaient oublié, eux qui n'habillaient plus leurs chevaux qu'en grand deuil de tristes draperies noires croisées de blanc, les pompes éclatantes du costume hippique de jadis : les housses de drap d'or ou de fine tapisserie semées de rubis et de perles, fourrées de martre zibeline. Les panaches de 500 francs de plumes n'étaient qu'un modeste accessoire. Un

(1) *Lettre de M$^{me}$* DE SÉVIGNÉ du 6 Mai 1676. — Voyez SAINT-SIMON, *Mémoires*, I, 111. — On passait des marchés pour l'entretien, à forfait, des carrosses ; M$^{me}$ d'Espesses (1655) paie à son charron (un fixe) 380 francs par an pour cet objet, elle a un autre forfait, de 175 à 225 francs par an, avec son maréchal « pour ferrer ses deux chevaux et les panser de toute maladie qui ne durera pas plus de quinze jours. » PANNIER, *Une femme de qualité au* XVII$^e$ *siècle* (not. publiée par la Soc. Hist. du Protestantisme français).

cheval pouvait, au XVe siècle, porter une fortune : celui du comte de Foix, à son entrée dans Bayonne, lors de la reprise de la Guyenne sur les Anglais, avait un chanfrein revêtu d'or et de pierreries d'une valeur de 550.000 francs — (15.000 écus) — sa couverture, offerte à l'église cathédrale pour y être transformée en chappes, était prisée 14.500 francs [1].

Les chevaliers opulents usaient, pour la chasse et le voyage, de « chétives selles » de 100 francs; mais les contemporains de Louis XV n'en avaient jamais de plus coûteuses, tandis que les contemporains de saint Louis ou de Charles VII possédaient des selles de 2.000 et 3.000 francs, décorées de peintures et chargées d'orfrois. Le cuir n'en était pas cher : une selle de moine, en 1480, coûtait 65 francs, une selle de paysan en coûtait 24; dans le prix de 2.960 francs payé pour l'accoutrement de cérémonie d'une haquenée de grande dame (1517), le cuir du harnais valait 100 francs, mais les boucles et le mors doré en valaient 250, la soie de la housse 350 et le fil d'or de Chypre 1840 [2].

Ainsi parée, cette haquenée devenait une chose belle et rare, son passage impressionnait la foule dont l'émerveillement était sans fiel. Le carrosse hérita de ce prestige : s'arrête-t-il à la porte d'une femme de ville; « à peine elle entend son bruissement, dit La Bruyère qu'elle pétille de goût et de complaisance pour quiconque est dedans... On lui

(1) En 1450, *Mémoires de* DU CLERQ (Michaud), 613.

(2) Voyez tome VI, p. 539 et suiv., les tableaux de prix et *Chroniques de Jean de Troyes* (Michaud) 249. — FLEURANGE, *Mémoires* p. 7 .— Arch. Départ. Loiret A. 2171 (Note du sellier du duc d'Orléans en 1398). — SOURDEVAL, *Le Cheval*, p. 115 (Inventaire des selles du Prince de Condé en 1588). — SAINT-SIMON, *Mémoires*, VI, 313. — CROY, *Mémoires*, II, 358. — La variété des mors semble avoir diminué aux temps modernes. PLUVINEL (dans le *Manège Royal*, p. 64) en énumère une douzaine (1623); cent ans plus tard (1727), le BARON D'EISENBERG, dans le *Manège Moderne*, n'en indique que sept différents. — Sous Louis XIV, lors des entrées solennelles d'Ambassadeurs étrangers, c'était une politesse de harnacher à la mode de leur pays les chevaux qu'ils devaient monter. En 1714, l'envoyé de Perse et sa suite viennent en cour sur des bêtes sellées et bridées « à la Persienne ». (Voyez le *Voyage d'un ambassadeur de Perse*, Bib. Nat. L 2 C, 36.)

tient compte des doubles soupentes et des ressorts qui le font rouler plus mollement[1] ». Le budget de la vanité était autrefois plus largement doté que de nos jours, et l'écurie y tenait une grande place. La plus grande jouissance du riche consistait à montrer sa richesse.

Mais ces jouissances extérieures, tirées de l'admiration d'autrui, créaient, pour bizarre que cela semble, une sorte de lien social entre les ambitieux du « paraître », figurants volontaires du luxe, et le public satisfait de la peine qu'ils se donnaient pour l'ébahir. Il entre plus de vraie sensualité et plus d'égoïsme aussi dans les jouissances contemporaines, positives et personnelles; mais de ces jouissances, en fait de locomotion, le peuple entier a sa part. Le progrès en a banni la beauté, mais il en a généralisé le charme. La carriole du paysan, la bicyclette, l'autobus ou le métro du citadin ne sont pas esthétiquement inférieurs à l'automobile d'un millionnaire, et ils sont à la portée de toutes les bourses. Cependant, la « 50 chevaux » de grande marque, qui n'éblouit personne, suscite autour d'elle plus d'aigreur que naguère le carrosse doré.

(1) La Bruyère, chap. de *La Ville*.

## CHAPITRE X.

### LES MOYENS DE TRANSPORT. — ROUTES ET PONTS.

Quelle est l'importance de nos conquêtes ? — Le plaisir de ceux qui passent et de ceux qui demeurent. — Les routes romaines de l'ancienne Gaule. — Leur solidité, leurs travaux d'art. — Elles bravèrent l'incurie pendant des siècles ; puis, usurpées, démolies, vendues, elles s'effacèrent sur le sol. — Sens du mot « route » au moyen âge, piste en terrain varié. — Sécurité prime commodité. — « Guide des chemins de France », en 1553. — « Forêt dangereuse ». — La maréchaussée. — Un guide du Bois de Vincennes à Saint-Denis en 1479. — Les routes « rhabillées ». — Douze heures pour faire six lieues. — Une statue de Louis XIV attend 21 ans sous un hangar. — Démontage des voitures pour la traversée des Alpes. — Réaumur raccourcit les essieux des petites roues.

Ponts pieux du moyen âge. — « Frères pontifes », Sœurs maçonnes ». — Construction défectueuse. — Le pont de Bergerac de 1444 à 1835. — Rareté des ponts en pierre. — Ponts de bateaux et bacs. — Mansart. — Le pont de Moulins parti pour Nantes. — Les routes changent de tracé par suite d'écroulement de ponts. — Chemin suivi d'Auvergne en Artois, par les habitants de Montferrand transportés à Arras (1479). — Les pavés de Gand allant (1782) à Brest par Vieux-Condé, Pont-sur-Seine, Paris, Orléans et Nantes. — Bagages de Boulogne-sur-Mer à Nice, par Bordeaux, Toulouse et Cette.

Nous allons plus vite, plus loin, à moins de frais et plus aisément que nos pères. Nous en sommes fiers, et avec raison; cette victoire sur la matière est le résultat d'un immense effort, et l'homme vaut surtout par l'effort. Mais il ne faut pas exagérer l'importance de nos conquêtes : nous ne saurions aller bien loin, bornés comme nous le sommes, forcés jusqu'ici de faire uniquement le tour de notre petite planète; capables seulement d'en gratter l'écorce et, depuis hier, de voleter alentour, sans pouvoir ni en pénétrer l'intérieur, ni nous évader dans l'espace de plus de quelques milliers de mètres, à l'attache et prisonniers de l'atmosphère, sous peine de mort.

Quant à notre vitesse, elle n'est « grande » aujourd'hui que par rapport à celle des siècles passés; en soi, elle demeure médiocre, bien que nous allions « comme le vent ». Mais si nous comparons la marche de l'aéroplane et du train que nous

appelons « rapide », je ne dis pas avec celle de l'éclair dans le ciel, mais simplement avec celle du courant électrique qui transporte nos dépêches en Amérique, le « cent-vingt à l'heure » deviendra une allure de tortue et nous ne verrons plus qu'une différence tout à fait insignifiante entre la vitesse du piéton, celle du cavalier et celle de la locomotive. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il nous agréerait longtemps de faire, avec la rapidité de la foudre, des voyages inter-astraux. Peut-être s'en dégoûterait-on ?

Il est charmant d'aller plus vite que l'on n'allait la veille, mais le charme dure juste le temps qu'il faut pour s'accoutumer à cette vitesse nouvelle. Comme le mouvement, l'immobilité a ses plaisirs, non seulement aussi vrais — tous les plaisirs sont « vrais » du moment qu'on les ressent — mais aussi grands. L'automobile, en traversant il y a vingt ans un village écarté de la Basse-Bretagne, dérangeait la noce rurale massée sous de grands ormes sur la place de l'Eglise, au carrefour de trois chemins. Les gens de la noce s'amusaient à regarder les gens de l'auto et leur véhicule encore ignoré; les gens de l'auto se plaisaient à voir les costumes pittoresques des gars, les mitres de dentelles des filles avec leurs collerettes échancrées sur les épaules à la Marie Stuart. Mais qui des deux groupes avait le plus de plaisir, ceux qui demeuraient ou ceux qui passaient?

Nomade lorsqu'elle était barbare, cette portion de l'humanité dont nous descendons a changé plusieurs fois de goût depuis dix-huit siècles. Elle paraît encore extrêmement remuante durant toute la première partie du moyen âge; les Gallo-Romains, Francs ou Burgondes se déplaçaient sans cesse. Ils allaient lentement et constamment, comme des forains dans une roulotte, le temps n'ayant pas pour eux la valeur que nous lui attribuons, et ce qu'ils avaient à faire

étant rarement pressé. Cristallisés dans le régime féodal, ils ne bougèrent plus qu'en cas de force majeure et presque toujours pour guerroyer.

Comme la fonction crée l'organe et qu'aussi l'inaction l'atrophie, les belles routes que Beaumanoir appelait pompeusement « chemins de Jules César » s'effondrèrent avec le temps. Au IIe siècle, sous les Antonins, elles étaient, dit-on, aussi nombreuses en certaines provinces qu'en 1840 avant la création des chemins de fer; en tout cas, ces chaussées ferrées, *cami ferrat*, comme on les appelait en Périgord où la voie romaine de Tintiniac à Vesone mettait, seule encore au XVIIIe siècle, le Bas-Limousin en communication avec Périgueux, ne le cédaient en rien à nos routes modernes, ni pour la solidité du fond, ni pour la douceur des pentes ou le rayon des courbes. Tantôt en déblai, tantôt en remblai, leurs auteurs, pour éviter les sinuosités et niveler le terrain, avaient prodigué les travaux d'art, édifié des ponts et traversé des bancs de rochers.

Elles bravèrent l'incurie pendant des siècles, puis, peu à peu, usurpées et démolies par les riverains, vendues parfois — les Etats de Bourgogne concédaient encore en 1788 à un particulier une portion de la voie romaine d'Autun à Chalon — elles s'effacèrent sur le sol comme dans le souvenir des hommes. Les anciennes routes étaient si oubliées que, lorsqu'on songea, sous Louis XV, à en faire de nouvelles, celles-ci côtoyèrent souvent à peu de distance les devancières qu'elles ignoraient et dont le tracé, on en a plusieurs exemples, était meilleur [1].

Pour nos contemporains habitués à vivre dans un pays sillonné de voies innombrables, uniformément bonnes en toutes saisons, bien que différentes de largeur, les routes actuelles,

(1) DENIS, *L'Agriculture dans Seine-et-Marne*, 28, 278. — BUSSIÈRE, *Le Périgord*, 108. — VIGNON, *Les Voies Publiques*, I, 5. — Arch. Dép. Côte-d'Or, C. 3839.

avec macadam et agents voyers, semblent un présent naturel du Créateur sans lequel un pays policé ne se pourrait concevoir; aux Français de jadis, nos routes artificielles paraîtraient au contraire assez invraisemblables.

Ils employaient le mot de « route » dans le même sens qu'aujourd'hui les marins sur l'Océan, pour signifier la place par où l'on a coutume de passer en allant d'un lieu à un autre. La route s'était créée d'elle-même, sous les pas du voyageur ou du roulier, comme se trace un sentier peu à peu dans des champs traversés toujours au même endroit. Peu importait que cette piste en terrain varié, épousant les moindres reliefs du sol, escaladât des collines abruptes, pourvu qu'on la pût suivre sans danger.

Sécurité prima longtemps commodité. Le moyen âge abonde en traités, passés entre des villes dépendant de différentes juridictions, « pour la liberté des chemins ». Ces accords sont tantôt d'un mois ou deux, « jusqu'à la fête de Pâques », prolongés « jusqu'à l'octave Saint-Jean », tantôt d'un an, comme celui conclu en 1241 par les consuls d'Agen, Marmande et Moissac avec les prud'hommes de La Réole, pour « l'asseurement » des routes, étendu à tous les Toulousains dans le Bordelais et à tous les Bordelais dans le comté de Toulouse [1].

Les traités n'étaient pas toujours efficaces; mieux valait se garder soi-même. Pour protéger l'aller et le retour des marchands étrangers qui se rendaient, au XV^e^ siècle, à la foire de Francfort, la municipalité avait organisé une escorte de 30, 60 et souvent 100 arbalétriers, suivant le plus ou moins de danger du chemin à parcourir. Sur le *Guide des Chemins de France*, en 1553, figure souvent, entre deux villes, ce mot inquiétant : « *Brigandage* », ou cet avertissement utile au

(1) Arch. Com. d'Agen, AA. 1 et 2.

touriste : « Forêt dangereuse pendant deux, trois ou quatre lieues ». De Paris à Fontainebleau, la forêt était si peu sûre qu'on passait toujours par Corbeil, quoique ce fût plus long.

L'ancien régime avait fini par écheniller à peu près les routes de leurs malandrins : « Nous n'avons pas entendu dire qu'il s'y commette de vols, écrit un Anglais sous Louis XV, quoique nous n'ayons pas vu un seul de la maréchaussée de Paris à Lyon. Vous savez, ajoute-t-il, que la maréchaussée est un corps de troupes bien montées, entretenu en France pour la protection des voyageurs. C'est un reproche à faire à l'Angleterre que nous n'y ayons pas une semblable patrouille [2]. » Les routes avaient été si longtemps terrain d'élection pour les malfaiteurs que la création de voies nouvelles souleva, au XVII[e] siècle, l'opposition violente des populations, qui y voyaient surtout un accès aux vagabonds et gens de guerre pour venir les piller. Il fallut, dans la Brie, la présence d'un corps de 200 hommes de troupe pour patrouille »[1]. Les routes avaient été si longtemps terrain

Ces travaux, cet établissement de la viabilité, si pénible et si lent, se poursuivirent au milieu de difficultés que notre siècle n'arrive pas à comprendre. Telle route du Centre, commencée en 1623, n'était pas terminée en 1790; les transports s'y faisaient encore à dos de mulets. Il faut se garder de croire au réseau officiel du temps de Louis XVI; bien des routes y figurent qui n'existaient qu'en projet et sur le papier, et parmi celles effectivement ouvertes, beaucoup n'étaient guère praticables.

A l'issue de la guerre de Cent ans, un orateur, aux Etats de Normandie (1484), faisait remarquer que les chemins publics, en cette province, « avaient disparu sous des brous-

(1) SMOLLET, *Travels through France and Italy*, I, 118. — CH. ETIENNE, *Guide des chemins de France*. — JANSSEN, *Allemagne à la fin du moyen âge* (trad. Paris-Avenay), p. 357.

sailles ». On n'aura pas de peine à le croire lorsqu'on voit, dans les comptes de Louis XI, parmi les sommes payées à ceux qui *guident* ce prince d'un point à l'autre de son royaume, la gratification de 50 francs en juin 1479 à l'homme « qui servit de guide au Roi *du bois de Vincennes jusques à Saint-Denis* et de là à Louvres » [1]. Rien d'étonnant par suite si le voiturier de cette époque se perd souvent dans un court trajet entre deux villes voisines, comme l'explorateur aujourd'hui entre deux villages de l'Afrique équatoriale.

La venue d'un prince, d'un personnage de marque, avait cela de bon au moyen âge pour l'édilité que l'on ne se contentait pas de joncher de verdure les rues qu'il devait parcourir, mais qu'aussi l'on ôtait le fumier qui les encombrait, « pour élargir le chemin par lequel gens de cheval ni charrettes ne pouvaient passer » ; les autorités se remuaient et forçaient les possesseurs des terrains limitrophes à « rhabiller la route » d'urgence. Pareils procédés étaient encore de mise sous Louis XIV, puisque Colbert écrit à l'intendant de Bourbonnais, où devait aller le Roi : « Il faut faire remplir les mauvais endroits de cailloux ou de pierres, s'il y en a dans le pays; sinon, les remplir de terre avec du bois; et vous pouvez encore employer un troisième moyen qui serait de faire ouvrir les champs en abattant les haies et en remplissant les fossés pour le seul passage du Roi. Ce sont là les expédients dont on s'est toujours servi pour faciliter les voyages du Roi dans toutes les provinces par où Sa Majesté doit passer. » En 1788, à la fin de la monarchie, l'intendant de la généralité de Tours écrivait à la municipalité de Saumur « d'avoir à

(1) Douet d'Arq, *Comptes de l'hôtel*, p. 373. — *Voyages* d'Albert Durer aux Pays-Bas en 1521. — Denis (loc. cit.), p. 307. — Soc. Hist. Périgord, 1875, p. 240. — De Beaurepaire, *La Normandie au moyen âge*. — Au XVIIe siècle (1619), le duc de Rohan emploie, dans ses voyages, des guides, qu'il paie de 2 fr. 50 à 8 fr. par jour — ces derniers sont à cheval — et dont il change chaque jour. Quelquefois ce guide est laquais chez un seigneur des environs. (Comte du Halgouet, *Dépenses d'Henri de Rohan*, p. 24, 25 *et passim*.)

rendre praticable le chemin qui conduit à cette ville, afin que le carrosse de Mesdames, sœurs du Roi, qui devait y passer, ne reste pas embourbé comme à leur précédent voyage »[1].

Tomber dans des trous pleins d'eau, où l'on pense se noyer, traverser des kilomètres de terrains marécageux au risque pour les chevaux et les cavaliers d'y rester enlizés en hiver, s'enfoncer dans les boues au milieu d'un village, verser par la maladresse d'un postillon, se casser un membre ou perdre la vie furent des éventualités fâcheuses bien que normales auxquelles les voyageurs demeurèrent exposés pendant des centaines d'années et jusqu'à des temps tout proches de nous: avant 1820, de Lyon à Sury, près de Montbrison, les chemins étaient si mauvais qu'il était tout à fait extraordinaire de ne verser qu'une fois pendant le trajet[2].

On s'y résignait; on mettait 12 heures pour faire 6 lieues; on attelait 22 chevaux à la diligence pour lui faire franchir les mauvais pas; on attendait que le véhicule brisé fût réparé, à prix exhorbitant, par le charron local qui profitait de l'aubaine. Si la route défoncée cesse d'être accessible aux charrettes, on fait venir le blé sur des chevaux de bât; si l'objet n'est pas transportable, on prend patience : en 1698, le chemin de Paris à Dijon est si déplorable que, les Etats de Bourgogne ayant voté l'achat d'une statue de Louis XIV qui remonta par eau jusqu'à Auxerre, on tenta vainement de l'acheminer par terre jusqu'à Dijon. Il fallut s'arrêter dans un bourbier, à une lieue d'Auxerre, où le bronze attendit 21 ans, sous un hangar, que la route s'améliorât[3].

(1) Arch. Départ. Vaucluse 7, 2290 — DELAVILLE-LE-ROULX, *Comptes Municipaux de Tours*, II, 242 — Ord. Municipale d'Issoudun, en 1593 Soc. Ant. Berry, 1882, p. 225.

(2) *Relation de* JÉROME LIPPOMANO, *ambassadeur* de Venise, en 1577 (Trad. Tommaseo), II, 279. — *Voyage de* J. GASPARD DOLLFUS, de Mulhouse à Paris en 1663. — Bul. Soc. Emulation Ain. 1875. — *Lettres* de Mme DE SÉVIGNÉ du 12 juin 1680 (Récit de la mort de Mme de Saint-Pouange). — *Journal de voyage* de Mme CRADOCK en France (1784), p. 4 et 5. — AYNARD, *Voyages au temps jadis* p. 22.

(3) Congrès Scient. Auxerre, 1856, p. 245. — SALHER, *Montbéliard à table*, p. 29. — A. Babeau, Sir John Carr, *Les An-*

Monotones et séculaires, les lamentations des commerçants, des corporations, des assemblées locales, sur les passages « gâtés », rompus, ruinés, inondés ou inaccessibles, rempliraient des volumes. Pour un même transport, sur une même distance, le prix des charrois doublait suivant que la voie était plus ou moins difficile[1]. Je ne parle ici que des routes postales et des terrains plats; les montagnes n'étaient abordables qu'à pied ou à cheval. Avant la construction de la première route, ordonnée par le Premier Consul (1800), la traversée des Alpes entre Lyon et Turin s'opérait à dos d'hommes ou de mulets; on démontait les voitures et l'on transportait séparément caisse, roues et brancards, que l'on remontait sur le versant opposé. Quant aux chemins « de paroisse à paroisse », la plupart n'étaient praticables que pour les bêtes de somme; nul n'aurait osé, il y a cent vingt ans, entreprendre un réseau vicinal; les commissaires de la Convention étaient unanimes à déclarer que la dépense serait trop forte et que la contribution ferait trop murmurer[2]. Sur les chemins d'importance moyenne, si étroits que les voitures devaient y passer toujours par les mêmes ornières, le célèbre Réaumur imagina, sous Louis XV, pour les affronter en berline sans le secours des pionniers, de raccourcir les essieux des petites roues, afin qu'ils ne fussent pas accrochés sans cesse par les bords en cuvette des talus.

La grosse affaire, c'étaient les ponts; il y eut, au XIIIe siècle, des « frères pontifes », ou constructeurs de ponts pieux, car l'établissement d'un pont était alors une œuvre pie : le pont de la Guillotière, à Lyon, fut subventionné par le pape

*glais en France après la paix d'Amiens*, p. 23 et 269.

(1) Cahiers des Etats de Normandie, 1, 165 ; II, 109. — Arch. Com. de Bourg (Bresse), BB. 82 ; d'Avallon, CC. 228. — *Lettres et Papiers d'Art de Richelieu*, VI, 247. — LEFORT, *Salaires et Revenus à Rouen*, II, 43.

(2) Soc. Emulation Allier, XII, 340. — Arch. Départ Corrèze C. 271. — THOMAS DU FOSSÉ, *Mémoires*, I, 136.

Innocent IV en indulgences autant qu'en argent. Les frères pontifes, pour édifier sur le Rhône le pont Saint-Esprit, appelèrent à leur aide les « sœurs maçonnes », confrérie de femmes qui exécutaient les travaux à portée de leur sexe.

Mais les fonds manquaient; le « denier à Dieu » des boîtes monétaires, qui devait procurer des ressources, était toujours détourné de sa destination. Puis les connaissances techniques, jusqu'au XVIIe siècle, étaient imparfaites; le défaut d'alignement et de parallélisme des piles, l'irrégularité de leur espacement, les empattements énormes, à l'aide desquels on espérait suppléer au manque d'enracinement solide et qui devenaient une cause de ruine en obstruant l'écoulement des eaux, toutes ces causes réunies contribuaient à rendre les ponts très rares, assez fragiles et difficiles à refaire quand ils s'écroulaient.

L'histoire des ponts, féconde en échecs, pleine de négociations compliquées et d'efforts stériles, nous montre l'humanité d'hier aux prises avec des difficultés que ne conçoivent plus les générations actuelles, du moins en pays civilisé. Le pont de Bergerac en fournit un exemple : seul, sur la Dordogne, il reliait le Nord au Sud, le Poitou à la Guyenne. Mal entretenu au temps des guerres anglaises, il est emporté par une crue en 1444; on se contenta d'un bac jusqu'en 1502, où l'on fit marché pour un pont de bateaux qui devait coûter 25.000 francs. Un pont moitié pierre moitié bois lui succède en 1509; brûlé par le chevalier de Montluc en 1568, un pont de bois le remplace en 1571 et dure jusqu'en 1615, où une crue de la rivière le détruit. Relevé, toujours en bois, objet d'un entretien annuel onéreux durant tout le XVIIe siècle, il est encore emporté en 1728. Considérant alors que, par ses nombreuses piles, il encombre le lit du fleuve, on décide de le reconstruire en pierre; mais, faute d'argent, force est de se contenter de bois. En 1783, les eaux l'ayant pour

la quatrième fois abattu sur la moitié de son estacade, il est remplacé provisoirement par un bac. Pendant les pourparlers avec le pouvoir central à l'effet d'obtenir les capitaux nécessaires à la construction en pierre, la Révolution survint. Le représentant du peuple Lakanal prit un arrêté ainsi conçu : « Article Ier. Le Pont de Bergerac sera reconstruit... » Et ce fut tout. Le bac subsista jusqu'en 1825, où s'édifia enfin le pont actuel, en maçonnerie, après cinq siècles d'attente [1].

Les ponts en pierre étaient un luxe que peu de grandes villes parvenaient à s'offrir. Paris, au XVIe siècle, n'en avait pas d'autre que le pont Notre-Dame [2]; les ponts au Change et des Meuniers étaient en bois; de même les ponts de Nantes et de Saumur. Malgré leurs grosses poutres, ces ponts étaient peu stables; ils exigeaient des réparations fréquentes : lorsqu'il ne suffisait pas d' « ordonner une courade », ou corvée générale, pour les accommoder, comme faisaient les jurades du Midi, les provinces y pourvoyaient au moyen de cotisations régionales. Rouen, qui ambitionne un pont de pierre, le met solennellement en adjudication (1612), se résout, après six ans de délibérations infructueuses des échevins et des cours souveraines, à édifier simplement un pont de bois, et se contente enfin, au bout de quinze ans (1627), « puisque l'entreprise n'a pu réussir », de demander au gouverneur de faire un pont de bateaux en cette ville [3].

Un pont de bateaux était chose déjà très enviable; sur le plus grand nombre des rivières, il n'y avait que des bacs, ce qui, en cas de troubles, permettait au gouvernement d'interdire au batelier de passer telles ou telles personnes et, par sur-

(1) Soc. Hist. Périgord, 1879, p. 322. — VIGNON, *Les Voies Publiques*, I, 9, 27, 29.

(2) Le Pont Notre-Dame aurait coûté en 1507 5.800 livres — soit 133.400 francs (de 1913) ; le Pont-Royal, en 1687, 2.598.000 francs.

(3) Régistres des Etats de Normandie, I, 65, 187 ; II, 131. — Arch. Départ. Drôme, E. 5597 ; Lot-et-Garonne (Francescas CC. 2), (Nicole BB 1) ; Bouches-du-Rhône, C. 470, 471. — Arch. Com. Avallon, DD. 94 ; Nevers, DD. 10. — RABELAIS, *Gargantua*, Livre IV, chap. XXXIV.

croît de précaution de faire couler et briser ces bacs dont les malintentionnés pourraient se servir, bien qu'ils fussent mis chaque soir en lieu sûr, à la chaîne, avec cadenas[1].

Jusqu'aux temps modernes, la construction des ponts resta assez hasardeuse. Mansart avait fait un beau pont de pierre à Moulins et était revenu triomphant de son ouvrage qu'il n'avait pas suffisamment fondé. Un mois après, M. de Charlus, lieutenant général de cette province, ayant paru devant le Roi, Mansart pria Louis XIV de demander à M. de Charlus des nouvelles de son pont, « sur lequel, raconte Saint-Simon, il se donna largement de l'encens ». Charlus ne disait mot; le Roi insista : « Sire, répondit-il froidement, je n'en ai point de nouvelles depuis qu'il est parti, mais je le crois bien présentement à Nantes. — Comment, dit le Roi, de qui croyez-vous que je parle? c'est du pont de Moulins. — Oui, Sire, répliqua Charlus, c'est le pont de Moulins qui s'est détaché tout entier et tout d'un coup, la veille que je suis parti et qui s'en est allé à vau-l'eau. » Le Roi et Mansart demeurèrent aussi étonnés l'un que l'autre, et le fait se trouva vrai. Il en était déjà arrivé autant à Mansart, et de la même façon, au pont de Blois[2].

Une rivière devenait-elle infranchissable, les populations en prenaient leur parti comme d'une éventualité fatale à laquelle le sage doit se résigner; mais la route changeait. Le pont de Cravant, sur le chemin de Paris à Lyon par Autun, s'étant écroulé en 1720, on resta 40 ans sans le reconstruire; l'ancienne route horizontale étant par là interceptée, la cir-

(1) Arch. Départ. Haute-Garonne, B. 479, 481. — *Voyage de* THOMAS CORYATE en 1608, p. 8. — AYNARD, *Voyages au temps jadis*, p. 25.

(2) SAINT-SIMON, XVI, 42 (Ed. Boislisle). M. de Boislisle expose les raisons qui le portent à considérer l'anecdote comme inexacte, attendu que le pont de Moulins, ayant été emporté en 1689 par l'Allier, lorsqu'il était en réparation, fut commencé en 1706 sur les dessins de Mansart, mais ne fut emporté qu'en 1710 après la mort de Mansart. (Il avait coûté 2.800.000 francs.) — Le pont de Blois ne fut emporté par la Loire qu'en 1710, et il ne semble pas que Mansart y eût jamais travaillé.

culation dut s'en frayer une autre à la sortie d'Auxerre à travers les montagnes, qui subsista jusqu'en 1840. La route des Vallées, *ayant entièrement péri* par ce long abandon de quarante ans, n'avait pas été reprise, en 1760, après la reconstruction du pont, si bien qu'il fallut, en 1837, la refaire à neuf.

Le même fait se produisait quand une portion de route devenait impraticable, comme celle de Toulouse, entre Orléans et Romorantin, sur une longueur de 9 à 10 lieues : « Les messagers et rouliers, écrit l'intendant (1771), préfèrent en prendre une autre quoique plus longue ». Si le tracé changeait ainsi, sous Louis XV, quand la viabilité devenait trop défectueuse, on peut croire qu'il en fut souvent de même aux temps antérieurs; le grand chemin en prenait à son aise, il se détournait de lui-même, malgré les protestations des villages qu'il traversait naguère et qui se plaignaient vainement de son abandon [1].

La question de distance était peu de chose auprès de la commodité et du bon marché des transports. De là des zigzags, bizarres à nos yeux modernes, imposés à nos aïeux par la pénurie des communications : bien des chemins ne pouvaient être utilisés que l'été; en toutes saisons, « le plus droit » n'était pas toujours « le plus aisé », ni « le plus plaisant et sûr ». Mieux valait aller de Paris à La Rochelle par Marans et la voie de mer, ou faire un détour par Luçon et Thouars, que de prendre la route directe par Poitiers, qui obligeait à passer les marais dans des gabarres. Durant les longues périodes de guerre avec les « Impériaux », on allait de Paris en Suisse par Lyon, pour éviter la Franche-Comté, bien que le voyage fût ainsi allongé de cinq jours. S'embarquer pour l'Angleterre à Honfleur, en venant de Paris par

(1) Congrès Scient. Auxerre 1858 (II, 249). — Arch. Com. Romorantin, GG. 90. — Arch. Depart. Drôme, E. 5312 ; Bouches-du-Rhône, C. 559, 562.

Rouen et « Poteau-de-Mer » — Pont-Audemer — est assez ordinaire au XVIIe siècle et, de Paris à Marseille, il est bien rare alors que l'on ne descende pas la Saône depuis Chalon et le Rhône jusqu'à Avignon[1].

Au moyen âge, surtout lorsque des voyageurs chargés de beaucoup de bagages et de peu d'argent devaient combiner une pérégrination économique, aucun détour ne les rebutait pour mettre à profit le cours de quelque rivière : Louis XI, mécontent (1479) des habitants d'Arras qu'il jugeait trop « Autrichois » imagina de les déporter en masse et d'importer à leur place, dans cette cité-frontière, des colons recrutés en diverses villes de l'intérieur telles que Troyes, Moulins, Cusset, Montferrand, etc. Cette entreprise assez invraisemblable de dépeuplement et de repeuplement, par voie de décret, fut exécutée du moins partiellement, et les comptes parvenus jusqu'à nous montrent l'itinéraire suivi par les émigrants de Montferrand dans leur exode d'Auvergne en Artois.

Le gouvernement qui donnait à ces « bons marchands », à ces « méchaniques » — artisans — « facteurs » ou commis, une prime en espèces et une robe « pour qu'ils prissent mieux en gré le voyage », s'était aussi chargé des frais de leur transport. Il tenait donc à réduire au minimum cette dépense qui devait être « passée en forme d'imposition » sur tout le pays. Ces maîtres-maçons, serruriers, boulangers, chaussetiers, tisserands, etc., au nombre de 36, avec leurs familles et leurs « valets », c'est-à-dire les compagnons ou apprentis de chaque métier, partirent de Montferrand en vingt chars à bœufs pour aller, à 25 kilomètres, s'embarquer à Maringues, sur l'Allier, en deux bateaux frêtés à leur intention. Ils des-

(1) La Boullay-le-Gouez, *Impressions de voyage* (en 1643), p. 2 et 422. — Arch. Aff. Etrang. (France), t. 789 fol. 251. — *Le Guide des Chemins de France*, par Ch. Etienne (1553).

cendirent l'Allier jusqu'à sa jonction avec la Loire, dont ils empruntèrent le cours jusqu'à Gien, et reprirent terre pour un court trajet jusqu'à Montargis. Là, remontés en bateau sur le Loing, d'où ils passèrent dans la Seine, ils traversèrent Paris et continuèrent à suivre cette rivière jusqu'à l'embouchure de l'Oise qu'ils empruntèrent jusqu'à Creil. Le voyage par eau avait duré dix-huit jours.

Nous laisserons nos « ménagers » auvergnats continuer de Creil à Amiens, où on leur achète des javelines « pour ce que les chemins sont dangereux en tirant vers Arras », et nous ne les suivrons pas dans cette ville, d'où les uns s'en revinrent au bout de trois ou quatre ans au pays natal, mais où d'autres séjournaient encore lorsque Arras, repris en 1492 par les Espagnols, rentra pour cent cinquante ans sous la domination étrangère [1]. Cet exemple suffit à dégager la pensée directrice, la loi du « moindre effort » qui, sous une apparence incohérente, réglait les parcours d'autrefois. On écrivait, au XVI[e] siècle : « Le royaume de France a 22 *journées* de large et 19 de long »; le temps et le prix, le point de vue *économique* et financier domina, comme il fait encore de nos jours, le point de vue *géographique* jusqu'à la fin de la monarchie. Au fur et à mesure que les voies terriennes ou fluviales progressaient, elles prirent alternativement l'avantage.

Il subsista seulement en ce chapitre de bien singulières anomalies : en 1782, une compagnie fournissait Brest de pavés qu'elle tirait de Gand et d'Anvers. Ce pavé venait par l'Escaut à Vieux-Condé, était transbordé par chariots jusqu'à Ponts-sur-Seine, remis en péniches jusqu'à Paris, débarqué aux environ du Champ-de-Mars, rechargé sur charrettes jus-

(1) *Comptes de voyages d'habitants de Montferrand à Arras* (Bib. Nat. L. 30, 294). — De Pont-Picot, sur l'Allier, *jusqu'à Gien,* le voyage avait coûté 1.143 francs. Il est difficile d'apprécier la dépense totale parce que trop de frais accessoires viennent ensuite s'y mêler.

qu'à Orléans et recommençait pour la troisième fois à naviguer jusqu'à Nantes. « Cela coûtait moins cher que par mer », disait un ministre au maréchal de Croy, qui rapporte ces détails, — et l'on a vraiment peine à l'admettre? Mais lorsque M. de Croy s'étonne qu'entre Paris et Orléans on emploie pour ces pavés la route de terre plutôt que la Seine et le canal de Briare, nous croyons volontiers les entrepreneurs qui, dit-il, lui « firent voir que, *par les frais et péages*, il leur en coûtait le double d'aller par eau et qu'il aurait fallu près de trois mois pour ce qu'ils faisaient par rouliers en cinq jours »[1].

Que la charrette l'emportât sur le bateau, le fait était d'ailleurs exceptionnel au XVIIIe siècle : aujourd'hui, lorsqu'un Anglais se rend sur la Côte-d'Azur, il fait enregistrer ses bagages à Londres ou, s'il redoute les excédents, il les confie à la petite vitesse et ne s'en occupe plus jusqu'à leur arrivée à destination. Les choses n'allaient pas ainsi en 1767, on n'aurait su emporter avec soi des malles volumineuses et pesantes; aussi le docteur Smollet, au moment de son départ pour Nice, *viâ* Paris, a-t-il soin d'embarquer à Boulogne ses gros bagages pour Bordeaux, adressés à un marchand de cette place qui les dirigera sur Toulouse par la Garonne; de là, par le canal du Languedoc, ils iront chez son correspondant de Cette, qui les fera parvenir à Nice par voie de mer[2].

Les chemins du moyen âge se faisaient tout seuls, par un passage répété des voyageurs au même endroit; mais, par ce passage aussi, ils se détérioraient : les ornières devenaient peu à peu des fossés et des fondrières aux points surtout où, pour une cause quelconque, cavaliers et rouliers ne pouvaient emprunter sans façon les champs contigus à la piste ordinaire.

(1) *Mémoires du* MARÉCHAL DE CROY, IV, 232.

(2) SMOLLET, I, 19, 71.

L'idée d'entretenir cette piste était donc venue de bonne heure. Au profit des seigneurs qui en étaient chargés avaient été établies des taxes, — péages, barrages et « travers » — qui se percevaient exactement, sans que toutefois, comme le constatent les ordonnances, les bénéficiaires fissent exécuter aucun travail. Procéder à leur place à ces réparations en « saisissant les deniers », le pauvre Etat des xv$^e$ et xvi$^e$ siècles n'en avait pas la force. Il prescrit aux sénéchaux et autres juges « de savoir sur les lieux *à qui incombe* le curage des rivières et l'entretien des chemins; et, *s'il se trouve que personne n'en est chargé*, d'aviser pour le faire la voie la plus légère et moins grévable pour les habitants (1413) ». Cent soixante ans plus tard, à la suite des Etats de Blois, l'ordonnance de 1579 contenait des plaintes semblables et des remèdes pareillement illusoires.

Comme il fallait tout de même un minimum de viabilité, il se faisait un minimum de réparations. Les paroisses riveraines et les pouvoirs locaux payaient l'extraction de quelques pierres et les vacations de quelque huissier, mandé « pour accoutrer les chemins trop dangereux tant pour gens que pour bêtes ». Sous les derniers Valois, les bonnes villes avaient obtenu du Roi l'« octroi », — le mot est resté — c'est-à-dire la grâce... de s'imposer chaque année pour cet objet ; et, parmi les dépenses des communes rurales, figurent périodiquement quelques francs pour des « commissaires-visiteurs » des chemins. Mais cela ne saurait aller bien loin, à moins qu'un gouverneur redoutable, comme Lesdiguières en Dauphiné, ne menace les consuls, s'ils ne font d'urgence au chemin royal de Marseille les réparations indiquées, « de leur envoyer un de ses gardes avec ordre de séjourner à leurs frais jusqu'à l'exécution complète des travaux »[1].

(1) Arch. Depart. Drôme, E. 6178 ; E. 5440, 5985, 6113, 6158. — Arch. Dep. Aisne, H. 189. — Arch. Com. Nevers, CC. 290, 355 ; Nantes, DD. 169. — Ord. Roy. du 25 Mai 1413 et de Mai 1579 (Art. 355).

Ces interventions supérieures ne se manifestaient en général qu'à l'occasion d'un déplacement princier ou pour l'avantage personnel du monarque, en France comme à l'étranger : Charles-Quint se rendait-il de Bruxelles à Anvers et Malines (1555), on envoyait des chevaucheurs de l'écurie ouvrir les champs, chercher lieux convenables et couper arbres pour en faire des ponts afin que Sa Majesté pût passer facilement. Et comme Louis XIV n'aimait la chasse à courre qu'avec des routes commodes, il en fut ouvert 360 kilomètres dans la forêt de Fontainebleau à une époque où, dans l'ensemble du royaume, il ne s'en faisait guère[1].

Depuis Sully pourtant, un personnel administratif, qui précéda de cent quarante ans les ingénieurs techniques de Louis XV, avait été timidement organisé pour présider aux « ponts et chaussées » ; sous le titre nouveau de « Grand Voyer de France », — nous dirions aujourd'hui ministre des Travaux publics, — le surintendant des finances de Henri IV pouvait bien délivrer dans chaque généralité des commissions de « Lieutenants de la grande voirie », de « cheminiers » ou « voyeurs-réformateurs des chemins », mais comment ces nouveaux venus se feront-ils obéir par les populations, battus en brèche comme ils vont l'être par les Etats provinciaux, les parlements, les trésoriers de France, toutes autorités qui, de vieille date, se partagent *en droit* la surveillance de la voirie, bien qu'*en pratique* la plupart n'en aient cure.

Et d'abord où prendra-t-on les fonds? A qui incombe la dépense? Aux seigneurs seuls, répondent certaines paroisses

(1) Dangeau, *Mémoires*, I, 59, 60. — Saint-Simon, *Mémoires*, I, 143. — *Souvenirs du* duc de Croy, I, 22. — Arch. Dep. Nord, B. 2510. — Il se fit aussi à cette époque certaines voies stratégiques ; témoin celle qui allait de Marseille à Saint-Maximin et Brignoles ; tracée en 1713, sur la fin de la guerre de la succession d'Espagne ; qualifiée *à cette* date de « route royale », puis, au XIX<sup></sup>e siècle, de « route départementale », elle est aujourd'hui classée « chemin vicinal de grande communication ».

déniant, comme celles du fief de Turenne, tout concours au syndic de la vicomté. Aux propriétaires riverains, disent les Etats de Bretagne qui se refusent à voter un centime, bien que Sully leur offre au nom du Roi une subvention égale à la somme dont ils s'imposeraient eux-mêmes. Pénétrés des mêmes idées, les Etats de Normandie (1610) prescrivent aux possesseurs de fonds limitrophes des grandes routes « de les rétablir chacun en droit soi », de les aplanir en nivelant les buttes qui bosselaient le sol, de les affermir avec cailloux, terres et gravois et, en attendant que les *cavées* et autres mauvais passages soient réparés, de faire ouverture de leur clos pour le passage des charrettes et chevaux [1]. Inutile de dire que semblables mandements demeurent purement théoriques; fussent-ils renforcés de cette formule comminatoire : « A peine, pour les propriétaires récalcitrants, de voir exécuter le travail à leurs dépens »; nul n'en tient compte.

Plus sages étaient les Etats de Languedoc et de Provence qui, ne comptant que sur eux-mêmes, mettaient les travaux en adjudication, surveillaient l'exécution avec des fonctionnaires à leur solde et les payaient en répartissant d'office sur les diocèses, vigueries et paroisses une imposition proportionnelle [2]. En 1640, le budget des Ponts et Chaussées, pour la France entière, n'atteignait pas 6 millions *de notre monnaie;* là-dessus, les personnages en faveur se taillaient de larges crédits : 250.000 francs y figurent pour la clôture de la petite ville de Richelieu, tandis qu'on y prévoit modestement 130.000 francs, pour servir dans treize généralités, — c'est-à-

(1) Registres des Etats de Normandie (pub. par M. de Beaurepaire), 1, 224 et 1, 80, 135, 165, 183. — De Carné, *Etats de Bretagne* 1, 260. — Arch. Min. Guerre, 71, 225. — Arch. Com. Saint-Malo, DD. 1 ; Langres, 729. — Arch. Dép. Vaucluse, B. 2632 ; Lot-et-Garonne, B. 10 et 12 (Moncrabeau, BB 1), Ste-Colombe BB. 1), (Meilhan, BB. 1), Astaffort DD 1). — Arch. Dép. Côte-d'Or, 2, X ; Drôme, E. 6178.

(2) Arch. Dep. Bouches-du-Rhône, C. 9, 12, 118, 468, 532 et passim. — Arch. Dép. Haute-Garonne, B. 363, 408, 452, 472.

dire la moitié du royaume, — « à l'ouvrage le plus pressé »[1].

C'est seulement du XVIIIe siècle, vers 1735, sous le ministère de Fleury, que datent les premières « routes » dans l'acception moderne du mot. Une œuvre aussi nouvelle, aussi hardie, ne pouvait être entreprise que parce qu'elle répondait au vœu national; l'opinion d'alors la réclamait impérieusement; cependant elle rencontra mille obstacles que nous avons peine à nous figurer aujourd'hui.

On décréta la levée en masse et le service obligatoire... des bêches et des pics. Les hommes valides de toutes les paroisses, situées à quatre lieues à droite et à gauche des chemins projetés, furent tenus d'aller y travailler gratis six jours par mois en deux fois, munis d'outils et de vivres, logés seulement quand ils habitaient à plus d'une lieue. Nulle excuse ne fut admise, sauf l'extrême misère; les intendants ayant recommandé de ne pas envoyer des hommes qui n'ont pas de pain à se mettre sous la dent pendant leurs trois jours de corvée. Plus tard, ces corvées purent être rachetées à prix d'argent, comme les prestations modernes, dont elles ne différaient pas seulement par le nom, mais par le chiffre des journées exigibles. Bien que le travail des « corvistes » fut suspendu pendant les saisons où la culture demandait tous ses bras, on ne peut évaluer le sacrifice imposé au peuple des campagnes à moins de cinquante jours par an sous Louis XV, tandis qu'il était seulement de trois ou quatre au XIXe siècle. Aux récalcitrants, nulle amende n'était infligée, mais on leur envoyait un garnisaire de la maréchaussée pour les forcer à remplir leur temps de service, et on les punissait de prison.

Cette rigueur trouva son excuse dans le profit qu'en tira le pays; il lui doit ses artères principales, les routes royales que l'étranger admirait sous Louis XVI[2]. Turgot lui-même dut

(1) Voyez Arch. Aff. Etrang. (France), t. 801, fol. 298.

(2) Arch. Nat. A D + (Arrêt du Conseil du 26 Mai 1705 ; Ordonnance de l'In-

se résoudre à maintenir la charge qu'il s'était un instant flatté d'alléger; tout au plus un euphémisme en changea-t-il le nom : l'édit de février 1776, qui abolissait les corvées, fut lui-même abrogé deux ans après par une déclaration qui rétablit « *l'ancien usage* observé pour la réparation des grands chemins ». En effet, il y avait deux ans que leur entretien était entièrement suspendu.

La propriété fut réquisitionnée avec autant de sans-gêne que le travail : les chemins, devant être aussi droits que possible, passèrent au travers des terres des particuliers sans distinction de personnes et sans égard à leurs réclamations contre ces emprises. A titre de dédommagement, on leur délaissa, s'il se pouvait, le sol des anciens chemins abandonnés et, si ce troc était impossible, une indemnité leur fut promise, payable, si elle n'excédait pas 650 francs, en espèces, ou, si la somme était plus forte, en terres, « par l'abandon de surfaces de même valeur? ». Qui connaît les usages de l'ancien régime estimera que ces indemnités durent être assez aléatoires.

Une bande de pavé occupa le milieu de la route; l'idée n'était pas neuve, mais la réalisation en était lente : en 1775 seulement, on commençait à paver la grande avenue, au milieu des Champs-Elysées ; sur le chemin de Paris à Versailles, le pavage était si étroit que, les jours de presse, où l'on s'embourbait dans les accotements, le voyage durait trois heures. Sur les routes moins fréquentées, ce simple ruban ininterrompu de pierres planes c'était une révolution bienfaisante, ce fonds solide c'était le salut [1].

Pourtant le public n'avait pas le respect de ce pavé qui

tendant de Caen du 26 janvier 1737). — Arch. Dép. Cher, C. 100 et suiv ; Drôme, E. 4716, 4718, 6023, 6342, 6832. — Arch. Com. Civray, BB. 3.

(1) Delamare, *Traité de la Police*, IV, 12, 466, 552. — Souvenirs du duc de Croy, I, 75 ; II, 495 ; III, 211. — Monteil, *Histoire des Français*, t. V, p. 338. — Arch. Dép. Drôme, E. 6147. — Voyez au tome VI, tableau des matériaux de construction, les *prix du pavage*.

allait lui rendre tant de services. On volait pendant la nuit les pavés destinés aux ouvrages du lendemain; bien mieux, des portions considérables de chaussées se voyaient *dépavées* par des gens qui s'appropriaient pour leur usage particulier les dés de grés ainsi dérobés, les fendaient, les débitaient à leur profit ou les vendaient aux marbriers. Jusqu'en 1781, des ordonnances royales le déplorent et défendent d'enlever les pavés[1]. Il en coûtait maintes fois autant ou davantage pour amener de loin les pavés à pied-d'œuvre que pour les tirer, casser et essemiller. Sur la route d'Orléans, l'autorité tâchait d'économiser les frais de port, en permettant aux charretiers de charger leurs voitures sans limites de poids, lorsqu'ils portaient des marchandises dans la direction de Paris, à condition que, lorsqu'ils en reviendraient à vide, ils acceptassent de prendre à Etampes vingt-quatre gros pavés ou quatre hectolitres de sable destinés aux chaussées en construction[2].

A ces chaussées, au lieu du vague emplacement qu'elles occupaient jadis et qui se distinguait peu du reste des terres labourées, on assura des limites stables par les plantations d'arbres et le creusement de fossés. On se plaignait sous Henri III que « nos sujets ont entrepris sur les chemins, ôtant par ce moyen la commodité de charroyer et induisant les personnes à traverser les terres avoisinantes (1583) ». On se plaint de même sous la Régence (1721) que les riverains comblent les fossés, labourent en dedans de la largeur et y déposent leurs fumiers. Dès le milieu du XVIe siècle, il avait été enjoint de planter *des ormes* le long des grands chemins, « parce que, disaient les lettres patentes, nous en avons besoin pour servir aux fûts et remontage de notre artillerie »; d'autres ordonnances suivirent, laissant d'ailleurs aux

(1) Arch. Nat. A D + (Ord. du 4 Août 1731 et du 17 novembre 1781).

(2) Arch. Nat. A D +, 457 (Arrêt du Conseil, 16 août 1720).

propriétaires le choix des essences et demeurèrent aussi sans effet. Sully, on le sait, voulut planter d'autorité; les paysans scièrent ses arbres.

La même obligation fut renouvelée sous Louis XV, mais avec cette clause nouvelle : faute par les riverains d'obéir, le seigneur du lieu ou l'entrepreneur pourront planter à leur place et les arbres lui appartiendront. Jouir ainsi gratis chez autrui, par le boisement à un ou deux mètres en deçà du fossé, d'une bande de terrain en bordure de la route, plut tellement aux seigneurs locaux que plusieurs prétendirent planter de force, et qu'il leur fut plus tard interdit de se substituer à leurs vassaux moins d'un an après les avoir mis en demeure de planter eux-mêmes. Ces arbres, étant d'ailleurs considérés comme une servitude, ne pouvaient être coupés ni arrachés sans la permission de l'ingénieur de la généralité.

A l'ingénieur aussi appartint la charge de « donner les alignements », sans lesquels il ne sera plus permis de bâtir le long des grandes routes, affranchies des libertés que l'on prenait avec elles et qui, au contraire, font désormais la loi à leurs voisins : ceux-ci en effet, sont tenus de les border d'un fossé de deux mètres de large et d'un mètre de profondeur [1].

Personne, du reste, ne va plus être chez soi sur ce domaine public : ni les bergers, habitués de temps immémorial à y faire pâturer leurs troupeaux et que l'on empêche de les laisser se répandre sur les bords, ni les mendiants, dépossédés du droit de s'y faire des cabanes pour y séjourner, ni

(1) Arrêts du Conseil du 26 mai 1705 ; du 3 mai 1720 ; du 27 février 1765. — Ord. du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, 17 juillet 1781. — Les fossés devaient être annuellement nettoyés à l'approche de l'hiver, sur les grands chemins aux frais du roi, sur les autres aux frais des propriétaires. — Sur les grands chemins cf. dans le recueil d'Isambert, Lettres patentes du 19 janvier 1552; ord. de mai 1579, art 355 (Etats de Blois) ; ord. de janvier 1583, art 14. — Arch. Dép. Côte-d'Or, C. 3810. — Arch. Com. Avallon, DD. 80. *Sir John Carr, Les Anglais en France après la paix d'Amiens*, p. 115.

même les rouliers à qui l'on défend de dormir dans leurs voitures, d'y atteler trop de chevaux et de leur faire porter trop de poids, de peur de dégrader la chaussée[1].

Jamais, jusqu'à Louis XVI, on ne s'était avisé d'imposer aux grands chemins une largeur uniforme; on s'en rapportait aux usages variés de chaque province. Dans la Gaule romaine, les voies militaires, très peu nombreuses, avaient 20 mètres dont un tiers de chaussée et les deux autres tiers d'accotements en pente. Les voies ordinaires avaient, les unes 2 m 60 pour permettre à deux chars de se croiser, les autres 1 m 30 pour le passage d'un char unique. Au moyen âge, les coutumes les plus libérales assignaient aux chemins royaux des dimensions de 20 et 21 mètres, parfois dépassées; des ordonnances et arrêts modernes maintinrent 24 mètres dans la traversée des forêts, « pour empêcher les voleurs de prendre leur retraite » dans les bois et broussailles trop proches de la route[2]. Sauf cette mesure de prudence, plus ou moins générale, plus ou moins observée, les coutumiers varient à quelques lieues de distance, non seulement pour les chemins « vicomtiers », châtelains et forains, pour la « voie », la « carrière » et le « sentier de pied », qui allaient de 10 mètres à 80 centimètres, mais pour les routes de première catégorie, du simple au double, en des provinces limitrophes : 20 mètres en Picardie, 10 mètres en Valois. Rien d'étonnant dès lors que les grands chemins, ou « chemins papaux » soient de 7 mètres en Comtat-Venaissin ou Bas-Dauphiné et de 16 mètres d'après la Charte normande.

(1) Ord. du 2 août 1774. — Arrêts du Conseil du 16 décembre 1759, du 20 avril et du 28 décembre 1783. Le nombre des chevaux permis était de 4 pour les charrettes et de 8 pour les chariots à quatre roues, sauf ceux dont les jantes auraient plus de 13 centimètres de large, pour lesquels le nombre des chevaux était illimité. — Sous la Régence, la charge maximum des charrettes était de 1.500 kilos (Delamare, *Police*, IV, 511).

(2) Ordonnance des Eaux et Forêts, août 1669. — Arch. Dép. Côte-d'Or, C. 3811, 3813 (Arrêt du Conseil d'Etat de 1771). — De Beaurepaire, *Etats de Normandie*, I, 116.

Chiffres théoriques d'ailleurs, tantôt excédés, tantôt réduits tellement en pratique, qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, à Grenoble, on ordonnait de rendre aux chemins leur largeur de 4 ou 5 mètres.

Aussi le gouvernement de Louis XVI, en donnant par mesure générale 14 mètres aux routes principales, décrétait-il que celles qui dépassaient ce minimum seraient conservées dans leur état antérieur. Pour les voies de moindre importance, il était enjoint aux riverains de laisser assez d'espace « pour que les charrettes y pussent passer sans forcer les gens de pied et les cavaliers à rétrograder ».

Sans routes de traverse, les habitants qui n'avaient pas l'avantage d'être à portée des grands chemins n'étaient pas dans le cas d'en profiter; on défendait cependant d'affecter à l'ouverture de ces « communications particulières » les ressources déjà bien limitées des routes principales : le budget des ponts et chaussées de trois départements actuels, en 1779, tant en corvées qu'autrement, ne montait qu'à 50.000 francs. Aux « chemins finerots », les paroisses champêtres, à qui incombait leur entretien, ne consacraient guère plus de 15 ou 20 francs par an; les Etats de quelques provinces déployèrent à cet égard une intelligente sollicitude, activant seigneurs, curés et assemblées rurales, soldant un corps d'ingénieurs pour dresser des devis et présider aux détails d'exécution [1].

Malgré tout, les chemins vicinaux restèrent à l'état de projet, aussi bien sous l'ancien régime que sous la première République, l'Empire et la Restauration. Il n'en existait

(1) Arrêt du Conseil du 6 février 1776. — Arch. Dép. Aisne, H. 351, 1508 ; Drôme, E. 5207, 5878. — Coutumes de Boulenois, art. 141. — DELAMARE, *Traité de la Police*, IV, 476. — ISAMBERT *Anciennes lois françaises*, XXIII, 331. — VIGNON, *Voies publiques*, I, 27. Arch. Dép. Cher, C. 1255 ; Côte-d'Or, C. 4.400 et passim, C. 3810 ; Drôme, E. 5.149, 5150. — Arrêts du Conseil, 18 novembre 1781, 20 avril 1783. — Arrêt du Parlement du 29 avril 1785, concernant les chemins du Perche.

peut-être pas 1.000 kilomètres dans toute la France, en 1824, qui fussent praticables pendant l'hiver; tandis que, depuis cette date jusqu'à la fin du XIXe siècle, il fut construit 685.000 kilomètres classés par la loi de 1837 dans le réseau vicinal, sans parler des 1.600.000 kilomètres de chemins ruraux dont une bonne partie est maintenant en état de viabilité.

Quoique améliorées, les grandes routes elles-mêmes étaient loin de la perfection : de Paris à Dieppe, de Rouen au Havre et à Caen, les chaussées présentaient des lacunes de 5 et 6 kilomètres. Après avoir parcouru, depuis Limoges, la route postale de Lyon à Bordeaux, Vergniaud écrivait en 1789 : « Je ne crois pas que les chemins de l'enfer puissent être plus mauvais que ceux du Périgord; je suis arrivé tout meurtri, après des cahotements qui m'ont secoué les entrailles [1]. »

(1) Arch. Dép. Seine-Inférieure, C. 212. — BUSSIÈRE, *Le Périgord au* XVIIIe *siècle*. — SMOLLET, *Travels through France*, I, 73 ; II, 31.

# CHAPITRE XI.

## VITESSE ET PRIX DES VOYAGES A PIED ET A CHEVAL.

Rareté des déplacements. — Les « records » des chevaucheurs ; 210 kilomètres en 30 heures, 530 kilomètres en 48 heures au XVe siècle. — Rapidité de transmission de certaines nouvelles. — Etapes ordinaires de 50 kilomètres par jour en été pour les messagers à cheval. — De Nîmes à Paris le délai est de six semaines (1560). — De Toulouse à Paris, 15 jours (1588). — De Paris à Troyes, 4 jours et demi (1511). — De Paris à Madrid, 20 jours au XVIIe siècle ; le courrier diplomatique « à franc étrier » tenu de faire le trajet en dix jours. — La vitesse augmente vers la fin du XVIIIe siècle. — Le roi fait 12 kilomètres à l'heure dans ses déplacements.— La vitesse de Choiseul ; il met onze heures d'Arras à Paris en berline. — De Paris à Lyon en « carrosse » public, *par le Bourbonnais*, 10 jours avant 1775 ; 5 à 6 jours depuis 1775 *par la Bourgogne* ; 4 jours depuis 1810, 3 jours sous Louis-Philippe ; en marchant jour et nuit ; par le rapide actuel, 6 heures 20 minutes

De Paris à Lyon, en 1913 le billet coûtait 57 francs en première classe, 25 francs en troisième classe ; sous Louis XV, 185 francs en diligence, non nourri ; 117 francs en « guimbarde ». — Les 30 kilos actuels, en franchise, payés 42 francs au XVIIe siècle. — De Paris à Lyon, pour voyager en poste, 500 francs en 1770. — Variations des prix d'autrefois suivant la qualité des voyageurs, la rapidité, les frais d'auberge. — 4.200 francs, en 1520, pour les frais d'un courrier de Bruxelles à Naples 1.170 francs de Paris à Rome en 1760. — Dépense supplémentaire des voyages au moyen âge : l'escorte, la *sécurité*. — Même par eau, les déplacements sont chers : 75 francs de Mayence à Cologne en 1521.

Les mulets tiennent grande place au moyen âge ; leur usage décroît au XVIIe siècle — Chevaux de louage tenus à un minimum de 48 kilomètres par jour. — « Chevaux de retour ». — Prix du louage, compris le postillon. — Messagers dits « de l'Université ». — « Messagers royaux », assermentés, cautionnés, pourvus d'un monopole. —Ils sont tenus de partir périodiquement. — Ils organisent des voyages à prix fixe pour une clientèle disciplinée en caravanes. — Leur compagnie ne convient point à qui voyage par plaisir et curiosité. — Procès avec les « courriers » de la poste, leurs rivaux. — Ils subsistèrent, malgré la multiplication des diligences, jusqu'à la fin du règne de Louis XV.

Sans doute Vergniaud voyageait en diligence, il ne se voyait guère d'autres véhicules : « Tout aujourd'hui, dit Arthur Young à la même époque, j'ai suivi une des plus grandes routes à trente milles de Paris; je n'ai rencontré qu'une voiture de personne aisée et rien davantage qui y ressemblât. » Les déplacements étaient-ils donc aussi rares à la veille de la Révolution qu'au milieu du XIVe siècle où,

d'après les registres du péage d'Aix (1348), il passait au maximum treize personnes par jour allant de Provence en Languedoc ou *vice versa*[1].

En tout cas, malgré l'invention des voitures publiques, il existait, il y a cent trente-cinq ans, entre les voyageurs riches et pauvres, plus de différence au point de vue du confort, et il en existait autant au point de vue de la rapidité, qu'il y en avait eu à l'époque où les deux modes de locomotion, — à pied et à cheval, — disparus de nos jours en pays civilisés, étaient seuls en usage. Si la capacité de marche des piétons ne variait guère, celle des cavaliers offrait une diversité extrême :

Tantôt, montés sur quelque médiocre bête de louage, leur étape quotidienne ne dépasse pas une trentaine de kilomètres; tantôt, chevauchant sans arrêt, ils font jusqu'à 170 kilomètres par vingt-quatre heures. Un courrier parcourt en trente heures (1421) les 210 kilomètres qui séparent Barcelone de Perpignan.

Les grands événements s'apprenaient ainsi plus vite que nous ne serions portés à le supposer : le 28 août 1572, quatre jours après la Saint-Barthélemy, passe à Châteauneuf-de-Mazenc, près Montélimar, un messager annonçant de « prendre garde, car à Paris l'y aurait eu quelque tumulte! » La nouvelle avait donc mis une centaine d'heures à franchir les 671 kilomètres qui séparaient la capitale de ce petit bourg du Dauphiné. Lorsque Charles VII mourut au château de Meung, près de Bourges, le 22 juillet 1461, entre une et deux heures de l'après-midi, trois messagers furent aussitôt dépêchés au Dauphin à Genappe, en Brabant, à 530 kilomètres de là; « Ils crevèrent trois chevaux », dit le chroniqueur, et, moins de quarante-huit heures après,

(1) Arch. Dép. Bouches-du-Rhône, C. 1595.

Louis XI apprenait qu'il était roi [1]. Comme contraste à ces vitesses exceptionnelles, un messager à cheval met sept jours et demi pour aller de Montbard (Bourgogne) à Corbeil, près Paris (1384), faisant ainsi 28 kilomètres par jour; un maçon en fait 30 dans un voyage (aller et retour), de Rouen à Lyon et Grenoble (1477) où il emploie 52 jours [2].

De grands personnages cheminent avec une lenteur égale lorsque, par exemple, l'empereur Charles IV, quittant Paris après une visite au roi de France (1377), s'en va le premier jour coucher à Lagny et le lendemain à Meaux. Ces repos voulus sont proprement du tourisme, comme ceux d'un chevalier qui passe dix-sept jours à aller d'Arras à Paris; mais ce trajet de 193 kilomètres ne prend que trois jours à la comtesse d'Artois, lorsqu'elle veut le faire rapidement avec ses gens et ses bagages.

L'allure de 64 kilomètres par jour est ce que l'on nommerait aujourd'hui un « record » pour une duchesse de Bourgogne, qui voyage avec ses meubles, ses rideaux, ses tapis, ses livres, ou du moins son vin dans des barils bien étoupés, ses casseroles et son horloge, fragile machine à qui ces épreuves ne conviennent guère, car on doit la « rappareiller » bien souvent. Ses fourriers vont devant et, après avoir nettoyé la maison où elle couchera le soir, déploient ses tentures, fixent au plafond les ciels-de-lit. Avec l'encombrement des chars où sont entassés les femmes, la garde-robe, la paneterie, la fruiterie, la batterie de cuisine et la chapelle, ces grands seigneurs et ces princesses manquent souvent du nécessaire. Ils sont obligés de louer en route le linge qui leur

(1) *Chroniques de* Jean de Troyes, p. 248 (Ed. Michaud). — Du Clercq (*Mémoires*, p. 633), dit que le Dauphin sut la nouvelle le 22e jour de juillet, ce qui ne peut être qu'une erreur. — Arch. Dép. Drôme, E. 5344 ; Pyrénées-Orientales, B. 215.

(2) De Beaurepaire, *Normandie à la fin du moyen âge*, p. 413. — Mém. Acad. Dijon (1858), p. 244.

fait défaut parce que, dans cette file interminable de chariots, plusieurs, embourbés, sont restés en arrière[1].

L'étape ordinaire oscille entre 40 et 60 kilomètres : de Montauban à Rome, au XIVe siècle, par Avignon, Embrun, Suse, Pise et Viterbe, un marchand pressé met vingt-trois jours — 56 kilomètres par jour —. Un chevaucheur de l'écurie du Roi (1455) va d'Epinal à Paris et retour en quatorze jours — 58 kilomètres par jour —. Les messagers ordinaires n'en faisaient pas autant : 47 kilomètres par jour, en été, est la vitesse moyenne de celui de Toulouse à Paris (1588) — trajet de quinze jours —. Celui de Nîmes à Paris, à qui six semaines étaient accordées en 1560 pour se rendre dans la capitale et en revenir, voit ce délai réduit en 1590; ce qui élève à 45 kilomètres par jour sa marche qui était précédemment de 37.

Certaines routes transversales devaient offrir des difficultés particulières puisqu'un architecte, venu de Beauvais à Troyes (1511) en quatre jours — 63 kilomètres par jour — met ensuite cinq jours, de Troyes à Sens, pour faire 70 kilomètres seulement. De Paris à Troyes, pour le commun peuple, le voyage au XVe siècle s'effectuait en quatre jours et demi, dont trois jours pour remonter la Seine jusqu'à Nogent — 111 kilomètres — et un jour et demi par terre pour les 56 kilomètres restants. En sens inverse, à la descente par eau, le trajet était abrégé d'un jour[2].

Durant tout le XVIIe siècle et jusqu'au milieu du règne de Louis XV, la création de voitures publiques, fort peu nombreuses d'ailleurs, n'accrut nullement la vitesse. Quelques

(1) Voyez Mém. Acad. Dijon (1858), p. 89, 132. — RICHARD, *Mahaut d'Artois*. — CHRISTINE DE PISAN, *Livre des hauts faits du roi Charles*, p. 117 (Éd. Michaud).

(2) Arch. Dép. Aube, G. 317. 1577. — FORESTIÉ, Livre de compte des frères Bœnis, p. XX. — DOCTEUR PUECH, *Nîmes à la fin du* XVIe *siècle*, p. 324. — Com. Ant. Côte-d'Or, VI, 324. — Regist des Messageries Toulousaines (Congrès Soc. Savantes, avril, 1897). — Voir aussi nos tableaux de prix, tome VI, p. 624.

cavaliers courant à franc étrier, comme au moyen âge, fournissaient des traites quotidiennes de 150 kilomètres. De Paris à Madrid, tandis que les voyageurs comptaient vingt journées, le courrier diplomatique mettait moitié de ce temps : il allait, ou du moins devait aller et revenir en dix-neuf jours, et Mazarin se plaint fort lorsque parfois il en passe vingt-six. Bassompierre se rendit de Paris à Rouen en un jour — 136 kilomètres — le 24 décembre, avec quatre carrosses de relais, « ce qui, dit-il, est une diligence qui ne s'était encore faite en cette saison » (1618)[1].

Cent ans plus tard, lorsque les postes fonctionnèrent normalement à peu près partout, pareille allure n'avait rien d'un tour de force, mais demeurait fort chère et par conséquent exceptionnelle. Les trajets dont j'ai noté la durée depuis Henri IV jusqu'à Colbert, — de Paris à Châlons trois jours, à Dieppe quatre jours, à Nevers cinq jours, à Nancy ou Angers six jours, à Semur sept jours, à Saintes onze jours, à Rodez seize jours — accusent une moyenne journalière de 40 à 55 kilomètres; non seulement les bourgeois, les curés, les petits fonctionnaires, mais des diplomates ou de hauts magistrats ne font pas davantage en ce temps-là[2].

Ce fut seulement vers la fin du XVIIIe siècle que la vitesse augmenta, grâce aux routes récemment ouvertes. Le train de 12 kilomètres à l'heure qui, jusqu'en 1750, était celui du Roi dans ses déplacements et celui de la poste lorsqu'on s'arrêtait juste le temps de relayer, fut dépassé par quelques particuliers : Choiseul étonna ses contemporains par des

(1) BASSOMPIERRE, *Mémoires*, p. 127 (Michaud). — *Lettres du cardinal Mazarin*, 2 juillet 1659, tome IX (Col. Doc. inédits). — *La Gazette*, n° du 30 janvier 1632.

(2) Arch. Com. Rodez, CC. 306 ; Nevers, GG. 16. — Arch. Dép. Maine-et-Loire, G. 1816. — RICHELIEU, *Mémoires*, II, 59, 134. — TALON, *Mémoires*, 39. — *Voyage de Deshayes de Courmenin*, ambassadeur en Danemark p. 2. — DE SAINT-GENYS, *Notice sur Vic. de Chassenay*, p. 9. — Arch. Hist. Saintonge et Aunis, XI, 381 ; XII, 392.

cinq et six lieues à l'heure; lors de son voyage de Flandres (1765), il mit onze heures d'Arras à Paris. Le duc de Croy, qui rapporte le fait, fit lui-même 20 kilomètres à l'heure, en berline, partant de Calais à cinq heures et demie du matin pour arriver à Paris à huit heures du soir[1].

Le public profita de cette tendance à l'accélération. De Paris à Lyon, pendant que le « carrosse », passant *par le Bourbonnais*, employait encore dix jours, les *Turgotines*, ainsi baptisées par le public du nom de leur organisateur, ne mettaient plus, dès 1775, *par la Bourgogne*, que cinq jours l'été et six jours l'hiver, tout en continuant à transborder leurs voyageurs sur la Saône à Chalon. La durée de ce parcours, réduite en 1810 à quatre jours, n'était plus, lorsque les diligences roulaient jour et nuit, que de trois jours ou soixante-quinze heures, sous le règne de Louis-Philippe, à l'époque de l'invention des chemins de fer. Elle est aujourd'hui, par les rapides, de six heures vingt minutes pour les voyageurs de première classe, et de huit heures pour ceux de troisième classe.

Il est vrai que ces derniers ne payaient leur place, en 1913, que 25 francs, tandis que les autres en devaient 57; les uns et les autres ont droit, en outre, à une franchise de bagages qui, suivant le tarif du XVIIIe siècle, coûtaient 42 francs pour les 30 kilos aujourd'hui gratuits. Au point de vue pécuniaire, l'écart entre les deux chiffres de 57 et 25 francs, est supérieur à ce qu'il était au temps de Louis XV, où la diligence de Paris à Lyon coûtait de 210 à 186 francs, suivant que le voyageur était nourri ou non, tandis que « la guimbarde » ne coûtait que 117 francs. Le bour-

(1) *Souvenirs du* DUC DE CROY, II, 212, 285, 336. — *Journal de l'avocat* BARBIER, IV, 440. — CASANOVA, *Mémoires*, VI, 302. — Almanach Royal, 1772.

geois aisé n'a cependant pas à se plaindre, puisque son voyage, vingt fois plus court, est trois à quatre fois moins cher; plus favorisé encore est le riche qui voyageait en poste — ce qui, de Paris à Lyon, représentait un débours d'environ 500 francs — les coussins d'un sleeping-car ou d'un simple wagon à couloir, en 1913, étant certainement plus confortables que ceux d'une calèche privée brûlant le pavé du Roi en 1770.

Mais ce qui ne procure aux riches *qu'une économie* des trois quarts, voire des neuf dixièmes de leur ancienne dépense, procure au peuple *une jouissance.* La réduction de durée serait parfaitement indifférente à la classe populaire, si elle n'avait été accompagnée d'un abaissement de prix; si par exemple le XIX$^e$ siècle eût inventé seulement les automobiles et non les chemins de fer. Pour une servante de jadis, 117 francs c'était dix-huit mois de son salaire : 25 francs c'est à peine un mois de gages.

On ferait des remarques analogues pour tous les parcours et pour l'ensemble des siècles antérieurs comparés au nôtre, bien que les rapprochements soient naturellement moins faciles à mesure qu'on remonte dans le passé : point ne suffit de recueillir des prix, fût-ce en grand nombre; suivant la qualité du personnage, — grand seigneur ou simple messager —, suivant qu'il se rend directement d'une ville à une autre, ou qu'il flâne peu ou prou le long des chemins pour ses affaires ou son plaisir, le total des frais varie avec l'importance des notes d'auberge qui y tiennent grande place.

Ajoutez qu'on ne peut se fier toujours aux tarifs officiels, dont quelques-uns, au XVII$^e$ siècle notamment, édictaient des prix qui n'ont jamais été pratiqués. Des religieux, qui voyagent à pied ou à mule et sont hébergés gratis à peu près partout, feront, au XIV$^e$ siècle, pour 400 francs, le même pèlerinage, — celui de Saint-Jacques-de-Compostelle, en

Espagne, — qui coûte 1.200 ou 1.400 francs à des laïques plus exigeants [1].

Un abbé de Clairvaux, accompagné de sept personnes (1520), se rend à Rome par Nice et revient par le Mont-Cenis, après avoir passé huit mois en route et dépensé 2.800 francs seulement. Sans doute avait-il été logé et nourri dans les couvents de son ordre. A la même date, les frais d'un simple courrier, qui porte de Bruxelles à Rome et Naples des lettres de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, s'élèvent à 4.200 francs. Ces chiffres disparates n'ont aucun rapport avec les 1.170 francs qu'il en coûtait pour aller de Paris à Rome en 1760; mais ce dernier prix mérite d'être placé à côté de ceux de 149 francs en première et 64 francs en troisième classe de nos tickets de chemin de fer de 1913 pour le même parcours [2].

Et de même pourra-t-on mettre en parallèle les 586 francs que se payait avant-guerre un billet de première classe, aller et retour, de Paris à Constantinople, avec les 5.420 francs que coûtait en 1397 le même voyage fait par un valet de chambre de M. de La Trémoïlle. Qu'un déplacement du Roi, de Tours à Nantes (1490), sur un bateau halé par 16 hommes, revienne à 1.113 francs, ce n'est qu'un détail sans importance; mais qu'un couvreur, pour aller de Rouen à Nancy (1485), ait dû débourser 195 francs, au lieu des 24 francs que représenterait de nos jours pour ce trajet un billet de troisième classe, voilà qui permet de mesurer l'écart entre les frais de la locomotion dans cet intervalle de quatre siècles [3].

Depuis que nos contemporains, riches et pauvres, voyagent

(1) En 1325 et 1327, coût de pèlerinages d'Arras à Saint-Jacques en Galice, 375 et 428 francs ; en 1304 et 1377, de Saint-Mandé ou de Rouen, le même voyage revient à 1225 et 1375 francs ; en 1503, il coûte 1.218 francs (Voyez les tableaux du tome VI p. 621, 624).

(2) Casanova, *Mémoires*, VI, 323. — Soc. Acad. Aube, 1849, p. 182. — Arch. Dép. Nord, B. 2.351.

(3) Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, III, 697. — De Beaurepaire, *Normandie à la fin du moyen âge*, 417. — *Comptes de Guy de La Trémoille*, p. 106.

tous à une allure presque uniforme, dans des wagons attelés à la suite les uns des autres, personne n'a plus à surpayer la vitesse. Il en était tout autrement jadis : lorsqu'un voyage de Rouen à Paris (1378) coûte 150 francs à un prélat avec escorte de cinq chevaux, et seulement 32 francs à un employé de l'archevêché, nous voyons bien qu'ici ce que paie le premier c'est la sécurité, confortable fort apprécié en ce temps; mais lorsque des messagers de Paris à Rouen, ou *vice versa*, reçoivent pour leur tournée, les uns de 30 à 50 francs, les autres 110 francs, 200 francs et davantage, il apparaît clairement que c'est la vitesse de leur train qui fait toute la différence.

On ne pourrait autrement s'expliquer qu'un voyage de Toulouse à Paris, aller et retour, fût taxé par le Parlement de Languedoc à 850 francs, lorsque la diligence prenait moitié moins.

D'Orléans à Paris, l'envoi des chevaucheurs ordinaires figure dans les comptes du XIV^e^ au XVII^e^ siècle pour des sommes qui oscillaient de 45 à 55 francs : tandis qu'une « estafette en poste » vaut 280 francs. Notons en passant qu'un billet de troisième classe d'Orléans à Paris valait moins de 7 francs en 1913, au lieu qu'en 1658 une place dans le carrosse public coûtait 40 francs, plus 10 francs de pourboire au cocher et 2 fr. 50 au valet en montant[1].

L'écart représenté par la prime de vitesse augmenta depuis le moyen âge jusqu'aux temps assez proches de nous : de Paris à La Rochelle, le chevaucheur royal, sous Charles le Sage, dépensait trois fois plus — 428 francs — qu'un cavalier ordinaire de l'époque, qui allait à petites journées, et en

(1) Arch. Hosp. Lyon (Char.), B. 151. — Soc. Archéol. Orléanais, 1862, p. 427 et passim. — De Beaurepaire (*loc. cit.*), 412. — Douet d'Arcq, *Comptes de l'Hôtel*, p. 56. — Arch. Hôtel-Dieu, Paris, L. CCCXXXIV, 1438. — Voir, pour les prix de voyage, les tableaux de notre tome V, p. 621.

1750 un voyage en poste de Boulogne-sur-Mer à Paris coûtait quatre fois plus — 265 francs — qu'une place dans le carrosse public, laquelle valait d'ailleurs, à la fin de l'ancien régime, le triple d'un de nos billets de chemin de fer.

Si le voyage pressé était un luxe sans analogie actuelle, le voyage le plus ralenti était encore fort onéreux : par eau, de Nevers à Orléans, les mariniers prennent 50 et 65 francs sous Louis XIII; les exigences des transporteurs n'étaient pas moindres à l'étranger qu'en France : Albert Dürer et sa femme (1521), pour descendre le Rhin de Mayence à Cologne, versent 75 francs — quatre fois ce qu'on leur demanderait aujourd'hui — au patron du bateau sur lequel ils embarquent, avec leurs bagages, leurs vivres et leur charbon pour faire la cuisine à bord. De Cologne à Anvers, ils font marché avec un voiturier pour 200 francs [1].

Ce voiturier, aux Pays-Bas comme en France, ne prenait sur son chariot que les ballots et les caisses; il louait aux gens des chevaux ou des mulets. Le mulet, qui tend à disparaître de notre civilisation — à peine s'il en existe 300.000 en France, confinés pour les trois quarts en Provence, Dauphiné, Bas-Languedoc et Poitou — tint grande place au moyen âge. On criait à Paris « du *feurre* aux mules », paille destinée à ces animaux qui constituaient la voiture urbaine. Les baudets de Poitou et de Saintonge n'étaient pas seuls réputés, comme aux temps modernes; beaucoup de provinces, l'Auvergne notamment, s'adonnaient avec succès à la production mulassière, et les sujets hors pair se vendaient aussi cher que de beaux chevaux : 5.700 francs pour un mulet offert au Pape par le roi de Bretagne (877);

(1) *Voyage d'Albert Dürer aux Pays-Bas* en 1521 (trad. Charles Narrey). — Arch. Com. Nevers, CC. 282.

7.800 francs pour un autre acheté par le comte de Savoie (1377).

Les mulets noirs de Naples, servant, sous Louis XIV, à la « litière du corps » de la Reine, ne valent que 1.300 francs et, de tout temps, on s'était procuré, pour des chiffres variant de 300 à 700 francs, un mulet de selle solide et prudent comme il convenait dans les mauvais chemins d'autrefois. « Les guerres civiles, écrit un magistrat sous Louis XIII, ont été causes qu'on a quitté les mulets, moins dépenseurs, plus commodes, non tant sujets à se gâter et morfondre, pour prendre les chevaux, plus vites à la fuite et se sauver des emprisonnements fréquents [1]. »

Il faut chercher, je pense, d'autres motifs que celui-là au délaissement des mulets pour les chevaux du XVI[e] siècle, dont la généralité n'avait aucun train. Mal soignés, rossés de coups, les flancs labourés par l'éperon, les malheureux chevaux de louage ne faisaient qu'un médiocre service. Thomas Coryate, se rendant à Fontainebleau (1608), gémit sur son bidet qui ne peut plus avancer, tellement il est fatigué, et tous les voyageurs sont unanimes à ce sujet. Pour les chevaux du temps d'Henri IV, tenus à un minimum de 48 kilomètres par jour, sans qu'on pût exiger d'eux plus de 60, il semblait oiseux d'interdire de les mener autrement qu'au pas et au trot, sous peine de 200 francs d'amende. La location des chevaux, distincte de la poste, à qui les loueurs payaient une redevance annuelle de 22 francs pour chaque bête de leurs écuries, était alors une industrie monopolisée; et ce monopole semble assez mal vu, du moins en certaines localités, puisqu'un de ceux qui en jouissent se plaint « qu'il est sujet à mille vexations...; on est allé nuitamment lui cou-

(1) Voyez les tableaux de prix du tome VI, p. 489. — En 1790, le mulet variait de 1.770 francs à 180 fr. — De Montaugé, *Agriculture dans le Toulousain*, p. 30. — La Roche-Flavin, *Treize livres des Parlements de France* (1620).

per ses vignes, bien qu'il laisse, dit-il, aux habitants *la liberté de se servir de leurs chevaux* pour faire et serrer leurs provisions »[1].

Le développement du louage, privilégié ou libre, dut influer sur les prix qui baissèrent au XVIe siècle; il faut toutefois tenir compte qu'aux 5 et 6 francs par jour de l'aller s'ajoutaient — lorsqu'on n'avait pas la chance de trouver des « chevaux de retour » — les frais du postillon qui vous accompagnait pour ramener l'animal à son propriétaire ; ce qui, avec la nourriture des chevaux, portait aisément la dépense à 20 francs par jour, sans compter les auberges pour les voyageurs. Aussi ces derniers avaient-ils économie à traiter avec le « messager ».

De temps immémorial allaient et venaient, entre Paris et quelques grandes villes, des messagers dit « de l'Université » parce qu'à l'origine ils étaient chargés de la correspondance entre les étudiants parisiens et leurs familles de province. Nommés par le recteur, leur fonction, étendue au port des lettres pour tout le monde, se transforma en office vénal qui constituait une recette universitaire, d'ailleurs insignifiante. Soit que ce monopole fût peu susceptible de rendement, soit que l'Université l'ait mal géré, elle n'en tira pas même de quoi stipendier ses régents jusqu'au dernier quart du XVIe siècle, époque où l'Etat lui suscita une concurrence par l'institution des « messagers royaux » (1575)[2].

Ceux-ci eurent plus d'étoffe; assermentés, astreints, du

(1) Edit du 8 mai 1597. — *Voyage* de THOMAS CORYATE (Ed. de la Soc. des Bibliophiles). — DE BEAUREPAIRE, *Normandie au moyen âge*, 417. — Arch. Nat. A D IX (Arrêt du Parlement du 27 juin 1628). — Arrêt du Conseil Privé du 8 mai 1640. — Arch. Dép. Bouches-du-Rhône, C. 567. — Arch. Hosp. Marseille, E. 46. — *Gazette* du 30 janvier 1632. — Voyez les prix du louage des chevaux, tome VI, p. 638 de notre *Histoire Economique*.

(2) Le bail des messageries de l'Université, quand on les supprima, fut fixé au 28e effectif du prix du bail général des messageries royales au XVIIIe siècle ; ce qui prouve qu'elles n'avaient plus aucune importance (Arch. Nat. A D IX, 458).

moins dans le projet du législateur, à un cautionnement de 3.750 francs, le transport des sacs et pièces de procédure — fret notable parmi les Français processifs de jadis — leur était privativement attribué; de même celui des petits paquets et des espèces d'or et d'argent pour le compte des particuliers, auquel vint s'ajouter un peu plus tard (1588) le convoi des deniers publics.

A dater de ce moment, les messagers, au lieu de régler à leur gré la date de leurs tournées, furent tenus de partir périodiquement; pour accroître leurs profits, ils organisèrent les premiers voyages à prix fixe, suivant le procédé moderne des agences Cook, pour la clientèle bourgeoise, disciplinée en caravanes dont ils étaient les guides. Moyennant 250 francs par personne de Paris à Lyon, en 1630, le messager garantissait à chacun le cheval de selle, capable de porter en croupe avec lui 25 kilos de bagages, le gîte et la nourriture. Un prix supérieur était dû par ceux qu'accompagnait une grande malle de bois, calculée « pour être la juste charge d'un cheval ».

« Cette voie, nous dit un contemporain de Louis XIII, est bien la plus sûre pour l'adresse des chemins, pour les voleurs et même pour l'épargne, n'étant point sujet par ce moyen au rançonnement des hôtes ni au soin des chevaux, qu'il faut avoir sur les chemins plus grand que de soi-même. » Seulement, il faut être pressé; le messager ne mettait que huit jours, mais sa compagnie n'était nullement bonne à qui « voyage par plaisir et curiosité. On ne peut rien voir des lieux où l'on passe, n'arrivant qu'à la nuit et partant devant le jour, outre la fatigue qu'apportent ces longues traites. » Sorti de Paris dans la matinée, on arrive à 3 heures après minuit à Milly-en-Gastinais, pour y coucher, après avoir chevauché 16 heures pour faire 14 lieues. Le deuxième jour on va coucher à Montargis, « petite ville, mais la plus ressem-

blante à Paris qui se voie en tout le chemin ». La troupe se composait de deux gentilshommes dont un « sortait de page », d'un Polonais, d'un mercier de Lyon et d'un avocat du Roi à Draguignan, soit 7 personnes avec le messager et le chanoine, qui nous confie une grave incommodité de cette locomotion : la vie commune avec des gens « ramassés un peu partout, lesquels sont d'ordinaire ou plaideurs, ou marchands, ou nobles errants, de sorte qu'un honnête homme est exposé à l'humeur barbare et rustique des uns, ou bien à l'insolence des autres ». Le souper, les lits, étaient chaque soir autant d'occasions d'ennuis, de querelles et de farces singulières [(1)].

Un quart de siècle plus tard, sous Mazarin (1657), de jeunes Hollandais, venant eux aussi avec le messager de Calais à Paris, moyennant 130 francs par tête, entrent dans les mêmes détails : ils se plaignent de la saleté des draps donnés par les hôtes, des bourbiers où l'on tombe en chemin et où l'on est « amplement mouillé jusqu'à la chemise ». Cependant, on n'allait qu'au pas et les laquais suivaient à pied [(2)].

Dès cette époque, les messagers avaient des rivaux : les *courriers* de la poste, seuls en droit d'amener les étrangers à la Cour; les propriétaires des coches aussi qui, pour atténuer la concurrence des messagers, leur faisaient défendre par des arrêts vainement renouvelés, de mener avec eux plus de trois personnes « prises au lieu de leur partement ou par rencontre ». Surtout qu'ils ne prétendissent s'adjoindre aucun véhicule ; tout au plus leur est-il loisible d'avoir pour les bagages une charrette « non ridelée », dépourvue de montants latéraux, — « avec une couverture de toile *non cirée* ni gommée » [(3)].

(1) *Voyage* de Jacques Bouchard, parisien, en 1630, p. 81 99 et passim.

(2) Faucère, *Journal d'un voyage à Paris en* 1657, p. 18 et 19.

(3) Arch. Nat. A D IX, 457 (Arrêts et Règlements du Parlement des 25 février

De leur côté, les messagers, dont le nombre, au XVII^e^ siècle, allait croissant, soit par création royale de nouveaux offices, soit par des conventions bien plus effectives conclues avec les municipalités, se défendaient avec énergie : c'est un procès bien curieux que celui qu'ils intentent et qu'ils gagnent contre les courriers coupables d'avoir indûment établi de nouveaux bureaux de poste (1649), tandis « qu'il ne devait y en avoir que dans les chefs-lieux de généralités ». Le Parlement, « ouï Talon pour le procureur général, *interdit l'établissement de la poste* à Troyes, Beauvais, Reims, Le Mans, Laval, Cognac, Mâcon » par cette seule raison, à coup sûr péremptoire, « *qu'il n'y en avait jamais eu auparavant !* »[1].

Malgré la multiplication des diligences, les messagers subsistèrent à côté d'elles jusque vers la fin du règne de Louis XV; en 1770, le messager de Toulouse partait de Paris le mercredi et prenait 280 francs à ses voyageurs « montés et nourris »; les villes moyennes, que ne desservaient ni carrosses ni fourgons, s'estimaient heureuses d'avoir un messager qui faisait, comme celui d'Avranches, ses 320 kilomètres en 6 jours. Seulement, celui qu'alors on nommait ainsi n'était plus un petit patron qui opérait pour son compte, c'était un employé, « cavalier des messageries », espèce fort peu réglée et assez rude, qui a souvent maille à partir avec les aubergistes. Le messager nominal, passé bourgeois et devenu sédentaire[2], comme il arrive dans toute industrie florissante aux ouvriers de la première heure, allait être remboursé de son office par la fusion en une administration unique, sous Louis XVI, de toutes les entreprises de transport.

1623, 5 juillet 1653, 1er septembre 1661). — Arrêt du Grand Conseil, 16 août 1634. — Edit de décembre 1643. — Arch. Com. d'Avallon, BB. 3 ; Romorantin, GG. 91. — La conduite des prisonniers appartenait aux messagers officiels, qui avaient pour cela un droit de 49 fr. par journée de 8 lieues en hiver et 10 lieues en été. (*Ibid.*, Arrêt du Conseil du 7 mai 1692.)

(1) Arch. Nat., A D IX, 457. (Arrêt du Parlement du 14 mai 1649.)

(2) Arch. Nat. A D IX, 458. (Ord. Royale du 29 décembre 1723.)

Mais cette transformation ne changea rien à l'inégalité profonde que le progrès matériel, depuis le moyen âge jusqu'au XVIII[e] siècle, avait introduit et accru sans cesse entre les différentes classes de voyageurs. Le progrès, en effet, n'agit pas *nécessairement* et comme fatalement au profit de la foule. Ce serait une idée très fausse de le croire; et c'est cependant une idée très répandue, parce que les inventions contemporaines ont eu pour résultat d'améliorer le sort de la masse, — en beaucoup de domaines sinon dans tous, — d'en conclure que la marche de ce qu'on nomme « civilisation » profite *naturellement* au plus grand nombre. Il y a eu dans l'antiquité des « civilisations » très avancées qui n'ont jamais profité qu'à une élite; il y en a eu dans l'Europe moderne, dont le développement même opérait au détriment du plus grand nombre des individus, et ç'a été le cas de la France où la condition des salariés était bien pire au XVIII[e] siècle qu'au XV[e].

De ces phénomènes économiques, personne n'est responsable : suivant que les inventions portent sur la *qualité* ou sur la *quantité*, suivant que le bien-être créé par elles est cher ou bon marché, elles augmentent ou diminuent l'écart entre les hommes, elles distancent les classes ou les rapprochent. Il y avait à coup sûr moins de distance entre les rois et les bergers du XIII[e] siècle, qui voyageaient à cheval, qu'entre le maréchal de Richelieu voyageant dans sa « dormeuse », chaise de poste suspendue avec un système de rouleaux et de cordes à boyaux, dans laquelle quatre armoires étaient pratiquées avec toutes les commodités d'un homme malade dans sa chambre, et les gens peu fortunés réduits à se faire lier sur l'impériale de la diligence. « L'idée seule d'aller sur cette fatale impériale me fait frémir », dit la fille d'un petit marchand, réduite avec son père à en passer par là parce qu'ils ne peuvent attendre jusqu'à la semaine sui-

vante une place dans l'intérieur (1765) ; « quoique liée, j'aurai peur à en mourir, et puis l'espèce d'opprobre qui s'attache, peut-être sottement, à voyager ainsi me donne le frisson ».

Les financiers, les riches seigneurs possédaient une « berline anglaise » ou « allemande », avec cave et pont pour les malles; les unes avaient un lit, d'autres quatre bons fauteuils. Comme dans le carrosse qui servit à la fuite de Varennes, d'utiles accessoires y figuraient : cuisinière en tôle, cantine en cuir pour bouteilles, coffres en noyer garnis de tuyaux d'aisance, etc. [1]. Pour traîner au galop ces vastes machines, il en coûtait bon : 700 francs de Calais à Paris; « mais le coche ordinaire, dit un étranger, est un véhicule qu'aucun homme soucieux de ses aises ne consentirait à prendre; il marche d'ailleurs au pas d'un chariot ». Dans cette tapissière, qui mettait sept jours pour venir à Paris, rien ne protégeait les voyageurs contre les intempéries ; les derniers arrivés, obligés de se contenter des marchepieds latéraux, avaient le front à la hauteur des genoux de leurs compagnons et leurs pieds, sans appui, oscillaient aux cahots du chemin.

La Révolution et l'Empire ne changèrent rien à cet état de choses, parce qu'ils n'y pouvaient rien changer : la liberté politique ou les succès militaires étant, comme nous l'avons constaté sans cesse au cours de ces études, tout à fait indépendants des évolutions économiques. Il était au pouvoir des assemblées parlementaires d'instituer l'égalité de tous les citoyens devant la loi, mais non devant les moyens de transport, et la machine à vapeur ne s'invente point par décret. Aussi, cinquante ans après la proclamation des Droits de

(1) Casanova *Mémoires*, VI, 304. — Garsault, *Traité des Voitures* (1756), p. 89. — Barbier, *Journal de l'avocat* Barbier VIII, 207. — Mercier, *Tableau de Paris*, 1788. — *Petites Affiches*, 1761, p. 51 et 64.

l'homme, les maçons de la Creuse, pour venir à Paris sous Louis-Philippe, continuaient-ils à s'entasser dans le panier suspendu, entre les roues, à l'essieu des pataches et des « coucous ».

# CHAPITRE XII.

## COCHES D'EAU, DILIGENCES ET TURGOTINES.

Apparition du coche au XVIe siècle ; coche de Henri III. — Les premiers carrosses du temps d'Henri IV ; ils permettent de trotter. — Société par actions des « coches d'eau et carrosses de Rouen » (1643). — Les coches d'eau. — Péages sur les fleuves, faisant obstacle à ces entreprises. — Les bateaux à voyageurs, du Havre à Montereau, subsistèrent jusqu'au milieu du règne de Louis-Philippe. — Bateaux *maire et allèges* sur la Loire. — Le canal de Briare. — Les « cabanes » flottantes de Roanne à Orléans. — De Chalon à Lyon par la Saône. — La « diligence d'eau » sur le Rhône. — Quatre jours de Béziers à Toulouse sur le canal du Languedoc. — La Fontaine dans le carrosse de Poitiers. — Galiote, gondole, patache, *cabas* ou carabas.
Conflits des diverses entreprises. — Concessionnaires des coches : Hôtel-Dieu, Duc d'Orléans, Pères de la Mission, Carmélites, etc. — « Carrosses suivant la Cour ». — 216 francs d'amende à un voiturier pour avoir conduit 3 personnes de Paris à Saint-Germain. — Turgot met fin à l'intransigeance des monopoles en supprimant toutes les entreprises particulières (1775). — Un million et demi de francs de produit net, en 1765, contre 1.700 millions de produit global, en 1913. — Au XVIIe siècle une voiture hebdomadaire pour les plus grandes villes. — A la veille de la Révolution, diligence quotidienne pour Lyon; deux fois par semaine pour Bordeaux. — Turgot fait atteler les chevaux de poste aux diligences. — Les marchands ne croient pas qu'il y ait 5.800 chevaux disponibles dans tout le royaume. — Les frais de traction d'une diligence à 6 chevaux représentaient 2 fr. 10 par kilomètre. — Deux cavaliers de maréchaussée escortent la diligence de nuit, en forêt. — Turgot accusé de perdre les auberges de France en multipliant les voyages rapides. — 27 coches par jour offrant 270 places en 1776. — 300 voitures pouvant contenir 3.000 voyageurs en 1824. — Sous Louis-Philippe les chemins de fer transportaient un million de voyageurs, à 100 kilomètres ; en 1913, 170 millions de voyageurs à 100 kilomètres. — Le coût des places avait diminué des neuf dixièmes.

« Il y a ici, un Anglais, écrit Gui Patin en 1645, qui médite de faire des carrosses allant et venant de Paris à Fontainebleau en un même jour, *sans chevaux, par des ressorts admirables*. On dit que cette nouvelle machine se prépare dans le Temple. Si elle réussit, cela épargnera bien du foin et de l'avoine qui sont dans une extrême cherté. » L'invention, hélas! était peu viable; Tallemant nous l'explique dans l'historiette de la Montarbault, femme galante avec qui cet Anglais s'était associé : « On fit, pour essayer, un de ces carrosses qui, véritablement, allait fort bien dans une salle;

mais il fallait deux hommes qui remuaient incessamment deux espèces de manivelles, ce qu'ils n'eussent pu faire tout un jour sans se relayer; ainsi eût plus coûté que les chevaux [1] ». Les bourgeois d'alors continuèrent à user des coches publics qui, de deux ou trois sous Henri IV à destination de quelques villes rapprochées, s'étaient répandus et un peu organisés.

Une dame de Bueil avait été leur premier propriétaire et leur avait donné la forme d'une société par actions. On négociait (1643) les rentes sur les coches et carrosses de Rouen comme aujourd'hui des obligations de chemin de fer. Qu'étaient ces coches, où chaque titulaire d'une place numérotée avait droit à *deux kilos* de bagages, et que le Parlement spécifiait devoir « être couverts de cuir et conduits par charretiers adroits et expérimentés » ? De

cette grande chambre d'osier
Qu'on voit par le milieu plier
Et qui, par les deux bouts, balance,

les chevaux étaient tels, dit M^lle^ de Scudéry (1644), « qu'il les faudrait à ces peintres savants en anatomie; n'y ayant pas un os, pas un nerf, pas un muscle, qui ne parût distinctement au corps de ces animaux. Leur pas était si lent et le cocher avait pour eux tant de respect que, de peur de les incommoder, il a quasi tout le temps été à pied » [2].

Nombre d'entreprises de transport étaient alors des « coches d'eau », malgré l'embarras des péages sur les fleuves, dont les seigneurs riverains se prétendaient propriétaires dans la traversée de leur châtellenie. Prétention légi-

(1) Tallemant des Réaux (Ed. Monmerqué, 1855), t. IV, p. 253. — Gui Patin, *Lettre à M. Spon* (Ed. J. Petit, 1692), I, p. 2.

(2) Arch. Nat., A D + (Arrêt du Parlement, 26 juillet 1623) ; *ibid.*, A D IX, 1655). — Arch. Com. Langres, 412. — Delamare, *Police*, IV, 623. — Rathery et Boutron *Vie et correspondance de Mlle de Scudéry.* — François Colletet, *Les tracas de Paris.*

time, d'après la loi, à condition d'en avoir titre antérieur à 1566 : M. le duc de La Rochefoucauld s'oppose, dit l'intendant de La Rochelle (1699), « à ce que l'on mette la Charente en état de porter bateaux jusqu'à Civray, parce que ses beaux jardins de Vaugay, n'étant fermés que par cette rivière, seraient exposés à être pillés par les bateliers »[1]. Sur la Seine, dans la traversée de Paris, deux barrages royaux, ceux de Charenton et de Chaillot, rapportaient 500.000 francs par an (1639).

Les rivières, encombrées de moulins dont les roues, pour avoir plus de courant, avançaient jusqu'au milieu de leur lit; obstruées par les cordages mal tendus des bacs *à trailles*, ou ponts volants; souvent privées du chemin de halage que les ordonnances ont institué le long de leurs berges, mais que des voisins peu respectueux rétrécissent ou interrompent par des fossés[2], les rivières n'en étaient pas moins le mode de locomotion le plus économique. De Barfleur (Cotentin), au milieu du XVIe siècle, les voyageurs venaient à Paris par mer et par Seine; ils envoyaient aussi des lettres par cette voie. Le coche d'eau de Paris à Rouen, qui mettait quatre jours pour aller et autant à peu près pour revenir, garda longtemps une clientèle, parce qu'il ne coûtait que 36 francs.

Quoique le curé de Nogent-sur-Seine, dès 1781, se plaigne « que la marine dépérit beaucoup et qu'il en suit une forte diminution de son casuel », la navigation de la Seine, du Havre à Montereau, occupait encore au milieu du règne de Louis-Philippe 41 bateaux à voyageurs; sur la Loire, on comptait alors 39 bateaux faisant le parcours de 610 kilomètres de Saint-Nazaire à Digoin; sur la Gironde et la

(1) Arch. Nat., A D + (Arrêt du Parlement, 2 janvier 1626; Arrêt du Conseil, 12 février 1639; Déclaration d'avril 1683). — Mémoire de l'Intendant de la Généralité de La Rochelle en 1699.

(2) Arch. Nat., A D + (Arrêts Conseil d'Etat de mai et du 22 novembre 1735). — Ordonance des Eaux et Forêts, août 1669.

Garonne, 26 bateaux allaient de Royan à Agen. Ceux de Seine jaugeaient en moyenne 60 tonnes, ceux de Loire 30 tonnes seulement; à la queue du bateau *maire* étaient attachés des *allèges*, bateaux de suite, pour prendre, en cas de besoin, une partie de la charge, surtout aux époques de basses eaux[1].

Les villes sises sur des rivières ont des services de « bateaux de poste » pour se relier aux centres de leurs régions. Les consuls et notables de Bergerac en établissent un « à l'instar de celui d'Agen » (1641) pour descendre une fois par semaine à Libourne et remonter à la tire le lendemain. Le maître du bateau devait recevoir gratis — il y avait déjà des « permis » et des franchises — les religieux mendiants et ce qui regardait les affaires du Roi. Au mât devait être mis un tronc pour les pauvres de la ville « qui prieront Dieu pour ceux qui s'embarqueront ».

Au départ de Paris pour Roanne, sur la Loire, le propriétaire du canal de Briare avait le privilège exclusif de la conduite hebdomadaire des voyageurs; de Roanne à Orléans, la navigation était libre; les *cabanes*, petites maisons flottantes qui descendaient le fleuve, étaient accueillies sur le port par un tas de faquins qui se jetaient à trente sur deux ou trois petits paquets; « huit d'entre eux, dit le *Roman Comique*, saisissent une petite cassette qui ne pesait pas vingt livres »[2].

La route fluviale la plus fréquentée était celle de Chalon à Lyon par la Saône; les bateaux, à la fin de l'ancien régime, s'y étaient améliorés plus qu'ailleurs; leurs cabines, tendues de soie, ressemblaient à de petits salons où prenaient place une trentaine de personnes. Sur le Rhône, au contraire,

(1) Arch. Dép. Aube, G. 758. — *Journal du Sire de Gouberville* (Ed. Tollemer), p. 487. — Mém. Académie Bordeaux, 1847, p. 316.

(2) Soc. Hist Périgord, 1880, p. 313. — Arch. Nat., A D + (Lettres patentes de septembre 1638 et du 25 avril 1737). — *Voyage* de J. Bouchard, p. 94. — Scarron, *Roman Comique* (Ed. Garnier), p. 114.

la « diligence d'eau », sale, sombre et mal odorante, est peu confortable pour qui n'a pas à bord sa chaise de poste où il peut se réfugier. Les eaux sont-elles basses? on échoue fréquemment sur un banc de sable, où il faut passer la nuit, en attendant que le batelier réunisse quelques 30 ou 35 chevaux pour se remettre à flot. On couchait à Vienne, à Valence, au Pont-Saint-Esprit, repartant chaque fois avant l'aurore pour arriver à Avignon en quatre jours. Au Pont-Saint-Esprit, dont les arches étroites étaient assez difficiles à passer, vu la rapidité du fleuve, il arrivait quelquefois des accidents; mais les voyageurs, qui ont quelque appréhension que le bateau ne se brise ou chavire, sont descendus à terre avant le passage sous le pont et réembarqués après ce dangereux défilé : « De la même manière, remarque un Anglais, qu'à Londres au London-Bridge (1767) ». A la remonte, les bateaux étaient tirés par des bœufs qui, au passage du pont, nagent sous une des arches, leur conducteur assis entre les cornes de l'animal attelé en tête. — Sur le canal royal du Languedoc, le bateau poste mettait quatre jours de Béziers à Toulouse; chacun apportait son vin et ses provisions de voyage et l'on débarquait aussi pour coucher [1].

Il s'était créé sous Louis XIV, entre les divers modèles de voitures publiques, une sorte de hiérarchie dont « le carrosse » tenait la tête, sans être d'ailleurs bien attrayant : « Nous partirons demain, écrit La Fontaine en 1668, et prendrons au Bourg-la-Reine la commodité du carrosse de Poitiers qui y passe tous les dimanches... Nous attendîmes trois heures, conte le fabuliste, Dieu voulut enfin que le carrosse passât; point de moines, mais en récompense trois femmes, un marchand qui ne disait mot et un notaire qui chantait

(1) Arch. Dép. Côte-d'Or, C. 2100. — *Journal de voyage* de M^rs^ CRADOCK en 1784-1785, p. 96, 100 168, 193. — La patache de Paris à Saint-Cloud, par la Seine, remorquée par 6 chevaux, contenait 100 personnes. Le passage coûtait 1 fr. 20. — D^r^ SMOLLET, *Travels through France and Italy*, I, 126.

toujours et qui chantait très mal. Il reportait en son pays quatre volumes de chansons. Parmi les trois femmes, il y avait une Poitevine qui se qualifiait comtesse; elle paraissait assez jeune et de taille raisonnable, témoignait avoir de l'esprit, déguisait son nom et venait de plaider en séparation contre son mari...; toutes qualités de bon augure si la beauté s'y fût rencontrée, mais sans elle rien ne me touche[1]. »

Le carrosse était parfois suivi d'un coche, moins logeable, représentant à la fois la troisième classe et le fourgon à bagages; dans la patache et la gondole, types inférieurs, les voyageurs étaient tellement pressés que chacun redemandait son bras ou sa jambe à son voisin quand il s'agissait de descendre. Plus légère était la galiote, emportée au trot des *enragés;* le voyageur non nourri, dans ces véhicules, payait le même prix qu'un voyageur à cheval, nourriture comprise : de Rennes à Brest, par exemple, en 1716, le tarif est de 87 francs pour ces deux catégories.

Au dernier rang venait le *cabas* ou carabas, majestueuse cage d'osier, attelée de 8 chevaux qui faisaient quatre petites lieues en six heures et demie pour mener l'humble solliciteur à Versailles : 26 personnes s'y entassaient, tandis que les « pots de chambre » n'en contenaient que six à l'intérieur, plus deux *singes* sur l'impériale, deux *lapins* à côté du cocher et deux *araignées* derrière, comme ils pouvaient. Dans ces « coches non suspendus », le prix d'une place aller et retour, de Paris à Versailles, était de 4 francs au lieu de 10 francs dans le « carrosse » et de 100 francs, plus 2 fr. 50 de pourboire, que coûtait à un grand seigneur le loyer d'une berline à six chevaux pour le même déplacement.

(1) La Fontaine, *Œuvres Diverses,* 3 vol. (Paris, Vve Pissot.) — Arch. Nat., A D +, 457 (Arrêt du Parlement de Rennes, 18 mai 1716). — Arch. Dép. Cher, C. 44; Landes H. 94 — Arch. Com. Grenoble, BB. 112. — *Roman Comique* (Ed. Garnier), p. 116. — Mercier, *Tableau de Paris,* t. VIII, ch. dcxxiii, p. 67. — *Mémoires de la* Baronne d'Oberkirch.

A l'intérieur de Paris, les prix étaient, sous Louis XV, égaux ou supérieurs à ceux de nos jours; depuis 30 francs par jour pour le carrosse de remise, jusqu'à 3 fr. 50 l'heure pour le fiacre à glaces de bois, domicile roulant, utile à la galanterie, disaient les chansons du temps, car

Du voyage de Cythère
Il précipite le cours.

Ces voitures de place, d'ailleurs fort mal tenues, avaient des cochers turbulents, espèce « dégoûtante par la manière dont ils sont vêtus » [1], qui, d'après une ordonnance policière de 1735, « tiennent des propos infâmes quand on leur fait des observations » [2].

Créées séparément et toujours en vertu d'un privilège spécial, les diverses entreprises de transport étaient en guerre incessante les unes avec les autres. Les conflits se multiplièrent au XVIII$^e$ siècle avec l'accroissement du trafic, dont témoigne la hausse des prix à chaque renouvellement des baux. En effet, les concessionnaires primitifs, grands seigneurs, fonctionnaires, congrégations religieuses, louaient leurs droits à des exploitants. Les coches de Blois, Touraine et Limousin avaient ainsi pour titulaire le Duc d'Orléans; ceux de Flandres, l'Hôtel-Dieu de Paris, les Pères de la Mission, un auditeur des comptes, etc. Ces propriétaires nominaux prenaient, en cas de besoin, le fait et cause de leurs fermiers : de nouvelles « calèches » à 4 chevaux ayant été

(1) Ceux qui « avaient un bon habit sur le dos » pouvaient, dit le Comte de Caylus, prétendre conduire « un remise », et mener des dames « que ce n'était pas de la guenille » (*Contes*, p. 7, éd. Dentu.)

(2) Arch. Nat., A D + (Sentence du 2 décembre 1735 ; Déclaration Royale du 8 septembre 1736). — *Ibid.*, A D IX, 458 (Ord. du Lieutenant Civil du 17 juin 1724). — Du Pradel, *Liste des adresses de la ville de Paris* (1691). — Voyage de Belzunce, évêque de Marseille (Bib. Nat. 8° 30, 297). — Smollet, *Travels through France*, 1, 76. — *Les La Trémoille pendant 5 siècles*, t. V, compte de 1675. — Pannier *Une femme de qualité en* 1657, p. 9 (Soc. Hist. Protestantisme français). — Dufresny, *L'Opéra de Campagne*, 1692, Acte III, Scène IV.

inaugurées (1667) sont aussitôt saisies, « avec défenses d'en plus mettre en service », par l'agent des propriétaires de coches, carrosses et carrioles, lesquels, d'après un arrêt du Parlement [1], sont « les chrétiens esclaves de Tunis et Alger en Barbarie, les pauvres enfants trouvés de la ville et faubourg de Paris, les forçats et galériens des galères du Roi, le grand Hôpital général, les religieuses Carmélites du faubourg Saint-Jacques », etc.; en langage moderne, ce serait l'Assistance publique, propriétaire d'un chemin de fer, faisant un procès en concurrence déloyale.

Procès entre les bateliers et les maîtres de poste : les premiers sont contraints de payer une indemnité pour toute personne qui s'embarquera « *et qui aurait couru la poste* ». Aux maîtres de poste était également dû par les loueurs de voitures indépendants un droit de 30 francs par personne, mais seulement sur les routes postales. Au contraire, sur le chemin de Versailles à Paris, règnent sans partage les fermiers des « carrosses suivant la Cour ». Ailleurs, et par exemple sur la route de Castres, une chaise à deux chevaux louée par le maître de poste de Dax est confisquée par les fermiers des « Carrosses et Messageries » comme attentatoire à leur monopole. Un même sort est réservé aux loueurs de chevaux qui, « feignant d'ignorer les lois, établissent des relais pour aller le train de la poste »; il est vrai que ces relais privilégiés sont eux-mêmes battus en brèche, au nom de la liberté, par les autorités locales ou les Etats provinciaux [2].

(1) Arch. Nat., A D IX, 457 (Arrêt du Parlement du 22 sept. 1667). — Arch. Hôtel-Dieu de Paris (L. CLXXXVII *bis*, 970), Privilège pour la Normandie en 1695, sauf sur la route de Caen, 9.450 fr.; autre bail en 1696, moyennant 31.500 fr. par an. Sur les routes des Pays-Bas les sommes varient de 15.000 à 30.000 fr.

(2) Arch. Nat., G 1/125. — *Ibid.*, A D + (Ordonnance Royale, 19 août 1735; Arrêt du Grand Conseil, 5 septembre 1737). — *Ibid.*, A D IX, 458 (Ord. Intendant de Bordeaux, 14 août 1736, ord. du 26 août 1779 rappelant beaucoup d'arrêts antérieurs). — Arch. Dép. Bouches-du-Rhône, C. 10. — SMOLLET, *Travels through France*, I, 72.

Un voiturier de Dieppe, qui a laissé monter dans sa charrette, moyennant 2 fr. 25 centimes, trois personnes pour les conduire de Paris à Saint-Germain, surpris par le contrôleur ambulant de la ferme des voitures, est heureux de s'en tirer avec une amende de 216 francs. Ces contraventions ne sont pas moins fréquentes pour les marchandises : le courrier de Lyon avait apporté, de cette ville jusqu'à Charenton, 6 paniers de truffes, deux bannettes d'artichauts de Gênes et un baril d'huile. Le fermier général des messageries de Lyon fait saisir ces denrées et condamner le courrier à 300 francs de dommages-intérêts. Dommages-intérêts et amendes sont aussi infligés aux coches d'eaux de Nogent, pour avoir voituré « des marchandises de poids » venant de Montereau, au préjudice des coches d'eau de Montargis qui seuls étaient fondés à faire ce transport; car ces monopoles, strictement limités, empiétaient volontiers sur les domaines les uns des autres [1].

Turgot mit fin à ces heurts, à ces querelles, à ces procès, en supprimant toutes les entreprises particulières (1775). La réforme était depuis longtemps dans l'air. Plusieurs de ces privilèges avaient été concédés gratis; de ceux qu'il avait vendu à diverses époques, le Trésor avait tiré des sommes dont le total modeste atteignait environ 2 millions de francs. On calculait, en 1765, que leur produit net annuel montait à 1.500.000 francs, dont 800.000 constituaient le bénéfice des fermiers [2].

Ces chiffres, probablement un peu inférieurs à la réalité et auxquels il conviendrait d'ajouter le produit de la poste aux chevaux, n'en sont pas moins intéressants par contraste avec les 1.700 millions de francs, produits globaux de nos

(1) Arch. Nat., A D + (Sentence du Châtelet, 10 mars 1736, Sentence du Prévôt des Marchands, 3 décembre 1737). — Arch. Départ. Seine-et-Oise, E. 4975 ; Somme, A. 36 ; Cher, C. 44.

(2) Arch. Nat., G. 1/125. — *Ibid.*, A D + (Arrêts du Conseil d'Etat des 23 novembre 1777, 1er janvier 1778 et 29 décembre 1787.

chemins de fer actuels. Même après l'établissement du monopole exclusif des Messageries, le bail de cette ferme générale, dans les dernières années de l'ancien régime, n'était que de 2.200.000 francs, et il en fut fait un autre au même prix en 1788, pour neuf années, que la Convention interrompit en décrétant d'abord la régie des transports par l'Etat, puis leur liberté complète[1].

Ce service des diligences, qui nous paraît si mesquin en 1789, aurait fait l'admiration des sujets de Louis XIV cent ans plus tôt (1691), lorsqu'il n'y avait qu'une *voiture hebdomadaire* à destination des plus grandes villes, sauf Strasbourg, Bruxelles et Lyon, pour lesquelles le carrosse partait deux fois par semaine. A la veille de la Révolution, la diligence était devenue quotidienne pour Lyon; Bordeaux avait, le samedi, une berline à 8 places, taxées 270 francs chaque, nourriture comprise, et 187 francs sans nourriture. Cette berline était le « rapide » de l'époque; on y payait la vitesse. Pour les bagages aussi, le « chariot » prenait 1 fr. 80 le kilo « eu égard à la diligence de la route » — il mettait 10 jours — tandis que le « carrosse », plus lent, et surtout la guimbarde qui allait à Blaye en dix-sept jours, avaient des tarifs plus bas[2].

Lorsque Turgot arriva aux affaires, il se trouvait en France deux organismes distincts : les postes, qui avaient des chevaux et pas de voitures, les Messageries, qui avaient des voitures et peu ou point de relais. L'idée du ministre, qui paraît aujourd'hui assez simple mais que personne avant lui n'avait eue, consista à atteler aux diligences les chevaux de poste dont l'emploi était jusqu'alors restreint aux courriers por-

(1) Lois des 26 et 29 août 1790; loi du 9 avril 1793 ; abolition des compagnies, 19 octobre 1794. — Le 9 Vendémiaire an VI, un droit fut de nouveau établi sur les voitures publiques au profit du Trésor.

(2) Voyez les Almanachs Royaux et du Pradel, *Adresses de la ville de Paris* (Bibl. Nat., L° 31, 365).

teurs des correspondances et aux chaises de luxe. Celles-ci étant peu nombreuses, le métier de maître de poste n'était guère avantageux; en guise de salaires, l'Etat les avait gratifiés d'une exemption totale d'impôt, limitée plus tard à 50 hectares de terre, puis à 100 francs seulement, parce que souvent les chevaucheurs, « tenant la poste pour Sa Majesté », n'étaient que les prête-noms de propriétaires locaux, qui se faisaient pourvoir du titre pour jouir de l'exemption.

Gagnant peu, l'effectif de leur cavalerie était assez mince; les actes officiels constatent que bien des postes sont abandonnées par leurs titulaires; les maîtres des relais voisins se voyaient forcés de faire doubles traites et, si les vacances se prolongeaient faute de candidats, les municipalités des lieux étaient tenues d'assurer le service[1]. L'espèce chevaline ne comptait sans doute pas en France plus de 500.000 têtes[2] — au lieu des 3 millions d'aujourd'hui — lorsque Turgot, pour exécuter sa réforme, manda devant lui les « maquignons » les plus expérimentés et leur proposa d'entreprendre la fourniture de 5.800 chevaux de forte race au prix de 720 francs chacun. Quoique l'affaire excédât 4 millions de francs, ils la refusèrent en disant « qu'ils ne croyaient pas qu'une si grande quantité de chevaux disponibles existât dans tout le royaume ». Le ministre se borna à inviter « les maîtres de poste qui avaient peu de chevaux, parce qu'ils sont établis sur des routes peu fréquentées, à s'en procurer davantage ».

Les chevaux se trouvèrent, en effet, non sur cet avis plato-

(1) Arch. Nat., A D IX, 457 et suiv. (Déclarations du 14 mai 1668, du 21 novembre 1682. Arrêts du Conseil Privé du 29 février 1684 ; Ordonnance Royale du 9 juin 1732). — Voyez aussi ISAMBERT, *Recueil des Anciennes Lois Françaises.* — Arch. Dép. Eure, G. 226.

(2) En 1789, le nombre des étalons royaux, en dépôt et entretenus par l'Etat était de 365 ; plus 750 étalons royaux confiés à des gardes et 2.124 étalons approuvés appartenant aux gardes, soit en tout 3.239. En leur donnant un maximum de 35 sauts à chacun, on arrive à 115.000 juments saillies, soit 55.000 naissances par an (Voyez A. GAYOT, *La France Chevaline*, I, 70, et MOREAU DE-JONNÈS, *Statistique de la France* (1848).

nique, mais en raison du supplément de clientèle que leur apportaient les nouvelles diligences : il était stipulé que, pour la charge de 900 à 1.200 kilos — représentant les voyageurs et les bagages — à laquelle s'ajoutait le poids de la voiture vide, le nombre des chevaux attelés serait de 6 à 8. Au prix officiel de 31 centimes par cheval, plus les « guides » ou salaires des postillons, les frais de traction d'une diligence à six chevaux représentaient 2 fr. 10 centimes par kilomètre. Les 8 places d'intérieur étant louées sur le pied de 40 centimes chacune par kilomètre — soit 3 fr. 20 centimes — auxquels s'ajoutait le produit des voyageurs d'impériale à 19 centimes et la taxe des bagages, l'ensemble des recettes paraît ménager aux fermiers des messageries un large bénéfice. Il est vrai qu'ils avaient à payer à l'Etat la redevance annuelle de 2.200.000 francs et que leurs voitures n'étaient pas toujours pleines sur la totalité du parcours.

Les commandants de maréchaussée eurent ordre de faire escorter la diligence dans les forêts, la nuit, par deux cavaliers; un commis conducteur, muni d'un « billet d'heure », que les maîtres de poste étaient tenus de remplir à l'arrivée et au départ de chaque relai, eut pour mission d'assurer une vitesse de 8 kilomètres à l'heure « dans les chemins les plus difficiles ». Des inspecteurs avaient droit de réformer les chevaux incapables qui devaient être remplacés dans les trois semaines. Turgot se proposait de constituer, au moyen du prélèvement d'un sixième des recettes, un fonds d'indemnité pour les pertes de chevaux et de pension pour les employés [1]. Il dut renoncer à imposer cette charge à l'exploitation nouvelle.

Le ministre fut accusé de perdre les auberges de France

(1) Ord. du 12 août 1775 ; Arrêts du Conseil du 7 août 1775, du 17 août 1776, du 23 janvier 1777, du 18 novembre 1780, du 20 octobre 1782. (Recueil d'ISAMBERT, *Anciennes Lois Françaises.*)

en multipliant les moyens de voyager rapidement; bien que sur de grandes lignes, comme celle de Bordeaux, la diligence ait continué jusqu'en 1814 à s'arrêter la nuit pour repartir à 4 heures du matin. Quelques critiques chagrins reprochèrent aux Turgotines leur caisse trop étroite, leur marchepied trop haut et incommode pour les femmes; néanmoins, les résultats obtenus excitèrent l'admiration des étrangers : les princes de Tour-et-Taxis, concessionnaires renommés des postes allemandes, étaient dépassés. « La diligence en France, écrivait un Russe, Karamsine, n'est pas plus chère et est incomparablement meilleure qu'en Allemagne. » Le changement de chevaux ne prend aucun temps, ils attendent tout harnachés devant la porte, et souvent les voyageurs n'ont pas le temps de descendre ; « en 50 heures, nous avons parcouru 65 lieues », allure du reste plutôt modérée.

Pourtant, au dire de l'Allemand Heinrich Storch, « quand la route est difficile, la distance entre les relais n'est que de deux lieues et, comme on change souvent de chevaux, on va toujours au galop. Les voitures, bien que très lourdes encore, ont été suspendues par des courroies. L'intérieur contient 10 personnes, 3 en avant, 3 en arrière et 2 entre chaque partie latérale; de chaque côté, une grande fenêtre et deux petites. Au milieu, il y a toujours assez de place pour installer une petite table et caser les chapeaux et petits paquets. Bonnes routes, bons chevaux, voitures commodes, tout est réuni pour rendre un voyage en France agréable au possible... Le milieu des routes françaises est pavé de pierres taillées en cubes qui forment le passage le plus uni et le plus résistant... »

Un ménage anglais, sir John Carr et sa femme, qui traversent la Normandie sous le Consulat dans une diligence, « produit de la première enfance de l'art des carrossiers », sont étonnés de voir les sept petits chevaux qui la traînent trotter en faisant six à sept milles à l'heure. Le postillon,

monté sur le « porteur » de gauche, ayant à sa droite un limonnier et un cheval « en galère » et guidant les quatre autres attelés par paire, conduit seul tout l'équipage. Son long fouet flexible à la main, un sale bonnet de nuit et un vieux chapeau à cocarde sur la tête, il a les jambes plongées, en guise de bottes, dans de longs tubes rigides de bois et de fer rembourrés à l'intérieur. Sur l'impériale, le conducteur responsable de la sécurité des bagages; à l'avant ou aux portières galopent, coiffés du casque romain, quelques chasseurs pour tenir les brigands en respect [1].

Telle demeura sous le premier Empire la diligence chantée par Désaugiers, qui, de la rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris,

> Part pour Mayence,
> Bordeaux, Florence
> Ou les Pays-Bas...
> Adieu mes petits!
> Les chevaux hennissent,
> Les fouets retentissent,
> Les vitres frémissent,
> Les voilà partis...

Chaque matin à cinq heures, ce quartier général des Messageries était témoin de plus d'épisodes émouvants, niais ou gais, que n'en offrent toutes nos gares actuelles. Les adieux des personnes qui se quittaient pour aller à 50 lieues étaient plus déchirants que ceux des passagers qui s'embarquent présentement pour la Chine. Les silhouettes que dessine, en 1813, l'*Hermite de la Chaussée-d'Antin :* l'actrice, engagée

(1) *Lettres de* Karamsine, en 1790 (trad. Legrelle), p. 72. — Mercier, t. V, chap. ccccLII, p. 194. — *Le Franc-Parleur,* I, 293. — Henrich Storch, *Skizzen, Szeuen und Bemerkungen auf einer Reise durch Frankreich Gesammelt.* — A. Babeau, *Les Anglais en France après la paix d'Amiens* (traduction du voyage de Sir John Carr, p. 111 et 259). — Décret de l'Assemblée nationale du 12 septembre 1791. — Soc. Emulation Allier, XIII, 340 (Rapport du Commissaire de la Convention 1794). — Arch. Dép. Gard, H. 459. — *L'Hermite de la Chaussée d'Antin,* II, 270.

pour une tournée de province, voyageant dans l'intérieur avec son « entrepreneur de succès », ou claqueur, dans le panier; le débiteur fugitif, que quatre recors munis d'une contrainte viennent, au moment où l'on ferme les portières, inviter à se rendre à Sainte-Pélagie; le barbon à qui sa gouvernante ôte soigneusement sa perruque et frotte la tête avec une flanelle, sont des espèces qui semblent plus que centenaires.

Mais c'est surtout le nombre des voyageurs qui a changé; lecture était donnée à l'Institut, en 1824, d'un mémoire constatant triomphalement « qu'en 1776, il existait 27 coches offrant 270 places, tandis qu'*aujourd'hui* nous possédons 300 voitures pouvant contenir 3.000 voyageurs ». Notre « aujourd'hui » à nous compte, sur l'ensemble des réseaux français, 12.400 trains de voyageurs par jour, dont plus de 800 au départ de Paris. Pour aller à Lyon, par exemple, le public dispose quotidiennement de 6.000 places, au lieu de 44 en 1850, de 16 en 1810 et de 7 en 1790.

Dans leurs 31.000 wagons de toutes classes, remorqués par des locomotives dont la puissance sans cesse grandissante, de 150 chevaux au début, atteint maintenant 1.000 chevaux-vapeur, l'ensemble des chemins de fer français qui, sous Louis-Philippe, voituraient annuellement 112 millions de voyageurs-kilométriques, en d'autres termes 1 million de voyageurs faisant chacun une centaine de kilomètres, transportent aujourd'hui 17 milliards de voyageurs-kilométriques, c'est-à-dire 170 millions de personnes accomplissant un parcours moyen annuel de 100 kilomètres.

Et tandis que leur clientèle devenait 170 fois plus nombreuse, le prix, dans nos véhicules modernes, s'abaissait des neuf dixièmes : au lieu des 40 centimes par kilomètre que coûtait une place d'intérieur dans les diligences de l'ancien régime, il n'était perçu par les chemins de fer de 1913 que 04 centimes en moyenne, impôt compris. Il paraît au premier

abord invraisemblable — bien que sur 100 voyageurs il y en ait 72 de troisième classe, 21 de seconde et 7 seulement de première — que la moyenne ressortît à 4 centimes par kilomètre, il y a 13 ans, lorsque les tarifs étaient respectivement de 5, 7 et demi et 11 centimes pour les trois classes du réseau français. Cela tenait à ce que, par suite des réductions consenties sur les aller et retour, abonnements, trains de plaisir, billets de famille, enfants, etc., un tiers seulement des voyageurs payaient le prix intégral.

Quant à l'Etat, qui encaissait, au temps de Louis XVI, 2.200.000 francs de la ferme générale des messageries, il recevait, en 1913, des chemins de fer, 150 millions d'impôts sur les transports, les titres, etc., sans parler des 85 millions d'économie que lui procurait le cahier des charges sous forme de transports gratuits.

## CHAPITRE XIII.

### CHAISES DE POSTE ; MAITRES ET TARIFS.

De Paris à Neuchâtel, en Suisse, en chaise à porteur. — Mme de Sévigné en carrosse sur la Loire. — « Une dame très honnête voudrait aller à frais communs à Poitiers ou La Rochelle ». — Sens originaire du mot « postes », relais de chevaux. — « Stations de gîte ». — Les cent chevaux de Brusquet, bouffon d'Henri II, à 10 francs par jour. — 241 maisons de poste en 1584. — Invention de la « chaise » (1665), permet de ne plus « courir la poste » à franc étrier. — La « chaise de Crènan » ; Le « Soufflet ». — Défense de voyager à deux, « ce qui causerait la ruine des chevaux ». — Prohibitions, renouvelées jusqu'en 1725, d'atteler quatre chevaux à des « berlines ». — Pas de chevaux sans « billet ».

Les maîtres de poste du XIX siècle. — Leurs prédécesseurs sous Louis XIII. — Statistique des chevaux de poste en 1702. — Ecuries peu garnies. — Postes de 2 chevaux. — Maîtres de poste honoraires. — « Brûler un relais ». — Le « briska ». — Le « Courrier de Lyon ». — Rôle de la poste dans les romans du XVIIIe siècle. — Le « livre de poste », tarif variable. — *Amadis*, *Solitaires*, Cabriolets « à cul de singe », *Dormeuses* Birouches. — Le cheval que l'on paie toujours et que l'on ne voit jamais. — « Doubles guides » pour le galop. — La famille Smollet, en poste de Paris à Lyon.

Cette révolution bienfaisante — et c'est là son caractère commun avec la plupart de celles que la science a suscitées — égalise les jouissances en les multipliant. Au riche, au bourgeois aisé, elle n'a porté nul préjudice, puisqu'il va plus vite et à moindre prix; mais elle lui a enlevé le privilège de sa fortune en donnant à tous la faculté de voyager à bon marché, commodément et avec la même rapidité. C'est un mouvement inverse à celui qui s'était produit depuis le moyen âge jusqu'au XVIIIe siècle, où l'écart n'avait cessé de grandir entre les classes sociales au point de vue des modes de locomotion.

La duchesse de Nemours, « magnifique, dit Saint-Simon, et qui sentait fort sa grande dame », part de Paris pour Neuchâtel, en Suisse, dans sa chaise à porteurs, « avec force carrosses, grands équipages et un chariot derrière rempli de 16 porteurs pour relayer ». A cette manie de se singulariser,

la France de 1699 offrait des obstacles naturels devant lesquels il fallut plier : Quand les chemins devenaient trop mauvais, on plaçait la chaise sur un chariot. Le princesse, au retour, usa tout bonnement d'une voiture et d'un bateau depuis Auxerre : mais elle reprit sa chaise pour rentrer à Paris dans son hôtel, environnée de 12 valets de pied et escortée de trois carrosses [1]. Pour unique qu'elle soit, cette folle équipée révèle l'état d'âme d'une époque et d'un milieu.

Pour les gens de qualité, atteler alors six chevaux à leur carrosse de voyage n'était pas un luxe inutile; il en restait souvent en route : un cheval se noyait à l'abreuvoir; deux juments dételées, après une chute, s'échappent et l'on ne sait ce qu'elles sont devenues. Pareilles mésaventures sont plus rudes que l'éclatement d'un pneu d'automobile aujourd'hui. M[me] de Sévigné conte son voyage de Dol, très heureux, bien qu'elle ait versé deux fois dans un étang avec son cousin de Coulanges, qui sait parfaitement nager et l'a tirée d'affaire « sans accident », dit-elle, c'est-à-dire sans que personne y restât; le reste comptant pour peu de chose. Une autre fois, à la descente de la Loire, le corps du grand carrosse mis sur le bateau devient pour la marquise cabinet de lecture ambulant, cuisine aussi, car il s'y trouve un petit fourneau, et l'on mange sur une planche. Que peut-on souhaiter au delà? « Voyez un peu, écrit-elle, comme tout s'est raffiné sur notre Loire (1680). »

Le citadin du XVIII[e] siècle, médiocrement fortuné, se rendait à sa maison de campagne en charrette à bœufs ou sur une monture affublée d'une vaste selle garnie de tout un attirail de sacoches et de porte-manteaux. Pour les longs parcours, on cherchait des associations : « Une dame très honnête, disent les *Petites Affiches* de 1788, voudrait trouver une

(1) SAINT-SIMON (Ed. Boislisle), t. VI, p. 206 ; t. II, p. 225.

place pour aller ces jours-ci, à frais communs, à Poitiers où à La Rochelle ». Nombre d'insertions de cette sorte paraissent dans chaque numéro. Mais un seigneur comme le duc de Croy, quittant Paris pour son château de l'Hermitage en Flandre, accompagné de tous ses gens et de ses chevaux de main, partait en quatre voitures, dont une pour son fils avec sa nourrice et ses deux gouvernantes [1].

Dans leurs déplacements ordinaires, les gens riches prenaient la poste. Ce mot de « postes », synonyme pour nous d'organe de transmission des lettres, avait à l'origine un tout autre sens. Il désignait des relais à organiser de distance en distance, pour louer des chevaux aux coureurs du Roi et forcer les envoyés des princes étrangers à n'en pas louer d'autres, afin que leur passage, étant ainsi partout signalé, ils ne pussent s'écarter de leur route. Mesure de commodité gouvernementale et de police diplomatique, tel fut, en 1464, le but que visait un arrêt du conseil de Louis XI, où l'histoire a, *bien à tort*, voulu trouver l'institution de la « Poste aux lettres » [2].

Les messagers qui, depuis longtemps, portaient les lettres des particuliers en demeurèrent *exclusivement* chargés pendant près de deux siècles. Ils partaient, les uns à date fixe, les autres à leur convenance : Malherbe écrit de Caen (1621) : « Il n'est pas de nos messagers comme de ceux des autres universités qui ont leurs journées réglées. Les nôtres n'ont ni gages, ni privilèges, et par conséquent ils font leur voyage quand cela leur semble bon ; mais pour cela ils ne laissent pas d'être souvent à Paris, et sans une malchance extraordinaire il est malaisé qu'on aille au *Fer-à-Cheval* (rue Aubry-le-Boucher) sans y trouver quelqu'un. » Ce fut seulement à partir

(1) *Souvenirs* du DUC DE CROY, II, 284. — Annonces-Affiches, janvier 1788. — DE MONTAUGÉ, *Agriculture dans le Pays Toulousain*, p. 113.

(2) Arrêt du Conseil du 19 juin 1464. — En 1483, une tentative analogue fut faite en Angleterre pour établir des relais à l'usage du roi.

de 1653 que le port des « ordinaires », facultatif depuis une vingtaine d'années, devint obligatoire pour les maîtres de postes ; obligatoire en théorie du moins, car le nouveau système mit cent ans à se généraliser : de Lyon à Marseille et à Montpellier on ne commença que sous Louis XV, en 1741, à confier le service des malles de lettres aux maîtres de poste, tenus de fournir les chevaux nécessaires[1].

Jusqu'à la fin de la monarchie, bien que passagèrement réunies sous une direction unique, la poste aux lettres et la poste aux chevaux demeurèrent distinctes [2]. Cette dernière, la seule dont nous nous occupions aujourd'hui, mit elle-même près de 150 ans à prendre corps : il était facile de nommer un conseiller, grand maître des coureurs de France et de lui attribuer des gages de 64.000 francs, supérieurs, si tant est qu'ils aient jamais été payés, au traitement de notre ministre des Postes et Télégraphes ; mais il l'était beaucoup moins au XV[e] siècle d'établir, d'un trait de plume, « de 4 en 4 lieues, personnes séables pour entretenir 4 ou 5 chevaux de légère taille, bien enharnachés et propres à courir le galop ». Ces maîtres de poste, tenus de monter en personne, devaient être payés sur le pied de *un franc par kilomètre* « pour chaque cheval qu'ils bailleront, y compris celui de la guide qui conduira le courrier ».

Le tout demeura *sur le papier* durant quelque cent vingt ans. Avant les soi-disant Postes de 1464 il y avait déjà des « stations de gîtes » confiées à des « Maîtres tenant les chevaux courant pour le service du Roi ». Ces « chevaucheurs de l'écurie », si l'on admet que les deux titres fussent synonymes, auraient augmenté sous Louis XI, puisqu'ils étaient en

(1) Arch. Nat., A D IX, 458 (Ordonnance du Cardinal de Fleury, 12 juin 1741). — Voyez dans ISAMBERT (*Anciennes Lois Françaises*), Arrêts du Conseil, 16 septembre 1653, Déclaration du 17 juin 1655, Règlements du 9 avril 1644 et 1[er] juillet 1650. — MALHERBE, III, p. 559 et 569.

(2) Voyez les édits du 30 décembre 1785 et d'août 1787.

1483 au nombre de 234 portant les armes royales en enseignes sur l'épaule. Réduits à 120 sous Charles VIII et Louis XII, ils avaient pour chef le valet de chambre Jean du Mas, seigneur de Saint-Hilarion, qualifié de « contrôleur général des postes ».

Brusquet, le bouffon de Henri II, commandait à un personnel à peu près égal. Il avait eu l'idée d'organiser, à Paris, une poste d'environ 100 chevaux — « capitaine de cent chevaux légers », comme il s'appelait en riant — loués 10 francs par jours aux Français et 12 fr. 50 aux étrangers. Il s'enrichit fort à ce trafic, « car, dit Brantôme, il n'y avait pour lors nulles coches de voiture, ni chevaux de relai comme pour le jourd'hui, ni de louage que fort peu ». D'après un état de 1584 il existait 241 « maisons de postes, où devaient se trouver toujours 2 chevaux et 2 hommes pour porter le service du Roi ». Ce n'était guère et l'on voit un édit de 1625 insister pour qu'il fût établi des relais espacés de 4 en 4 lieues, ce qui n'advint que plus tard et fort lentement [1].

Les chevaux manquaient au début du règne de Henri IV ; « Nos sujets ne peuvent vaquer à leurs affaires, dit un document de 1597, sinon en prenant la poste qui leur vient à excessive dépense, ou les coches qui ne peuvent être établis partout et sont d'ailleurs si incommodes que peu de personnes veulent s'en servir... »[2]. Or courir la poste à franc étrier n'était pas jugé non plus très confortable.

Ce fut une date dans l'histoire des transports (1665) que l'invention de la « chaise », ou mieux du fauteuil à deux

(1) Mss. Cinq-Cents Colbert 244, folio 240, 246 (Bibl. Nat.). — En 1629, une ordonnance royale recommande de ne plus envoyer d'exprès à cheval, sauf pour les affaires « de grande conséquence », mais de se servir des postes entretenues à cet effet. — Sous Louis XIV il n'y eut plus que 12 chevaucheurs appelés courriers du cabinet.

(2) Edits de mars 1597 et d'août 1602. — Déclaration du 16 octobre 1616. — Edit du 17 décembre 1625. — Francisque Michel, *Recherches sur le commerce des chevaux avant* 1789 (Bibl. Nat., S 27/293), p. 70.

roues, porté sur un châssis auquel les gens délicats et opulents purent atteler, sinon les *bidets* réservés aux cavaliers, du moins des *malliers* de plus forte espèce. Cette idée surprit tout le monde par sa nouveauté. Elle appartenait au marquis de Crenan, grand échanson, qui en tira bon parti en vendant — 1.000 francs la pièce — ou en louant, à tant le kilomètre, les véhicules qu'il avait fait construire. Très vite il fut dépassé ; à la « chaise de Crenan » succéda le « soufflet » à deux places. Puisqu'on courait la poste en voiture, pourquoi ne pas la courir à deux ? L'autorité intervint : défense formelle de se mettre deux dans un « soufflet », ce qui « causerait la destruction des chevaux et la ruine des postes ».

La clientèle aristocratique n'en tint compte ; bien mieux, elle eut « la folie » de remplacer la chaise à deux roues par une berline. Pareil désordre pouvait-il être toléré ? « Depuis quelque temps, dit une ordonnance royale de 1708, plusieurs particuliers ont introduit *l'abus* de faire atteler à des voitures à quatre roues, dites *berlines*, 4 chevaux de poste avec lesquels ils prétendent faire la même diligence que dans les chaises à une personne seulement ; outre la pesanteur de ces voitures, elles sont encore chargées de coffres, de malles et de laquais derrière ; en sorte que les chevaux de poste, trop faibles pour tirer lesdites voitures, succombent (?) et que les routes les plus fréquentées du royaume se trouvent démontées... » Il était en conséquence interdit à la poste de donner des chevaux pour les berlines,... « *à moins* que leurs maîtres n'eussent une permission expresse », qui sans doute ne leur a jamais fait défaut.

Pareilles prohibitions se renouvellent périodiquement jusque vers 1725 (1), où, sans doute, l'autorité s'avoua vaincue. Il en fut de même pour les bagages mis sur les chaises de

(1) Arch. Nat., A D IX, 457 (Ordon. Royale du 28 juillet 1708, 1er mai 1714, 1er février 1719, 25 octobre 1724. — DELAMARE, *Police*, IV, 563.

poste, dont le poids avait été longtemps limité à 50 kilos ; l'excédent, après pesage réglementaire, devant être ôté. Les voyageurs étaient d'ailleurs responsables des bêtes qui, par leur faute, éprouvaient quelque dommage. Sur un placet présenté au Roi par le maître de poste de Villepreux, le duc de Saint-Simon, alors mestre de camp de cavalerie, recevait du secrétaire d'Etat de la guerre ordre de Sa Majesté de « satisfaire » ce maître de poste auquel il avait crevé un mallier[1].

Le gouvernement avait intérêt à protéger le monopole, il en surveillait l'exercice, et par là se tenait au courant du mouvement des voyageurs étrangers dans le royaume. En certaines occurences il suffisait, pour arrêter toute communication, d'envoyer défense à toutes les postes « de donner des chevaux sans billet[2] ».

Les maîtres de poste de Louis-Philippe, dont certains, aux environs de Paris, entretenaient 80 et 100 chevaux dans les années qui précédèrent la construction des chemins de fer, nous donneraient une idée très fausse de leurs prédécesseurs d'avant 1789. Quoique la vitesse eût augmenté depuis le règne de Louis XIII, où la règle était de faire deux lieues, l'hiver en une heure et demie, l'été en une heure, on n'était pas sûr d'aller grand train, même à la fin de l'ancien régime, en dehors des grands chemins de Paris aux principales villes du royaume. Sur les routes transversales ou secondaires, la poste, tenue par un aubergiste-cultivateur, disposait de quelques chevaux qui travailllaient aux champs et qu'on allait y chercher en cas de besoin. Souvent, dans les provinces du Midi, les chevaux étaient remplacés par des mules, solides mais très lentes.

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, I, 282.

(2) *Mémoires* de Montrésor (Ed. Michaud), p. 240. — Une ordonnance du 24 décembre 1733 enjoignait aussi aux voituriers de toute sorte, tant par eau que par terre, d'inscrire sur un registre les noms de leurs voyageurs et de faire, à l'arrivée, leur déclaration à l'inspecteur de police.

Lors des déplacements de la Cour au XVIIIe siècle et par exemple pendant le séjour du Roi à Fontainebleau, c'était une affaire d'assurer les communications avec Paris et Versailles. Il fallait emprunter des chevaux de toutes les routes à vingt lieues à la ronde [1]. On serait surpris de la difficulté de réunir à cette époque un effectif assez modeste en somme d'animaux de selle et d'attelage, si l'on ne savait combien les écuries des maîtres de poste étaient peu garnies. Nous pouvons nous en rendre compte en lisant les rapports des inspecteurs au ministre des Affaires étrangères, M. de Torcy, chargé de la surintendance (1702) : aux environs de Paris, Le Bourget, avec 27 chevaux, était le mieux monté de toute la France. Soissons et Metz viennent ensuite avec 20 têtes (14 bidets et 6 malliers), puis Lyon et Limoges avec 17 seulement. Reims, Nevers, Essonne et Verdun ont chacun 15 chevaux, mais beaucoup de ces animaux ne valent pas grand'chose : sur les 13 recensés à Meaux, 4 malliers et 2 bidets sont « tout à fait ruinés »; sur les 10 de La Ferté-sous-Jouarre, 9 ont « les jambes fort travaillées ». Les routes sont mauvaises, quelques-unes inondées; prétend-on passer par les champs riverains, les habitants, furieux, vous jettent des pierres; à Thionville, l'inspecteur en a reçu.

Les postes n'étant pas destinés aux résidents mais aux passagers, on s'explique que des chefs-lieux de province ne soient pas mieux garnis que de simples villages, qu'Orléans n'ait que 11 chevaux tandis que La Ferté-Saint-Aubin en a 13; Moulins, Fontainebleau ont 10 chevaux, Mézières en a 7, Clermont-Ferrand 6, Châteauroux 5, Riom 3.

Ce dernier chiffre, exceptionnel sur les lignes de l'Est et du

(1) Cette cavalerie d'appoint, à raison de 170 francs le mois, par postillon accompagné de trois chevaux, représentait, vers la fin du règne de Louis XIV, quelque 22.000 francs de débours annuel, non compris les indemnités dues pour une trentaine de bêtes tuées ou estropiées. (Arch. Aff. Etrangères (France), t. 1093, f° 239 et t. 1106, f° 140).

Centre, où la moyenne est de 9 chevaux, est assez fréquent dans l'Ouest; non seulement il se voit en Normandie des postes *de 2 chevaux* — Bernay, Laigle, Mortain — et de 3 ou 4 — Argentan, Falaise, Avranches, Pontorson, Séez — mais les chiffres médiocres des bonnes villes — Caen 8 chevaux, Alençon 6 — indiquent que, dans cette région, la poste n'est guère achalandée. L'inspecteur, après 6 lieues de trajet depuis Caen, arrive à Bayeux où, dit-il, il ne trouve ni chevaux ni personnes pour en fournir : même aventure à Tinchebray, à Condé-sur-Noireau, où la poste est abandonnée; parfois le titulaire, prévenu d'avance, rassemble au hasard trois quadrupèdes, d'ailleurs incapables de service, et quelques mauvaises selles pour simuler l'écurie qui doit justifier son titre et son privilège. Par ces documents officiels, nous apprenons combien sommaire était encore l'organisation de ce temps-là [1].

Elle ne laissait pas de souffrir déjà des vices inhérents à toute entreprise de transport, et nos contemporains, qui déplorent la disparition fréquente des colis-postaux de gibier, confiés aux compagnies de chemin de fer, liront sans étonnement que, dès 1702, les postillons de la route de Verdun volaient les gelinottes que les pourvoyeurs du Roi faisaient venir de Lorraine pour Sa Majesté.

On s'explique, d'après ce qui précède, que parfois, sur les meilleures routes postales, lorsque le voyageur pressé arrivait au relais, l'écurie se trouva vide ; il obtenait, en payant doubles guides au postillon, de continuer avec le même attelage en « brûlant un relais ». Si la même pénurie se reproduisait, comme un postillon ne pouvait, aux termes du règlement, être forcé d'aller plus loin, il fallait attendre dans un bourg perdu et dans une mauvaise auberge. Cette absence

(1) En 1702. — Affaires Etrangères (France), t. 1106, f° 1 et suiv.; f°s 24 et 120.

des chevaux est liée aux péripéties usuelles des romans d'aventures au XVIII[e] siècle. L'amoureux qui enlève sa belle ou le personnage qui veut se soustraire aux recherches enlève aussi les chevaux d'une ou de deux postes, pour arrêter ceux qui le poursuivent. Pour faire perdre sa trace, il renvoyait les chevaux en plein champ et allait reprendre une autre poste transversale.

Seuls les courriers des malles de lettres, marchant nuit et jour, trouvaient à n'importe quelle heure un postillon de garde qui les attendait avec des chevaux tout sellés; ce courrier prenait dans son « briska », à côté du poisson dont il faisait commerce, un compagnon ainsi transporté rapidement à prix réduit. Plus tard, il disposa d'un coupé à trois places, toujours retenu longtemps d'avance, et occupait lui-même avec ses dépêches le « cabriolet » avant; tel le « courrier de Lyon » assassiné en 1796. Sous le Consulat, an IX, les recettes faites dans les voitures-malles montèrent à deux cent quarante mille francs.

Les voyageurs qui ne voulaient pas perdre de temps au relais se faisaient précéder d'un postillon à cheval, ayant mission de veiller à ce que tout fût prêt à leur arrivée; les autres en étaient quittes pour réveiller le maître de poste, dont la femme ou la fille les aidaient, s'ils avaient faim, à confectionner un plat d'œufs ou à griller des côtelettes [1].

La poste avait ce privilège qu'on devait laisser à ses postillons en habits bleus, galonnés et bordés de rouge, le milieu pavé de la chaussée. Le claquement de leur fouet, mêlé au bruit joyeux des grelots, faisait écarter les autres voitures. Lorsque deux chaises voyageant en sens inverse se rencontraient entre deux relais, on faisait un échange de chevaux et

(1) *Journal de voyage de* M[rs] CRADOCK en 1784, p. 95. — SMOLLET, *Travels through France*, II, 40 67. — SIR JOHN CARR, *Les Anglais en France* (M. Babeau), p. 267. — Arch. Nat., A D IX (Edit. de juillet 1630). — *Ibid.*, A F, IV, 1387.

de postillons; si les chevaux arrivés au relais ne trouvaient pas de voiture de retour, ils revenaient haut le pied à leur résidence. Les relais étaient espacés de 16 à 20 kilomètres, soit deux postes à deux postes et demie; quoique les voyageurs eussent en leur possession le livre de poste, où se trouvaient marquées toutes les routes de France et de l'étranger, avec indications des relais et des prix, comme nous avons aujourd'hui le *Livret Chaix* et l'*Indicateur des chemins de fer*, le règlement avec les postillons toujours gais, généralement polis, mais souvent ivres, n'en était pas moins ennuyeux et compliqué. Le tarif variait suivant le nombre des chevaux, des postillons et le type des véhicules.

Ceux-ci sont tantôt des « *Amadis* » ou « *solitaires* » à une place, — le propriétaire envoyait ses malles par la diligence, ne gardait qu'un porte-manteau et partait en robe de chambre et en bonnet de nuit, — tantôt des cabriolets « à cul de singe », des chaises à deux places montées sur ressorts « à écrevisse », avec avant-trains ajoutés à volonté, tantôt des « dormeuses », des « birouches », diligences anglaises, des berlines à quatre portières « avec glaces coulant à fond », des « gondoles », ainsi nommées à cause de leurs caisses ovales, ou du mouvement que la vitesse leur communiquait en les faisant ondoyer comme des barques sur leurs longues soupentes[1].

La chaise à deux roues comportait deux chevaux seulement; mais, si elle était occupée par deux voyageurs, un cheval supplémentaire était théoriquement obligatoire. On transigeait en le payant un peu moins cher, *bien qu'il ne fût pas fourni*. Ce troisième cheval que l'on paie toujours et que l'on ne voit jamais était un sujet de plaisanterie courante. Pour

(1) Casanova, *Mémoires*, VI, 303, 308. — Garsault, *Le parfait maréchal*, p. 51. — Aynard, *Voyages au temps jadis*, p. 22. — *Petites Affiches*, 1761, p. 45, 52, 320, 330 et passim. — Comte de Contades, *Les voitures d'autrefois* (histoire de Chopart, menuisier du Roi).

être mené rondement, le plus sûr était de donner « doubles guides » aux postillons qui, dans ce cas, ne quittaient pas le galop.

Les touristes ne voyageant pas la nuit faisaient rarement plus de vingt lieues. Le docteur Smollet est de ce nombre; s'il court la poste de Paris à Lyon, sur la fin du règne de Louis XV, c'est par souci de confort et non de rapidité; il veut se lever, manger et se coucher à ses heures et à sa guise, bien qu'il grogne platoniquement sur les prix : « Le maître de poste fournissant seulement les chevaux et les guides, vous devez, dit-il, vous munir d'une bonne voiture; si quatre personnes y prennent place, vous êtes obligé de prendre 6 chevaux et 2 postillons. » C'est dans cet équipage que Smollet quitte Paris, son domestique galopant derrière sa berline, ce qui ne coûte pas plus cher que de le faire asseoir sur le siège, où sa présence eût légitimé la taxe supplémentaire d'un cheval.

« Vous payez double pour le premier relais au sortir de Paris et quadruple pour le relais de Fontainebleau, quand la cour y séjourne, ainsi que pour le relais d'arrivée à Lyon. On appelle cela la poste royale, et c'est sans aucun doute une scandaleuse exaction. Le peuple de ce pays dîne à midi, et les voyageurs trouvent toujours un ordinaire préparé à chaque auberge. Ils s'asseoient à table d'hôte et dînent à tant par tête... » En général, 3 fr. 50 le dîner et 4 fr. 50 le souper, compris le logement. « Si vous mangez dans votre appartement, ces chiffres doublent. Ma famille et moi, nous ne pouvions nous passer de notre thé et de nos *toasts* le matin, et je n'ai pas un estomac à manger à midi. Pour ma part, je déteste la cuisine française et l'abominable ail avec lequel tous les ragoûts, dans cette partie du pays, sont fortement assaisonnés. Nous fîmes un plan différent : avant de quitter Paris, nous achetâmes un stock de thé, chocolats, langues préparées ou

saucissons de Bologne ; à 10 heures du matin, nous arrêtions pour le *breakfast* à quelque auberge où l'on trouvait pain, beurre et lait; nous y commandions aussi un ou deux poulets rôtis que l'on plaçait dans le coffre de la voiture, avec pain, vin et eau. A deux ou trois heures de l'après-midi, pendant qu'on changeait les chevaux, nous étalions la nappe sur nos genoux et nous dînions sans cérémonie, en y joignant un dessert de raisin. »

Ce voyage, en comptant la location de la voiture — 480 francs — et toutes les dépenses de route, revint à 1.920 francs.

# CHAPITRE XIV.

## AUBERGES ET HOTELLERIES.

Dans un bon hôtel de Lyon, sous Louis XV, 75 francs par jour pour un ménage. — Opinion d'Erasme sur les auberges du XVI[e] siècle. — Montaigne et Mabillon en Suisse. — « Maisons d'étrangers » sous la Révolution. — « La belle hôtesse a pratique avec des garnements ». — 8 francs à Tours pour le petit déjeuner en 1784. — 400 punaises à l'hôtel Saint-Julien, à Nantes. — Le patron de l'hôtel d'York, à Paris, fait danser ses domestiques pour divertir les voyageurs. — Nécessité de coucher avec des inconnus. — « Si vous étiez venu, il y a seulement trois semaines, citoyen, vous auriez eu de la moutarde ». — Les « Baigneurs ». — Prix des repas et des chambres au moyen âge et aux temps modernes. — Hôtels du *Pont-sans-Pareil*, de *Toscane*, de *Courlande*. — Appartements à 520 francs par semaine.

« Qui est-ce qui ne voyage pas aujourd'hui ? » dit-on sous Louis XVI. — Droit d'emporter autant d'épis que le cavalier le peut à travers champs. — On va voir souper, à Troyes, les envoyés de Bâle. — Louis XV (1749) va montrer la mer à M[me] de Pompadour et au ministre de l'Intérieur qui ne l'ont jamais vue. — Monaco rapporte 14.000 francs par an à son prince. — Les pirates au long de la Riviera. — Le poète Regnard vendu 5.000 francs. — Couples dérangés au lit, en Italie, pour justifier de leur mariage.

La première auberge où se présente la famille Smollet, à son arrivée à Lyon, lui demande 27 francs par jour « pour un appartement composé de trois médiocres chambres au troisième étage », plus 72 francs pour le souper et le dîner et 7 francs pour son domestique. J'en aurais eu pour 106 francs par jour, « sans compter le breakfast et le café de l'après-midi. Je fus si suffoqué de cette volerie que, sans répondre un mot, nous nous fîmes conduire à une autre auberge où je suis maintenant. Je paie 75 francs par jour, je suis très mal logé et très médiocrement nourri; j'aurais pu économiser moitié en mangeant comme et avec tout le monde; mais c'est un plan que ni ma santé, ni celle de ma femme, ne me permettait de suivre [1].

(1) D[r] SMOLLET, *Travels through France and Italy*, I, 110 (vers 1767).

Les loyers étaient chers à Lyon et ils augmentèrent fort sous Louis XVI; celui de l'hôtellerie du Parc, la plus fréquentée de la ville, passa, de 1778 à 1787, de 22.000 à 44.000 francs[1]. Sans doute les prétentions des hôteliers lyonnais avaient haussé depuis le XVI[e] siècle, où Erasme, surpris de leur bon marché, déclarait ne pas comprendre comment ils peuvent traiter avec cette abondance pour un prix si médiocre : « On croirait, dit-il, qu'ils y mettent du leur plutôt que de chercher à amasser du bien. ». Il n'en était pas de même des « hôtes » d'Allemagne, gens de qualité parfois qui, toujours au dire d'Erasme, se montraient arrogants vis-à-vis de la clientèle et lui mettaient volontiers le marché à la main : « Si vous n'êtes pas contents, vous tenez le remède, allez ailleurs ».

En Suisse, au contraire, Montaigne se montre fort satisfait des hôtes où, dans les salons appelés « poêles », tendus de cuir gaufré et ornés de volières, on joue de l'orgue, de la viole et de l'épinette. « Lorsqu'on arrive dans une auberge suisse, écrit cent ans plus tard (1682) le bénédictin Mabillon, l'hôte et l'hôtesse vous assurent qu'il ne pouvait venir personne chez eux qui leur fût plus agréable. » Ces bons procédés n'empêchaient pas que, dans la salle à manger, les mouches étaient en si grande abondance qu'il fallait s'en défendre avec un petit balai.

Les mots, suivant les caprices de la langue, se renouvellent plus ou moins vite que les choses; tantôt les *mêmes choses* se sont exprimées suivant les époques par des mots différents; tantôt des mots immuables continuent à désigner des *choses transformées*. C'est ainsi que le mot d' « hôtel » s'est maintenu de l'Hôtel-Dieu à l'Hôtel-Palace, bien que les rites de l'hospitalité et aussi sa forme et ses prix aient changé

(1) Arch. Hosp. Lyon (Charité, B. 240).

depuis 700 ans. L'hôte, sacré pour les peuples antiques, n'est plus regardé de nos jours comme « envoyé des dieux » que par les aubergistes dont il alimente le commerce. Les nations civilisées sont peu tendres aux nomades pauvres dits « vagabonds »; c'est chez eux désobéir à la loi que de ne pas demeurer quelque part. Aux nomades riches, dits « cosmopolites », l'abri tarifé que réservent les caravansérails modernes n'a rien de commun avec celui que nos pères trouvaient dans les « hôtels » ou, quand ce terme aristocratique fut passagèrement proscrit à l'époque révolutionnaire, dans les « maisons d'étrangers ».

Un édit fiscal de 1628 imagina, sans succès d'ailleurs, d'ériger en offices héréditaires la profession des hôteliers; cela n'eût pas égalisé leurs talents ni leur humeur dont les jugements contradictoires des voyageurs nous attestent l'extrême variété [1]. Avec quelle joie, le soir, quand vient la fin de l'étape, dit un bourgeois du temps de Richelieu, n'aperçoit-on point l'hôtellerie, et comme on admire la prudence et l'humanité de celui qui, premier, inventa de bâtir semblables lieux sur les grands chemins où un homme harassé et mouillé, quoique étrange et inconnu, est aussi bien traité qu'en sa maison. » Il n'était pas toujours aussi bien traité, lorsque « la belle hôtesse a pratique avec des garnements qui, la nuit, dévalisent les voyageurs ».

Les maîtresses d'hôtel, servantes, etc., écrit un Anglais sous Louis XV, « n'accueillent pas les étrangers avec complaisance, ne viennent pas à leur rencontre; il faut demander plusieurs fois une chambre pour l'obtenir!... » Au contraire, un Italien, la même année (1763), vante la chère que l'on fait dans nos auberges, la promptitude avec laquelle

(1) Arch. Com. Angers, BB. 70. — Arch. Dép. Haute-Garonne, B. 472. — Salher, *Montbéliard à table*, p. 92. — Henri Swinburne à Paris dans A. Babeau, *La France sous le Directoire*, p. 264.

on est servi, les lits excellents, l'air modeste de la personne qui vous sert à table, personne la plus accomplie de la maison, dont le maintien et les manières inspirent le respect au libertin le plus éhonté. Qui voit avec plaisir les valets en Italie avec leur effronterie et leur insolence? De mon temps, on ne savait, en France, ce que c'était que surfaire; c'était véritablement la patrie des étrangers. »

Tout flatteurs qu'ils soient pour notre amour-propre national, ces éloges ne sauraient être acceptés sans réserve : à Tours, en 1784, une voyageuse ne trouve pour souper que « les restes d'une carpe laissée sans doute par de précédents convives auxquels l'odeur avait suffi » ; elle préfère se contenter d'un morceau de pain. Un déjeuner composé « de deux petits pains, d'un peu de beurre, de trois cuillerées de lait, de sucre jaunâtre et d'eau bouillante (j'avais mon propre thé), nous est compté 8 francs et tout à l'avenant ». La propreté de l'hôtel Saint-Julien, à Nantes, laissait gravement à désirer : « Nos lits fourmillaient de punaises; ma femme de chambre et moi en tuâmes 64; deux jours après, on démonte les lits et on tue près de 400 punaises ; jamais, depuis le commencement de notre voyage, nous n'en avions vu en telle abondance ». Chaque nuit, pendant une semaine de séjour, leur massacre partiel continua avec succès.

C'est d'hier ou d'avant-hier seulement, depuis le regain de clientèle apporté par la circulation automobile, que les punaises ont disparu dans les petites villes; il y a longtemps, en revanche, qu'à Paris un patron n'offre plus, comme sous Louis XVI, aux voyageurs de l'hôtel d'York, rue Jacob, ce divertissement délicat et gratuit de voir danser ses domestiques dans la grand'salle [1].

Un touriste actuel ne noterait plus, comme Gaspard Doll-

[1] *Journal de voyage* de M^rs^ Cradock, p. 8, 247. — Casanova, *Mémoires* II, 295. — Smollet, *Travels*, I, 75. — *Voyage* de J. Bouchard en 1630, p. 81.

fus en 1663, que l'hôtellerie de Flandres, à Paris, est un bon gîte, parce qu' « il s'y trouve *seul dans une belle chambre* avec un lit bien monté »; la jouissance d'une chambre et d'un lit nous paraissent bien banales et constituant pour chacun le minimum de confort et de mobilier. Erreur! Sans parler des petites auberges comme celle où M^me de Sévigné ne trouvait pour lit que de la paille fraîche « sur quoi, raconte-t-elle, nous avons tous couché sans nous déshabiller » ; les lits étaient généralment en nombre inférieur à celui des hôtes ; d'où nécessité de coucher souvent avec des inconnus.

L'expression de « mauvais coucheur » ne se prenait pas jadis au figuré; car lorsqu'on avait, par une civilité assez ordinaire, « offert la moitié de son lit » à un survenant tardif, affligé d'un naturel égoïste ou agité, on risquait de passer une nuit sans sommeil. Et comme la pièce principale, qui servait aussi de salle à manger, était toujours garnie de plusieurs lits, on se trouvait, en cas de presse, sept ou huit voyageurs de différents sexes à coucher dans la même chambre. Que les gens aisés apportassent leurs draps lorsqu'ils avaient à passer la nuit dans de médiocres bourgades, on ne s'en étonnera pas; mais qu'à Versailles, sous Louis XV, le maréchal de Croy, descendu à l'hôtel Fortisson, mentionne, comme une chose toute naturelle, qu'étant accompagné de deux autres personnes, il fait venir des lits de Saint-Germain, voilà qui nous éclaire sur le degré d'indigence du mobilier dans les auberges des plus grandes villes.

« Les meubles y sont en général si mauvais, disait Arthur Young, vers 1787, qu'un aubergiste anglais en ferait du feu; il n'y a ni balai, ni sonnette, les domestiques sont sales, la cuisine est noire de fumée et les murs des autres pièces blanchis à la chaux ou couverts de vieilles étoffes qui sont nids à teignes et à araignées. » Nous devons à Locke, cent ans plus tôt, une description aussi peu séduisante des

auberges de Boulogne et d'Abbeville qui, dit-il, « ne suffiraient pas à garantir un berger d'Ecosse contre les atteintes de l'air » et offrent, quoique mal closes, un assemblage d'odeurs nauséabondes [1]. Grande bigarrure d'ailleurs : à Blois, la chambre de l'hôtel Gallère, où Louis XIV, dit-on, s'arrêtait lors des chasses, possède encore en 1765 un sopha en velours vert brodé, ses murs sont tendus d'étoffe magnifique tissée de soie et d'argent; mais les portes et le plancher seraient tout au plus dignes d'une chaumière, les fenêtres d'une écurie et le plafond d'une grange. Au Havre, dans le meilleur hôtel, sur un sol carrelé et sans tapis, une table en bois blanc et quelques chaises communes voisinent avec deux beaux miroirs garnis de chandeliers.

Les prix de jadis, tels que nous les relevons durant sept siècles dans les comptes des voyageurs, sembleraient bien modestes si nous les rapprochions de ceux de nos grands hôtels de Paris ou même de province; mais c'est au prix des auberges actuelles de chefs-lieux de canton où, disait naguère l'enseigne, « on loge à pied et à cheval », qu'il faut les comparer, parce que c'est à ces auberges qu'ils correspondent. Encore les gros bourgs de notre république se piquent-ils de plus de raffinement, sur les détails de l'habitation ou de la nourriture, que ceux d'il y a cent trente ans, et il n'est pas de petite localité où l'on répondrait aujourd'hui comme en 1802 l'hôtelier d'Yvetot au dîneur qui demande de la moutarde : « J'en suis désolé, citoyen, mais je n'en ai pas. Si vous étiez venu ici il y a seulement trois semaines, vous en auriez eu. »

Au moyen âge, la différence de tarif entre les deux classes de voyageurs — cavaliers et piétons — ne représente

(1) Scarron, *Le Roman Comique* (Ed. Garnier), p. 11, 14, 16, 50. — *Souvenirs* du duc de Croy, I, 74, 181. — *Journal* de M^rs Cradock en 1784, p. 168, 195. — A. Babeau, *Les Anglais en France après la paix d'Amiens* (*Journal de Sir John Carr*, p. 103, 119).

pas seulement le fourrage et l'écurie du cheval, mais aussi, pour son propriétaire, un gîte meilleur et un ordinaire plus copieux que celui de l'homme de pied : le premier payait 12 et 13 francs par jour lorsque le second n'en payait que 5. Suivant la qualité des hôtes et les prétentions des aubergistes, la dépense, par vingt-quatre heures, variait de 3 fr. 30 pour un laboureur retenu prisonnier de guerre (1425), 5 fr. 20 pour un « haut ménestrel » (1441), 7 et 8 francs pour des messagers et valets de prince, à 17 francs pour un magistrat accompagné de son clerc. Le duc de Bretagne, avec sa suite de 20 personnes, payait 105 francs à Saint-Omer (1361) ; soit par tête moins cher que le sieur de Gouberville dont la note était de 7 fr. 50 en Touraine (1554). Ces chiffres comprenaient dîner, souper et coucher, un morceau de pain avec un coup à boire au matin et deux fagots par jour. Un repas seul coûte de 3 francs à Corbeil pour un journalier (1384) jusqu'à 6 francs à Rouen pour un gentilhomme (1422).

L'écart, aux temps modernes, augmente entre les prix comme entre les hommes, parce qu'il se crée des hôtelleries plus soignées pour les riches : celle de l'*Ange*, où logeaient à Paris, sous Louis XII, les ambassadeurs de Maximilien, était un piteux gîte auprès des hôtels *Britannique* rue Guénégaud, de *Mantoue* rue Montmartre, ou de la *Reine Marguerite* rue de Seine, sous Louis XIV. Il existait encore des logis (1692) où l'on dînait pour 0 fr. 87 (5 sous), comme celui où descend en arrivant dans la capitale *le Paysan parvenu* de Marivaux, « petites auberges, dit ce personnage, à qui le mépris de la pauvreté a fait donner le nom de gargotes (?) », et de nos jours, d'ailleurs, l'on en trouverait d'analogues; mais le prix de 1 fr. 75 (10 sous) passait au XVII$^{e}$ siècle pour infime, puisque Boileau dit d'une dame brelandière qu'elle

...souffre des affronts que ne souffrirait pas
L'hôtesse d'une auberge à *dix sous par repas*[1].

Les bons hôtels coûtaient quatre fois plus : 7 francs; les moyens avaient deux tables, l'une à 5 fr. 25, l'autre à 3 fr. 50. Quant aux jeunes élégants et aux personnes de distinction, c'est chez les *baigneurs* qu'ils descendaient avec leur laquais : le moindre logement y coûtait une vingtaine de francs; pour un séjour d'une quinzaine, il en coûte 1.210 francs au duc de La Trémoïlle, nourriture et pourboires compris[2].

Les auberges rurales prenaient en moyenne 8 francs par jour à la fin de l'ancien régime : au Faouet, en Basse-Bretagne, on dînait pour 1 fr. 50 avec du pain, de la soupe, du bouilli et une pinte de cidre et, pour 50 francs en Provence, au Pont-Saint-Esprit, on avait 4 chambres et souper pour quatre avec filets d'ours, truffes, dessert, punch et vin. A Lyon, le Russe Karamsine paie 24 francs par jour, et Arthur Young 16 francs à Nantes [3]. Une famille anglaise de 5 personnes, accompagnée de 3 domestiques, passe vingt-quatre heures à Calais chez Dessein, l'hôtel le plus réputé du Continent, célébré par Sterne dans le *Voyage Sentimental*, où les servantes, coiffées de bonnets à barbes flottantes, sont mises à la dernière mode : la note monte à 180 francs, dont 30 pour le logement des maîtres, autant pour leur dîner, 28 francs pour 3 bouteilles de vin fin; 4 bougies sont comptées 8 francs, le thé 12 francs, le service 18 francs.

(1) Satire X. — Voyez DU PRADEL, *Le livre commode des adresses à Paris* édition originale de 1692, et l'édition d'Edouard Fournier, II, 3.

(2) FAUGÈRE, *Journal de voyage de deux jeunes Hollandais en* 1657, p. 83. — *Les La Trémoille pendant* 5 *siècles*, tome IV, 1675.

(3) Voyez les tarifs, tome VI, pages 669 à 676, et VIDAL, *Notice sur Aimargues*, p. 169. (Le juge d'Aimargues (Gard), en voyage à Compiègne, n'y peut trouver une auberge de moindre prix que 5 fr. par repas). — SALHER, *Montbéliard à table*, p. 94. — Voyage de M. de Belzunce de Marseille à Paris en 1730 (Bibl. Nat., 8 L 30/297). Le prix payé par le prélat, accompagné de 9 personnes, varie chaque jour suivant les auberges ; il s'élève en totalité à 5.400 francs pour le voyage qui dure 19 jours, sans compter un arrêt à Lyon. — Livre de compte de l'intendant Dupré de Saint-Maur en 1777, p. 54 (publié par M. Rossignol, Arch. Hist. de la Gironde, XXXIV).

A Paris, l'hôtel du *Pont-Sans-Pareil*, où descend le roi de Danemark sous Louis XV, l'hôtel de Tréville, rue de Tournon, où logea la suite de Joseph II lorsqu'il vint rendre visite à Marie-Antoinette, l'hôtel de Montmorency et l'hôtel du Parc Royal, rue Jacob, dont les appartements valaient jusqu'à 935 francs par mois, n'étaient pas supérieurs par les prix seulement à leurs devanciers, mais aussi par le cadre et le traitement[1].

Sauf des couteaux de table, chose très difficile encore à obtenir sous le Consulat, à Paris comme en province, — chacun étant supposé apporter le sien, — le service était soigné; il se voyait à l'*Hôtel de Toscane*, rue de Richelieu et, place de la Révolution, — aujourd'hui de la Concorde, — à l'*Hôtel de Courlande*, des appartements luxueux à 520 francs par semaine, où les étrangers remplaçaient les anciens propriétaires dépossédés par l'émigration.

Ces étrangers n'étaient pas bien nombreux; Mercier nous fait sourire quand il écrit, sous Louis XVI : « On n'a pas assez pourvu aux besoins des voyageurs, et, cependant, *qui est-ce qui ne voyage pas aujourd'hui?* » Paris, au contraire, était si peu cosmopolite que la rareté de ses hôtes de passage les exposait à des voleries et les faisait bénéficier d'honneurs qui ont également disparu : M. et M^me^ Cradock, sujets britanniques, se plaignent qu'on leur ait indignement surfait les billets à l'Opéra; par contre, à la sortie, « notre qualité d'Anglais nous valut, disent-ils, d'être accompagnés par un détachement de Suisses jusqu'à notre voiture ». Nos visiteurs actuels ne peuvent s'attendre à pareilles politesses; la garde

(1) Duc de Croy, *Souvenirs*, II, 349. — Casanova (*Mémoires*, VI, 316) et Smollet (I, 76) descendent tous en 1763 à l'hôtel Montmorency dans le faubourg Saint-Germain ; le dernier paie au premier étage 23 francs par jour. — *Lettres de Karamsine* (traduction Legrelle), p. 77. — A. Babeau, *La France sous le Directoire*, p. 263.

municipale, tout entière sur pied, n'y suffirait pas. Le même couple va prendre des glaces dans un café du Palais-Royal, et l'orchestre, sitôt que l'on eut deviné qu'ils étaient Anglais, attaqua le *God save the king* [1].

C'est sans doute parce qu'il n'y avait pas beaucoup de cavaliers ni de rouliers au XV^e siècle que le voyageur, passant à cheval dans les champs, avait alors le droit d'emporter autant d'épis qu'il en pouvait tenir dans ses mains durant une course rapide, ou qu'un charretier, traversant la route pendant la moisson, pouvait réclamer trois gerbes. La ville de Bâle envoie à Louis XIV une députation qui s'arrête vingt-quatre heures à Troyes, où ce passage est occasion de gros gala avec salves d'artillerie « que les lits en tremblent ». A l'auberge, défilé des bourgeois champenois devant les envoyés de Bâle. Il est permis aux dames d'aller à leur tour *les voir souper*. Elles y mènent leurs enfants « pour qu'ils *se souviennent de ce jour et puissent en parler plus tard* » [2]. Souvenir mémorable, en effet, pour un citadin immobile du XVII^e siècle.

« Il m'a fallu, écrivait Gui Patin (1646), faire cet été *trois voyages* presque bien malgré moi, le premier en Beauce par delà Pithiviers, le deuxième dans l'Orléans même et le troisième en Normandie. » Les princes eux-mêmes ne vont pas loin : Louis XV, en 1749, montre la mer à M^me de Pompadour qui ne l'a jamais vue. Ils se rendent au Havre, déplacement de treize ou quatorze jours. M. le comte de Saint-Florentin, ministre de l'Intérieur, n'ayant non plus jamais vu la mer, est du voyage. M. Rouillé, ministre de la Marine, qui lui — espérons-le du moins — avait déjà vu la mer, précède le Roi au Havre pour le recevoir.

(1) *Journal* de M^rs CRADOCK, p. 45.

(2) JEAN-GASPARD DOLLFUS, de Mulhouse, *Voyage avec les envoyés de Bâle en France* (1663) ; (traduction Meininger), p. 13. — JANSSEN, *Allemagne à la fin du moyen âge*, 278.

Les hôtes jeunes et gais du prince de Condé, à Chantilly, sont plus remuants; s'il leur vient en tête d'aller voir la mer, ils partent aussitôt par la traverse dans une gondole de 12 personnes à 8 chevaux. « Par une chance incroyable, dit l'un d'eux, rien ne cassa, on fut à Dieppe manger du poisson; *il n'y en avait pas.* » On vit pendant trois heures la mer et l'on s'en revint, enchantés, après trois nuits sans sommeil [1]. Charmante dans sa hardiesse, cette équipée n'étonnera nullement un prolétaire d'aujourd'hui qui, moyennant 6 francs aller et retour, en 1913, allait de Paris à Dieppe, le dimanche, en train de plaisir.

Allongé dans un wagon du « Calais-Méditerranée-Express », l'Anglais qui a quitté Londres après déjeuner et sera demain sur la Côte-d'Azur, ne croit plus nécessaire de s'arrêter quelques semaines à Boulogne *pour préparer son corps aux fatigues d'un tel voyage,* comme faisait l'un de ses compatriotes allant à Nice en 1769. Poussait-on jusqu'en Italie? Le meilleur mode de transport de Nice à Gênes était, à cette époque la felouque, bateau ouvert, ramé par 10 ou 12 mariniers, accomplissant le trajet en deux jours et demi et atterrissant chaque soir pour coucher. Nul ne s'arrêtait alors à Monaco, rocher stérile, dont le prince tirait seulement 14.000 francs de rentes; la meilleure auberge de la Riviera, celle de San Remo, consistait en une misérable taverne garnie d'une longue table et de bancs, avec une chambre attenante ayant juste la place de deux lits. Il était prudent en ces parages de ne pas s'éloigner des côtes; c'était un accident toujours à craindre que celui du poète Regnard, capturé par des corsaires barbaresques (1678), avec le navire sur

(1) Gui Patin, *Lettres* I, 123 (Ed. Reveillé-Parise). — *Journal de l'avocat* Barbier, IV, 390. — Croy, *Souvenirs*, I, 270. — Le roi autorisait les voyages et déplacements de ses sujets à l'étranger; Conrart obtint une permission pour aller de Londres en Hollande et en Italie, « où la curiosité de voir les pays et d'apprendre les langues le porte ». (Arch. Guerre, XLIX, 261.)

lequel il faisait route de Civita-Vecchia à Toulon, et emmené, ainsi que ses compagnons de route, comme esclave à Alger où il fut vendu 5.000 francs.

Les risques de terre et de mer sont réduits de nos jours à peu de chose; mais si nos pères ne pouvaient effectuer de médiocres déplacements sans craindre toutes sortes de mésaventures, nous n'avons plus, nous autres, au cours des voyages les plus lointains, à espérer aucune sorte d'aventure. Les facilités de la locomotion, qui en ont développé l'usage, en ont diminué l'intérêt. Leurs résultats sont moindres pour les voyageurs que pour les marchandises. Peut-être au point de vue de l'effet utile et même du simple agrément, ne sont-ils pas en rapport avec l'accroissement prodigieux du nombre des kilomètres parcourus.

Ce qu'il y a de plus curieux à connaître, ce sont des hommes et des mœurs beaucoup plus que des paysages. Les paysages sont en nombre très borné; sauf la mer, la montagne, le désert, quelques fiords et quelques cascades exceptionnelles, on trouve en tous lieux, réunis sur quelques centaines de kilomètres carrés, tous les paysages imaginables : le ruisseau, le fleuve, le lac, la plaine, la prairie, le rocher, la forêt, la lande, avec leurs accidents de terrain. Cela se reproduit indéfiniment quand on va indéfiniment loin, et cela se voit rassemblé en un morceau de territoire que l'on peut explorer en quelques jours.

L'homme est bien plus divers, mais il offrait plus de différence dans l'intérieur d'une seule province ou d'un pays de médiocre dimension, il y a cinq cents ans, qu'il n'en offrira peut-être dans cinquante ans sur toute la planète. Forcés de voyager lentement, nos pères voyaient mieux le peu qu'ils voyaient et en tiraient plus de parti que bien des contemporains qui voient beaucoup sans beaucoup apprendre ou qui même vont très loin sans voir beaucoup.

Les voyageurs, étant rares jadis, excitaient la méfiance mais provoquaient aussi la curiosité : ils vont et viennent librement aujourd'hui; il n'est plus de pays où on les tienne, la nuit, enfermés dans leur chambre, à l'auberge, comme en Espagne sous Philippe V, et nul jeune couple n'est plus dérangé au lit, comme au XVIIIe siècle en de petites cités épiscopales d'Italie, par les sbires du Saint-Office, gardiens des mœurs, qui les invitaient à justifier de leur mariage. Mais on n'accueille plus l'inconnu de passage comme on faisait volontiers alors; s'il n'est muni de recommandations, il ne pénétrera chez nul habitant de la ville où il séjourne et n'aura commerce qu'avec les patrons d'hôtel.

Si l'attrait du voyage s'atténue, objectivement, parce que la couleur locale s'efface et que le monde s'uniformise, le voyageur, subjectivement, en jouit moins à mesure qu'il multiplie ses pérégrinations. Il n'est plus rien de neuf pour lui, soit qu'il revoie souvent les mêmes aspects, soit que les nouveautés ne semblent point telles à ses yeux blasés. A ceux que l'on nomme les « heureux de ce monde », les bienséances ou les affaires imposent beaucoup de déplacements en chemins de fer, fastidieux et fatigants, dont ils n'étaient pas tenus lorsque les distances ne permettaient pas de les effectuer en poste ou en diligence. La facilité même des communications crée ainsi aux modernes des ennuis auxquels les anciens n'étaient point soumis. Pour le petit groupe d'oisifs aisés qui n'ont d'autre ambition que de « tuer le temps », ils arrivent à le tuer plus élégamment par le mouvement perpétuel qu'ils se donnent. Grâce à la multiplication des moyens de transport, ils alternent les tournées lointaines avec les stations estivales ou hivernales, les allées et venues répétées d'un domaine à un autre et de la capitale au fond de la province. Mais leur vie n'en est pas très notablement embellie.

Il n'en est pas de même de la masse populaire; pour elle,

la transformation dans les modes, le train et le prix de la circulation a été vraiment un bienfait social, et d'abord en ceci : qu'elle dispose maintenant de biens et goûte des plaisirs dont les riches, autrefois, avaient le monopole. Les quinze cent mille chevaux attelés à la carriole du paysan, les trois millions cinq cent mille bicyclettes urbaines ou rurales ont apporté beaucoup plus de confort et rendu plus de services réels aux classes agricoles et ouvrières que les 200.000 automobiles n'ont fait aux classes bourgeoises ou opulentes.

De même, la locomotion rapide et à bas prix des chemins de fer a pour caractère et pour résultat principal un nivellement des jouissances : à la foule des salariés modestes qui n'avaient ni le temps ni l'argent pour se déplacer naguère, elle procure soit le gain meilleur au loin, soit le retour périodique au pays natal, soit l'excursion de vacances, l'envahissement pendant quelques jours de Paris, des plages balnéaires, du site renommé dont le souvenir, tranchant ici sur la monotonie de l'existence, charme des millions de foyers laborieux.

## CHAPITRE XV.

### PORT DES LETTRES ET FERMIERS DES POSTES JUSQU'A LOUIS XIV.

On écrit plus qu'on ne voyage. — Coureurs « fieffés » et héréditaires du moyen âge. — Messagers de pied et chevaucheurs privés des riches. — 5 à 10 francs par jour pour les premiers ; 18 francs pour les seconds. — Un port de lettres de plusieurs mille francs. — Prix à forfait (1615) payé à l'année, pour correspondre de Troyes à Paris. — Messagers-bouchers de Strasbourg. — Les « Vat-à-pied » municipaux. — Leur condition sociale. — Corporation des 14 de Toulouse. — Concurrences interdites.

Le port des lettres n'eut rien de commun avec les postes jusqu'à Louis XIII. — Pierre d'Alméras *permet* aux courriers officiels de se charger des dépêches du public. — Premier tarif de 1625. — Jérome de Nouveau. — Louvois réunit au domaine royal les *postes intérieures.* — Il exploite à son profit personnel les postes dites *étrangères.* — Les fermiers généraux des postes, Louis Rouillé et Léon Pajot. — La poste, au lieu *d'accepter* les lettres, les exige. — Les messagers disparaissent. — Louis XIV se fâche contre Louvois. — Le roi fait la besogne d'employé supérieur. — Produit des 115 bureaux des postes étrangères, comprenant une douzaine de départements français, en 1693 : 3.580.000 francs. — Pour le bureau de Versailles, 31.000 francs de ports.

On écrit plus que l'on ne voyage. Autant et plus que le déplacement des personnes; la circulation des lettres a modifié les conditions de la vie. La transmission régulière des correspondances fut un progrès plus grand, *en son temps*, que n'ont été *dans le nôtre* le télégraphe ou le téléphone, inventions beaucoup plus merveilleuses en elles-mêmes. Le télégraphe *abrège*, le téléphone *supprime* le délai des communications; mais ces communications mêmes, à peu près inexistantes avant elle, la « poste » *les créait*, — la « poste », dans son acception moderne, puisque ce mot eut longtemps un tout autre sens; les anciennes postes étant exclusivement des relais de chevaux et n'ayant rien de commun avec le port des lettres, lesquelles étaient confiées à des messagers publics ou privés.

Le moyen âge, qui avait des vassaux-bergers ou fileuses de chanvre et des cuisiniers héréditaires, eut aussi des coureurs « fieffés », gratifiés d'une terre qu'ils possédaient féodalement en propre, moyennant l'obligation de remplir chez le seigneur, de père en fils, à perpétuité, l'emploi de coureur. Lestes et agiles, les premiers coureurs féodaux eurent sans doute dans leur descendance des hommes replets et poussifs et, d'un commun accord entre vassaux et suzerains, le service personnel se changea en une redevance pécuniaire.

Les riches personnages entretenaient des messagers de pied et des chevaucheurs : de ces derniers, le roi de France en avait une centaine; chez l'archiduc régent des Pays-Bas, ils étaient vingt-six; de moindres seigneurs se contentaient de deux ou trois. Les chevaucheurs étaient payés à forfait : au XIVe siècle, 18 francs par jour pour un parcours de 55 kilomètres environ; s'ils perdaient le cheval à eux confié, ils le remplaçaient aux frais de leur maître. Les messagers de pied, par journée de 30 kilomètres en moyenne, touchaient 9 francs chez le Roi (1380) ; à la solde des particuliers ou des villes, leur salaire variait de 5 à 10 francs. Un voyage de nuit valait le double : 20 francs; de même les courses périlleuses : Orléans, assiégé par les Anglais avant l'arrivée de Jeanne d'Arc (1429), n'hésite pas à rémunérer, sur le pied de 30 francs par jour, un commissionnaire exposé sans doute à de fâcheuses rencontres dans ce temps de guerre et de brigandages [1].

Si les distances sont grandes, si le courrier de cabinet a l'ordre de marcher nuit et jour, un port de lettres arrive à

(1) Douet d'Arcq, *Comptes de l'Hôtel*, p. 47. — Arch. Munic. Périgueux, CC. 53 ; Arch. Dép. Nord, B. 2395, 2781. — *Livre Comptes Gui de La Trémoïlle*, p. 81. — *Recueil Historiens de France*, t. XXII, p. 733. — Voyez les *tableaux de prix* de notre tome VI, p. 629 et suiv. — En Roussillon, parmi les personnes de marque rendant des sentences, figure (1324) le « porteur royal » du Roi de Majorque ou d'Aragon ; mais *porteur* est ici un titre qui ne s'applique pas à un messager. (Arch. Dep. Pyrénées-Orient. B. 15.)

coûter plusieurs milliers de francs; au contraire, lorsqu'on peut, par l'intermédiaire de quelque « cher et espécial ami » tel que sont « les courratiers de vin et de change », confier son pli à un charretier qui fasse route avec ses marchandises dans la direction voulue, ou plus simplement lorsque le destinataire habite une localité desservie par les « petits messagers de l'Université », le prix ne dépassera pas 5 francs de Troyes à Paris (1522) pour un sac de procédure et même 0,60 centimes pour une simple missive de Paris à Soissons (1527).

Le cas est rare; quoique les messagers de l'Université, chargés au moyen âge de la correspondance des étudiants avec leurs familles et employés en fait par toutes sortes de personnes, fussent assez nombreux, — trois pour Blois, quatre pour Fontenay-le-Comte, six pour Rouen, un pour Dol et Saint-Malo réunis, — on se demande si tous s'acquittaient *réellement* de leur office, ou s'ils ne s'étaient pas fait investir de ce titre simplement pour être dispensés de l'impôt rigoureux des tailles, ainsi qu'il leur est reproché par les Etats de Normandie (1620) [1]. Quel que soit le mode de transmission, tous les ports de lettres *jusqu'au commencement du* XVI[e] *siècle* sont chers : 40 à 70 francs de Paris à Rouen, à Troyes, à Tours, et, si l'on se sert des messagers spéciaux, c'est 55 francs de Nantes à Vannes par un « poste », et de Paris à Angers 180 francs. Les prétentions des estafettes sont d'ailleurs très diverses, puisqu'en 1437, de Troyes à Sens, il en coûte 15 francs pour une lettre *par le messager de Troyes* et seulement 7 fr. 50 *par le messager de Sens*, qui, sans doute, prenait les dépêches au rabais

(1) Voyez tome VI, p. 644, le tableau du prix des ports de lettres et papiers d'affaires. — Arch. Dep. Loiret, A. 1997. — JOURDAIN, Pièces justif. de *l'Histoire de l'Université de Paris*, p. 7. — DE BEAUREPAIRE, *Cahiers des Etats de Normandie*, II, 6. — L'Université avait de « grands messagers », bourgeois notables de Paris, qui étaient plutôt les répondants et les banquiers des étudiants. Ils ne doivent pas être confondus avec les « petits messagers », dont il est ici question.

comme frêt de retour. Les messagers traitaient aussi à forfait : une bourgeoise de Troyes, Mme Vignier, payait sous Louis XIII un fixe de 38 francs par an (1615) pour correspondre avec Paris[1].

Mais *à cette époque*, dans toute l'Europe, bien avant qu'aucun gouvernement se fût avisé d'y pourvoir, le besoin de relations avait depuis longtemps suscité, entre villes même éloignées, des courriers plus ou moins réguliers : celui de Perpignan est tenu, dès 1500, d'aller en huit jours à la cour du roi d'Espagne; chaque semaine partait alors de Venise un envoyé pour Nuremberg et un autre de Nuremberg pour Venise; Amsterdam avait plusieurs « messagers jurés » (1557) ; cet emploi était exercé dans l'Allemagne du Sud par les bouchers; il était rempli par des chevaliers dans l'Allemagne du Nord, où l'Ordre Teutonique avait fait de ses commandeurs des maîtres de poste. Ceux-ci disparurent de bonne heure, mais les « postes bouchères » subsistaient encore en 1671 à Strasbourg; quatre membres de la corporation en avaient l'entreprise et entretenaient à cet effet 70 chevaux[2].

Les offices de messagers sont partout assez recherchés; le droit de les conférer est revendiqué par le corps de ville et par les magistrats du bailliage, qui entrent parfois en conflit à ce sujet et nomment chacun de leur côté des candidats différents. En règle générale, la municipalité choisit les titulaires, puis, après caution fournie par eux et attestation de bonne vie et mœurs, ils sont reçus par le Parlement devant lequel ils prêtent serment. Ce sont des gens de la classe moyenne,

(1) Arch. Dep. Aube, G. 329. — Arrêt du Parlement 10 février 1629 ; Arrêt du Conseil d'Etat 14 décembre 1641 (Arch. Nat., A D + ).

(2) Arch. Dép. Pyrénées-Orientales B. 345 ; Nord, B. 2529. — *Voyage* d'ALBERT DURER aux Pays-Bas, en 1521 (Trad. Charles Narrey). — JANSSEN, *Allemagne à la fin du moyen âge*, (Trad. Paris-Avenay), p. 354. — HANAUER, *Etudes Econom. sur l'Alsace*, II, 575.

souvent de petits propriétaires : le messager ordinaire de Moulins possède une maison (1603) ; celui d'Amiens à Paris est détenteur d'une portion de fief (1624). Le nombre de ces messagers n'a rien de fixe : Langres n'a qu'un « vat-à-pied » municipal pour porter ses dépêches (1643) ; Toulon en a deux au service de la communauté, dont l'un résidant à Aix; Périgueux en a quatre (1618), Nîmes aussi, depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et en établit deux nouveaux (1634) pour aller à Milhau, en Rouergue [1].

La plupart de ces porteurs jurés ne vont pas loin : leur mission consiste à relier leur localité avec le chef-lieu de la province, — celui d'Avallon se rend à Dijon, celui d'Ussel à Tulle, celui d'Agen à Bordeaux, — ou, plus modestement, avec un bourg situé sur la grand'route. Le traitement est proportionné à la distance et à la périodicité des voyages, irréguliers au début, puis effectués tous les huit jours et même deux fois par semaine, à pied ou à cheval, en vertu d'arrangements avec le maître des messageries : celui de Metz à Strasbourg touche 1.000 francs (1635) et celui d'Avallon 350 francs de gages annuels, tandis que Taulignan (Dauphiné) paie 28 francs par an son piéton pour Valréas [2].

Le transport des lettres intéressa peu les Etats provinciaux; on voit bien ceux de Provence traiter avec un parfumeur d'Aix (1617) de l'établissement d'un service pour Paris, et créer un « ordinaire » pour Lyon afin « de remplacer les messagers exprès qui tardent en chemin le double du temps qu'il faut »; mais le soin des correspondances demeure sur-

(1) Arch. Com. d'Avallon, BB. 85 ; de Moulins, 43 ; de Bourg, BB. 76 ; de Langres, 963 ; de Toulon, BB. 56 ; de Nîmes LL 20. — Arch. Dép. Somme, B. 1421 ; Corrèze E. 420 ; Dordogne, B. 133. — Dr Puech, *Nîmes à la fin du XVIe siècle*, p. 324.

(2) Arch. Dép. Lot-et-Garonne, B. 18 ; (Astaffort CC. 6) ; Drôme, E. 5968 ; Landes (Dax, BB. 2). — Arch. Com. Bourg-en-Bresse, BB. 84, 96, 97 ; CC. 82 ; Avallon, BB. 3, 22. — Arch. Aff. Etrang. France, t. 802, fol. 59. — Congrès des Sociétés Savantes, 22 avril 1897 (Règlement des messageries toulousaines).

tout *affaire locale*, et au même temps où les communes bretonnes instituent des estafettes à leur usage, — Auray avec Vannes, Hennebont avec Nantes (1632), — les Etats de Bretagne refusent au gouvernement tout concours à ce sujet; Richelieu, qui leur demandait des fonds pour solder les courriers d'Angers à Rennes, ajoutait d'ailleurs discrètement : « Ce que je ne désire qu'autant que vous jugerez qu'il revienne de l'utilité à la province »[1].

La communication des principales villes entre elles était entretenue par des messagers travaillant isolément ou en corporation comme les quatorze de Toulouse, sous le patronage de « Monseigneur l'Archange Saint-Gabriel » (1588), qui tous les quinze jours partaient alors pour Paris, Lyon ou Bordeaux. De la capitale pour la province, c'est-à-dire sur les grandes artères où circulent les wagons-poste, les « ambulants » de nos jours, les messagers dits « royaux » disputaient le port des lettres et paquets aux messagers dits « de l'Université »; les uns et les autres obtenant alternativement des tribunaux et du Conseil des arrêts « qui cassaient et annulaient tous les précédents » et leur concédaient tour à tour des monopoles aussi absolus que fragiles.

De leur côté, ces messagers de grandes lignes défendaient énergiquement leur réseau contre les concurrences nouvelles : pourquoi les habitants de Saint-Malo s'opposent-ils à la création d'un courrier pour Fougères, par Dol et Antrain, « ayant assez, disent-ils, de celui de Paris à Saint-Malo, qui fait le service sur la route dudit Fougères? » On devine que cette protestation était inspirée par le courrier parisien menacé d'un détournement partiel de trafic. Sous prétexte de faire cesser la mauvaise intelligence qui existe entre les entreprises

(1) *Lettres et Papiers d'Etat de Richelieu*, IV, 313 ; VII, 997. — En 1631 fut établi un service direct de Nantes à Rennes. — Comte de Carné, *Etats de Bretagne*, I, 279. — Arch. Dép. Bouches-du-Rhône C. 12, 15, 20, 22, 26 ; Basses-Pyrénées, B. 575 ; Morbihan, E. suppl. 2 et 149.

rivales, mais, en réalité, pour se procurer quelque argent en vendant les charges nouvelles, l'Etat imaginait (1634) des intendants contrôleurs généraux des messagers, voituriers et rouliers de France ». Ils n'auraient su que multiplier les querelles avec les fonctionnaires préexistants, investis comme eux des pouvoirs les plus étendus, appuyés sur les textes les plus formels..., s'ils n'avaient été supprimés l'année suivante [1].

Le port des lettres n'eut ainsi, jusqu'au règne de Louis XIII, *rien de commun avec les postes.* Les seuls plis confiés aux chevaucheurs qui couraient la poste étaient les plis royaux, en France comme ailleurs. Les premiers relais, échelonnés en Allemagne sur la route de Vienne à Bruxelles par l'empereur Maximilien, n'étaient que pour sa commodité personnelle, et c'était uniquement sur les fonds de la couronne qu'étaient payés encore, en 1593, les 50.000 francs par an que touchait l'entrepreneur « Messire de Taxis » [2].

La transmission des correspondances privées s'était donc organisée toute seule, tant bien que mal, et si l'on veut absolument trouver aux postes modernes un fondateur, celui qui mérite ce nom fut un fonctionnaire en son temps fort effacé et inconnu de l'histoire : Pierre d'Alméras. Le « Grand Maître des coureurs », institué *sur le papier* au XV^e^ siècle, avait été remplacé au XVI^e^ siècle, toujours *sur le papier*, par un « Contrôleur général des Postes » jusqu'à ce qu'un édit de Henri IV (1608) confia ce rôle, précédemment imaginaire, à

(1) Arch. Nat.. A D + (Edit d'Août 1634 ; Arrêts du Conseil d'Etat du 14 décembre 1641, du Grand Conseil du 5 décembre 1643). — Arch. de la Guerre, XXVI, 176 (Edit de mai 1635). — Arch. Munic. Saint-Malo, II, 1. — Le monopole de l'Université, qu'elle avait obstinément refusé d'échanger contre des rentes importantes bien qu'il ne lui rapportât presque rien. — 5.000 francs par an en 1633 — ne fut supprimé qu'en 1719.

(2) Ces 50.000 francs — en monnaie de l'époque 7.543 livres — s'appliquaient en 1593 à toutes les postes de l'Allemagne du Sud. (Arch. Dep. Nord B. 2470.)

un « général des postes » en chair et en os : ce fut Guillaume Fouquet de la Varenne, longtemps porteur attitré des « poulets » d'amour et même un peu proxénète du Vert-Galant. Son successeur (1612), Pierre d'Alméras, fils d'un partisan de Languedoc, riche financier lui-même qui paya cette charge 2.500.000 francs [1], s'avisa que les courriers officiels, « tenant la poste pour le Roi » le long des grandes routes, feraient, avec les chevaux frais dont ils étaient propriétaires, une concurrence utile aux messagers qui voyageaient lentement pour ménager leurs montures.

Aux estafettes qui portaient les dépêches de la Cour, *il permit* de se charger de celles du public; puis, l'innovation ayant réussi, il établit des courriers *ordinaires*, — l'adjectif devint rapidement un substantif : « le prochain *ordinaire* », — partant et arrivant à jour fixe et les multiplia, ainsi que les bureaux, au fur et à mesure des besoins et de la clientèle. Des lettres patentes donnant à Alméras juridiction sur les maîtres de poste, c'est-à-dire créant quelque cohésion, et un premier tarif, bien succinct, des ports de lettres (1625), telles furent les deux mesures, noyées au milieu du fatras d'ordonnances fiscales d'un jour, qui se trouvèrent amorcer sans bruit l'un des organismes vitaux de la société future. La hiérarchie, tentée par Alméras, fut repoussée d'abord aussi bien par les agents qu'il s'agissait d'embrigader que par les autorités provinciales qui prétendaient garder ces subalternes sous leur dépendance; le tarif, mal accepté du public qui préférait marchander avec les courriers, ne prit force de loi qu'au bout d'une vingtaine d'années; délai assez bref pour qui connaît

(1) Pierre d'Almeras, S[r] de Saint-Remy et de La Saussaye, était fils de Jean Alméras et d'une demoiselle de Malestroit, fille d'un maître des Comptes de ce nom. En 1606 il était trésorier des Ligues Suisses ; Tallemant en parle dans ses *Historiettes*. Sur la fin de sa vie (1632), il entra dans les ordres, devint prêtre et mourut le 22 février 1637, « très grand homme de bien tant envers Dieu qu'envers les hommes », dit Bassompierre (*Mémoires*).

les embarras d'un mécanisme nouveau, qu'entravait par surcroît la guerre étrangère : en effet, les maîtres de poste, déjà très irrégulièrement payés, avaient été réquisitionnés pour former des compagnies de postillons militaires et, par suite de cette levée malencontreuse, « les postes, écrit Richelieu, périssent tout à fait (1642) »[1].

Depuis dix ans, à cette époque, Alméras n'était plus en fonctions. Son successeur, Jérôme de Nouveau[2], courtisan assidu quoique ridicule, jugea sans doute insuffisant à sa gloire le titre de « surintendant des postes », car il acheta successivement ceux de « capitaine de la meute des petits chiens blancs pour le cerf » et de « grand trésorier des Ordres du Roi », ce dernier moyennant 1.340.000 francs (1660). Son hôtel de la Place-Royale (la mairie actuelle) servait de rendez-vous à la meilleure compagnie; sa table était renommée, mais lorsqu'il mourut des suites d'une chute de cheval (1665), il laissait 4.900.000 francs de dettes[3]. De plus, il se trouvait « en perte d'office », selon le langage du XVII^e^ siècle, ayant négligé de payer le *droit annuel* pour s'assurer l'hérédité de sa charge, qui fut perdue pour les siens et fit retour au Roi. Sa femme, « la plus grande folle du monde en braverie », dit Tallemant, resta dans un complet dénûment.

Une gestion aussi médiocre de ses affaires particulières ne fait pas augurer, chez le surintendant de Nouveau, de hautes capacités d'organisateur dans la direction du service public

(1) De la Mare, *Traité de la Police*, IV, 559. — Tallemant, *Historiettes*, III, 138. — De Beaurepaire, *Etats de Normandie*, II, 116. — *Lettres et Papiers d'Etat de Richelieu*, V, 619 ; VII, 291. — Arch. Nat., KK. 201 ; A D + (Edit du 31 décembre 1629 ; Arrêt du 29 mai 1641 ; Déclaration de novembre 1635). — Arch. Dép. Bouches-du-Rhône, C. 9 ; Lot-et-Garonne, B. 8. — Arch. Com. Moulins, 421. — Bul. Soc. Archeol. Charente, 1860, p. 123.

(2) Alméras avait résigné son office pour le même prix qu'il l'avait payé à Arnoul de Nouveau, ancien trésorier de France, qui mourut en 1639 et fut remplacé par son fils, Jérome de Nouveau, baron de Linières et seigneur de Fromont.

(3) *Journal d'*Olivier d'Ormesson, t. III, p. 383.

qu'il avait hérité, bien rudimentaire encore, de son devancier. Les postes avaient pris pourtant, durant ces trente années, une extension que l'on pourrait croire automatique si l'on ne savait que des commis habiles, « maîtres des courriers du royaume », opéraient dans l'ombre, tant pour eux-mêmes que pour le compte du principal propriétaire.

De propriétaire privé, les postes n'en eurent plus à dater de Louvois...; la plus grande partie d'entre elles du moins, car le tout-puissant ministre de la Guerre, en réunissant au domaine royal le produit des postes dites *intérieures* dont les anciens tenanciers furent largement indemnisés, se fit octroyer à lui-même la jouissance des postes dites *étrangères*, cadeau princier comme on le verra tout à l'heure. Il y eut ainsi (1668-1691) deux sortes de bureaux sous la surintendance de Louvois : les uns, ceux des frontières terrestres et maritimes, des territoires occupés par nos armées et d'une douzaine de départements actuels, qu'il exploitait à son profit, sans contrôle, avec des agents dépendant de lui seul; les autres, comprenant le reste du territoire, donnés à bail à un fermier général. Celui-ci, sauf recours au bureau du Conseil, juge supérieur des litiges, gérait son entreprise au point de vue financier en toute indépendance ; *politiquement*, il demeurait fonctionnaire docile de la Cour[1].

Ces premiers détenteurs de la ferme, Louis Rouillé et Léon Pajot[2], déjà employés dans les postes, y fondèrent une dynastie d'habiles gens qui se maintint soixante-dix ans, en faisant les affaires de l'Etat sans négliger les leurs. Rouillé avait

(1) Arch. Nat., Registre O¹, 16, fol. 85 (Brevet royal de Mars 1672, Lettres patentes de 1675). — Bib. Nat., Recueil Cangé, 4e série, boîte 7 *in fine*. — Brevets d'octobre 1662 (Dirt. de jal., p. 809, 810). — L'indemnité aux anciens offices supprimés fut de 3.250.000 francs actuels.

(2) Papiers du Père Léonard (Arch. Nat. MM. 827, fol. 40, 116). Le prête-nom était un appelé Lazare Patin, bourgeois de Paris plus tard remplacé par Jean Coulombier. Les titulaires effectifs apparaissaient sous le nom de caution.

commencé par être porteur de lettres à Tours, puis à Paris, où il avait gagné la faveur de Louvois; Pajot était le filleul du ministre Bouthillier de Chavigny et avait été successivement commis et maître des courriers [1]. Les deux familles Pajot et Rouillé s'allièrent aussi étroitement que possible et placèrent dans les postes tous leurs enfants, gendres et petits-enfants, sans parler des cousins. Plusieurs acquirent quelque renom : le deuxième Pajot, comte d'Onsenbray, dut à son goût pour la physique l'entrée comme membre honoraire à l'Académie des Sciences [2]; le quatrième Rouillé, comte de Jouy, devint, sous Louis XV, ministre de la Marine, puis des Affaires étrangères [3]; mais c'est par leur besogne postale qu'ils méritent de nous intéresser.

Alméras avait *accepté* de prendre les lettres; Louvois les *exigea*. La poste fut investie d'un monopole, les messagers durent s'affilier à elle ou disparaître. Les baux successifs, à partir de 1672, attestent l'augmentation rapide des correspondances ; encore nous laissent-ils ignorer le produit brut des taxes; nous ne connaissons pas davantage les frais d'exploitation et le bénéfice des fermiers. Grâce aux soins que les Rouillé-Pajot avaient de cacher leurs opérations et même d'en détruire les traces, — on brûlait, dit-on, les états tous les quinze jours, — il serait difficile de déterminer exactement leurs profits. Nous pouvons cependant nous en faire une idée approximative par un document, relatif aux postes « étran-

(1) Ils eurent tous deux le titre de contrôleurs généraux et achetèrent des charges de secrétaires du Roi. Pajot avait épousé Marie-Anne Oger, dame d'Onsenbray, Saint-Aubin, etc. Il mourut en 1686, laissant une fortune immense à sa nombreuse postérité (Bib. Mazarine, Ms. H. 2902, p. 178). — Louis Rouillé résigna en 1676 au profit de son fils, autre Louis Rouillé.

(2) Né en 1678, mort en 1754. Ce fut lui qui cacheta le testament de Louis XIV. Voyez, sur la famille Pajot et ses diverses branches, aux Arch. Nat. les Papiers du Contrôle général, G. 7, 1301 et O1 52, fol. 153, 154.

(3) Louis Rouillé, 2e du nom, mort en 1694 à 64 ans, avait laissé, dit-on, une fortune de 17 millions et demi (Arch. Nat., O1, 55 fol. 138).

gères », conservé, seul de son espèce, dans les papiers du contrôle général des Finances [1].

On avait dit au Roi que ces postes rapportaient à Louvois 6.500.000 francs, — un traitant aurait même offert de les affermer à un chiffre peu inférieur. Lorsque le prince partit pour Mons, en 1691, il eut une scène avec son ministre et peu s'en fallut que celui-ci ne fut dépouillé; révolution qui se fit quatre mois plus tard, à sa mort. Bien des plaintes s'étant produites, notamment sur le défaut de fixité des tarifs, l'ancienne part de Louvois fut confiée provisoirement à un maître des requêtes qui en compterait *devant le Roi seul*. Le monarque arrêtait les états de sa main, « travail, disait Pontchartrain, plus considérable que celui d'un écrivain à gages »; mais Louis XIV ne reculait pas devant certaines corvées [2].

La recette des 115 bureaux composant ce qu'on appelait les postes étrangères montait (1693) à 3.580.000 francs [3], dont plus du quart — 956.000 — provenait de 31 villes alors occupées par les armées françaises telles que Courtray, Namur ou Tournay en Belgique, Trèves, Huningue ou Fribourg en Allemagne, Pignerol en Piémont, Genève et Neuchâtel en Suisse. La guerre n'empêchait pas la transmis-

(1) (Arch. Nat., $G^7$, 1300). Recettes et Dépenses des Postes du quartier d'octobre 1693. — C'est grâce à la table méthodique des papiers du Contrôle général dressée par mon éminent et regretté ami, A. de Boislisle, que j'ai eu connaissance de ce document. Il l'avait signalé avec plusieurs autres, dans des notes encore manuscrites sur la Poste aux Lettres, que son fils, M. Jean de Boislisle, a bien voulu me communiquer et qui m'ont été très précieuses.

(2) M^is^ DE SOURCHES, *Mémoires*, III, 441. — Arch. Nat., A D + (Déclaration du 25 août 1691 ; Edit. de janvier 1692 remplaçant par une *commission l'office* de surintendant ; Lettres-Patentes du 18 juillet 1695). Claude Le Peletier, ministre d'Etat, eut avec la commission 126.000 fr. d'appointements, qu'il refusa, mais que son successeur Pomponne réclama (1697). — ERNEST DELAMONT, *Not. hist. sur la poste aux lettres*, p. 36. — CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt*, III, 87.

(3) Ce chiffre correspond au total de 255.679 livres tournois pour les trois mois d'octobre, novembre et décembre 1693 — les seuls que nous possédions. — En le multipliant par quatre, pour avoir le rendement annuel probable, on obtient 1 million 22 mille 716 livres qui, d'après la valeur intrinsèque de la livre et la puissance d'achat de l'argent en 1693 équivalent environ à 3.580.000 francs de 1913.

sion réciproque des correspondances entre les belligérants, et notre bureau de Chambéry, par exemple, passait, « en dépenses », à l'armée de Catinat les Lettres « pour des officiers ennemis ».

Dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, possédant ensemble trente-quatre bureaux d'un rendement brut d'un million de francs; dans l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté, qui toutes ensemble ne comptaient que dix-neuf bureaux produisant 672.000 francs, les agents de Louvois fonctionnaient seuls, tandis que, dans l'Aisne, l'Oise ou les Ardennes, leurs douze bureaux partageaient le service avec la ferme générale. En outre, pour les frontières maritimes ou pour celles d'Italie et d'Espagne, les lettres étaient centralisées dans dix-huit villes, telles que Rouen, Nantes, Bordeaux, Bayonne, Perpignan, Toulouse, Montpellier, Aix, Lyon, dont la recette montait à 728.000 francs.

Le bureau spécial de Versailles, où aboutissaient toutes les relations de la Cour avec l'étranger, figure modestement pour 31.300 francs de ports; ce qui ne surprendra guère si l'on songe que, dès ces temps reculés, les plis officiels jouissaient de la franchise diplomatique et que la formule « pour les expresses affaires de Sa Majesté » couvrait nombre d'abus aimables qui ont survécu jusqu'à nos jours.

## CHAPITRE XVI.

### LE CABINET NOIR ; LE NOMBRE DES LETTRES AU XVIII[e] SIÈCLE.

Le « secret de la poste » au XVII[e] siècle. — « Cabinet noir » au XVIII[e]. — L'« armoire de fer », aux archives nationales, contient les « lettres privées copiées dans les bureaux de la poste, sous la Restauration (1818-1819). — Soustraction des lettres par l'Etat sous le cardinal de Richelieu. — Chiffrage des lettres, encres sympathiques et alphabets mystérieux. — Déchiffreurs attitrés : Antoine Rossignol. — Manière de chiffrer par lettres et points, par le carré, le triangle ou l'octogogne. — Châssis et grilles. — Le *gama*, à base de vif argent, pour enlever la cire. — Le cabinet noir, par ses « extraits » irresponsables, devient un coupe gorge. — Louis XV « garde le secret aux dames ». — Discrétion des commis.

Pour l'Angleterre, jusqu'en 1634, 3 messagers anglais et 3 français. — 110 lettres par jour, en 1693, de France en Angleterre ; en 1913, 17 millions et demi par an. — Pour Rome 40 lettres par jour en 1700 ; en 1913 de France en Italie, 9 millions par an. — Paris a 8 boîtes à lettres en 1716. — La « lettre simple », de 7 grammes et demi, paye, en 1703, 1 franc pour Lyon et Calais, 1 fr. 20 pour Marseille, 0 fr. 85 pour Nancy, 1 fr. 70 pour Strasbourg. — 3 francs pour une brochure de Paris à Montmorency sous Louis XV. — Les « franchises » atteignent encore plus du quart de chaque ordinaire sous le Consulat. — Articles d'argent ; lettres chargées. — Le mouvement d'argent, en 1801, monte à 22 millions de francs ; en 1913, à 9 milliards.

En dirons-nous autant de ce qu'on appelait, au XVII[e] siècle, le « Secret de la Poste », par ironie sans doute ou par antiphrase, puisque cette expression, remplacée sous Louis XV par celle de *Cabinet noir*, désignait précisément l'ouverture subreptice des lettres privées par le pouvoir public? Il était d'usage de laisser passer librement, même en temps de guerre, les messagers des souverains; à plus forte raison en pleine paix, Wallenstein, qui n'avait pas « la manière », fit-il scandale d'intercepter les dépêches de Suède en Transylvanie. Mais de tout temps et en tous pays, il était défendu aux particuliers d'envoyer sans permission des courriers à l'étranger

ou d'en recevoir, et les dépêches du dehors étaient tenues de suivre, en traversant la France, un itinéraire légal, — celles d'Espagne ou d'Italie devaient prendre par Bordeaux et Lyon, — sous peine, si elles déviaient de cette route, d'amende, de punition corporelle et de confiscation des chevaux [1].

A en juger par les procès dont elle est l'objet, la violation du secret des correspondances par les simples citoyens constituait un délit; pour l'Etat, c'était chose moins sacrée; elle passait, suivant une tradition ancienne, pour un attribut gouvernemental, aussi bien sous les premiers Valois que sous les derniers Bourbons : l' « armoire de fer », aux Archives nationales, contient un carton entier intitulé : « Lettres privées copiées dans les bureaux de la poste » sous la Restauration, en 1818 et 1819 [2].

Seulement, pour que le cabinet noir donnât des résultats vraiment fructueux, il fallait que les postes fussent aux mains de l'Etat, ce qui n'était pas le cas au XVI<sup>e</sup> siècle, et que cependant la multiplicité des lettres ne compliquât pas trop le choix, comme de nos jours; tandis que sous l'ancien régime, rien ne s'opposait à de paisibles soustractions. Le surintendant de Nouveau écrivait (1633) au cardinal de Richelieu : « J'ai trouvé dans le paquet de Gand une lettre de la qualité de celles que Votre Eminence sait qu'elle m'a commandé de retenir et de lui faire voir. J'ai cru qu'elle aurait agréable l'envoi que je lui fais tant de l'original que de la copie d'icelle... J'estimerais, sauf le meilleur avis de Votre Eminence, qu'il serait nécessaire de supprimer entièrement ledit paquet comme perdu, d'autant qu'étant, comme il est, *composé*

(1) Arch. Guerre, XXV, 88. — Arrêt du Conseil d'Etat du 13 janvier 1633. — Arch. Dép. Haute-Garonne, B. 453 ; Pyrénées-Orientales, B. 257. — SCHILLER, *Hist. de la guerre de Trente ans* (trad. Carlowitz), p. 159. — *Lettres et Papiers d'Etat de Richelieu*, V, 464. — RICHELIEU, *Mémoires* (Ed. Michaud), III, 197. — Les courriers ordinaires d'Espagne traversaient la France 18 fois par an.

(2) Carton n° 19. — A. DE BOISLISLE, *Le cabinet noir* (Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France de 1890, p. 229). — Arch. Dép. Eure-et-Loir, B. 132.

*de deux lettres seulement*, en ôtant une ce serait découvrir entièrement les affaires et nous ôter le moyen de continuer ce petit négoce;... sinon Votre Eminence me renverra le tout, on le pourra rendre mercredi prochain comme ayant été oublié par le précédent courrier... Il sera nécessaire de le renvoyer en la forme qu'il est, pour l'ouvrir avec la dextérité requise et remettre les queues des lettres en leurs mêmes places... Si on le garde, on peut l'ouvrir sans aucune sorte de cérémonie que celle que Votre Eminence aura agréable d'y observer... j'envoie aussi les extraits de quelques autres lettres que j'ai fait copier... »

Semblables rapports sont à foison dans les archives du temps. Le secrétaire d'Etat de Noyers rendait compte au premier ministre des lettres et paquets ouverts à Calais sur la demande de notre ambassadeur en Angleterre : « On les referme, dit-il, assez adroitement, ainsi qu'avait mandé ledit sieur Ambassadeur... » Ne trouvant pas ce qu'il cherche mais voyant des lettres à l'adresse de Sourdéac, « nous avons cru qu'il pourrait y avoir de quoi apprendre des nouvelles de Flandres; ainsi Votre Eminence les recevra et, s'il le juge à propos, les refermera et renverra par le prochain ordinaire... Si l'on s'aperçoit en Angleterre que l'on ouvre les paquets, ajoute de Noyers, je crains qu'ils ne fassent le même et qu'ils n'ouvrent les dépêches du Roi; à quoi il serait aisé de remédier si M. l'Ambassadeur avait un homme à Douvres pour les recevoir des mains du maître de la chaloupe qui les porte de Calais [1]. »

Faute de messagers spéciaux, on essayait de se mettre à l'abri des indiscrétions; jamais les encres sympathiques et les alphabets mystérieux ne jouèrent un aussi grand rôle. Il n'est pas rare de voir des missives d'une grande étendue qui

(1) Arch. Affaires Etrangères, Fonds France, t. 809, fol. 111 et suiv. ; t. 811, fol. 45 et suiv.

ne contiennent pas un seul mot *en clair*. Parfois les correspondants convenaient de puiser dans un livre quelconque, choisi par eux, les mots dont ils auraient besoin; chaque groupe de chiffres indiquait la page, la ligne et le rang de ce mot dans la ligne; système d'ailleurs long et laborieux. Sans aller jusqu'au chiffre, on avait recours aux termes de conventions, au langage allégorique alors fort à la mode : dans les dépêches administratives, Richelieu est désigné sous les pseudonymes de *Nestor*, *Amadeau*, *Calori :* Mazarin sous ceux de *Colmardo* ou *Frère-Coupe-Choux;* le Roi devient *Le Chêne* ou *Alexandre;* la Seigneurie de Venise s'appelle *Julien*, un *esturgeon* signifie une alliance.

Les gouvernements avaient leurs déchiffreurs attitrés : celui de Henri IV était un certain Chorrin à qui, si l'on en croit d'Aubigné, nul chiffre ne résistait. Mais le plus habile de l'Europe en ce genre fut Antoine Rossignol, pauvre garçon d'Albi que « les mathématiques (?) amenèrent, dit Tallemant, à une sorte de divination merveilleuse ». Il l'utilisa pour la première fois lors du siège de Réalmont, en 1626, au service du prince de Condé et passa tôt après à celui de Richelieu. Il y avait des chiffres qu'il lisait tout de suite, mais aucun ne lui échappait. Devenu rapidement un personnage indispensable, gratifié d'une charge de maître à la Chambre des Comptes et d'une pension de 60.000 francs, Rossignol, à qui Perrault consacre une notice dans ses *Hommes Illustres*, inculqua sa science à son fils qui le suppléa dans sa vieillesse, mais sans l'égaler. Louvois lui préférait un autre déchiffreur, nommé Luillier, et les virtuoses en ce genre ne manquèrent pas, puisque les lettres chiffrées, interceptées à la poste, qui abondent dans les dossiers de jadis, y sont toutes traduites en clair [1].

(1) Saint-Simon, *Mémoires* (Ed. Boislisle), XIII, 149 et 525. — Tallemant, *Historiettes*, II, 32 et 95. — Perrault, t. I, p. 57. — Le fils de Rossignol devint maître

Il circulait, dès le premier tiers du XVII^e siècle, des traités manuscrits révélant les « Règles assurées et infaillibles pour déchiffrer et lire ce qui sera écrit par figures », et recommandant aussi « plusieurs façons d'écrire qui ne pourront être déchiffrées ». De toutes les lettres, dit l'auteur d'un de ces manuels[1], « les voyelles sont les plus usitées et, parmi les voyelles, *e* est la plus fréquente; de sorte que, si l'on remarque un chiffre qui revient sans cesse, on peut être sûr que c'est un *e*. Lorsqu'un groupe composé de trois chiffres commence par *e*, ce doit être *eut, eau, eux,* mais plus probablement *est;* lorsqu'il finit par *e*, ce peut être *vie, lie, tue, vue;* mais c'est ordinairement *que*. Deux figures semblables à la fin d'un mot sont infailliblement deux *e*, comme dans armée. Un mot de trois chiffres, le premier et le troisième étant semblables, sera ordinairement *non;* un chiffre seul faisant un mot, c'est certainement *a* ou *y* ou σ... », etc.

Quoique l'auteur donnât le « moyen de reconnaître les lettres inutiles, inexistantes et de remplissage », ses procédés, basés sur la place et la fréquence d'un même caractère, ne servaient de rien pour les chiffres plus compliquées, où la même figure signifie, suivant sa place, trois ou quatre lettres différentes : ainsi le *p* est employé trois fois dans deux mots pour signifier tantôt *o*, tantôt *m* et tantôt *l*[2]. Les diverses manières de chiffrer par lettres et points, par le carré, le triangle ou l'octogone, par châssis et grilles avec signes d'intelligence que l'on change chaque fois suivant l'ordre dans lequel on emploie la grille; tous ces systèmes, si parfaits que les modernes n'ont pas eu à les perfectionner, n'offraient qu'une sécurité illusoire.

des requêtes, intendant en Auvergne et à Lyon. — AGRIPA d'AUBIGNÉ, *Hist. Universelle*, (Ed. Ruble), t. VIII, p. 202.

(1) Gilbert Anfert, avocat en Parlement, secrétaire de Mgr Le Prince (1633). Bib. Nat., fonds français, Mss. 2053.

(2) Voyez le *Mercure Galant* de juillet 1690, p. 46 et suiv.

Le « service du secret », pour enlever la cire des cachets sans qu'il y parût trop, puis pour rétablir plus ou moins proprement la fermeture, se servait d'un amalgame à base de vif-argent, nommé *gama*, sur les mérites duquel les contemporains diffèrent assez d'opinion : « On ne saurait comprendre, dit Saint-Simon, la promptitude et la dextérité de cette opération. » Au contraire, d'après la Palatine, duchesse d'Orléans, il arrivait souvent que les lettres remises aux destinataires portassent des traces très visibles d'effraction : « La poste, écrit-elle à la duchesse de Hanovre (1682), nous fait l'honneur de refermer bien subtilement nos lettres. Mais à cette bonne Madame la Duchesse (de Bourbon), on les lui envoie souvent dans un singulier état et déchirées par en haut[1]. »

Louvois procédait d'ailleurs plus rondement que son successeur, M. de Torcy : « C'est une misère, écrit plus tard Madame, que la façon dont va la poste aujourd'hui (1705). Du temps de M. de Louvois, on lisait les lettres aussi bien qu'à présent, mais on les remettait du moins en temps convenable. Maintenant que ce crapaud de Torcy a la direction de la poste, les lettres se font attendre un temps infini[2]. » Quand cette princesse constatait que « toutes les lettres qui entrent en France ou qui en sortent sont ouvertes[3] », elle venait d'en faire l'expérience par une missive à sa tante (1701), que la poste, trouvant trop forte pour se contenter, à l'ordinaire, d'en donner un extrait, avait envoyée au Roi en original : M^me de Maintenon y était traitée de « vieille ordure ».

Pour la belle-sœur du Roi, tout s'arrangeait avec une scène

(1) Lettre du 19 février 1682, *Correspondance de Madame Palatine*, Recueil Jaéglé, I, 26. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XII, p. 73 ; t. XIX, p. 127.

(2) *Correspondance de la Princesse Palatine, mère du Régent* (Recueil Brunet, t. I, p. 77 ; p. 154, 155). — SAINT-SIMON, *Mémoires*, VIII, 352.

(3) Lettre du 15 mai 1701.

et des excuses; pour les simples particuliers, le « cabinet noir » avait ce grave inconvénient d'être un coupe-gorge : des commis peu délicats pouvaient, dans ces « extraits », faire dire tout ce qu'ils voulaient aux lettres décachetées, desservir ou perdre quelqu'un près du souverain et des ministres, en inventant ou falsifiant les correspondances, puisque rien ne garantissait l'authenticité et l'exactitude des copies. Il est même curieux que ce monstrueux organisme n'ait pas donné de pires résultats, surtout au XVIII[e] siècle où les intendants généraux, qui travaillaient directement avec le Roi, répartissaient les extraits entre les mains des ministres intéressés, des hommes politiques, des favorites, des courtisans d'importance. Une discrétion relative y fut observée; Louis XIV se taisait scrupuleusement sur les intrigues amoureuses qui venaient à sa connaissance, et Louis XV, comme son aïeul, « gardait le secret aux dames ». On en peut dire autant des douze ou quinze hommes de confiance, vieillis dans le métier, seuls admis à pénétrer dans cette chambre des postes qu'ils appelaient entre eux « le Secret »[1].

La louche besogne de ces fonctionnaires était assez facile avec le nombre restreint des courriers de jadis et des dépêches dont ils étaient porteurs. Pour l'Angleterre, par exemple, les lettres étaient, jusqu'en 1634, acheminées par la voie de Rouen et Dieppe « fort longue à cause du trajet de 25 lieues de mer » ; le service était fait par trois messagers français et trois anglais, voyageant à leur compte et mettant trois semaines à aller et venir. L'Angleterre fut la première à les remplacer par des courriers allant une ou deux fois par semaine en poste de Londres à Douvres; la France, de son

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, t. IX, p. 243. — Ce bureau que dirigeaient (1748) Grimod du Fort, Du Parc, Jannel, Rigoley d'Ogny, était payé sur les fonds du ministère des Affaires Etrangères.

côté, établit à Calais et à Boulogne deux agences de transit dont les chefs s'engagèrent à faire venir les lettres de Paris à Londres en dix ou douze jours au plus.

Or la recette des bureaux de Calais et de Boulogne, en 1693, nous apprend que les lettres expédiées de France en Angleterre n'excédaient pas le chiffre modeste de 110 par jour [1]. Cent dix lettres par jour ou 40.000 par an, c'est *aujourd'hui* à peu près le nombre annuel des envois postaux de France... pour le Congo belge. Nous écrivions, en 1913, 50.000 lettres au Japon et 60.000 au Vénézuéla. Quant à l'Angleterre, le chiffre des lettres qui y sont adressées par les Français est de 17 millions et demi par an; joignez-y les cartes postales, les journaux, les papiers d'affaires et les échantillons, le tout monte à 30 millions et demi.

Pour Rome, la moyenne journalière au commencement du XVIIIe siècle était de 40 lettres seulement; la recette postale qu'elles produisaient atteignait à peine le quart des frais de voyage de l'ordinaire bi-mensuel qui les portait. Aussi avait-on concédé à l'entrepreneur, pour couvrir ses dépenses, le monopole de transport des petits paquets dont il avait droit de remplir 4 caisses à son profit. Le bureau de Lyon avait seul des rapports directs avec l'Italie; sur la route d'Aix à Nice, la malle des lettres, jusqu'au temps du cardinal de Fleury (1728), était encore confiée à des muletiers ou, à défaut, à des enfants qui conduisaient des bourriques [2]. En 1913, de France en Italie, le chiffre des lettres expédiées annuellement passe 9 millions et demi, celui de la totalité des envois postaux atteint près de 22 millions.

Avec les pays non limitrophes, il n'existait guère de ser-

(1) Arch. Nat., A D + (Arrêts du Conseil d'État des 9 novembre 1634 et 11 mai 1636) — La recette brute totale des bureaux de Calais et de Boulogne ressortait à 159 fr. par jour et le tarif d'une *lettre simple* pour l'Angleterre était de 1 fr. 40 (Arch. Nat., G7, 1300).

(2) Le courrier de Rome, en 1730, coûtait 142.000 francs par an et les lettres ne rapportaient que 34.500 francs (Arch. Nat.,

vice direct; mais les banquiers, les gros négociants se chargeaient des réexpéditions par leurs correspondants personnels; on adressait ainsi, par le courrier hebdomadaire de Hollande : « A Monsieur Un Tel, à Amsterdam, pour M. Un Tel, à Lubeck, ou à Copenhague », des plis qui parvenaient presque toujours, bien que lentement [1].

Paris, en 1653, n'avait encore que 4 boîtes à lettres; il en eut 6 en 1695 et 8 en 1716, y compris celle de l'Hôtel des Postes, rue des Bourdonnais, levées chacune deux fois par jour à midi et à sept heures du soir. Ces boîtes devinrent des bureaux de quartier lorsque fut créée (1759) la « petite poste » à 0,25 centimes — deux sous — pour les lettres circulant à l'intérieur de la capitale, imitation perfectionnée de la « penny-post » de Londres. Essayée déjà cent ans avant par un ingénieux académicien, Renouard de Villayer, qui échoua (1653), cette idée hardie, souvent discutée, consistant à remplacer les petits Savoyards par une équipe de facteurs officiels, ne semblait pas encore, au dire de Barbier, appelée à un grand succès, lorsque le philanthrope Chamousset l'exécuta à ses risques et périls, moyennant concession du produit pendant vingt ans [2].

La lettre distribuée par la « petite poste », *dans l'enceinte de Paris*, jouissait d'une tolérance de poids de 60 grammes; le tarif de la poste ordinaire, en France, ne concédait que *7 grammes et demi* à la « lettre simple » et 15 grammes à la

AD IX, 458). Ordonnance du 8 novembre 1728 ; Arrêt du Conseil du 30 mai 1730 — Ordonnance du 21 octobre 1682.

(1) DESHAYES DE COURMENIN, *Voyage en Danemark*, p. 280. — FAUGÈRE, *Journal d'un voyage à Paris en* 1657, p. 31.

(2) Premier édit de mai 1653, non suivi d'effet, établissant la « petite poste » à Paris. — *Muse historique de* LORET (août 1653), t. 1, p. 399. — Bib. de l'Arsenal, Mss. 4258 (Mémoire de 1716 proposant la *pédiposte*, ou poste à pied à un sou). — D'ARGENSON, *Mémoires*, VI, 366. — BARBIER, *Journal*, IV, 412 ; VII, 170 : « Il y a, dit-il, plus de 200 hommes employés pour recevoir les lettres et les porter. » (1761). — SAUGRAIN, *Curiosités de Paris*, p. 82. — SMOLLET, *Travels through France*, I, 82. — DELAMONT, *loc, cit.*, p. 91, 94.

« lettre double »; au-dessus, on payait pour l'once, soit 31 grammes. Le tarif de 1676 introduisait, entre la « simple » et la « double » lettre, une catégorie intermédiaire, celle de la « lettre avec enveloppe », assez rare sans doute, puisque jusqu'au milieu du XIXe siècle l'usage persista, comme on sait, d'écrire l'adresse au dos de la feuille pliée et cachetée à la cire, laquelle ne pesait souvent pas plus de 4 grammes. Un mémoire de la direction des postes, en 1703, constate que, dans un paquet d'une once, on a compté jusqu'à 7 et 8 « lettres simples »[1].

Les taxes postales, cinq ou six fois remaniées et qui, exprimées en monnaies anciennes, semblent plus que *doubler* depuis 1625 jusqu'à la Révolution, subirent *au fond* peu de changement et même tendirent à *diminuer*, si on les traduit toutes en monnaie actuelle d'après la valeur intrinsèque et relative des anciens « sous » aux diverses dates : ainsi la lettre simple de Paris à Lyon, payant 3 sous en 1625, 6 sous en 1703 et 8 sous en 1760, se trouve effectivement tarifée à 0,90 centimes en 1625, 1 franc en 1703 et 0,84 centimes en 1760. Le prix variait suivant les localités de 0,50 centimes à 1 fr. 75 centimes; mais il n'était pas exactement proportionné à la distance : il en coûtait davantage pour Strasbourg (1 fr. 70 centimes en 1703) que pour Marseille (1 fr. 20) ; Calais, à 1 franc, était plus cher que Nancy à 0,85 centimes, et le port était le même de Lille à Madrid, par l'ordinaire d'Espagne, que de Paris à Perpignan[2].

Les tarifs officiels ne nous donnent d'ailleurs qu'une idée peu exacte des frais de port qui incombaient à nos pères : les premiers tarifs n'entrèrent en vigueur que bien longtemps

(1) Arch. Nat., G7 1301.

(2) Voyez (Arch. Nat., A D + ) les règlements du 16 octobre 1625, du 22 mai 1636 et (Arch. Nat., AD IX, N° 457) le règlement du 9 avril 1644, l'arrêt du Parlement du 24 mars 1651 (non exécuté), le tarif du 11 avril 1676, la Déclaration du 8 décembre 1703, celle du 8 juillet 1759 et BARBIER, *Journal*, VII, 170.

après leur promulgation, quelques-uns n'y entrèrent jamais : une lettre de Paris à Amiens coûte 2 fr. 50 centimes en 1657 tandis qu'elle était censée depuis des années devoir être taxée à 0,50 centimes, et l'on paye 13 francs le port d'un arrêt du Conseil de Paris à Toulouse (1634) qui, d'après les pancartes, aurait dû se payer six fois moins. Le chiffre, inscrit sur la lettre au départ, était rayé souvent en cours de route par les maîtres de poste qui exigeaient à l'arrivée un prix supérieur. Sans admettre toutes les exactions reprochées aux messagers, dont on se plaignait fort, il est certain que les ports sont plus élevés dans la réalité que sur les tarifs[1], et la raison en est fort simple : c'est que les tarifs ne concernaient qu'un petit nombre de villes, celles par où passaient les grands courriers, ou qui s'étaient reliées, par un piéton hebdomadaire et moyennant un supplément de 35 centimes — le « droit de traverse » — au bureau le plus voisin. Quant aux autres localités, chefs-lieux de canton ou communes rurales, le destinataire d'une lettre adressée « au maître de la poste de X..., pour faire tenir s'il lui plaît à M. X... à tel endroit », se voyait réclamer, pour de courts trajets, des taxes de 5 à 6 francs[2].

De Hollande, où il existait un service direct pour Paris, une lettre, une brochure, dès le milieu du XVIIe siècle, ne payait guère que 2 fr. 50; mais de Paris à Montmorency, elle coûtait 3 francs, en 1760, à Jean-Jacques Rousseau qui s'en plaint d'ailleurs amèrement, comme des ports de lettres en général :

(1) TALLEMANT II, 196. — Arch. Dép. Haute-Garonne, c. 713 ; Yonne, H. 388, 389 ; Pyrénées-Orientales, B. 398 ; Drôme, E. 5463. — Arch. Com. Angers, BB. 78. — DELAMARE, *Traité de la Police* IV, 627. — Arrêt de la Cour des Aides, 21 mai 1638 ; Arrêt du Parlement, 2 août 1633 (Arch. Nat., A D +). — Sur les tarifs, voyez ordonnance du 27 juin 1724 et Lettres Patentes du 23 juillet 1759.

(2) De Lunéville à Rambervillers 5 fr. 75 (Arch. Com. Rambervillers, CC. 115) ; à Franquevaux (Gard), port de lettre de 4 fr. 50 en 1780 (Arch. Dép. Gard, H. 102) ; « de Rodez à Caours, bureau de poste le plus voisin », un pli à destination de Paris, 18 fr. (Arch. Com. Rodez, CC. 319) ; de Périgueux à Bourdeille, 3 fr. (Arch. Dép. Dordogne, B. 133.

« Ils le ruinent, dit-il, parce que tous les désœuvrés de France et de l'Europe lui écrivent et, qui pis est, exigent des réponses » [1]. Mirabeau se voyait incapable aussi de payer les lettres qu'il recevait dans les premiers mois des Etats Généraux. L'affranchissement préalable, essayé plusieurs fois, avait donné lieu à des abus : les petits commis, préposés à la réception, mettaient l'argent dans leur poche et brûlaient la lettre, qui passait pour avoir été perdue. Seuls, les procureurs, ayant pour règle de refuser les lettres et paquets qui leur parvenaient en port dû, forçaient leurs clients à les affranchir.

Bien des plis cherchaient à esquiver les taxes postales; les « franchises » offraient à cet égard la voie la plus sûre. Elles représentaient, sous Louis XIII, moitié de chaque ordinaire, et en formaient encore *plus du quart* sous le Consulat (1801) [2]. On les sabrait de temps à autre, mais elles repoussaient tout doucement; à l'étranger, nos ambassadeurs et leurs secrétaires « mettaient le cachet » sur les lettres de tous les Français résidant; les ministres, en France, contresignent les lettres de tous leurs amis « et souffrent en outre qu'on leur adresse beaucoup de lettres et paquets pour les rendre francs (1703) ». En échange de réductions opérées par arrêts du Conseil dans ces droits de franchises et de contre-seings, tant à l'expédition qu'à la réception, les fermiers des postes consentirent plusieurs fois de grosses augmentations de bail; la dernière (1787) fut de 2.400.000 francs, soit le 10 p. 100 [3].

(1) *Correspondance* de J.-J. Rousseau avec Marc-Michel Rey (son éditeur) ; lettres du 10 décembre 1761 (p. 127), du 4 février 1762 (p. 136) et p. 231. Rousseau, à Neufchatel, se plaint également des postes suisses « où il n'y a ni modération ni règle ». — Gui Patin, *Lettres* (Ed. Reveillé), I, 382. — Livre de raison de Mme d'Espesses (publié par la Société du Protestantisme français).

(2) D'après un mémoire de l'Administration des Postes, en l'an IX (Arch. Nat. AF, IV, 1387 c.), la recette brute s'est élevée à 17.423.550 francs ; le produit de la correspondance du gouvernement, expédiée en franchise, peut-être évalué à 6.700.000 francs. (Ces francs de 1801 correspondent respectivement *en monnaie de* 1913, à 35 millions et à 13.400.000 francs d'après la puissance d'achat de l'argent.)

(3) Arch. Nat., $G^7$, 1301 ; $G^1$, 124 (1.500.000 francs d'augmentation en 1723, par suite et en raison de la diminution des franchises) ; A D + (Règlement du 16 octo-

Aujourd'hui, les lettres et autres envois admis à la franchise atteignent le total respectable de 115 millions ; mais, au lieu de 25 pour 100 comme en 1801, ils représentent à peine 3 1/2 pour 100 du chiffre global des objets de correspondance intérieure, lequel atteint 3.334.000.000.

Un mode semi-légitime de se soustraire aux tarifs officiels consistait à faire des abonnements avec les maîtres de poste, quoiqu'il leur fût interdit de consentir pareils traités autrement que pour les journaux. On s'arrangeait aussi avec les grands courriers, autorisés à introduire *à leur profit* dans les malles un « paquet » cacheté de 5 kilos, lequel paquet se transformait volontiers en valise et la valise s'enflait jusqu'à devenir une malle. Celle du courrier de Lyon (1683) contenait des truffes, des perdrix, des pièces d'étoffe et des couteaux de Forez; celle de Bruxelles, moins innocente, introduisait en France des dentelles. « Les courriers des lettres, dit une circulaire aux intendants, pour le gain ou par complaisance, se chargent de beaucoup de choses. Sa Majesté désire que vous confisquiez tout ce que vous trouverez y être par abus. Le remède le plus naturel est d'obliger les courriers de payer un cheval exprès — à leurs frais — quand la surcharge est trop grande [1]. »

Une économie, sévèrement prohibée par les lois, était de confier les lettres ou paquets de moins d'un kilo aux maîtres des coches ou conducteurs de diligences, aux muletiers, poulaillers, beurriers et autres voituriers des grandes routes. La brochure pour laquelle Jean-Jacques avait payé 3 francs ne

bre 1625, Arrêt du Cons. du 12 août 1787). — Aff. Etrangères, France, t. 797, fol. 90. — En 1772, le duc de Penthièvre ne payait annuellement que 53 francs de ports de lettres. (Arch. Nat. G5, 201.)

(1) Arch. Nat. AD IX, 457 (ordonnance de Louvois du 21 octobre 1682 — A. de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs Généraux* I, n° 1154 (26 février 1683) Circulaire aux Intendants du 24 décembre 1692 — (Papiers du Contrôle Général, Arch. Nat. G7, 1300) L'abbesse de Fontevrault, en 1789, était abonnée à 2.200 francs par an pour recevoir franches de taxes les lettres adressées aux personnes habitant l'Abbaye.

lui eût coûté, dit-il, « par le messager L'Epine » que 0 fr. 50. Mais ces facteurs marrons, lorsqu'ils étaient découverts, et les exemples ne manquent pas, risquaient une amende de 1.000 francs [1].

Le monopole de la poste ne s'étendait pas aux articles d'argent. Au début (1632), le port des monnaies ou bijoux était même interdit aux courriers, parce que, « s'ils étaient attaqués, les dépêches du Roi pourraient être volées sur les chemins ». Il était alors de jurisprudence qu'un messager n'est point responsable d'un vol fait, nuitamment et par effraction, dans son bureau : « Cas fortuit, disait le Parlement, auquel on ne peut apporter de remède ». Les envois de fonds s'effectuaient pourtant, de bureau à bureau, par virements, jusqu'à concurrence de 500 francs; mais ils étaient peu usités puisque M^me^ de Sévigné écrit de Paris (1660) à son oncle qui est à Niort : « Je voudrais vous rendre la pistole que je vous dois — 33 francs — mais je ne sais comment vous faire tenir une si petite somme »[2].

Au XVIII^e^ siècle, le public eut le choix entre les postes et les diligences; dans celles-ci, le droit, gradué suivant la distance, était par 80 kilomètres de 2 pour 1.000, mais avec une perception *minimum de 2 francs* qui écartait absolument les petits envois, puisque 10 francs, envoyés de Paris à Versailles, eussent payé autant que 1.000 francs. La poste, elle, acceptait deux sortes de chargements : Aux uns, sans déclaration de valeur, — analogues à nos lettres recommandées d'aujourd'hui — elle imposait seulement la double taxe, avec remboursement éventuel de 300 francs au plus en cas de

(1) Arrêt du Conseil de 1681. — Arch. Dép. Cher C. 44.

(2) *Correspond.* de Mme DE SÉVIGNÉ (Ed. Lavallée) I, 102 — Aff. Etrang., France, t. 802, fol. 199. — Arch. Nat. A D^r^ + (Règlement du 16 octobre 1625 ; Ordonn. du 23 Mars 1632); Arrêt du Parlement du 15 mars 1629). — DELAMARE, *Police*, IV, 623.

perte par faute des employés, mais *sans aucune indemnité* en cas de vol ou de force majeure. Aux autres, avec sommes déclarées, pour lesquels sa responsabilité était entière, elle prenait uniformément 5 pour 100. Repoussés par cette commission exorbitante, tous les mouvements d'argent se faisaient par les banques, comme de nos jours, bien qu'à des taux supérieurs : 2 pour 100 avec l'étranger, 1/2 pour 100 à l'intérieur de la France, étaient des changes ordinaires sous Louis XV [1].

Le droit postal de 5 pour 100 était partagé également entre l'administration et ses agents locaux; c'était le plus clair appointement de 247 directeurs qui se contentaient d'un fixe de 200 francs et qu'il fallut porter à 600 francs lorsque, sous le Consulat, cette remise leur fut supprimée [2]. A cette époque (1801), *le total des envois d'argent* par la poste ne montait encore annuellement qu'à 22 millions de notre monnaie — 11 millions intrinsèques — dont 8 millions à destination de Paris. Vingt-deux millions! C'est la valeur annuelle, en 1913, des lettres chargées qui vont de France en Italie, à laquelle s'ajoutent des mandats-poste pour 32 millions de francs. De France à destination de la Belgique, mandats et lettres chargées font un total de 77 millions de francs. Quant à l'intérieur de la France, au lieu des 22 millions de 1801, les envois d'argent par la poste atteignent, en 1913, le chiffre de 9 milliards de francs, dont 3 milliards pour les bons ou mandats et 6 pour les lettres chargées. Encore la France est-elle, sur ce terrain, bien distancée par l'Allemagne où les mouvements de fonds, sous ces deux formes, s'élèvent actuellement à 24 milliards.

(1) Voyez *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. IV (1675), t. V, p. 12. — Arrêts du Conseil du 31 mai et du 25 septembre 1786.

(2) Arch. Nat., AF. IV, 1387*c*. (Comptes des Postes sous le Consulat).

## CHAPITRE XVII.

## LE BUDGET DES POSTES JUSQU'AU AU XIXe SIÈCLE. LE TÉLÉGRAPHE AÉRIEN.

Bureaux loués à des sous-fermiers. — Gages des employés : de 180 francs à 7.000; en moyenne, 570 francs. — « Lettres en rebut ». — En 1738, le bail de la ferme Rouillé-Pajot est de 11 millions de francs. — Il est brusquement résilié par le cardinal de Fleury. — La poste est mise en régie. — Le revenu *net* monte à 15 millions 600.000 francs en 1788, à 23 millions en 1790. — Le produit *net*, en 1913, était de 46 millions; mais le produit *brut* était de 370 millions, au lieu de 33 millions en 1791. — La Révolution, en dix ans, double l'importance du service; le chiffre des kilomètres parcourus passe de 7 millions et demi à 15 millions. — Jusqu'au milieu du règne de Louis-Philippe, nombre de petites villes se passent de bureau de poste. — La distribution est hebdomadaire dans les campagnes. — Telle commune qui refusait de la voir plus fréquente, en 1832, avait besoin de 9 facteurs en 1910.

Canons de deux en deux lieues, de Francfort à Paris, pour annoncer une nouvelle en 1742. — Le télégraphe du Jardin du Luxembourg en 1690. — Le « tachygraphe de Chappes. — Première ligne de Paris à Lille. — 196 positions. — 2 signaux par mot. — Vocabulaire de 1795 : 8.464 mots usuels. — La première dépêche du 15 fructidor an II. — Jalousie de cette invention à l'étranger. — Lignes de Paris à Strasbourg, Brest, Milan. — Développement de 4.000 kilomètres en 1852, lorsque le télégraphe optique disparut.

Sous l'ancien régime, à l'époque où la poste était en ferme, les bureaux de province étaient tantôt loués à des sous-fermiers, qui les faisaient valoir pour leur compte — celui du Nivernais rapporte ainsi 38.000 francs par an (1700), — tantôt confiés à des employés analogues à nos receveurs actuels. Les gages de ceux-ci, dont la moyenne était de 570 francs, — 801 bureaux coûtaient 480.000 francs sous la Régence — variaient suivant les localités depuis 5.500 et 7.000 francs pour Bordeaux, Besançon ou Amiens, et depuis 2.800 francs pour Aix, Bayonne ou Compiègne, jusqu'à 180 francs, sommes comprenant les frais de bureau et le loyer, que le comptable essayait parfois de porter en dépense, mais qu'on lui rayait impitoyablement à Paris. Les autres

articles de dépenses étaient les « lettres en déboursés », dont l'affranchissement était avancé partiellement par le bureau de départ, et les « lettres en rebut » que leur destinataire avait refusé de payer. Les recettes consistaient dans les ports encaissés, classés soit en deux catégories — Paris et province — soit d'après le détail des bureaux d'origine : sur 65.000 francs recouvrés par celui de Genève en 1693, les lettres venues de Lyon représentaient presque les deux tiers; celles de Strasbourg, Huningue, Besançon et Annecy, toutes ensemble, 3.150 francs seulement. A Paris, à l'arrivée des courriers, les principaux associés de la ferme, tant Pajot que Rouillé, au nombre de 8, taxaient eux-mêmes les plis, leurs commis triaient et 80 facteurs faisaient la distribution.

Telle était la situation en 1738, où le bail primitif de 3.900.000 francs en 1672, et de 6.300.000 francs en 1683, accru en 1694 des postes de Louvois, s'était peu à peu élevé à 11 millions de francs [1]. Durant cette période, la « surintendance des postes » avait plusieurs fois changé de titulaire depuis Torcy, à qui le cardinal Dubois l'avait enlevée, jusqu'à Fleury qui se l'était attribuée depuis quelques années. Mais la dynastie des Rouillé-Pajot se perpétuait, immuable ; hiérarchisés et disciplinés vis-à-vis les uns des autres comme des étrangers, mais travaillant comme une famille unie dans un bien patrimonial. Les filles avaient pour dot une part dans la ferme ; mais les gendres comme les fils recevaient leur décompte en fin d'année, sans avoir la liberté de le vérifier.

Le profit, que chacun savait être considérable, se partageait entre tant de personnes que cela ne faisait pas un particulier ou deux assez riches pour donner de l'envie; pourtant le

(1) Il était redescendu à 4.900.000 francs en 1688, par suite de la guerre étrangère, remonté en 1694 à 9.860.000, à 11.000.000 en 1704 et demeurait stationnaire à ce chiffre. *En livres tournois* les baux de 1704 à 1738 accusaient une hausse purement fictive parce que la valeur de la « livre » avait baissé dans l'intervalle.

ministère désirait depuis longtemps savoir le chiffre de ces bénéfices. Pontchartrain, contrôleur général des Finances sous Louis XIV, avait une fois tenté de voir clair dans cette situation, mais les Pajot, en donnant une forte somme pour les bâtiments du Roi, s'étaient assuré le repos et le Régent n'avait pas eu plus de pouvoir. Brusquement, un matin de l'année 1638, Fleury annonça aux fermiers que le bail était résilié et les invita à remettre séance tenante le service aux frères Grimod et Thiroux, désignés pour leur succéder en qualité de simples régisseurs. Ceux-ci, au nombre de 6, étaient gratifiés *ensemble* d'un traitement fixe de 270.000 francs, plus une participation du tiers dans les recettes nettes au-dessus de 11 millions de francs, chiffre de l'ancien bail.

Le Trésor ayant encaissé l'année suivante 1.500.000 francs de plus, on en peut conclure que le bénéfice des fermiers était d'environ 2 millions. Trente ans plus tard (1768), le revenu des postes montait à 15.600.000 francs [1]; il était de 23 millions au moment de la Révolution; ce qui n'avait pas empêché les régisseurs, intéressés de s'enrichir à leur tour : la place de l'aîné des Grimod, le Sr de La Reynière, passant pour valoir 400.000 francs par an [2].

Le *produit net* serait d'ailleurs un bien mauvais indice du degré d'utilité, de progrès et même de bonne gestion des Postes. Ce service public, qui, en 1791, *rapportait* 23 millions à l'Etat et moitié plus sous la Restauration [3], ne pro-

(1) On savait que, sur leurs bénéfices, MM. Pajot et Rouillé faisaient de grosses pensions (LUYNES, *Mémoires*, 158, 159). Ils donnaient aussi, à chaque bail nouveau, 1.100.000 francs de pot-de-vin officiel dont le Roi disposait au profit du surintendant. Choiseul, en 1770, reçut encore 500.000 fr.

(2) Dans l'intervalle la ferme avait été rétablie plusieurs fois (Arrêts du Conseil des 17 août et 23 novembre 1777). — LUYNES, *Mémoires*, XI, 368 ; XIII, 299. BARBIER, *Journal*, III, 133. — DANGEAU, *Journal*, VII, 281. — *Gazette de Leyde*, n° du 4 février 1683. Annuaires des Postes de 1865. — *Correspondance des Contrôleurs Généraux*, publiée par A. DE BOISLISLE, t. II. Append. p. 579. 583. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, XVII, 327, 329 et XIX, 153. — D'ARGENSON, *Mémoires*, VIII, 423. — Arch. Nat., Papiers du Contrôle Général, G.7, 1303.

(3) En 1825, 25 millions *intrinsèques* qui, d'après la valeur *relative* de l'argent équivalent à 34 millions de 1914.

curait à notre budget de 1913 qu'un boni de 46 millions, y compris les télégraphes et les téléphones. Le *produit brut*, d'une date à l'autre, a progressé davantage : il était de 33 millions de francs en 1791, il était avant-guerre de 370 millions. L'ancien régime exploitait donc à 70 pour 100 de gain; pour lui, les postes étaient surtout un impôt; dans l'exploitation contemporaine — à 12 et demi pour 100 de gain seulement — le côté fiscal passe tout à fait au second plan. La comparaison des produits bruts, à deux époques diverses, nous renseignerait encore très mal sur le développement effectif de l'organisme, parce qu'il y a cent trente-cinq ans, *les tarifs étant très élevés*, on obtenait une somme relativement forte *avec un nombre assez faible de correspondances.*

La Révolution eut cette conception du rôle moderne des postes et tenta bravement de le réaliser : en dix ans, malgré les troubles intérieurs et la guerre étrangère, elle doubla l'importance de ce service. L'emploi des petits courriers ou entreprises particulières, c'est-à-dire des piétons ou des méchantes charrettes à un cheval dont le conducteur, assis sur une botte de paille, avait sa malle derrière lui, subsistait, pour des routes de première importance comme celles d'Amiens, Orléans, Reims, Troyes, Saint-Quentin, Rouen, Chartres et la Bretagne, jusqu'en 1791. Des malles furent alors établies sur *toutes* les grandes routes; l' « entreprise » fut réservée aux chemins de traverse. Comme les maîtres de poste étaient tenus au transport *gratuit* — sauf le pourboire du postillon — de deux *malles* par semaine, tandis qu'il fallait leur payer assez cher le port de la troisième, l'ancienne administration ne se pressait pas d'établir ce troisième ordinaire, dont tout le Midi notamment était privé. Dans le Nord, il n'y avait pas longtemps que des services directs avaient été institués entre des villes peu éloignées, qui, précédemment, n'étaient reliées qu'avec la capitale. Aussi, de Mézières

à Charlemont — trajet de 10 lieues — une lettre mettait-elle trois semaines, parce qu'elle devait aller à Paris et en revenir [1].

En comparant de 1791 à l'an IX (1801) le parcours annuel des agents des postes, en voiture, à cheval ou à pied, l'on constate que, dans l'espace de ces dix années, *le chiffre des kilomètres* était passé de 7 millions et demi à 15 millions [2]. Il est aujourd'hui de 260 millions, dont 189 millions sur voies ferrées. Quoique les postes eussent ainsi doublé d'importance, leur produit *brut* avait à peine augmenté (de 33 millions à 35) et leur produit net avait baissé (de 23 millions à 16 et demi).

Les recettes étaient demeurées stationnaires : parce que le tarif des affranchissements avait été abaissé et que le port des papiers de procédure — le sac à procès était une partie notable du trafic postal sous la monarchie — était moins lucratif depuis que les tribunaux avaient été rapprochés de leurs justiciables. Les dépenses, au contraire, s'étaient beaucoup accrues : l'extension du service en poste à un très grand nombre de routes n'avait pu se faire qu'à un prix quatre fois plus haut qu'en 1791, pour dédommager les maîtres de poste de la presque inactivité à laquelle ils étaient réduits, par la concurrence des voitures libres, presque aussi rapides que

(1) A. de Boislisle, *Contrôle Général*, II, 1381. — Arrêts du Conseil du 20 novembre 1785 et du 15 juillet 1786 (Arch. Nat., O1, 270). — Gouin *loc, cit.*, p. 7.

(2) Arch. Nat., AF. IV, 1387*c*. — L'augmentation se répartissait ainsi :

| | | 1791 | An IX |
|---|---|---|---|
| I. — Service avec chevaux de poste | | — | — |
| Kilomètres parcourus | | 1.760.000 | 3.304.000 |
| II. — Services par entreprise n'employant pas les chevaux de poste | | | |
| Kilomètres parcourus | en voiture | 1.872.000 | 2.864.000 |
| — — | à cheval | 1.892.000 | 6.428.000 |
| — — | à pied | 2.260.000 | 2.736.000 |
| *Totaux* | | 7.784.000 | 15.332.000 |

les malles; quant aux buralistes, leur traitement avait grossi à proportion du travail qui leur était imposé. Quoique ce travail se fût multiplié depuis le début de la Révolution, rien n'eût pu faire prévoir en 1801, ni même en 1840, le prodigieux développement des postes qui, dans notre France contemporaine, véhiculent, classent et font annuellement parvenir à leur adresse *trois milliards et demi* de lettres, de cartes, journaux et papiers de toute sorte.

Si l'on suit en détail, dans certaines localités, la marche du progrès postal depuis cent ans, on remarque que, *jusqu'au milieu du règne de Louis-Philippe*, nombre de petites villes ne possédaient encore ni bureaux, ni distribution journalière. Quant aux simples communes rurales, la plupart se contentaient d'une distribution par semaine. A Peyreleau (Aveyron), où le facteur passait *tous les huit jours*, une délibération du Conseil municipal s'exprime ainsi, en 1832 : « Le service actuel des postes suffit aux besoins; le service journalier ne serait *d'aucun avantage.* » En 1843, ce chef-lieu de canton fut doté d'une receveuse à 180 francs par an; en 1850, il eut deux facteurs; maintenant, il en a sept, et il en demande deux de plus, « indispensables », dit-il (1910). Il reçoit de différentes directions quatre courriers par jour et émet environ 2.000 mandats [1]. Plus tôt ou plus tard, suivant les régions, l'ancien porteur à 100 francs par an, payé parfois en nature par un poids convenu de blé, fut remplacé par une administration plus perfectionnée; mais partout, une fois éveillé, le besoin de communication grandit à mesure qu'il était satisfait.

Ces communications allaient être accélérées au XIXe siècle par la vapeur et l'électricité; le XVIIIe siècle, en ses dernières

(1) Notes communiquées par M. A. Carrière, instituteur à Peyreleau (Aveyron), sur ce canton et un certain nombre d'autres du même département.

années vit seulement la naissance du télégraphe aérien. On avait eu l'idée, lors de l'élection de l'Empereur en 1742, de placer des canons de deux en deux lieues de Francfort à Paris, « ce qui aurait fait connaître la nouvelle en cinq heures »; mais le transport des canons aurait, paraît-il, coûté 34.000 francs. Les pigeons voyageurs étaient pourtant connus, à cette époque, et employés en Orient par les capitaines de navires qui, en arrivant à Alexandrette, leur confiaient des missives pour les négociants d'Alep; l'on en lâchait aussi de Bassora pour Badgad, éloigné de plus de cent lieues[1].

La première expérience d'une petite ligne télégraphique fut faite dans le Jardin du Luxembourg (1690), sous le patronage du Dauphin et de sa maîtresse, la grosse Mlle Choin, très enthousiaste de cette idée bien que l'histoire ne lui prête pas d'ordinaire un grand mouvement dans l'esprit. L'invention était due à Amontons, de l'Académie des Sciences, qui trouva, dit Fontenelle, le moyen de faire parvenir une nouvelle en trois ou quatre heures aussi loin que de Paris à Rome, sans qu'elle fût sue dans tout l'espace compris entre les deux villes. « Cette proposition, si paradoxale et si chimérique en apparence, fut exécutée sur une petite étendue de pays. » Des gens disposés en plusieurs postes consécutifs, munis de longues-vues, apercevant les signaux, se les transmettaient les uns aux autres jusqu'au dernier *en aussi peu de temps* qu'il fallait au premier poste pour faire les signaux au deuxième.

Manquait-il à cette découverte quelque détail qui la rendît pratique? Toujours est-il qu'elle sommeilla durant cent années, jusqu'à ce que Claude Chappe établît, en 1791, à la

(1) Savary, *Le Parfait Négociant*, I, 440. — *Journal de l'avocat* Barbier, III, 333.

barrière de l'Etoile son premier *tachygraphe* — qui écrit vite — plus heureusement baptisé par Miot, chef de division à la Guerre, de *télégraphe* — qui écrit de loin. Une expérience officielle ayant été décidée par l'Assemblée Législative, après que la première machine eût été nuitamment brisée par des hommes masqués, une seconde fut hissée à Ménilmontant, chez Lepelletier Saint-Fargeau. Celle-ci fut incendiée par la populace comme suspecte de permettre à Louis XVI, enfermé au Temple, de correspondre avec ses partisans. Reconstruit sous la protection de la force armée, un nouvel appareil donna des résultats si probants par un échange de dépêches avec Saint-Martin-du-Tertre, localité distante de 35 kilomètres, que Chappe, appointé « ingénieur télégraphe » à 5 livres 10 sous par jour (1793), fut aussitôt chargé de mettre sur pied une première ligne de Paris à Lille.

Au châssis mobile de 1 m 65 centimètres de long sur 1 m 35 centimètres de large, garni de lames de persiennes à deux faces, blanches et noires, et flanqué de deux autres châssis plus petits qui se profilaient sur l'horizon, l'opérateur, placé dans une chambre basse, donnait l'impulsion avec un système de cordes et de poulies, lesquelles actionnaient aussi un petit appareil de contrôle, le *répétiteur*, placé à côté de lui. Quoique la machine pût prendre cent quatre-vingt-treize positions, chaque mot, au début, n'exigeait pas moins de six signaux, réduits peu après à deux par les vocabulaires de 1795.

Il fut alors dressé trois répertoires distincts de quatre-vingt-douze pages chacun, à quatre-vingt-douze mots par page, correspondant aux quatre-vingt-douze signaux ou développements du télégraphe dont l'un indiquait la page et l'autre le mot. Le premier de ces codes renfermait ainsi 8.464 mots usuels; le second contenait un même nombre de phrases, pour la Guerre et la Marine; le troisième était géographique. Entre Paris et Lille, les seize stations, à 14 kilomètres en moyenne

les unes des autres, furent reconnues plus tard trop espacées pour assurer une marche normale; de même avait-on suivi trop rigoureusement le principe de la ligne droite, au lieu de choisir les hauteurs les plus propices.

Le jour, pourtant, où apparut, sur le dôme du Louvre, cimier bien maigre et peu esthétique pour ce casque géant, la mécanique parlante de Chappe, fut une date mémorable dans l'histoire des communications. Le 15 fructidor an II (1er septembre 1794) parvenait la première dépêche, pour laquelle les appareils se déployaient simultanément depuis la tour Sainte-Catherine, à Lille, jusqu'au dernier poste de la Butte-Montmartre. C'était la nouvelle d'une victoire; Carnot vint en donner lecture à la tribune de la Convention : « La ville de Condé est restituée à la République; la reddition a eu lieu ce matin à six heures. »

Bien que l'histoire politique de la Révolution — la seule écrite jusqu'ici — ait, suivant sa coutume pour tout ce qui n'est pas la lutte voyante et bruyante des partis, à peine mentionné l'inauguration du télégraphe aérien, ce succès national excita grande jalousie à l'étranger; il parut en Allemagne des pamphlets pour décrier la machine de Chappe et en démontrer l'absurdité. A la tête de ce mouvement, Bergstrasser, l'auteur de la *synsématographie*, écrivait au Roi de Prusse : « Le télégraphe sert à amuser les Parisiens qui, les yeux fixés sur la machine, disent : « Il va! Il ne va pas! » Il alla pourtant, mais on a peine à comprendre comment. Tout manquait à Chappe, l'argent surtout, quoique son administration naissante parût disposer de « 13 millions par an ». Mais au temps où 100 francs valaient 5 sous en assignats et 0,60 centimes en mandats « territoriaux » du Directoire, ces 13 millions de papier représentaient à peine 90.000 francs en numéraire.

La ligne de Strasbourg exigeait 6.000 livres de fil de laiton; Chappe en obtint 300 et imagina d'y suppléer en empruntant

aux mobiliers confisqués, épars dans les magasins nationaux, les cordes de métal employées naguère à la suspension des lampes. A Metz, lorsque déjà la toiture du bâtiment où siégeaient les administrateurs du district était enlevée pour faire place à l'échafaudage du télégraphe, le travail fut interrompu faute de fonds, et les fonctionnaires, faute de toit, allèrent siéger ailleurs. L'an VI enfin, à l'occasion du Congrès de Rastadt, le Directoire délivra 176.000 francs en numéraire pour la construction de cette ligne de 600 kilomètres, comprenant 46 postes de Paris à Strasbourg; elle fut achevée en 5 mois. Les baraques étaient en bois; celles de la ligne de Paris à Brest furent construites la même année, en maçonnerie, au nombre de 55, sur un parcours de 870 kilomètres. Trois lignes fonctionnaient au début du Consulat, le 18 Brumaire : celles du Nord, de l'Est et de la Bretagne. Celle de Lyon, assez avancée, fut prolongée sous l'Empire jusqu'à Milan et Venise, et l'ensemble du télégraphe aérien comportait, en 1852, lorsqu'il disparut, un développement de 4.000 kilomètres [1].

Ce télégraphe primitif ne faisait pas de recettes, réservé comme il l'était aux dépêches officielles avec, pour unique client, la loterie d'Etat dont il publiait les numéros gagnants. Son budget, en 1814, s'élevait à 360.000 francs; chiffre modeste auprès des 96 millions de francs que produisaient nos télégraphes et téléphones de 1914.

Depuis cent dix ans, en ce domaine, de prodigieuses inventions ont vu le jour; elles ont accru la rapidité de transmission de l'écriture et de la parole; elles n'ont pas augmenté la qualité ou le nombre des « idées ». Le monde des idées, obéissant à des forces mystérieuses, tout indépendantes du monde matériel, dispose quand il le faut de courants d'une nature

(1) Voyez l'Atlas des lignes aériennes et, dans les *Annales Télégraphiques* (1860), l'histoire de la télégraphie aérienne, par Gerspach.

particulière pour la prompte diffusion des systèmes, des opinions ou des découvertes. De grands mouvements politiques, religieux, scientifiques même ou économiques se sont produits avec autant de soudaineté dans le passé, et les idées ont fusé de cerveau en cerveau, au XVI^e^ siècle ou au XVIII^e^, aussi vite qu'elles se répandent en notre siècle de téléphone et de radiotélégraphie.

Si la Révolution française, au lieu d'être contemporaine des diligences et des courriers bi-hebdomadaires, s'était accomplie, par exemple, il y a une quinzaine d'années, il ne manquerait pas d'historiens futurs pour soutenir qu'un régime aussi solide que l'ancienne monarchie n'aurait pu s'effondrer en quelques semaines sur l'ensemble du territoire, en un temps où les chemins de fer, les dépêches électriques et les journaux à un sou auraient rendu possible un pareil événement.

Sans s'exagérer la portée du développement des communications écrites ou parlées, on doit reconnaître que ce besoin nouveau d'envoyer et de recevoir des lettres et des imprimés innombrables, artificiel comme la plupart des besoins, donne des joies réelles pourtant, surtout aux petits, aux familles peu fortunées, dispersées par le travail, dont les membres se sentent moins loin les uns des autres depuis qu'un simple timbre de quelques sous les sépare et qu'un ouvrier ou un domestique, appelé par une dépêche d'un franc cinquante, peut arriver à temps pour embrasser sa mère mourante. Ce réconfort apporté aux foyers populaires, ce supplément de tendresse et de pitié, n'est-ce pas le meilleur gain de ces postes dont nous sommes si fiers?

Pour les riches contemporains, clients habituels du télégraphe, abonnés aux téléphones urbains et ruraux, le bon marché des timbres les touche peu; ce chapitre de leur budget est quatre ou cinq fois plus élevé qu'au temps où le port

des lettres coûtait quatre ou cinq fois plus cher. Des seigneurs, sous Louis XV, ne dépensaient pas 150 francs par an de ce chef et de gros bourgeois déboursaient à peine 50 francs.

La lettre portée par la vapeur, la phrase écrite au bout d'un fil, ou même sans fil, à travers l'espace par un courant électrique, la conversation de deux interlocuteurs éloignés de quinze cents kilomètres, ces phénomènes, qui passeraient pour invraisemblables si nous n'en usions tous les jours, sont encore « aimés pour eux-mêmes » par des créatures moins blasées : un Chinois, un Sénégalais se payent cinq francs de chemin de fer pour aller n'importe où et revenir, sans descendre, comme les enfants se payent deux sous de chevaux de bois et, pour les Arabes d'Algérie, le téléphone est un jouet si amusant qu'ils en usent pour le plaisir et qu'on a peine à les en arracher.

Nous autres, Européens, si nous dégageons des appels téléphoniques superflus, des télégrammes inutiles et, de ce fatras de papiers indifférents qu'apporte le facteur, les quelques lettres vraiment agréables ou nécessaires, nous constaterons que, celles-là, nos pères, pour les recevoir moins vite, les recevaient aussi il y a quatre-vingts ans ; que, par conséquent, le résultat positif des organismes nouveaux sur les relations humaines n'est pas *proportionné à la valeur propre* de ces découvertes géniales qui honorent si fort l'esprit humain.

Mais ce qui est vrai pour les voyageurs et les correspondances, déjà transportées autrefois bien que lentement, ne l'est pas pour les marchandises, hier inertes, que leur volume et leur poids semblaient, depuis l'origine du monde, attacher inexorablement au sol. La mobilité nouvelle des choses, ses conséquences sur la mentalité des gens, constitue la révolution, plus profonde que toutes les autres, à qui nous consacrerons les derniers chapitres de l'histoire des transports.

# CHAPITRE XVIII.

## LES MARCHANDISES. — LE COUT DES TRANSPORTS SUR ROUTE JUSQU'A LOUIS-PHILIPPE.

En 1913, chaque Français faisait transporter 1.300 tonnes par an à un kilomètre, soit 13.000 kilos à 100 kilomètres. — 50 milliards de tonnes kilométriques sur terre ou sur mer pour 39 millions de Français. — Comparaison du poids des lettres et des voyageurs à celui des marchandises. — Le tarif du chemin de fer comprend l'entretien de la voie. — La plus humble famille use journellement de produits venus des quatre parties du monde. — Café, sucre, morue, pétrole, bougies, fer, poutres, coton, laine, papier, nitrates du Chili, phosphates d'Afrique. — Jadis, la ruine des producteurs ne profitait pas aux consommateurs. — Aujourd'hui, les premiers vendent plus cher; les seconds achètent meilleur marché.

Le tarif de la « petite vitesse » depuis sept siècles. — Le gros charroi est libre. — Monopole pour les paquets inférieurs à 25 kilos. — De Paris à Lyon ou Bordeaux, 7 fr. 50 par 5 kilos sous Louis XVI. — Au moyen âge, les petits colis coûtent les frais de voyage d'un exprès. — « Entrepreneurs par la voie des rouliers ». — Les avaries de transport et les procès pour indemnités. — 0 fr. 73 à 1 fr. 86 pour la tonne de blé, par kilomètre. — Sous Louis XV, de Paris à Lyon, 1 fr. 10 par kilomètre. — Les frets de retour. — Manque de chevaux. — Élargissement des bandages de roues au commencement du XIX$^{e}$ siècle. — Le roulage sous Louis-Philippe.

Avant la guerre, chaque Français transportait, ou l'on transportait à son intention, pour le charme ou la commodité de sa vie, *treize cents tonnes par an* à un kilomètre, soit *treize mille kilos* à la distance moyenne de cent kilomètres.

Telle était, rapportée à nos 39 millions de concitoyens, quel que fût leur âge ou leur sexe, et quelque modeste que fût leur rang sur l'échelle sociale, la part qui revenait alors à *chacun d'eux* dans le volume et le poids gigantesque des 50 milliards de tonnes kilométriques, déplacées chaque année à leur intention et pour leur compte, par les voies ferrées, fluviales ou maritimes, sans parler du mouvement de nos routes terrestres dont il n'existe aucune statistique.

Ce mouvement global de 50 milliards de tonnes chargées,

déchargées, voiturées par ou pour nous, se décomposait en 180 millions de tonnes effectuant sur nos chemins de fer un parcours de 135 kilomètres, 35 millions de tonnes accomplissant sur les canaux et rivières un trajet de 156 kilomètres, et 40 millions de tonnes importées ou exportées par mer d'une distance que, pour être sûr de rester au-dessous de la vérité, l'on peut chiffrer à 500 kilomètres en moyenne, puisqu'elles venaient en égale quantité d'Angleterre et d'Amérique ou d'Asie, faisant tantôt 30 kilomètres et tantôt 7.000 (1).

Tous ces transports étaient une création récente, ils dataient de la seconde moitié du XIXe siècle : celui des chemins de fer, qui remplaçait la traction animale sur certains points, ne l'avait pas diminuée; il s'était purement ajouté à elle, c'était un gain total. Le nombre des chevaux de trait ayant fort augmenté ainsi que la longueur des routes ouvertes, on peut être sûr que les charrettes et camions, dans leur ensemble, véhiculaient, en 1913, un poids très supérieur à celui d'il y a soixante-dix ans (2). Quant aux transports maritimes, les entrées et sorties annuelles des ports français qui, — non compris le cabotage, — étaient, il y a treize ans, de 51 millions de tonnes, ne dépassaient pas 11 millions de tonnes en 1869 *et 3 millions et demi en 1845*. Enfin, sur les fleuves et canaux, qui, les premiers du moins, semblent avoir été le mode de locomotion préféré de jadis, le trafic était à peine, *en 1850, le quart* de ce qu'il était à la veille de la guerre de 1914; on en verra plus loin les motifs.

Il s'écrit plus de lettres qu'il ne se fait de voyages, mais il se véhicule, *au poids*, incomparablement plus de marchan-

(1) Notre commerce avec l'Angleterre, en 1913, se chiffrait, *en valeur*, par 2 milliards 356 millions, et notre commerce avec les Etats-Unis (1.300 millions), l'Argentine (500 millions), le Brésil (255), les Indes anglaises (403), la Chine (244), la Turquie (187), forme un total de près de 3 milliards. *En poids*, ces échanges respectifs sont dans un rapport semblable à celui de la valeur.

(2) Le nombre des entreprises de voitures publiques était de 14.000 en 1869; il était de 19.000 en 1909.

dises que de papiers postaux et de créatures humaines. Les anciens modes de transport étaient parvenus à assurer tant bien que mal la circulation des lettres et même des voyageurs, colis peu encombrants et peu lourds. Les quatre-vingt-dix objets de correspondance, — moitié lettres, moitié journaux ou imprimés, — que chaque Français recevait annuellement avant 1914 représentent, à vingt grammes chacun, une charge globale de 720.000 tonnes. Ce voyageur lui-même qui montait en chemin de fer quatorze fois par an et faisait en totalité 462 kilomètres sur le territoire de la République, admettez qu'il pèse individuellement 75 kilos, constituait, pour l'ensemble des réseaux, un poids total de un milliard 400 millions de tonnes kilométriques.

Qu'est-ce que cela, comparé aux 24 milliards de tonnes de marchandises? Les chemins de fer transportaient donc au poids *dix-sept fois plus de marchandises* que de voyageurs. La tonne de voyageurs (à 75 kilos par tête) payait 46 centimes par kilomètre; mais la tonne de marchandises, en petite vitesse, payait dix fois moins, — quatre centimes et quart; — ce qui de nos jours permettait aux objets vulgaires et de peu de prix d'aller très loin, et ce qui explique aussi combien cela leur était autrefois impossible.

Notez, et c'est un point capital, que dans le prix perçu par le chemin de fer est compris l'*entretien de la voie*, dont l'ancien roulage n'avait pas à tenir compte. Or, comment eût-on pu entretenir une route telle que celle de Paris à Lyon ou à Calais, sur laquelle eussent passé *chaque jour* des millions de kilos? Répartie sur nos 40.000 kilomètres de chemins de fer, la charge annuellement transportée en 1913 ressortait *en moyenne*, par kilomètre et par jour, à 2.000 tonnes, sans compter le poids des véhicules; quelle route pourrait, *en temps normal*, supporter le passage quotidien de 1.000 charrettes portant chacune 2.000 kilos?

Il peut sembler extraordinaire et même invraisemblable que, pareil à M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, chaque Français, avant la guerre, déplaçât inconsciemment, envoyât ou apportât, chaque année, d'une distance moyenne de 200 kilomètres, 6.500 kilos par terre ou par eau. Cependant, si l'on regardait vivre, je ne dis pas les riches ou les bourgeois, producteurs et consommateurs d'importance, mais le plus simple paysan dans son village, on ne s'étonnera plus que, pour faire vivre comme elle vivait en 1914 la famille qui occupait cette maisonnette, il fallût mouvoir et véhiculer un pareil poids.

Presque tout ce qu'elle consommait venait de loin et les choses mêmes qu'elle produisait sur place, comme les grains ou le bois, pour qu'elles n'enchérissent pas à l'excès, pour que le pain blanc de sa table et la bûche de son foyer ne devinssent pas, en devenant rares, des objets de luxe qui lui eussent échappé, devaient être multipliés par des apports lointains, dans l'intérêt de cette famille paysanne. Il fallait que le froment du Nord vînt alimenter le Midi, que le froment de l'Amérique, de l'Inde ou de la Russie comblât les vides de la récolte française. Si le charbon de terre n'avait pas remplacé le bois dans tous les usages industriels, si les citadins ne l'avaient pas employé de préférence comme combustible; si, même aux champs, le maréchal, le bouilleur de cru, ne s'était servi de houille pour sa forge ou son alambic, le bois, disputé par des consommateurs plus fortunés, eût été arraché aux campagnards.

Pour sa nourriture quotidienne, cette famille rurale usait de café du Brésil, de sucre de l'Aisne ou du Pas-de-Calais, de morue de Saint-Pierre et Miquelon ou de Terre-Neuve; le pétrole, qui brûlait dans sa lampe de faïence blanche suspendue aux solives du plafond, venait de Bornéo dans l'océan Indien ou de Bakou sur la mer Noire; sa bougie était le pro-

duit de graisses internationales, peut-être de gadoues des Etats-Unis, désinfectées, blanchies et déshydrogénées par un procédé scientifique récent. Sa faucheuse était importée d'Amérique, à moins qu'elle n'eût été fabriquée par la succursale française de quelque *International Harvester*. De Lorraine venaient le fer de sa charrue, l'acier de ses essieux, de ses bandages de roues, de ses instruments aratoires, la ronce artificielle de ses clôtures. Le lien de corde, enroulé sur le front de ses vaches, était fait avec les fibres de Manille (îles Philippines) mariées au chanvre russe de Riga. Les poutres de son toit, le plancher de son grenier étaient arrivés tout équarris et débités de Suède et de Norvège, d'où lui venaient aussi, sous forme de sapin brut, le papier de son journal et son propre papier à lettres. Sa chemise, son mouchoir, ses serviettes de coton venaient de la Louisiane ou du Texas, la laine de ses habits venait d'Argentine ou d'Australie, et, si l'on objecte que parmi les fournitures qui précèdent beaucoup sont de faible poids, on se souviendra que les milliers de kilos d'engrais artificiel qui fertilisaient ses labours ou ses prairies venaient, les nitrates du Chili, les phosphates de l'Afrique du Nord.

Des diverses provinces françaises et même de toutes les parties du monde étaient *apportés* à ce paysan cent objets nécessaires ou utiles à son exploitation agricole, comme à sa nouriture, à son vêtement, à son éclairage personnel; mais il n'usait pas moins des moyens de transport pour exporter, à des prix avantageux, presque tout ce qu'il produisait et qu'il n'aurait pu continuer de produire pendant un an, ou même seulement pendant quinze jours, si des trains entiers de chemins de fer n'étaient partis sans cesse de la station la plus voisine, chargés de ses volailles, de ses légumes, de ses fruits, de ses fleurs, aussi bien que de ses grains, de son bétail ou de son vin.

C'est ainsi que le transport des marchandises est le plus important de tous, non seulement *en lui-même*, par le nombre des kilogrammes, mais *par ses conséquences :* la civilisation moderne, si complexe, repose sur lui tout entière, parce qu'il est la condition essentielle de toute production et de toute consommation, partant de toute industrie, de toute richesse, de tout bien-être. C'est la révolution des transports qui a mis fin à ce désolant paradoxe de naguère : l'extrême abondance des récoltes devenant une cause de ruine pour les producteurs, par un avilissement des prix dont les consommateurs n'étaient pas à même de profiter.

« Mourir de faim sur un tas de blé », suivant le mot connu de Mme de Sévigné, n'était pas seulement le fait d'une province exceptionnellement favorisée où le grain ne trouvait plus d'acheteurs, mais celui de régions très vastes et même de la France entière à certaines époques où les défrichements allant plus vite que l'accroissement de la population et l'offre de denrées dépassant la demande, tout progrès était paralysé. Par contre, la cherté, dont souffraient les consommateurs, n'était jamais avantageuse aux producteurs, parce qu'elle avait *pour cause nécessaire la disette;* l'on ne pouvait si bien vendre que ce dont nul n'était vendeur.

Si l'on trouve, du XIIIe au XVIe siècle, des hectares de vignes à 140 et même à 70 francs, — de notre monnaie, — en Languedoc, tandis qu'il s'en voyait à 4.000 et 6.000 francs à Argenteuil et à Vanves, à 7.000 et 8.000 francs en Basse-Normandie et à Nanterre, c'est que, moins le climat était favorable à leur culture, plus les vignes augmentaient de prix par leur rareté. Avec une production réglée sur la consommation locale, le phénomène était semblable pour toute marchandise. Avant la guerre, avec une consommation universelle sollicitant la production indéfinie des bonnes qualités à bas prix, un phénomène inverse apparaissait : par la divi-

sion du travail sur le globe, par l'adaptation des cultures et des industries aux climats, au sol, aux forces naturelles et aux conditions économiques, l'humanité réalisait ce prodige : d'acheter meilleur marché tout en vendant plus cher.

Pour faire pareille besogne, il fallait un outil que nos devanciers ne possédaient pas : si le lait pur était, en 1913, moins coûteux à Paris qu'il y a soixante ans, tout en rapportant davantage au fermier qui le fournit, c'est qu'il venait, il y a treize ans, aussi vite de 150 kilomètres que de Garches ou de Montfermeil sous le second Empire. Et si la pierre à bâtir de nos grandes villes, bien qu'amenée d'une carrière lointaine, faisait réaliser à la fois un gain nouveau au propriétaire qui l'extrayait et une économie à l'entrepreneur qui l'employait, c'est que le remorqueur ou la locomotive avaient fait voyager ce bloc énorme pour quelques francs. Avec le roulage d'autrefois, la pierre eût trop enchéri en route et le lait fût resté en route trop longtemps.

Quel fut donc, dans les sept siècles qui ont précédé le nôtre, le tarif de la « petite vitesse »? non que je prétende ici dresser, pour le moyen âge et les temps modernes, une nomenclature analogue à celle du copieux in-folio qu'est le *Livre Chaix* de nos compagnies de chemins de fer. L'œuvre serait assez malaisée et d'ailleurs fastidieuse. Mais, grâce aux prix de transport que j'ai recueillis en assez grand nombre, pour des marchandises variées et s'appliquant à des poids et à des distances précis, il est possible, en traduisant les chiffres anciens en chiffres de 1913, de savoir ce qu'il en coûtait jadis *par kilomètre et par tonne de mille kilos,* et de comparer au présent un passé jusqu'ici obscur.

Les transports qui, pour les voyageurs et les lettres, devinrent, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, l'objet de monopoles assez jaloux, demeurèrent libres pour les marchandises. La

loi seule de l'offre et de la demande régla depuis le moyen âge jusqu'à la fin de la monarchie le voiturage des marchandises, la « petite vitesse » du moins, c'est-à-dire le gros charroi. Pour les colis légers, *portés au trot*, — allure correspondant à la « grande vitesse » actuelle, — leur trafic était, depuis Louis XIV, réservé aux Messageries Royales; celles-ci obtenaient fréquemment condamnation à dommages-intérêts (de 20 à 70 francs) des rouliers qui s'étaient illégalement chargés de paquets inférieurs à 25 kilos, ou en avaient indûment groupé plusieurs pour atteindre ce poids.

La taxe officielle appliquée par les diligences à ce que nous nommons les « colis postaux » était graduée suivant la distance : de 50 centimes, chiffre minimum pour 5 kilos expédiés à 40 kilomètres, elle s'élevait par 20 kilomètres de 25 centimes; de sorte qu'à destination de Lyon ou de Bordeaux, 5 et 10 kilos, au lieu de 80 centimes et 1 fr. 25 en 1913, payaient, sous Louis XVI, 7 fr. 50 et 15 francs (1). Ce tarif de la fin de l'ancien régime, avec son supplément de 50 centimes pour livraison à domicile, était cependant inférieur d'un tiers à celui des premiers coches publics au temps de Louis XIII (2).

Il eût paru bien bon marché aux gens des XIVe et XVe siècles, où les petits colis payaient proportionnellement le plus cher, grevés qu'ils étaient des frais d'une voiture souvent aux trois quarts vide. Il en coûtait 10 francs pour le port d'une robe de Paris à Compiègne (1302), 96 francs pour celui d'une grande cage de perroquets de Montargis à Paris, 128 francs pour quelques poissons de Paris en Franche-Comté et 72 francs pour un baril de lamproies de Paris à Arras (1405).

(1) Arch. Nat., AD IX, 457 (Arrêt du Parlement 13 décembre 1676; sentence du Châtelet du 10 novembre 1678 et autres passim; arrêts du Conseil, 8 février 1683 et 7 août 1775).

(2) 36 centimes par kilo à 100 kilomètres, ce qui, pour 10 kilos à Lyon, faisait 21 fr. 60.

Au XVIe siècle, le port d'une épinette de quelques kilos, — cet embryon des pianos futurs, — était payé 84 francs de Tours à Cognac; celui de deux « harnais d'armes », — armures complètes, — 108 francs de Besançon à Bruxelles (1501) ; celui de six gerfauts, de Bruxelles à Prague, 166 francs (1595).

Ces prix et beaucoup d'autres du même genre ne sont pas, à proprement parler, la rémunération effective d'un « transport » de marchandises, mais la dépense de voyage d'un exprès, indépendante de la charge à lui confiée. C'était des manifestations de luxe, disparues de notre temps où elles seraient sans objet. Elles suppléaient à la « grande vitesse » inexistante, mais n'ont pas plus d'analogie avec un trafic organisé que n'en ont par exemple avec le tarif actuel des cercueils par chemin de fer, des cortèges funéraires qui rapatriaient *processionnellement*, parfois de fort loin jusqu'au tombeau familial, un cadavre princier : ainsi en coûta-t-il 160 000 francs pour ramener d'Italie à Thouars (Charente), escorté d'une foule de prêtres et de chevaliers, entre deux rangs de porteurs de torches en cire le corps de Louis de la Trémoïlle, tué à la bataille de Pavie (1525).

Lorsque, au contraire, 500 plumes de chapeau payent 56 francs de Paris à Nevers (1618), ou six fromages de Parmesan 26 francs de Milan à Bruxelles, nous voyons bien et que les charretiers devaient sur le parcours avoir d'autres clients, et qu'ils en avaient cependant fort peu, puisqu'ils exigeaient pour de si faibles poids un pareil fret[1]. Plus tard, lorsque des services réguliers fonctionnèrent, le port des petits colis fut moins fantaisiste : 20 francs pour une valise par le coche de Paris à Troyes, 1 fr. 30 pour une paire de

(1) Voyez les tableaux de notre t. VI, pages 649 et suivantes, pour les sources de tous les prix ci-dessus et de ceux qui vont suivre.

souliers de Paris à Strasbourg ou 10 fr. 50 pour « deux belles truites » de Dieppe à Versailles (1760).

Encore n'était-ce que sur quelques grandes routes. Entre localités médiocrement éloignées mais qu'aucun passage périodique de voitures n'unissait entre elles, le prix demeure élevé et d'ailleurs très variable : de Vinsobres, bourg de Dauphiné, à Grenoble, le kilo paie tantôt 87 centimes pour des vêtements tantôt 3 fr. 75 pour des truffes (1635), sans que la nature de la marchandise y fut pour rien, car, pour les mêmes objets, le port diminue ou augmente *du simple au double* à quelques années d'intervalle. La fixité des tarifs est un bienfait tout moderne; avant la création des chemins de fer, quand la marchandise était abondante, l'outillage des transports devenant insuffisant, les prix s'élevaient brusquement au triple et au quadruple comme les frets sur l'Océan.

Les « colis postaux », malgré leur nombre d'environ 75 millions, et d'ailleurs tout le trafic dit de « grande vitesse », ne représentaient qu'une bien faible partie du mouvement des marchandises avant la guerre : sur nos voies ferrées, 20.000 wagons y suffisaient, tandis que 335.000 étaient affectés à la « petite vitesse ». A cette dernière pourvoyaient, vers la fin du XVIII^e^ siècle, à Paris, seize « commissionnaires-entrepreneurs de grosses voitures par la voie des rouliers, pour toutes les villes du royaume » ; les uns spécialisés dans certaines directions, les autres prenant pour tout pays.

Plusieurs fois l'Etat avait songé à réglementer ce commerce : dès le règne de Louis XIII, on faisait valoir que « les marchands sont le plus souvent en peine de trouver des rouliers et s'ils n'ont de quoi leur donner leur charge, faut qu'ils attendent souvent quinze jours ou un mois ». Les colis étaient « confiés au premier venu, pauvre homme parfois, qui n'a qu'une charrette et vend, si elle se rompt en chemin, une partie de ses chevaux pour la faire réparer ou en avoir une

neuve ». Un fermier sollicitait (1634), en échange d'un versement de 1.500.000 francs, dont le Trésor lui eût servi l'intérêt à 4 pour 100, *le privilège du roulage* en France; s'engageant à faire partir à jours fixes *une ou deux charrettes par semaine*, chargées ou non, — c'était sans doute assez en ce temps-là, — et, de plus, « à assurer et garantir la marchandise » [1].

Clause précieuse au premier chef : suivant l'usage d'alors, on dessinait à l'encre *une main* sur le ballot ou la caisse, pour indiquer que son contenu était fragile, mais cela ne servait pas à grand'chose [2]; dans son *Histoire de la manufacture de Saint-Gobain* (1665-1865), M. Augustin Cochin, administrateur-délégué de cette compagnie, affirme qu'autrefois, sur 72 glaces transportées de Chauny à Paris, 12 seulement arrivaient entières; pourtant le voyage se faisait par eau, et ces anciennes glaces n'avaient qu'un mètre de côté. De ces miroirs brisés, des pièces d'étoffes gâtées ou tachées d'eau et de toutes avaries en général, il fallait bien faire son deuil; les transporteurs gagnaient toujours leurs procès; les tribunaux, estimant que ce risque était naturel, n'accordaient rien et, pour les coffres ou valises perdus sans valeur déclarée, ils n'allouaient qu'une indemnité fort médiocre [3].

Les projets de monopole se renouvelèrent périodiquement jusque sous Louis XVI, soulevant chaque fois, de la part du commerce, des protestations énergiques qui firent reculer le pouvoir [4]. Les adversaires des courtiers libres leur repro-

(1) Arch. Aff. Etrang., France, t. 810, f. 162. — Almanach Royal, 1770. — Arch. Dép. Corrèze, E. 336. — Arrêt du Parlement, 25 février 1263 (Arch. Nat., A D +).

(2) SAVARY, *Le Parfait Négociant*, I, 44.

(3) Arch. Nat., A D IX, 457. — Le maximum ne pouvait dépasser 500 francs (*Passim* et, notamment, Ord. du Lieutenant civil, 18 juin 1681, 15 juillet 1713, 28 mars 1714).

(4) Voyez aux Arch. Nat. (G. 1/124, 125, 127), le projet Ricard en 1762; un autre en 1787 ; les lettres patentes du 16 février 1785. — Un arrêt du Conseil, du 9 août 1781, concéda aux régisseurs des messageries le privilège des marchandises en transit; un autre arrêt du 14 septembre 1782 révoqua formellement le précédent.

chaient de prélever des commissions exorbitantes, allant jusqu'à 40 pour 100 et faisant des 60 et 120 francs par tonne.

Le taux *moyen* des transports par terre se tenait, avant la Révolution, aux environs de 1 franc par kilomètre et par 1.000 kilos, avec un maximum de 1 fr. 60 et un minimum de 0 fr. 40. Depuis le moyen âge, il oscillait entre 2 francs et 0 fr. 50, sauf pour des objets précieux, — en 1315, une statue d'albâtre coûte 2.200 francs de port de Paris à Dijon, — ou pour de très petits poids, — trois rames de papier d'impression paient (1562) sur le pied de 2 fr. 66, et 42 kilos d'amandes sur celui de 20 francs la tonne kilométrique. Il règne ici la plus grande fantaisie.

Des prix exceptionnels se rencontrent aussi pour de courts trajets sur de mauvais chemins : le blé paie à Abbeville la même année (1476), dans la direction d'Amiens, 1 franc la tonne kilométrique et 4 fr. 10 dans la direction de Saint-Valéry, sans doute à cause des difficultés du charroi.

En général, les chiffres que j'ai recueillis montrent le port du blé variant, au cours des siècles, de 0 fr. 73 à 1 fr. 86 la tonne kilométrique, celui du vin de 1 franc à 1 fr. 32, celui du bois de charpente de 0 fr. 32 à 1 fr. 54, — des canons payaient 0 fr. 50 et des volailles 2 francs. Il existait naturellement quelque sorte de gradation entre les prix suivant le caractère plus ou moins périssable des marchandises : le foin coûtera 0 fr. 77, le beurre 1 fr. 35, et, par exemple, à la même date (1765), d'Aix à Paris, les savons et l'épicerie sont taxés à 0 fr. 90 par kilomètre aux 1.000 kilos, tandis que les vins en caisse le sont à 1 fr. 30. Mais le cours des transports subissait tant de vicissitudes, obéissait à tant de causes impossibles à discerner! Nous ne serons pas surpris de voir la tonne de laine brute supporter 1 fr. 80 par kilomètre (1673) sur la route d'Orléans et les drogueries 0 fr. 63 seulement sur celle de Soissons, et nous ne nous étonnerons pas d'ap-

prendre par Albert Dürer que d'Anvers à Nuremberg (1521), on lui prend pour divers bagages, *à quelques jours d'intervalle*, 265 francs, puis 1.060 francs les 1.000 kilos. Sans doute ce dernier chiffre est accordé au « vicarius », plus spécialement chargé de voiturer les curiosités [1].

Sur la ligne de Paris à Lyon (1762), le tarif normal des rouliers était de 1 fr. 10 par tonne kilométrique, mais les huîtres venaient de Marennes à Paris pour 0 fr. 76, et le port des vivres militaires, qui se payait en Normandie sur le pied de 1 fr. 60 (1775), tombait, quelques années plus tard, à 0 fr. 60 [2]. Le plus ou moins de concurrence, et aussi l'état plus ou moins praticable des voies de communication, suffirait à expliquer d'aussi brusques écarts.

Les routes, au XVIII[e] siècle, se créaient lentement; j'ai, ci-dessus, conté l'histoire et les doléances des voyageurs [3]; les détails abondent sur ce sujet : Blondel, ministre de France près l'électeur Palatin, qui regagnait son poste en janvier 1735, écrit au ministre Chauvelin : « J'ai resté une nuit dans les boues, et hier, étant parti à six heures du matin de Château-Thierry, je fus heureux d'y pouvoir retourner coucher le soir, ma berline ayant été embourbée dès dix heures et n'ayant pu la retirer qu'à six heures du soir. Je n'ai pu faire aujourd'hui que *cinq lieues*, quoique ayant à ma voiture *douze et quatorze chevaux*. Enfin, les boues sont telles qu'une charrette sur laquelle il y avait trois invalides ayant versé près d'ici, il y en eut un qui s'est noyé dans la boue [4]. »

Les entrepreneurs de charroi passaient avec les laboureurs du voisinage des marchés sujets à mille fluctuations; en certaines directions, on utilisait des frets de retour : le conces-

(1) *Voyage d'Albert Dürer aux Pays-Bas* (trad. Narrey), p. 125 et passim.

(2) Trois caisses de l'intendant Dupré de Saint-Maur jouissent même, de Bourges à Bordeaux (1777), d'un prix de 37 centimes la tonne kilométrique.

(3) Voyez ci-dessus le chapitre *Routes et Ponts*.

(4) PAUL FOULD, *Un Diplomate français au XVIII[e] siècle*, p. 197.

sionnaire d'une houillère en Limousin, sous Louis XV, se proposait, dit-il, « d'employer pour le transport de ses charbons 3 à 4.000 voitures qui passent continuellement à vide auprès de sa mine, pour aller chercher à Limoges le sel qu'elles conduisent en Auvergne ». L'on ne sait ce qu'il advint de ces espérances; mais une autre mine, en Bourbonnais, ne pouvait livrer au port de Moulins, cependant peu éloigné, plus de 700 tonnes par mois (1793), « vu le manque de chevaux et de fourrages »[1].

Bien que les charrettes ne fussent pas très communes, surtout dans le Midi où beaucoup de transports se faisaient encore sur des bâts, à dos de bêtes de somme, — mauvais *roussatis* de foire, — le matériel de traction dut pourtant s'améliorer au début du XIX[e] siècle : un voyageur anglais (1802) témoigne de l'admiration pour la manière dont on construit les charrettes dans l'Ouest de la France : « Elles sont placées sur de très hautes roues, la charge répartie en équilibre sur un essieu où l'on attache les traits. Un marchand m'a dit qu'un cheval pouvait ainsi traîner 3.600 livres. » De ce perfectionnement des charrettes, Mercier fait au contraire honneur à l'Angleterre : « Les jantes de toutes les voitures roulant fardeau, dit-il, sont *trois fois plus larges* qu'elles n'étaient ci-devant..., large bandage que nous avons enfin imité des Anglais[2]. »

Avant que l'invention, puis le progrès des chemins de fer n'eussent abaissé graduellement le coût des transports aux 4 centimes et quart où nous le voyions en 1913, une première réduction, très importante, avait été obtenue de 1800 à 1855

(1) Ces mines étaient situées à Fins et Gabelier. Soc. Emul. Allier, t. XII, p. 406. — Soc. Scient. Creuze, III, 272. — Arch. Dép. Seine-et-Oise, E. 4563, 49980.

(2) Mercier, t. XI, p. 180. — Journal de John Carr (*Un Anglais en France après le paix d'Amiens*), publié par M. Babeau, p. 110. — De Montaugé, *Agriculture dans le Toulousain*, p. 37. — Docteur Puech, *Nîmes à la fin du moyen âge*, p. 325.

par la triple amélioration des routes, des véhicules et des chevaux, ces derniers multipliés par l'élevage, tandis qu'ils étaient sous l'ancien régime bien peu nombreux. Le roulage accéléré ne coûtait plus, à la fin du règne de Louis-Philippe, que 44 centimes environ et le roulage ordinaire que 26 centimes par kilomètre [1].

(1) D'après M. E. Flachat (Enquête de 1861), il n'aurait plus été, à cette date, que de 22 centimes et demi. Quelques auteurs ont indiqué, pour 1830, le chiffre de 25 centimes, très inférieur à la réalité.

# CHAPITRE XIX.

## TRANSPORTS PAR RIVIÈRES ET CANAUX. — PÉAGES.

Au moyen âge, de 6 à 60 centimes la tonne kilométrique pour les transports fluviaux. — Moyenne de 21 centimes autrefois, de 1 centime aujourd'hui. — Rivières françaises raccourcies de 1.300 kilomètres depuis 35 ans. — Disparition des trains de bois; 18 tonnes de bois flotté sur 1.000. — Projet de la Seine canalisée autour de Paris sous Henri IV. — 200.000 tonnes entre Bordeaux et Toulouse par eau, en 1847; 25.000 par terre. — Longueur quintuplée des canaux depuis 1880. — 3 millions de fret sur le canal de Saint-Quentin en 1913.

Au xx^e^ siècle, routes et ponts sans péages; aux temps féodaux, des péages et pas de routes. — Les ventes et locations des péages, rapprochées de leur tarif, révèlent l'état de la circulation. — Suppression, au xviii^e^ siècle, des « travers » ou « coutumes » sans titres. — Résistance des propriétaires. — Comment la matière imposable leur échappe. — Obligation, jusqu'en 1738, pour les bateaux, d'aller décharger à Rouen des marchandises destinées au Havre. — Entraves aux transactions, de la part des vendeurs, pour se réserver la clientèle locale.

Ce tarif, appliqué il y a quatre-vingts ans aux charrois de plusieurs tonnes, eût semblé incroyable au temps de Louis XVI, où l'on payait 1 franc sur routes de terre. Le prix de 26 centimes n'était obtenu aux siècles passés que sur les fleuves ou les canaux. Bien qu'on puisse noter, au moyen âge, des transports par eau depuis 6 centimes jusqu'à 60 pour des marchandises identiques, pour des pierres par exemple, les frets ne descendaient guère au-dessous de 14 centimes sur la Loire ou le canal de Briare et ils ne s'élevaient pas en général au-dessus de 30 centimes sur le canal du Languedoc, sur la Garonne ou sur le Rhin.

Or, le fret sur canal ou sur rivière, que l'on peut évaluer à 21 centimes jadis, était en moyenne, avant la guerre, d'*un centime* par tonne kilométrique, réduit ainsi des 19 vingtièmes, dans une proportion presque pareille à celle des routes de terre du xviii^e^ siècle comparées aux chemins de fer actuels.

Ici, le phénomène semble au premier abord moins explicable : la navigation fluviale s'est pourtant radicalement transformée. Elle évolue sans cesse; qui croirait que les rivières françaises, après s'être allongées de 1.000 kilomètres de 1847 à 1887, se sont raccourcies depuis trente-cinq ans de 1.300 kilomètres? Non qu'elles aient *géographiquement* diminué et qu'elles n'occupent plus la même place sur la carte, mais *économiquement* leur longueur utile, d'abord prolongée par le commerce, a ensuite décru : les bateaux, grandis, ne daignant plus fréquenter les sections de cours d'eau trop étroites ou trop peu profondes.

Des méthodes vieillies disparaissent, leurs défauts n'étant plus masqués par un bon marché relatif : tels les trains de bois, qui, depuis leur invention à la fin du XVI^e^ siècle, semblaient ne pouvoir être pratiquement remplacés. La construction d'un train de bois bien couplé, avec futailles vides, coûtait 210 francs de main-d'œuvre sous Louis XV; deux hommes le conduisaient de Clamecy à Paris pour 120 francs, et l'on mettait 8 trains à la file, sous la haute main d'un voiturier inspecteur [1]. En 1913, il passait par les voies navigables dix fois moins de bois que de houille, mais, sur *1.000 tonnes de bois* à peine s'il y en avait *18 de flotté.*

Les temps féodaux, trop faibles pour violenter la nature, respectaient le lit des fleuves. Quand un port émigrait par ensablement, ils essayaient bien un peu de le retenir : à Aigues-Mortes, au XIV^e^ siècle, les autorités provençales dépensèrent à cette fin 320.000 francs sans résultat (1376). « Il faudrait, disait-on, pour purger le port des sables qui l'envahissent, établir un canal dans lequel on ferait passer le Rhône. » Charles VI signa plus tard des lettres patentes approuvant la construction de ce canal, mais on n'alla pas

(1) Ordon. Municipale du 13 avril 1737 (Arch. Nat., A D +).

plus loin que cette signature. Quelques villes, quelques corporations de marchands se cotisaient modestement de temps à autre en vue d'un travail local : à Rennes sur la Vilaine, à Toulouse sur la Garonne « pour l'extirpation des rochers qui gênent la navigation »[1].

Les idées se firent jour de Henri IV à la Révolution, des plans furent dressés et l'on en exécuta plusieurs. Parmi ceux qui ne furent pas exécutés figure le « grand canal destiné à donner cours à la rivière de Seine autour de la bonne ville de Paris ». On estima les terrains à exproprier; on nomma et l'on paya des ingénieurs, des architectes, des contrôleurs, puis on n'y pensa plus (1636)[2]. C'était une idée de Richelieu, moins avisé en affaires qu'en politique, qui avait aussi projeté de faire à ses dépens un canal de jonction de la Gironde et de la Seudre (notable ruisseau de l'arrondissement de Jonzac) « pour faciliter le commerce de Bordeaux[3] ».

Le canal de Briare, puis le canal du Midi furent entrepris et achevés à grand effort et bien lentement; œuvres superbes et aussi audacieuses, pour le XVII^e siècle, que le creusement moderne des canaux de Suez et de Panama. Les contemporains de Riquet, plus aptes à remuer des idées que de la terre, financiers à la bourse peu garnie, ingénieurs au bras encore peu puissant, ne disposaient pour leurs travaux publics d'aucun de nos outils tranche-montagnes d'aujourd'hui : pelles à vapeur, avec lesquelles trois ou quatre ouvriers déplacent 5 à 6.000 mètres cubes par jour; benne Hoover et Mason, qui permet à un seul individu de décharger 250 tonnes à l'heure.

(1) Arch. Dép. Gard, H. 172; Haute-Garonne, B. 391. — Mém. Assoc. Bretonne, 1850, p. 180. — Arch. Nat., A D+), Ar. de la Cour des Aides du 11 mars 1634.

(2) Voyez Arch. Guerre, XXIX, 25 *bis* et XXXII, 325. — Gui Patin, *Lettres* (Ed. Réveillé), I, 43.

(3) Mémoire de l'intendant de la généralité de La Rochelle (1706). — Il existe aujourd'hui un canal de la Seudre à la Charente où il passe 33 bateaux par an.

La jonction de l'Océan avec la Méditerrannée, soit par la Bourgogne, soit par le Languedoc, était à l'enquête depuis soixante ans, lorsque les travaux commencèrent sous Louis XIV. L'union des deux mers ne se réalisa d'ailleurs que sur les cartes, où la voie était marquée d'un trait continu; car, dans la partie de la Garonne comprise entre Toulouse et l'embouchure du Tarn (81 kilomètres), la navigation était presque nulle faute de profondeur [1]. De Toulouse à Bordeaux, le trafic annuel *par eau*, en 1847, n'était encore que de 200.000 tonnes, dont 120.000 à la descente et 80.000 à la remonte; *par terre*, de Bordeaux à Toulouse, il n'était pas transporté plus de 25.000 tonnes; il est vrai que le roulage prenait alors 85 francs les 1.000 kilos, c'est-à-dire 33 centimes par kilomètre.

Dans les dernières années de l'ancien régime, l'opinion se préoccupe partout de l'amélioration des routes fluviales et, au lieu de contrecarrer les projets du gouvernement, comme elles l'avaient fait maintes fois antérieurement lorsqu'il s'agissait d'ouvrir une route ou de creuser un canal, les municipalités, les assemblées locales pressent l'Etat de leur venir en aide; mais quoique à cette époque les mémoires, les projets, les plans et devis détaillés se soient multipliés dans les cartons en vue d'approfondir, élargir, curer au moins et utiliser les cours d'eau de toute taille, ne fût-ce qu'en détruisant les barrages qui les obstruaient [2], il n'existait encore, sous Louis XVI, qu'un millier de kilomètres de canaux livrés à la circulation.

Le longueur de nos canaux actuels, — 4.700 kilomètres, — a presque quintuplé; mais c'est seulement depuis 1878 que

(1) L'Edit de juin 1629 avait confié l'exécution du canal à la compagnie du Morbihan et, dès 1632, il existait une commission pour étudier le projet. Voyez Arch. Aff. Etrang., France, t. 802, fol. 206. — Mém. Acad. Bordeaux, 1847, p. 311.

(2) Arch. Dép. Cher, C. 124; Lot-et-Garonne (Mezin BB, 3); Drôme, E. 5.879. — Soc. Hist. Périgord, 1877, p. 62.

plus de moitié d'entre eux ont été amenés à une profondeur d'eau de 2 mètres et munis d'écluses uniformes, permettant la circulation de la péniche flamande de 320 tonnes, — 38 mètres de long sur 5 mètres de large, — du type le plus usité : 2.630 kilomètres de canaux, — au lieu de 463 il y a quarante ans, — et 2.630 kilomètres de rivières, — au lieu de 996, — sont maintenant dans ce cas. Sur le parcours de la Seine, le tirant d'eau s'abaissait naguère à 65 centimètres (Pont-de-l'Arche) et même 50 (Poses, dans l'Eure) ; au passage de certains points, il fallait jusqu'à 50 chevaux pour haler, en remonte, des bateaux qui portaient au plus 200 tonneaux. Aussi la jauge *ordinaire* des bateaux de Seine n'était-elle que de 60 tonnes et celle des bateaux de Loire de 30 tonnes. Aujourd'hui, par sa division en dix biefs au moyen de grands barrages avec écluses accolées, la navigation de la Seine entre Paris et Rouen, jouit d'un tirant d'eau minimum de 3 $^{m}$ 20.

Si le fret fluvial s'était abaissé de nos jours jusqu'à 1 centime 3 à la remonte et 6 millimes à la descente par tonne kilométrique, si le transport sur certains canaux comme celui de Saint-Quentin, le plus fréquenté par la batellerie, ne dépassait pas, il y a treize ans, *3 millimes* à la descente et 3 millimes trois quarts à la remonte, on le devait non seulement à d'énormes travaux techniques et, pour les rivières, à la traction à vapeur, mais aussi à la suppression de tout péage : « Il faut, disait Colbert lors de la concession du canal de Picardie, que par le prix du péage le port y soit cinq fois moins cher que la voiture par terre. » Ce vœu ne fut pas réalisé : sous Louis XV, le tarif de Saint-Quentin à Chauny ou à La Fère grevait le bois de 10 centimes par tonne kilométrique, le vin de 60 centimes et d'autres marchandises d'un droit assez prohibitif par son exagération [1].

(1) Voyez (Arch. Nat., AD +) Lettres patentes du 10 mai 1735. — Lettre de Colbert à M. d'Aguesseau du 5 oct. 1682.

Abolis par une loi de 1880, lorsqu'ils étaient perçus au profit de l'Etat, ou rachetés peu à peu depuis quarante-cinq ans s'ils faisaient l'objet de concessions particulières, les péages sur les voies de navigation intérieure n'existent plus de nos jours. Le budget pourvoit au service de ces routes d'eau, — elles lui coûtaient 12 millions par an en 1914, — comme à l'entretien des routes terrestres. Sur les unes comme sur les autres, la gratuité absolue est de date récente : c'est seulement en 1848 que disparurent à Paris, et encore par la violence, les péages de plusieurs ponts. Intérêt et amortissement des capitaux employés à la construction, ces péages, créés *pour satisfaire le besoin de circulation*, semblaient désormais *lui faire obstacle;* ils étaient devenus odieux depuis qu'on ne les jugeait plus indispensables.

Nous avons, au XX^e^ siècle, *des routes et des ponts sans péages*, nous n'en concevons même pas d'autres; nos aïeux avaient, aux temps féodaux, *des péages et pas de routes :* les péages ayant été d'ailleurs beaucoup plus faciles à établir que les routes, les barrières s'étaient avec profusion hérissées sur tout le territoire devant les voyageurs et les marchandises. Le modique prix de vente des péages, — souvent quelques centaines de francs, — rapproché du tarif élevé des « pancartes » nous apprend que la circulation devait être insignifiante sur la plupart des voies rurales. Dans les centres urbains, les perceptions accusent d'une date à l'autre de singuliers écarts : celle de Montélimar, de 8.600 francs en 1322, s'élève à 43.200 en 1487 et ne rapportait plus que 20.000 francs en 1579; celle de Bergerac, de 665 francs au milieu du XVI^e^ siècle, tombe à 39 francs en 1586 et remonte en 1614 à 2.140 francs.

Ces taxes étaient parfois temporairement suspendues ou modérées : on promet, en 1240, aux gens de Toulouse et

de tout le comté « que *jusqu'au 24 juillet* il ne sera levé sur eux aucune autre maltôte » que les 2 francs de Bordeaux. Au XIIIe siècle, en effet, avant d'entrer à Bordeaux, les vins payaient au moins trois impositions *principales*, sans compter les *accessoires* et les droits de sortie comme cette branche de cyprès, cueillie sur la côte du Cypressac, que le seigneur de Rauzan délivrait, moyennant une légère redevance, aux navires quittant le port et qui équivalait à un laisser-passer. Cet usage de 1280 subsista jusqu'à la Révolution [1].

Au cours des âges, le commerce changeait ses routes et leur direction était influencée par les taxes de passage : la décroissance de l'une d'elles, dit un prévôt du XIVe siècle en Champagne, « tient à ce que les gens qui devaient le péage *s'en vont par ailleurs* ». L'effort des seigneurs pour obliger à passer par leurs bureaux, celui des marchands pour s'y dérober firent adopter des chemins qui, plus tard, parurent déraisonnables : au commencement du XVIe siècle, en Franche-Comté, les marchandises gagnaient directement les montagnes du Jura par les défilés de Saint-Claude pour éviter les péages d'Augerans.

Sans doute ces douanes privées donnaient lieu à maintes exactions : accusés, en 1367, de n'avoir pas acquitté le péage de Montboucher, deux âniers porteurs de fromages sont mis aux arrêts, par le seigneur du lieu, sous un sapin, pendant une nuit et un jour, « malgré le froid et la pluie », et condamnés à 80 francs d'amende..., par erreur, car ils furent ensuite reconnus exempts. Les bateliers de Grenoble se plaignent que, lorsqu'ils déchargeaient du bois, les gardes du gouverneur en prennent une quantité *à leur discrétion;* ils

(1) Arch. Com. d'Agen, AA 2 et 3. — De Coston, *Histoire de Montélimar*, I, 129, 211. — Soc. Hist. Périgord, 1879, p. 331. — Mém. Acad. Bordeaux, 1877, p. 174.

demandent, en 1613, que cet impôt, s'ils ne peuvent en être dispensés, soit du moins réglementé par le conseil de ville [1].

Colbert fit supprimer par ordonnance royale (1669) tous péages établis *sans titres* sur les rivières depuis un siècle et, pour ceux qui étaient antérieurs, prescrivit d'en justifier par titres au Conseil d'Etat. Là où n'existaient point de chaussées, bacs, écluses ou ponts à entretenir, aucun droit n'était excepté de l'abolition..., en théorie du moins, puisque, vingt ans plus tard, dans la seule province de Dauphiné, il subsistait encore quatre-vingt-quatre péages. Tout au long du XVIII^e^ siècle, il n'y eut peut-être pas d'années, ni même de mois, où des arrêts du Conseil n'aient supprimé quelques péages « prétendus » sur des fleuves ou de grands chemins par des chapitres, des prieurés, des hospices, des communes, des seigneurs petits ou grands; ces derniers, de taille à se défendre, ne capitulaient pas volontiers : deux arrêts successifs de 1735 dépossèdent le duc de Richelieu d'un péage par terre, à Coutras, et d'un autre sur la Dordogne, à Libourne; mais un arrêt postérieur lui en maintient la tranquille possession.

Ce n'est pas que ces « travers » ou « coutumes », comme on les nommait, fussent de bien gros revenu; la matière imposable leur échappait peu à peu : les messagers en avaient été exemptés par ordonnance de 1712, puis les coches, les carrosses, la poste; mais c'était néanmoins une gêne pour le trafic local [2]. Par une contradiction singulière, l'Etat, en supprimant les péages des particuliers, les rétablissait parfois à son profit. Il subsistait d'ailleurs de capricieuses lignes de douanes, dont les principales zigzaguaient à travers le royaume, tandis que les moindres se contentaient de couper

(1) Bibliot. Ecole des Chartes, 4^e^ série, V, 55. — Arch. Com. Grenoble, B B. 80. — Arch Dép. Doubs, B. 325 ; Drôme, E 5401.

(2) Arch. Nat., A D I X, 457 ; A D+ passim et notamment l'année 1735. — Ordon. des Eaux et Forêts, août 1669. — Arch. Hosp. Lyon (Charité), B. 175. — Arch. Dép. Drôme, E. 6016; Vaucluse, B. 1780. — DE COSTON, *Hist. de Montélimar*, I, 129. — DE MONTAUGÉ, *Agriculture ds le pays toulousain*, p. 55.

en deux ou trois tronçons le territoire de telle ou telle province : à leur passage du Haut dans le Bas-Comtat-Venaissin, les marchandises payaient un impôt, qui ne fut aboli qu'en 1738. A la même époque seulement fut permise l'entrée, par le port du Havre, des épiceries et drogueries qui jusqu'alors ne pouvaient être introduites que par le port de Rouen. Les négociants du Havre voyaient passer sous leurs yeux ces marchandises à eux destinés, qu'il leur fallait aller décharger *officiellement* à Rouen, pour les rapporter ensuite au Havre. Ce privilège inconcevable, Rouen le défendit *mordicus* [1].

Avec l'étranger, les transactions étaient naturellement soumises à un luxe d'entraves, dont chaque nation se plaignait d'être victime de la part de ses voisines, mais que nulle ne se privait chez elle d'infliger aux autres. On avait, au XVII[e] siècle, des moyens énergiques pour équilibrer l'importation avec l'exportation et contraindre la fameuse « balance du commerce » à n'être pas défavorable. Les consuls de Marseille s'étant plaints, en 1624, que « certains marchands étrangers, appelés Arméniens, prétendaient transporter hors le royaume des deniers par eux reçus pour le prix de grande quantité de balles de soie qu'ils avaient vendues, un arrêt du Parlement d'Aix leur interdit la sortie de l'argent et leur permet seulement d'acheter, « avec ces deniers, telles marchandises françaises qu'ils aviseraient [2] ». Pas n'était besoin en général de pareilles coercitions; l'intérêt naturel des commerçants les poussant à se munir d'un fret de retour. Dès le XIII[e] siècle, aux foires de Champagne, les étrangers, après avoir écoulé le contenu de leurs charrettes, les chargeaient de produits locaux [3].

Deux courants inverses poussaient partout les acheteurs à

(1) Arrêt du Cons. d'Etat, 6 mars 1736 (Arch. Nat., A D X).
(2) Arrêt du Cons. d'Etat, 6 mars 1736 (Arch. Nat., A D+).
(3) Arch. Nat., E. 73a. Ar. du Conseil des Finances.

susciter les concurrences des marchands du dehors, et les vendeurs à se réserver par tous les moyens la clientèle locale; à ces tendances hostiles, la législation donnait tour à tour satisfaction. A la première répondaient : la suspension des saisies et procédures les jours de foires; l'obligation imposée aux paysans de « fréquenter les marchés »; le privilège des juifs de séjourner trois jours par mois, — non compris le jour de l'arrivée et celui du départ, — dans les localités où il leur est défendu de tenir boutique ouverte; les accords passés par les villes du Midi avec le « roi des merciers » de la province, qui s'engage à venir « embellir la foire, avec une nombreuse société de merciers et d'abondantes marchandises, moyennent le tribut de félicitations dû à sa qualité et les présents d'usage », montant à quelques centaines de francs[1].

A la tendance contraire se rapportent les multiples défenses *aux bateaux étrangers* de passer sous les ponts de certaines rivières, d'exporter les denrées d'une province dans l'autre, les exactions du fisc entravant les transports permis, les escortes onéreuses que l'on contraignait les marchands à prendre malgré eux sur les grands chemins et les confiscations auxquelles les navires se trouvaient exposés dans les ports, sous de futiles prétextes, de la part des Etats voisins qui satisfaisaient ainsi leurs griefs réciproques [2].

(1) Sur les foires et les merciers-grossiers, voyez notre tome III, page 557 et suivantes, et Arch. Com. Rodez, CC. 315; Sainte-Affrique, BB. 16; Arch. Départ. Bouches-du-Rhône, C. 9; Vaucluse, B. 1698. — Laplane, *Sisteron au* XV$^{e}$ *siècle*. — Bul. Soc. Archéol. Corrèze, VII, 269. — Arch. Aff. Etrang., France, t. 806, f° 152.

(2) Arch. Dép. Haute-Garonne, B. 415. Arch. Guerre, t. 42, f° 255; t. 67, f° 305. — Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie*, I, 84, 181. — Arch. Nat. A D + (Déclaration du 23 avril 1625). — Soc. Hist. Périgord, 1879, p. 331. (Statuts de Bergerac, art. 76.)

# CHAPITRE XX.

## TRANSPORTS INTERNATIONAUX ET FRET MARITIME.

Les traités de commerce du moyen âge. — Les Barbaresques dans la Méditerranée. — Le protectionnisme à rebours. — Les Anglais introduisent, au XVIIIe siècle, des tarifs différentiels contre les vaisseaux étrangers. — Les douanes françaises. — La traversée de la Manche, ses tarifs et ses hasards sous Louis XV et sous le Consulat.

80 p. 100 du trafic international s'effectue par mer. — L'Océan rapproche les peuples. En 1913, un demi-centime la tonne par kilomètre. — Commerce de Marseille : 40 millions de francs sous Louis XIII, 3 milliards en 1911. — Projet du canal de Suez à Damiette sous Louis XIV. — Du Canada en France par la Russie. — Peu de conséquences économiques de la découverte de l'Amérique pendant trois cents ans. — Insignifiance du commerce des galions d'Espagne. — Relations avec l'Amérique du Nord sous Louis XVI. — Assurances maritimes.

Non que les traités de commerce fissent défaut ni les lois internationales sur la mer; il s'en voyait au contraire de vénérables par leur antiquité, toutes stipulant liberté « absolue »..., sauf que les neutres, en cas de guerre, trouvés à bord de navires appartenant à des belligérants, étaient traités en ennemis [1]. Pour les marins de leur propre pays, les coutumes n'étaient guère tendres au moyen âge : celle de Saint-Malo porte que « le pilote ou *locman*, si le vaisseau s'empire par faute qu'il ne sait pas conduire, il doit réparer les dommages s'il a de quoi et, s'il n'a de quoi, il doit avoir la tête coupée ».

Quoique, dès le XVIIIe siècle, l'on se fut interdit mutuellement de laisser débarquer et vendre les marchandises apportées par des brigands « écumeurs et autres gens laborant sur

(1) Avec les villes hanséatiques, nos traités remontaient à Louis XI. — Dom Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, III, 173. — Association Bretonne, 1850, p. 178.

la guerre », la voie maritime, par sa nature la moins chère de toutes, demeurait la plus dangereuse. Sans admettre ce que prétendent les marchands de Rouen sous Louis XIII que les bateaux de harengs et de morue fussent dévalisés dans la Manche par des pirates; il est bien connu que la Méditerranée fut une ferme fructueuse pour les Barbaresques jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. Le taux du fret s'en ressentait : de Messine à Marseille, la soie payait 180 francs les 100 kilos; de Bilbao à Nantes, la laine ne payait que 22 francs.

Le quintal de laine, il est vrai, devait en outre 129 francs de *droit de sortie*. Le protectionnisme à rebours fut longtemps pratiqué par la plupart des nations d'Europe, au moyen d'une taxe sur les exportations qui, de 6 p. 100 au minimum, s'élevait jusqu'à 50, 100 et 150 p. 100 pour les marchandises dont chaque pays prétendait avoir le monopole : en Espagne, c'étaient l'huile d'olive, la cochenille « indispensable pour les teintures cramoisies », le *petun* (ainsi nommait-on le tabac au XVII^e^ siècle) de Varinas (Pérou), « le meilleur de tous, dont les nations du Nord ne se peuvent passer »; en Portugal, le sel estimé plus fort que le nôtre; en Angleterre, l'étain, le charbon de terre et la draperie.

Avec cette distinction que l'impôt anglais variait du simple au double selon que les draps étaient embarqués sur un vaisseau indigène ou *étranger*. Les premiers en Europe, nos voisins de Grande-Bretagne avaient mis en pratique des théories commerciales que notre compatriote Bodin, dès le XVI^e^ siècle, développait dans sa *République*, mais que nous n'appliquions pas. Bien que nous eussions avec les Anglais, depuis Henri IV, un traité garantissant « liberté et égalité du commerce *le plus que faire se pourrait* »; ils faisaient bénéficier leurs nationaux de tarifs différentiels qui, pour les vins, allaient jusqu'à la confiscation de ceux qui étaient apportés dans des navires français.

Par contre, en temps de guerre avec le Royaume-Uni, ses marchandises entraient dans nos ports sous le nom d'armateurs français « moyennant quelques présents aux gouverneurs et officiers de la marine [1] ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'exportation des laines brutes et l'importation des tissus fabriqués continuaient d'être interdites en Angleterre, qui « faisait, dit Savary, de grands profits sur nous et ne voulait pas que nous en fassions aucun avec elle ». La visite de la douane britannique, « minutieuse, vexante, indiscrète et même impertinente », dit un voyageur sous Louis XV, était cependant égale pour tous. Le duc de Bedfort, ambassadeur d'Angleterre en France, retournant dans son pays, y était lui-même soumis.

Les grands seigneurs anglais avaient tous, de temps immémorial, « intérêt au négoce », tandis qu'en France, on insinuait timidement « qu'il ne peut être déshonorable aux gentilshommes et autres personnes de qualité dans la robe de faire des sociétés en commandite, parce qu'ainsi ils ne font point le commerce et donnent seulement leur argent à intérêt [2] ». Bien que ce goût de l'aristocratie britannique pour les affaires ait contribué à l'avance prise de bonne heure par son pays sur ce terrain, ses relations maritimes étaient bien précaires encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Même avec le continent si proche, les moyens de transport sont des plus rustiques, pour les gens comme pour les choses. Le docteur Smollet, qui nous conte ses traversées en 1777, se plaint aussi fort de Douvres et de Folkestone que de Boulogne et de Calais : le *cutter* qui l'amène en France est une

(1) Arch. Aff. Etrang., France, t. 783, f° 212 et suiv.; t. 785, f° 113; t. 801, f° 58. — Arch. Nat., A D+ (Déclarations du 8 mai et du 9 septembre 1627. — DE BEAUREPAIRE, *Cahiers des Etats de Normandie*, I, 86. — DUPONT, *Corp. Diplom.*, V, 2<sup>e</sup> partie, p. 39. — BODIN, *République*, p. 877.

(2) RICHELIEU, *Mémoires* (E. Michaud), II, 90; III, 324. — FONTENAY-MAREUIL, *Mémoires*, page 289. — SAVARY, *Parfait Négociant*, II, 14, 121. — DAVITY, *Etats de l'Europe* en 1625, p. 7. — *Recherches* de FORBONNAIS (1757). — CASANOVA, *Mémoires*, VI, 340, 342.

maudite baraque où la cabine est si petite qu'un chien y tournerait avec peine; les lits, qui rappellent les trous des catacombes où les corps étaient glissés les pieds en avant, sont si sales que seule une extrême nécessité peut forcer d'en user. Parti de Douvres à sept heures du soir, il est à trois heures du matin en vue de Boulogne; mais le patron déclare que, le vent soufflant de terre, il ne peut entrer au port; la vraie raison est que le capitaine, « généralement un assez sale coquin », veut surtout économiser 16 shillings de droits à payer.

Aussi Smollet donne-t-il aux voyageurs qui le liront le conseil pratique de « ne transborder sous aucun prétexte ». Si l'on vous dit que la mer est basse ou que vous avez le vent dans la figure, répondez que vous attendrez la haute mer ou le vent favorable. Pour lui, une fois embarqué dans le canot, il doit encore le quitter, par une mer houleuse, pour une barque française qui vient à leur rencontre, à demi pleine d'eau. C'est un droit des marins de Boulogne, il faut en passer par là. Des hommes et des femmes pieds nus transportent, à côté de lui et de sa famille, leurs bagages jusqu'à l'auberge éloignée de près d'un mille, où tous les lits sont occupés et où il reste deux heures dans une cuisine glacée, en compagnie d'un gentleman écossais qui attendait une occasion de passage. La douane française était de 5 pour 100 sur tout ce qu'on apportait de l'étranger, même le linge usagé. Pour deux douzaines de cuillers d'argent, il paie 50 francs de droits. Quant à ses livres, ils sont arrêtés au bureau et envoyés à Amiens, à ses frais, afin d'être examinés par la chambre syndicale, pour le cas où ils porteraient quelque préjudice à l'Etat ou à la religion.

Au retour en Angleterre, même débarquement à Douvres, sur la plage, sous prétexte qu'on ne peut entrer dans le port; exactions sur les passagers combinés entre les marins et les gagneurs de pourboires qui portent séparément les moindres

colis, l'un une boîte à perruques, l'autre un carton à chapeau, le troisième un couple de chemises enveloppées dans un mouchoir et se mettent à deux pour un « porte-manteau » qui ne pèse pas vingt kilos. Chacun, arrivé à l'auberge, demande une demi-couronne, — sept francs, — pour sa peine, — entourant tous la maison comme une bande de chiens affamés et poussant des cris horribles.

Puis c'est le patron du bateau qui vient se recommander à lui : « ses gages sont bien faibles », le « pauvre maître espère que les passagers se souviendront de lui, qui ne peut compter que sur leur générosité. Smollet lui fait remarquer qu'avec seize passagers, il n'avait que huit lits dans la cabine, de sorte qu'en cas de mauvais temps, la moitié auraît dû coucher sur le plancher. Le tarif, d'une guinée par tête sous Louis XVI, était resté le même sous le Consulat et, bien que la nourriture fut comprise, les conditions du voyage n'avaient guère progressé : car un autre Anglais nous confie, en 1802, qu'il croit devoir se munir de provisions, de crainte que la cuisine du bord ne soit plus sale encore que celle des auberges du continent [1].

Chacun sait que la plus grande partie, — 80 pour 100 peut-être, — du trafic international s'effectue par mer. L'Océan rapproche les peuples plus qu'il ne les sépare; s'il était solidifié et traversé par un chemin de fer, les prix augmenteraient et, par suite, beaucoup d'échanges deviendraient impossibles : une tonne de blé n'aurait pu aller pour 20 francs avant la guerre de New-York à Liverpool. Le fret

(1) Dr Smollet. — *Travels through France and Italy*, I, 10. — John Carr, *Voyage en France* (publié pr M. Babeau), p. 267. — Casanova, dans ses *Mémoires* (VI, 340), donne le prix de 15 francs par tête pour le prix d'une place de Calais à Douvres; un petit bateau se louait en entier pour 6 guinées; on consignait sa chaise de poste, à l'hôtel, en France, jusqu'à son retour.

maritime, en effet, descendait, il y a treize ans, à un demi-centime les 1.000 kilos par kilomètre et même au-dessous dans certains cas et sur certaines routes.

Mais le développement de la navigation était de fraîche date : le tonnage des navires entrant en France qui atteignait 52 millions en 1913 n'était, en 1869, que de 11 millions. Si l'on remonte, non plus à cinquante ans, mais à quelques siècles en arrière, on est confondu de la médiocrité des chiffres qui révèlent l'absence de circulation. A Marseille, où entraient, en 1911, 5.000 navires venant de l'étranger, une statistique de 1633, faite par les officiers de l'amirauté, nous apprend qu'il en venait alors 434 par an, dont 15 d'Alexandrie et du Caire, 8 de Port-Saïd, 10 de Constantinople, 12 de Smyrne, etc. Ce dernier chiffre n'avait pas augmenté jusqu'à la fin du XVII^e siècle et nous n'étions pas inférieurs aux autres nations; car si Marseille n'envoyait chaque année, à Smyrne, la plus considérable des Echelles du Levant, que dix vaisseaux et quatre barques ou *polaires*, il en venait de Hollande quatre ou cinq deux fois par an et d'Angleterre cinq à six, convoyés par deux vaisseaux de guerre tous les deux ans.

Le commerce de Marseille, qui s'élevait, en 1911, *à trois milliards* et n'était, d'après la valeur attribuée aux chargements, que d'une *quarantaine de millions de francs* sous Louis XIII, avait été jadis plus considérable, au temps où toutes les marchandises de l'Orient venaient par la mer Rouge jusqu'à Suez, de là par caravanes au Caire, où les Français les achetaient des Turcs et des Arabes et les faisaient descendre sur le Nil jusqu'à Alexandrie.

Les envois de Perse traversaient la Turquie à dos de chameaux jusqu'à Alep, en Syrie, — voyage de quarante-six jours, cher et périlleux. Notre ministre en Danemark, Deshayes de Courmenin, suggérait de les faire venir par la

mer Caspienne à Astrakan, puis par la Volga et la Dwina jusqu'à Arkangel ou à Nerva. Là, les Français les achèteraient pour les conduire au Havre. « Il faut savoir, disait-il, si les *impôts réunis* du grand-duc de Moscovie, du roi de Suède à Nerva et du roi de Danemark au Sund, seront plus ou moins élevés que ceux du Grand Seigneur, attendu que les *frais de port* sont à peu près les mêmes, de Perse en France, par la Turquie ou par la Russie. »

La découverte du Cap de Bonne-Espérance avait ouvert, pour l'Orient, une route plus économique que la France elle-même dut adopter vers 1665, mais non sans regret. « Pour mettre en communication la Méditerranée avec la mer Rouge, écrit vers 1700 Savary, il suffirait de faire un canal, de Suez jusqu'au-dessous de Damiette ou jusqu'au lieu le plus proche du Nil, d'où l'on compte environ vingt lieues »; et l'auteur du *Parfait Négociant* concluait un exposé détaillé de la question par cette phrase, sous Louis XIV, assez prophétique : « Il serait dangereux de rendre ces moyens publics, qui pourront servir dans d'autres temps pour l'avantage de l'Etat et la gloire de la nation française »[1].

En attendant, comme notre marine de guerre consistait presque toute en galères sur la Méditerranée et que le trafic de notre flotte marchande sur l'Océan était insignifiant, le commerce des Indes fut peu à peu monopolisé par les Hollandais, qui avaient hérité dans le Nord de l'Europe, depuis le XVI^e^ siècle, l'ancien rang des villes hanséatiques. Les bourgeois du premier ordre, à Dantzig, continuaient de se rendre à la place du Commerce, l'épée au côté, se prétendant nobles polonais; mais les affaires leur échappaient.

(1) SAVARY, *Parfait Négociant*, I, 462. 398; II, 146, 149, 204. — DESHAYES DE COURMENIN, *Voyages en Moscovie*, p. 100 — *Correspondance* de SOURDIS, III, 226 (Voyage de Séguiran en 1633). — RICHELIEU, *Mémoires*, II, 71. — DE GRAMMONT, *Relation sur Alger*, II, 33. — On allait aussi à Constantinople par Venise, où l'on prenait la mer jusqu'à Raguse.

C'étaient les Hollandais, organisés en sociétés anonymes, qui apportaient le sel et le vin de Bordeaux ou d'Anjou, achetés par eux dans nos ports. Il ne venait de France que deux ou trois vaisseaux par an.

C'étaient eux aussi qui allaient en Moscovie chercher pour nous des câbles, des fourrures, non seulement celles du pays, mais aussi celles du Canada, dont les peaux et le poil de castor, destinés à la fabrication des chapeaux, nous arrivaient alors par cette unique voie. « La subsistance des Hollandais, qui, à proprement parler, ne sont qu'une poignée de gens réduits en un coin de la terre, écrit le cardinal de Richelieu, est un exemple de l'utilité du commerce [1]. » Intermédiaires universels, ils vendaient de tout à tous, amis ou ennemis, sans souci des hostilités ou des alliances : leur prépondérance commerciale précéda celle de l'Angleterre.

De nos jours, les Compagnies françaises de navigation rédigent *en anglais* les connaissements qu'elles délivrent en Chine et aux Etats-Unis pour les marchandises à destination d'Europe; tandis que, dans la République Argentine, elles rédigent leurs connaissements *en français*. C'était, au XVII^e siècle, l'espagnol, l'italien et l'allemand que l'on conseillait d'apprendre aux jeunes gens pour les former au commerce; il n'était pas question de l'anglais. D'ailleurs, quoique La Bruyère estime que « l'on ne peut guère charger l'enfance de trop de langues, que l'on devrait, dit-il, mettre toute son application à l'en instruire..., elles sont utiles à toutes les conditions des hommes »; cette recommandation du grand

(1) RICHELIEU, *Mémoires* (E. Michaud), II, 70; III, 178. — *Lettres et papiers d'État de Richelieu*, II, 503. — EVELYN, *Voyage à Paris* (Ed. Bibliop.), p. 300. — LA BOULLAYE LE GOUEZ, *Impressions de voyage*, p. 484. — HENNE, *Histoire de Charles-Quint en Belgique*, V, 259, 265. — *Variétés Histor.* d'EDOUARD FOURNIER, III, 119. — Arch. Aff. Etrang., France, t. 781, f° 79. — *Voyages* de DESHAYE DE COURMENIN, p. 43, 45. — Il s'exportait, au XVII^e siècle, 30.000 chevaux par an de Danemark; le fret pour la France était de 125 francs par tête. — SAVARY, I, 30; II, 27, 109, 116, 193. — TALLEMANT, *Historiettes*, X, 118, 177.

moraliste ne paraît guère suivie de son temps; sans toutefois généraliser le cas d'un sieur Nelson, appointé sur l'état de la maison du Roi comme « secrétaire-interprète des langues étrangères », qui, dit Tallemant, n'en savait pas une. Les relations avec le dehors étaient si rares que, sauf les peuples immédiatement voisins, tous les étrangers semblaient des barbares; une ambassade du roi de Pologne vient-elle à Paris sous Mazarin, c'est une curiosité que d'aller « voir manger les Polonais », qui, trouve-t-on, « mangent le plus salement du monde ».

Que la découverte de ce que l'on persistait à nommer les « Indes occidentales » ait eu, pendant trois cents ans, si peu de conséquences pour l'Europe, c'est un fait, si l'on y réfléchit, aussi surprenant que l'avait été la découverte même du nouveau continent. Avec l'Amérique, en effet, les relations demeuraient presque nulles. Les Espagnols, qui s'en réservaient l'accès, n'y voyaient qu'une cassette pleine d'or et d'argent qu'ils se figuraient pouvoir ouvrir et fermer à leur gré; tandis que ces métaux précieux filtraient entre leurs mains, trop heureuses de les échanger contre des produits manufacturés par de plus habiles ou de plus laborieux. Leurs galions de Cadix faisaient tout au plus un voyage par an; ceux qui se rendaient à Buenos-Aires mettaient deux ans à revenir. De même les Portugais accaparaient le commerce du Brésil. Et nous-mêmes, sous Louis XV, nous ne permettions pas à nos vaisseaux de prendre du fret étranger pour nos colonies américaines; de sorte que, faute de marchandises françaises, ils partaient souvent à vide [1].

Jamais, disait le duc d'Arschot, les Espagnols ne consentiront à accorder aux Hollandais la liberté du commerce avec

(1) Arch. Nat., A D + (Déclaration Roy, 30 septembre 1737). — Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, 222, 240. — Affaires Etrang., France, t. 781, fol. 79 ; t. 808, fol. 283. — Savary, II, 156, 159, 163.

le Sud-Amérique, ils savent que ceux-ci « attireraient à eux tout le négoce, pouvant faire pour cent écus ce que les Espagnols ne sauraient faire pour deux cents ». La compagnie hollandaise finit par forcer la porte, et c'était à Amsterdam que nous allions acheter, dans les dernières années de l'ancien régime, les marchandises des « Indes Occidentales ». Avec les Etats-Unis, au temps de la guerre de l'Indépendance, il n'existait d'autre communication régulière qu'un service de 8 paquebots de 400 à 500 tonneaux, partant alternativement une fois par mois du Havre et de Bordeaux[1].

Sur mer, plus encore que sur terre, au coût des transports s'incorporaient des accessoires, taxes multiples, courtages obligatoires, manutentions, assurances, — pour lesquelles on payait 6 pour 100 de Roussillon en Sicile, 10 à 15 pour 100 de Nantes à Cadix. Le fret pur, lorsqu'on parvient à le dégager, bien que variant comme de nos jours à de courts intervalles, ne paraît pas avoir, par son taux élevé, fait grand obstacle aux échanges. Peu offert, il était aussi peu demandé; mais puisqu'il était malgré tout plus cher qu'aux temps modernes, on doit admettre que les bateaux manquaient aux marchandises plus que les marchandises aux bateaux[2]. Le *prix* de jadis, l'estimât-on décuple de ce qu'il était avant 1914, s'était beaucoup moins abaissé que ne s'était multiplié le *stock* des marchandises véhiculées sur mer qui, en 1913, valaient trente fois plus, pesaient quarante fois plus et faisaient cinquante fois plus de chemin qu'en 1800.

(1) RICHELIEU, *Mémoires*, II, 465. — Mémoires Acad. Bordeaux, 1867 p. 538.

(2) Pour les transports des marchandises, voyez nos *tableaux de prix*, tome VI, p. 649. — Au XVII<sup></sup>e siècle le fret d'Amsterdam à Brest de 462 planches coûte 3.000 francs ; de Cherbourg au Havre, 41 pièces de gros bois et 38 planches de chêne 750 francs (Corresp. Sourdis, III, 425). — Port de statues, de Gênes à Arles, dans trois barques 1.300 fr. (Arch. Aff. Etrang., France, t. 808, fol. 155). — Au XVIIIe siècle, port du cent de bouteiles de Dunkerque à Bordeaux 16 francs ; port de malles de Boulogne-sur-Mer à Bordeaux 130 francs les mille kilos ; port d'un baril de vin de Cadix au Havre 96 francs. — Sur les transports, par rivières et par terre, voyez A. DE BOISLISLE, *Généralité de Paris*, p. 770.

Cependant, au point de vue des tonnes, *sans tenir compte des kilomètres parcourus*, les bateaux ne débarquaient pas dans nos ports le quart de ce que déplaçaient, il y a treize ans, nos chemins de fer à l'intérieur. En fait de circulation, l'Océan est vassal de la terre ferme et le paquebot dépend de la locomotive. Le premier ne peut apporter qu'autant que la seconde emporte sur ses rails.

Il est curieux que les moyens de transport du XIX^e siècle aient pu créer aux Etats-Unis la population et la production sur des territoires déserts; tandis que jadis, en Europe, avant la vapeur et les chemins de fer, la population et la production existantes n'auraient pu créer, avec leur outillage restreint, des transports très intensifs, eussent-elles même nolisé une puissante marine de voiliers correspondant, sur le continent, à une viabilité abondante et bien entretenue : tel n'était pas d'ailleurs le cas de la France, où les grandes routes ne furent construites que de Louis XV à Napoléon, où les chemins vicinaux ne furent commencés que sous Louis-Philippe.

Les générations futures verront sans doute les communications, un instant paralysées par la guerre, non seulement reprendre très vite leur cours, mais atteindre d'âge en âge un degré de fréquence, de rapidité et de bon marché dont nos contemporains n'ont pas idée. De nouvelles forces y aideront; c'est un mouvement auquel on ne peut assigner de fin, dont les conséquences sur le commerce et l'industrie, partant sur le bien-être général sont incalculables. Mais quand on se parlera d'un bout du monde à l'autre, à mesure que l'on se déplacera et que l'on s'enverra, très vite et presque pour rien, des idées et des marchandises, le monde paraîtra de plus en plus petit. L'homme circonscrit en des limites jadis reculées et qui, d'indéfiniment lointaines qu'elles étaient, lui deviendront toutes proches, l'homme voyant partout des bornes, se sentira prisonnier de la terre.

Il percevra l'exiguïté de sa planète; il en sera stupéfait, puis désolé et peut-être inconsolable. La cage sera la même, mais les barreaux seront plus visibles. Animal encagé, il tournera sans trêve autour de son globe rétréci, comme un écureuil sur sa roue. « Il n'y a plus de distance », disait triomphalement le temps présent. « Hélas! dira peut-être piteusement le temps futur, il n'y a plus de distance! » Et comment faire, après avoir créé de tout, pour créer de la distance, pour allonger l'espace?

## CHAPITRE XXI.

### LE BUDGET DE LA TOILETTE. — LAINE, FIL ET COTON.

Distance plus grande au XVI[e] siècle, entre un seigneur et un paysan, qu'entre un paysan et un homme vêtu seulement de sa peau. — Au XX[e] siècle, le pauvre est, comme le riche, « vêtu de pourpre et de lin ». — La politique n'a joué aucun rôle dans cette uniformité moderne. — 8 fois plus de matières textiles en 1913 qu'en 1800. — Les « bêtes à laine » devenues « bêtes à viande ». — Le poids du mouton augmente. — Production du lin réduite des trois quarts, en France; celle du chanvre des deux tiers. — Importation de 100 millions de kilos de lin, 140 millions de jute et 346 millions de coton. — 58 mètres d'étoffe de coton par tête de Français, en 1913. — L'ouvrier se paye plus cher et la façon coûte meilleur marché. — Hommes de l'ancien monde travaillant comme des mécaniques; — mécaniques du monde nouveau travaillant comme des hommes. — Leurs mains de fer se perfectionnent sans cesse. — Métiers à filer; le « continu à bague » — Machines à tisser, tricoter, coudre, « métiers-revolvers » — « Mercerisage ».

« En ma façon d'être vêtu et celle d'un paysan, disait Montaigne, je trouve bien plus de distance qu'il n'y a de sa façon à un homme qui n'est vêtu que de sa peau. » Cette distance, au XX[e] siècle, n'existe plus; ouvriers et bourgeois ont semblable costume; le pauvre même est « vêtu de pourpre et de lin », comme le riche de l'Evangile, c'est-à-dire qu'il possède du linge et des habits de laine.

Dans cette uniformité nouvelle, la politique n'a joué aucun rôle. Aucune loi moderne ne l'a imposée à notre démocratie; pas plus qu'à l'aristocratie de jadis les lois somptuaires n'avaient garanti la démarcation des rangs; puisque, au contraire, réserver aux grands seigneurs l'usage des tissus d'or et d'argent et les interdire aux classes moyennes, c'était en développer le goût chez qui avait de quoi les payer. Ce luxe disparut vers la fin du règne de Louis XV, lorsque nulle autorité ne songeait à le proscrire. La mode s'en chargea; le sexe faible garda sa parure, tandis que les mœurs amenaient

peu à peu la toilette masculine à un degré de laideur que, sans doute, elle n'avait pas encore atteint depuis les temps préhistoriques.

S'il est d'ailleurs nombre de domaines où le progrès tourne le dos à l'esthétique, où il n'opère pas en beauté, mais seulement en confort, il en est peu où il ait, pour la satisfaction à la fois morale et matérielle de la masse, créé depuis un siècle une pareille abondance et, par suite, un pareil bon marché, que dans le domaine de l'habillement. Nous avions, en 1913, huit fois plus de matières, et leur mise en œuvre coûtait cinq fois moins qu'en 1800. Chaque année nous tombaient du ciel, apportés de tous les coins du monde, quelque 900 millions de kilos de produits textiles, dont 270 millions de laine, 340 millions de coton, 100 millions de lin, 190 millions de chanvre et de jute.

La laine venait d'Australie, d'Argentine et du Cap; le coton des Etats-Unis, d'Egypte et des Indes anglaises qui expédiaient aussi le jute; le lin et le chanvre venaient de Russie et des îles du Pacifique. Ces importations étaient de date assez récente : nulles sous l'ancien régime, insignifiantes encore au début de Louis-Philippe, — en 1831, nous ne recevions pas du dehors 4.000 tonnes de laine, — elles s'étaient développées assez lentement jusqu'au milieu du second Empire et avaient pris dans les cinquante dernières années, de 1863 à 1913, un incroyable essor.

L'invasion de ces textiles étrangers réduisit, il est vrai, la production de leurs similaires indigènes. Le coton, nouveau venu en Europe, ne devait remplacer ni la laine, ni le lin; puisqu'il allait, au contraire, s'unir à eux dans les tissus et que, malgré sa concurrence, la France de 1913 employait *trois fois plus de lin* et *six fois plus de laine* qu'il y a quatre-vingts ans. Mais l'élevage et la culture évoluèrent sur notre sol : ces moutons que nos pères appelaient des « bêtes à

laine » aux XVII$^e$ et XVIII$^e$ siècles, où le kilo de laine brute se vendait 4 francs, — de notre monnaie de 1913, — et le mouton sur pied 18 francs, devinrent au contraire des *bêtes à viande* lorsque, par suite de la baisse de la laine et de la hausse de la viande, le produit de la laine cessa, aux environs de 1850, d'être supérieur au produit de la chair.

Le rapport s'est si bien retourné depuis que, sur les 310 millions de francs produits annuellement par les 21 millions de moutons français, on calculait, au début de notre siècle, que 80 pour 100 de cette somme provenait de la viande et 20 pour 100 seulement de la laine. Le mouton n'était plus le même; il avait augmenté non seulement *de prix* mais *de poids;* on recherchait les espèces fortes et précoces. Quant à la laine brute, qui valait 3 fr. 20 le kilo en 1820, — ce qui, en monnaie de 1913, équivaudrait à près du double, — elle était graduellement tombée à 2 fr. 60 en 1850, à 1 fr. 95 en 1862, à 1 fr. 40 en 1898. En France, où l'effectif de la race ovine a diminué avec les progrès de la culture intensive, il se recueillait, avant la guerre, 20 millions de kilos de laine de moins qu'il y a trente ans, et il s'en exportait 20 millions de plus; ce qui n'empêchait pas les Français d'avoir accru dans la même période de 60 millions leur consommation intérieure.

Ainsi en fut-il du lin, qui occupait 98.000 hectares de notre sol national en 1840 et seulement 24.000, reconnus les plus propres à cette culture, en 1913. Mais, à cette date, il nous venait de Russie *cent millions* de kilos au lieu de *cent mille* il y a quatre-vingt-cinq ans. Cette profusion de nouvelles matières accessibles par leur prix aux classes les moins fortunées leur fit abandonner l'usage de textiles plus grossiers dont elles avaient dû se contenter jusqu'alors : tel le chanvre que jadis chaque ménage rural, pour l'entretien de son linge, récoltait sur une surface de quelques ares, à proxi-

mité de sa demeure. Dans nombre de cantons, qui comptaient encore en 1820 plusieurs centaines de ces « chenevières », il ne s'en cultive plus un pied aujourd'hui.

Pour la France entière, de 1840 à 1895, le sol consacré au chanvre s'est réduit des quatre cinquièmes : de 176.000 hectares à 34.000; mais, comme seules les terres fertiles, capables de soutenir la concurrence de l'étranger, y demeurent affectées, le rendement n'a diminué que des deux tiers. Avec le chanvre, fût-il mélangé de lin, on obtenait des produits assez grossiers; la bourgeoisie aisée s'en contentait. *De la même toile*, qu'elle a fait tisser à façon, une châtelaine du XVIIe siècle, en Poitou, fait des housses à meubles, une paillasse de lit et *six nappes pour sa table*.

Le chanvre, français ou exotique, — d'Italie et de Russie, — qui ne peut rivaliser avec le coton et le lin pour la lingerie fine, trouve dans la corderie, les sacs et autres emplois industriels pour lesquels il conservait le privilège de la solidité, des rivaux modernes qui tendent à l'évincer par leur prix inférieur : le jute des Indes, dont l'importation à l'état brut ou manufacturé, commencée en 1850, accrue d'année en année, montait en 1912 à 140 millions de kilos; l'*abaca*, fibre du bananier textile des Philippines, dénommé à Londres « chanvre de Manille », qui apparut chez nous lorsque déjà l'Angleterre et les Etats-Unis en faisaient un large usage et dont nous consommions 30 millions de kilos il y a seize ans.

L'apport énorme de ces matières anciennes et nouvelles, déduction faite de celles qui servent à l'ameublement, — tapis, couvertures, matelas, tentures, — ou à d'autres industries, et des quantités réexportées sous forme de fils ou de tissus, mettait à la disposition de chaque Français, en 1913, pour les diverses pièces de son costume, y compris ses chaussures et son chapeau, en feutre de laine, une masse de textiles dont son aïeul immédiat *eût juré ne pas pouvoir trouver*

*l'emploi.* En 1825, la baisse de prix du fil de coton suscita une crise *attribuée à la surproduction;* or, il était mis en œuvre à cette date 28 millions de kilos, au lieu de 346 millions il y a douze ans, et nul de nos concitoyens ne se plaignait hier qu'il y en eût trop.

Cependant, ce coton seul, ou du moins la portion utilisée en France, représentait 7 kilos par tête, c'est-à-dire, au poids moyen de 120 grammes par mètre carré, quelques 58 mètres de tissus, sans parler de ceux de laine et de lin également accrus. *Ce ne sont pas les classes fortunées* qui auraient pu absorber ces millions de kilomètres d'étoffes nouvelles. Ces classes sont peu nombreuses, et leurs besoins, à cet égard, étaient déjà satisfaits.

Mais, pour que chez les plus humbles prolétaires les mêmes besoins pussent s'éveiller et se satisfaire, l'abondance de la *matière première* ne suffisait pas, il fallait une révolution de la *façon.* Même pour la soie, qui valait avant la guerre 30 francs le kilo, — *a fortiori* pour la laine et le coton, — il entre dans le prix du mètre d'étoffe beaucoup plus de main-d'œuvre que de substance. Le machinisme a réalisé ce paradoxe de payer l'ouvrier plus cher et la façon meilleur marché; de sorte qu'un peuple immense d'acheteurs a surgi, capables d'acquérir avec leurs salaires doublés des tissus offerts à moitié prix. Fileuses au fuseau et au rouet, tisserands battant le métier à bras, ces hommes de l'ancien monde travaillaient comme des machines; les machines du monde nouveau travaillent comme des hommes.

Car ces machines n'ont pas seulement soulagé l'humanité de produire, à la sueur de son front, la force simple et brutale; elles ont appris de leurs maîtres, — les inventeurs et constructeurs, — à se comporter avec l'adresse et la sagacité

d'une *créature vivante*, qui se perfectionnerait sans relâche et qui, besognant de plus en plus vite, ferait de plus en plus d'ouvrage. Telle est en résumé l'histoire de ces mécaniques multiples et compliquées, dont les mains de fer transforment les gousses de coton, les bottes de lin brut ou les toisons de brebis en fils, en tissus et en vêtements.

Pour le coton, la liste des manipulations tiendrait une page : égréneuse, brise-balle, ouvreuse pneumatique, loups-batteurs, diviseurs, secoueurs, cardeuses, repasseuses, peigneuses, tambours à matelas dilatable, cannetière, meule voyageuse, etc. Plusieurs dynasties de métiers à filer se sont détrônées et remplacées dans les manufactures, depuis le « spinning-jenny » de Hargreave en 1767. Celui qui règne depuis vingt ans dans les deux hémisphères, — le « continu à bague », — est le cinquième en date, et l'outil auquel il a été préféré — le « self-acting », — avait été pendant plus de soixante ans l'objet d'un prodigieux labeur d'améliorations, par des milliers d'ingénieurs, tendant à des solutions de plus en plus simples.

A mesure que ces broches marchaient plus vite, — 2.400 tours en 1830, 3.500 en 1843, 6.000 en 1865, 7.500 en 1880, 9.000 depuis 1900; — à mesure qu'un ouvrier suffisait à un plus grand nombre de broches, 50, puis 500, puis 1.000, que, par suite, le rendement augmentait et que les frais diminuaient, l'humble rêve de 1810 qui consistait à réaliser une économie de moitié sur la filature à la main était largement dépassé : de 1825 à 1870, le prix de façon tomba de 2 fr. 45 à 90 centimes.

Plus lentement acceptées ou plus récemment imaginées, les mécaniques à tisser, à tricoter ou à coudre sont parvenues à leur tour à un quasi-automatisme, puisqu'un ouvrier soigne couramment à la fois 16 métiers Warthrop : lesquels exécutent tout seuls les opérations les plus laborieuses; tantôt

« métiers-revolvers » dont les douze boîtes, porteuses de navettes, montent, tournent ou sautent, suivant des mouvements tous différents, presque humains; tantôt reliés à des « express-jacquard », battant à grande vitesse, tout en déclenchant avec discernement les 2.600 crochets qu'exige un dessin « à fine réduction [1] ».

Le traitement des matières textiles, qu'il s'agisse du peignage des laines ou du rouissage des lins, à qui l'on sait aujourd'hui doser le microbe fermentateur en vases clos; qu'il s'agisse de la teinture en colorants directs, sans mordants, des apprêts tels que ce « mercerisage », — du nom de Mercer, l'inventeur du procédé, — donnant au coton « similisé » le brillant de la soie, avec qui on le marie d'égal à égal; le traitement des matières textiles a bénéficié, dans toutes ses phases, de découvertes analogues à celles qui ont révolutionné la filature et le tissage. La soie s'est transformée de même et sa consommation s'est multipliée.

(1) Afin d'épargner à l'ouvrière la position *des bras levés*, considérée comme antihygiénique par le monde médical, on a inventé le « bobinoir-pelotonnier », avec support maintenant la bobine soulevée, qui facilite la recherche du bout pour le rattachage.

# CHAPITRE XXII.

## LES ÉTOFFES D'AUTREFOIS. DU DRAP D'OR A LA BURE DE LAINE.

Prix du kilo de fil d'or. — Drap d'or « à triple frisure » pour 2.400 francs le mètre. — « Accoutrement » de 25.000 francs en toile d'argent frangée d'or. — Imitations et « similis » en faux. — Les qualités vulgaires de jadis ont disparu. — Le « cordon bleu » des chevaliers du Saint-Esprit coûte tantôt 14 francs, tantôt 3 fr. 50 le mètre. — Au moyen âge, 250 francs le kilo de soie brute. — Baisse de prix aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles; le velours le plus cher passe de 400 à 175 francs; le satin de 133 à 60; le taffetas de 75 à 15 francs. — « Artisanes » du Midi sous Louis XIII. — Supériorité de l'Italie. — A Lyon, 4.000 métiers en 1685, 15.000 en 1789. — En 1913, capacité de fabrication *trente-sept fois supérieure*. — Mélange moderne de soie et laine avec coton. — Les « bures », « frocs », « cadis » et autres tissus communs disparaissent. — *Ecarlate* n'est pas une couleur, mais une qualité de drap. — Toilette de saint Louis. — Cottes *à armer* de 80.000 francs sous Philippe le Hardi. — 32 francs pour manches neuves au pourpoint de Louis XI. — Les trois vêtements annuels de Philippe-Auguste. — La meilleure robe, avec cape, de la Reine, sa femme : 2.815 francs. — Draps renommés de Londres, Rouen, Malines ou Bruxelles, de 130 à 160 francs le mètre au XIV<sup>e</sup> siècle, ont baissé de plus de moitié au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Seules les étoffes d'or et d'argent ont disparu, réservées aujourd'hui aux ornements d'église. Elles constituaient le costume de gala des deux sexes, pour les personnages *riches et puissants*, — ce qui, en ce temps-là, revenait au même, — depuis le moyen âge jusqu'au milieu du règne de Louis XV, où les inventaires des gens de cour mentionnent encore nombre de vestes ou d'habits de drap d'argent et d'or, de broderies, de franges et de dentelles d'or. Après avoir fait fureur sous la Régence, la mode en passa et s'abolit peu à peu devant le goût anglais [1].

Bien qu'un chroniqueur mentionne, au temps de Henri IV, « une immense manufacture à Paris, rue de la Tixeranderie,

[1] *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, V, 80. — BARBIER, *Journal*, I, 171. — Voyez les tableaux de prix du tome V, p. 570.

pour la fabrication du fil d'or, façon de Milan », on imagine aisément que le débit n'en pouvait être que restreint. Authentique, le « fil d'or de Milan » valait, au XVII[e] siècle, 560 francs le kilo, et ce n'était pas le plus cher; le kilo de fil d'or variait d'après le nombre de carats, c'est-à-dire le titre du métal employé, de 600 à 1.600 francs et, de même, le kilo de passements, franges ou galons d'or, oscillait de 500 francs à 6.000. On trouvait, il est vrai, de « grands galons d'or faux » à 80 centimes le mètre; mais la « fausseté » comportait bien des degrés, car des toiles qualifiées « d'or et d'argent faux » coûtaient 65 francs le mètre.

Quant aux tissus d'or fin, qu'ils fussent importés d'Orient, — tels ceux de Chypre ou de Damas au moyen âge, — ou originaires d'Italie, le mètre, suivant la pureté de la substance, descendait à 100 francs et montait à 2.400, prix d'un drap d'or « frisé à triple frisure pour faire robe à la reine », femme de François I[er], en 1530. Auprès de cette dernière étoffe, le drap d'or, à 415 francs le mètre, qui sert en 1670 à confectionner une robe de chambre de Louis XIV, paraît presque bon marché[(1)].

Celui-ci est d'ailleurs un prix moyen; mais l'autre, bien qu'exceptionnel, nous explique comment le duc de Nemours, en 1645, pouvait devoir à son passementier 21.000 francs pour dentelles d'or et d'argent; comment, en 1375, une robe de la duchesse de Bourgogne, en drap d'or semé de paons, se payait 12.500 francs et comment l'« accoutrement en toile d'argent frangé d'or » que Louis de La Trémoïlle se fait faire en 1514 pour l'entrée du roi lui revenait à 25.000 francs, compris 1.100 francs pour deux chapeaux. Ici la toile d'ar-

(1) De Laborde, *Compte des Bâtiments*, II, 203, 405. — Palma Cayet, *Chronologie*, p. 253 (Ed. Michaud). — *En monnaie de 1913*, les prix du mètre des étoffes d'or figurant *intrinsèquement* à nos tableaux (t. V, p. 570) ressortent à 702 francs à Nantes en 1491, 510 francs à Boulogne-sur-Mer en 1733, 480 francs à Paris en 1616; 328 francs en 1532, 300 francs en 1387, 224 francs en 1547, 150 francs en 1551 à Orléans, 140 francs en 1513, 130 fr. en 1757 à Nîmes et 96 francs en 1298.

gent coûta 660 francs le mètre, tandis qu'en général elle ne dépassait pas 200 et qu'il s'en voyait parfois à 35 [1].

Seulement, à ce prix-là, on n'avait que du « simili », lequel, en tous les genres, ne date pas d'hier comme on l'entend dire souvent; mais au contraire est aussi vieux que le goût des hommes pour obtenir à bon marché l'imitation ou l'apparence du luxe et du beau. A la solution de ce problème, nos aïeux se sont efforcés autant que nous-mêmes Ils y étaient seulement moins adroits que nous. Les tissus anciens que nous admirons sont les sortes de choix, à qui leur prix assurait la longévité; les qualités vulgaires ayant disparu, l'on est porté à croire que les étoffes d'autrefois étaient, dans leur ensemble, supérieures aux nôtres; or, il n'en est rien. Lorsque nous voyons les rubans de satin cotés 16 francs le mètre à Saint-Etienne en 1790, tandis qu'il s'en trouve à Boulogne à 2 fr. 10 et que les rubans de cravate et d'épaule pour laquais de province se vendent 0 fr. 75 le mètre, nous pouvons supposer que la différence tient à la moindre largeur de ces rubans de livrée.

De même lorsqu'il s'agit d'articles de mode, des rubans vendus par les bonnetiers, par l'illustre Perdrigeon au XVII^e^ siècle : « C'est Perdrigeon tout pur », dit Madelon, d'un ruban bien choisi, dans les *Précieuses Ridicules;* mais quand deux objets d'aspect identique diffèrent du simple au quadruple, nous augurons que l'échelle des qualités comportait jadis autant de degrés qu'aujourd'hui. Ainsi le « cordon bleu », le grand ruban de l'ordre du Saint-Esprit, coûtait au duc de Penthièvre (1778) tantôt 14 francs le mètre et tantôt 3 fr. 50, suivant la finesse du tissu. Le ruban ponceau de la

(1) Com. Antiq. Côte-d'Or, III, 233. — *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles,* II, 68. — *Bul. Soc. Hist. Paris* (mars 1892).

Toison d'or, qui se portait au cou « en sautoir », était plus cher, à 13 francs le mètre, puisque plus étroit[1].

Le bon marché des étoffes de soie est, on le sait, tout moderne : tel satin damassé offert, avant la guerre, à 4 fr. 25, se vendait 10 francs il y a quarante-cinq ans; tel lamé pour robe, offert à 12 fr. 50, ne s'obtenait pas à moins de 35 francs au milieu du XIX^e siècle et, sur les 20 millions de francs de soieries vendues par tel de nos magasins de *nouveautés*, le mètre, il y a douze ans, ressortait en moyenne à 3 fr. 50. Qu'en eussent dit les rédacteurs des ordonnances somptuaires de la fin du XVI^e siècle, par lesquelles : « Sont les habitants avertis de se contenir chacun en leur devoir et, considérant leurs qualités et familles, de s'abstenir le plus qu'il sera possible de l'usage de la soie »?

La soie était pourtant, à cette date (1598), moins chère qu'au moyen âge où elle avait valu de 200 à 250 francs le kilo, brute, et de 400 à 1.000 francs teinte en fils, à tisser ou à coudre. Quant aux étoffes, si nous laissons de côté celles dont les noms oubliés ne nous révèlent pas l' « armure », cendal ou samit aux temps féodaux, « tabis » de Tours ou « gros » de Naples sous l'ancien régime, pour nous attacher aux tissus de trame connue, nous remarquons une baisse sensible sous les derniers Valois. Le satin noir, par exemple, variait jusqu'à François I^er, selon sa qualité, de 133 francs à 33 francs le mètre, et ces deux extrêmes se rencontrent *la même année* dans *la même ville*. A Anvers, en 1540, un riche satin cramoisi destiné à la reine de Hongrie se payait encore 112 fr.; depuis cette époque jusqu'à 1800, nous n'en trouvons guère qui dépasse 60 francs, et du satin blanc pour église descend jusqu'à 10 francs.

(1) Le ruban rouge de la Grand-Croix de Saint-Louis, porté en écharpe, coûtait au même prince 2 fr. 40 et 3 fr. 60 le mètre (Arch. Nat., G. 5, 201). En 1826, le Grand-Cordon de la Légion d'honneur figure pour 33 francs dans les comptes d'un maréchal de France.

Les velours les plus riches se vendaient, au XIV[e] siècle, 400 francs le mètre et les meilleur marché 90 francs; à partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle jusqu'à la Révolution, le maximum n'est plus que de 175 francs, prix de la peluche feuille morte d'un manteau de Louis XIII; les velours « de Gênes », « de printemps » ou « à point d'Angleterre » valaient de 50 à 80 francs et l'on trouvait pour une quarantaine de francs le velours et la panne commune où le duc de Savoie (1700) faisait tailler, à Turin, les justaucorps de ses suisses. De même le mètre de damas, qui avait coûté jadis de 200 à 50 francs, — prix payé en 1544 pour une cotte de héraut d'armes, — ne se paye plus en moyenne que 30 francs depuis le XVII[e] siècle, et les taffetas valent de 8 à 15 francs sous Louis XV au lieu de 25 à 75 francs à la fin de la guerre de Cent Ans.

Ceux-ci, taffetas « de Florence » ou « armoisins », nous venaient comme toutes soies d'Italie ou d'Orient; aux dernières années du XV[e] siècle débuta, en Provence et dans le Comtat-Venaissin, la sériciculture, qui mit cent ans à se répandre dans le Haut-Languedoc. Le premier « bail à lever soie » date à Nîmes de 1610. Avec les plantations de mûriers blancs, sous lesquels on semait le blé dans les campagnes, ou dont on bordait les routes aux abords des villes, se créèrent les « moulins à soie » et, sous le nom de « manufactures », les premiers ateliers [(1)].

Le gouvernement de Henri IV y poussait et chacun connaît les efforts personnels de Sully en ce sens. « Tout le monde, disait un fonctionnaire du temps, a abandonné le drap pour la soie, jusques aux marchands, simples bourgeois, gens de pratiques, artisans et ouvriers... »; mais c'est là une de ces

(1) Arch. Com. Nîmes, LL. 7; Toulon, en 1608; Bourg, BB. 92. — D[r] PUECH, *Nîmes à la fin du* XVI[e] *siècle*, p. 302. — *Voyage de J.* BOUCHARD, Parisien, en 1630, p. 110. — FAGNIEZ, *L'Industrie sous Henri IV*, p. 23 et 21.

exagérations administratives auxquelles nul ne prenait garde parce que l'usage les autorisait. Il paraît qu'à *Lyon* les « artisanes »,— et ce mot, alors, signifiait une femme de petit industriel — « s'habillaient de soie de diverses couleurs et, pour ce, s'appellent toutes *Mademoiselle* » (1630) ; mais c'était un fait local, particulier à ces centres de fabrication qu'étaient, sous Louis XIII, Lyon et Tours, dont les pannes s'exportaient en Espagne.

Exceptionnelle du reste était encore la vente au dehors des soieries françaises; l'importation était la règle, et lorsqu'on songea à prohiber l'entrée des étoffes étrangères (1633), les « Merciers grossiers » — c'est-à-dire les négociants, commissionnaires en marchandises, — protestèrent véhémentement en ces termes : « Nous avons une expérience sur la qualité des étoffes d'Italie, que nous avons tâché d'imiter. Le feu roi fit venir les soies, les métiers et les ouvriers même d'Italie, *qui ne purent faire en France à beaucoup près de ce qu'ils manufacturaient dans leur pays* (?). Mais il faut considérer en cela la Providence de Dieu qui veut que tout le monde vive et que nous ne nous puissions passer les uns des autres[1]. »

Etrangères ou françaises, les étoffes de soie étaient en vérité peu abondantes, puisqu'à cette même date on fait chercher, pour l'ameublement des galères du damas rouge cramoisi chez tous les marchands de Paris, et « il ne s'en put trouver qui ne fut différent »; on songe à envoyer à Gênes pour en commander, ce qui demanderait trois mois. Mais on

(1) « Il y a, disaient-ils dans la même requête, 10 ou 12.000 âmes au corps des merciers (?) en cette ville et faubourg de Paris. Ils ont des marchandises plein leurs magasins, de grandes affaires engagées... Si le règlement est observé, la plupart iront finir leurs jours à l'hôpital. Les passementiers aussi emploient 5 ou 6.000 âmes qui ont bien de la peine à vivoter. » Arch. Aff. Etrang., France, t. 808, f° 287. — B. Laffemas, *Règlement pour dresser des manufactures*, p. 7. — Richelieu, *Maximes d'Etat*, chap. IX. — Arch. Dép. Drôme, E. 6.644. — Savary, *Parfait Négociant*, II, 74, 85. — Levasseur, *Classes ouvrières*, II, 153.

ne va pas aisément à Gênes; « il y a beaucoup de risques », écrit le général des galères; il cherche donc à Avignon et dans toutes les villes du pays tout ce qui se trouvera de bien semblable pour en faire au moins une partie [1].

Le luxe de la soie se développa quelque peu sous Colbert; au début du XVII[e] siècle, les entrées, qui représentaient presque toute la consommation, étaient évaluées par un importateur compétent à 30 millions de francs pour la France entière; or, en 1680, Gautier, le grand marchand de soieries, en fournitures de corbeilles ou, comme on disait, de « carreaux » de mariage, aurait, au dire de M[me] de Sévigné, touché à lui seul plus de trois millions et demi de francs, — « touché » est une manière de parler puisque, avec les clients princiers, la difficulté consistait surtout à être payé [2].

Le nombre des métiers à Lyon n'était alors (1685) que de 4.000; il s'éleva à 8.000 en 1739, à 15.000 en 1789. Parallèlement, les prix de la graine de vers et du kilo de cocons, en Languedoc, Comtat et Bas-Dauphiné subirent, de 1600 à 1789, une baisse de moitié; signe du progrès constant de la production indigène, alors sans rivale [3]. En 1913, les 7 à 800.000 kilos de soie grège, issue des 268 fileries de cocons français, ne représentaient pas le dixième des soies introduites de l'étranger; la région lyonnaise, à elle seule, sans parler de ses concurrents du Nord, disposait, avec ses 90.000 métiers, dont 30.000 mécaniques, d'une capacité de fabrication *37 fois supérieure à celle de 1685* et, comme la matière est trois fois moins chère, les 380 millions de francs que

(1) Arch. Aff. Etrang., France, t. 797, f° 140.

(2) *Lettres de M[me] de* SÉVIGNÉ (Ed. Hachette), p. 76, 88. — Le commerce des soieries, qui se tenait précédemment rue aux Fèvres et sur le Petit-Pont, se répandit sous Louis XIV dans les rues Saint-Denis, Saint-Honoré et des Bourdonnais. Les drapiers de laine étaient établis rues Saint-Antoine, de la Harpe, Saint-Jacques, place Maubert et devant le Palais.

(3) Voyez, t. V, p. 573, les tableaux de prix : l'once de 25 grammes de graines vaut 12 fr. 50 en 1629, 7 francs en 1753, 3 fr. 50 en 1789. — Le kilo de cocons 9 francs en 1638, 5 fr. 30 en 1789. En 1900, il valait 3 fr. 75 à 4 francs.

valaient les tissus annuellement fabriqués avant la guerre équivaudraient peut-être, en soie pure, *à 25 fois plus de mètres qu'il y a deux siècles.*

Soieries et lainages d'autrefois étaient sans mélange, sauf quelques brocatelles fil et soie au XVIIIe siècle, la popeline, soie et laine, ou la futaine à trame de laine et chaîne de lin. Seul le lin se mariait au chanvre sur les métiers. Les croisements modernes avec le coton ont permis de démocratiser la soie, et d'aristocratiser les lainages vulgaires à l'image et ressemblance des draps de haut prix.

Ainsi ont disparu la « bure » d'aspect rugueux, en laine croisée de gros numéros, le « froc », les « cadis », « cordelats » et « boucarans », tous humbles tissus de 2 à 4 francs le mètre. Encore leur bon marché ne suffisait-il pas à les recommander et y avait-il économie à employer des qualités plus solides, puisque c'est de 5 à 10 francs le mètre que se payent, du XIIIe au XVIIIe siècle, les draps pour cottes de servantes, sayons et hauts-de-chausses d'ouvriers, manteaux que les lépreux, « mis hors du monde », recevaient lors de leur séquestration officielle, pour les robes de malades dans les hospices et autres draps d'aumônes, achetés « pour habiller les pauvres ». Combien médiocres étaient ceux-là même, on s'en rend compte en voyant qualifier de « communs » les draps qui coûtent plus du double : 11 à 24 francs.

Quant à l' « écarlate », — écarlate, au moyen âge, ne désignait pas une *couleur*, mais une *espèce* de drap, la plus estimée de toutes, — elle valait 175 francs le mètre (1376). Scandalisé de pareils chiffres, un contemporain écrivait que, cent ans avant, « du temps de saint Louis, rois et reines étaient vêtus de draps non de Malines ou de Bruxelles, mais de Gonesse ». Si le reproche de ce prôneur du temps passé

s'adresse à Charles V, alors régnant, on peut lui opposer le « Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles » où Christine de Pisan nous garantit que ce prince « ne souffrait point que nul homme de sa cour, tant fût noble ou puissant, portât trop courts habits ni trop outrageuses poulaines, ni femmes cousues dans leurs robes trop étreintes ni trop grands collets... [1] ».

Pour saint Louis, j'avoue ne pas savoir où il achetait son drap; mais il était, en effet, moins fastueux que ses fils et petits-fils, si l'on en croit le bon Joinville, qui écrivait : « A l'occasion des cottes brodées *à armer* qu'on fait aujourd'hui, — c'est-à-dire vers 1308, sous Philippe le Bel, — cela me rappelle le père du Roi qui règne à présent (Philippe le Hardi) ; je lui disais que, en la vie d'outre-mer où j'étais, je ne vis cottes brodées au Roi (saint Louis) ni à d'autres, et il me dit qu'il avait tels atours brodés de ses armes qui lui avaient coûté 800 livres de parisis (80.000 francs de 1913). Et je lui dis qu'il les eût mieux employées s'il les eût données pour Dieu et si eût fait ses atours de bon cendal enforcé de ses armes comme son père faisait [2]. »

Les rois se suivent et ne se ressemblent pas; tous ne furent pas prodigues pour leur toilette; on voyait, dans les registres de la Chambre des Comptes, au XV^e^ siècle, une dépense de 20 sols, — 32 francs, — pour deux manches neuves à un vieux pourpoint de Louis XI et un article de 15 deniers pour une boîte de graisse à graisser ses bottes[3].

Si nous ne connaissons pas exactement le budget de toilette de saint Louis, nous possédons celui de son grand-père Philippe Auguste dans un compte de l'année 1202. Ce Roi, ainsi que les princes de sa maison, changeait de vêtements

(1) Edition Michaud, p. 627.
(2) *Mémoires* du Sire de Joinville (Edition Michaud), p. 177.
(3) F^res^ de la Roche-Flavin, *Treize livres des Parlements de France*, p. 498.

trois fois par an, à la Saint-André, à Noël et à la Notre-Dame d'Août. Deux « capes de pluie » reviennent à 335 francs; ses tuniques « d'estamfort », fourrées de cendal, — *fourré* signifiait aussi *doublé*, — coûtent 360 francs, sans compter les garnitures de panne; sa robe « de camelin fourrée de vair », 800 francs; les fourrures ne sont autres que des peaux d'écureuils et de loups, payées 610 francs. Le total ne passe pas 5.000 francs, auxquels il faut sans doute ajouter les journées d'ouvriers; car, suivant une ordonnance royale, le maître d'hôtel « achète tous les draps et toutes les fourrures pour le Roi et pour Madame, et garde la clef des armoires; il donne les draps aux tailleurs et compte avec eux pour la façon ». Pour la Reine, sa tunique avec *pallium*, — manteau, — et « supertunique » vaut 620 francs; sa meilleure robe avec cape monte à 2.815 francs; deux robes pareilles, à ses dames, sont portées au compte pour 1.800 francs[1].

Les chiffres du XIV^e^ siècle pour les produits renommés de Londres, Rouen, Malines ou Bruxelles, — 130 à 160 francs le mètre, — ceux même de 100 à 140 francs pour les draps du « seau » ou « de Monsieur » sous Louis XIV, disparaissent au XVIII^e^ siècle, où les plus luxueux ne dépassent pas 65 francs. Ils avaient donc baissé de plus de moitié. Pour comparer deux étoffes à plusieurs siècles d'intervalle, il faudrait certes les bien connaître, et depuis six cents ans, le mot « drap » s'est appliqué à des lainages de toute qualité. Ni *les épithètes* de rayé, mêlé, gaufré, tanné, échiqueté, roset, sanguine, ni les noms des *localités d'origine* ne nous renseignent sur leur mérite relatif.

Si nous groupons les tissus de *même nom*, les prix ne sont pas moins disparates : il existe des « camelots » depuis 6 francs jusqu'à 64 francs, du « blanchet » de 61 francs pour

(1) Compte général des recettes et des dépenses de Philippe-Auguste, de 1202 à 1203, dans BRUSSEL, *Examen de l'usage des fiefs*, t. II, p. CLVI (Bib. Nat., Ll²/6/A).

une princesse, à 4 fr. 50 pour un berger; de la serge, les prix vont de 36 francs à 1 fr. 40, — celle-ci pour courtine d'hospice. A la même date (1540), la futaine se paie 4 francs ou 24 francs; entre la tiretaine à 54 francs, en 1298, et la tiretaine à 3 fr. 50, en Languedoc, en 1783, la distance est telle qu'il est permis de supposer que l'étoffe a changé de nature à travers les âges, en gardant son nom. Classés *suivant leur usage*, — culottes ou bonnets, bannières ou manteaux, — les draps offriront encore beaucoup d'écarts selon leurs propriétaires. Lorsque la situation sociale de ces derniers nous est connue, les idées se précisent davantage.

## CHAPITRE XXIII.

### LES COSTUMES DES DEUX SEXES.

Mieux que les estampes, les comptes éclairent les dessous des sociétés anciennes. — Longue durée de modes absurdes. — Les assoiffées d'élégance aux temps féodaux. — Un village pour un manteau de velours. — *Usage temporaire* d'un vêtement, légué par testament, à charge de le restituer ensuite. — Fripiers d'autrefois; ils louent des costumes de deuil aux grands personnages. — Double et contradictoire tendance des humains *à s'imiter* et à se *distinguer*. — Les robes à queue des servantes du XIVe siècle. — Cartouche porte les deuils de cour. — La queue de cheveux poudrée du soldat, du paysan, du décrotteur, sous Louis XV. — Le mantelet à coqueluchon de la grisette de 1750.

Au moyen âge, comme aux temps modernes, grande disparité des costumes dans la même *catégorie sociale* et la même *profession*. — Robes de chevaliers, marchands, docteurs, artilleurs, bouviers, etc. — Prix des cottes-hardies, hoquetons, justaucorps, pourpoints, casaques, hauts-de-chausses, souquenilles, sarrots, uniformes militaires, livrées. — *Même* noms désignant des objets *divers* noms *différents* appliqués à des objets *pareils* dans la suite des âges. — Economie de costume en province. — Luxe de la cour. — Le tailleur Tabouret et le grand Condé. — Budget du roi de Sardaigne; du duc de Penthièvre. — Les toilettes de Marie-Antoinette. — La « poupée » française à l'étranger pendant la Terreur. — Les robes de cérémonie sous Louis XVI. — Dépense annuelle de la « veuve Scarron ». — Entretien d'une servante de ferme. — Luxe *banal* d'aujourd'hui. — Il n'y avait de *banal*, autrefois, que la misère.

« Un temps dont on n'a pas un échantillon de robes, disaient les Goncourt, on ne le voit pas vivre. » A défaut des tissus qui lui échappent, ce n'est pas un pur souci du pittoresque qui pousse l'historien à regarder passer, sur les estampes anciennes, les gens qu'il raconte — Taine n'y manquait jamais — mais le besoin de les mieux connaître en évoquant leur aspect. Par le dépouillement de leurs comptes de toilette, nous pénétrons dans leur ambiance; ce for intérieur, ces dessous des sociétés anciennes que le crayon ou le pinceau ne révèle pas, les chiffres l'éclairent. Ils précisent les distances des classes et des gens, trahissent des efforts, des satisfactions d'amour-propre, ou des économies et des privations, par conséquent des joies et des peines de l'humanité d'hier.

Nos pères ont connu comme nous des modes tour à tour absurdes ou gracieuses, et les plus fantastiques ne furent pas celles qui ont passé le plus vite; témoin ces couvre-chefs à forme de bourrelets, prolongés par derrière en une longue queue de velours plissé pendant jusques à terre, que les dames gardèrent cent trente ans sur leur tête, du milieu du XV<sup>e</sup> siècle à l'avènement de Henri IV. Autant que notre contemporaine, la femme souffrait, au moyen âge, d'être réduite à porter une robe « dépiécée, truande et déroute »; elle requérait de son mari la belle toilette : « Monseigneur, je vous en prie, que j'en aie! » Le héros du « jeu de Robin et de Marion » trouve que les bachelettes « n'ont pas besoin d'attifailles », et les assoiffées d'élégance sont traitées, dans un autre fabliau, en coupables guettées par l'enfer : « Cette femme, dit le diable, avait dix paires de robes, tant longues que courtes, et autant de cottes-hardies. La moitié, le quart pouvait suffire à une dame simple. Cinquante pauvres eussent été vêtus avec le prix d'une de ces robes. »

Une châtelaine de Heudorf, si l'on en croit Janssen, vendit, vers 1480, pour une modique somme, tout un village afin de pouvoir porter à un tournoi un manteau de velours bleu. Plus d'une bourgeoise de l'Allemagne du Sud avait alors pour 3.000 florins de vêtements dans ses armoires; or un bœuf coûtait 3 florins [1]. Les costumes étaient donc des capitaux, dont on laissait, en héritage, à l'un la propriété, à l'autre la jouissance. Un légataire reçoit par testament l'usage d'un manteau *pendant quelques années* à charge, au bout de ce temps, de le rendre à une autre personne (1464).

Le contrat notarié où sont inventoriées et décrites les trois robes — la plus chère est estimée 235 francs, — le tablier de taffetas, l'*auberger*, les collerettes et autres effets d'une demoi-

(1) Dr Janssen, *L'Allemagne à la fin du moyen âge* (trad. Paris-Avenay), p. 363, 365.

selle de la Caza Bianca, épousant le « sergent-major », — c'est-à-dire le commandant de place, — de Sisteron (Provence), se termine par cette clause : « Lesquels objets, le fiancé *promet de rendre au beau-père*, dans le cas où sa femme mourrait sans enfants (1581). » Les vêtements et le linge sont choses assez précieuses pour constituer une dot, — la dot entière parmi le peuple, — une matière à transactions ou à indemnités : le plus clair des dommages-intérêts, adjugés en justice aux villageoises du XVI[e] siècle « séduites et desviollées », sont avec quelques setiers de blé, une robe de bureau, faite et fournie, une couverte et quelques *linceuls* (draps de lit).

« Friperie » n'est dans notre langue actuelle, qu'une expression figurée depuis que les fripiers ont disparu. Ils louaient encore au XVIII[e] siècle des manteaux et robes de deuil aux plus grands seigneurs ; des dames riches et de haut rang achetaient, même assez cher, aux « revendeuses à la toilette » des jupes et des camisoles en satin broché qui « avaient un peu servi[(1)] ».

La durée des costumes épargnés à raison de leur prix comme des valeurs *permanentes*, l'absence de communications, en protégeant la diversité des types provinciaux, s'opposaient, semble-t-il, aux brusques fluctuations de la mode ; de fait, le montagnard de l'Aveyron, vêtu, au commencement du XIX[e] siècle, d'un pourpoint à larges manches et à basques boutonnées, avait l'air d'un personnage de tapisserie; sa femme, avec sa cape et son espèce de surcot, ressemblait fort à Jeanne d'Arc. Néanmoins, la double et contradictoire tendance des créatures humaines à *s'imiter* les unes les autres et à *se dis-*

(1) *Livre de dépenses de l'intendant de Guyenne Dupré de Saint-Maur* (1777), publié. dans Arch. Hist. de la Gironde, t. XXXIV, année 1899, par M. Rossignol, professeur au Lycée de Bordeaux, p. 33. — *Comptes de M[me] d'Espesses*, publiés par M. Lannier, *dans le Bul. de la Soc. Hist. du Protestantisme Français*, page 24. — Laplane, *Vie Privée à Sisteron*, p. 173. — *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, V, 54.

*tinguer* les unes des autres, sur quoi est fondé l'empire de la mode et d'où proviennent aussi ses variations, a régné jadis comme de nos jours dans toutes les classes : il n'est pas surprenant que les Anglaises élégantes, pour imiter la princesse de Galles..., en 1380, aient introduit alors en Bretagne les manches pendantes et les corsets fendus sur les hanches; mais il est plus curieux qu'à la même époque le goût des houppelandes à queues longues d'une aune (1 m 18), contre lesquelles un concile lança ses censures, ait gagné les femmes du peuple et les servantes même, dont les robes traînantes garnies de fourrure étaient, dit un contemporain, « crottées par derrière autant que la queue d'une brebis ».

Au XVIIIe siècle, l'effort vers l'égalité dans le costume faisait que tout le monde portait les deuils de cour, jusqu'aux brigands de profession : Cartouche, le jour où il fut pris, était habillé de noir à cause du deuil de la grande-duchesse de Toscane, morte depuis quinze jours (1721).

Tout le monde aussi, sous Louis XV, portait la queue de cheveux poudrée. Le soldat la conservait, malgré la défense du maréchal de Saxe, dans les camps et à la guerre; le décrotteur qui cirait les souliers au coin du Pont-Neuf, le paysan qui conduisait une voiture de fumier avaient leur queue pendante sur le dos. C'était là un ornement auquel l'un et l'autre consacraient beaucoup de temps et de peine, et dans l'exhibition duquel ils trouvaient une pleine satisfaction [1].

Une satisfaction plus difficile à obtenir était du moins souhaitée un jour par semaine, pour les costumes : « Le dimanche, dans la rue, dit en 1784 une étrangère de passage à Paris, nous reconnûmes au milieu de la foule notre laitier, vêtu d'un habit à la mode, d'un gilet brodé, de culottes de soie

(1) Dr Smollet, *Travels through France and Italy*, I, 106. — *Journal de l'avocat* Barbier, I, 164. — *Voyage à Paris de Mrs* Cradock, p. 21. — Comte de Caylus, (Ed. Dentu), p. 14.

et de manchettes de dentelles. Le lendemain, il avait repris son vêtement ordinaire. » Ces soieries, fussent-elles du « satin sur fil », comme le mantelet *à coqueluchon* que la grisette, de 1750, affirme lui coûter 8 francs le mètre « et à bien marchander encore », ces soieries témoignent du même souci d'uniformité que celui du XVe siècle, où, si l'on en croit du Clercq, « il n'était si petit compagnon de métier qui n'eût de son temps (1467) une longue robe de drap jusques au talon [1] ».

Seulement, il y avait des robes pour toutes les bourses, à partir de 100 francs jusqu'à 250 pour les patrons, — « maîtres », — charpentiers ou maçons, les employés civils ou militaires des châteaux et des villes, les petits propriétaires urbains ou ruraux; il y en avait depuis 300 jusqu'à 1.000 francs et au-dessus pour tous ceux qui, chevaliers ou docteurs, marchands ou princes, étaient, *sans distinction de classes*, assez riches ou assez luxueux pour les payer. Il existe, en effet, au moyen âge, dans le sein de chaque profession et de chaque catégorie sociale, de grandes disparités : entre ouvriers, de 12 francs pour une tunique de bouvier (1251) à 130 francs pour l'habit d'un flotteur de bois; entre gens d'église, de 36 francs pour une robe de prêtre (1496), à 500 francs pour la robe d'été du doyen de Tours; entre gens de guerre, de 60 francs pour la robe d'un artilleur, à 262 francs pour celle d'un trompette; entre domestiques, de 31 francs pour la robe d'un portier de château (1346), à 214 francs pour un costume de serviteur du « valet de ville », à Orléans, — on sait que le « valet de ville » était le chef de la police municipale.

Et l'on pourrait relever, aux XVIIe et XVIIIe siècles, sem-

(1) Du Clercq, *Mémoires*, p. 640 (Edit. Michaud). Cet auteur donne une description détaillée des habillements des deux sexes au temps de Philippe le Bon, en Bourgogne.

blables écarts parmi les mêmes sortes de personnes : et, par exemple, entre le hoqueton à 460 francs des archers de la connétablie et l'habit d'un soldat garde-côtes à 28 francs, en Boulonais (1713), ou le sarrot des miliciens, en toile jaune avec parement et collet de toile bleu de roi, à 27 francs sous Louis XV. Ce dernier est exactement du même prix que le pourpoint d'arbalétrier en 1420; cependant l'habit du soldat, féodal ou monarchique, qu'il s'agît de la cotte-hardie d'un écuyer ou du hoqueton d'un franc-archer, revenait le plus souvent à une soixantaine de francs.

Le justaucorps, la veste et la culotte du fantassin de l'armée régulière, au XVIII$^e$ siècle, absorbaient 4$^m$ 50 de cadis gris blanc, 2$^m$ 10 de drap de Lodève et, pour la doublure, 6$^m$ 60 de serge d'Aumale. Au cavalier, l'Etat fournissait en nature l'étoffe du costume, ainsi que les armes et le cheval nu, et le capitaine, moyennant 90 francs par tête. devait pourvoir ses hommes de buffle, chapeau, bottes, selle et menu harnachement; ce qui lui coûtait en bloc plus du double de la somme allouée à cet effet [1].

Bien que les salaires aient été beaucoup plus élevés au moyen âge qu'aux temps modernes, les costumes des ouvriers et des paysans ne diffèrent, d'une époque à l'autre, ni d'étoffes ni de prix; leurs formes seules et leurs noms changèrent. Les bergers, vignerons, charretiers, menuisiers, serruriers ou tailleurs de pierre payaient, de 1600 à 1790, leurs pourpoints et hauts-de-chausses, leurs camisoles, vestes et culottes, le même prix moyen de 35 à 50 francs que leurs devanciers, entre 1200 et 1600, avaient payé leurs jupons, tuniques, cottes-hardies ou chaperons. A noter, comme étiage, que l'habillement d'un prisonnier coûtait 103 francs et celui d'un pauvre d'hospice 28 francs. La casaque, ou « qua-

(1) Arch. Nat., A D + (Ord. Roy. 20 avril 1736). — BARBIER, *Journal*, VIII, 153 (en 1742). — HAMY, *Livre de comptes d'une famille du pays Boulonais.*

jacque », de travail, en toile d'étoupe bleue, du journalier rural, au XVIIIe siècle, revenait à 7 fr. 50.

C'était aussi le prix de la souquenille de Petit-Jean, laquais en province chez une « comtesse d'Escarbagnas » quelconque, laquelle paie 60 francs l'habit et manteau de son cocher, modestement chamarré de galon à 0 fr. 35 le mètre. Tandis qu'il fallait 284 francs, chez S. A. le duc de Penthièvre, pour le galon d'or, à 19 francs le mètre, de l'habit des gardes-généraux de ses bois. Leur costume, en fin drap de Sedan, revenait au total à 660 francs, compris la bandoulière écarlate à doubles armoiries brodées d'or. Aussi, bien que les simples gardes, tireurs et canardiers de ce prince, au nombre de 36 à Anet, 28 à Rambouillet, 22 à Armainvilliers, autant dans la forêt de la Brie, 16 à Vernon et 4 à Sceaux, fussent moins reluisants que leurs brigadiers, l'habillement du personnel de ses chasses lui coûtait annuellement, sous Louis XVI, une cinquantainte de mille francs.

Les gardes, les piqueurs étaient vêtus pour 100 à 150 francs chez de simples particuliers; d'ailleurs, les prix dépendaient autant de la nature des emplois que de la qualité des maîtres, la tenue d'un marmiton chez un duc ou chez le Roi, celle d'un « garçon de chambre », étant moins chère que celle d'un cocher de bourgeois riche et vaniteux[1]. On ne vit pas souvent d'arrêt, comme celui du Parlement de Toulouse (1620), condamnant un étudiant à 1.500 francs d'amende et à la saisie du costume, pour avoir habillé son laquais d'un pourpoint de satin amarante et d'une mantille de velours parsemée de chiffres en broderie[2]. Les édits « pour la réformation des habits » n'ont jamais été pris au sérieux, de leur temps, par personne; chacun étant vêtu, non « suivant sa condition », mais suivant sa bourse.

(1) Voyez le tome VI, chapitre VII, *Le train de maison, les domestiques*, p. 262.

(2) Arch. Nat., A D + (Arrêt du 12 octobre 1620).

Lorsque Saint-Simon prétend que le conseiller d'Etat Caumartin fut « le premier homme de robe qui ait hasardé le velours et la soie », que « l'on s'en moqua extrêmement et ne fut imité de personne »[1] l'on ne sait trop ce qu'il veut dire. Le règlement de 1585 portait que les robes des conseillers seraient de velours violet cramoisi « de haute couleur » en hiver et de satin pareil en été. Le violet disparut un siècle plus tard, et le règlement de 1673 obligea Messieurs du Conseil à n'entrer qu'en robe de soie noire. Mais quoique le noir leur fut réservé, « à l'appartement », c'est-à-dire chez le Roi, les plus huppés s'affranchissaient de cette robe, regardée, suivant la vieille tradition féodale, comme inférieure à l'épée.

Mme Saumaise, au temps de la Fronde, forçait son mari à prendre un buffle avec des chausses d'écarlate, afin qu'à la cour, où il allait, « il parût en homme de qualité et non pas en homme de lettres ». Pour d'Avaux, l'un des négociateurs des traités de Westphalie, c'était un vrai chagrin de porter la robe et le rabat au Conseil, avec le cordon bleu au cou comme les prélats, et non en écharpe comme les gens d'épée depuis Louis XIII. De bonne heure, les ministres de Louis XIV s'habillèrent en courtisans et gardèrent seulement un manteau de velours fendu jusqu'au bas, sur la droite.

De pareils soucis d'amour-propre ne préoccupaient nullement la foule innombrable des gens de loi ou d'église, petits fonctionnaires royaux ou municipaux, chez qui la soutane, simarre ou robe « longue » ou « courte », — cette dernière réduite aux proportions d'une redingote moderne, — alternaient avec la veste, le pourpoint, le « corset ». Car, dans la suite des âges, si des objets *pareils*, tels le haut-de-chausses,

(1) *Mémoires* (Ed. Boislisle), IV, 7.

les grègues et la culotte, ont porté des noms *différents*, par contre les *mêmes noms* ont désigné des objets *très divers*.

Un « corset » pour le *père* (le confesseur) du roi, payé 50 francs au temps de saint Louis (1234), ressemblait sans doute fort peu au « corset » de velours qu'un prince, en 1520, paie 1.020 francs avec sa bordure, sa frange et ses ornements; il ressemblait moins encore à celui qui est réclamé dans les *Petites Affiches* de 1761 par une note ainsi conçue : « Le 13 janvier, on a perdu entre 10 et 11 heures du soir, depuis l'aile neuve du château de Versailles, jusques chez le S^r Touchet, baigneur, un *corset* de grand habit, de carrelé couleur de rose, garni d'hermine, avec des manchettes de point. Récompense honnête à qui le rapportera à M^me la comtesse de Galiffet, rue Hillerin-Bertin, près l'Abbaye de Panthemon [1]. » Et tous ces corsets enfin n'ont guère rien de commun avec l'armature intime qui, sous couleur d'affiner, accuser ou déguiser la taille de nos contemporaines, tantôt monte suivant les caprices de la mode jusqu'aux aisselles, et tantôt descend jusqu'aux mollets.

Le « tabart » de camelot, qu'Albert Dürer se fait confectionner pour 367 francs à Anvers (1521), peut passer pour un mac-farlane; mais peut-on identifier à la robe d'avocat actuel une « robe de palais » qui coûte 127 francs à Paris et 23 francs à Boulogne-sur-Mer (1779), tandis qu'une robe d'huissier en drap bleu vaut 300 francs à Rouen (1786) ? La soutane de notre clergé d'aujourd'hui est-elle plus près de celle d'un chapelain de Mézières, à 70 francs (1682), que celle de l'archidiacre de Toul à 480 francs? La première, sans doute, se rapprochait de la moyenne, si l'on en juge par les humbles inventaires de nos curés de campagne d'autrefois, dont la garde-robe se composait le plus souvent d'une sou-

(1) *Petites Affiches* du 26 janvier 1761, n° 62.

tane de sargette avec sa soutanelle, une paire de souliers et une de chaussons, quatre ou cinq paires de bas de drap ou de laine, autant de chemises et de rabats, une veste et un chapeau.

Il est vrai que nombre de bourgeois et même de nobles ruraux, végétant sur quelques maigres fiefs, ne possédaient guère davantage. Le Seigneur du Bruel (Aveyron) laissait à sa mort (1785) un habit bleu doublé de molleton blanc, une capote, trois culottes gris blanc, un bonnet de laine et trois chapeaux, dont *un avec ganse et bouton d'or*. Cette ganse d'or le tirait du commun; précaution qu'avait négligée peut-tre ce gentilhomme breton dont M^me^ de Sévigné nous conte l'histoire; à Rennes, chez le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, elle accoste un inconnu qu'elle prend pour le maître d'hôtel : « Mon pauvre homme, lui dit-elle, faites-nous dîner, nous mourons de faim. — Madame, lui fut-il répondu, je voudrais être assez heureux pour vous donner à dîner chez moi; je me nomme Pécaudière et mon château est à deux lieues de Landerneau. — Ce que je devins, ajoute la marquise, n'est pas une chose qu'on puisse redire. »

On demeure surpris du peu de vêtements dont se contentent des gens de qualité lorsqu'ils vivent retirés sur leurs terres, je ne parle pas des excentriques comme ce M. de Saint-Chamans qui n'avait sous Louis XIII qu'un pourpoint et un manteau de *couleur minime*, c'est-à-dire de la nuance brune ou tannée des religieux de Saint-François-de-Paule, parce qu'il avait voué à cette couleur sa personne et son mobilier, lit, couvertures, chaises à bras, et même l'intérieur de son carrosse. Mais le comte de Ludres, sénéchal de Lorraine, chef d'une des grandes familles de la province, ne possédait, en 1686, dans son manoir qu'un justaucorps rouge, garni de boutons et galons d'or, avec la culotte, une veste de velours noir, un manteau d'écarlate et une robe de chambre d'in-

dienne, tandis que sa panoplie était garnie de quatre paires de pistolets et de onze fusils, dont une canardière[1].

Lorsque les deux sexes eurent cessé de porter, comme au moyen âge, le même costume, les maris eurent des vêtements différents de ceux de leurs femmes *quant à la forme*, mais de *pareilles substances et couleurs*. Un intendant de Guyenne, quelques années avant la Révolution, consigne en son livre de comptes l'achat de « 12 aunes de taffetas d'Italie puce, pour faire, dit-il, un déshabillé pour madame et un habit pour moi ». La toilette masculine demeura aussi coûteuse que celle des dames. Nous en avons la preuve dans les comptes des particuliers; pour les princes et princesses, cette dépense était un chapitre du budget officiel, dans lequel leur propre personne ne tient souvent qu'une modeste place.

Ainsi Blondel, ministre de France près de Victor-Amédée de Savoie, premier roi de Sardaigne (1725), dit ne lui avoir jamais vu pendant sept ans, hiver et été, qu'un habit de drap café, sans or ni argent, de gros souliers à deux semelles, des bas drapés l'hiver et de fil l'été. Il avait de plus, dans sa garde-robe, un surtout de drap bleu, en forme de redingote, qu'il mettait les jours de pluie. Pourtant le crédit annuel, consacré à l'entretien de ce prince si économe, est de 62.000 francs, autant pour la reine, 27.000 pour la princesse; mais les livrées d'un nombreux personnel absorbent le plus clair de ces sommes[2].

Il en était de même à la cour de France, où 120.000 francs par an étaient prévus pour les trois sœurs de Louis XIII, tandis que la vicomtesse de Rohan et sa petite-fille ne dépensaient que 11.000 francs. On ne saurait davantage faire état des folies d'un prodigue comme Cinq-Mars qui, dans la seule

(1) Comte de Ludres, *Histoire d'une famille de chevalerie lorraine*, II, 54. — Bul. Soc. Archéolog. Corrèze, XVII, 29.

(2) Prato, *Costa della Guerra*, etc., page 210. — *Blondel, ministre de France*, par M. Paul Fould, p. 994.

année 1640, trouva moyen de faire chez son tailleur, le sieur Tabouret, une note de 271.000 francs.

Cette « note », ou plutôt ce volume, car elle en a les dimensions, était peut-être, bien que minutieusement détaillée, assez artificieusement grossie; les « parties » de l'illustre Tabouret ayant ceci de commun avec celles des apothicaires de son temps qu'elles étaient sujettes à réduction. Lorsque Gourville, en 1671, régla les affaires du prince de Condé, il était dû à ce même tailleur Tabouret une somme de 975.000 francs, *intérêts compris*. Sur cette facture, la « façon » seule d'un habit de M. le prince était comptée 1.950 francs. Gourville régla le tout pour moins de 300.000 francs.

Quelque raisonnable que soit un courtisan qui veut faire figure et tenir son rang, la « magnificence des habits est une charge inévitable », nous confie le maréchal de Croy, à qui deux habits de cérémonie coûtent 15.000 francs (1747). Pour les fêtes du mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette, « les particuliers se surpassèrent, dit le même personnage; on n'a jamais vu de plus beaux costumes; nous eûmes entre nous trois, avec ma femme et mon fils, pour 22.000 livres (48.400 francs) d'habits, et mon gendre (le duc d'Havré), avec sa femme, pour presque autant. Cela, ajoute-t-il, n'était guère philosophe pour un siècle qui se vantait de l'être », et ne l'empêche pas de se payer encore pour 23.000 francs d'habillements cinq ans après, lors du sacre de Louis XVI [1].

Ces chiffres n'ont rien de surprenant, puisque, sur un habit de gala, la part du maître brodeur est de 4.200 francs. C'était là, il est vrai, le plus gros chapitre : dans l'uniforme de chef d'escadre que M. de Balleroy paie 3.000 francs à Brest, en 1783, les broderies « au passé », à 130 francs le mètre,

(1) *Mémoires du maréchal de Croy*, I, 75, 136 ; II, 393 ; III, 211. — *Mémoires de* Gourville (Ed. Michaud), p. 562, 564.

absorbent 2.400 francs, le reste est pour le drap, les boutons et la doublure [1].

Le faste n'excluait point l'économie : le tailleur fournit au duc de Penthièvre des « dessous de bras » par douzaines; ce prince fait raccommoder ses chemises, refaire ses boutonnières (à 0 fr. 20 chaque) et même ses linges à barbe. On reprise ses serviettes de toilette et l'on remet un col neuf à son peignoir de toile. Il fait dégraisser ses habits de soie par un spécialiste, à raison de 4 fr. 50 la pièce. Cependant sa dépense de toilette, bon an mal an, n'est pas moindre de 30.000 francs qui, pour 1778, consistait en 9.000 francs d'étoffes et de façon des costumes, 10.200 francs d'achats et d'entretien de dentelles, 300 francs de rubans, 3.400 francs de broderies, 630 francs de perruques, 1.400 francs de bas, 1.000 francs de parfumerie, etc. [2]. Au XVIe siècle, le duc de la Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, se réservait 15.600 francs par an pour ses habits et ses menus plaisirs; en 1788, le duc de La Trémoïlle consacrait au même chapitre 21.000 francs sur un budget de 561.000 francs [3].

Mais la toilette masculine n'était plus la même au moment de la Révolution et la France avait perdu, sur ce terrain, l'ascendant naguère possédé par elle à l'étranger. Le *Petit Maître* français, disait un Anglais *au milieu du* XVIIIe *siècle*, est considéré partout sans excepter Londres, où il s'habille à la mode de son pays, généralement admirée par nous. Nous ne suivons pas ces modes que nous admirons; entre les costumes des deux nations le contraste est saisissant; mais nous n'avons pas assez d'esprit pour persister dans notre propre mode sur le continent.

« Aussi, quand un Anglais arrive à Paris, il ne peut se

(1) Comptes de M. de Balleroy à la Bibliothèque Nationale L. n. 27, n° 43842).

(2) Comptes du duc de Penthièvre (1772 à 1780). Archives Nationales, carton G. 5/201.

(3) *Arch. des La Trémoïlle* (pour 1788) et *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles* (Budget de 1675, tome IV et tome V, page 55). — *Mémoires de* GOURVILLE, p. 352.

montrer dans les rues avant d'avoir subi une complète métamorphose. Il fait appeler tailleur, perruquier, cordonnier. Il doit même changer ses boucles de souliers et la forme de ses manchettes et se conformer à la mode de la saison, fût-ce au péril de sa vie, le temps n'eût-il jamais été plus froid. Ni âge, ni infirmité ne l'excuseront de se vêtir chaudement avant le jour fixé par l'usage. Il doit avoir un vêtement de camelot galonné d'argent pour le printemps et l'automne, d'autres en soie pour l'été, d'autres en velours et porter une *perruque à la pigeon*, au lieu de sa perruque à nœuds. Cette variété de costume est absolument indispensable à qui prétend au moindre rang au-dessus des simples bourgeois. De retour à Londres, toute cette défroque lui devient inutile. Au point de vue du goût, les modes des deux pays sont également absurdes, mais nos marchands ont une évidente infériorité, car les poupées de leur façon ne passent pas à Paris ni dans aucun lieu de l'Europe. »

Seize ans plus tard (1765), le même voyageur notait avec satisfaction que « les Français *commencent à imiter les Anglais*. La dernière fois que je vins à Paris, une personne d'une certaine condition (homme ou femme) ne serait jamais sortie si ce n'est en grande toilette, quelle que fût l'heure de la matinée, et l'on ne portait pas encore de perruque ronde; mais *à présent*, il s'en voit grand nombre le matin dans les rues, ainsi que des redingotes [1]. »

La mode britannique, dont cet Anglais saluait ainsi l'empire nouveau sur le continent, ne fut adoptée que par le sexe fort. Les femmes de tous les pays demeurèrent soumises aux caprices du goût parisien et, comme les articles de leur toilette sont beaucoup plus nombreux, il y a, dit ce même auteur, « de quoi rendre malade un mari de voir sa femme

(1) Dr Smollet, *Travels through France and Italy*, I, 81, 86 et suiv.

à son arrivée en France, obligée de changer et rafraîchir tous ses fourreaux et négligés. Il lui faut de nouveaux chapeaux, de nouveaux rubans, de nouveaux souliers et ses cheveux coupés d'une autre manière. Elle doit avoir ses taffetas pour l'été, ses soieries à fleurs pour le printemps et l'automne, ses satins et damas pour l'hiver. »

Dans les petites cours allemandes, les dames faisaient venir de Paris des « poupées » pour leur faciliter la commande, à leur taille, des « corps » et garnitures de blonde, avec cornettes, fichus, « engageantes » ou autres ajustements. C'était une faveur recherchée des étrangères à Paris, au temps de Marie-Antoinette, que d'aller voir, le matin, la garde-robe de la Reine, les « grandes robes » surtout, « d'une richesse et d'une élégance inconcevables ». La Révolution n'ébranla pas notre suprématie — en pleine Terreur, dit-on, et malgré la guerre entre les deux pays, la poupée française parvint régulièrement à Londres chaque semaine, — et l'on retrouvait sous le Consulat des cachemires à 10.000 francs et des jupons de dentelles à 12.500 francs; seulement, c'étaient alors les femmes de fournisseurs des armées qui payaient et portaient les objets de ce prix[1].

Cependant, les plus riches toilettes du temps de Louis XVI, les robes de cérémonie à 3.000, 5.000 et 7.000 francs, en velours ciselé de fleurs naturelles d'où sortaient des fleurs d'or et d'argent, n'étaient pas plus coûteuses qu'au XVIe siècle, celles par exemple, à 3.500 francs *la pièce*, confectionnées en 1538 pour les vingt-deux demoiselles d'honneur de la Reine, ou qu'un « devant de cotte en satin cramoisi, enrichi d'or, de broderies et semé de perles », à 8.500 francs[2]. Nous avons vu plus haut, par le prix du mètre de tissu, que les

(1) J. CARR, *Un Anglais en France en* 1802, p. 1499 (publié par A. Babeau). — *Journal de Mrs* CRADOCK, p. 64.

(2) DE LABORDE, *Compte des Bâtiments*, II, 378, 399.

étoffes de grand luxe avaient au contraire diminué, du moyen âge aux temps modernes. Que vaudraient-elles aujourd'hui? L'on pouvait voir à Lyon, quelques années avant la guerre, en cours de fabrication, un lampas fond blanc, orné de fleurs, d'oiseaux et de feuillage en relief. Il coûtait 600 francs le mètre et avait été commandé par une impératrice, qui se proposait d'abord d'en faire un costume et se décida plus tard à l'utiliser simplement en rideau.

Si de pareilles fantaisies sont rares, des articles exceptionnels, — pèlerines de zibeline, voiles en point d'Alençon, — arrivent de nos jours à grossir rapidement le total de notes qui se sont élevées, avant 1913, chez nos grands couturiers actuels, à 200.000 et 300.000 francs, pour des coquettes richissimes, bien que laides parfois et sur qui les belles robes pleuraient.

Mais ces exceptions n'offrent pas d'intérêt social; l'innovation de notre temps consiste en ce que la mise soignée, jadis inacessible au commun peuple, soit désormais à la portée de tous. Avec les 2.000 livres par an, — c'est-à-dire 6.500 francs de 1913, — que M^me^ de Maintenon, alors veuve Scarron, avait pour vivre en 1662, elle « gouvernait si bien ses affaires, dit-elle, qu'elle était toujours honnêtement vêtue, quoique simplement, car ses habits n'étaient que d'étamine du Lude et, avec cette *grisette* (nom de l'étoffe), du linge uni, bien chaussée, de beaux jupons et après avoir payé sa pension (au couvent où elle vivait) et celle de sa femme de chambre, ainsi que les gages de celle-ci, elle avait encore de l'argent de reste ».

Il est fâcheux que la future épouse de Louis XIV ne nous donne pas le détail de ce budget; mais nous pouvons aisément le reconstituer d'après les prix analogues qui nous sont connus : la « pension », — logement et nourriture, — de la maîtresse et de sa servante, dans un couvent parisien, ne

dépassait pas alors 2.000 francs de notre monnaie; sa femme de chambre, en la supposant de bonne tournure, gagnait au plus 200 francs par an; le reste — les deux tiers — était consacré à la toilette et aux dépenses de poche. On avait alors une robe d'étamine pour 140 francs : M[me] Scarron aurait pu mettre 260 à 300, prix des bourgeoises simples; elle aurait eu de la ratine avec cotillon de camelot, orné de bandes de velours. Les souliers étaient très bon marché, le luxe des beaux jupons ne pouvait l'obérer. Mais de nos jours, avec ses 4.000 francs, elle aurait pu se payer tout autre chose que du « linge uni » et de la grisette d'étamine. Seize ans plus tard, les robes dont la marquise, alors en place à la Cour, faisait présent à sa belle-sœur d'Aubigné, lui revenaient à 1.100 et 1.200 francs.

Pour les classes ouvrières et paysannes, l'entretien semblait d'autant plus lourd que les salaires étaient très bas, par rapport aux vêtements. Aux servantes de ferme à 70 francs par an, — c'était le prix courant sous Louis XVI, — il fallait des prodiges d'économie pour ne pas dépasser en habillement le montant de leurs gages. Depuis que la machine à coudre, après avoir débuté à 200 tours, au temps de l'inventeur Thimonnier, atteint pratiquement la vitesse de 3.500 tours par minute, au lieu des 23 points du travail à la main, le façonnage des étoffes s'est fortement abaissé, tandis que les salaires des deux sexes quintuplaient de 1800 à 1913. Ainsi s'est transformé, pour la moitié féminine du genre humain, le budget de sa toilette; il se rapproche du luxe. Si ce luxe, dit-on, devient « banal », tant mieux; il n'y avait de banal, autrefois, que la misère.

## CHAPITRE XXIV.

### LE LINGE. — LES CHAUSSURES.

Variations, suivant les époques, des « accessoires » de la toilette. — La reine, au XIIIe siècle, couche sans chemise. — Chemises en « toile à sac ». — Prix des chemises de Charles-Quint, de Louis XIII, du duc d'Orléans, d'un magistrat, d'un petit bourgeois, d'un domestique. — Prix de la mousseline et des cravates. — La dentelle ou « *point coupé* ». — 525.000 francs de point de Gênes. — Le « point d'Angleterre » fait à Paris. — Prix de la « garniture » en Venise. — Dentelles de soie, d'or et d'argent. — Les femmes françaises consomment, aujourd'hui, cinquante fois plus de dentelles que sous Louis XIV. — La broderie, jadis métier de misère.

Les tricoteuses automatiques. — Les anciennes « chausses » d'étame et de toile. — Les bas drapés. — Bas de laine et de fil. — Bas de soie de 150 à 20 francs. — Serviettes de table, naguère inconnues. — « Doubliers ». — « Linceulx », ou draps de lit. — La marque fleurdelysée à 10 centimes. — 29.000 francs pour 3 nappes et 36 serviettes. — Prix des « corps de baleine » et des « paniers ». — Prix du linge de table et de corps.

Le bas prix des chaussures tenait à la moindre demande plus qu'à l'abondance des cuirs. — Prix des souliers à la poulaine, des houseaux en cuir de Cordoue. — Souliers de seigneurs et de laquais, de servantes de ferme et de bourgeoises. — Bottes de maroquin et mules à mouches d'or. — Abonnements de chaussures. — Médiocre qualité des souliers. — Prix des ressemelages. — Nul ne vient plus à Paris « en sabots ».

Ils ont beaucoup varié, suivant les temps, les « accessoires » de la toilette, dont nous faisons ici l'histoire. Tel avait été jadis le « principal », au temps où l'on voyait dans les antichambres une arquebuse et un « chapeau de fer », à la place où nous voyons un chapeau melon et un parapluie.

Il valait mieux alors avoir une épée et une cotte de maille que des bas ou une chemise ; même une chemise de jour, car, pour la chemise de nuit, personne n'en portait. Le sire de Joinville nous conte, au XIIIe siècle, l'histoire d'un commencement d'incendie, survenu la nuit dans la chambre de la Reine, sur le bateau qui la ramenait de la Croisade ; une

bougie, en se consumant, avait enflammé la chemise imprudemment laissée tout auprès par une des femmes. L'épouse de saint Louis s'éveilla, et « voyant la chambre embrasée, saillit sus, *toute nue*, pour éteindre elle-même le feu [1] ». Jusqu'au milieu du XVIe siècle, l'usage de coucher nu persista dans toutes les classes et l'on comparait vulgairement celui qui ne comptait pas tenir sa promesse « à une mariée qui entrerait au lit en chemise ».

L'inventaire du linge de Françoise de Bretagne, comtesse de Limoges (1481), accuse 112 draps de lit, « dont y en a de fort beaux et de belle toile de Hollande et un de soie pour madame, quand elle était en couches », mais il ne fait mention d'aucune chemise. Seulement, parmi les 40 robes de cette princesse, il s'en trouve « deux de gris *pour nuit*, fourrées l'une de chat, l'autre de mauvaises martres », et « une robe en drap d'écarlate pour coucher au lit [2] ».

Quant aux « chemises » de jour, c'étaient, au moyen âge, de simples camisoles fort courtes. La faible quantité d'étoffe qu'on y emploie le prouve et, à défaut de métrage, les prix de la chemise confectionnée comparés avec ceux de la toile au mètre. Elles se complétaient par les « doublets », amples jupons qui prenaient à la taille.

Le coton étant une matière précieuse qui nous venait d'Orient, par Smyrne, en quantité négligeable, tout le linge était fait de chanvre ou de lin jusqu'à l'aurore du XVIIIe siècle. Il entrait en France 5 millions de kilos de coton en 1789 et 329 millions de kilos par an en 1913 ; l'écart entre ces deux chiffres représente tout le linge populaire.

Il y a moins de cent ans, dans les dernières années de la Restauration, bien des propriétaires ruraux, et non des moin-

(1) JOINVILLE, *Mémoires* (Ed. Michaud), p. 306.

(2) Voy. Bull. Corrèze, XIII, 440. — LAPLANE, *Vie Privée à Sisteron au* XVe *siècle*, p. 69.

dres, — je remarque parmi eux un maréchal de France, — font encore filer et tisser chez eux, à façon, le chanvre qu'ils ont récolté. Travail médiocre bien souvent. Même en pur lin, ces toiles, comme le constate avec mélancolie une châtelaine du XVII[e] siècle, « n'étaient ni belles ni lisses », et il est bien vrai que nous n'avons rien d'analogue aujourd'hui au linge commun d'autrefois, aux grosses toiles jaunes ou grises, qui servaient *indistinctement*, dans le Midi, à faire, soit des chemises, soit des sacs à ramasser les olives [1]. Les chemises, faites en pareil tissu, valaient suivant leur longueur de 4 à 8 francs.

Dans une maison féodale, le mètre de toile coûtait depuis 25 francs pour la chemise d'une grande dame, jusqu'à 3 francs pour celle d'une servante [2]. La toile bourgeoise valait de 8 à 12 francs ; 25 à 30 francs étaient le prix d'une chemise de lin. Au XV[e] siècle, le « secrétaire d'un capitaine » paie 45 francs pour une chemise de chasse, dont l'étoffe n'est pas indiquée ; de l'étamine peut-être ; il s'en portait alors pour « essuyer la sueur », comme au XVIII[e] siècle la forte toile de *Guiber*, dont le roi de Sardaigne usait à l'exclusion de toute autre (1725), parce que, disait-il, « la toile de Hollande donnait des rhumatismes en séchant sur la peau ».

C'était la toile de Hollande, à 29 francs le mètre, qui servait aux chemises du roi Louis XIII et, cent ans avant, à celles de l'empereur Charles-Quint qui coûtaient 104 francs pièce. Celles-ci n'étaient cependant pas les plus chères de leur temps: les comptes des Valois mentionnent « deux belles chemises ouvrées richement de fil d'or et de soie » à 188 francs chaque.

(1) La façon de serviettes, mesurant 25 mètres carrés, employait 24 livres de fil ; le mètre de longueur, sur 0 m 60 de large, coûtait 80 centimes de tissage. Voyez notre tome III, p. 644, 645, les prix de filage et tissage à façon. — PANNIER, *Livre de raison de M[me] d'Espesses*, p. 27. — Arch. Aff. Etrang., France, t. 791. f° 53.

(2) Il coûte 3 fr. 50 « pour la cuisine » et 4 francs pour les chemises du chapelain.

Celles des valets de François Ier revenaient à 56 francs [1]. Au XVIIIe siècle, « un mantelet et une nuit » en mousseline brodée, figure pour 320 francs dans le trousseau de la princesse de Tarente (1781), mais à la même date, le Duc d'Orléans ne paie ses chemises que 45 francs ; celles d'un conseiller au Parlement, d'un intendant de Guyenne ou de sa femme coûtaient 24 francs, celles d'un laquais 15 francs, celles des paysans et des domestiques de ferme de 4 à 7 francs.

Comparé aux salaires, aux gages d'une servante à 80 francs *par an*, le linge était fort cher ; bien que certains étrangers le trouvassent meilleur marché en France que chez eux : « Il est très avantageux aux voyageurs d'en acheter, écrit le docteur Smollet en 1763 ; j'ai fait provision de chemises à Boulogne (sur-Mer) à moitié de ce qu'elles auraient coûté à Londres [2]. »

Au corps de ces chemises, à celles du moins des classes fortunées, la mode ajouta pour les deux sexes des ornements d'un prix souvent dix fois supérieur au principal : la simple paire de manchettes en mousseline unie avec effilé se payait 22 francs sous Louis XVI ; 40 à 50 francs la cravate de mousseline fine d'un magistrat parisien ou d'un avocat, sous la Régence. La même, « à brides », avec une paire de manchettes garnie de dentelles, 315 francs. En point d'Argentan ou d'Angleterre, les manchettes reviennent, pour un seigneur élégant, à des 700 et 800 francs la paire. Dans les comptes du duc de Penthièvre, en 1772, il s'en trouve de 1.000 et 1.200 francs ; le lord maire de Londres payait les siennes 630 francs en 1793. Sous Louis XIV, Gourville nous parle de « rabats de dentelles », que l'on jouait aux cartes en guise d'argent et qui valaient en moyenne 2.600 francs chaque [3].

(1) De Laborde, *Compte des bâtiments*, II. 398, 403. — *Journal* de Blondel, ministre de France, publié par Paul Fould. — Voyez les tableaux, t. V, p. 553 et suiv.

(2) Smollet, *Travels through France and Italy*, I, 55. — Arch. Nationales G. 5, 201. — Comptes de l'intendant Dupré de Saint-Maur, 1777, p. 32.

(3) En 1669. Gourville, *Mémoires* (Ed. Michaud), p. 529.

Mme de Puysieux, née d'Estampes-Valençay, dont Tallemant dit, avec assez de fondement, « qu'elle avait des ragoûts en mangeailles que personne n'a jamais eus », ne jouait pas ses dentelles... ; elle les mangeait pour s'amuser. Saint-Simon contait qu' « elle rongea entre ses dents en une seule année pour 50.000 écus, — 525.000 francs, — de point de Gênes à ses manchettes et à ses collets, qui était lors la grande mode [1].

La dentelle, sans aller jusqu'à la manger, était devenue pour qui se bornait à en orner le tour de son cou et de ses bras, une somptuosité assez onéreuse pour que le gouvernement ait songé, dès le règne de Louis XIII, à en prohiber l'usage : le prix de ce *point coupé*, disait-on en 1626, « est monté à tel excès que les familles en éprouvent un grand préjudice, en ce que lesdits ouvrages, qui sont inutiles et ne durent point, épuisent le royaume de deniers pour les porter aux étrangers ». A cette ordonnance, qui défendait aussi de travailler en France à la dentelle, les marchands ripostèrent par une « supplique des habitants de la vallée de Montmorency, Saint-Denys-en-France, Luzarches, Gisors, Chaumont, Havre, Dieppe, Honfleur », exposant « qu'ils étaient plus de 800.000 personnes avec leurs familles (?) à vivre de ces manufactures, que ce travail de vos sujets était pour la plupart transporté en Allemagne, Espagne, Italie, voire jusques à Constantinople et pour le Levant » [2].

A cette époque, où ce qu'on nommait une « garniture », c'est-à-dire un peignoir, un tablier, une chemise, une cornette et deux bonnets, coûtait 7.000 francs en point de Venise, où le mètre des plus belles dentelles montait à 4.000 francs et

(1) Saint-Simon, *Mémoires* (Ed, Boislisle), V, 88. — Ailleurs, Saint-Simon donne le chiffre de 100.000 écus qui semble tout de même invraisemblable. — Tallemant (*Historiettes*, I, 469) prétend qu'au sermon elle mangea « tout le derrière du collet de dentelles d'un homme qui était assis devant elle ».

(2) Arch. Aff. Etrang. (France), t. 781, f° 245, 246; t. 808, f° 284. — Arch. Nat, A D + (ord. juin 1626). — *Lettres et papiers d'Etat de* Richelieu, II, 371.

descendait à 60 francs pour les moindres, les produits de grand luxe *semblent* tous d'importation. Je dis « semble », parce que le nom de chacun désigne peut-être un *genre* de point, plutôt qu'il n'indique une *provenance*. Rabelais nous affirme qu'avec la peau des moutons de Panurge on fabrique d'excellent « maroquin du Levant » (1532) ; il en était sans doute des dentelles comme des cuirs. Dès le temps de la Ligue, le « point de Flandre n'était pas un tel à la vérité », puisque des Flamands en faisaient faire par nos femmes de la région parisienne, en le revendant plus cher. Les plus célèbres « lingères du Palais » (de justice) ne se faisaient pas scrupule, dit Arlequin, de « vendre du point d'Angleterre fait à Paris, sous Louis XIV [1].

Le « point de France », fin, dont une *garniture* est payée 2.500 francs par M^me^ de Maintenon (1679), n'était « jamais porté par les hommes, dit la marquise, à cause du continuel blanchissage. Ces fins-là sont pour les femmes qui mettent un mouchoir six mois sans le faire blanchir » [2]. Aussi passait-on des « marchés de raccommodage de dentelle, avec entretien garanti jusqu'au troisième blanchissage ».

Ici les prix représentant surtout du travail, l'on ne s'étonnera pas de ce que les dentelles de soie, même d'or et d'argent, dont il s'est beaucoup porté jusqu'à la fin de l'ancien régime, où la classe bourgeoise s'en offrait quelque centaine de grammes aux grandes occasions, comme un luxe très enviable, n'aient pas valu plus cher que les beaux points de fil [3]. La matière de ceux-ci ne se vendait-elle pas au poids de l'or, voire le double : presque jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle (1840) le fil à la main destiné aux dentelles superfines était coté en Belgique 7.000 francs le kilo.

(1) Livre commode des adresses, 1695, II, 17. — *Voriétés Historiques d'*Ed. Fournier, III, 118. Montchrétien, *Economie politique* (1604), p. 103. — Fagniez, *L'Industrie sous Henri IV*, page 6.

(2) *Correspondance de* M^me^ de Maintenon (Ed. Lavollée), II, 14.

(3) *Journal de l'avocat* Barbier, t. V, p. 138. (L'on portait en 1751 du point d'Espagne, d'or.) — Bull. Soc. Corrèze, XVII, p. 205.

Bien connu est le mot de cette dame à qui l'on disait : « Réjouissez-vous, on vient d'inventer un métier grâce auquel on fera de la dentelle superbe et presque pour rien ». « Eh ! répondait-elle avec un souverain mépris, si la dentelle était à bon marché, croyez-vous qu'on voudrait porter de semblables guenilles ? » Cette dame se trompait. On estimait, sous Henri IV, que la France dépensait, en dentelles, 7 ou 8 millions de francs par an. Colbert, en 1680, allait jusqu'à 12 millions[1]. Ces chiffres fussent-ils exagérés, — les statisticiens de jadis ne reculaient pas devant l'exagération, — comparons-les à ceux d'aujourdhui. Constatons tout d'abord que la matière a changé ; la dentelle se fait en coton, non plus guère en lin ni en chanvre. Sa provenance aussi n'est plus la même. Nous en recevons de l'étranger quatre fois moins que nous en exportons au dehors (avant la guerre 42 millions de francs).

Mais, quoique le port de la dentelle soit devenu de notre temps un luxe exclusivement féminin, *les femmes* françaises y consacrent une somme *dix fois plus forte* que *les deux sexes ne faisaient* sous Louis XIV. — La fabrication de *Calais seul* monte à 60 millions en dentelles-imitation. — Et, comme le mètre de ces dentelles, à la mécanique, est cinq ou six fois moins cher que les plus grossières des dentelles à la main, si la somme consacrée par la nation à ce superflu devenu nécessaire est dix fois supérieure, cette somme *correspond effectivement à cinquante fois plus de dentelle*, désormais accessible par son bas prix aux classes les plus modestes.

En 1912, le grand carré de tulle-bobin se vendait 30 centimes, alors qu'il avait valu 50 francs en 1812. Un constructeur français était parvenu en 1900 à monter le métier à tulle, comportant 5.000 fils de chaîne et navettes. Les ouvriers anglais cachaient jusqu'alors avec un soin jaloux les secrets

(1) *Lettres de* Colbert (Ed. Clément), t. II, p. 122. — D. Furnier, *Var. Historiques*, III, 118.

de tour de main et d'agencement — surtout pour la partie si délicate de l'« intérieur » — de cette machine de 40.000 kilos, dont l'ensemble forme un total de mouvements des plus compliqués exigeant une précision extrême.

La mécanique a vulgarisé de même un autre superflu, rare et onéreux chez nos pères : la broderie ; 225 aiguilles à deux pointes, enfilées par le milieu, passent et repassent au travers de l'étoffe tendue verticalement. Deux jeux de pinces, adaptées à des chariots qui suivent le contour du dessin, se ferment périodiquement après avoir saisi les aiguilles pour les manœuvrer, faisant ainsi l'office des deux mains d'une brodeuse. Seulement ces « mains »-ci, conduites par un homme et deux femmes font 500.000 points par jour, autant que 50 brodeuses.

Et tandis que sous l'ancien régime, où ces métiers « de luxe » n'étaient souvent pour les ouvriers qui les exerçaient que des métiers de misère, le gouvernement de Louis XV s'imaginait conserver à ces derniers un gagne-pain en interdisant le travail mécanique, et en obligeant le public à ne porter que des produits « faits à la main » (1), c'est au contraire l'énormité de la production machinale qui, au XIXe siècle a su enrichir à la fois les ouvriers, l'Etat et le public.

Une révolution identique s'est accomplie pour les bas, depuis les premières tricoteuses presque automatiques de 1850, jusqu'à l'invention du métier circulaire en 1867, faisant des centaines de milliers de mailles à la minute. En 1890, le summum du progrès paraissait atteint ; on ne croyait pas qu'il fût jamais possible de fabriquer mécaniquement la bonneterie façonnée, diminuer le tissu et passer la maille d'une aiguille à l'autre sans l'aide de la main. Dix ans plus tard,

(1) Témoin la déclaration Royale de mai 1736 pour les boutons (Arch. Nat. AD+). — Puech, *Nîmes à la fin du* XVIe *siècle*, p. 330. — Les passementiers, à Paris, dit le *Livre des Adresses* (1691), étaient très pauvres et travaillaient presque pour rien.

ce résultat était atteint pour les bas à côtes, par le métier « à huit têtes », d'où sortaient 30 douzaines de paires par jour ; et peu après une nouvelle *piéteuse*, faisant le talon américain, augmentait la production de 50 pour 100.

Dans cette industrie, qui par antinomie continue à s'appeler « bonneterie », bien qu'elle habille les pieds plutôt que la tête, notre mot de « bas » est moderne ; il date du XVI<sup>e</sup> siècle. Le moyen âge ne connaissait que les « chausses », étui d'*étoffe* épousant la forme du pied, et, selon le tissu que l'on y employait, coûtant depuis 3 fr. 50 pour des « jambières » en toile d'un marchand (1347), jusqu'à 160 francs pour les « chausses de drap à l'aiguille » d'un riche seigneur (1397). Le rang social du porteur ne nous renseigne guère du reste sur la qualité, puisque les chausses d'un trésorier de prince valent 14 francs (1405), celles d'un marmiton 24 francs (1460), et celles d'un organiste 33 francs (1535).

A cette date où les « bas de chausses » — on usait déjà de ce terme — valaient 40 francs en drap rouge, à Orléans, les chausses de soie de Milan — en tricot sans doute — montaient à 108 francs. Un demi-siècle plus tard (1586), des « bas » de laine brodés en soie pour la reine Elisabeth ne se vendaient que 63 francs [1]. Les bas de soie se payèrent jusqu'à 150 francs sous Henri IV (1606) ; ils baissèrent à 120 francs sous Louis XIII et valurent de 50 à 70 francs dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils descendirent de 45 à 20 francs pour les qualités moyennes. Dans le trousseau de mariage de la princesse de Tarente, les bas de soie sont cotés 28 francs (1781) et ceux du duc de Penthièvre « très fins, en organsin de Piémont » 33 francs (1772).

Mais à côté du bas de tricot se maintient au XVII<sup>e</sup> siècle le

(1) Les chausses du clerc d'un capitaine de routier se paient 31 francs à Chartres (1422), celles d'un page, en Normandie, 150 francs (1450), tandis que des « bas de chausses » de page valent 14 fr. en 1535 en Flandres.

bas de toile, tel qu'en portait le premier duc de Rohan (1619), et le bas d'étoffe, souvent assez cher, — ceux des Suisses du duc de Savoie étaient de panne bleue, à 28 francs le mètre, doublés de sayette (1700). Dans les inventaires bourgeois voisinaient alors, avec les bas de laine ou de fil à 6 et 8 francs la paire, les bas d'étame ou de drap qui ne se rencontrent plus au siècle suivant que dans les campagnes. Parmi le peuple se portait aussi la petite chausse, « chaussette » ou demi-bas, soit « à étrier », soit même « sans pied » ; ainsi les soldats, sous Louis XV, portaient des guêtres au lieu de bas[1]. Les bas de laine communs étaient à mailles assez lâches, ce qui explique les « bas doubles » et les « bas drapés », pour qui les voulait plus épais, faits « de matière continue et non pas de matière discrète », suivant la judicieuse expression de M. Peaucelier, docteur-régent du Collège des Chollet, sous Louis XIV[2].

Notre siècle, où il ne se fait plus de « bas sans pieds », ne connaît pas davantage l'emploi de la toile *en guise de vitres*, cette toile, cirée ou non, dont les gens du moyen âge, « parce que l'on ne pouvait besogner vu les neiges et le vent », faisaient des châssis de fenêtres médiocrement transparents, mais qui les protégeaient un peu du froid. Remplacée dans cet emploi par le verre, la toile, ce superflu d'autrefois, a vu centupler son usage dans les classes populaires sous les divers aspects de linge de corps, de table ou de maison. « A canaille non faut *touailles* », disait-on jadis. En effet, les touailles' ou serviettes, étaient un luxe inconnu parmi le peuple, et d'ailleurs les plus grands seigneurs, jusqu'à la fin du XV[e] siècle, ne connaissaient pas les serviettes de table. On

(1) Voyez les tableaux de prix, t. IV, p. 536 et suiv.; t. V, p. 570. — Arch. Nat., A D +, ord. roy. 20 avril 1736. — Arch. Départ. Loiret, B. 1459. — Du Halgouet, *Comptes du duc de Rohan*, p. 14, 16.

(2) Dans les *Menagiana*. — Pour les « bas drapés », on épaississait la laine en la tirant légèrement avec le chardon à bonnetier. — Arch. Nat., C. 5/201. — *Var. Historiques* d'Ed. Fournier, III, 121.

s'essuyait les mains et la bouche avec la nappe — *doublier* ou *longière* — « comme font encore les Anglais, écrit en 1782, Legrand d'Aussy, qui n'usent point de serviettes ». Ceci nous explique pourquoi le docteur Smollet, débarquant à Boulogne en 1763, constate avec un certain étonnement « qu'il y a ici partout du linge de table ; le plus pauvre marchand a une serviette à chaque coin ».

Cependant leur emploi, sur le continent, n'était ni très ancien, ni surtout universel ; les inventaires de la petite bourgeoisie nous l'apprennent. Souvent même nous voyons de grands personnages louer du linge, des *linceulx,* ou draps de lit, pour leurs gens, — la location de sept paires coûte, à Rohan, 22 francs, — et le commerce du linge d'occasion, « bon linge de hasard », florissait au XVII^e siècle sur le Pont-Neuf.

Le luxe du linge variait évidemment, chez les particuliers comme chez les princes, où se rencontrent tantôt l'extrême simplicité : lorsqu'à la cour de France, en 1421, la marque du linge royal consiste en une fleur de lys de fil noir dont la façon se paie 10 centimes ; tantôt l'extrême magnificence : lorsqu'en 1528, à Bruxelles, sont vendues 29.000 francs à Charles Quint, pour les chapitres de la Toison d'Or, trois nappes et trente-six serviettes « avec les armes de l'Empereur et des chevaliers et divers emblèmes et dessins » [1]. De même, au XVIII^e siècle, les dessous féminins vont-ils de 12 francs pour le corset ou « corps à baleine » d'une paysanne, à 60 francs pour celui d'une jeune pensionnaire au couvent et à 228 francs pour celui de M^lle de Chantillon, dont le « corps » se complète

(1) Voyez les tableaux, t. IV, p. 560 et suiv. — COMTE DE LUDRES, *Histoire d'une famille de chevalerie lorraine,* II, 54 et suiv. — DOCTEUR SMOLLET, *Travels,* etc., I, 57. — LAPLANE, *Vie privée à Sisteron au* XV^e *siècle,* p. 68. — DU HALGOUET, *Comptes du duc de Rohan,* p. 36.

d'un « panier de présentation » à 140 francs, en canne et baleine aussi, le jour de ses débuts à la cour[1].

Mais si le linge d'autrefois, depuis la « toile de Venise », pour nappes fines, à 40 francs le mètre, jusqu'à la toile à 5 francs « pour les cottes des filles », à 4 francs pour les torchons, à 3 francs pour les draps d'hospice ou les couvertures de chevaux, nous paraît d'un prix raisonnable pour les budgets bourgeois et populaires de 1913, comparé aux faibles salaires et aux modiques revenus des siècles passés il était cher ; de sorte que l'achat même des « mouchoirs de nez » ou « à moucher » était un luxe, dont nombre de pauvres gens se passaient.

C'est pour le même motif qu'il existait tant de « va-nu-pieds » en un temps où les souliers coûtaient bien moins cher que de nos jours. Ils coûtaient moins cher, surtout parce qu'ils étaient *moins demandés* ; je veux dire que le bon marché ancien du cuir ne tenait pas à ce que son extrême abondance fût supérieure, — absolument parlant — à ce qu'elle est aux temps modernes, mais à ce que les besoins de la population, sur ce chapitre, étaient autrefois très réduits. La preuve, c'est qu'il est abattu aujourd'hui en France un nombre d'animaux beaucoup plus grand que jadis, qu'à notre production indigène nous joignons un apport annuel notable de « grandes peaux », — 19 millions de bœufs ou vaches, — introduites de l'étranger et que cependant les souliers, bien que fabriqués pour la plupart mécaniquement et par suite à bon marché, sont beaucoup plus chers qu'aux siècles passés. C'est tout simplement que l'on en porte beaucoup plus.

Dans les toutes dernières années de l'ancien régime, où leur prix augmenta assez brusquement, — la paire de gros

(1) Le « panier de mariage », plus petit, se paie 104 francs. Les « bouffantes » en tissu de crin blanc valaient une cinquantaine de francs. (Voyez les tableaux, t. V, p. 569.)

souliers, qui se vendaient en Alsace 7 fr. 50 en 1760 s'y payait 12 francs en 1786, — un bourgeois, consterné de cette hausse anormale, l'attribuait à des droits nouvellement imposés sur les cuirs ; il est vrai que cette matière fut toujours, sous la monarchie, l'objet de règlements multiples et de taxes variées ; sept espèces d'employés vivaient sur le commerce des cuirs : contrôleurs, marqueurs, visiteurs, prud'hommes, jaugeurs, deschargeurs et lotisseurs, en titre d'office héréditaire, mettaient à contribution depuis les peaux à poil ou « à fort plain », en suif, séchées, salées ou *allumées* et *chippées*, lissées, corroyées ou passées, jusqu'aux « moutons accoutrés en chamois » [1].

Ces droits, compliqués dans leur perception, pouvaient entraver quelque peu le commerce ; comme le contentieux des métiers devait gêner la fabrication des chaussures, au temps où des archers du guet saisissaient la nuit le coffre, les outils et les souliers faits par un compagnon non reçu maître, à peu près comme s'il eût fait de la fausse monnaie ; et le Parlement de lui défendre de faire « aucuns ouvrages de cordonnerie, encore qu'ils lui eussent été commandés ». C'était au Parlement que se jugeaient en effet toutes les affaires relatives aux métiers ; de sorte qu'il faut, en un cas analogue, un arrêt de cette cour souveraine pour ordonner la restitution de sept paires de souliers saisis par les jurés de la corporation.

Mais j'ai montré ailleurs[2] que cette législation minutieuse et impuissante du passé n'a eu ni sur le prix des marchandises, ni sur le prix du travail aucune espèce d'influence : les frais d'apprentissage d'un cordonnier, qui coûtaient de 100 à 170 francs, plus 10 francs « pour le voile, ou couvre-

(1) *Chronique de Wurhlin*, à Harmarnwiller. — Arch. Nat., A D + (Edits de février 1627, du 16 février 1635, Arrêt du Conseil privé du 7 novembre 1629). — De Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie*, I, 183.

(2) Voyez, au tome III (Rapports du travail avec l'Etat) l'absence d'influence des corporations sur le taux des salaires.

chef en toile blanche de la maîtresse », n'étaient pas plus chers au XVII$^e$ siècle que de nos jours. De même les ordonnances et tarifs municipaux, — ils furent innombrables, — qui, du moyen âge à la Révolution, prétendirent régler pour les deux sexes et les divers âges le prix obligatoire des chaussures, ne furent obéis que lorsqu'ils se bornaient à enregistrer les chiffres acceptés par le public.

Qu'il s'agisse des chaussures follement effilées à la poulaine ou monstrueusement épatées en pieds d'ours qui lui succédèrent, soit qu'un seigneur commande des houseaux en cuir de Cordoue, qui vont de 24 à 60 francs et valent en moyenne 35 à 40, soit que la Reine (1312) paie des « souliers à courroies » 10 francs, et M$^{me}$ de la Trémoïlle des « souliers houssés » 8 francs la paire (1396), tandis que des souliers de vaches pour les pauvres (1325) se paient 3 fr. 50, des souliers pour domestiques 6 fr. 50, et que des souliers bourgeois pour hommes, tels qu'Albert Dürer s'en faisait faire à Anvers (1521), valaient environ 7 fr. 50, il semble qu'aux temps féodaux comme durant la Renaissance toutes les classes sociales ont pu se chausser à très bon marché.

Aux XVII$^e$ et XVIII$^e$ siècles, les souliers ordinaires n'augmentent pas : le duc de Rohan (1619) paie 12 francs ceux d'un laquais, 10 francs ceux d'un page, 8 francs ceux d'un garçon de cuisine. Les souliers de livrée (1675) sont à 12 francs chez le duc de La Trémoïlle qui paie ses propres souliers 21 francs et ses pantoufles 8 francs ; cent ans plus tard (1778), pantoufles et souliers revenaient pour le duc de Penthièvre au prix uniforme de 15 francs. A cette époque les servantes de campagne payaient les leurs de 7 à 9 francs ; chez un notaire rural, un président de parlement, un intendant de province, les chiffres vont de 10 à 12 francs. Au-dessus ce sont des types exceptionnels : bottines de cuir doré pour le roi Louis XIII à 21 francs (1625), bottes de maroquin

noir pour le même 50 francs, mules élégantes offertes par Mme de Maintenon à sa belle-sœur 25 francs (1679), ou souliers blancs à petites mouches d'or à 32 francs pour une jeune princesse (1781).

On se demande toutefois si les souliers de jadis étaient bien solides et de très bonne qualité ? Non pas seulement parce que les maîtresses de maison consignent souvent dans leurs livres de compte que « ces souliers ne valent rien », mais, lorsqu'on rapproche du prix des modèles *ordinaires* les sortes spécifiées en « cuir fort » qui coûtent 50 pour 100 de plus, lorsque l'on compare aussi au prix des souliers celui des simples « semellages », qui varient au XIVe siècle de 3 francs à 7 fr. 50 la paire ; et lorsqu'enfin on voit les sommes consenties pour les « baux à chausser » où des maîtres-cordonniers, voire des savetiers, s'engageaient à « entretenir chaussé de souliers pendant un an » des gens de toute condition moyennant un forfait allant, au XVIIe siècle, de 36 francs dans la campagne à 68 francs dans les villes, on s'étonne que tels abonnements qui correspondent, — ces derniers, — au prix de sept et huit paires de souliers par an, aient été jugés avantageux par les clients, si ces souliers n'avaient été voués à une usure rapide... du moins aux pieds de ceux qui en portaient habituellement.

Car une bonne partie de la population n'en portait jamais. Rocher Portail, ce partisan célèbre qui avait débuté comme charretier chez un marchand de toiles et mourut richissime sous Louis XIV après avoir marié une de ses filles à un duc et pair, contait que la première fois qu'il mit des souliers à ses pieds, lorsqu'il était déjà en route vers la fortune, il en était si embarrassé qu'il ne savait comment marcher. Une Anglaise, de passage à Béziers (1785) remarquait que toutes les servantes à l'hôtel étaient nu-pieds ; seule la maîtresse du logis était chaussée ; « c'est, paraît-il, la coutume du pays ». Jus-

qu'à un temps tout proche du nôtre, beaucoup de paysans, — dans le Midi, — venaient à la ville les jours de foire, ou à l'église, le dimanche, leurs souliers à la main, les mettaient pour entrer et les quittaient à la sortie.

C'est parce que les souliers, pour les Français de 1793, étaient un luxe, que le port des sabots paraissait aux « sans-culotte » un hommage à l'égalité révolutionnaire, tandis qu'avec le progrès du « superflu » depuis un siècle, il n'est plus de parvenu, si humble que soit son origine, dont on puisse dire suivant l'expression aujourd'hui désuète, « qu'il est venu à Paris en sabots ».

# CHAPITRE XXV.

## COIFFURES, FOURRURES, GANTS ET PARFUMS.

Jadis, tout le monde vivait la tête couverte. — « Chapeaux de fer » et de roses. — Le « chaperon », bourrelet à queue traînante. — De 12 francs à 26 fr. 50. — De ce que les dames ont nommé chapeau, dans la suite des âges. — « Bièvre » et « demi-castor » fin ou ordinaire. — De la coiffe d'or à 400 francs au bonnet de galère à 3 francs. — Paille d'Italie et « tapabord ». — Chapeaux de pluie. — Toques d'avocat à 16 francs; bonnet de coton à 2 francs. — Les fourrures du moyen âge, « vair » et « petit gris » sont de peaux d'écureil. — 200 francs le mètre carré. — Hermine fine. — Manchons d'ours. — La zibeline au XVI[e] siècle. — 80.000 peaux importées de Moscovie, sous Louis XV.

Note de 3.500 francs chez le « panacher ». — Prix de la plume d'autruche, ou du *Levant*, du XIV[e] siècle à la Révolution. — Ouvriers et servantes portent des gants jusqu'au XVI[e] siècle. — Gants de cerf, de lièvre et de veau. — Gants de 120 francs à 1 fr. 50 la paire. — Prix des « masques », voilettes de jadis. — Le rouge; barbouillage qui doit paraître négligé. — Il est aristocratique. — Poudre à poudrer; elle est démocratisée. — Perruques depuis 1656. — Quentin de la Vienne et Binet. — De 300 à 20 francs la pièce. — Perruquiers en vieux. — Postiches de dames; « hérisson », « chignon à l'enfant ». — Coiffure de mariage à 100 francs, par Léonard. — Barbiers-coiffeurs. — Abonnements de barbe. — Prix des parfums et pommades. — Musc et civette; essences de fleurs d'Italie. — Le savon de Marseille coûtait, en 1913, trois fois moins qu'avant la Révolution. — Ustensiles de toilette; peignes. — Ils sont plus coûteux au moyen âge qu'aux temps modernes.

« Nés coiffés » disait-on naguère des gens à qui tout réussit, de ceux qui, suivant une vieille formule scandinave, sont « nés dans une peau de bonheur ». La « coiffe », qui passait ainsi pour présage de chance, était, au sens primitif, une membrane portée par certains nouveau-nés sur le sommet de la tête ; mais « naître coiffé », dans l'acception vulgaire du mot, n'eût pas été jadis une singularité puisque les Français, sans distinction de classe ni de sexe, à l'intérieur du logis comme au dehors, seuls aussi bien qu'en société, vécurent longtemps la tête couverte, jour et nuit.

La toque du magistrat, la calotte des cardinaux, le chapeau

des parlementaires anglais en séance, et celui que conservaient, jusqu'à une date très récente, les membres de certains clubs élégants, en France comme en Angleterre, ne sont pas les seuls vestiges de l'ancien usage. Cette tradition désuète se maintient chez nos paysans, qui ne manquent jamais de convier leurs visiteurs à « se couvrir » ; elle se maintient aussi dans les cérémonies de la cour de Madrid, lorsqu'un grand d'Espagne prend possession effective de sa dignité en « se couvrant devant le Roi ». En toute autre circonstance, bourgeois ou princes, y compris les rois, demeurent aujourd'hui nu-tête dans les appartements, la nuit comme le jour, puisque le bonnet de nuit a passé de mode. Nos contemporains sont donc beaucoup moins coiffés que leurs aïeux.

Leur coiffure est aussi moins variée : ils ne portent plus ni « chapeaux de fer », en temps de paix, ni « chapeaux de roses vermeilles » en temps de fête, tandis qu'au moyen âge les convives, aux noces et banquets, les prêtres à la Fête-Dieu, les religieuses au jour de leur profession, hommes et femmes en cent occasions, s'enguirlandaient le front de roses ou de violettes pour une somme qui, suivant la saison et la beauté de ces fleurs, représentait 12 à 2 francs de notre monnaie.

Une autre coiffure, commune aussi aux deux sexes, fut le chaperon, bourrelet à queue traînante par derrière qui, après avoir duré plus de deux siècles (1300-1550), finit par n'être plus, sous l'ancien régime, que la tenue de grand deuil aux enterrements ; suivant une destinée analogue, seuls de tous les carrosses, ont survécu jusqu'à nous ceux des pompes funèbres. Au temps de sa vogue, le chaperon variait, d'après la bourse de son propriétaire, de 12 francs pour une métayère (1399) à 49 francs pour un ouvrier verrier, 245 francs, — en velours fin, — pour une grande dame, 432 francs garni de perles, et même 2.650 francs brodé d'oiseaux, armoiries, etc.,

pour la comtesse Mahaut d'Artois, petite-fille de saint Louis (1332).

Les dames ont, depuis lors, surmonté leur chef de tant d'appendices qu'elles ont nommés « chapeaux », ou qui ont passé pour tels, que l'on ne sait quoi admirer davantage de la plasticité des faces humaines, qui, si bizarrement enchâssées et embordurées, continuent de plaire, ou de l'incohérence des goûts qui attachent successivement les agréments et la bienséance à des choses tout opposées. Car les parures, mises au rang des choses passées, que nous montrent les livres, estampes et gravures des bibliothèques, ont, chacune en sa nouveauté, embelli celles qui les portèrent : de ces coiffures sphériques, carrées ou pointues, tantôt élancées et sveltes, tantôt aplaties et écrasées, les unes ont ressemblé à des cornettes de religieuses ou à des tricornes de mousquetaires, les autres à des mitres d'évêques ou à des bousingots de marins ; il en est qui ont copié le turban des bédouins ou le « corno » des doges de Venise, il en est qui ont rappelé le bandeau des reines ou les bois du cerf : l' « atour au gibet » de 1392, imitant une haute potence, armaturée d'épingles d'argent, n'avait rien à envier aux « tromblons » à panache et aux « cloches » de 1784, lorsque M^lle^ Baron, la modiste de la Reine, exposait dans sa boutique « des bonnets et des chapeaux plus extravagants les uns que les autres et d'un prix inouï ».

L'Anglaise de passage, qui consigne ce détail dans son journal, est d'accord avec le chroniqueur du temps de Louis XVI, lorsqu'il affirme que « la dépense des modes excède aujourd'hui celle de la table ou des équipages. La marchande de modes, qui donne une valeur centuple à des gazes et à des fleurs, combine chaque semaine une forme nouvelle et en affuble le mannequin qui répandra ses grâces à travers l'Europe ».

« J'ai connu, dit Mercier, un étranger qui ne voulait pas croire à la *poupée de la rue Saint-Honoré*, que l'on envoie chaque mois à Londres et dans le Nord porter le modèle de la coiffure nouvelle, tandis que le second tome de cette même poupée va au fond de l'Italie et de là se fait jour jusque dans l'intérieur du sérail. Je l'ai conduit cet incrédule dans la fameuse boutique et il a vu de ses propres yeux [1]. »

De cette reine des modes parisiennes à l'humble garçon de province qui, « *porté d'inclination* d'apprendre le métier de chapelier », se met en apprentissage, moyennant 90 francs une fois payés, chez un maître rural qui « promet de lui apprendre le métier *sans lui en rien cacher* », il y a toute la distance qui sépare, quelques années avant la Révolution, le chapeau de paille d'Italie à 500 francs la pièce, des chapeaux de servantes de ferme à 4 et 5 francs, sous Louis XIV le bonnet de galère ou d'hôpital à 3 francs, du chapeau de castor à 210 francs et, sous François Ier, la belle coiffe d'or de 400 francs donnée à une demoiselle noble du capiau rond de 4 fr. 50, dit « tapabord », qu'il était d'usage, en engageant une nourrice, d'offrir à son mari, et auquel le valet de labour avait droit, à Pâques.

Le chapeau de castor ou, comme on disait au moyen âge, de « bièvre » semble avoir baissé de prix aux temps modernes; encore faut-il prendre garde qu'on inventa, dès le XVIIe siècle, le « demi-castor » qui plus tard, à son tour, se divisa en « demi-castor fin » et « ordinaire » ; celui-ci coûtant modestement 23 francs en 1790. Un chapeau de feutre, de 15 à 20 francs, montait à 52 francs en laine de vigogne, à 72 francs brodé d'or ; le duc de Rohan (1620) payait son « chapeau de pluie », dont nous ignorons l'étoffe, 41 francs, le double d'un chapeau de religieux, mais guère plus qu'un chapeau de laquais bordé d'argent, de 35 francs.

(1) *Voyage à Paris de Mrs* CRADOCK, p. 9. — MERCIER, *Tableau de Paris avant la Révolution*, p. 54 et suivantes.

Quant aux bonnets, une coiffe de nuit en satin à 57 francs du roi Louis XIII est chose exceptionnelle ; une toque rouge avec deux plumes blanches revenait à 36 francs (1535) ; Albert Dürer achetait à Anvers (1521) un bonnet de 20 francs ; en 1344 le comte de Savoie payait 18 francs un bonnet écarlate ; sous Louis XV le bonnet de palais d'un avocat élégant valait 16 francs à Paris, et la calotte d'employé ou la coiffe de notaire 9 francs au XIII^e^ siècle ; enfin, le bonnet de coton d'un journalier de Seine-et-Oise coûtait 2 francs en 1789 [1].

La peau des bêtes sauvages, cette couverture des hommes primitifs, est devenue un vêtement fort onéreux de nos jours pour les civilisés, chez les fournisseurs à la mode, sous l'aspect de blouses ou d'étoles, de douillettes ou de polonaises. Aussi supplée-t-on aux dépouilles des solitudes glacées par le pelage d'une faune indigène qui comprend six cents espèces dont la plus importante est le lapin. Sous des noms fantaisistes et euphoniques le lapin, dont le poil avait au XIX^e^ siècle remplacé celui du castor dans le feutre des chapeaux, constitue présentement les quatre cinquièmes des fourrures que nous voyons sur les épaules de nos contemporaines. Quinze millions de lapins, transformés en « loutre belge » ou « castor d'Australie », en « chinchilla de Mongolie » ou « vison du Bosphore », subissent avec succès chaque année vingt avatars différents.

Au moyen âge, où les classes aisées portaient des vêtements chauds même à l'intérieur du logis, elles n'usaient guère cependant que de la sauvagine autochtone. Houppelandes ou cotardies étaient le plus souvent doublées avec l'écureuil de

(1) Voyez nos tableaux de prix, tome IV, p. 511, et Arch. Nat., G. 5, 201. — Arch. Aff. Etrang., France, t. 779, f° 84. — SAINT-SIMON, *Mémoires* (Ed. Boislisle), V, 363. — *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, V, 113. — HAMY, *Agriculture dans le Boulonais*, 27, 29. — DU HALGOUET, *Comptes du duc de Rohan*, 5, 13. — E. LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, II, 86. — *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin*, II, 33.

France ou d'Allemagne, soit sous le nom de « petit gris » réservé au dos de cet animal, soit sous celui de « vair » ou « menu vair » appliqué à la totalité de la peau. En ce temps-là, fourrure étant synonyme de doublure, — on disait « fourré de satin », comme on eût dit « fourré de vair », — les seuls prix de « fourrures de robes ou de cottes » dont on puisse tenir compte sont ceux où la nature de la peau est spécifiée.

Ces prix sont bas en général, parce que les peaux mentionnées, même chez les grands personnags, sont assez communes : le « vair » coûtait au XIV^e siècle de 1 à 4 francs la pièce et, tout au plus, 200 francs le mètre carré. Pour une aumusse, il montait à 70 francs, pour une cotardie à 125 francs, et 400 francs pour une houppelande de prince. Pour des gens de moindre état, la houppelande en agneau blanc revenait à 84 francs. L'hermine fine, fourrure de luxe, valait 11 et 12 francs la pièce. La duchesse d'Orléans, mère du Régent, l'employait à ses palatines.

La peau d'ours, au XVI^e siècle, se payait 80 francs; façonnée en manchon, elle coûte 120 francs sous Louis XIV à un jeune magistrat, et 100 francs en 1779 au duc de Penthièvre, qui avait aussi un manchon de renard blanc à 200 francs et un de martre à 140. La martre « sebeline », ou « sublyne », ainsi que l'on nommait parfois la zibeline, était fournie en lots de plusieurs centaines à François I^er par un marchand d'Augsbourg (1538), à raison de 18.000 francs la caisse, ce qui correspondait à 45 francs la pièce. Au XVIII^e siècle, les peaux de zibelines, importées de Moscovie par la Crimée et Constantinople au nombre de 80.000 par an, se négociaient en piastres turques sur la base de 55 francs [1].

(1) Voyez t. IV, p. 561, les prix des fourrures. — Arch. Nat., G. 5, 201 et AD + (Arrêt du Parlement du 20 novembre 1621). — SAVARY, *Le Parfait Négociant*, I, 453. — DE LABORDE, *Comptes des bâtiments du roi*. — Bull. Soc. Corrèze, XIII, 249. — L'inventaire de Françoise de Bretagne, en 1481, accuse 150 hermines et 33 martres zibelines.

Aussi, quoique l'avocat Barbier sous Louis XV affirme que « la fourrure est extrêmement chère dans le beau », aurons-nous quelque peine à le croire lorsqu'il nous conte que Mme de Mailly ayant chargé La Chétardie de lui acheter en Russie une fourrure de 850 francs, on s'adressa à l'impératrice qui en choisit « deux magnifiques », l'une de 85.000 et l'autre de 170.000 francs, pour être offertes à la favorite[1].

De nos jours, les fourrures indigènes ont changé de nature, les fourrures exotiques ont changé de prix ; leur usage s'est répandu avec la diffusion de la richesse plus vite que l'industrie des chasses septentrionales. Mais, si l'on en pouvait dresser la statistique, on verrait que demandes et offres ont toutes deux prodigieusement augmenté. On en peut dire autant des plumes, bien que notre époque semble moins empanachée que celles où l'autruche ornait, soit le heaume des chevaliers et le chanfrein ciselé de leurs chevaux comme au moyen âge, soit les cheveux des femmes de qualité comme au temps de Marie-Antoinette. Sous Louis XIV, le duc de Nemours devait à son « panacher » 3.500 francs et le duc de La Trémoïlle payait 800 francs deux bouquets de plumes bleu de ciel et couleur de feu.

Mais pareils clients étaient rares et ces chiffres représentent des fournitures importantes comparées au détail des prix : en effet, une plume d'autruche pour le chapeau du Roi coûtait 36 francs au XIVe siècle ; quelques-unes « garnies et frangées d'or » valaient 44 francs sous les Valois, un grand panache se vendait 58 francs, et Léonard, sous Louis XVI, comptait 20 francs la pièce les trois plumes qui composaient la « coiffure de présentation » des dames à la Cour. Ces plumes *du Levant* provenaient alors presque toutes des Etats barbaresques ; les indigènes du Nord de l'Afrique et du Sahara vendaient le produit de leur chasse, par l'intermédiaire des cara-

(1) *Journal de* Barbier, III, 232 (en 1740).

vanes, aux navires provençaux ou gênois qui touchaient sur le littoral.

Aux XIVe et XVe siècles, lorsque le bétail était à vil prix par rapport à la paie du manœuvre et que la valeur d'un mouton équivalait à trois ou quatre journées de moissonneur, la classe ouvrière mangeait de la viande et mettait des gants. Les forts gants pour maçon valaient 1 fr. 10 en 1344 à Montauban et 1 fr. 60 en 1427 à Nantes ; en 1511, à Mézières, les gants de lépreux se payaient 0 fr. 85. Les gants de laboureur et de servante furent un article fréquent dans les comptes jusqu'à Louis XII, et qui disparut ensuite ; sans doute parce qu'il était devenu trop cher en raison de la baisse des salaires depuis cette époque.

Les gants en peau de cerf ou de chamois (16 à 24 francs la paire) furent les plus coûteux du moyen âge ; sont-ils garnis de panne, de parements d'or doublés de taffetas et surtout fournis de martre, ils atteignent des 50 et 100 francs la paire. Les gants de chien valaient seulement 8 francs, les gants de lièvre ou de veau 4 francs. Ces sortes de gants étaient-ils réellement fabriqués avec le cuir des animaux dont ils portaient le nom ? Dès le XVIe siècle, on pratiquait à Tours et à Poitiers l'art « d'accommoder les peaux de bœuf et autres en façon de buffle et chamois qui sont, disait-on, de très bon service », et l'on appelait sous Louis XIV gants de *cuir de poule*, ceux que seuls les ouvriers de Paris et de Rome faisaient avec l'épiderme de la peau du chevreau, « d'une telle finesse que la paire tenait dans une coquille de noix ». C'est aussi de peau de chevreau bien choisie, « souple comme un gant d'*Espagne* », disait le proverbe amputé aujourd'hui de son dernier mot, qu'étaient ces gants espagnols à 120 francs la paire, venus non pas toujours d'au delà des Pyrénés, mais souvent de Blois ou de Vendôme.

Echantillons de luxe tout exceptionnel ; presque des

bijoux, comme les gants brodés d'or de la Renaissance où les perles et les pierreries se relevaient en bosse. Si telle paire de « gants de Rome », donnée par le cardinal des Ursins à Anne d'Autriche, figure pour 65 francs dans l'inventaire de cette reine, le prix courant des gants de cette sorte était, à Paris, de 20 francs au XVII[e] siècle, même parfumés « à la frangipane » chez la fameuse signora Maddalena et, à moins qu'elles ne fussent garnies de dentelle et doublées de satin ou de vair, les qualités moyennes d'agneau nature ou préparé en chamois ou en castor, n'excédaient guère à la fin de l'ancien régime 7 francs la paire et descendaient à 3 francs et au-dessous : les gants d'exercice d'un garde-marine, à Brest, valent 1 fr. 50 ; ceux d'une jeune pensionnaire au couvent valent 1 fr. 90 à Lyon, sous Louis XV[(1)].

Le masque, qui, jusqu'à François I[er], ne s'était porté qu'à certains bals, devint à cette époque d'un usage constant pour les femmes dans les rues et les lieux publics. Elles se démasquaient comme elles soulevaient, de nos jours, leur voilette; mais il était impoli aux dames de saluer avec le masque au visage, d'entrer ainsi « dans la chambre d'une personne à qui elles doivent le respect », et même de le garder en un endroit « où se trouvent des gens d'éminente qualité dont elles peuvent être aperçues ».

Peu coûteux d'ailleurs, — les masques à intérieur argenté valaient 17 francs sous les Valois, ceux de velours noir 8 francs sous Louis XIV et 3 fr. 50 seulement chez de petites bourgeoises[(2)], — cette élégance disparut au temps de la Régence, remplacée par la poudre et le rouge qui, lui, était simple barbouillage. « L'agrément de cette peinture, nous dit

(1) Voir les tableaux, t. V, p. 398. — *Livre commode des adresses*, 1695, t. II, p. 31. — ALBERT DURER, *Voyage aux Pays-Bas en* 1521 (trad. Narrey). PANNIER, *M[me] d'Espesse*, p. 43, 48. — DU HALGOUET, *Comptes du duc de Rohan*, p. 5.

(2) COURTIN, *Traité de la Civilité*, 1695. — SCARRON, *Roman Comique* (Ed. Garnier, p. 76. — Bul. Soc. Arch. Corrèze, XVII, 219. — DE LABORDE, *Compte des Bâtiments du Roi* (1538), II, 243.

Casanova, consiste *dans la négligence* avec laquelle on l'applique sur les joues. Les dames de Versailles ne veulent pas que ce rouge paraisse naturel ; on le met pour faire plaisir aux yeux. » La mode avait changé depuis que les « lois de la galanterie française » recommandaient, en 1644, de « prendre la peine de se laver tous les jours les mains avec le pain d'amande. Il faut aussi, ajoutait l'auteur, se faire laver le visage *presque aussi souvent* ». Le teint mat n'était plus de mise. Il fallait, aux têtes poudrées, des tons plus violents sur les figures.

« Quand les chefs indiens étaient à Londres, écrivait un voyageur anglais à Paris en 1763, chacun se moquait de leur méthode de peindre leurs joues et leurs sourcils. Les critiques auraient dû considérer que ces Indiens ne se peignaient pas ainsi pour se rendre agréables, mais dans le but de paraître plus terribles à leurs ennemis. Le beau sexe, je pense, use de vermillon dans une vue toute différente ; ...mais le rouge qui est plaqué sur leurs figures depuis le menton jusqu'aux yeux, sans aucune espèce d'art ou de dextérité, non seulement détruit toute finesse de traits, mais rend leur aspect réellement effrayant... Cette hideuse peinture, rendant les dames qui l'emploient semblables les unes aux autres, leur donne à toutes la même chance de trouver un admirateur ; étant une coutume analogue à celle des Spartiates qui les obligeait à choisir leurs femmes dans l'obscurité... Vous savez que, sans cet horrible masque, aucune femme mariée n'est admise à la Cour ou dans une assemblée de bonne compagnie et que c'est une marque de distinction à laquelle une bourgeoise n'ose prétendre. »

Ce dernier trait n'était pas tout à fait exact, puisqu'une fille du peuple, dans un des contes galants de Caylus, dit d'une de ses compagnes : « Si je voulais mettre de la petite boîte, est-ce que je n'aurais pas de la couleur comme elle ? » La

petite boîte était d'ailleurs à portée de toutes les bourses, quoique un moderne ait imprimé que « quelques-uns de ces rouges coûtaient jusqu'à soixante ou quatre-vingts louis le pot ». En fait, le prix du rouge variait, sous Louis XVI, de 8 francs, chez la femme d'un haut fonctionnaire de province, à 24 francs le pot chez une duchesse à Versailles [1].

La poudre n'était pas chère non plus ; bien que Mercier affirme très sérieusement « qu'il se consomme en France autant de blé en poudre inutile qu'il en faudrait pour nourrir le plus grand nombre de nos départements ». La poudre à poudrer qui, du reste, ne provenait pas toute de la farine d'amidon, mais, depuis le milieu du XVIII^e^ siècle, de la terre à porcelaine, du Kaolin, — poussière impalpable, d'un ton de neige immaculé, encore employée par nos parfumeurs à la confection de la « poudre de riz », — se vendait, malgré un léger impôt, depuis 2 fr. 60 le kilo jusqu'à 1 fr. 60 dans les campagnes.

Car, si le rouge était le caractère, la condition de la grande toilette, — être sans rouge c'était être en déshabillé, — la poudre, elle, s'était démocratisée. La Révolution même ne la fit pas disparaître ; les Jacobins se dépoudrèrent, mais, comme ils affectaient la malpropreté, on poudrait encore sous la Terreur, pour contraster avec eux, ses cheveux ou sa perruque. Et tandis que la poudre faisait toutes les têtes de même couleur, la perruque donnait même forme à toutes, aux têtes masculines s'entend, car les femmes portaient vingt modèles divers, de longueurs et dimensions appropriées à leur physionomie. Pour les hommes, le type variait seulement suivant l'heure : plus court au lever ou pour la chasse, plus ample pour l'après-midi et l'apparat.

(1) Dr Smollet, *Travels through France and Italy*, I, 91. — Casanova, *Mémoires*, III, 35. — De Caylus, *Contes* (Ed. Dentu), p. 15. — *Comptes de l'intendant Dupré de Saint-Maur*, 1777, p. 24. — *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, V, 167.

Quoiqu'on trouve une perruque à cheveux dans l'inventaire de Cinq-Mars en 1643, la fabrication et la mode ne commencèrent à se généraliser que vers 1656, et c'est seulement à la suite de sa maladie de 1672 que Louis XIV adopta une perruque de « cheveux vifs ». Quentin de la Vienne, qui eut le mérite du perfectionnement et le privilège de la vente fut, cent ans avant le héros de Beaumarchais, un Figaro presque historique et très arrivé. Baigneur à ses débuts et tenancier d'un établissement où le Roi s'allait parfumer du temps de ses amours, puis « barbier-valet par quartier », ayant l'honneur de promener le rasoir sur la figure de Sa Majesté « les jours de barbe », — car le Roi-Soleil ne se faisait raser que tous les deux jours, — Quentin fut promu premier-valet de chambre, charge d'un revenu de 60.000 francs par an, — puis maître d'hôtel du Roi. Entre temps, il avait obtenu des lettres de noblesse et acheté la seigneurerie de Villiers-sur-Orge, dont il prit le nom.

Pour n'avoir imposé le sien à aucune de ses créations comme son confrère Binet, dont la « binette » — abréviation de « perruque-binette » — a, dans la langue familière, perpétué le souvenir, le barbier Quentin ne laissa pas que d'être un personnage ; le premier, chaque matin, aussitôt les rideaux tirés, il avait l'honneur de se présenter devant le lit du Roi, tenant deux perruques, ou davantage, de différentes tailles [1]. Courtes ou longues, les perruques étant devenues d'un usage universel, — quelques princes seulement, dans la maison royale, comme Monsieur, les deux frères Vendôme et le prince de Conti, ayant seuls conservé leur chevelure naturelle, — l'achat, le raccommodage, l'entretien de ces faux cheveux, devinrent dans tous les budgets un article de dépense permanent, à la ville comme à la Cour, pour toutes les professions —

(1) Saint-Simon, *Mémoires* (Ed. Boislisle), III, 96; IV, 351; XVI, 389. — Du Pradel, *Livre commode des Adresses*, II, p. 39 et suiv.

telle maison était « renommée pour les perruques abbatiales » — et pour toutes les bourses, même les plus modestes.

Celles-ci se fournissaient, sur le quai de l'Horloge ou des Morfondus, chez les « perruquiers en vieux », où les vieux chantres, les maîtres d'école et les écrivains publics trouvaient, parmi les tignasses de hasard, des toupets à demi usés à partir de 3 francs la pièce. Mercier du moins donne ce chiffre d'un bon marché improbable, comme il donne celui, tout à fait fantaisiste, de 11.000 francs — mille écus — pour le maximum qu'auraient atteint, au début du XVIII^e^ siècle, les spécimens de grand luxe. Or, il n'a jamais existé de perruque approchant de bien loin ce prix : de 1675 à 1720, les perruques blondes, nouées ou canées des seigneurs les plus élégants coûtent de 200 à 300 francs ; celles de leurs valets de chambre une soixantaine de francs, celles des bourgeois de province, de 20 à 40 francs, celles des enfants de chœur 15 à 17 francs.

Ce qui renchérissait ce chapitre, c'est que les perruques devaient se défraîchir assez vite ; car on les renouvelle souvent. C'est par demi-douzaines et davantage qu'elles figurent dans certains comptes. De sorte que tel personnage a, pour neuf perruques en deux ans, une note de 1.500 francs, et tel autre, dont le détail n'est pas spécifié, une de 3.000. En tout cas, vers la fin de l'ancien régime, il y avait une baisse sensible : 90 francs, prix payé en 1772 par le duc de Penthièvre, était celui d'une perruque mieux faite, mieux plantée que sous Louis XIV et « imitant le naturel à s'y méprendre [1] ».

Les femmes aussi portaient alors des postiches, dont le détail ne paraît pas ruineux : 24 francs le « hérisson de cheveux » d'une présidente de province ; même prix à Paris pour le « chignon à l'enfant » d'une jeune mariée, fourni par

(1) Arch. Nat., G. 5/201 (Comptes Penthièvre). — *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, V, 15, 53. — MERCIER, *Tableau de Paris* (Révolution), p. 59.

Léonard, qui compte 4 à 6 francs la pièce pour une dizaine de boucles. Vers 1895, l'industrie des cheveux en France travaillait annuellement 80.000 kilos de cette dépouille humaine ; de 1872 à 1883, elle en usait 160.000 ; quoiqu'il semble qu'au temps des perruques, il ait dû en être consommé davantage, les cheveux étaient moins chers à la fin du XVIIIe siècle : 16 à 600 francs le kilo, contre 20 à 2.000 de nos jours, où pourtant la moitié d'entre eux proviennent de têtes étrangères, surtout de Chine et du Japon.

Le plus onéreux jadis était l'échafaudage de ces cheveux, édifié à grand renfort de pommade et maintenu par des forêts d'épingles. L'artiste en renom prenait 150 francs pour une « coiffure de présentation » à la cour, et 100 francs pour une « coiffure de mariage ». Pour celle-ci, un coiffeur ordinaire demandait 40 francs sous Louis XIV. J'ignore ce qu'elle valait au moyen âge lorsque les dames, pour s'embellir, rasaient leurs tempes, s'épilaient le front et peignaient leurs sourcils, tandis que les hommes « portaient de longs cheveux qui, par devant, leur venaient jusques aux yeux » et plus tard, faisaient bouffer leur chevelure avec du soufre, de la résine et des blancs d'œufs. Dès cette époque, le barbier jouissait de la faveur des grands et ne la justifiait pas toujours : « Le sage roi Charles », nous conte Christine de Pisan (1375), surprend trois fois son barbier « plein d'audace et de mauvaise courtoisie », en train de prendre de l'or dans sa bourse pendue à son côté ; il lui pardonne trois fois et, à la quatrième fois, le chasse[1].

Ces barbiers du XIVe siècle, qui laissaient aux « lavandières de têtes », dont la profession consistait à nettoyer les cheveux avec de la cendre, une partie de leur métier actuel, y joignaient

(1) J. Richard, *Mahaut d'Artois*, p. 366. — *Mémoires de* Du Clercq, III, 640; Christine de Pisan, *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles*, page 621 (Editions Michaud, Poujoulat). — Janssen, *L'Allemagne à la fin du moyen âge* (trad. Paris-Avenay), p. 365.

par contre l'exercice de la chirurgie ; quelques-uns du moins, puisque sur ce sujet des chirurgiens lettrés et des « barbiers barbants » subsiste une forte dose de légende et de confusion, trop longue à dissiper ici[1].

Seulement, à voir ce qu'il en coûtait il y a deux siècles pour se faire raser et combien variaient les honoraires, on se demande si le « chirurgien » du duc de Rohan, qui touche 19 francs « pour avoir fait le poil de Monseigneur » (1619), est bien *le même* qui se contente des 90 centimes « baillés » à un simple laquais du duc « pour faire son poil ». Des « abonnements annuels pour la barbe », il s'en faisait en province pour 125 francs, — c'est le cas de M. d'Espesse en 1654, — il s'en faisait pour 50 francs et pour 9 francs ; nous en notons même au XVI[e] siècle, dans un village du Dauphiné, pour 5 litres de blé qui correspondaient alors à 2 francs ; il donnait droit « à être rasé tous les huit jours ». Combien de fois par an pouvait être rasé ce curé de la Corrèze qui paie 50 centimes au barbier « pour m'avoir fait le poil », lorsque la dépense totale de ce prêtre, d'après son journal, « cette année 1654 », monte à moins de 400 francs[2].

Quatre cents francs au XVII[e] siècle, c'était le prix de 4 kilos de benjoin, ou de quatre grands sachets de roses musquées pour les habits ou de dix kilos de pommade de jasmin. Sous François I[er], ce n'eût pas été la moitié de ce que coûtait la nourriture d'une des civettes du roi, entretenues au château d'Amboise à raison de 864 francs par an. Le parfum tiré des civettes revenait donc aussi cher que le musc, vendu à cette époque sur le pied de 15.000 francs le kilo.

Les essences de fleurs venaient d'Italie et, comme aujour-

(1) Voyez, au tome V, p. 186 et suiv., le chapitre sur les *Honoraires des Médecins et Chirurgiens.*

(2) Bul. Soc. Archéol. Corrèze, t. XVII, p. 514. — Du Halgouet, *Comptes du duc de Rohan* (en 1629), p. 11, 22. — Voyez notre tome IV, p. 50 et 53. — Raynaud, *Les Médecins au temps de Molière*, page 315.

d'hui, de Nice et de Grasse : « Si vous trouvez des eaux de senteur en Provence qui soient fraîches et belles, écrivait un secrétaire d'Etat sous Richelieu, vous pourrez m'en envoyer une caisse ou deux pour les donner à Monseigneur ». Sous Louis XVI, un chef d'escadre, à Brest, faisait venir de Toulon, pour 12 francs, un kilo de pommade à la fleur d'orange[1]. Parfum, semble-t-il, le meilleur marché de tous, puisque, à Paris, la poudre à la fleur d'orange coûte alors 6 francs le kilo, tandis qu'une « poudre d'odeur » non désignée vaut le double, une poudre d'œillet 36 francs et la « poudre à la maréchale » 48 francs. Sous Louis XIII, la poudre de Chypre se vendait 55 francs et la poudre de violette pour sachets 120 francs.

On n'en saurait conclure que les parfums aient diminué au XVIII^e siècle, puisqu'on voit au moyen âge des sachets de lavande à 2 fr. 20 la pièce et qu'un litre d'eau de lavande qui se vendait 4 francs en 1536 en coûte 8 en 1784. Mais, jadis comme de nos jours, le nom, en fait de parfums, signifie peu de chose lorsqu'on ignore leur finesse et leur intensité.

Cependant, pour un article d'usage courant tel que le savon, si l'on néglige certaines qualités de luxe vendues en pains sur la base d'une douzaine de francs sous Louis XV, et que l'on s'attache à un produit toujours pareil, dans la même ville, par exemple le savon de Marseille, *à Marseille*, qui valait 1 fr. 70 le kilo sous Henri IV; il se trouve, après avoir baissé à 1 fr. 45 au milieu du XVIII^e siècle, être remonté à 2 francs au moment de la Révolution[2]. Or, il avait graduellemnt diminué depuis cent vingt ans, puisqu'il ne se vendait plus

(1) Arch. Nat., G. 5, 201. — Arch. Aff. Etrang., France, t. 808, f° 173. — *Comptes de M. de Balleroy* (Bib. Nat. Ln 27, 43.843). — De Laborde, *Comptes des bâtiments*, II, 212, 256. En 1536, le valet de chambre et parfumeur ordinaire du roi reçut 20.000 francs. — En 1643, le duc de Nemours paie pour plus de 3.500 francs de sachets (De Grouchy, Bul. Soc. Hist. Paris, Mars 1892).

(2) Voyez, t. V, p. 424 et 428, les prix des savons et de la parfumerie et, p. 421, ceux des ustensiles de toilette.

que 60 centimes avant la guerre en 1913 ; c'était le résultat du progrès industriel au XIX[e] siècle.

Pour les ustensiles de toilette, on éprouve la même impression en comparant les plus usuels d'une époque à l'autre : ainsi, du moyen âge à la Renaissance, les peignes d'ivoire vont de 18 francs (1325) jusqu'à 40 « beau peigne de Paris pour le comte de Charolais », jusqu'à 72 et jusqu'à 124 francs pour un peigne d'ivoire « garni de son fourreau », dans les comptes de la maison royale (1380). Le sire de La Trémoïlle payait alors 160 francs un étui garni de 3 peignes, un rasoir et une paire de ciseaux. Il est vrai que des peignes de bois destinés au roi d'Aragon ne valent que 3 fr. 60 à Perpignan (1427), le peigne d'une jeune princesse à Bruxelles, 2 fr. 80 (1532), celui d'un hobereau normand, le sire de Gouberville, 1 franc, et celui d'un écolier au collège de Navarre, 0 fr. 50.

Peu d'années avant la Révolution, il se débitait en gros à Saint-Claude, dans le Jura, des peignes de bois à 0 fr. 10 la pièce et des peignes communs à 0 fr. 65 en Seine-et-Oise. Pour une jeune fille au couvent, à Aix (1766), « un peigne, une brosse et leur carton » valent 4 francs. Si le « peigne de bois pour peigner à fond » est compté 1 fr. 50 et le « peigne à démêler » 19 francs, à une grande dame, il se vend couramment sous Louis XVI, à Paris, des *peignes d'ivoire* à 3 fr. 50[1].

(1) Ce luxe des « nécessaires de toilette » n'avait cependant pas diminué aux temps modernes; les *Petites Affiches* de 1761 offraient (p. 109), pour 1.500 francs, un « joli nécessaire à secrets composé de 50 pièces ». Le nécessaire de M[lle] de Châtillon (1781), pesant 9 kilos d'argent, est payé 7.000 francs. Dans l'inventaire d'Anne d'Autriche, son nécessaire en or, formé de 17 pièces d'un poids de 6 kilos, était estimé 38.000 francs. (Voir les tableaux, t. V, p. 421.)

# CHAPITRE XXVI.

## ARMURES ET BIJOUX.

Abandon des costumes de fer, économie de toilette masculine. — Les armes en furent longtemps un accessoire nécessaire. — Pourpoints de mailles. — Mille francs pour un « complet » en mailles d'acier. — Cottes, jacques et haubergeons; leurs prix. — Au xv<sup>e</sup> siècle, armures nouvelles *de plate*, plus chères. — Prix des « harnais de guerre » en « acier à l'épreuve ». — Armures de luxe; elles rentrent dans l'orfèvrerie. — 100.000 francs pour celle de Philippe II. — « Habillements de tête » et morions ». — Salades et bacinets; 5.000 francs pour des princes, 20 à 200 francs pour les hommes d'armes. — Prix des éperons; des gants de fer, des souliers de fer « à armer » à cinq semelles. — Cuirasses, brigandines « animées », corselets de piquiers. — Prix des arcs et arbalètes. — Prix des arquebuses, mousquets et fusils à pierre. — Prix des épées, dagues, lames et piques.

Dans la toilette d'aujourd'hui, moins de fer et plus de bijoux. — Multipliés en quantité, les bijoux n'ont pas baissé de prix. — Le poids des pierres précieuses, en carats, ne peut servir de base aux comparaisons. — Taille ancienne et moderne, diamants naïfs. — La grosseur et la beauté. — Prix d'un même diamant à travers les âges, *le Sancy*. — Prix des rubis, émeraudes, saphirs. — Perles fines, leur enchérissement. — Les perles *pucelles* de Catherine de Médicis. — Les grosses perles, au moyen âge, de 60 à 140 francs. — « Perles à l'once ». — L'or aux temps modernes. — Chiffre d'affaires de la bijouterie parisienne en 1847 et 1900. — Bijoux faux et demi-faux. — « Diamants d'Alençon » ou « du Temple ». — Les perles imitation.

Plus importante fut, dans la toilette masculine, l'économie réalisée par l'abandon des costumes de fer, passés après un long usage au rang de curiosités historiques. Un simili-chevalier, armé de pied en cap, planté dans le coin d'une galerie ou d'une antichambre d'aujourd'hui, feraient à nos aïeux du xvi<sup>e</sup> siècle, qui en rencontraient chaque jour de tels dans la rue, le même effet qu'à nous autres si nous trouvions, en ressuscitant dans quelque deux cents ans, le mannequin

d'un gentleman en complet-veston et en chapeau mou en guise d'ornement du logis de nos petits-fils.

Les armes, aussi anciennes que l'humanité, qui a dû tuer pour vivre alors qu'elle fabriquait ses premiers vêtements, ne nous ont quittés que depuis peu; jusqu'aux temps modernes, dans le train nécessaire de la vie, même de la vie populaire, elles répondaient au besoin général de conservation. Accessoires de la toilette ou du mobilier, offensives ou défensives, elles n'étaient pas le monopole des gentilshommes, dont les serviteurs, pages ou laquais, refusèrent longtemps de s'en dessaisir malgré toutes menaces et arrêts de justice ; toutes les classes, toutes les professions avaient les leurs. Elles sont pendues chez l'artisan sous le manteau de la cheminée. Dans la chambre d'un apothicaire du XV^e^ siècle, l'inventaire mentionne une brigandine à mailles à côté d'une jaquette de brunette, deux épées, une longue et une courte ou bracquemar, des arbalètes avec « langues de bœuf », sortes de javelines, des poignards. Des enfants de huit ans portent alors à leur ceinture de petites dagues de 25 centimètres.

Toute exceptionnelle au XVII^e^ siècle est cette requête d'un bourgeois aux consuls de « lui laisser porter l'épée, non pour offenser personne de la ville, mais à cause d'une querelle » avec un personnage d'une localité voisine. Au contraire, il est souvent ordonné aux particuliers, par l'autorité municipale, « de s'approvisionner d'armes pour leur sûreté ». C'est le cas en 1611 à Angers où, deux ans plus tard, il est fait des visites domiciliaires « pour prendre liste des habitants » qui n'ont pas obtempéré à l'ordonnance.. Du reste, point n'est besoin de les contraindre ; au moindre trouble, quelle que fût la cité, on ne voyait que « gens portant l'épée haute à la main, avec le fourreau, et de petits pistolets à la pochette, cachés ou découverts ».

Désarmer les citadins « serait non seulement chatouilleux

mais impossible », disait Richelieu à propos d'une ville de province. Pour les Parisiens d'alors qui composaient la garde bourgeoise, rien ne put les amener à se séparer de leurs piques et de leurs mousquets, et à se contenter d'une simple hallebarde pour aller aux portes. Cet usage universel des armes n'avait rien de particulier à la France : à Madrid (1670), quand un cordonnier apportait une paire de souliers, après avoir fait la révérence, il mettait son épée contre la muraille, puis venait chausser son client [1].

Les armes n'obéirent pas aux caprices de la mode, comme les autres chapitres de l'habillement, mais se transformèrent en s'adaptant aux découvertes, dont le moyen âge a connu plusieurs ; ne fût-ce que l'invention de l'arbalète, proscrite sous peine d'anathème *comme trop meurtrière*, par le second concile de Latran (1139).

Pour la défense, il est souvent ordonné à tel ou tel homme d'armes « de faire refaire ses jacques ou un gorgelin *à la nouvelle façon* ». Le jacque, nommé aussi haubert ou haubergeon, était la pièce principale des armures en mailles d'acier, seules portées jusque vers la fin du XIV^e^ siècle. Il s'exportait de Milan des camails et des cottes de fer « à grant foison » ; mais nos forgerons français ne paraissent inférieurs à leurs confrères italiens ni pour le bon marché ni pour le mérite : il se vend aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles des pourpoints de mailles depuis 80 francs jusqu'à 1.000 et 1.200 francs ; ceux-ci sont des haubergeons « de toute botte », desquels toutes les mailles « sont signées du signet du maître armeur », tel qu'en donnait

(1) GOURVILLE, *Mémoires*, p. 552 (Ed. Michaud). — GUI PATIN, *Lettres*, I, 39 (Ed. Re eillé-Parise). — FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*, IV, 278. — Arch. Dép. Lot-et-Garonne, B. 10 (As. Laffort BB. 1). — Arch. Dép. Drôme, E. 4.757. — Arch. Com. Angers, BB. 56. — LAPLANE, *Vie privée à Sisteron*, p. 69. — Arrêts du Parlement, 11 juillet 1629, 20 juillet 1637 (Arch. Nat., AD+). — Les permissions de « porter arquebuzes et escopettes *pour tirer à toutes sortes de gibier* non défendu par les ordonnances » sont accordées par les gouverneurs pour leur province, ou par les « gruyers », officiers des eaux et forêts, pour leur juridiction.

à un écuyer du Saint-Père le duc Amédée de Savoie. C'étaient par conséquent des objets de luxe. Pour 1.000 francs on obtenait un « complet » en mailles d'acier, avec bacinet et « harnais de jambes ». La cotte ou haubert simple variait de 200 à 400 francs, aussi bien pour des chevaliers ou des ecclésiastiques que pour des bourgeois.

Le millier de francs fut un minimum, à partir du xv^e siècle, pour les nouvelles armures *de plate*, exigeant une main-d'œuvre plus habile et un haut degré de précision, puisqu'elles devaient emboîter chaque membre en respectant le jeu des articulations : un « harnais de guerre, garni de cuirasse, grand garde-bras, harnais de jambes, garde-bras droit, heaume, cabasset, avant-bras de gantelet et autres pièces nécessaires...» se vendait de 1.250 à 3.000 francs chez les *armoyeurs* en vogue, aussi bien chez Massin Froment, à Paris, qu'à Bruges chez Balthazar du Comet, ou à Tours chez Loys Merveilles, qui avait la clientèle de François I^er.

Ces prix s'appliquaient à de bons aciers « à l'épreuve » de l'arbalète et, plus tard, de l'arquebuse ou de la pistole, forgés « à la mesure et pour le corps » de l'acquéreur, mais sans luxe. Si l'on armait aussi le cheval, depuis l'encolure couverte d'une *cervicale* et depuis le poitrail défendu par le *girel*, jusqu'aux flancs et à la croupe protégés par les *pissières* ou *flancois*, lames de fer croisées qui pendaient sur les jarrets, la note, pour la monture et le cavalier, montait à 7 ou 8.000 francs, surtout avec quelque peu de recherche comme la « gravure à moresque » ou « à feuillage d'antique » avec le fond gris ou « couleur d'eau », c'est-à-dire bleui.

Pour les princes enfin, s'ils se piquaient de faste, on ne saurait donner de chiffres, parce que leur équipement s'agrémentait d'orfèvrerie et de pierres précieuses qui rentrent dans la catégorie des bijoux plutôt que des armes : c'est ainsi que le chanfrein du cheval du comte de Foix aurait valu

600.000 francs et celui du comte Waleran de Saint-Pol, au siège d'Harfleur (1449), 1.150.000 francs [1].

Si ces dires des chroniqueurs, qui ne sont pas invraisemblables, — témoin les diamants trouvés après Morat dans le camp de Charles le Téméraire, — sont impossibles à vérifier, on peut citer des armes de parade, damasquinées en or, ayant, dit-on, servi à Charles-Quint, vendues à Bruxelles au XVII^e siècle 15.000 francs; une armure complètement dorée payée 43.000 francs à Paris en 1610 ; et surtout on note, aux archives de Simancas, les pièces comptables de l'armure noire et or, faite pour Philippe II alors infant. Cette œuvre d'art, exposée de nos jours à l'Armeria de Madrid, et dont le musée d'artillerie de Paris possède quelques pièces, pouvant donner une idée du repoussé et de la ciselure, fut payée 100.000 francs de notre monnaie à Désiderius Colman, d'Augsbourg (1552) [2].

De ces armures la pièce à la fois la plus ouvragée et qui prêtait le plus au déploiement du luxe c'était « l'habillement de tête », terme réservé au guerrier à cheval, par opposition au « morion » dont on usait pour le service à pied. Aussi certains casques princiers sont-ils plutôt des bijoux que des « défenses de tête » : tel celui que porte en 1355 le roi Jean le Bon, du prix de 5.250 francs, consistant en une couronne d'or sur un bacinet à visières, semé d'émaux rouge clair ou aux armes de France et garni de 32 vervelles, anneaux servant d'attaches au camail ; telle encore la « salade »

(1) Voyez nos tableaux de prix des armures, t. VI, et Arch. Dép. Doubs, B. 380. — E. GIRAUDET, *Les artistes tourangeaux*, 1885, p. 293. — CH. BUTTIN, *Notes sur les armures à l'épreuve*, Annecy, 1901, p. 12 et suiv. (Arch. Camérales de Turin). — MAUR. MAINDRON, *Les Armes*, Paris, 1890, p. 212. — *Chroniques de* MATHIEU D'ESCOUCHY (Ed. Buchon), XXXVII, p. 63; *Mémoires de* JACQUES DU CLERCQ (id.), XLV, p. 34. — VAN VINKEROY, *Cat. Arm. Mus. Bruxelles*, 1885, p. 51, 64. — Bruxelles, Recette Générale des Finances, Registre F. 116, f° 186.

(2) La cote de cette armure est A. 239-242. Cf. VALENCIA, *Catalogo de la Real Armeria*, 1898, p. 78 et pl. XIII. — *Les Musées de Madrid*, 1896, p. 228. — *Gazette des Beaux-Arts*, 1894, p. 262; 1895, XIV, 3^e période, p. 286.

d'Henri VII d'Angleterre, au XV[e] siècle, garnie d'ornements qui sont payés au joaillier 8.500 francs [1].

On apprécie la part respective du nécessaire et du superflu par ce détail qu'aux obsèques d'Henri IV, pour le heaume et les gantelets de parade, deux fois plus grands que nature, déposés sur le cercueil du roi, il fut compté à l'armurier 570 francs pour les faire et au fondeur-bossetier 720 francs *pour les dorer* « d'or moulu à bain ». Seulement si le morion, blanc ou gravé, le chapeau génois ou de Montauban, la capeline et le « bacinet étoffé » en fer ou en cuivre, de 60 francs en moyenne, varient suivant leur garniture de 20 à 200 francs, dès qu'il s'y joint un travail de mécanique et un organe supplémentaire l'armet monte aisément à 350 et même à 800 francs, s'il est « à grande visière percée et de deux bavières d'avantage, dont l'une, garnie de fine maille, se baisse et se hausse » (1497). Sous Louis XVI, le casque de dragon, orné d'aigrette, ne coûtait que 435 francs au duc de Penthièvre.

« Après que le roi (saint Louis) fut revenu d'outre-mer, nous dit Joinville, il se maintint si dévotement que oncques depuis ne porta... ni étriers, ni *éperons dorés*. Les éperons, dont l'importance symbolique était grande, puisqu'on les quittait en signe de vasselage, pour prêter foi et hommage à son seigneur, et que la dégradation consistait pour un gentilhomme à « se les voir trancher au talon, avec une hache, sur un fumier[2] », ne semblent pas une bien grande somptuosité : 18 à 21 francs la paire en 1345, pour les éperons ordinaires ou de Lombardie, 30 francs pour les éperons dorés.

(1) MAURICE MAINDRON (*Gazette des Beaux-Arts*, 1894, X, 3[e] série, p. 54), estime la dépense de ce prince, pour diverses pièces d'armement, à 3.800 livres sterling, qui représenteraient 810.800 francs en monnaie de 1913. (Le denier sterling ou penny valait 18 centimes et demi intrinsèques et, depuis 1465 jusqu'à 1527, 15 centimes. La livre sterling valait donc 36 fr. intrinsèques, correspondant à 216 francs de 1913.)

(2) JOINVILLE, *Mémoires*, p. 311 (Ed. Michaud). — Etablissements de Saint-Louis, Chap. CXXVIII.

Les gants de fer, garnis de doigts, se vendaient de 20 à 100 francs ; y compris, pour ces derniers, la « grande double pièce du gantelet avec la rondelle ». Pour un débours de 50 à 75 francs on avait, aux XIV^e ou XV^e siècles, une paire de souliers de fer « à armer », avec cinq semelles et une de feutre, le « harnais de jambe » va de 110 à 160 francs ; de même l'avant-bras de fer ou le « brassard à oreiller ».

Les cuirasses sont plus onéreuses : jusqu'à 1.100 et 1.200 francs, les brigandines argentées ou dorées, parfois couvertes d'un « paletot » de satin ou velours ; commandée « en série » comme nous dirions aujourd'hui, — cinquante à la fois, — par des capitaines pour leur compagnie d'archers, au XV^e siècle, la brigandine revient à 360 francs [1]. Celles-là, qualifiées de *communes*, sont peut-être des corselets « animés », à plastron et dossière de lames horizontales ; les corselets simples sont à moitié prix, quelques-uns même à 85 francs pour les piquiers, sous Louis XIII.

Corselet et tassettes, — coquilles de fer qui protégeaient le ventre, — furent abandonnées par les gens de pied à la fin du ministère de Richelieu, au même temps où disparaissait, dans la cavalerie, tout l'attirail défensif du moyen âge. En vain les ordonnances menacèrent-elles des peines les plus graves les gentilshommes qui, « selon la mauvaise coutume introduite par la vanité de quelques-uns », dédaignaient de revêtir leurs armes ; elles ne réussirent pas à maintenir un système désormais condamné. Les progrès des armes à feu avaient été très lents : « Si l'on oppose cent archers à cent mousquetaires, disait sous Henri IV un ambassadeur d'Angleterre à Paris, et si les archers peuvent se mettre à bonne portée, ils feront deux décharges pour une et atteindront l'ennemi dans la même proportion [1] ».

(1) *Mémoires de* Lord Herbert Cherbury (trad. Baillon), p. 45.

L'arc, qui, à l'époque où ces lignes étaient écrites, avait pratiquement disparu depuis une centaine d'années, n'était pas une arme chère ; du moins l'arc à main, qui se payait 18 francs en 1430 à Compiègne pendant le siège où Jeanne d'Arc fut faite prisonnière. Les « arcs à jalet » — ayant un fer au milieu — coûtaient, avec leur trousse, 90 francs au maximum. Quant aux flèches, elles se vendaient depuis 12 francs le cent jusqu'à 130, suivant leur taille et suivant qu'elles étaient, ou non, ferrées.

L'arbalète, moins noble que l'arc, parce qu'elle exigeait moins de force et d'adresse, mais aussi d'un maniement plus aisé et d'une portée plus grande, était, depuis le milieu du XIII[e] siècle, employée dans toutes les armées. Même dès Bouvines, Philippe Auguste s'en était servi (1214). En ce temps-là, une arbalète commune, à croc, se vend 50 francs ; plus tard, et jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans, les arbalètes portatives d'acier, à « martinet », garnies d'un tour pour les bander, valurent, — avec ou sans baudrier, — depuis 80 francs jusqu'à 300, en moyenne 140 francs avec une quinzaine de traits ou *carreaux*. Nous ne parlons pas ici d'armes de luxe, — une belle arbalète fournie à Henri II (1538) atteint 750 francs, — ni des arbalètes de siège ou d'artillerie, *espringales* fixes sur chevalet ou mobiles sur chariot, ameublement fondamental d'un château. Celles-là, avec leurs poulies et leurs cordes, reviennent parfois à 500 francs.

La même distinction s'impose pour les arquebuses ; quoique parmi ces premières armes à feu, dont les plus ordinaires coûtent une quarantaine de francs, le prix ne paraît pas uniquement dépendre de leur dimension : si des arquebuses, pesant 15 et 25 kilos de fer, se vendent 120 et 168 francs, d'autres, garnies d'argent, montent à 275 francs et l'on note, à la même date et dans la même localité, des « arquebuzes de

chasse », à rouet, trois fois plus chères les unes que les autres [1].

Ce rouet, que l'invention du mousquet supprima, était une petite roue d'acier, appliquée contre la platine et percée d'un essieu. A cet essieu était attachée une chaînette qui s'entortillait autour de lui et bandait le ressort. Cette opération se faisait au moyen d'une clef et avait pour effet d'armer l'arquebuse ou le pistolet ; le chien, garni d'une pierre de mine, était ainsi prêt à retomber sur l'amorce et à lui communiquer le feu.

Le mousquet, qui datait de François Ier, et mit plus d'un demi-siècle à détrôner l'arquebuse, était lui-même un instrument fort rudimentaire : le mousquetaire allumait sa mèche au moyen d'un silex, la mettait de côté pendant qu'il chargeait son arme, en ravivait ensuite la combustion, l'enroulait autour du serpentin en la « compassant » à la longueur nécessaire pour qu'elle atteignît le bassinet. En effet, le serpentin s'abattait sur le bassinet par la détente d'un ressort et communiquait directement le feu à la poudre.

Avec leur bandoulière, — cartouchière d'aujourd'hui, — qui se portait au cou et leur *fourchette*, bâton terminé par une fourche sur laquelle on appuyait le canon pour viser, les mousquets, ou demi-mousquets, se vendirent de 60 à 130 francs, depuis Henri IV jusqu'à la fin du ministère de Mazarin, où ils furent remplacés par le fusil à pierre. De ces derniers, pour lesquels on utilisa parfois des canons de vieilles arquebuses, il s'en fit à tous prix jusqu'à la Révolution : pour des paysans qui les payaient 18 francs sous Louis XV, pour la maréchaussée ou la garde civique à 30 francs, pour des chasseurs à 140 francs et pour des cadeaux de princes à 1.700 francs. Un « petit fusil » de chez Cousin était estimé 510 francs

(1) Voyez, t. VI, p. 564, les tableaux de prix. Un bois neuf d'arquebuse coûtait 11 francs, tandis que le canon et le rouet en valaient 75.

(1741) et les *Petites Affiches*, à la même date, demandaient 1.600 francs d'un « fusil à deux coups avec canons *tordus*, montures et batteries damasquinées et finies avec tout le soin possible »[1].

Des écarts pareils, et bien plus grands encore qu'entre les armes à feu, s'observent entre les armes blanches et pour la plus usuelle de toutes : l'épée, qui tantôt vaut 6 francs, « avec garde et fourreau », chez un petit fermier de la banlieue parisienne (1615), et tantôt vaut 150.000 francs, prix du sabre de hussards appartenant au duc de Richelieu et monté avec les diamants de sa femme (1790)[2]. Nous négligerons donc les bijoux, comme l'épée ornée de pierres précieuses et d'une valeur de 115.000 francs, léguée en 1411 par Henri V d'Angleterre à Sigismond, roi des Romains, et nous laisserons aussi de côté les épées de grand luxe : celle du comte d'Artois (1326), garnie d'argent à émaux et payée 2.400 francs ; celle du pauvre roi Charles VI, fâcheusement appelée *Victoire* (1383), « le pommeau d'or émaillé des armes de France et d'une image de Notre-Dame », du prix de 1.226 francs ; celle de « Jeanne la Pucelle », conservée à l'abbaye de Saint-Denys dans son fourreau de cuir, ornée de deux agneaux d'or au pommeau, et prisée 1.012 francs en 1634 ; ou encore celle du cardinal Mazarin estimée dans son inventaire 1.300 francs. La part de l'acier, dans ces objets de cérémonie, n'était pas la plus importante : dans le détail d'une épée de 3.650 francs, donnée par le pape la nuit de Noël (1438), la lame représente 150 francs, le reste est pour l'argent (1.850), la dorure (560) et la façon.

Princes ou grands personnages ne raffinaient pas tous

(1) Voir les tableaux de prix. — De même peut-on citer (1672) des « pistolets neufs avec fourreau » à 27 francs la pièce, des pistolets d'arçon ou de chaises de poste à 70 et 150 francs et des « pistolets montés sur ébène » à 920 francs *la paire*.

(2) *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, V, 220. — Voyez, dans notre tome VI, les tableaux des prix des armes.

d'élégance sur ce chapitre ; témoin l'épée d'acier rouillé, garnie d'un cuir le long de la poignée pour ne pas user les basques de l'habit, que portait le premier roi de Sardaigne Victor-Amédée ; néanmoins les épées de nos rois des XVIe et XVIIe siècles, dont les prix nous sont connus, vont de 480 francs à 860 ; l'épée (de Gênes) du connétable Raoul de Clermont, à 470 francs sous Philippe le Bel (1302), est à peine plus chère que l'épée, avec ceinturon, du maire de Nantes sous Louis XV (400 francs) ; mais ce magistrat municipal était évidemment fastueux, puisqu'une épée d'acier anglais, la poignée d'or fin, pour le duc de Penthièvre, ne vaut pas autant (360 francs).

Au moyen âge comme aux temps modernes l'estoc, l'épée d'armes ou d'officier valait une cinquantaine de francs, celle à garde dorée d'un étudiant à Nîmes, 57 francs ; celle des grands laquais de l'écurie royale 47 francs ; une « douloire » neuve pour trancher la tête d'un condamné, à Poitiers, 32 francs et le plus grand nombre des épées dont usait la population rurale ou la petite bourgeoisie ne lui coûtaient pas plus de 15 à 20 francs [1].

Il entre dans la toilette d'aujourd'hui moins de fer, offensif ou défensif, qu'autrefois. Il y entre plus d'or et de bijoux. De ces bijoux multipliés, les uns sont cependant plus chers que jadis — les perles fines ; — d'autres, tels les diamants malgré la découverte des mines du Cap, sont loin d'avoir baissé

(1) Pour les dagues et couteaux, les plus chers que nous ayons notés sont des « coutelas » d'acier de Damas à la Turque, enrichis de turquoises et rubis, à 360 francs chaque (1595), et une dague garnie d'argent doré, pour le roi, 178 francs (1388). La moyenne des dagues est de 40 à 60 fr.; il se voit d'ailleurs des poignards à 11 fr. (1635). Quant aux lances ferrées ordinaires, leur prix est de 10 à 20 francs au moyen âge, sauf une lance de 57 francs « pour le roi courant la bague » (1565) ; les lances de tournois vont de 5 à 15 francs; les piques ferrées sont du même prix; les hallebardes, plus ouvragées, valent de 40 à 70 fr.

de prix autant qu'ils ont augmenté en quantité ; ce superflu n'a donc pas suivi la règle ordinaire de la consommation.

Y verrons-nous une preuve de ce nivellement des jouissances que j'ai noté en d'autres chapitres du budget privé ? Non que le goût de certains luxes soit un indice de prospérité, puisque des peuples primitifs, qui manquent de tout, se passionnent pour des objets qui ne leur servent à rien. Est-il besoin moins « impérieux » que celui des petits morceaux de miroir ou des colliers de verroterie qui sont, pour les négresses du Dahomey ou du Congo, ce que sont pour nos concitoyennes les joyaux et les pierres précieuses. Mais il importe peu que les diamants et les perles procurent à la généralité de leurs possesseurs une jouissance surtout idéale, une satisfaction d'amour-propre plus que de sensualité, puisqu'elle réside beaucoup plus dans la conscience de la valeur que dans le charme des apparences. Il en était de même autrefois où les vraies gemmes mal taillées n'étaient guère plus séduisantes que le strass actuel.

Ce qui frappe c'est le prix des bijoux, aussi onéreux que jadis, bien que vendus en plus grande abondance, preuve de la rapidité incroyable avec laquelle ils se sont répandus en des milliers de foyers, nouvellement favorisés d'aisance ou de richesse ; les privilégiés d'hier eussent été incapables d'absorber les quantités offertes, mais elles ont été recherchées par une foule d'acquéreurs nouveaux, avides d'en détenir des parcelles.

Pour les pierres précieuses des siècles passés, le poids en carats ne saurait servir de base à une comparaison avec les nôtres ; ce poids, en effet, en raison de la « taille » rudimentaire, est celui d'une pierre presque brute, beaucoup plus fort que celui des pierres livrées par l'industrie moderne. On sait que le monopole de la taillerie du diamant, depuis la révocation de l'édit de Nantes, appartenait à la Hollande ;

vers 1870, il se créa en Belgique, France et Angleterre des concurrences favorables au progrès. A l'état brut, la pierre est confiée au *cliveur*, qui s'efforce d'en tirer le meilleur rendement : les feuillets, qui seront détachés par le clivage et qui ramèneront le brut dans une bonne forme, doivent pouvoir s'utiliser pour obtenir des pierres plus petites ou des *roses*. La pierre clivée passe au *brutage* où tombent, par le frottement d'un autre diamant, les aspérités et les petits éclats qui serviront au polissage. Ceci fait, la pierre, sertie dans un petit bloc d'étain, est posée sur une meule horizontale, enduite de poudre de diamants (égrisée) mélangée à de l'huile, grâce à laquelle se dessinent lentement les *facettes*. Il faut à l'ouvrier une grande habileté pour que la rencontre de leurs lignes ait la régularité et la précision qui, seules, donnent au diamant sa puissance de réflexion, son éclat.

Depuis un demi-siècle, au tour primitif du diamantaire, dont la roue motrice tournait à bras d'homme, ont succédé, dans des usines de 500 et 600 ouvriers, des machines hydrauliques ou à vapeur atteignant une vitesse de 2.000 tours et, pour le perçage du diamant, de 13.000 tours à la minute.

Au moyen âge, lorsque les pierres fines portées en cabochon ou polies sur les seules facettes de leurs « pointes naïves » demeuraient assez ternes, le rubis, pour sa couleur attrayante, était préféré au diamant. On s'efforça de rendre ce dernier plus limpide par des tailles, « en dos d'âne », en « table », en « pointe », conservant la forme naturelle de la pierre brute; mais, avec ces tranches à pans irréguliers, on produisait après un long travail du diamant qui faisait moins d'effet qu'un cristal de roche. Lorsque, vers le premier tiers du XVII[e] siècle, fut inventée la combinaison en un prisme mathématique de la *culasse* opposée à la table, la différence de poids d'une même pierre, *avant et après la taille*, nous montre les diamants

des temps féodaux et de la Renaissance peu comparables avec les modernes.

C'est ainsi que le célèbre Régent, acheté par le duc d'Orléans, en 1717, qui, façonné, pèse 128 carats, en pesait 426 à l'état natif. A l'exposition de 1889 figurait un diamant dit *Impérial*, du poids de 180 carats qui en avait pesé à l'origine 457. Parmi les morceaux détachés pour lui donner une forme agréable il s'en trouvait un de 45 carats. Remarquons entre parenthèse que notre siècle détient le record de la grosseur puisqu'en 1900 fut exposé au Champ de Mars le *Jubilé*, brillant de 239 carats, le plus gros qui ait été taillé jusqu'ici.

Le goût s'étant modifié avec les générations, la *beauté* des pierres, au XVIII^e^ siècle, touchait plus que leur *grosseur* : trois rubis historiques figuraient au trésor de la couronne ; l'un, dit « Côte de Bretagne », aujourd'hui encore au Louvre, venait de Marguerite de Foix, mère de la duchesse Anne, qui le donna à sa fille Claude de France, laquelle le laissa à son mari François I^er^ ; il était énorme mais bizarre — à trois pointes et percé en trois endroits — sous Louis XV, il fut taillé en forme de dragon pour la Toison d'or du roi et son poids tomba de 206 carats à 105. Les deux autres rubis, pareillement sciés ou adaptés, mais moins heureusement, avaient en 1791 perdu presque toute leur valeur.

De ces grosses pierres informes il ne s'en voit plus que dans les musées, sur les reliquaires, les épées ou les calices auxquels l'orfèvre primitif les avait accolées ; dans la circulation commerciale elles ont disparu. Mais le prix des brillants actuels, même en tenant compte du déchet causé par la taille, égale au moins celui des pierres d'autrefois. On en a la preuve en s'attachant aux ventes et achats effectifs, plutôt qu'aux expertises toujours discutables et un peu arbitraires, et en laissant de côté les joyaux exceptionnels.

Non que ceux-ci n'aient pas enchéri ; nous en pouvons suivre un célèbre : *le Sancy*, pesant 54 carats, depuis 1492, où il fut vendu 261.000 francs (en monnaie de 1913) ; nous le retrouvons en 1595 engagé pour 631.000 francs, puis acquis (1604) par le roi d'Angleterre, Jacques I^er^, pour 1.280.000 francs ; cédé pour 1.170.000 en 1655 par la reine Henriette-Marie, qui l'avait apporté en France, à Mazarin par qui il fut légué à la couronne et figurant dans les inventaires royaux, tantôt pour 1.500.000, tantôt pour 2 millions, depuis 1666 jusqu'à 1791 où l'on perd sa trace.

Ce prix de 2 millions, trois fois moindre que celui du *Régent*, avait été dépassé au XVI^e^ siècle par une « grande table de diamant » de 2.336.000 francs ; au XIV^e^ le plus cher que j'aie noté appartenait au duc de Berry et fut payé 206.000 francs. A cette époque, c'étaient les rubis qui étaient le plus en faveur ; celui qui surmontait la couronne du sacre sous Charles le Sage valait 1.080.000 francs. D'après leur poids, lorsqu'il nous est connu, les gros rubis d'alors varient de 236 à 575 francs le carat : tel, pesant 110 carats, ne vaut que 26.000 francs (1438) ; tel autre de 96 carats en vaut 33.000 (1386), tandis qu'un troisième, de 152 carats, en vaut 87.400. La différence pouvait tenir aussi bien au poids exceptionnel de ce dernier qu'à la faible couleur ou aux défauts des deux autres.

Nos contemporains, en 1887, à la vente aux enchères des diamants de la couronne, payèrent trois brillants *d'un poids identique de 18 carats* : le premier 101.000 francs, le second 56.000 et le troisième 18.000. En 1386, le prix d'un « diamant carré » pesant 16 carats fut de 9.600 francs ; mais, soumis à notre taille, son poids n'eût pas été le même, ce qui rend tout parallèle impossible. Nous nous bornerons à constater, à l'autre extrémité de l'échelle, pour le grand nombre des pierres de vente courante dans les siècles an-

térieurs, des prix auxquels on descendait rarement, il y a treize ans, chez nos joailliers du XX^e siècle : et, par exemple en 1399, neuf diamants dont 2 « plats » et 3 « aigus » à 336 francs chaque ; en 1416. des diamants *pointus naïfs*, montés en bague, à 390 et 580 et un petit diamant à 29 francs ; en 1517 six petits diamants donnés à des dames par un prince coûtent ensemble 1.140 francs ; aux XVII^e et XVIII^e siècles, c'est entre 200 et 600 francs environ que se vendent les diamants possédés par la bourgeoisie, montés en boucles d'oreilles, en bagues ou en croix. Les six « ferrets de diamants » de la reine Anne d'Autriche, voués à des péripéties romanesques que nous ont contées Courtilz de Sandras et, après lui, Alexandre Dumas dans les *Trois Mousquetaires*, sont modestement estimés 2.300 francs.

Quant aux pierres de couleur : s'il existait trois émeraudes de 100, 200 et 300.000 francs dans le trésor de la couronne sous les Valois, et vingt-cinq autres de 7.000 francs, Albert Dürer en achète une pour 510 francs à Venise (1506). On trouvait pour le même prix à Alexandrie, venant des Indes, des émeraudes *crues*, c'est-à-dire brutes ; et, du XIV^e au XVII^e siècle, émeraudes ou saphirs, qualifiés de *grands* et de *beaux* se vendent rarement plus de 800 francs et descendent souvent au-dessous de 400. Le rubis, sans valoir comme le prétend un auteur du XVIII^e siècle, quatre fois plus qu'un saphir de même poids, était plus cher. De nos jours, ce serait le contraire, suivant les caprices de la mode, très inconstante, puisque le saphir, en vingt ans, de 1890 à 1910, a triplé de prix.

Rubis des Indes, saphir de Ceylan ou de Siam, émeraude de Bogota ou de Sibérie, n'ont tous ensemble qu'un marché trop restreint pour offrir un intérêt social ; tandis que la production de diamants du Cap, sans cesse accrue depuis un demi-siècle, qui déjà il y a vingt ans représentait une cen-

taine de millions de francs par an, arrive à jeter dans la circulation près d'un million de carats sans que cette marchandise, qui pourtant ne s'use pas, perde de sa valeur.

On en peut dire autant des perles fines : la principale pêcherie, celle du Golfe persique, en produit pour 40 à 60 millions par an ; toutes les autres réunies atteignent à peu près le même chiffre et, comme la production ne répondrait pas à la demande — puisqu'une seule maison française compose et vend à elle seule en une année environ 5.000 colliers de 1.000 à 500.000 francs pièce, — l'Europe puise, à coups de millions, dans les stocks immenses de l'Orient : Aux Indes, on guette les rajahs besogneux; à Hong-Hong, à Shangaï, les brigands chinois négocient les vieilles perles qu'ils ont volées dans les tombeaux.

Quoique les perles n'aient cessé d'être appréciées depuis l'antiquité, jamais elles n'avaient enchéri avec autant de rapidité que dans les vingt années d'avant-guerre : de 1 à 10 pour les belles. Catherine de Médicis portait le jour de son mariage « deux grosses perles pucelles et non percées, en forme de poires », qui pesaient chacune 23 à 24 carats. C'était un cadeau de son beau-père François Ier qui les avait payées 16.000 francs pièce. Une perle de ce poids vaudrait aujourd'hui 450.000 francs [1]. Un des beaux colliers du XVIIe siècle fut celui d'Anne d'Autriche composé de 31 perles pesant ensemble 1.200 grains (300 carats). Estimé 343.000 francs, il en vaudrait de nos jours 2.500.000.

L'appréciation était pourtant déjà très forte, pour l'époque de Louis XIV, où les belles perles d'Orient se vendaient aux environs de 400 francs la pièce, les perles ordinaires valant une quarantaine de francs et les « perles de compte » 15 fr.

(1) De Laborde, *Compte des bâtiments*, t. II, p. 224, et Germain Bapst, *Histoire des joyaux de la Couronne*, p. 22.

On appelait ainsi celles qui étaient assez grosses pour être comptées, mais trop petites pour être prisées au carat. Ces prix avaient peu varié depuis le moyen âge : au XII^e et XIV^e siècles, de « grosses perles fines » de 60 à 140 francs ; même chiffre de 140 francs au XVI^e, chez un « geôlier et lapidaire » pour des perles dont le roi fait présent à « Mesdames ses filles ».

Quant à la semence de perles — ou perles à l'once — leur valeur modique, une douzaine de francs *le gramme*, en faisait l'ornement des « frontiers », ou tours de tête, que possédait dans son trousseau toute fille de la bourgeoisie. Les riches en avaient plusieurs, et ces broderies de perles couvraient aussi les costumes de gala. Bassompierre affirme en avoir employé cinquante livres pour un habit qui lui revint à 250.000 francs ; mais charger ses épaules d'un tel fardeau semble chose si pénible qu'il est probable que le fastueux maréchal exagère [1].

Beaucoup plus que les perles et les pierres se sont multipliés les simples bijoux d'or et d'argent ; une ordonnance de Philippe le Bel défendait aux bourgeoises d'en « porter sur leurs vêtements et de mettre sur leur tête une couronne d'or ». Vraiment en ont-elles jamais mis ? La femme du plus riche « boucher » de Paris au XIV^e siècle — de ces propriétaires d'étaux qui n'exerçaient pas eux-mêmes — Guillaume de Saint-Yon, avait pour 27.000 francs de joyaux ; ce n'était pas un gros chiffre. Plus tard, l'auteur d'une remontrance à Louis XIII dit « qu'il y a déjà trop de pierreries en France et plus qu'en tout le reste de l'Europe ; il n'y a femme de médiocre condition qui ne porte sur soi des chaînes et bracelets, la moitié en valeur de ce qu'elle peut avoir de

(1) BASSOMPIERRE, *Mémoires* (Ed. Michaud), p. 50.

commodité en son ménage...[1] ». Il est vrai que les servantes d'alors, avec leurs gages assez dérisoires, ambitionnaient, en se privant de bien des choses, d'acquérir cette chaîne d'argent — le *demi-ceint* — qui se portait à la ceinture. Aujourd'hui ce sont des chaînes et des montres en or que répandent, parmi la masse de la population urbaine et rurale, des usines qui en fabriquent chaque année par centaines de mille ; tandis que nombres de riches, indifférents à ce luxe démocratisé, se contentent souvent de montres en acier bruni.

L'or a d'ailleurs augmenté en *quantité* beaucoup plus qu'il n'a *baissé de prix*. Si, de 1790 à 1900, sa « puissance d'achat » a diminué de moitié, en d'autres termes si le coût de la vie, évalué en or, a doublé, cela ne veut pas dire que la masse de l'or ait seulement doublé. De fait, il a été mis presque *trois fois* plus d'or nouveau en circulation dans le monde, rien que pendant les vingt dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle que pendant les deux cents années qui suivirent la découverte de l'Amérique : 1.660.000 kilos de 1493 à 1700 contre 4.500.000 kilos de 1880 à 1900. Si la vie en 1900 avait simplement doublé par rapport à 1790, si l'or par conséquent n'a baissé que de moitié, tandis que le stock de métaux quintuplait peut-être d'une date à l'autre, c'est que le stock de marchandises s'est *parallèlement* multiplié sur le globe et ce fait, à défaut d'autre statistique, donne la mesure de l'accroissement de la production moderne.

Lorsqu'il en est autrement, lorsque l'or augmente en quantité plus que les marchandises, il perd très vite une part de sa valeur : témoin les Etats-Unis d'aujourd'hui, où l'or qui afflue se trouve comme embouteillé par les changes, si bien

(1) Arch. Nat. A D +, Remontrance au roi, en exécution des Edits du 12 décembre 1633. — Arch. Dép. Corrèze, E. 453. — Arch. Aff. Etrang., France, t. 781, fol. 245; t. 808, f° 177. — BAPST, *Histoire des Diamants de la Couronne*, p. 250. — ABBÉ TEXIER, *Dictionnaire d'Orfèvrerie*. — *Lettres du cardinal Mazarin*, t. IX, p. 262 (Coll. Doc. Inédits).

que les marchandises — quoique exprimées en or — s'y vendent beaucoup plus cher qu'avant la guerre de 1914 ; ce qui revient à dire que l'or y perd, par son abondance relative, une partie de son prix.

A n'envisager que le chiffre d'affaires de la bijouterie *parisienne*, évalué à 42 millions en 1847 et à 150 millions en 1900, on apprécie combien a augmenté la somme consacrée par la nation à ce luxe. Dans ce chiffre, il est vrai, figurent les bijoux faux, ou demi-faux : l'or, non plus à un quart d'alliage — taux de l'or vrai — mais à moitié, aux trois quarts et même à 11 douzièmes d'alliage. A ce dernier, qui ne contient qu'un douzième d'or et du reste à tous ceux où le cuivre domine et qui s'oxydent à l'air, l'industrie a, paraît-il, trouvé le moyen de conserver leur fraîcheur.

Quoiqu'il y ait, au dire du grand lapidaire Léonard Rosenthal, un moyen infaillible de reconnaître les perles fausses des vraies en les frottant sur les dents : la perle fine présentant une surface rugueuse, tandis que la perle fausse glisse comme le dos de l'ongle sans gratter ; la fabrication des perles fausses se perfectionne à mesure que le goût des vraies se répand. On vantait, en 1695, les « fausses perles de nouvelle invention, argentées par dedans, qui ressemblent fort aux naturelles ». Un nommé Jacquin avait, en 1684, découvert le secret des perles « façon de fines » faites avec de « l'essence d'ablettes », dont le collier ne revenait qu'à 80 ou 100 francs et qui « trompaient tous les jours, dit le livre d'Adresses, les joailliers eux-mêmes ».

Sans doute, ces petits ballons de verre, ainsi enduits à l'intérieur d'une peinture faite d'écailles brillantes, plaisaient-ils mieux que les « perles de Compiègne » au moyen âge ; cependant, tantôt trop épaisse, cette couche vitreuse de poisson trahissait son origine ; tantôt trop mince, elle ne résistait pas à l'introduction de la cire qui donne à la perle sa con-

sistance et un peu de lourdeur. On est aujourd'hui plus raffiné ; ce n'est pas seulement la matière que l'on travaille pour approcher de la teinte à imiter, on étudie aussi les formes pour rappeler les dépressions que la nature donne à la perle fine.

Quant aux pierres fausses que nos aïeux appelaient « diamant d'Alençon » ou du Puy, lorsqu'il s'agissait de quartz très purs, d'un éclat particulier, ou « diamants du Temple », simples cristaux analogues à notre strass qui se vendaient à Paris dans l'enclos de ce nom, la lapidairerie moderne ne se contente pas de les tailler comme de vraies pierres, mais à la mécanique, supprimant ainsi une main-d'œuvre trop onéreuse pour des objets sans valeur ; afin d'enlever au strass traversé par la lumière, son aspect de vide et son reflet noir, aujourd'hui la pointe de culasse, réunion des facettes du dessous, est argentée et fait miroir. Le cristal obtient-il vraiment toute la puissance de réflexion du diamant pour ceux qui le voient ? Il n'importe ; puisque des milliers d'ouvriers en France travaillent à la confection de ces pierres, c'est la preuve qu'elles procurent, à ceux qui les portent, tout le bienfait d'une illusion plus précieuse qu'elles-mêmes.—

## CHAPITRE XXVII.

### LE COUT DE L'AMEUBLEMENT. — LITS ET TAPISSERIES.

Le meuble est un besoin récent. — Les classes sociales ne l'éprouvent pas toutes au même degré. — Le lit individuel; « camarade de lit ». — Légende des grands lits de jadis. — Preuves de leur médiocre dimension. — Matelas et lits de plume. — Literie de feuilles et de balles d'avoine. — Prix des lits de moines, paysans, ouvriers, domestiques. — Prix des lits de luxe « avec toutes leurs étoffes » : Comtesse d'Artois, La Trémoïlle, Archiduchesse aux Pays-Bas, François Ier, Anne d'Autriche, etc. — Rôle des lits dans l'ancienne vie mondaine. — Ils se déplacent avec leur maître.

Nombre et prix des tentures de haute lice du moyen âge aux temps modernes. — De 36 à 1.000 francs le mètre carré. — Maître Pannemaker. — Tapisseries des Gobelins, payées 500 francs le mètre par Louis XIV, 350 francs par Louis XV. — Tapisseries d'Aubusson et de Flandres. — Baisse au milieu du XVIIIe siècle. — Misère des ouvriers tapissiers. — Mépris croissant au XIXe siècle; Gobelins à 25 francs le mètre sous Napoléon III. — Vogue du papier peint et de la toile de Jouy sous Louis XVI. — Prix des tentures de cuir. — « Tapis de roses ». — Litière de paille dans la chambre de Philippe-Auguste. — Jonchées d'herbes en été. — Sous les Valois, au Louvre, rien que des nattes de paille à 1 fr. 40 le mètre. — Le mot « tapis » a changé de sens. — Tapis de Turquie. — Manufacture de la Savonnerie; de 130 à 200 francs le mètre au XVIIe siècle.

Il n'y a pas très longtemps que l'humanité civilisée s'est « mise dans ses meubles ». Elle a vécu des siècles sans en éprouver le besoin et même en les ignorant ; campée plutôt qu'installée dans les demeures qu'elle s'était construite et dont le vide ne la choquait point.

Le coût de l'ameublement, sa nature, sa diversité, la part qui lui fut faite dans le budget de nos aïeux, offrent un exemple

saisissant des variations de l'idéal conventionnel qu'est « le luxe ». Le mobilier n'est pas de ces terrains favorisés où s'est opéré le « nivellement des jouissances » que nous constatons dans la nourriture, les moyens de transport, l'habillement, l'éclairage. L'abîme qui sépare encore nos logis riches et pauvres, au dedans comme au dehors, tient à ce que la façon et la matière des lits et des tables, des commodes et des canapés, n'ont pas été multipliés mécaniquement et offerts à très bas prix par la science et l'industrie moderne, comme l'ont été par exemple depuis cent ans le pain blanc et la pomme de terre, le coton, le pétrole ou le voyage en chemin de fer.

Mais l'écart actuel entre les classes et le dénûment relatif d'une partie de la population sous ce rapport, viennent aussi de ce que nombre de gens, mal ou insuffisamment meublés, ne se soucient pas de l'être mieux ou davantage, d'embellir ou d'orner leur intérieur. Beaucoup de ménages ouvriers, sans être aussi indifférents au confort que l'étaient les bourgeois et les châtelains du moyen âge, préfèrent dépenser autrement leurs salaires et les consacrer par exemple à certaines recherches de table.

Il est dans les faubourgs de nos villes des taudis bien misérables d'aspect, où l'on est surpris de rencontrer des primeurs; et si l'on objecte qu'on ne saurait faire état de ces cas isolés et que d'ailleurs une botte d'asperges est moins chère qu'une armoire à glace, nous savons tous combien est lourde la dépense de l'alcool populaire et qu'avec un prélèvement de quelques centaines de millions par an sur le chapitre « boisson » le prolétaire pourrait se payer beaucoup de tapis et de pendules.

Que le goût du mobilier soit de date récente, chacun le sait ; le lit même, bien que souvent il fût seul, avec un coffre

et un pliant, à occuper la chambre, n'était pas à discrétion. Ces expressions de « mauvais coucheur », et de « camarade de lit », prises de nos jours au figuré, répondaient à des réalités tangibles au temps où six malades, à l'hôpital, devaient coucher dans le même lit : trois au pied et trois à la tête ; ou, dans les auberges, les voyageurs de même sexe étaient invités à partager, en cas de presse, l'un des trois ou quatre lits que contenait chaque chambre. Les brillants mousquetaires du temps de Louis XIV, gens de qualité souvent et raffinés sur leur mise, devaient jusqu'en 1701, se contenter à l'ordinaire d'un lit pour deux dans la même chambre où un autre lit servait à coucher leurs deux valets.

A la même époque, lorsqu'on voit en certaines occasions de grands et riches seigneurs *louer des meubles* pour leurs gens, on ne s'étonne pas de la gêne qu'apporte sur cet article la moindre affluence dans des châteaux de moyen état. Les lits sont alors réservés aux dames et l'on en met trois à coucher dans le même, dont le milieu est offert comme place d'honneur à la personne la plus considérée [1].

Or, ces lits étaient de dimensions plus modestes que l'on ne se figure, sur la foi d'affirmations non vérifiées. Albert Dürer, dans son voyage au Pays-Bas (1521), nous parle de « l'immense lit de l'hôtel de Nassau à Bruxelles, qui peut contenir cinquante personnes ». Mais il ne l'a pas vu? Sauval prétend que l'on appelait « couches » au XIVe siècle, les lits de 3 m. 60 centimètres et 4 mètres de large ; ceux de deux mètres étant nommés « couchettes »[2]. Celles-ci auraient alors bien diminué au XVIIIe siècle, où leur largeur n'est que de 1 m. 25 centimètres et 95 centimètres.

(1) SAINT-SIMON, *Mémoires* (Ed. Boislisle), I, 526. — A. YOUNG, *Voyage en France* (trad. Lesage), I, 41, 42. — Soc. Hist. du Périgord, 1879, p. 437. — *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. IV (1675).

(2) SAUVAL, *Antiquités de Paris*, II, 280. A. DURER, *Voyage aux Pays-Bas* (trad. Ch. Narrey), p. 100. — PUECH, *Nîmes à la fin du XVIe siècle*, p. 393

Mais ce qui nous rend tout à fait incrédules aux tailles légendaires du moyen âge, ce sont les types dont nous avons noté nous-mêmes les mesures aux diverses dates de notre histoire, aux deux bouts de l'échelle sociale : un lit, destiné au duc de Bourgogne, en 1386, mesure 1 m. 70 centimètres sur 2 m. 45 centimètres ; un autre à l'hôpital Saint-Jacques à Paris, en 1495, qualifié de « grand lit », mesure 2 mètres de large sur 2 m. 33 centimètres de long[1]. La literie, les tailles des couvertures et des draps nous font aussi connaître celles des lits qu'ils recouvraient ; de même les prix des matelats ou des lits de plumes, comparés à celui du kilo de laine ou de duvet, le prix des draps rapproché de celui du mètre de toile, permettent aussi d'augurer les dimensions des uns et des autres. Tout confirme l'opinion que les lits n'ont pas beaucoup diminué de largeur.

De longueur, ils ont plutôt augmenté; en certains pays du moins, puisqu'au XVII<sup>e</sup> siècle le bénédictin Mabillon se plaint que dans les auberges suisses les lits sont plus courts que le corps et tellement chargés d'oreillers qu'on s'y trouve moins couché qu'assis. Il paraît qu'en été on y étouffait sous une pesante couette de plume ; en France, les lits de plume pesaient jusqu'à 25 kilos; seulement, ils ne servaient plus de couverture comme au temps où l'on couchait nu. Ils constituaient un des éléments de la literie, souvent le principal : la direction de l'Hôtel-Dieu de Paris soumettait aux médecins, à la fin de l'ancien régime, la question de savoir si, « pour coucher les malades, un matelas fait avec deux tiers de laine et un tiers de crin doit être préféré au lit de plumes usité jusques à présent » (1781).

Dès cette époque, les classes riches s'étaient prononcées pour l'affirmative : 28 livres de crin remplissaient ce que,

(1) Voyez les tableaux du prix de l'*Ameublement*, t. V, p. 644 et suiv.

chez le duc de Penthièvre, on appelait déjà un « sommier »[1]. Chez le même prince, 160 bottes de paille remplissaient les paillasses des gens de livrée ; dans les campagnes, les pauvres, qui se contentaient de matelas de balles d'avoine, peu coûteux à renouveler, bourraient leurs paillasses de feuilles de hêtre, plus friables et moins dures que la paille. Mais, quelle que fût la composition des matelas, — plumes, futaine ou catalogne, — l'on en superposait trois ou quatre, même en voyage et sur des lits de fortune. De sorte qu'il fallait souvent un marchepied pour y monter : en France du moins, car un Anglais s'en montre fort surpris en arrivant à Boulogne.

Le bois de lit, *chiffré en monnaie métallique de 1913*, — c'est-à-dire compte tenu de la *valeur intrinsèque* et de la *puissance d'achat* des anciennes livres tournois aux diverses époques, — varie, depuis le début du XIVe siècle jusqu'à la Révolution, de 5, 10 et 20 francs pour des couchettes de bois blanc de moines ou d'hospice, jusqu'à 50, 80 et 90 francs pour des couches de chêne, noyer ou poirier à pieds et piliers tournés. Le plus cher que j'aie noté est de 102 francs ; c'est un « grand chalit dans la chambre du roi » Louis XI à Plessis-les-Tours, en 1478.

La literie offrait des écarts analogues : de 40 à 50 francs pour de petits matelas de laine, à 180 et 225 francs. Ce dernier, fourni à la Cour sous Louis XIII (1625) pour lit de 1 m. 90 centimètres, valait le même prix en 1913, pour marchandises de premier choix, dans nos grands magasins de Paris. Suivant qualité, la même année (1328), un grand lit de plume se vendait à Paris depuis 275 francs jusqu'à 80 francs; une couchette de compagnard se payait 52 francs (1391) ; celle du gouverneur de Dauphiné 312 francs (1578). De même se voit-il en Provence, au XIIIe siècle, une

(1) Arch. Hôtel-Dieu, Paris, LCCCXXX, 1438. — Arch Nation., Comptes Penthièvre, G. 5, 196.

couverture à 16 francs, une autre, à Rouen, de 9 francs pour un plâtrier, comme il s'en verra en 1780, de 7 francs à Chartres pour un enfant pauvre ; mais la couverture de laine fine valait 85 francs en 1790 et plus de 106 en 1572.

Où le luxe se donnait carrière, ce n'était pas dans l'essentiel mais dans les accessoires ; pour les petites gens les chiffres offrent peu d'écart d'un siècle à l'autre : le lit complet d'un moine (1366) vaut 80 francs ; même prix celui d'un curé de campagne (1431) près de Troyes ; un autre curé paie 150 francs ; autant en coûte-t-il pour un palefrenier, un cuisinier, à Rouen ou pour les valets du roi (1478). Au XVI^e^ et XVIII^e^ siècles, à Paris et aux environs, à Orléans, à Nîmes, à Nantes, les chiffres varient de 110 à 230 francs pour des lits avec paillasse, couette, matelas et couverture.

Mais le lit de deuil de la comtesse d'Artois (1303) *avec toutes ses étoffes* revient à 7.500 francs; le lit du Sire de La Trémoïlle (1561) « fait à l'impériale », garni de houppes d'or et doublé de taffetas rouge, pour 2.250 francs, semble bien modeste auprès du lit de drap d'or de l'archiduchesse, à Bruxelles (1594), « avec les figures d'hommes et de femmes, compartiments industrieux contenant 15 pièces, y compris la couverte à panache de paon et broderie, lequel monte à 68.000 francs. Ce n'est pas le plus cher ; il en est un de 208.000 francs, — 13.000 livres, — dans les comptes de François I^er^, qualifié de « riche lit de camp sur champ de velours cramoisi, rempli de grands ruisseaux à feuillage d'or, jetant fruits de petites perles ».

Nous sommes ici plutôt dans le domaine de la bijouterie. En peut-on dire autant du lit prisé 117.000 francs à la mort de la reine Anne d'Autriche (1666) « en velours de Perse, fonds d'or, à personnages, garni de trois pantes, trois soubassements, quatre cantonnières, quatre rideaux, dossier, couverture de parade, fourreaux de piliers de toile d'or avec bouquets

d'aigrettes blanches ». L'inventaire de cette princesse nous détaille une liste de lits, allant de 4.000 à 50.000 francs, les plus modestes « brodés en plein de peau d'Espagne en taffetas feuille morte », d'autres de « satin blanc peint en miniatures » ou de velours en broderie d'or et d'argent, ou encore dits « de la Chine, à personnages grotesques, garnis de dentelles d'or ».

Après cette énumération, nous trouverons fort naturel que le lit offert par M^me de Maintenon à sa belle-sœur M^me de Villette (1677) lui coûte 3.000 francs ; même prix celui du gouverneur de Bretagne à Nantes (1620) ; celui de la maréchale Fabert est estimé 5.000 francs dans sa succession et, dans les « Adresses » ou Petites Affiches de 1704, pour un « lit duchesse », neuf, en damas de Gênes galonné d'or, 10.000 francs n'avaient rien d'excessif [1].

Les lits d'autrefois ont tenu dans l'ameublement et dans la vie mondaine une place qu'ils n'ont plus. Il était de rite, au XIV^e siècle, qu'une princesse, pour faire ses couches, eût, en plus d'un lit, deux couchettes, l'une devant le feu, l'autre au coin de la chambre ; une seule couchette était permise aux femmes des simples bannerets, qui enfreignirent d'ailleurs la coutume au grand scandale d'un auteur de 1400, qui écrit « qu'aujourd'hui chacun agit à sa guise ».

Aux temps modernes, le rôle des ruelles, remplacées ensuite par des balustrades, est connu. La chambre est un salon; le lit, pour les visiteurs, est le principal siège. On parait ainsi à des difficultés de préséance : à Versailles, sous Louis XIV, le jour d'un grand mariage, après la messe et le dîner, à deux heures de l'après-midi, on ouvrait les portes ; la mère de la mariée se mettait sur son lit, sa fille sur un autre, dans une pièce attenante, et chacune, appuyée sur ses coudes si long-

(1) Voyez, tome V, pages 651 et suiv., les tableaux de prix des lits et de leurs accessoires.

temps qu'à la fin ils en étaient écorchés, saluaient et recevaient des heures durant les compliments de la Cour [1].

Longtemps, les riches tentures et les lits mêmes qu'elles entouraient, suivirent le propriétaire dans ses déplacements ; on est surpris de voir Louis XIII, allant de Saint-Germain à Vincennes et séparé par un gros orage de sa literie qui le précédait, ne savoir où coucher à Paris, « parce qu'il n'avait aucun lit tendu au Louvre » ; ce qui l'amena à passer la nuit au Val-de-Grâce, chez la Reine. Au rapprochement fortuit de ces deux époux, pratiquement séparés depuis plusieurs années, fut même attribuée la naissance de Louis XIV.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, où les rois ne voyageaient plus avec leur baldaquin, le faste voisinait avec un inconfort dont nous n'avons pas idée : blessé par Damiens, à Versailles, Louis XV monte dans sa chambre ; mais, comme toute sa maison était à Trianon, rapporte le maréchal de Croy, « pendant longtemps il manqua de tout. Il n'avait pas de draps dans son lit, ni de chemises ; on ne put trouver qu'un peignoir ». Dans les auberges, où les ciels de lit n'étaient pas sujets à être changés, un diplomate nous conte avoir utilisé le sien, comme une cache très sûre, en glissant des papiers secrets entre cette tapisserie et le plafond [2].

La « tapisserie », mot à qui nos pères donnaient souvent le sens générique de tenture, témoin ces « bergames », tissus de laine, qualifiées de tapisseries de la rue Saint-Denis, fut, dans son acception d'œuvre de haute et basse lice, ou sur canevas « au point », le principal luxe de l'ameublement en des siècles fort peu meublés. Luxe d'*abondance,* mais non de

(1) M<sup>me</sup> de Motteville, *Mémoires,* I, 127. — Saint-Simon, V, 127. — Sauval, *Antiq. de Paris,* II, 125.

(2) *Mémoires du maréchal duc de Croy* (Ed. Grouchy), I, 365. — Blondel, *Un diplomate français,* par Pauld Fould, page 185.

*cherté*, du moins avant le XVI^e^ siècle : un prélat fastueux, comme le cardinal Georges d'Amboise, en possédait 8 ou 10 séries, de chacune 6, 7, 10 et 12 pièces, « à verdures » ou à personnages, « faites à herbes et oiseaux » ou « avec les armes de Monseigneur » ; mais les prix en étaient modestes : à Paris (1436), une « chambre de tapisserie », représentant au milieu un lion et un chien buvant à une fontaine, se vend 1.200 francs ; à Arras (1384), un « drap de haute lice » figurant « les Sept arts de Science », vaut 3.600 francs. Cinquante ans plus tôt (1328), le roi de France payait 3.500 francs les huit pièces d'une chasse mesurant 96 mètres carrés, soit 36 francs le mètre carré, prix ordinaire à l'époque [1], mais qui s'appliquait peut-être à des tentures assez vulgaires.

Souvent l'on esquivait le problème du modelé et la difficulté de « mettre les yeux sur le même fil » en nuançant les figures des personnages au moyen de substances liquides. Cette pratique, qu'un édit de 1525 interdit aux fabricants de Bruxelles, devait être assez usitée, car la même prohibition se renouvelle au moyen âge en différents pays. De même est-il aussi spécifié, dans les commandes, que les tapissiers ne devront pas « employer de peinture pour les carnations et les visages ».

Suivant la finesse du point, la matière employée et le talent de l'artiste, il y avait un abîme entre deux tapisseries qui représentaient le même sujet : les « Cinq âges du monde » — or et soie — sont payés par François I^er^ à un marchand de Bruxelles sur le pied de 500 francs le mètre carré (1538), tandis qu'on vendait en 1530, pour 30 francs le mètre, dans la même ville, une tenture *de même titre*, tirée sans doute

(1) 31 francs le mètre, en 1465, pour une tapisserie de laine, à personnages, ouvrage d'Allemagne, à Salins (Franche-Comté) : 38 franca le mètre, en 1524, pour une tapisserie verdure « étoffée d'animaux », à Enghien (Flandres). — Voyez notre tome V, p. 632 (prix des tentures, tapisseries et tapis).

*des mêmes cartons.* Et, tandis qu'au cours du XVI^e siècle, il se voit des tapisseries à 62 francs le mètre, pour la décoration de la salle des Etats de Bretagne, à 42 francs pour l'abbaye de Saint-Denis et même quelques-unes, d'occasion, à 10 et 12 francs le mètre, tant en France qu'aux Pays-Bas, il se voit aussi une *Histoire de Josué*, payée 1.000 francs le mètre par François I^er. Ce prince, d'ailleurs, semble avoir atteint le chiffre maximum des siècles passés, avec une tapisserie de 270.000 francs commandée par lui à Bruxelles à « Maître de Pennemacre ».

Pour cet illustre Pannemaker, dont il était aussi le client, Charles-Quint se montrait moins généreux : les 12 pièces de la « Conquête de Tunis » — conservées depuis à Madrid — lui revenaient à 400 francs le mètre [1]. Louis XIV faisait exécuter aux Gobelins les « Actes des Apôtres » pour 350 francs le mètre, au lieu de 1.200 francs que la reproduction du même carton avait été comptée en 1535 à son prédécesseur sur le trône de France. Ce sujet fut, il est vrai, le moins cher de tous; l'*Histoire du Roi* coûta le double, 700 francs, et la moyenne des 101 tentures, comprenant 824 tapisseries, sorties de la manufacture royale en trente ans (1666 à 1697) revient à 500 francs le mètre.

Dès Henri IV, Laurent et Dubout, établis aux Gobelins avec privilège du roi, acquirent rapidement une vogue européenne. Beaucoup plus chères que celles de Flandres ou d'Angleterre — ils les vendaient 250 francs le mètre en 1609 — leurs tapisseries, de l'aveu des étrangers, les surpassaient par la finesse, la teinture et la perfection du travail. Aux Sieurs de Comans et de la Planche, qui leur succédèrent, des lettres patentes de 1625 garantirent un achat annuel de

(1) Voyez les tableaux, tome V, p. 633, et *Comptes des bâtiments sous les Valois*, publiés par M. DE LABORDE, t. II, p. 202, 214, 302, 372, 374. — Inventaire du château de Gaillon, p. 489, 508.

190.000 francs de tapisseries, destinées aux meubles de Sa Majesté, plus une subvention de 30.000 francs par an, à charge d'entretenir 30 apprentis dont 20 au moins Français de père et de mère[1].

Mazarin, qui n'hésitait pas à payer 120.000 francs au cardinal Barberini une tapisserie pour le château de Vincennes[2], nous montre combien était vif, même avant Colbert, le goût pour cette forme d'art. Il ne se démentit pas jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Les journaux d'annonces contiennent des *offres* de Bruxelles ou d'Anvers, « à petits personnages », pour 250 ou 300 francs le mètre et même plus ; chiffres *demandés*, naturellement très supérieurs aux prix effectifs, puisque les neuf pièces d'un *Ulysse dans l'Ile de Calypso*, commandées en Flandres par La Trémoïlle (1771), pour 3.600 francs, lui reviennent à 116 francs le mètre carré.

Il y avait au reste des tapisseries pour toutes les bourses : il s'était vendu couramment, sous Louis XIV, des « ouvrages de Flandres » à 80 francs le mètre, des verdures d'Oudenarde à 50 francs et des tapisseries d'Angleterre et d'Aubusson au même prix. Le chapitre d'Angers payait, de même, 55 francs par marché de 1649 avec des haut-lissiers de la Marche, des tentures rehaussées de soie, pour le tour du chœur de l'église qui les possède encore[3].

Aux yeux de nos contemporains, la durée de la tapisserie ajoute à son mérite ; d'autant plus appréciée qu'elle a déjà jeté ses premiers feux et traversé, avant de venir jusqu'à nous, quelques générations d'hommes. Elle a ce privilège d'embellir encore en vieillissant et de résister si bien au temps

(1) Arch. Nat. (Rondonneau A D + I), 18 avril 1625. — FAUGÈRE, *Journal d'un voyage à Paris*, en 1657. — FAGNIEZ, *L'industrie en France sous Henri IV*, p. 55. — LEVASSEUR, *Classes ouvrières*, II, 195.

(2) Les 325.000 francs demandés par la reine Christine de Suède pour sa collection ne l'eussent pas arrêté « si, disait-il, il s'en fût trouvé plus de deux qui fussent vraiment belles ». Corresp. de Mazarin, t. VII. — Analyses de lettre du 5 octobre 1656 et du 27 juin 1657.

(3) Arch. Départ. Maine-et-Loire, G. 706 et 1.107.

qui tout efface, qu'en se fanant même elle se revêt d'attraits nouveaux ; ses fautes de dessin, si elle en avait, se corrigent avec l'âge, ses nuances s'estompent et s'harmonisent ; elle garde, en s'éteignant, un charme, une dignité incomparables. Tout autre était l'opinion de nos aïeux ; pour eux, l' « occasion » ne valait jamais le neuf. Dans tel château du Poitou, la même « histoire de Judith » en huit pièces, estimée 1.000 francs en 1672, ne l'était plus que 315 francs en 1728.

Au milieu du XVIII^e^ siècle commença la baisse de la tapisserie. Le mémoire soldé aux Gobelins en 1765 par la duchesse d'Anville, pour une suite de cinq panneaux de l'*histoire d'Esther*, d'après de Troy, qui n'ont pas cessé depuis lors d'orner le salon du château de La Roche-Guyon, accuse un prix de 512 francs le mètre carré, qui doit passer pour exceptionnel ; puisque les 3.700 mètres de tapisseries, exécutées à la manufacture royale pendant les trente-trois années de l'administration de Nelson (1740-1773), parmi lesquelles figurent ces admirables tentures d'après Boucher, Coypel ou Van Loo, que l'univers aujourd'hui se dispute à prix d'or, furent payées à ce chef d'atelier par Louis XV, son royal et presque unique client, sur le pied de 350 francs, au lieu de 500 francs sous Louis XIV.

Un voyageur anglais écrivait en 1763 : « Les tapisseries des Gobelins sont arrivées au plus haut degré de perfection et je suis surpris que ce meuble *ne soit plus à la mode*, parmi les grands qui sont seuls capables de l'acheter. Ce serait le plus élégant et magnifique ornement, qui distinguerait leurs appartements de ceux des gens d'un rang inférieur... »[1]. On était loin du temps de Fouquet, où il se trouvait, à Vaux, 140 tapisseries à personnages, tissées d'or.

Si le directeur des Gobelins, qui travaillait à l'entreprise,

(1) D^r^ Smollet, *Travels through France et Italy*, I, 82.

perdait de l'argent, les tentures plus communes avaient baissé en proportion. On voit des « verdures de Flandres » se vendre 11 francs le mètre et six pièces « mi-usées, représentant des bocages », sont inventoriées ensemble 60 francs à Angoulême. Quant aux ouvrages neufs, une tapisserie en laine avec ornements soie est commandée (1770) pour la salle des Etats de Bourgogne, moyennant 35 francs le mètre, à Aubusson.

Aussi les hauts-lissiers, dont les plus capables étaient payés par François I^er^, 8 et 10 francs par jour, ne gagnaient-ils plus de quoi vivre dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle : « Le commerce des tapisseries, écrit à cette époque un inspecteur des manufactures, retient les artisans de ces localités (Aubusson et Felletin) dans la plus profonde misère qui se puisse imaginer. Ils ne sont nourris à suffisance d'un pain de tourte, où le son est joint au grain pour former plus de volume, ni logés à peu près pour se garantir des injures du temps. La plupart sont couchés sur une poignée de paille et leurs habillements excitent la compassion. Il semblera peut-être que cette description est exagérée, mais elle contient la vérité la plus exacte. Il n'y a point de fabrique dans le royaume où les ouvriers soient aussi misérables, quoique le métier exige presque autant de travail d'imagination que du corps. »

Le mépris, on peut dire le dégoût, de la tapisserie, réduite aux usages les plus vils, devait aller en augmentant jusqu'à Louis-Philippe et aux premières années de Napoléon III, où des Gobelins d'une authenticité incontestable, — plusieurs sortaient de châteaux royaux (1852-1860), — et d'une parfaite conservation : *Les belles chasses de Maximilien*, la *Toilette de Vénus*, les *Conquêtes de Louis XIV*, etc., ne trouvaient preneur qu'à... 25 francs le mètre carré.

Il existait bien, depuis le XVI^e^ siècle, une corporation des « papetiers colleurs de feuille » ; mais, dans tout intérieur riche ou bourgeois, c'était toujours d'étoffe qu'étaient couverts

les murs ; même, dans les premiers mois des grands deuils, on les tendait uniformément de noir ou de gris. Dès la fin de Louis XV commence le règne du papier peint et de la toile de Jouy : à Chanteloup, Choiseul fit tendre la salle à manger de « papier chinois » encadré de bois doré ; le duc de Penthièvre orne ses châteaux de Sceaux, d'Anet et de Rambouillet de panneaux en « papier des Indes » à fond blanc, avec oiseaux et figures. Ces papiers de luxe, collés sur des châssis de toile, coûtaient jusqu'à 30 francs le mètre carré, plus cher que la toile de Jouy à 20 francs. Quant aux papiers communs, dont un fabricant d'Orléans débitait à lui seul pour 400.000 francs par an (1787), ils se vendaient au rouleau, de 4 à 17 francs, suivant le dessin [1].

Les marchands de papiers, dont l'un s'intitule sous Louis XVI « peintre des cuirs dorés du Roi », vendaient aussi des tentures de cuirs, tantôt « de fleurs et de fruits, à fond noir de figures », tantôt fond blanc, « à mosaïques, formées de nœuds de ruban et de guirlandes, garnies de bouquets en coloris ». Ces peaux exportées d'Espagne au moyen âge — *guadamaciles* », « cordouan vermeil », — se fabriquèrent plus tard en Italie, puis en Flandres et à Paris, quoiqu'elles fussent parfois qualifiées de « cuirs de Hongrie ». Elles s'appliquaient surtout aux murs des antichambres et des pièces secondaires. Comme tous les cuirs, elles enchérirent aux temps modernes ; celles que l'on commandait au XVIIIe siècle se payaient 38 francs le mètre, plus du double de ce qu'elles coûtaient cent ans avant [2].

(1) 1778. Quelques-uns, veloutés, imitaient le velours d'Utrecht. La « toile à papier » valait 1 franc le mètre. — Arch. Nat. (Comptes Penthièvre), G. 5, 196. — Arch. Dép. Loiret, B. 1526. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, II, 274. — *Maugras, Le duc de Choiseul à Chanteloup*, p. 111.

(2) Voyez les tableaux de prix, tome V, 639 et suiv. — Arch. Nat. G. 5/196. — *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, V, 58. — En *occasion*, ces tentures s'estimaient assez bas : 90 francs pour 13 pièces de cuir doré à fleurs près d'Angoulême (1728) ; 15 francs pour 19 pièces de cuir doré à l'hôpital de Lyon (1770).

A l'hôtel de Bohême, à Paris, habité (1388) par ce ménage fastueux qu'était le duc d'Orléans et sa femme Valentine de Milan, se trouvaient « quatre tapis en cuir d'Aragon à mettre en chambre *par terre* en été ». Mais l'usage du cuir, *en tapis*, était plus rare que celui du « tapis de roses », sous Charles VI; tel qu'on l'aménageait, pour faire honneur à ce prince dans les « bonnes villes » où il séjournait, en jonchant le sol de son logis de roses vermeilles répandues à pleins paniers.

En guise de tapis, les premiers Capétiens se contentaient, en hiver, « pour résister contre le froid », d'une couche de paille que l'on changeait tous les jours ; Philippe-Auguste faisait porter chaque matin à l'Hôtel-Dieu cette litière de la veille. Dans les églises de Flandres, la coutume de répandre de la paille sur le pavement persista jusqu'aux temps modernes ; l'origine en était oubliée mais elle servait au XVIII^e^ s. à rehausser la solennité des grands services funèbres.

En été, jusque vers la fin du XVI^e^ siècle, la jonchée d'herbes et de verdures odoriférantes était un luxe de maison seigneuriale ; luxe peu onéreux d'ailleurs : 3 francs, au château de Thouars, la journée de cinq femmes « pour avoir nettoyé les chambres et apporté de la feuillée » en juillet 1564 [1]. On recouvrait aussi le carrelage d'un sable fin, où les dames excellaient à faire des dessins à l'aide d'une brosse ; sorte d'élégance réservée, en des temps plus proches de nous, aux écuries bien tenues et aux terrasses des cafés.

Sous les Valois, il n'y avait par terre que des nattes : au Louvre, à Saint-Germain, à Fontainebleau, le roi, sa femme, sa maîtresse, les filles de la Reine, foulent uniformément dans leurs chambres des nattes de paille, à 1 fr. 40 le mètre, que l'on appliquait aussi aux murs des galeries de service [2]. A

(1) Notice sur le château des comtes de Flandres, à Gand. — COMTE DE LUDRES, *Histoire d'une famille de chevalerie lorraine*. — *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1858, p. 147, 149. — *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, III, 148.

(2) Voyez les tableaux de prix et LABORDE, *Comptes des bâtiments sous les Valois*, II, 208, 323, 388.

la fin du XVIII$^e$ siècle, des maisons princières, de riches personnages, se servaient de nattes, par exemple autour du billard, et aussi de tapis de toile peinte ; par goût comme de nos jours, et non faute de tissu plus moelleux ou plus chaud, puisqu'ils possédaient des moquettes à 10 francs le mètre.

Mais le mot « tapis » a changé de sens dans la suite des temps. Il désignait *exclusivement* aux âges féodaux la couverture d'une table, d'un lit, d'une banquette, d'un buffet. Lorsqu'on commença d'en étendre sur le carreau ou le parquet au XVI$^e$ siècle, on mentionne toujours qu'il s'agit d'un « tapis de pied ». Que des tapis « au point noué », suivant la méthode orientale, avaient été fabriqués chez nous dès le milieu du moyen âge, chacun le sait et les comptes le spécifient nettement. Ils coûtaient une soixantaine de francs le mètre carré, au XIV$^e$ siècle ; on les appelait « tapis sarrasinois faits en France ».

Indigènes d'ailleurs ou importés de Turquie, ces tapis étaient très rares ; lorsqu'à l'époque des guerres d'Italie il en fut introduit davantage, c'était presque toujours en vue de décorer les meubles ou les murs : sur trente-six tapis de Turquie, la plupart petits ou moyens, que possédait le cardinal d'Amboise, six seulement sont des « tapis de pied ». Quant aux « tapis de pays », laine et fil, aux tapis à peintures pour banquettes, aux tapis armoriés pour voiture et à tous autres sans désignation spéciale, la plupart étaient de simples étoffes.

Deux « artisans » de la galerie du Louvre, Dupont et Lourdet, s'étaient établis à Chaillot, au début du XVII$^e$ siècle, dans un hospice dit de « la Savonnerie », fondé par Marie de Médicis, pour y fabriquer les tapis du Levant. Suivant l'exemple de la Perse, où les filles commencent encore l'apprentissage à six ou sept ans, ils se fournissaient de main-d'œuvre à bon marché en dressant de petits enfants que les hôpitaux étaient tenus de leur procurer (1627) au nombre

d'une centaine. Ils paraissaient avoir tenté d'essaimer leur industrie en diverses villes de province ; S. Lourdet (1628) puis Dupont, offrent à la municipalité d'Angers d'enseigner gratuitement le métier aux pauvres renfermés et d'y créer une manufacture.

Malgré tout, ces superbes ouvrages de la Savonnerie demeuraient chers : de 130 à 200 francs le mètre carré sous Louis XIV. A ce prix, on achetait d'occasion un *tapis entier* de Perse, de Turquie ou « genre Turquie ». De sorte que les étrangers admiraient que la France fût seule en Europe à faire des tapis si beaux et constataient en même temps que, « dans ce royaume, il n'y eût presque de tapis nulle part » [1].

(1) Arch. Nat., A D +. Arrêt du Conseil d'Etat du 17 avril 1627. — FAUGÈRE, *Journal d'un voyage* à Paris, en 1657. — SMOLLET, *Voyage en France*, I, 82. — Arch. Com. d'Angers, BB. 71, 79. — Voyez les tableaux de prix dans notre tome V, et *La manufacture de la Savonnerie*, par LOUIS BRAQUENIÉ et JEAN MAGNAC, ouvrage orné de planches d'une grande valeur artistique.

## CHAPITRE XXVIII.

### COFFRES, ARMOIRES, SIÈGES, PENDULES ET GLACES.

Ancien sens des mots « bureau » et « table ». — Le coffre, doyen des meubles. — Ses prix, suivant sa destination. — Les « meubles » d'une « salle » au XIV^e siècle. — Le « coffre de bahut », origine de l'armoire moderne. — Les habits du Roi tendus sur des crochets. — Le « cabinet » aux XVI^e et XVII^e siècles; ses prix suivant la matière. — De la « table en bureau » sort la « commode », à la fin du règne de Louis XIV. — Incrustations et marqueterie. — Prix des meubles et bronzes de André-Charles Boulle, Riesener, Oeben, Duplessis, Gouthière.

Prix des bancs et « archibancs », des tabourets et chaises. — Le « fauteuil » apparaît sous Richelieu. — Le « canapé », contemporain de Colbert. — Prix des meubles vernis par M. Martin, sous Louis XV. — Prix des bidets et « chaises d'affaires », chez les princesses et la du Barry. — Pots de chambre de 360 francs et de 25 centimes dans les hospices. — Les pendules. — Sabliers et « horloges d'écales d'œufs ». — Réveil-matin de 300 francs, au XVI^e siècle. — Prix des pendules de Gaudron, Delaunay, Gribelin; prix de l'horloge rurale en usage sous l'ancien régime. — Miroirs sont vieux, mais glaces sont jeunes. — Prix des « miroirs de cristalin » sous les Valois. — Une ferme pour un miroir. — Saint-Gobain. — Prix de la galerie des glaces à Versailles. — Part des glaces et « trumeaux » dans la construction.

Le mot « tapis » n'est pas le seul qui ait changé de sens dans le domaine du mobilier où, plus d'une fois, des vocables anciens ont servi à désigner des choses nouvelles : ce qu'on appelait au XV^e siècle un « bureau », c'était une étoffe à couvrir les tables à jouer ou à écrire ; étoffe de bure ou *bureau*, originairement, mais il en était de plus riches. Le « bureau » du contrôleur de l'Hôtel Royal sous Charles VII (1451) consiste en trois aunes de drap vert, acheté « en remplacement de celui que les dames lui avaient pris pour jouer aux *martres* et au glic »[1]. Le mot « table » lui-même, s'il n'était pas suivi de la mention « avec ses tréteaux », ou si l'on n'indiquait pas sur quoi elle portait, signifiait pour les gens du

(1) A. MONTEIL, *Les Français des divers Etats*, XV^e siècle, Hist. 3, note 34.

moyen âge, un assemblage de planches, une surface plane, dans le sens où nous disons, une « *table* d'autel », une « *table* de diamant ».

Le bureau moderne fut, sous Louis XIV, une combinaison de la table et du *cabinet*, qui, lui-même modifié, transformé, était cent ans avant sorti du coffre. Car le coffre est le doyen des meubles ; c'est même à peu près le seul que les temps féodaux aient connu. Il était d'ailleurs à foison, de toutes tailles et pour tous usages : le « sommelier de la chambre » doit faire « housser de drap deux coffres pour la gésine » de la Duchesse de Bourgogne, lorsqu'elle est sur le point d'accoucher.

Quant aux prix, en cuir garni de bandes de fer, ou en bois couvert de cuir, le coffre varie de 150 à 320 francs, à 420 francs même pour celui de la maison du Roi (1479) qui mesure 2 mètres. Les boîtes ou « layettes », où l'on conservait les chartes et les livres, se paient depuis 120 francs aux archives d'Orléans jusqu'à 8 francs à Valenciennes (1326). Un coffre de mariage, dans la bourgeoisie, est vendu 74 francs (1348), celui d'une religieuse 60 francs, une malle simple 43 francs et un coffret à serrure pour une épinette 30 francs (1506).

L'épinette, cette aïeule minuscule du piano, n'était pas d'un grand volume ; mais les coffres servaient constamment à véhiculer la literie et ses accessoires que les modernes ont renoncé depuis longtemps à déplacer. Dans la chambre où meurt une grande dame du XVI$^{e}$ siècle il est inventorié : 2 malles de cuir à mettre matelas, un fourreau de cuir à mettre 3 escabeaux, un autre fourreau pour la chaise percée, etc. Dans les comptes de François I$^{er}$ (1538) figure une somme de 49.200 francs pour le transport des meubles du roi, qui l'ont suivi de Paris et autres lieux jusqu'à Nice et retour.

Peu garnie de ce que nous nommons des « meubles », la

« salle » du XIV<sup>e</sup> siècle n'était pas vide pour cela : celle du château de Biron abritait, à l'ordinaire, « couchés sur de la belle paille fraîche, les chiens qui, pour voir et sentir le maître auprès d'eux, en sont plus vigoureux et meilleurs », la perche pour l'épervier, avec les retz, poulières et autres engins de chasse ; dans un coffre plein de son deux fortes arbalestes avec leurs bandages et garots ; trois hacquebutes aux murs, deux piques (de 7 m. 30 de long), deux ou trois chemises de maille et, sur des bois entravés dans la muraille, une demi-douzaine d'arcs avec leurs carquois et flèches, deux bonnes et grandes rondelles, etc. Derrière la porte pendaient les bonnets et chapeaux, le gros chapelet de patenostres pour le commun et les laisses pour les lévriers ; articles où les riches se piquaient alors de grand luxe : cordons de soie, colliers de fils d'or, « atraits en broderie » aux armes du maître [1].

Un premier pas vers la création du meuble consista à hausser, en les plaçant sur un pied, des coffres qui prirent le nom de « bahuts ». Le « coffre de bahut » continua de voyager, sur le char de la garde-robe, comme un bagage ordinaire ; mais, peu à peu, ce socle ou soubassement prit de l'importance [2]; il devint lui-même un sous-coffre, fermant à clef, puis cessa d'être mobile, pour faire corps avec la malle supérieure.

Dès lors c'était l'armoire moderne, très différente des placards ou menuiseries immeubles dans la muraille, qui seules d'abord avaient porté ce nom. Suivant que les huchiers la chargèrent de sculptures et de compositions variées, au gré de

(1) Bul. Soc. Arch. Tarn-et-Garonne, XVI, 1888, p. 117. — Comptes du Château de Gaillon, 531. — De Laborde, Comptes des Valois, II, 246.

(2) En 1385, un « bahut pour le char de la garde-robe » vaut 200 francs. En 1387, une « malle avec son bahut » 360 fr.; en 1552, un « coffre de bahut à porter les hardes » 60 francs; en 1625, un « bahut façon de Flandres, avec son soubassement fermant à clefs », 45 francs; en 1646, un « bahut sur pied », 28 francs; en 1660, un « coffre-bahut », 36 francs, etc. Voyez nos tableaux, tome V, pages 622 et suivantes.

leur inspiration, ou qu'elle demeurât un rustique bâti de bois blanc « à deux guichets », elle valut aux derniers siècles depuis 1.100 francs jusqu'à 60. Seulement, à la fin de l'ancien régime, les moindres villageois en avaient une pour leurs hardes, — la dot d'une fille de fermier, en 1789, comporte le plus souvent un « déshabilloir » fermant à deux clefs, — tandis que, malgré leur faste, les Valois, au XVI[e] siècle, s'accommodaient encore sous Henri II de « 2 gros crochets scellés au mur, *pour tendre les habillements du Roi*, avec les râteliers où l'on met les épées audit seigneur ».

Au rebours de l'armoire, redressement et allongement du coffre, le « cabinet » en fut une réduction élégante, l'ornement préféré des appartements du XVII[e] siècle, où il fit fureur. Le plus souvent en ébène, — d'où le nom d'ébénistes donné à ses constructeurs, — le cabinet se couvrit bientôt d'incrustations de bois exotiques, d'ivoire, d'argent, de pierres et d'accessoires de bronze ou d'orfèvrerie.

Suivant le travail et la matière de ces applications multiples, il valait depuis 100 ou 150 francs pour les types communs « en noyer, à trois fenêtres, fermant à clef » ou en bois noirci, à colonnes torses, en forme de tabernacle, jusqu'à 300, 500, 800 francs, pour les cabinets en marqueterie, « en écailles de tortues garnies de cuivres dorés », enrichis de laques et de peintures, parfois surmontés d'un cadran avec montre, parfois possédant une petite épinette dans une boîte à ressorts.

L'inventaire de Gabrielle d'Estrées (1599) mentionne un modeste cabinet, « façon d'Allemagne », de 225 francs et celui de la reine Anne d'Autriche estime à 13.000 francs son superbe « cabinet de mignatures à figures avec du lapis » (1666). Cette même année, Pierre Golle commençait pour le Roi un cabinet « en bois de chêne, couvert d'ébène et enrichi de divers ornements de bronze et de marqueterie »,

qu'il termina douze ans plus tard et qui coûta 30.000 francs.

Sous Louis XV le cabinet se démoda; il s'en fit de moins en moins et ceux du siècle précédent, dits « à l'antique », se vendaient assez mal. De nouveaux meubles étaient nés : la table à manger, classique, carré de bois accoté au mur, que l'on plaçait sur deux tréteaux ou sur quatre pieds en croix, ouverts et fermés suivant l'occasion, d'où la vieille expression de « dresser la table » — on en usait ainsi, à Versailles, pour le roi — la table s'était immobilisée sur des pieds carrés et massifs, non plus habillés de draperies tombant jusqu'à terre, mais tournés ou sculptés en spirales.

De cette table sous laquelle d'abord se glissa un coffre [1], où se suspendirent des tiroirs et que surmonta un cabinet, était issu, dès la Renaissance : le « buffet ». Elle engendra sous Louis XIV le « bureau », suivi, vers la fin du règne, de la « commode ». Cette dernière ne figure pas dans la première édition du dictionnaire de l'Académie (1694) ; sa plus ancienne mention date de 1708. « Le mot est nouveau », dit, au XVIII^e^ siècle, le dictionnaire de Trévoux. En effet, dans l'inventaire du mobilier de la Couronne, *le même meuble* est dénommé « bureau » ou « table en bureau » en 1695 et « commode » en 1729 [2].

Dès le ministère de Richelieu logeait et travaillait au Louvre un Pierre Boulle, suisse, menuisier et tourneur en ébène, que l'on peut croire parent du célèbre André-Charles Boulle né en 1642. Celui-ci d'ailleurs n'a pas inventé les *incrustations* d'étain, de cuivre et d'écaille, auxquelles son nom est demeuré associé, puisqu'elles se faisaient couramment depuis 1600 et que nos musées possèdent des spécimens authentiques, bien

(1) En 1580, à Silli (Orne), table carrée en bois, avec coffre dedans; 1 $^{m}$ 50 de long sur 0 $^{m}$ 83 de large, pour 30 francs (Arch. Dép. Orne, H. 1643).

(2) On l'appelait aussi, en 1718, « bureau-commode » ou « table en forme de bas d'armoire », Havard, *Diction. du Mobilier*. — Molinier, *Hist. des Arts appliqués à l'Industrie*, III, 30, 31.

que restaurés, remontant à cette époque. Ce sont les *formes* qu'il inventa : c'est à son génie artistique, à son talent d'assimilation des types étrangers auxquels il sut imprimer un cachet personnel que « le nommé Boulle, ébéniste », ainsi qu'il est qualifié dans les Comptes des bâtiments, doit sa durable renommée.

Ses bureaux en marqueterie, pour l'usage personnel du souverain ou des princes, pendant la vieillesse de Louis XIV, lui étaient payés depuis 3.400 jusqu'à 5.000 francs. Le plus haut chiffre s'applique à une commode de bois d'amarante avec ornements de bronze doré moulu — Boulle était aussi fondeur — destinée à la chambre du roi à Fontainebleau : 5.400 francs en 1714. A d'autres fournisseurs de la cour, Guillemart par exemple, une commode pour le roi à Marly n'était payée que 1.230 francs[1].

Les ciseleurs et fondeurs du XVIII^e siècle obtinrent de bien plus hauts prix : le bureau Louis XVI à cylindre, — palais de Compiègne, — valut à Riesener 8000 francs (1777). Le même Riesener, assisté d'Olben et de Duplessis, pour le fameux bureau Louis XV, présentement au Louvre, commencé en 1760, achevé en 1769, reçut un total de 145.000 francs, comprenant diverses indemnités pour des essais malheureux. Quant à Gouthière, son mémoire monta à 226.000 francs pour les bronzes du pavillon de Madame du Barry à Louveciennes.

En fait de mobilier, sur beaucoup d'autres terrains, le faste avait de beaucoup précédé la commodité. Il y eut des colonnes de marbre, des guéridons, des torchères, des buffets en argent massif et même des jets d'eau dans les salons, avant qu'il n'y eût des fauteuils ou tout simplement des sièges à dossiers. Si la place d'honneur du premier président sous Louis XIII, lors

(1) GUIFFREY, Comptes des Bâtiments du Roi, II, 350; V, 241, 512, 611.

des séances solennelles du Parlement, sur la banquette adossée au fond de la salle, est encore *non pas au milieu mais au coin* du mur, c'est parce qu'ainsi calé par l'encoignure, celui qui l'occupe est mieux assis.

De ces bancs de bois peint ou ciré, dont le dessous servait parfois de coffre à sel ou à blé, — c'étaient les « archibancs », — une longue suite de générations se sont contentées; les riches, par somptuosité autant que par délicatesse, y jetant un tapis ou un coussin avant de s'asseoir; puis on eut des « tabourets » ou pliants, — le tabouret des duchesses, à Versailles, était moins qu'un pliant, — et même sous Louis XVI, au premier repas que l'empereur Joseph II prit avec le roi et la reine, tous trois étaient assis ou perchés sur des pliants égaux, devant la table dressée dans la chambre de Marie-Antoinette

Aux escabeaux, tantôt communs et garnis de panneaux de bois plein, tantôt soutenus par des piliers et contre-piliers, qui furent les premiers sièges mobiles du moyen âge, succédèrent les chaises à dossiers. De même que le banc commence au simple madrier, *façonné* pour 2 fr. 50, bois non compris (1493), coûte 24 francs avec dos et 70 francs s'il est plus soigné ; ainsi se voit-il au moyen âge des chaises à 3 francs à Epinal pour les juges (1456), à 8 francs pour la chambre de Louis XI à Plessis-les-Tours, à 36 francs en cuir à dos treillagé, à 120 francs en noyer sculpté, chez la comtesse d'Artois (1304) et même à 320 francs pour une chaise de cuir avec dossière de fer (1328), ou 460 francs pour une chaire « de cérémonie » ornée de peinture (1379) [1].

(1) Voyez les tableaux de prix, t. V, p. 617. — *Mémoires du Maréchal* DE CROY, IV, 8. — SAUVAL, *Antiquités de Paris*, II, 125, 279. — Au XIV^e siècle, dans une entrevue de Charles V avec l'Empereur et son fils, le roi des Romains, tous trois sont assis sur des chaises couvertes de drap d'or, les autres personnages sur des bancs à dossiers « suivant l'usage dans les Conseils ». CHRISTINE DE PISAN, *Livre des hauts faits du roi Charles* (Ed. Michaud), p. 112.

Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, entre la chaise de paille ou de bois grossier, le « quaquetoir » rural à 2 francs ou 2 fr. 50[1], et les chaises à 60, 100 et 200 francs la pièce, en velours et toiles d'or et d'argent, frangées et passementées, qui garnissaient les appartements royaux ou de haute finance, s'étageait une hiérarchie de sièges, les uns bourgeois, en serge et autres étoffes communes, à 10 francs, les autres couverts de brocatelle ou de tapisserie plus ou moins fine, à 20 et 40 francs; ce dernier prix est celui des chaises de moquette, destinées à Dijon (1711) aux députés des Etats de Bourgogne.

Au temps de Richelieu apparaît le « fauteuil », au temps de Colbert le « canapé », décrit, par le dictionnaire de 1690, comme « une espèce de chaise à dos fort large, où il peut s'asseoir deux personnes fort à l'aise. *Ce mot est fort nouveau dans la langue*, et quelques-uns l'appellent sopha ». La hiérarchie s'établit entre les sièges, à mesure qu'ils se multiplient, comme la préséance entre les gens; le « Nouveau traité de la civilité française », de 1695, nous révèle la gradation honorifique : du fauteuil à bras avec frange, au fauteuil sans frange, puis sans bras, ensuite à la chaise, enfin au pliant et au tabouret.

« Dis-moi... (non pas qui tu hantes, mais) sur quoi tu es assis, et je te dirai qui tu es », serait une formule assez appropriée aux conventions d'étiquette. La reine de Suède, à Paris (1654), reçoit la visite de la Grande Mademoiselle et lui donne un fauteuil; puis, pour la princesse de Conti, fait enlever tous les fauteuils de sa chambre, et offre à la princesse un siège pliant, pareil à celui qu'elle avait elle-même. Injure grave; pour la réparer, elle écrit le lendemain à la princesse de Conti

(1) La « chaise de paille » se vend 1 fr. 75 à Paris (1653), 2 francs à Nîmes (1659), 2 fr. 50 à Vervins (1677), 2 fr. 10 à Nîmes (1749), 2 fr. 50 à Boulogne-sur-Mer (1763), 3 francs à Bourges (1778), 2 francs à Laon (1790), etc.

de venir la voir et lui offre cette fois un fauteuil comme à Mademoiselle(1).

Ce fauteuil, ignoré des Valois, n'existait pas encore sous Henri IV : même dans un château comme celui des Cars (1604) habité par un jeune et riche seigneur, où figurent 7 bancs à dossier, 33 tabourets carrés ou pliants, et 43 chaises, les unes en noyer nu, d'autres garnies de cuir ou de velours. Au contraire, lorsque dans les *Précieuses ridicules* (1659), Cathos dit à Mascarille : « Ne soyez pas inexorable à ce fauteuil qui vous tend les bras, contentez un peu l'envie qu'il a de vous embrasser », le fauteuil était entré dans les mœurs, du moins dans celles de la classe bourgeoise et opulente et les inventaires, à partir de 1650, en mentionnent partout et de toutes sortes (2), même en « vernis or et noir de la Chine ».

Des meubles en laque de Chine, François Ier en avait acheté deux (1529) d'un marchand « demeurant à Portugal » : un chalit et une chaise pour 4.600 francs; mais les importations de laque authentique, dont Mazarin posséda quelques spécimens, demeurèrent une rareté, tandis que les imitations prirent un développement assez rapide : au XVIIe siècle il se faisait des meubles en laque aux Gobelins, suivant un procédé que le « peintre vernisseur » Martin perfectionna, sous Louis XV, et auquel il donna son nom.

Sa vogue lui permettait de vendre 2.100 francs au duc de La Trémoïlle deux tabatières « façon du Japon » en 1727. Plus tard il est probable que les prix baissèrent, puisqu'en 1750 Mme de Pompadour ne payait que 1.575 francs une petite

(1) GOURVILLE, *Mémoires*, p. 517. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, VI, 20. — Inventaire des meubles du cardinal Mazarin (1653) publié par le duc d'Aumale, pour la Philobiblion Society, Londres, 1861. — TAUSSERAT, Chatellenie de Lury, p. 6.

(2) Voyez notre tome V, p. 655 et suiv. — Comptes du château de Gaillon, page 490. — COMTE DE LUDRES, *Une famille de chevalerie lorraine*, II, 53. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, I, 486. — Inventaire du château de Saint-Huruge (Revue catholique, Lyon, août 1910). — Bul. Soc. Arch. Corrèze, XIV, 660. — Dr PUECH, *Nîmes à la fin du XVIe siècle*, p. 386. — Arch. Dép. Eure-et-Loir, B. 3208; Seine-et-Oise, E. 4513.

armoire de laque, en forme d'encoignure, garnie de bronze doré moulu, les portes plaquées en bois de rose, le fond ouvrant à secret, garnie partout en moire verte et argent.

Le luxe du meuble, dans les cinquante dernières années de l'ancien régime, atteignit à son apogée ; richesse des matières : marbre, porphyre, corail, mosaïques de jaspe, d'agate, de nacre et de lapis, marqueterie de bois d'amarante, de violette, de rose, de kayenne ; multiplicité des objets et des formes nouvelles : consoles, chiffonniers, écrans, paravents, cartonniers, médaillers, trumeaux, bergères et demi-bergères, ottomanes et « cabriolets », chaises à gerbe, à lyre, à la capucine ; enfin, perfection du travail : qu'il s'agisse de bronzes, Gouthières et Caffieri ne dédaignaient point de fabriquer des targettes, des plaques de serrures, des cadres de glaces, des fermetures de croisées ; ou que l'on regarde les soieries incomparables sur lesquelles Pillement et Philippe de la Salle transportaient des paysages entiers, des chinoiseries fantastiques, des fruits charnus poudrés d'une semence de vie, des fleurs de structure irréelle, tentantes à la main ; rien n'égale la fertilité inventive de cette époque pour charmer les yeux par l'harmonie et la grâce du logis.

Ce souci universel d'élégance raffinait sur les détails intimes de la toilette ; il s'étendait aux nécessités les moins nobles de l'existence, aux chaises percées et aux bidets. Un Anglais était suffoqué d'entendre les dames françaises sous Louis XV, nommer ce dernier meuble en société ; il est vrai qu'il était plus connu chez nous qu'à l'étranger : Blondel, ministre de France à la cour de l'Electeur palatin, nous conte (1738) l'histoire d'une comtesse allemande qui, ignorant l'emploi de cette faïence qu'on lui avait envoyée de Paris, et croyant qu'elle servait de rafraîchissoir pendant le repas, la fit placer au milieu de la table avec les vins de dessert dans la partie la plus large et les liqueurs dans l'autre d'où hilarité que l'on

devine de la part des convives, et colère de la maîtresse de maison quand sa méprise lui fut révélée.

Piquant exemple des variations du « nécessaire » et du « superflu » : de ces ustensiles regardés comme nécessaires à la cour de Versailles, où nulle femme de chambre ne s'en serait privée, la cour des Tuileries, en 1810, n'en possédait plus que 21 dans tout le Palais, — les inventaires en témoignent, — et ce chiffre suffisait aux ambitions des hôtes de l'époque impériale.

L'ébéniste Migeon, dit d'Argenson dans ses *Mémoires*, obtint une pension de 1.000 écus — 9.000 francs de 1913 — pour avoir fait une belle chaise percée destinée à M^me^ de Pompadour ». La vérité est que ce spécialiste, qui avait la clientèle de la famille royale, fournissait des « chaises d'affaires » de grand style, dont l'une nous est ainsi décrite dans l'état du mobilier de la Couronne : fond de vernis noir et aventurine du Japon, à paysages et oiseaux de relief, dorés et de couleur dans des bordures de mosaïque de nacre, ferrée de cuivre à la chinoise, le dedans du couvercle et la lunette de laque rouge, le bourrelet de velours vert ».

Au même auteur, sans doute, doit-on attribuer la création des somptueux bidets de ce régime : celui de M^me^ du Barry, à Louveciennes, « de marqueterie fond blanc, en mosaïques bleues et filets noirs avec rosettes rouges, garni de velours bleu brodé d'or et sabots dorés d'or moulu, la boîte à éponge et la cuvette en argent » ; ou celui de M^me^ de Pompadour, à Bellevue (1751), peu différent du précédent, plaqué de bois de rose et fleurs et dont le prix, bien que sa cuvette soit simplement en étain plané, monte à 1.080 francs[1].

(1) E. Molinier, *Hist. générale des Arts appliqués à l'industrie*. t. III, p. 90, 142, 175. — Paul Fould, *Blondel, Un Diplomate français*, p. 239. — Comte de Ludres, *Une famille de chevalerie lorraine*, p. 204. — Sauval, *Antiq. de Paris*, II, 280. — *Comptes du château de Gaillon*, p. 514.

De là au bidet de 84 francs, du duc de Penthièvre, garni simplement de maroquin rouge, et au bidet commun de 16 francs sous Louis XVI, existait la même distance qu'entre un pot de chambre vulgaire à 80 centimes, ou même à 2 francs en faïence de Rouen, et les pots de chambre du roi, en pâte tendre de Vincennes, blancs et bleus, qui coûtaient jusqu'à 90 francs la pièce (1752) ; céramique d'art sans doute, puisque les simples tasses de Sèvres se payaient de 12 à 15 francs. La valeur de cette porcelaine nous explique ce que dit Saint-Simon, sur les vols innombrables et journaliers commis au château de Versailles qui s'étendirent un jour jusqu'au pot de chambre même de Sa Majesté[1].

Peut-être était-il en argent ; tels ceux d'Anne d'Autriche à 400 francs la pièce ; ce qui n'était pas une nouveauté : dès le XIII[e] siècle, le comte de Savoie en possédait un de même métal, payé 360 francs. Plus modeste, l'exemplaire en cuivre rouge, reluisant comme un soleil que le curé de Domfront, dans le *Roman comique*, porte suspendu au brancard de sa litière, valait une dizaine de francs. Le prix était de 5 francs en étain, en faïence de 1 fr. 50 ; en terre commune, l'hospice de Soissons les payait 25 centimes (1710).

Deux accessoires du mobilier, inconnus du moyen âge, objets de luxe aux temps modernes, et si nécessaires aux yeux de nos contemporains que leur absence semble constituer un vide dans le logis, furent les pendules et les glaces.

Jusqu'au XV[e] siècle, il ne se voit d'horloges que dans les églises, les hôtels de ville, quelques monuments publics ou princiers ; leur prix varia, au cours des siècles, de 1.500 francs à 4.000 pour une cathédrale, de 250 à 800 francs dans les petites cités. Au XVIII[e] siècle, bien des paroisses champêtres

(1) SAINT-SIMON, t. VI, p. 212.

se contentaient encore d'un cadran solaire de 40 francs. Le cadran solaire « portatif » avait été longtemps en usage chez les particuliers, concurremment avec l'« horloge de sable », et ce sablier même ne disparut que fort tard : Sourdis en achetait sous Louis XIII (1635) pour la marine royale à 2 fr. 60 ; des « horloges d'écales d'œufs » coûtaient le double et, si elles marchaient trois heures, 26 francs. Mais à peu d'années de distance (1663), Gourville parle d'une pendule de grand prix qui lui appartient et qui marche six mois [1].

Il existait, d'ailleurs, depuis 1480, de petites horloges de chambre avec leur poids et leur timbre, sonnant les heures ; Louis XI avait payé 515 francs celle qu'il portait en voyage, prix ordinaire pour l'époque. Une horloge « à réveil-matin » coûtait jusqu'à 800 francs à Bruxelles au XVI[e] siècle (1538) ; tandis que, depuis Henri IV jusqu'à la Révolution, le réveil-matin garni de sa boîte que les officiers riches emportaient à l'armée, valait tout au plus 140 francs.

Dans la ferme du paysan aisé, à la fin de l'ancien régime, l'horloge sonnante de cuivre jaune à cadran d'émail, dans sa boîte de chêne, coûtait de 60 à 100 francs. La pendule des classes bourgeoises et opulentes variait de 300 à 3.000 suivant la signature de l'horloger (un mouvement de Gaudron à répétition, marchant trois semaines, se paie 900 francs en 1700, ceux de Delaunay, de Duquesne ou de Gribelin de 300 à 400 sous Louis XV) et suivant la richesse du cadre, tantôt garni d'écaille, genre Boulle, tantôt orné de bronzes, en marqueterie ou vernis Martin.

Les miroirs sont vieux, mais les glaces sont jeunes. Les miroirs d'airain étaient connus au temps de Moïse, mais jusqu'au premier quart du XVI[e] siècle, les personnages les plus fortunés se miraient encore dans un morceau d'acier poli :

(1) *Mémoires de* GOURVILLE (Ed. Michaud), p. 537. — DE LAPLANE, *La vie privée à Sisteron*, p. 68. — Voyez nos tableaux de prix des horloges et pendules, t. V, p. 664.

tantôt portatif, bordé d'ivoire et enfermé dans un étui, il coûtait une vingtaine de francs (1387) ; tantôt de grande dimension, monté sur une « demoiselle » de bois, sorte de psyché, une grande dame le payait 235 francs (1520).

Tous autres furent les prix d'une dizaine de « miroirs de cristalin », achetés plus tard par François Ier et Henri II, de 600 à 1.450 francs chacun, suivant leur taille. Au milieu du XVIIe siècle, les « miroirs à glace de Venise », de 50 centimètres de haut, ne se vendirent plus que 70 francs ; de 50 à 65 centimètres, ils valaient 230 francs, et 560 francs au-dessus de 65 centimètres. Nous parlons de la glace nue, et il n'est pas ici question de miroirs enrichis de pierreries, tel que celui du cardinal Barberini, payé 7.500 francs, ou dans un cadre d'or de 7 kilos, tel que celui de la toilette de la Reine estimé 50.000 francs.

Mais un « grand miroir » (1643) montait à 2.500 francs et parfois bien davantage : « J'avais une méchante terre, disait la comtesse de Fiesque, qui ne me rapportait que du blé ; je l'ai vendue et j'en ai eu ce miroir. Est-ce que je n'ai pas fait merveille ? » C'était, d'après Saint-Simon qui rapporte le propos, « tout au commencement de ces magnifiques glaces (de Venise), alors fort rares et fort chères ». La manufacture royale, développée par Colbert à partir de 1665, puis les premières coulées sur table chez Thévart, en 1691, eurent pour effet d'abaisser les prix, et Voltaire avait raison d'écrire : « Une belle glace de nos manufactures orne aujourd'hui (1751) nos maisons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Venise »[1].

De plus en plus grandes et pour de moindres prix, elles

(1) *Siècle de Louis XIV* (première édition), p. 361. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, VI, 327. — AUG. COCHIN, *La manufacture des glaces de Saint-Gobain*, p. 35, 36. — DE LABORDE, *Comptes des bâtiments sous les Valois*, II, 214, 241. — Voyez notre tome V, p. 660, tableau du prix des miroirs et glaces. — Voir aussi des prix de glaces dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1887, p. 122, 125.

ont été fabriquées à Saint-Gobain, depuis Voltaire jusqu'à nos jours : en 1867, une glace de 20 mètres carrés valait 2.800 francs; on calculait que si, en 1845, on avait pu la faire elle eût été payée plus de 24.000 francs.

Pour la galerie des glaces, à Versailles, Louis XIV avait un des premiers profité de la baisse; mais les marchés passés à ce sujet nous montrent l'écart qui existait alors (1684) entre les 52 francs payés pour le morceau de 0 m. 68 de haut et les 1.550 francs que coûtait la glace de 1 m. 20. Ce qui explique pourquoi les trumeaux, dans les plus riches salons du XVIII^e siècle, se composent de deux ou trois pièces juxtaposées ; on arrivait ainsi à réduire le coût de ce luxe qui, malgré tout, était rare et très onéreux. Dans tout l'hôtel du duc de Saint-Simon, rue « Saint-Père », au coin de la rue Taranne (1693), il n'y avait qu'un seul miroir, de 0 m. 82 sur 0 m. 50, garni d'ébène et de cuivre doré. A l'hôtel d'Avaray, construit en 1718, rue de Grenelle, dont la couverture coûte 16.700 francs et la menuiserie 60.000 francs, le chapitre des glaces monte à 28.400 francs.

Rien que pour le cabinet du Dauphin, trente ans plus tôt, les glaces « façon de Venise » avaient valu à peu près autant. Dans les dernières années de l'ancien régime, l'assemblage des glaces qui constituaient un trumeau se payait encore 800 francs ; mais les petits miroirs de toilette s'étaient démocratisés, ceux que l'on distribuait aux « gens de livrée », chez le duc de Penthièvre (1777), ne coûtaient que 3 francs. Pareils fragments de cristal étamé servaient à corser les illuminations de l'époque. Placés derrière un gros flambeau de cire, « ils donnaient une telle lueur, dit un contemporain, *que les yeux pouvaient à peine la soutenir* ».

## CHAPITRE XXIX.

### APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE. — OBJETS D'ART.

Les premiers « quinquets ». — Ce qu'on avait jadis appelé « lampe ». — Prix des lampes depuis le moyen âge. — Prix des chandeliers, lustres et « bras » : cristal, argent, verre de Bohême, bronze, fer, terre. — Dorures « resaucées à neuf ». — Sens ancien du mot « flambeau ». — Chandelle « des seize ». — On se contente d'une demi-obscurité. — Budget de l'éclairage chez les pauvres et chez les riches. — Chanteloup, la cour de Savoie, le Colisée. — Bougie de cire à 8 francs le kilo au XIX[e] siècle.

Prix et poids des chenets et landiers de fer, fonte et laiton. — Chenets de l'hôtel Saint-Pol, du Louvre, de Saint-Germain. — « Feux » modernes, dorés d'or moulu. — L'hiver à Trianon. — Les quatre cheminées de Marly. — Poêles de faïence. — Les brasiers et le marc des olives. — Consommation actuelle du bois. — Cheminées et calorifères. — Prix des mille kilos de bois depuis le moyen âge jusqu'à Louis-Philippe. — Part ancienne du chauffage dans les dépenses privées. — Le budget de l'ameublement augmente à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des fortunes. — Prix des tableaux de maîtres depuis trois cents ans. — Les grandes ventes du XVIII[e] siècle.

Tout est relatif en fait d'éclairage et le public émerveillé, devant lequel apparurent sous Louis XVI (1784), dans la salle de la Comédie-Française, les premiers « quinquets », dont chacun « éclairait à lui seul comme dix ou douze bougies réunies », crut posséder le maximum réalisable d'intensité lumineuse. Lorsque les écriteaux des appartements à louer cessèrent, vers 1865, de mentionner, comme une rareté qu'ils étaient « ornés de glaces », un avis placardé sur les maisons neuves du Second Empire attirait les locataires, en les informant qu'il existait « eau et *gaz* à tous les étages ».

Des trois sources de lumière artificielle dont disposaient nos aïeux : bougies de cire, chandelles de suif, lampes à huile, cette dernière n'avait point accès dans les appartements bourgeois. Tallemant estime au XVII[e] siècle peindre d'un trait

caractéristique la ladrerie d'un de ses contemporains lorsqu'il révèle que « chez lui on ne brûle que de l'huile ». Cela tenait à ce que, depuis l'origine du monde, quoique l'on eût découvert tant de choses et produit d'immortels chefs-d'œuvre, nul n'avait imaginé le verre de lampe ni la mèche circulaire, glissée entre deux tubes de métal, qui met la flamme sur toute sa surface en communication intime avec l'air ambiant. Encore moins avait-on l'idée des pompes Carcel ou du ressort *modérateur*, — ce dernier créé sous Louis-Philippe, — qui font monter l'huile d'un réservoir inférieur jusqu'au bec.

Ce que, depuis les Grecs et les Romains, l'on nommait une « lampe », c'était un bol d'huile où trempait une mèche de coton imbibée par sa seule capillarité d'une quantité insuffisante de liquide et fournissant une lueur rougeâtre accompagnée d'une fumée perpétuelle et inexorable. Durant 4.000 ans, les lampes ont filé.

Mercier, à la veille de la Révolution, publiait triomphalement que l'on venait de découvrir des mèches qui n'exhalent ni fumée ni odeur, qu'avec elles les yeux et la poitrine ne seront plus incommodés. Au même temps, une nouvelle méthode de raffinage, due à l'abbé Rosier, « dépouillait les huiles de leur fumée noire et infecte ». Un autre abbé, M. de Preigney, aurait, au dire des *Petites Affiches* de 1761, inventé les véritables « chandeliers à huile, approuvés par l'Académie royale des Sciences, que débite seul un maître-potier d'étain, établi à Saint-Denys en France. Ils représentent la plus belle bougie de façon à s'y méprendre, ne coulent pas ; l'huile ne peut s'en échapper même lorsqu'on les penche et il s'en fait de différentes grandeurs, pour tables, cuisines, bureaux, avec ou sans réverbères et gardes-vues »[1].

[1] *Petites Affiches*, 1761, p. 649. — Voyez mes tableaux de prix, tome V, page 667, et LEGRAND D'AUSSY, *loc. cit.*, II, 214. — Arch. Nat., H. 2,162. — DU HALGOUET, *Comptes du duc de Rohan*, en 1619.

Est-ce d'un système analogue que procédait, en 1741, une « lampe de cristal avec récipient à huile en argent, sur un pied de bois noir, terminé par un oiseau en argent », payée 225 francs par un grand seigneur ? En tout cas, cet essai est demeuré sans résultat, et l'huile, jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ayant toujours été l'éclairage du pauvre ou celui des locaux de service, écuries et cuisines, il ne se faisait de lampes que fort communes et à bon marché : en terre, chez le paysan, à 55 centimes la pièce sous Louis XV, à 60 centimes au XIV<sup>e</sup> siècle sous Jean-le-Bon ; en fer à 1 fr. 90 même prix que les lampions de la rue, en étain à 2 fr. 65 ; en cuivre à 3 fr. 50. Les seuls modèles coûteux sont de grosses lampes d'airain à six mèches — « six cornes » — comme celles des salles d'hospice à 20 et 30 francs.

Au contraire, les appareils consacrés à la bougie de cire ont été souvent des objets de prix. Sauf quelques types de taille exceptionnelle, comme les candélabres de 2 mètres de haut, en argent massif, représentant un Hercule, que la ville de Paris offrit à la Reine, femme de François I<sup>er</sup> (1540) et qui, dit-on, auraient valu 160.000 francs, le matériel luminaire des siècles passés fut plus cher en cristal qu'en orfèvrerie : deux grands chandeliers « à tenir torches », appartenant au cardinal d'Amboise (1550) et pesant ensemble 26 kilos d'argent, sont estimés 15.000 francs ; mais les candélabres en cristal taillé, offerts par Louis XIV à M<sup>lle</sup> de La Vallière, furent payés 65.000 francs.

Dans l'inventaire d'Anne d'Autriche, un chandelier de cristal à 12 branches figure pour 10.000 francs, le même prix que les chandeliers d'or de la toilette, et près du double d'un chandelier d'argent à six branches pesant 13 kilos. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il se vit des lustres de verre de Bohême à 5 et 600 francs ; mais, en cristal de roche, sous Louis XV, un lustre monte à 21.000 francs. De ces lustres, il y en avait 24 à Versailles,

dans la galerie, plus 32 girandoles sur les guéridons placés entre chaque croisée [1].

Le « chandelier à branches » était synonyme du candélabre actuel ; le « flambeau » signifiait tantôt une bougie de cire de 125 grammes (4 à la livre) [2], tantôt le bougeoir même, ou chandelier *sans branches*, qui supportait cette bougie. Presque tous dorés chez les riches, lustres ou « bras de cheminée », l'étaient assez légèrement sans doute, si l'on en juge par la dépense qui revient fréquemment, même dans les plus grandes maisons « pour avoir resaucé les dorures à neuf », « pour avoir remis les bronzes en couleur d'or moulu ».

Depuis les chandeliers de terre, à 0 fr. 25 la pièce, comme il s'en trouve à Boulogne-sur-Mer (1748), jusqu'aux modèles d'argent massif qui, suivant leur poids, coûtèrent de 500 à 1.100 francs, au moyen âge comme aux temps modernes, l'échelle des prix va, pour les chandeliers de cuivre, de laiton ou d'airain, de 5 à 50 francs, pour ceux de fer de 1 fr. 25 à 6 francs. Un chandelier de cuisine de 33 centimètres de haut se payait 3 francs, celui d'une salle à manger bourgeoise 12 francs, un flambeau argenté avec mouchette et porte-mouchette 25 francs.

Malgré leur prix modique, ces objets ne sont pas nombreux ; chez les petites gens les inventaires ne mentionnent souvent qu'un *seul chandelier* « de laiton, à la vieille mode » ou de « feuille de fer blanc ». Dans un village de l'Aveyron en 1780 : chez le curé, une vieille lampe de plomb ; chez le seigneur local, « deux lampions en bronze roux pour mettre

(1) Barbier, *Journal*, V, 138. — Gaillon (*Comptes du château de*), p. 559. — D'Aussy, *Vie privée des Français*, III, 174. — A Châteaudun (1757), on voit un lustre « de cristal » de 240 francs.

(2) Plus longue que l'ordinaire qui ne pesait que 80 grammes (6 à la livre). — « Trois *flambeaux de cire blanche*, d'un *quarteron pièce* », sont fournis chaque jour au duc de Candale De Grouchy, *Bul. Soc. Hist. Paris*, 1892). — Chez le duc de Savoie (1699), on brûle chaque jour 25 « flambo » durant l'hiver et 25 bougies durant l'été (Prato, *Costa Guerra*, p. 209). — Pannier, *Livre de raison de Mme d'Espesses*, p. 37.

sur la table ». Dans les villes, non des moindres, et par exemple à Brest sous Louis XV, chacun avait en outre sa lanterne « pour se conduire le soir dans les rues », et à défaut d'allumettes, non encore inventées, on payait 5 francs le cent de pierres à fusil.

« Faites votre provision de chandelles au printemps, conseillait une ménagère ; elles sont moins chères et plus profitables parce qu'elles sont faites de suif fondu en hiver ; elles produisent une plus belle lumière et se consument moins vite. » Encore fallait-il qu'elles fussent d'une certaine grosseur ; car la chandelle était hiérarchisée, depuis la plus cossue dite « des quatre », s'amincissant de degré en degré, jusqu'aux chandelles « des douze », voire « des seize » à la livre ; cette dernière, sorte de rat-de-cave, qu'il fallait moucher à tout instant.

Le prix élevé de la chandelle, au moyen âge quatre à cinq fois, aux temps modernes trois fois plus chère que notre bougie de 1913, obligeait les gueux à atténuer ainsi les frais de l'éclairage. Chez les riches, où l'on n'usait de chandelles qu'aux écuries, cuisines, lingerie et antichambre, où la bougie de cire, qui a coûté durant six siècles de 12 à 13 francs le kilo, était imposée par la bienséance dans les chambres et appartements de réception, ce chapitre eût atteint un chiffre déraisonnable, si l'on ne se fût contenté, à l'ordinaire, d'une quasi obscurité. Dans un « dit » du trouvère Hue de Cambrai, le chevalier, quêté « pour le luminaire de Notre-Dame », répond : « Or, dites-lui qu'elle soupe de jour, car la lumière est chère. » Sur cet article, aux temps féodaux, il n'est point fait de folies : Gui de la Trémoïlle, malgré sa grande fortune, dépense en éclairage 3.000 francs par an (1396) ; dans un banquet offert au roi Louis XII (1515), il n'est consommé que 6 kilos de bougie pour les convives et 14 kilos de chandelles pour le service.

Aux temps modernes, ce luxe augmenta ; bien que M^me de Maintenon estime que le ménage d'Aubigné doive se contenter de deux bougies par jour, et que, chez des magistrats de province, la provision d'une année ne passe guère 100 kilos de chandelles, l'abondance du luminaire est l'accompagnement obligé d'une fête : au mariage de la fille de Samuel Bernard avec le président Molé, l'église Saint-Eustache est ornée de 600 bougies. Au bal d'un ambassadeur de France, 28 lustres et 80 bras dorés supportent 800 bougies que l'on renouvelle pendant le souper.

La vie journalière était moins prodigue ; « en entrant de nuit à Chanteloup, on aurait cru, dit Dufort de Cheverny, entrer à Versailles, par la magnificence de l'éclairage en dehors et en dedans. ». De fait, il s'y trouvait un lustre en cuivre doré dans l'antichambre, 3 autres et 6 girandoles dans la galerie et une lanterne à cinq bobèches dans la salle à manger [1]. Mais, en argent, cette sorte de dépense était lourde au XVIII^e siècle : 35.000 francs par an à Montbéliard, chez le seigneur de ce comté ; 90.000 francs chez le duc de Savoie (1699). « Le nouveau Colisée, bâti sur le Cours (avenue des Champs-Elysées, sous Louis XVI), dit un contemporain, a besoin pour être éclairé de 2.000 bougies chaque fois. Les frais absorberont le profit »[2].

Dans le premier quart du XIX^e siècle, les bougies de cire coûtent 8 francs le kilo ; on en usait avec parcimonie : 270 par an chez un maréchal de France, dont le budget total d'éclairage monte à 509 francs en 1826. Quinze ans plus tard, la bougie de stéarine récemment inventée, ne valait plus

(1) *Journal de* BARBIER, II, 418; IV, 288. — *Mémoires de* J.-N. DUFORT DE CHEVERNY, t. I, 418. — MAUGRAS, *Choiseul à Chanteloup*, p. 110. — CASANOVA, *Mémoires*, III, 36. — P. FOULD, *Blondel, Un Diplomate français*, p. 109.

(2) *Mémoires du* MARÉCHAL DE CROY, II, 495. — SALHER, *Montbéliard à table*, p. 78 et 135. — PRATO, *Costa Guerra di Successionne*, p. 209. Au palais de Turin, le nombre des bougies allumées quotidennement était de 106, dont 25 dans les chambres du duc et les appartements de gala, 68 dans ceux de la duchesse, les galeries et antichambres et 13 dans les chambres de la princesse, leur fille.

que 3 francs, et depuis 1840 le luminaire, transformé sans cesse, s'est multiplié jusqu'au centuple dans toutes les classes de la société.

Pour le chauffage, la transformation a porté sur les appareils autant que sur le combustible : une paire de chenets dans la cheminée, parfois un brasier de charbon au milieu de la salle, ont constitué en France, depuis le XIII[e] jusqu'au XVIII[e] siècle, tout le matériel en usage pour se garantir du froid. Ces landiers, le plus souvent en fer, vendus sur la base de 2 à 3 francs le kilo au moyen âge, de 1 fr. 60 centimes à la fin de l'ancien régime, comportaient un peu plus de façonnage que des liens de ponts-levis, des fers « à enferrer les marauds », des essieux ou des barreaux de fenêtres à 1 fr. 20 et 1 fr. 50 centimes ; moins que la batterie de cuisine, la serrurerie ou les canons et serpentins, valant de 4 fr. 50 à 6 francs le kilo.

Par la comparaison de ces chiffres, nous pouvons augurer que le travail de l'ouvrier, qu'ils fussent bruts ou polis, « à rosettes et crochets », entrait le plus souvent pour peu de chose dans le prix de ces chenets, qui variait surtout suivant leur poids : de 45 francs à 225 au XIV[e] siècle ; ces derniers, du poids de 100 kilos, meublant à l'hôtel Saint-Pol une cheminée monumentale, que surmontait une statue équestre.

Deux cents ans plus tard, chez Henri II, à Saint-Germain (1548), deux paires de chenets « l'une à la petite cheminée qui est à la chambre du roi, près de son lit, l'autre en sa garde-robe », pesant *chacune* 32 kilos, sont payées 64 francs la pièce. Quatre paires de chenets, « mises à la salle du château du Louvre, pour servir aux noces du duc de Lorraine » (1559), coûtent 106 francs chacune. Les plus légers de ces modèles vulgaires servaient aussi, en guise de serrure, à barricader la porte. Ils se rapprochent des chenets de 30 à 40 francs en laiton ou en fonte moulée.

Ceux de cuivre, employés aux temps modernes dans les salons de la bourgeoisie aisée, valaient de 100 à 300 francs, suivant qu'ils étaient plus ou moins ciselés. Quant aux « feux » de luxe, à personnages ou animaux, festonnés, armoriés et dorés d'or moulu, il s'en voit depuis 750 jusqu'à 1.200 francs et davantage. Encore n'est-il ici question que de bronze ; un inventaire royal du XVII[e] siècle décrit trois paires de chenets en argent massif, de 32 à 46 kilos (celui-ci représentant des béliers), estimés de 13.500 à 20.000 francs. Un brasier, également en argent, figure pour 12.000 francs [1].

Les brasiers, dans de vastes espaces comme la galerie des glaces à Versailles, suppléaient aux cheminées que l'on s'efforçait de multiplier : le grand salon de Marly, de forme octogonale, en possédait quatre, symétriquement placées dans les pans coupés. Malgré tout, on ne parvenait pas à se chauffer ; le maréchal de Croy nous confie que « Trianon, ce palais enchanté quand il fait beau, était terrible par le froid ; à table, où nous étions cinquante, bien serrés dans la galerie dont le Roi occupait le bout avec la marquise (de Pompadour), nous fûmes gelés ». A Chanteloup, quand Choiseul, disgracié, y arriva vers Noël, on grelottait ; il se mit avec sa famille à calfeutrer partout, collant du papier sur les fenêtres et entourant les portes de peaux de mouton. Que, soumises à pareil régime, des dames, au sortir de table, relevassent leurs robes afin de s'approcher du feu sans danger, il n'est, pour le trouver mauvais, d'assez impitoyable qu'une voyageuse britannique qui, dit-elle, « avoue que cette façon d'agir a choqué tous ses principes de modestie » (1785) [2].

L'usage des « poêles » de faïences, si général dans le nord

(1) Voyez notre tome V, p. 670, Prix des chenets et landiers, et SAUVAL, *Antiq. de Paris*, II, 174. — DE LABORDE, *Compte des bâtiments*, I, 389; II, 312. — PANNIER, *Compte de M[me] d'Espesses*, p. 37. .. *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, tome IV, année 1675.

(2) *Journal de M[rs] Cradock*. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, XX, 265. — MARÉCHAL DE CROY, I, 153. — MAUGRAS, *Choiseul à Chanteloup*, 21, 112.

et l'est de l'Europe, que ce mot y était synonyme de celui de « salon », avait peu pénétré en France, où l'on était surtout sensible à leurs défauts ; on leur reprochait de ne provoquer aucun renouvellement d'air ; ce qui était vrai dans les hôtelleries surtout, où l'on mangeait et buvait toute la journée sans ouvrir aucune fenêtre. Dans le midi, il n'existait même pas partout des cheminées et, par exemple, à Nice, sous Louis XV, le peuple se chauffait avec le marc des olives desséchées qui avaient servi à la fabrication de l'huile. Avec les cheminées les plus perfectionnées, l'on n'obtient que 8 à 14 pour 100 de la chaleur produite, tandis que le calorifère utilisant jusqu'à 90 pour 100 des calories de la houille maintient, dans un climat comme celui de Paris, une température confortable avec quelques kilos de charbon par pièce et par jour.

Si, d'ailleurs, nous étions réduits aux combustibles de nos aïeux immédiats, le pauvre mourrait de froid et le riche se ruinerait en chauffage. De nos jours où les futaies, avant d'arriver à maturité, ont le temps de voir le monde changer dix fois de maître et de plan, les chênes de l'Etat ont seuls le privilège de vieillir et nous demandons à l'étranger une bonne partie de notre bois d'industrie, dont la consommation a peut-être doublé dans l'univers depuis soixante-quinze ans : si le bois, en effet, a été remplacé par le fer dans la coque des navires et la construction des maisons, les traverses de chemins de fer, les poteaux télégraphiques, les perches de mines, qui font de l'Angleterre le plus gros acheteur de l'Europe, le pavage en bois — dont tel fabricant découpe 30 millions de blocs par an — le papier, au profit duquel de vastes forêts sont fauchées et imprimées à fond — un journal à très grand tirage consomme 500 arbres par numéro — et bien d'autres débouchés nouveaux absorbent bien au delà des 5 millions de mètres cubes de bois d'œuvre, que fournissent annuellement les 9 millions d'hectares du sol forestier

de la France, en plus du « bois de feu », que l'on estime à 33 millions de stères.

Ces derniers, ajoutés aux 25 millions de tonnes de houille que nos concitoyens consacrent aux usages domestiques, ne représentent guère que *le sixième* du chauffage effectif de la nation, parce qu'un kilo de houille contient trois fois plus de calories qu'un kilo de bois.

Evalué en francs de 1913, le bois, qui coûtait au moyen âge de 4 à 6 francs les mille kilos dans les campagnes ou les petites villes voisines des forêts, avait enchéri très diversement, suivant les facilités du transport, jusqu'aux derniers temps de l'ancien régime, où son prix variait de 25 à 35 francs à Toulouse, Marseille, Montpellier, Orléans, Rouen, Strasbourg, Soissons ou Mézières. A Paris, où les 1.000 kilos de bois avaient valu de 15 à 30 francs du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, et même 50 francs sous Louis XIV, ils se vendaient en moyenne 42 francs à la fin du règne de Louis XVI [1]. Sous la Restauration et Louis-Philippe, on les payait *intrinsèquement* 38 francs, qui correspondent *en pouvoir d'achat* à 57 francs de 1913.

Or, quoique ce prix eût peu augmenté dans la capitale jusqu'au début du XX^e^ siècle, par suite de la création des chemins de fer, la consommation du bois, par tête, de 1852 à 1900, avait diminué de moitié : elle était tombée à 240 stères ou 120 tonnes par 1.000 habitants. Seulement, avec 2 millions de tonnes de houille, en partie utilisée dans des calorifères, la population parisienne d'aujourd'hui possède peut-être trente fois plus de chaleur.

Cette chaleur nous est devenue un besoin, inconnu des générations précédentes ; dans leurs cheminées même elles ne faisaient pas le feu que l'on croit : M^me^ de Maintenon, qui ne

(1) Voir les prix du *chauffage*, tome III, pages 367 et 404, et les tableaux de prix du bois, du charbon de bois, des fagots et de la houille, au tome V, p. 476.

concède au ménage de son frère que « deux feux », spécifie « qu'ils ne brûleront que *deux ou trois* mois de l'année ! » La durée de l'hiver, à la cour de Turin, dépendait, pour les fournitures de bois, non du thermomètre mais du rang des personnes à chauffer : sept mois pour les princesses et demoiselles d'honneur, *cinq mois* pour les gardes suisses et autres. On s'explique que le président de Brosses se plaigne du peu d'attention que l'on peut donner aux tableaux rassemblés dans ce palais de Turin, à cause du froid polaire des appartements royaux, lorsque les comptes mentionnent que seize bûches seulement étaient journellement assignées à chaque salle, quelque vaste qu'elle fût.

Le mémoire du marchand de bois figure pour 4.800 francs dans un budget seigneurial qui montait à 400.000 francs sous Louis XVI ; c'était 1,20 pour 100 du total. Le chauffage représentait 3 pour 100 chez un bourgeois de Paris, qui dépensait entre 1840 et 1866 30.000 francs par an. Il absorbait 6 pour 100 du salaire dans un ménage ouvrier d'il y a douze ans.

Au contraire, la part faite à l'ameublement augmente à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des fortunes ; elle est sans limites pour ceux qui ambitionnent les toiles de maître et les objets d'art authentiques. C'est une émulation toute moderne qui met aux prises les innombrables richissimes de l'univers pour la possession de meubles, de tapisseries, de tableaux, qu'obtenait pour peu de chose le petit groupe des amateurs d'autrefois. Qu'il s'agît des honoraires, dont j'ai naguère écrit l'histoire [1], payés aux peintres et sculpteurs *de leur vivant*, ou des prix atteints par les œuvres de ces artistes après leur mort [2], on constate qu'un seul tableau se vend de nos jours

(1) Voyez le tome V, chap. VI, de cet ouvrage.

(2) Voyez, pour ces prix, *L'Histoire des Peintres* et *La Curiosité de* Charles

plus cher souvent qu'une galerie tout entière, il y a deux cents ans.

Parmi les toiles que possède notre musée du Louvre, le *Saint Jean-Baptiste,* de Léonard de Vinci, avait été payé sous Louis XIV par Jabach 3.500 francs (de 1913), le *Christ au tombeau,* de Titien, 6.000, *Titien et sa maîtresse,* du même, 5.000. A la même époque, pour un Raphaël, 18.000 francs étaient un chiffre très honorable ; *Saint Georges et le Dragon,* de ce maître, depuis au musée de l'Ermitage de Petrograd, n'atteignit alors que 7.500 francs ; deux portraits d'Albert Dürer étaient cédés pour 5.000 francs.

Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, les maîtres hollandais oscillent entre 1.400 francs pour les *Joueurs de trictrac,* par van Ostade, et 400 francs pour une *Tabagie* de Téniers. De Watteau, *Fatigues et délassements de la guerre* font 2.000 francs ; des *Enfants,* du même, restent à 150 francs. Les portraits de Largillière varient de 1.000 francs à 300. L'on savait pourtant, dès Louis XV, organiser les enchères et rédiger les catalogues-réclames, dans l'un desquels mérite d'être signalé « le bouclier de Scipion l'Africain(?), trouvé en 1154 dans des fouilles ».

L'une des plus fameuses ventes fut celle de Crozat (1750), fils du trésorier des Etats de Languedoc et père de la duchesse de Choiseul ; le goût des tableaux s'était répandu, la richesse avait augmenté, les prix s'en ressentirent : une *Sainte Cécile* de Rubens fut poussée jusqu'à 25.000 francs, *Vénus et Adonis* de Titien, 11.500, un *Saint Jean* de Murillo, 7.500, même prix pour *Renaud et Armide* de Van Dyck ; il est vrai que Paul Véronèse et Léonard de Vinci restent au-dessous de 5.000 et deux Rembrandt, ensemble, à 2.800.

BLANC; *Financiers amateurs d'art aux* XVI[e], XVII[e] *et* XVIII[e] *siècles,* par VICTOR DE SWARTE; *Dictionnaire des Ventes d'art, faites en France et à l'étranger, pendant les* XVIII[e] *et* XIX[e] *siècles* (Colliaux, éd.).

Moins prisés furent les 19.000 dessins qui faisaient partie de cette collection : ils produisirent seulement 92.000 francs. On les vendait par lots de 10, de 20, de 50, comme les bouteilles d'une cave ; parmi eux 10 de Michel-Ange firent 18 francs, 10 de Raphaël 86 francs : l'un de ces derniers, au XIX siècle, fut payé 10.000 francs à la vente du roi de Hollande. Sur 12 dessins de Jules Romain, adjugés alors 25 francs, 5 furent revendus 5.000 francs cent ans plus tard. Les prix paraissent analogues sous Louis XVI, puisqu'à la vente du fermier-général Randon de Boisset (1777), la plus importante du siècle par le total obtenu — 2.600.000 francs — 141 tableaux de l'Ecole des Pays-Bas, dont la plupart sont au Louvre, dus aux pinceaux de Rembrandt, van Dick, Rubens, Wouvermans, Terburg, etc., se vendirent ensemble 1.300.000 francs, et ce furent les plus chers ; 73 tableaux de l'Ecole française, Fragonard, Greuze, Carle Van Loo, Lebrun, Lesueur, ne firent que 390.000 francs.

Si les tableaux, comme les œuvres d'art et, généralement, les accessoires luxueux du mobilier, ont enchéri dans une proportion vingt fois plus forte que les meubles utiles ou nécessaires à l'habitation, que nous venons de passer en revue, cela tient à ce que le XIX^e siècle, où s'est fondée l'égalité dans les codes, a vu croître l'inégalité dans les fortunes ; que notre démocratie, passionnée pour le nivellement politique, s'est vue contrainte, par ses intérêts, d'élever dans son sein des altesses économiques plus éminentes que toutes celles des monarchies abolies. De sorte que ces richissimes contemporains, étant bien plus riches et surtout bien plus nombreux que ceux d'autrefois, se sont disputé des objets qui, pour beaucoup d'entre eux, ont surtout une valeur de *rareté*.

Mais ce qui prouve que cette hyper-opulence de quelques-uns n'a pas été acquise aux dépens de la masse, c'est que les meubles usuels *ont augmenté, en quantité et qualité, trois ou*

*quatre fois plus peut-être qu'il n'ont enchéri.* Or, la cherté retentissante de quelques belles choses *ne chiffre guère*, comparée à la commodité inaperçue d'innombrables et modestes foyers.

# CONCLUSION.

## DU SUPERFLU AU NÉCESSAIRE.

Le « nécessaire » : presque rien; le « superflu » à peu près tout. — Tel travailleur manuel gagne en une heure ce qu'un autre ne gagne pas en une journéee. — La civilisation consiste à créer du « superflu » et à le qualifier « nécessaire ». — Notre siècle où l'universalité des citoyens ont acquis tant de superfluités est aussi celui où se sont édifiées les plus grandes fortunes. — Le pays où ces grosses fortunes sont les plus nombreuses (Etats-Unis) est celui où l'ouvrier a le plus de superflu. — Bénéfice du patron tout à fait indépendant du salaire. — Qui règle le gain des producteurs. — Lorsque Robinson rencontre Vendredi, le socialisme commence. — Comment il s'est trouvé des consommateurs pour des productions décuplées. — Du « chômage », loisir forcé, au « loisir », chômage volontaire. — *Embourgeoisement* futur de l'immense majorité des prolétaires par l'accroissement du capital démocratisé.

Qu'est-ce que le « nécessaire » ? Presque rien. Et qu'est-ce donc que le « superflu » ? A peu près tout. La définition du dictionnaire, qui appelle *nécessaire* « tout ce qui est essentiel pour les besoins de la vie », et *superflu* « ce qui est au delà du nécessaire » ne signifie économiquement rien du tout ; parce que le dictionnaire ne se charge pas de nous dire « ce qui est essentiel pour les besoins de la vie ».

Au vrai, les besoins de la vie ne varient pas seulement suivant les temps et les lieux, depuis l'homme des cavernes jusqu'à l'homme des bars et depuis le pagne de la négresse jusqu'aux derniers modèles de la rue de la Paix. Ces besoins ne diffèrent pas entre nos concitoyens, suivant ce que certains persistent à appeler les « classes » sociales, au vrai suivant les profits de ces soi-disant classes, puisque la « classe » des travailleurs intellectuels est présentement moins favorisée, pécuniairement, que celle des travailleurs manuels. Parmi ces travailleurs purement manuels, il y a un abîme entre les budgets et *par suite* entre les besoins, de l'un à l'autre ; souvent l'un gagne en une heure ce que l'autre gagne en une journée et, même

avec des salaires identiques, la paye qui fait vivre dans l'aisance le célibataire permet à peine au chef d'une nombreuse famille de donner du pain à tous ses enfants.

Car il est tout à fait faux de dire, comme le croient encore les personnes qui n'ont jamais regardé la vie autour d'elles, que le prix du travail se proportionne toujours aux besoins de l'ouvrier. C'est exactement le contraire : ce sont les « besoins » qui se proportionnent aux salaires ; le « nécessaire » se comprime ou se dilate presque indéfiniment ; les « besoins » augmentent dans la prospérité, avec la faculté de les satisfaire ; ou se réduisent dans la détresse, quand la destinée nous contraint, suivant la formule cruelle, à « vivre de privations ».

Créer du « superflu » et le qualifier « nécessaire », faire passer de la première catégorie dans la seconde le plus possible de besoins et de jouissances, fut, depuis les temps préhistoriques, le but de toutes les civilisations. Seulement, la plupart n'avait opéré qu'au profit d'une poignée d'hommes. Les mœurs s'étaient adoucies ; la loi, en muselant la force, avait procuré la dose moyenne de justice que les sociétés peuvent se flatter d'obtenir. C'étaient là des biens d'ordre politique ; dans le domaine de la vie matérielle, la vie s'était embellie de cent inventions correspondant à de multiples progrès ; mais on n'avait pas trouvé le moyen de faire profiter de ces progrès onéreux *l'universalité* des *citoyens* qui n'avaient pas le moyen de les payer.

Une grande dame ne risquait plus, au milieu du XVIII^e^ siècle, de périr comme une reine de France du XIII^e^, Isabelle, femme de Philippe le Hardi, qui, enceinte de six mois et voyageant à cheval selon l'usage du temps, fit une chute en traversant une rivière à gué, dit le chroniqueur, « se rompit toute » (1271). A la fin de l'ancien régime, le confort de la locomotion

mettait les riches à l'abri de pareils accidents ; mais, si le personnage opulent du règne de Louis XV pouvait courir la poste dans sa « dormeuse » suspendue par un système de rouleaux et de cordes, avec « toutes les commodités d'un malade dans sa chambre », les gens du peuple effectuaient des trajets de quatre ou cinq jours, « liés sur l'impériale » de la diligence, faute de place dans l'intérieur, ou accroupis dans le panier entre les roues.

Comme le luxe demeurait l'apanage d'un groupe, il semblait que la masse fît les frais de cette concentration des richesses aux mains de quelques privilégiés et J-J.-Rousseau, dans son « Discours sur l'Inégalité », écrivait : « Il est manifestement contre la loi de nature... que quelques gens regorgent de *superfluités* tandis que la multitude affamée manque du *nécessaire* ».

Si Jean-Jacques ressuscitait, il pourrait se convaincre que le « superflu » des uns n'est pas fait du « nécessaire » des autres, en voyant que ce qu'on appelait superflu de son temps, s'appelle aujourd'hui nécessaire ; parce que beaucoup de « luxes » du XVIII[e] siècle, et aussi beaucoup de « luxes » nouveaux, ignorés de nos aïeux les plus riches d'il y a cent ans, ont été créés et mis à la disposition de tout le monde. Et ce qui prouverait à Rousseau combien il se trompait, en opposant le « superflu » au « nécessaire », c'est que notre temps, où les plus modestes citoyens ont acquis tant de « superfluités » d'hier, *est aussi celui où* quelques-uns ont édifié des fortunes beaucoup plus grandes qu'il n'y en avait jamais eu dans le passé.

Cette constatation ainsi faite *dans le temps*, en comparant le même pays à deux siècles d'intervalle, il la pourrait faire aussi *dans l'espace*, en parcourant aujourd'hui l'univers pour comparer les diverses nations : en se transportant de l'autre côté de l'Atlantique, il verrait que les Etats-Unis d'Amérique,

où les grosses fortunes sont plus nombreuses encore et atteignent des chiffres bien plus élevés que dans notre vieille Europe, sont aussi le pays où l'ouvrier est le plus à son aise et regarde comme *nécessaire* à sa vie — à son *standard of life* — ce qui continue ailleurs à passer pour *superflu*.

Et après avoir vu, dans le nouveau continent, ce que le libre individualisme a su faire, Jean-Jacques ne manquerait pas sans doute l'occasion de s'offrir en Russie bolchéviste le spectacle instructif de la contre-épreuve : la rapidité incroyable avec laquelle le communisme, despotique et raisonné, qui se flattait de métamorphoser le *superflu* arraché à quelques-uns en *nécessaire* distribué à tous, arrive à créer la misère universelle et à replonger un grand peuple dans la barbarie.

Du moujick moscovite, qui manque de bottes et souvent de pain, à l'ouvrier américain, vêtu en gentleman et maintes fois propriétaire de l'automobile dans laquelle il se rend à son travail, il n'y a pas seulement toute la distance de la servitude à la liberté et de l'apathie à l'effort ; le climat, la richesse du sol et, plus encore, du sous-sol, l'abondance ou la rareté des bras, placent les travailleurs de tous les pays et de tous les temps dans les milieux différents qui les favorisent ou les entravent. En France, à l'issue de la guerre de Cent ans (1470), les salaires ont été, pendant un tiers de siècle, le double de ce qu'ils étaient sous Napoléon Ier ou sous Charles X. Pendant notre dernière guerre, l'ouvrière qui s'offrit un moment des poulardes ou des pâtisseries, des bas de soie et des fourrures, n'avait pas plus de mérite ou d'habileté professionnelle que ses devancières de 1913 ; mais son travail avait soudain enchéri plus que les marchandises contre lesquelles il s'échangeait.

Si les ouvriers se rendaient bien compte du mécanisme des prix du travail, ils sauraient que les salaires sortent de leurs propres poches, que ce ne sont pas du tout les « patrons » qui

les paient. Les patrons ont seulement « l'air de les payer ». L'argent qui sort aujourd'hui de leurs caisses y est hier entré par la vente de l'objet manufacturé avant-hier. Le prix de cet objet comprenait la *matière* dite « première », laquelle était aussi du *salaire accumulé*, puisque, « travaillée » déjà par dix corps d'état, elle se trouvait grossie de leurs salaires successifs. Combien, dans le costume du tailleur, représente la laine brute d'Argentine ou d'Australie ?

Mais, dira-t-on, à chaque passage d'une main à l'autre, la marchandise n'augmente pas seulement du salaire payé à l'ouvrier ; elle est majorée d'un prélèvement fait pour solder les « frais généraux », c'est-à-dire les salaires des commis qui manutentionnent l'objet, des maçons et mécaniciens qui ont construit l'usine et les machines par lesquelles l'usine marche, des mineurs qui ont extrait le charbon pour les chaudières, des cheminots qui l'ont transporté, etc. De sorte que les « frais généraux », eux aussi, ne sont que des salaires encore, un bloc de salaires cristallisés, incorporés à l'outillage et à la bâtisse, puis remboursés par le patron et constituant ce qu'on appelle son « capital ».

Quant à la *différence* que l'entrepreneur de travail se ménage entre le total de tous ces salaires, directs ou indirects, et le prix qu'il vend sa marchandise, ce « bénéfice », quand il existe (?) *est tout à fait indépendant du salaire.* Non pas qu'une industrie puisse marcher longtemps à perte ; mais tantôt elle prospère avec des salaires très haut, tantôt elle périclite avec des salaires très bas. La baisse des salaires n'augmente pas le bénéfice du patron ; *la hausse des salaires ne le diminue pas* ; elle le fait parfois augmenter, on vient de le voir depuis la guerre. Le gain des patrons est réglé par les patrons, c'est-à-dire par leur concurrence entre eux ; et le gain des ouvriers est réglé par les ouvriers entre eux, c'est-à-dire par l'offre de la main-d'œuvre.

Mais — ouvriers et patrons pris en bloc — le gain des producteurs est réglé en dehors d'eux et malgré eux, soumis qu'il est à la demande des consommateurs que la baisse des prix attire et que la hausse éloigne. Et, comme sur cent consommateurs il y a quatre-vingt-dix « ouvriers », puisque les travailleurs forment la quasi-totalité de la nation, ce sont eux qui règlent, comme consommateurs, le prix de tout ce qu'ils offrent, comme producteurs, sauf pour quelques marchandises de luxe, qui ne chiffrent pas. Tel est le mécanisme des prix.

Pour améliorer le sort de cette masse laborieuse, pour que le superflu d'hier devînt le nécessaire d'aujourd'hui, il n'était pas d'autre méthode que d'acheter le travail *plus cher* et de lui vendre *meilleur marché* les produits mêmes de ce travail. Et comment réaliser ce miracle ?

En réglant avec justice la « répartition » des richesses, répondirent au XIX^e^ siècle les élèves des théoriciens du XVIII^e^, qui crurent ingénument rajeunir des pratiques vieilles comme le monde en les baptisant de *noms nouveaux :* socialisme, collectivisme, communisme, remontent en effet à l'origine des temps. Lorsque, dans son île déserte, Robinson rencontre Vendredi, le socialisme commence : je veux dire qu'aussitôt que plusieurs créatures humaines se rapprochent et s'unissent, elles sont immédiatement obligées, pour vivre en commun, d'abdiquer en faveur de la communauté une partie de leur indépendance, — de là les codes, — de lui consacrer une partie de leur travail, de leur avoir : — de là l'impôt.

Et puisqu'il ne saurait exister aucune société organisée qui n'exige de ses membres l'abandon d'une part d'eux-mêmes, puisque tous les Etats passés, présents et futurs sont plus ou moins « socialistes », « communistes », « collectivistes », la question est tout simplement de savoir jusqu'à quel point et sous quelle forme il convient de l'être pour le grand bien des individus. Pure affaire de dosage et d'opportunité, ces idées,

à tournure moderne mais fort antiques, ont préoccupé sans cesse nos aïeux, indépendamment de tous les régimes politiques.

L'histoire serait longue des expériences multiples qu'ils ont tentées ou subies ; les réglementations en ce domaine furent infinies, minutieuses, draconiennes parfois, vaines toujours, si elles entraient en lutte contre la force des choses.

Aujourd'hui, les Soviets russes, par la plume des « commissaires du peuple » Lénine et Trotsky, se flattent, *disent-ils*, « lorsqu'ils auront atteint un niveau plus élevé du développement socialiste, de pouvoir diriger toutes les entreprises d'un centre unique, en distribuant rationnellement entre elles les forces et ressources nécessaires selon un plan national préalablement établi » ; ce texte, sans qu'ils s'en doutent peut-être, émet exactement la même pensée naïve de régler la production qu'avaient les Coutumiers du moyen âge, les édits de nos rois, les statuts de métier et les règlements communaux de jadis, qui s'étendaient copieusement sur les obligations et la discipline imposées à l'industrie, au commerce et à l'agriculture de leur temps. Heureusement pour nos pères, ceux-ci opéraient plus doucement, et le droit de propriété se fortifiait malgré tout de siècle en siècle avec la civilisation.

S'il est vrai que l'on ne saura jamais laquelle de la production ou de la consommation provoque et conditionne l'autre, il n'est pas moins vrai qu'énoncer, il y a cent ans, qu'il fût possible de produire cinq ou dix fois plus et de trouver des consommateurs pour des productions cinq ou dix fois accrues, eût semblé pure folie. C'est pourtant ce qu'a su faire la science, sur un terrain où les révolutions politiques et sociales n'ont ni influence ni accès ; mais où l'intérêt personnel, ce levier nécessaire de l'effort humain, a secondé et mis en œuvre les découvertes scientifiques sous le régime fécond de la liberté : chaque travailleur, produisant beaucoup plus et

offrant par suite à tous les autres ses produits meilleur marché, tout en gagnant lui-même davantage.

C'est ainsi que, pour notre contemporain, bien des « superflus » d'autrefois sont devenus du « nécessaire », à commencer par le « loisir », — ce repos volontaire, — tout l'opposé du repos forcé qui s'appelle « chômage ». Au XVII^e siècle le *Savetier*, dans la fable de La Fontaine, s'en plaignait en des vers que chacun sait par cœur :

> le mal est que toujours,
> Et sans cela nos gains seraient assez honnêtes,
> Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
> *Qu'il faut chômer. On nous ruine en fêtes,*
> L'une fait tort à l'autre, et monsieur le Curé
> De quelque nouveau saint charge toujours son prône...

Survint la Révolution de 1789, qui libéra le travailleur de ces 160 jours par an de chômage légal et obligatoire. Le législateur moderne se trouve copier « monsieur le Curé » de l'ancien régime, avec des résultats aussi fâcheux, lorsqu'il prétend imposer au travailleur, pour l'enrichir, un abrègement de la journée qui ne peut, au contraire, être que le fruit de l'aisance due à une production plus abondante.

Un autre fruit de cet accroissement de la production sera, dans un avenir plus ou moins court, l'*embourgeoisement* de l'immense majorité des « prolétaires » par leur accession au capitalisme. Car le capital, qui s'est fort multiplié depuis cent ans, est appelé, — loin de disparaître comme le croient quelques « communistes », — à grandir encore bien davantage en se démocratisant. Et n'allez pas croire que la possession, par le plus grand nombre des ouvriers, de valeurs et de revenus mobiliers aura pour conséquence un moindre rendement du travail national. Il existe dès aujourd'hui des individus, des familles innombrables, — petite bourgeoisie urbaine, petite propriété rurale, — dont la besogne est rémunérée par un salaire d'appoint, gages ou profits, honoraires ou

traitements, et l'on ne voit pas qu'elles soient pour cela moins laborieuses. Seulement, le jour où la masse du peuple est « propriétaire », elle a vraiment acquis l'un des « superflus » les plus nécessaires à l'existence : la sécurité du lendemain.

Rien de tout cela ne se fera par décret, ni par grands sauts ni à grand bruit ; mais les transformations du monde futur seront, comme celles du siècle dernier, insensibles et silencieuses. J'ai tenté, au cours de ces études d'histoire sociale, de mesurer la marche du progrès, si différent suivant les domaines, suivant les besoins divers de l'humanité : le jour où les découvertes de la science auraient réalisé pour le logement l'équivalent de ce qu'elles ont obtenu pour la nourriture, ou, mieux encore, pour le vêtement, et par-dessus tout pour l'éclairage, vingt fois plus grand bien que deux fois moins cher, les mortels favorisés travailleront beaucoup moins tout en consommant beaucoup plus de tout. Mais peut-être ne consommeront-ils pas plus de joie, parce que l'éternelle inégalité imaginera de nouveaux luxes pour se manifester par des « superflus » nouveaux.

## TABLEAU XXVIII

# PAPIERS ET LIVRES

## PARCHEMINS ET VÉLINS

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de la pièce |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cibrario, II, 297 ... | douz. | 8 s. 2 d. | 8 16 | Parchemins. | Savoie. | 1279 | 0 68 |
| J. Richard, 331 .... | chaque | 3 d | | Parchemins. | Artois. | 1299 | 0 20 |
| Dupré S[t] Maur, p. 199 | pièce | 10 d. | | Parchemin (1[re] qual.) (chevrotin ou vélin) | Poitiers | 1307 | 0 55 |
| *Idem* ............ | pièce | 6 d. | | *Idem* (commune) | *Idem.* | 1307 | 0 33 |
| H. S[t] Jacques, L. 73 | pièce | 7 ½ d. | | Peau de parchemin. | Paris. | 1319 | 0 41 |
| B. 3245 .......... | pièce | 5 d. | | Parchemin. | Brou (E.-et-Loir) | 1326 | 0 25 |
| Dupré S[t]-Maur, 212.. | pièce | 1 s. 4 d. | | Peau de parchemin. | Paris. | 1359 | 0 48 |
| Delav. Le Roux I, 64 | 2 douz. | 1 écu 8 s. | 10 90 | Parchemin. | Tours. | 1349 | 0 45 |
| Nord, B. 3247 ..... | pièce | 10 d. | | *Idem.* | Nogent. | 1352 | 0 30 |
| Delav. Le Roux, II, 33 | 14 p. | 17 s. 6 | 7 78 | Parchemin. | Tours. | 1368 | 0 55 |
| Beaurepaire, 384 ... | gde file | 1 s. 3 d. | | Parchemin. | Caen. | 1378 | 0 55 |
| Labroue, p. 36 ..... | pièce | 13 d. | | Parchemin. | Bergerac. | 1380 | 0 48 |
| Douet d'Arcq, H. 64. | douz. | 17 s. 6 d. | 7 78 | Parchemin. | Paris. | 1380 | 0 64 |
| M. Dijon, 1858, 260. | pièce | 15 d. | | Parchemin. | Arras. | 1384 | 0 56 |
| M. Dijon, 1858, 290. | pièce | 1 s. 1 d. | | Parchemin. | Dijon. | 1385 | 0 47 |
| Beaurepaire, 384... | douz. | 12 s. | 4 49 | Parchemin. | Caen. | 1392 | 0 37 |
| Nord, B. 3330...... | pièce | 15 d. | | Parchemin. | Flandres. | 1402 | 0 46 |
| Pyr.-Orient., B. 180.. | douz. | 11 s. bar. | 6 71 | Parch. de chevreau. | Perpignan. Roussillon. | 1403 | 0 56 |
| Beaurepaire, 384 ... | 12 files | 10 s. | 3 42 | Parchemin. | Bayeux. | 1413 | 0 28 |
| A. Hôtel-Dieu, LCCCXXXIV, 1438. | botte | 36 s. | 12 32 | Parchemin, vélin. | Paris. | 1416 | 0 51 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANC de la pièce |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| C. Le Mans, 1839, I, 310. | pièce | 1 s. 1 d. | | Parchemin. | Caen. | 1437 | 0 34 |
| H. Chartres, I, E. 59. | pièce | 2 s. 3 d. | | *Idem.* | Chartres. | 1445 | 0 73 |
| Orléanais, 1862, 388. | peau | 1 s. 8 d. | | Parchemin. | Orléans. | 1447 | 0 46 |
| Epinal, CC. 11. .... | 92 ffllets | 9 l. 4 s. | 52 34 | Parchemin. | Epinal. | 1455 | 0 57 |
| Douet d'Arcq II., 332. | douz. | 2 l. | 11 38 | Parchemin. | Paris. | 1450 | 0 94 |
| Nantes, CC. 244.... | ens. | 3 s. 9 d. | 1 20 | Deux grandes peaux de parchemin, « pour faire le tonnerre » dans un mystère. | Nantes. | 1457 | 0 60 |
| Pyr. orient. B. 407.. | pièce | 6 s. 9 d. | | Livre parchemin Les *regles de Caton* | Perpignan. Roussillon. | 1459 | 3 |
| Orléanais, 1862, 388. | 12 | 19 s. 4 d, | 5 11 | Parchemin. | Orléans. | 1469 | 0 42 |
| Soc. Pyr. or., 1886, 108. | 12 | 15 s. perp. | 6 97 | Parchemin à faire rôle. | Perpignan. | 1478 | 0 58 |
| S. Charente, 1860, 183 | pièce | 3 s. | | Vélin. | Saintes. | 1500 | 0 69 |
| A. Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 1452. | pièce | 1 s. 4 d. | | Parchemin. | Paris. | 1507 | 0 30 |
| Nantes, CC. 287.... | pièce | 1 s. 8 d. | | *Idem.* | Nantes. | 1517 | 0 31 |
| Nord, B. 2339...... | feuillet | 24 d. fl. | | Parchemin. | Bruxelles. Flandres. | 1527 | 0 42 |
| H. Chartres I, E. 109. | 104 p. | 13 l. 11 s. 10 d. | 53 25 | *Idem.* | Chartres. | 1523 | 0 51 |
| Grenoble, BB. 16... | feuille | 6 s. | | Vélin. | Grenoble. | 1555 | 1 |
| Romorantin, CC. 27. | pièce | 4 s. | | Parchemins. | Romorantin. | 1559 | 0 66 |
| Boulogne, N. 1..... | pièce | 4 s. | | Parchemin. | Boulogne-sur-Mer | 1564 | 0 62 |
| Gard, G. 589....... | 52 p. | 9 l. 6 s. | 28 92 | Parchemin. | Nîmes (Gard) | 1574 | 0 55 |
| Soc. Berry, 1882, 217. | grosse | 21 l. 12 s. | 55 51 | Parchemin . | Issoudun. | 1598 | 0 38 |
| *Idem* .............. | peau | 3 s. | | Parchemin grand et rayé. | *Idem.* | 1598 | 0 38 |
| *Idem* .............. | peau. | 2 s. | | Parchemin non rayé. | *Idem.* | 1598 | 0 25 |
| *Idem* .............. | peau | 1 s. 6 d. | | Parchemin moyen. | *Idem.* | 1598 | 0 18 |
| *Idem* .............. | peau | 1 s. | | Petit parchemin. | *Idem.* | 1598 | 0 12 |
| Gard, G. 592. ....... | 72 flles | 18 l. | 51 84 | Parchemin (pour livres). | Nîmes (Gard) | 1601 | 0 72 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de la feuille |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Eure, G. 1268 ....... | pièce | 4 s. 6 d. | | Parchemin. | St-Victor d'Epine (Eure). | 1620 | 0 46 |
| Gard, H. 619......... | pièce | 3 s. 6 d. | | Parchemin. | Nîmes (Gard). | 1638 | 0 31 |
| Orne, H. 1202......... | cent | 48 l. | 78 24 | Vélins. | Silli (Orne). | 1666 | 0 78 |
| Soissons, 1163....... | feuille | 6 s. 6 d. | | Parchemin. | Soissons. | 1682 | 0 48 |
| Boulogne, 93......... | le carré | 8 s. | | Parchemin. | Boulogne-sur-Mer | 1745 | 0 37 |
| Indre, H. 382....... | feuille | 20 s. | | Parchemin. | Notre-Dame de-la-Prée (Indre) | 1788 | 0 90 |

# PRIX DES PAPIERS DE TOUTES SORTES

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS des cent feuilles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| H. Marseille, ✠, E. 3 | cahier | 6 flles | 1 s. | 0 61 | Papier. | Marseille. | 1331 | 10 16 |
| Aube, G. 2326 ...... | rame | 500 flles | 64 s. | 39 15 | Papier. | Châlon-s.-S. | 1342 | 7 83 |
| H. Marseille, III, E. A | main | | 11 gros | 3 59 | *Idem.* | Marseille. | 1352 | 14 36 |
| Pyr.-Orient. B. 113.. | rame | | 1 l. 7 s. | 17 | Papier *lombart* à faire des registres. | Roussillon Perpignan. | 1355 | 3 40 |
| Dupré St-Maur, 212 | main | 25 flles | 8 s. | 2 90 | Papier. | Paris. | 1359 | 11 60 |
| Nord, B. 3252........ | cahier | 6 flles | 2 s. 6 d. | 0 90 | *Idem.* | [Clermont] (Meuse). | 1359 | 15 |
| Delar. Le Roulx, I, 226. | 12 mains | 300 flles | 3 écus | 24 | Papier (à écrire). | Tours. | 1361 | 8 |
| Compte Trés. Jean-le-Bon. | main | 25 flles | *10 d. sterl.* | *2 40* | *Papier à la gd'forme.* | *Angleterre.* | 1361 | 9 60 |
| Cibrario, II, 305..... | cahier | 6 flles | *9 s. Venise* | *1 56* | *Papier à lettres.* | *Venise (Ital.)* | *1366* | *26* |
| Orléanais, 1862, 402 | | | 7 l. 10 s. | 13 35 | Livre à écrire. | Orléans. | 1368 | [13-35 |
| Cibrario, II, 308 ... | cahier | 6 flles | 2 ½ d. | 0 09 | Papier royal (très petit format). | Savoie. | 1374 | 1 50 |
| Hanauer, II, 591 ... | rame | 500 flles | | 19 80 | Papier. | Strasbourg. | 1376-1400 | 3 96 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS des cent feuilles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Beaurepaire, 384 ... | main | 25 flles | 2 s. 6 d. | 1 01 | Papier. | Montivilliers (Seine-Inf.). | 1378 | 4 04 |
| Delar. Le Roulx, II, 240. | 9 m. ½ | 237 flles | 15 s. 10 d. | 7 04 | Papier. | Tours. | 1379 | 2 97 |
| Douet d'Arc, H. 97 . | main | 25 flles | 3 s. 2 d. | 1 40 | Papier à écrire (petit format). | Paris. | 1380 | 5 60 |
| *Idem*.............. | main | 25 flles | 1 s. 10 ½ d, | 0 81 | *Idem.* | *Idem.* | 1380 | 3 24 |
| Cibrario, II, 310 ... | cahier g. form. | 6 flles | 4 s. Sav. | 3 59 | Papier *(pour fenêtr.)* servant de vitres. | Savoie. | 1380 | [59] |
| *Idem*.............. | cahier | 6 flles | 16 d. | 1 19 | Papier de Pignerol. | Savoie. | 1380 | 19 |
| Cibrario, II, 311 ... | rame | 500 flles | 16 d. | 14 38 | Papier. | Savoie. | 1381 | 2 87 |
| M. Dijon, 1858, 263 | cahier | 6 flles | 2 s. 6 d. | 1 18 | Papier (à lettres). | Beauté, près Paris. | 1384 | 19 |
| *Idem* ............. | main | 25 flles | 20 d. | 0 70 | Papier à lettres. | Rouvres. (Bourgogne). | 1385 | 2 80 |
| Orléanais, 1862, 401 | main | 25 flles | 1 s. 8 d. | 0 61 | Papier. | Orléans. | 1391 | 2 44 |
| Coston, 1, 384...... | feuille | | 2 d. | | Papier à lettres. | Montélimar (Dauphiné). | 1392 | 6 |
| H. Mézières, E. 12 . | main | 25 flles | 20 d. | 0 61 | Papier à comptes. | Mézières. | 1392 | 2 44 |
| Beaurepaire, 384 ... | main | 25 flles | 2 s. | 0 75 | Papier. | Rouen. | 1396 | 3 |
| Loiret, A. 1998..... | main | 25 flles | 20 d. | 0 67 | Papier. | Orléans. | 1397 | 2 68 |
| Hanauer, II, 591 ... | rame | | | 7 87 | Papier. | Strasbourg. | 1401-1425 | 1 56 |
| *Idem* ............. | main | | | 0 56 | *Idem.* | *Idem.* | *Id.* | 2 24 |
| Douet d'Arcq H. 160 | main | | 2 s. 1 d. | 0 81 | *Idem.* | Paris. | 1401 | 3 24 |
| *Idem* ......... 170 | main | | 3 s. 2 d. | 1 19 | Papier à lettres. | *Idem.* | 1401 | 4 76 |
| Aube, G. 417 ...... | rame | | 28 s. 4 d. | 6 81 | Papier. | Saint-Lyé près Troyes. | 1404 | 1 37 |
| Loiret A. 1972 ..... | main | | 2 s. | 0 75 | Papier pr registres | Orléans. | 1404 | 3 |
| H. Soissons, 330.... | main | | 16 d. | 0 45 | Papier. | Soissons. | 1411 | 1 80 |
| H. Soissons, 335 ... | main | | 15 d. | 0 42 | Papier. | Soissons. | 1414 | 1 68 |
| Orléanais, 1862, 401 | main | | 2 s. 1 d. | 0 70 | Papier | Orléans. | 1419 | 2 80 |
| Douet d'Arcq. H. 287 | rame | | 20 s. | 6 85 | Papier. | Paris. | 1421 | 1 37 |
| Beaurepaire, 384 ... | main | | 20 d. | 0 50 | Papier. | Montivilliers (Seine-Inf.). | 1421 | 2 |
| Orléanais, 1862, 401 | main | | 2 s. 6 d. | 0 85 | Papier. | Orléans. | 1425 | 3 40 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS des cent feuilles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| H. Soissons, 337 ... | main | | 16 d. | 0 43 | Papier. | Soissons. | 1426 | 1 72 |
| Orléanais, 1862, 401 | rame | | 1 l. 5 s. | 8 16 | Papier. | Orléans. | 1427 | 1 63 |
| Beaurepaire, 384 ... | main | | 8 s. | 1 63 | Papier. (grand format). | Montivilliers (Seine-Inf.). | 1428 | 6 52 |
| *Idem*.............. | main | | 2 s. 6 d. | 0 81 | Papier. | *Idem.* | 1428 | 3 24 |
| Orléanais, 1862, 401 | main | | 1 s. 8 d. | 0 53 | Papier. | Orléans. | 1434 | 2 12 |
| B. Corrèze, VII, 244. | rame | | 1 l. 6 s. | 9 60 | Papier. | Brive. | 1437 | 1 92 |
| Eure, G. 133 ...... | main | | 3 s. | 0 97 | Papier. | Evreux. | 1441 | 3 88 |
| Orléanais, 1862, 401 | main | | 1 s. 3 d. | 0 40 | Papier. | Orléans. | 1443 | 1 60 |
| *Idem* ............ | rame | | 1 l. 7 s. 6 d. | 7 82 | Papier à écrire. | Orléans. | 1448 | 1 56 |
| Beaurepaire, 384 ... | main | | 1 s. 6 d. | 0 42 | Papier. | Rouen. | 1449 | 1 68 |
| Hanauer, II, 591 ... | rame | | | 5 73 | Papier. | Strasbourg. | 1451-1475 | 1 14 |
| *Idem* ............ | main | | | 0 36 | Papier. | *Idem.* | *Id.* | 1 44 |
| Guyot, p. 68 et suiv. | rame | | | 2 90 | Papier. | Lorraine. | *Id.* | 0 58 |
| Orléanais, 1862, 401 | main | | 4 s. 2 d. à 1 s. 9 d. | 1 08 à 0 45 | Papier. | Orléans. | 1459 | 3 06 |
| *Idem*.............. | main | | 1 s. 3 d. | 0 32 | Papier. | Orléans. | 1461 | 136 |
| Orléanais, 1862, 401 | main | | 12 s. 6 d. | 3 29 | Papier à faire des comptes. | Orléans. | 1464 | 13 16 |
| Épinal CC. 12 ..... | ½ rame | | 6 gr. 4 d. | | Papier. | Épinal. | 1464 | 0 66 |
| Orléanais, 1862, 401 | rame | | 17 s. 6 d. | 4 61 | Papier. | Orléans. | 1467 | 0 92 |
| *Idem* ............ | main | | 10 d. | 0 22 | Papier. | Orléans. | 1469 | 0 88 |
| *Idem* ............ | rame | | 13 s. 9 d. | 3 61 | Papier. | *Idem.* | 1469 | 0 72 |
| H. Soissons, 358 ... | main | | 12 d. | 0 16 | Papier. | Soissons. | 1476 | 0 64 |
| S. Pyr.-Or., 1886, 108 | main | | 1 s. perp. | 0 46 | Papier (à rôles). | Perpignan. | 1478 | 1 86 |
| H. Marseille, II, E. 3. | 6 mains | | 1 florin | 2 78 | Registre relié. | Marseille. | 1487 | 1 80 |
| Drôme, E. 5984 .... | les 10 | | 9 d. | 0 12 | Papier de compte. | Taubignan (Dauphiné). | 1487 | 1 20 |
| Nantes, CC. 269 ... | main | | 1 s. | 0 23 | Papier d'emballage. | Nantes. | 1491 | 0 92 |
| Hanauer, II, 591 ... | rame | | | 4 13 | Papier. | Strasbourg. | 1501-1525 | 0 82 |
| *Idem* ............ | main | | | 0 26 | Papier. | *Idem.* | *Id.* | 1 04 |
| Orléanais, 1862, 401 | main | | 10 d. | 0 18 | Papier. | Orléans. | 1502 | 0 72 |
| Doubs B. 1558 ..... | rame | | 3 gros | 0 74 | Papier. | Luxeuil (Fche-Comté) | 1503 | 0 15 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS des cent feuilles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Orléanais, 1862, 401 | main | | 1 s. | 0 23 | Papier. | Orléans. | 1506 | 0 92 |
| *Idem* ............ | main | | 10 d. | 0 15 | Papier. | Orléans. | 1514 | 0 60 |
| Henne, V. 300 ..... | main | | 1 s. 6 d. | 0 31 | Papier à écrire. | Flandres. | 1530 | 1 24 |
| *Idem* ............ | rame | | 15 à 24 s. | 4 01 | Papier à écrire. | *Idem.* | 1530 | 0 80 |
| *Idem* ............ | main | | 11 s. | 2 32 | Papier lombard (pour dessins). | *Idem.* | 1530 | 9 28 |
| *Idem* ............ | rame | | 2 s. 6 d. | 0 52 | Papier gris. | *Idem.* | 1530 | 0 10 |
| Nantes, CC. 295 ... | rame | | 16 s. 6 d. | 3 22 | Papier. | Nantes. | 1535 | 0 65 |
| Dupré Saint-Maur . | main | | 10 d. | 0 15 | Papier. | Env. de Paris | 1536 | 0 60 |
| A. Hôtel-Dieu LCCCXXXIV, 1452. | rame | | 32 s. | 6 27 | Grand papier. | Paris. | 1538 | 1 25 |
| Orléanais, 1862, 401 | rame | | 1 l. 3 s. | 3 84 | Papier. | Orléans. | 1545 | 0 76 |
| *Idem* ............ | main | | 1 s. à 1 l. | 0 16 à 3 34 | Papier. | Orléans. | 1549 | 7 |
| *Idem* ............ | rame | | 2 l. 6 s. | 7 68 | Papier. | *Idem.* | 1549 | 1 55 |
| Hanauer, 11, 591 ... | rame | | | 5 22 | Papier. | Alsace. | 1551-1575 | 1 04 |
| *Idem* ............ | main | | | 0 34 | Papier. | *Idem.* | *Id.* | 1 36 |
| Orléanais, 1862, 402 | rame | | 1 l. | 3 34 | Papier. | Orléans. | 1551 | 0 66 |
| *Idem* ............ | feuille | | 1 s. 3 d. | 0 20 | Grand papier à dessiner. | *Idem.* | 1551 | 20 |
| *Idem* ............ | rame | | 14 s. | 2 33 | Papier | Orléans. | 1553 | 0 46 |
| Drôme, E. 5440 .... | main | | 1 s. | 0 16 | Papier. | Dieulefit (Dauphiné). | 1554 | 0 64 |
| Gouberville, p. 211 . | main | | 1 s. | 0 16 | Papier. | Cherbourg. | 1554 | 0 64 |
| Arch. Hosp. Chartres I, E. 114. | g. pap. | 160 flles | 23 s. 4 d. | 3 89 | Registre papier, couvert cuir. | Chartres. | 1555 | [2 43] |
| Gouverville, 211.... | main | | 10 d. | 0 13 | Papier. | Valognes. | 1555 | 0 52 |
| *Idem* ............ | main | | 1 s. 6 d. | 0 24 | Papier gd format. | Cherbourg. | 1556 | 0 96 |
| Gard, G. 586 ...... | rame | | 20 s. | 3 34 | Papier. | Nîmes. | 1556 | 0 67 |
| Boulogne, N. 1 .... | rame | | 60 s. | 9 33 | Papier (pr comptes de la ville). | Boulogne-sur-Mer. | 1564 | 1 86 |
| H. Soissons, 451 ... | main | | 1 s. | 0 15 | Papier. | Soissons. | 1564 | 0 60 |
| H. Soissons, 461 ... | main | | 5 s. | 0 72 | Papier | Soissons | 1575 | 2 88 |
| Nantes, B. B. 13.... | pièce | | 4 l. 15 s. | 13 68 | Reg. rel. cuir hospice | Nantes | 1577 | — |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS des cent feuilles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gard, G. 1091 ..... | main | | 2 s. 6 d. | 0 31 | Papier. | Aiguesmortes (Gard). | 1582 | 1 24 |
| Doubs, B. 572 ..... | 11 rames | 5.500 f. | 18 f. ½ C. | 31 13 | Grand papier. | Dôle (Fr.-Comté). | 1585 | 0 56 |
| Dr. Puech, 536..... | main | | 1 s. 6 d. à 3 s. | 0 18 à 0 38 | Papier. | Nîmes. | 1590 | 1 12 |
| *Idem* ............ | rame | | 28 à 36 s. | 3 60 à 4 62 | Papier. | *Idem.* | 1590 | 0 82 |
| Drôme, E. 5988 ... | 14 mains | 350 flles | 6 flor. D. | 9 25 | Papier. | Taulignan (Dauphiné). | 1591 | 2 64 |
| Vaucluse, B. 1516 .. | rame | | 24 s. | 3 08 | Pap. de la Gde forme | Comtat Venaissin. | 1593 | 0 61 |
| *Idem* ............ | rame | | 18 s. | 2 32 | Papier petit | *Idem.* | 1593 | 0 46 |
| *Idem* ............ | rame | | 40 s. | 5 14 | Papier de Lion-Croix | *Idem.* | 1593 | 1 02 |
| *Idem* ............ | rame | | 50 s. | 6 42 | Papier raisin moyen | *Idem.* | 1593 | 1 28 |
| Doubs, B. 575 ..... | cahier | 6 flles | 5 s. | 0 46 | Papier de Florence. | Besançon. | 1593 | 7 60 |
| *Idem* ............ | cahier | 6 flles | 10 blancs | 0 31 | Papier de Lyon. | *Idem.* | 1593 | 5 10 |
| Dupré Saint-Maur . | main | | 4 s. | 0 51 | Papier. | Env. de Paris. | 1594 | 2 04 |
| Gard, G. 590 ...... | main | | 27 s. | 3 47 | Grand papier. | Nîmes (Gard). | 1594 | 13 88 |
| Nantes, C. C. 141 .. | 4 mains | | 1 écu 15 s | 9 65 | Registre pap. de compte. | Nantes. | 1594 | 9 65 |
| Drôme, E. 5659 ... | main | | 2 s. | 0 25 | Papier. | Chantemerle (Dauphiné). | 1596 | 1 |
| *Idem*, 6764 ........ | main | | 3 s. | 0 38 | Papier. | Portes (Dauphiné). | 1596 | 1 52 |
| Orléanais, 1862, 402. | rame | | 3 l. 2 s. | 7 96 | Papier. | Orléans. | 1596 | 1 58 |
| Doubs, B. 1095 .... | 48 rames | 24.000 f. | 86 francs | 125 | Papier. | Beaume-les-Dames (Fr.-Comté). | 1597 | 0 52 |
| Hanauer, II, 591.... | rame | 480 flles | | 8 01 | Papier. | Alsace. | 1601 à 1625 | 1 66 |
| *Idem*............. | main | 24 flles | | 0 61 | Papier. | *Idem.* | *Id.* | 2 43 |
| Guyot, 68 et suiv.... | rame | 480 flles | | 5 50 | Papier. | Lorraine. | *Id.* | 1 14 |
| H. Gironde, VII, E.9. | main | 24 flles | 10 s. | 1 19 | Papier. | Bordeaux. | 1602 | 4 76 |
| Nevers, CC. 268.... | raisin 10 m. | 240 flles | 8 l. | 19 12 | Registre relié basane | Nevers. | 1612 | 7 96 |
| Drôme, E. 5943.... | main | 24 flles | 1 fl. ½ | 0 17 | Papier. | Salles (Dauphiné). | 1613 | 0 73 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS des cent feuilles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Orléanais, 1862, 402. | rame | 480 flles | 15 l. 5 s. | 31 70 | Papier de compte. | Orléans. | 1616 | 6 60 |
| Arch. Nat. KK. 199. | main | 24 flles | 6 s. | 0 62 | Papier (doré s. tr) | Paris. | 1616 | 2 58 |
| Nevers, CC. 268.... | rame | 480 flles | 1 l. 14 s. | 3 53 | Papier pet. form. | Nevers. | 1616 | 0 73 |
| Corrèze, E. 864..... | rame (pesant le 40e d'une charge) | 480 flles | 14 s. 6 d. | 1 51 | Papier espagnol. | Tulle (Limousin). | 1617 | 0 31 |
| Corrèze, E. 866.... | quint. | 42 k. | 40 s. | 4 10 | Chiffons (pr papier). | Tulle (Limousin). | 1619 | |
| *Idem*, E. 607....... | quint. | 42 k. | 40 s. | 4 10 | *Idem.* | *Idem.* | 1619 | |
| Eure, G. 1268 ..... | main | 24 flles | 2 s. | 0 20 | Papier registre. | St-Victor-d'Epine. (Eure). | 1620 | 0 83 |
| Guyot, 68 et suiv. .. | rame | | | 8 02 | Papier. | Lorraine. | 1626-1650 | 1 67 |
| Gard, H. 619 ...... | main | 24 flles | 2 s. | 0 20 | Papier. | Nîmes (Gard). | 1631 | 0 83 |
| Drôme, E. 4992.... | pièce | — | 10 l. | 20 80 | Registre (pr cadast.). | Vinsobres (Dauphiné). | 1631 | 0 83 |
| H. Soissons, 521.... | main | 24 flles | 4 s. 8 d. | 0 42 | Papier grand format | Soissons. | 1637 | 1 75 |
| Gard, H. 620....... | rame | 480 flles | 2 l. 6 s. | 4 23 | Papier. | Nîmes (Gard). | 1640 | 0 88 |
| Eure-et-Loir, B. 2602 | rame | 480 flles | 1 l. 9 s. | 0 15 | Papier. | Beauce. | 1640 | 0 03 |
| Ar. 13 mars 1640 ... | main | 24 flles | 3 s. | 0 27 | Papier ordinaire. | France. | *Id.* | 1 12 |
| Corrèze, E. 424 .... | main | 24 flles | 20 s. | 1 82 | Papier *pot.* | Tulle (Limousin). | 1644 | 7 58 |
| *Idem* ............ | rame (8 liv.) | 480 flles | 20 l. | 36 40 | Papier *pot.* | *Idem* | 1644 | 7 58 |
| *Idem*, E. 881 ...... | rame | 480 flles | 40 s. | 3 60 | Papier *cardinal.* | *Idem.* | 1645 | 0 75 |
| Orléanais, 1862, 402 | rame | 480 flles | 1 l. 15 s. | 3 18 | Papier. | Orléans. | 1645 | 0 66 |
| Corrèze, E. 431 .... | rame (p. 16 l.) | 480 flles | 2 l. 10 s. | 4 55 | Papier *à la serviette.* | Tulle (Limousin). | 1650 | 0 94 |
| Hanauer, II, 591... | rame | 480 flles | | 6 58 | Papier. | Alsace. | 1651 à 1675 | 1 37 |
| *Idem* ............ | main | 24 flles | | 0 44 | Papier. | *Idem.* | *Id.* | 1 83 |
| Livre Espesses .... | main | 24 flles | 7 à 9 s. | 0 61 | Papier à lettres. | Paris. | 1652 | 2 40 |
| H. Lyon (Char.) B.. 151. | rame | | 6 l. | 9 78 | Papier d'impression | Lyon | 1658 | 1 95 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS des cent feuilles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| H. Marseille, VI, E. 44. | main | | 2 s. | 0 16 | Papier (pour un enfant) | Marseille. | 1656 | 0 64 |
| H. Soissons, 1157 .. | rame | 480 flles | 3 l. 10 s. | 5 70 | Papier à registre | Soissons. | 1662 | 1 18 |
| Corrèze, E. 444 .... | rame (p. 12 l.) | — | 66 s. | 5 36 | Papier *à l'agneau.* | Tulle (Limousin). | 1664 | 1 17 |
| *Idem* ............ | rame (p. 8 l.) | — | 48 s. | 3 91 | Papier jésus (fin). | *Idem.* | 1664 | 0 81 |
| Drôme, E. 5666 ... | main | 24 flles | 3 s. | 0 24 | Grand papier. | Chantemerle (Dauphiné). | 1664 | 1 |
| Orne H. 1203 ..... | rame | 480 flles | 36 s. | 2 92 | Papier petit. | Silli (Orne). | 1671 | 0 60 |
| Corrèze, E. 763 .... | rame (p. 10 l.) | 480 flles | 30 s. | 2 44 | Papier *serviette.* | Tulle (Limousin). | 1674 | 0 50 |
| Guyot, 68 ........ | rame | | | 4 39 | Papier. | Lorraine, | 1676-1700 | 0 91 |
| Aisne, G. 425 ..... | rame | 480 flles | 7 l. | 10 36 | Papier p. impres. du brév. | Paris. | 1692 | 2 15 |
| H. Clermont, IV, E. 10. | main | 24 flles | 3 s. | 0 18 | Papier. | Cl.-Ferrand. | 1723 | 0 72 |
| Indre, H. 90 ...... | main | 24 flles | 4 l. 3 s. | 0 18 | Papier. | *Idem.* | 1723 | 1 52 |
| Indre, H. 92 ....... | main | 24 flles | 5 s. | 0 36 | Papier lombard. | Barzelle (Indre). | 1700 | 1 50 |
| *Idem* ............ | main | 24 flles | 3 s. | 0 22 | Papier ordinaire. | *Idem.* | 1700 | 0 90 |
| *Idem* ............ | main | | 6 s. | 0 44 | Grand papier. | *Idem.* | 1700 | 1 83 |
| Guyot, 68 ........ | rame | 24 flles | | 4 05 | Papier. | Lorraine. | 1701-1725 | 0 84 |
| Hanauer, II, 591 .. | main | 24 flles | | 0 41 | Papier. | Alsace. | 1701-1725 | 1 70 |
| Hanauer, II, 591 .. | rame | 480 flles | | 3 92 | Papier. | Alsace. | 1701 à 1725 | 0 81 |
| H. Soissons, 598 ... | main | — | 4 l. 1 s. | 4 94 | Papier marque (timbré) | Soissons. | 1715 | 20 58 |
| *Idem*, 610......... | main | | 7 s. | 0 42 | Papier gris. | *Idem.* | 1723 | 1 75 |
| *Idem* ............ | main | | 5 s. | 0 30 | Papier ordinaire. | *Idem.* | 1723 | 1 25 |
| *Idem* ............ | rame | 24 flles | 3 s. | 0 18 | Papier commun. | *Idem.* | 1723 | 0 75 |
| *Idem* ............ | main | 24 flles | 2 s. 10 d. | 7 32 | Papier à lettres. | Lorraine. | 1750 | 0 80 |
| Guyot, II, 68 ...... | main | 480 flles | 5 l. 5 s. | 3 87 | Papier. | Barzelle (Indre.) | 1726-1728 | 0 58 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS des cent feuilles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| H. Soissons, 617 ... | main | 480 flles | 4 s. | 4 98 | Papier à lettres. | Soissons. | 1730 | 0 45 |
| *Idem*, ........... | main | | 4 s. | 0 18 | Papier blanc. | *Idem.* | 1730 | 1 03 |
| H. Tournus, 627 ... | cahier | 6 flles | 4 s. | 0 18 | Papier *pot* fin. | Réty (Bourg.) | 1733 | 3 60 |
| H. Soissons, H. 129. | main | | | | Papier brouillard. | Soissons. | 1734 | 0 75 |
| Boulogne, 1605 .... | rame | 480 flles | 3 l. 3 s. | 2 99 | Papier *pot.* | Boul.-s.-Mer | 1734 | 0 62 |
| *Idem* ............ | rame | | 1 l. 18 s. | 0 18 | Papier cloche. | *Idem.* | 1736 | 0 37 |
| Bert-Lacabane, 346. | main | 24 flles | 4 s. | 3 08 | Papier gris ou brouillard. | Brétigny-sur-Orge. | 1736 | 0 75 |
| *Idem*, 347 ........ | rame | 480 flles | 3 l. 5 s. | 1 90 | Papier. | *Idem.* | 1739 | 0 64 |
| Hérault, C. 2674 ... | rame | 480 flles | 2 l. | 6 65 | Papier colberte fine. | Annonay. | 1739 | 0 39 |
| *Idem* ............ | 4 rames | 1920 flle | 7 l. | 3 80 | Papier tellière fine. | *Idem.* | 1744 | 0 34 |
| *Idem* ............ | 6 rames | 2880 flle | 4 l. | 3 80 | Papier fleury in-qu. | *Idem.* | 1744 | 0 13 |
| *Idem* ............ | 6 rames | 2880 flle | 4 l. | 4 75 | Papier pomponne in-quarto. | *Idem.* | 1744 | 0 13 |
| *Idem* ............ | 3 rames | 1440 flle | 5 l. | 3 80 | Papier couronne. | *Idem.* | 1744 | 0 32 |
| *Idem* ............ | 3 rames | 1440 flle | 4 l. | 3 80 | Papier cloche. | *Idem.* | 1744 | 0 26 |
| Guyot, 68 ........ | rame | 480 flles | 4 l. | 4 40 | Papier. | Lorraine. | 1744 | 0 91 |
| Hanauer, II, 391 .. | rame | 24 flles | | 5 25 | Papier. | Alsace. | 1751-1775 | 1 09 |
| *Idem* ............ | main | 24 flles | | 0 26 | Papier. | *Idem.* | 1751 à 1775 | 1 08 |
| H. Soissons, 655 ... | main | 480 flles | 22 s. | 1 04 | Gd papier de compte | Soissons. | 1752 | 1 33 |
| *Idem* ............ | rame | 480 flles | 7 l. | 6 65 | Papier à lettre double de Hollande. | *Idem.* | 1752 | 1 38 |
| *Idem* ............ | rame | 48 flles | 3 l. | 2 85 | Papier brouillard fin. | *Idem.* | 1752 | 0 59 |
| Indre, H. 354 ..... | 2 mains | | 5 s. | 0 23 | Papier commun. | N.-D.-de-la-Prée (Indre). | 1751 | 0 47 |
| *Idem* ............ | main | 24 flles | 4 s. | 0 18 | Gros papier. | *Idem.* | 1751 | 0 75 |
| *Idem* ............ | 12 cah. | 60 flles | 18 s. | 0 85 | Papier à lettres. | *Idem.* | 1751 | 1 41 |
| Calvados, C. 2903 .. | rame | 480 flles | 12 s. à 15 s. | 0 54 à 0 67 | Papier mousse. | Gén. de Caen | 1705 | 0 12 |
| *Idem* ............ | livre | 500 gr. | 4 s. à 6 s. | 0 18 à 0 27 | Papier grand robert. | *Idem.* | 1765 | |
| *Idem* ............ | rame | 480 flles | 20 l. à 25 l. | 18 à 22 50 | Papier grand jésus. | *Idem.* | 1765 | 4 21 |
| *Idem*, C. 2905 ..... | rame | 480 flles | 8 l. | 7 20 | Papier aux Jacobins. | Caen. | 1768 | 1 50 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS des cent feuilles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| H. Soissons, 601 ... | pièce | 96 flles | 4 l. 10 s. | 4 05 | Registre 4 mains papier de compte. | Soissons. | 1768 | 4 22 |
| Beauchet-Filleau ... | main | 480 flles | 2 s. 6 d. | 0 11 | Papier. | Chef-Bout. (D.-Sèvres). | 1771 | 0 02 |
| H. Soissons, 699 ... | rame | 480 flles | 5 l. | 4 50 | Papier gris. | Soissons. | 1775 | 0 93 |
| *Idem* ............ | rame | 480 flles | 3 à 5 l. | 2 70 à 4 50 | Papier à lettre. | Soissons. | 1775 | 0 75 |
| *Idem* ............ | rame | 480 flles | 6 l. | 5 40 | Papier au *pot* fin. | Soissons. | 1775 | 1 12 |
| *Idem* ............ | rame | 480 flles | 10 l. | 9 | Papier couronne. | Soissons. | 1775 | 1 87 |
| *Idem* ............ | rame | 480 flles | 6 l. | 32 40 | Papier grand raisin. | Soissons. | 1775 | 6 75 |
| Guyot, 68 ......... | rame | 480 flles | 36 l. | 11 32 | Papier. | Lorraine. | 1776-1800 | 2 35 |
| H. Soissons, 699 ... | main | 24 flles | 20 s. | 0 90 | Papier g. carré fin. | Soissons. | 1776 | 3 75 |
| *Idem* ............ | main | 24 flles | 12 s. | 0 54 | Papier tellière. | Soissons. | 1776 | 2 25 |
| Cher, H. 356 ....... | main | 480 flles | 45 s. | 2 02 | Papier grand raisin (pour registres). | Bourges. | 1777 | 0 42 |
| Dupré-St-Maur, p. 23. | 3 flles | | 7 l. 6 s. | 6 95 | Papier vert. | Bordeaux. | 1777 | |
| Gard, H. 102 ...... | pièce | | 2 l. 6 s. | 2 07 | Papier peint pour tentures. | Franquevaux (Gard). | 1780 | |
| Corrèze, E. 418 .... | quintal | 48 k 9 | 7 l. 10 s. | 6 75 | [Chiffons (de toile)]. | Limoges. | 1783 | |
| Romorantin, G. G. 75. | pièce | | 16 s. | 0 72 | Registre (pr les baptêmes, enterrem. rel. | Romorantin | 1784 | |
| Bert-Lacabane, 352 . | main | 25 flles | 5 s. | 0 23 | Papier gris. | Brét.-s.-Orge | 1784 | 0 92 |
| *Idem* ............ | main | 25 flles | 10 s. | 0 45 | Papier dauphin. | Brét.-s.-Orge | 1784 | 1 80 |
| *Idem* ............ | main | 25 flles | 5 s. | 0 23 | Papier à lettres. | Brét.-s.-Orge | 1784 | 0 92 |
| *Idem* ............ | main | 25 flles | 5 s. | 0 23 | Papier écolier. | Brét.-s.-Orge | 1784 | 0 92 |
| *Idem* ............ | main | 25 flles | 4 s. | 0 18 | Papier blanchard. | Brét.-s.-Orge | 1784 | 0 72 |
| *Idem* ............ | livre | 500 gr. | 5 s. | 0 23 | Papier. | Brét.-s.-Orge | 1784 | [0 47 le Kg.] |
| Trémoïlle, v siècl., V, 178. | rame | f. min. | 16 l. | 15 20 | Papier à lettres (de Hollande). | Paris. | 1787 | 3 05 |
| *Idem* ............ | rame | f. in-fol. | 32 l. | 30 40 | *Idem.* | Paris. | 1787 | 6 12 |
| *Idem* ............ | main | f. cour. | 10 s. | 0 45 | *Idem.* | Paris. | 1787 | 1 90 |
| *Idem* ............ | rame | f. petit poulet Holland doré | 8 l. | 7 60 | *Idem.* | Paris. | 1707 | 1 52 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS des cent feuilles |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Biollay, 402 ....... | rame | Droits 18 l. 10 s. 480 flles | 120 l. | 108 | Papier d'Auvergne grand aigle. | Paris. | 1790 | 22 50 |
| *Idem* ............ | rame | *Id.* 14 17 | 90 l. | 81 | Colombier. | Paris. | 1790 | 16 87 |
| *Idem* ............ | rame | *Idem* | 50 l. | 45 | Jésus fin. | Paris. | 1790 | 9 37 |
| *Idem* ............ | rame | *Idem* | 40 l. | 36 | Raisin fin. | Paris. | 1790 | 7 50 |
| *Idem* ............ | rame | *Idem.* | 16 l. | 14 40 | Couronne tellière fin. | Paris. | 1790 | 3 |
| *Idem*, 408 ......... | rame 38 liv. | 180 flles | 24 l. | 21 60 | Papier grand raisin. | Côte-d'Or. | 1790 | 4 50 |
| *Idem* ............ | rame 30 liv. | 480 flles | 22 l. 10 s. | 20 25 | Papier grand raisin. | S.-et-Marne. | 1790 | 4 21 |
| *Idem* ............ | rame 30 liv. | 180 flles | 19 l. | 17 10 | Papier grand raisin. | Ile-et-Vil. | 1790 | 3 56 |
| *Idem* ............ | rame 35 liv. | 480 flles | 28 l. | 25 20 | Papier grand raisin. | Gironde. | 1790 | 5 25 |
| *Idem* ............ | cahier | 6 flles | 2 s. 3 d. | 0 10 | Papier à lettre. | Rostrenen. | 1790 | 2 |
| *Idem* ............ | cahier | 6 flles | 2 à 7 s. | 0 20 | Papier à lettre. | Chat.-s.-Ind. | 1790 | 4 |
| *Idem*, 401 ......... | rame 150 liv. | 480 flles | 105 l. | 94 50 | Papier gr. aigle fin. | Loiret. | 1790 | 19 68 |
| *Idem* ............ | rame 110 liv. | 480 flles | 77 l. | 69 30 | Papier g. aig. moyen. | Loiret. | 1790 | 14 43 |
| *Idem* ............ | rame 16 liv. | 500 flles | 8 l. | 7 20 | Papier grand carré (pr impression). | Moyenne en France. | 1790 | 1 44 |
| *Idem* ............ | rame 9 | 480 flles | 4 l. | 3 60 | Papier écolier. | L.-et-Cher. | 1790 | 0 75 |
| *Idem* ............ | rame 11 à 15 | 480 flles | 6 à 10 l. | 7 20 | Papier couronne. | Moyenne. | 1790 | 1 50 |
| *Idem* ............ | rame 13 à 22 | 500 flles | 4 l. à 8 l. 10 s. | 5 62 | Papier écu l'impres. | Moyenne. | 1790 | 1 12 |
| *Idem* ............ | rame 60 | 480 flles | 35 à 48 l. | | Papier Jésus fin. | Calvados. | 1790 | 7 78 |

# PRIX DE L'ENCRE

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes | PRIX en MONNAIE de l'époque | PRIX ACTUEL correspondant | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS du litre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Douet d'Arcq, H. 98 | bouteille | (v. non comp.) 0 l. 75 | 2 s. 6 d. | 1 11 | Encre. | Paris. | 1380 | 1 48 |
| *Idem* ............ | bouteille | (v. com.) | 7 s. 11 d. | 3 52 | Encre. | Paris. | 1380 | 4 69 |
| *Idem*, 160 ........ | bouteille | 0 l. 75 | 6 s. | 1 87 | Encre. | Paris. | 1401 | 2 49 |
| Soc. Pyrénées-Or. 1886, 108 | bouteille | 0 l. 75 | 1 s. perp. | 0 46 | Encre. | Perpignan. | 1478 | 0 61 |
| Gard, H. 322 ...... | ½ once | 13 gr. | 2 s. 6 d. | 0 20 | Cinabro (pr écrire en rouge). | Nîmes (Gard). | 1664 | |
| H. Soissons, 618 ... | bouteille | | 2 s. | 0 28 | Encre (à écrire). | Soissons. | 1730 | 0 40 |
| E. H. Alpes, III, 397. | livre | 392 gr. | 14 s. | 0 63 | Encre. | Gap. | 1765 | |

# PRIX DES ÉCRITOIRES

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | Prix en FRANCS de la pièce |
|---|---|---|---|---|---|
| Labroue, 36 ......... | 2 d. | Encrier plein d'encre. | Bergerac. | 1380 | 0 07 |
| Douet d'Arcq, H. 64 .. | 30 s. | Écritoire garnie de cornets, canifs et lacs de soie. | Paris. | 1380 | 13 35 |
| M. Dijon, 1858, 271.... | 7 s. 6 d. | Écritoire. | Beauté, p. Paris. | 1384 | 3 33 |
| Douet d'Arcq, H. 161 . | 1 l. 8 s. | Écritoire garnie de cornets, canifs, etc. | Paris. | 1401 | 10 46 |
| Beaurepaire, 405 ..... | 25 s. | Écritoire de plomb. | Rouen. | 1439 | 4 89 |
| Douet d'Arcq, H. 332.. | 30 s. | Écritoire garnie. | Paris. | 1450 | 8 55 |
| Gouberville, 211 ...... | 4 s. | Écritoire. | Blois. | 1555 | 0 66 |
| Vaucluse, B. 1506 ..... | 11 s. | Écritoire de bois. | Bollène (Comtat-Ven.) | 1589 | 1 41 |
| Dr. Puech, 536 ....... | 5 à 15 s. | Écritoire. | Nîmes. | 1590 | 1 28 |
| Doubs, B. 574 ........ | 17 gros | Encrier d'étain. | Besançon. | 1591 | 2 37 |
| Orne, H. 1190 ........ | 4 s. | Écrit. et « tranche-plume ». | Silli (Orne). | 1653 | 0 32 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | Prix en FRANCS de la pièce |
|---|---|---|---|---|---|
| H. Tournus, E. 27 .... | 40 s. | Écritoire à pupitre. | Tournus (Bourgogne). | 1671 | 3 20 |
| Savary, I, 324 ........ | 2 s. | Écritoires (en gros). | Paris. | 1673 | 0 16 |
| H. Soissons, 598 ...... | 10 s. | Écritoire. | Soissons. | 1715 | 0 61 |
| Gard, H. 459 ......... | 4 s. | Écritoire de poche. | Villeneuve, près Avignon. | 1750 | 0 66 |
| Bert. Lacabane, 348... | 6 s. | Écritoires. | Brétigny-s.-Orge. | 1775 | 0 27 |
| Bert. Lacabane, 352... | 5 à 12 s. | Écritoires corne et façon de chagrin. | Brétigny-s.-Orge. | 1784 | 0 38 |

# PRIX DE LA CIRE A CACHETER

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS du kilogr. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Cibrario, II, 301 ..... | livre | 2 s. 4 d. | Cire rouge (à cacheter). | Savoie. | 1326 | 2 85 |
| Dupré Saint-Maur ... | livre | 6 s. | Cire verte (à cacheter). | Paris. | 1340 | 7 50 |
| Delav. Le Roulx, I, 227. | livre | 7 s. 6 d. | Cire à cacheter. | Tours. | 1361 | 7 01 |
| Delav. Le Roulx, II, 240. | 5 onces | 2 s. | Cire rouge (à cacheter). | Tours. | 1379 | 5 93 |
| M. Dijon, 1858, 279 .. | livre | 6 s. 8 d. | Cire à cacheter. | Conflans, p. Paris | 1385 | 6 05 |
| A. Hôtel-Dieu L. CCCXXXIV, 1438 . | livre | 4 s. | Cire à cacheter. | Paris. | 1428 | 2 65 |
| Orléanais, 1862, 400 . | once | 2 d. | Cire gommée. | Orléans. | 1469 | 1 33 |
| Boulogne, n° 1 ...... | livre | 9 s. | Cire verte (à cacheter). | Boul.-sur-Mer | 1564 | 2 80 |
| Gard, G. 589 ........ | livre (414 gr.) | 8 s. | Cire à cacheter (verte). | Nîmes (Gard). | 1572 | 2 99 |
| Arch. Nat., A. D. ✠ .. | quintal | 50 l. | Cire (à cacheter). | France. | 1641 | 1 84 |
| Charente, E. 1076.... | ensemble | 40 | | | | |
| Indre, H. 90 ........ | livre | 12 | Colle. | Barzelle. (Indre.) | 1728 | [1 12] |
| H. Soissons, 618 ..... | bâton | 11 | Cire à cachet. d'Espagne | Soissons. | 1730 | 0 52 le bâton |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS du kilogr. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| H. Soissons, 618.... | boîte | 5 | Pains à cacheter. | Soissons. | 1730 | 0 23 le boîte |
| Papiers Saporta .... | | 4 l. 6 s. | Un canon de cire d'Esp. (pr sceller un testam.). | Marseille. | 1707 | [5 25] |
| Boulogne, 295 ...... | bâton | 9 s. | Cire (à cacheter). | Boul.-sur-Mer. | 1769 | 0 40 le bâton |

## PRIX DES PLUMES

| | | | | | | du cent |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Henne, V. 300 ..... | millier | 1 fl. 16 s. | Plumes d'oie. | Flandres. | 1530 | 0 76 |
| Doubs, B. 572 ..... | quarteron | 5 gros | Plumes de Hollande. | Dôle (Fche-Cté). | 1585 | 2 76 |
| Dr Puech, 536 ..... | quarteron | 10 s. | Plumes. | Nîmes. | 1590 | 5 12 |
| Doubs, B. 574 ..... | 300 | 5 l. | Plumes. | Besançon. | 1591 | 2 75 |
| Hanauer, II, 592 ... | cent | | Plumes. | Alsace. | 1628 | 2 32 |
| Bert-Lacabane, 347 . | cent | | Plumes. | Brét. sur Orge. | 1739 | 0 56 |
| Hanauer, II, 592 ... | | | Plumes. | Alsace. | 1743 | 1 80 |
| H. Soissons, 646 .... | cent | | Plumes à écrire (fortes). | Soissons. | 1750 | 1 |
| Arch. H. Soissons, 708 | paquet | 5 s. | Plumes. | Soissons. | 1778 | 1 08 |
| Hanauer, II, 592 ... | cent | 24 s. | Plumes. | Alsace. | 1782 | 4 |
| Biollay, 411 ....... | cent | 1 l. 4 s. à 3 l. 11 s. | Plumes à écrire. | Nantes. | 1790 | 2 13 |

# PRIX DU MATÉRIEL D'IMPRIMERIE

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de la pièce | PRIX en FRANCS du kilogr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A. Bernard, Les Étienne. | | 3.000 l. | Matrices des caractères grecs dits de Franç. 1er. | Genève. | 1619 | 6.240 | |
| Duprat (Imprimerie Nationale) | | 4.300 l. | Poinçons et matrices de caractères arabes, syriaques et persans, achetés par le roi à M. de Brèves. | Paris. | 1627 | 8.914 | |
| Inventaires (notair. paris.). | | 20 à 30 l. | Presse garnie d'une platine de fer ou de cuivre, avec une enchâssure, six gr. et petits timpans, cinq frisquettes, deux encriers et un banc (occasion). | Paris. | 1682 | 30 à 45 fr. | |
| *Idem* ............. | livre | 4 s. 6 d. | Caractères (canon, gros œil) vieux. | Paris. | 1682 | | 0 67 |
| *Idem* ............. | livre | 3 s. | Caractères (italiques de gr. canon). | Paris. | 1682 | | 0 45 |
| *Idem* ............. | livre | 4 s. | Caractères (italiques de gr. parangon). | Paris. | 1682 | | 0 60 |
| *Idem* ............. | livre | 5 s. | Caractères (italiques de pet. parangon). | Paris. | 1682 | | 0 74 |
| *Idem* ............. | livre | 3 à 6 s. | Caractères (gros romain). | Paris | 1682 | | 0 45 à 0 90 |
| *Idem* ............. | livre | 3 à 5 s. | Car. (Cicéron) suiv. usure. | Paris. | 1682 | | |
| *Idem* ............. | livre | 9 s. | Caractères (Nomparcille). | Paris. | 1682 | | 1 35 |
| *Idem* ............. | cent | 12 l. 10 s. | Vieille matière (à fondre). | Paris. | 1682 | | 0 37 |
| *Idem* ............. | livre | 8 s. | Réglets de cuivre. | Paris. | 1682 | | 1 20 |
| *Idem* ............. | 80 livres | 24 l. | Encres et vernis. | Paris. | 1682 | | 0 90 |
| *Idem* ............. | | 2.726 l. | Matériel compl. d'imprim. (d'occasion). | Paris. | 1682 | 4.090 | |
| *Idem* ............. | pièce | de 110 à 120 l. | Presse garnie d'une platine de cuivre, d'un encrier, de ses grands et petits timpans, de huit frisquettes, d'un banc à la laine et de deux ais. | Paris. | 1713 | 171 | |
| *Idem* ............. | livre | 9 s. | Caractères (gros canon romain). | Paris. | 1713 | | 1 35 |
| *Idem* ............. | livre | 8 s. | Caractères (petit canon romain). | Paris. | 1713 | | 1 20 |
| *Idem* ............. | livre | 9 s. | Caractères (italiques de pet. parangon). | Paris. | 1713 | | 1 35 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de la pièce | PRIX en FRANCS du kilogr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Inventaires (not. par.) | livre | 8 s. | Caractères (gros parangon, très vieux). | Paris. | 1713 | | 1 20 |
| *Idem* ............. | livre | 7 s. | Caractères (petit parangon, romain, très vieux). | Paris. | 1713 | | 1 05 |
| *Idem* ............. | livre | 12 s. | Une fonte de St-Augustin, demi-neuf, romain, gr. œil | Paris. | 1713 | | 1 80 |
| *Idem* ............. | livre | 8 s. | Romain gros œil (vieux). | Paris. | 1713 | | 1 20 |
| *Idem* ............. | livre | 15 s. | Cicéro rom. de Hollande. | Paris. | 1713 | | 2 25 |
| *Idem* ............. | livre | 11 s. | Cicéro romain de Hollande (vieux). | Paris. | 1713 | | 1 65 |
| *Idem* ............. | livre | 9 à 14 s. | Petit romain-romain (suivant usure). | Paris. | 1713 | | 1 35 à 2 10 |
| *Idem* ............. | livre | 12 s. | Notes de musique. | Paris. | 1713 | | 1 80 |
| *Idem* ............. | livre | 8 à 12 s. | Caractères grecs (romains ou cicéro). | Paris. | 1713 | | |
| *Idem* ............. | livre | 22 s. | Caractères grecs (pet. texte) | Paris. | 1713 | | |
| *Idem* ............. | livre | 10 à 16 s. | Caractères hébreux et arab. | Paris. | 1713 | | 1 20 à 1 80 |
| *Idem* ............. | livre | 7 à 8 s. | Espaces, vignettes, quadrats, etc. | Paris. | 1713 | | 1 50 à 2 |
| *Idem* ............. | livre | 10 s. | Vernis fort. | Paris. | 1713 | | 1 05 à 1 20 |
| *Idem* ............. | pièce | 3 l. | Châssis in-12 ou in-folio. | Paris. | 1713 | 4 50 | |
| *Idem* ............. | pièce (pesant 20 livres) | 9 l. | Chaudron de cuivre ou laiton. | Paris. | 1713 | 13 35 | |
| *Idem* ............. | livre | 1 l. 2 s. | Noire (encre). | Paris. | 1713 | | 3 30 |
| *Idem* ............. | livre | 5 l. | Vermillon (encre). | Paris. | 1713 | | 7 50 |
| *Idem* ............. | livre | 18 s. | Réglets de cuivre rouge et jaune. | Paris. | 1713 | | 2 70 |
| *Idem* ............. | ensemble (les mat. pes. 35 l. et estim. 40 liv. t. | 90 l. | Matrices et poinçons des caractères de Moreau. | Paris. | 1713 | 135 | |
| *Idem* ............. | en total. | 10.145 l. | Matériel de l'Imprimerie Thierry, rue de la Harpe. | Paris. | 1713 | 15.015 | |

# PRIX DES LIVRES (MANUSCRITS ET IMPRIMÉS)

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Cart. N.-D. Paris, I, CCXXVIII | 16 l. par. | Bréviaire. | Paris. | 1228 | 320 |
| Historiens France, XXI, 230 | 17 l. 10 s. | Bréviaire (de l'aumônier du roi). | France. | 1234 | 350 |
| Cart. N.-D. Paris, I, CCXXVIII | 200 l. | Bible (2 vol.). | Paris. | 1260 | 4.000 |
| Dupré Saint-Maur, 212.. | 4 l. 10 s. | Livre d'Évangiles. | Paris. | 1295 | 72 |
| Cibrario, II, 273....... | 4 s. *vienn.* | *Livre de musique et de grammaire.* | *Italie Piémont.* | *1298* | *4 84* |
| J. Richard 100 ....... | 6 l. 12 s. | 2 Livres d'astronomie avec calendrier nouveau. | Paris. | 1298 | 52 80 |
| *Idem* ............... | 70 s. | Psautier. | Arras. | 1304 | 46 90 |
| *Idem* ............... | 3 l. 15 s. | Histoire de Troyes. | Arras. | 1304 | 50 25 |
| *Idem*, 155 ........... | 30 s. | Calendrier. | Artois. | 1321 | 18 30 |
| *Idem*, 100 ........... | 8 l. 15 s. | Roman de Tristan. | Artois. | 1323 | 117 25 |
| Douet d'Arcq, A, 62..... | 56 l. 5 s. | Bréviaire (livre d'heure) de la Reine. | Paris. | 1328 | 689 66 |
| *Idem* ............... | 25 l. | Bréviaire. | Paris. | 1328 | 306 25 |
| *Idem* ............... | 15 l. | Bréviaire. | Paris. | 1328 | 183 75 |
| *Idem* ............... | 75 s. | Graduels. | Paris. | 1328 | 45 76 |
| *Idem* ............... | 50 s. | Épistolier. | Paris. | 1328 | 30 60 |
| *Idem*, 65 ........... | 7 l. 20 s. | Vie des Saints. | Paris. | 1328 | 91 85 |
| *Idem* ............... | 20 l. | La conquête de Sicile. | Paris. | 1328 | 245 |
| *Idem* ............... | 25 s. | Chansons de Gasse (brûlé). | Paris. | 1328 | 15 26 |
| Douet d'Arcq, A. 65... | 20 s. | *Institutes* en français. | Paris. | 1328 | 12 20 |
| *Idem* ............... | 50 s. | Roman de la Penthère. | Paris. | 1328 | 30 60 |
| *Idem* ............... | 25 s. | Roman de la Trinité. | Paris. | 1328 | 15 30 |
| *Idem* ............... | 62 s. 6 d. | Roman de la Rose. | Paris. | 1328 | 38 12 |
| *Idem* ............... | 12 s. 6 d. | Roman de la Penthère. | Paris. | 1328 | 7 62 |
| *Idem* ............... | 100 l. | La Bible en français (2 volumes). | Paris. | 1328 | 1.225 50 |
| *Idem*, 63 ........... | 62 l. 10 s. | Fables d'Ovide. | Paris. | 1328 | 765 60 |
| *Idem* ............... | 37 s. 6 d. | L'Almanach aux Juifs. | Paris. | 1328 | 22 87 |
| *Idem* ............... | 10 l. | Les enfants Ogier. | Paris. | 1328 | 122 50 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Douet d'Arcq A. 65... | 50 s. | Les 10 commandements de la loi. | Paris. | 1328 | 30 60 |
| Nord, B. 3275......... | 20 s. tour. | Petit missel portatif (fait à Paris). | Hainaut. | 1332 | 12 25 |
| Humbert, II .......... | 12 s. | Livre d'heures. | Dauphiné. | 1337 | 7 32 |
| H. Saint-Jacques, L. 90. | 57 s. 6 d. | Livre neuf « du service de » St-Jacques. | Paris | 1341 | 35 17 |
| Orléanais, 1862, 402 ... | 4 l. 7 s. 6 d. | Psautier. | Orléans. | 1358 | 31 76 |
| Forestié, CXXI........ | 4 florins d'or | Livre de médecine par Razi. | Montauban. | 1358 | 46 |
| Cibrario, II, 280....... | *300 francs d'or* | *Roman (donné au duc de Savoie).* | *Piémont. Italie.* | *1366* | *4.302* |
| *Idem* ................ | *60 francs d'or* | *Livre d'heures.* | *Italie.* | *1366* | *860 40* |
| *Idem* ................ | *16 francs d'or* | *Livre d'heures.* | *Italie.* | *1366* | *185 42* |
| Aube, G. 1273 ........ | 30 francs | Mss. neuf intitulé « Catholicon ». | Troyes. | 1367 | 267 |
| *Idem* ................ | 15 francs | Mss. intitulé « De proprietatibus rerum ». | Troyes. | 1367 | 133 50 |
| Aube, G. 2278 ........ | 20 d. | Vente de mss. aux enchères. 4 livres des sentences (de Pierre Lombard). | Troyes. Champagne. | 1369 | 0 73 |
| *Idem* ................ | 5 s. | *Somme* de Raymond. | Champagne. | 1369 | 2 22 |
| *Idem* ................ | 40 s. | Somme du roi. | Champagne. | 1369 | 17 80 |
| *Idem* ................ | 40 s. | De l'ordre des Jugements. | Champagne. | 1369 | 17 80 |
| *Idem* ................ | 5 s. | Viatique français (livre médical). | Champagne. | 1369 | 2 22 |
| *Idem* ................ | 3 s. | De la chirurgie des chevaux. | Champagne. | 1369 | 1 33 |
| *Idem* ................ | 30 s. | Traité de logique. | Champagne. | 1369 | 13 35 |
| *Idem* ................ | 40 s. | Somme de grammaire. | Champagne. | 1369 | 17 80 |
| Aube, G. 2278 ........ | 20 s. | Mss. vendus aux enchères de l'office des notaires. | Troyes. (Champagne). | 1369 | 8 90 |
| *Idem* ................ | 3 s. | L'art de la lecture. | Troyes. | 1369 | 1 33 |
| *Idem* ................ | 2 s. | Grammaire. | Troyes. | 1369 | 0 89 |
| *Idem* ................ | 40 s. | Vocabulaire français. | Troyes. | 1369 | 17 80 |
| *Idem* ................ | 4 l. | Vie des Pères de l'Église. | Troyes. | 1369 | 35 60 |
| *Idem* ................ | 5 s. | Bible reliée. | Troyes. | 1369 | 2 22 |
| *Idem* ................ | 10 s. | Physique d'Aristote. | Troyes. | 1369 | 4 45 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Aube, G. 2278 ....... | 30 s. | Consolation de Boéce (en latin). | Troyes. | 1369 | 13 35 |
| *Idem* ................ | 10 s. | Consolation de Boéce (en français). | Troyes. | 1369 | 4 45 |
| | | Mss. estimation judiciaire. | | | |
| *Idem*, G. 341.......... | 30 s. | Décretales (vieux). | Troyes. | 1370 | 13 35 |
| *Idem* ................ | 40 s. | Codes. | Troyes. | 1370 | 17 80 |
| *Idem* ................ | 20 s. | Digeste (vieux). | Troyes. | 1370 | 8 90 |
| *Idem* ................ | 8 l. | Digeste (neuf). | Troyes. | 1370 | 71 20 |
| *Idem* ................ | 10 l. | Somme de *Casibus*. | Troyes. | 1370 | 89 |
| *Idem* ................ | 5 à 30 s. | Bréviaires. | Troyes. | 1370 | 7 78 |
| Inventaire Esneval.... | 40 s. | Chroniques de France, en abrégé. | Esneval. (Normandie). | 1379 | 17 80 |
| *Idem* ................ | 20 s. | Les livres du grand Hue Cappel (en papier). | Esneval. | 1379 | 8 90 |
| *Idem* ................ | 20 s. | Le Roumant de la Rose. | Esneval. | 1379 | 8 90 |
| *Idem* ................ | 22 s. | L'Arbre des Batailles. | Esneval. | 1379 | 9 80 |
| *Idem* ................ | *13 francs* | Les Decrétales. | Esneval. | 1379 | 142 40 |
| *Idem* ................ | *16 francs* | Speculum judiciale, sine repertorio. | Esneval. | 1379 | 142 40 |
| *Idem* ................ | 8 à 10 francs | Decretalium sextus liber. | Esneval. | 1379 | 80 10 |
| Gazanyola, 279 ....... | 13 l. 4 s. | Bible. | Perpignan. | 1371 | 160 |
| Nord, B. 3261......... | 10 francs d'or | Bréviaire (donné à une religieuse). | Flandres. | 1386 | 89 |
| Nord, B. 3330......... | 8 s. | Grammaire de Donat (avec les « accidens », ou traités de rhétorique). | Flandres. | 1402 | 2 93 |
| *Idem* ................ | 20 s. | Recueil des Actes des martyrs. | Flandres. | 1402 | 7 53 |
| Hanauer, II, 587 ...... | Parchemin 23 37 Frais de copie 41 41 | Collectaner. | Strasbourg. | 1408 | 64 78 |
| *Idem* ................ | Parchemins et copie 143 50 Majuscules 39 77 | Graduel. | Strasbourg. | 1408 | 182 27 |
| Beaurepaire, 406 ...... | 14 l. | Missel. | Rouen. | 1408 | 105 42 |
| *Idem* ................ | 20 l. | Bréviaire. | Rouen. | 1408 | 150 60 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| H. Marseille, E. 24 .... | 2 florins | « Livre d'Alexandrie » (?). | Marseille. | 1403 | 24 09 |
| Lacroix, III .......... | 6 s. par. | Livre d'images, pour amuser les enfants de Valentine de Milan, Duchesse d'Orléans. | Paris. | 1403 | 2 80 |
| Hanauer, II, 588 ...... | | Psautier (neuf). | Strasbourg. | 1411 | 123 |
| H. Saint-Jacques, L. 192 | Parchemin 75 s. Écriture 8 l. Drap de soie pour couverture 2 l. Dorure 45 l. Total 58 l. 15 s. | Livre d'évangiles. | Paris. | 1419 | 402 36 |
| Beaurepaire, 406 ...... | 9 l. | Missel. | Martin Église (Seine-Inf.). | 1420 | 61 65 |
| Aube, G. 2284 ........ | 60 s. | Décrétales de Grégoire IX. | Troyes. | 1421 | 20 55 |
| *Idem* ................ | 12 l. | *Idem* (autre exempl.). | Troyes. | 1421 | 82 20 |
| *Idem* ................ | 6 l. | Clémentines. | Troyes. | 1421 | 41 10 |
| *Idem* ................ | 15 l. | Speculum durandi. | Troyes. | 1421 | 102 75 |
| *Idem* ................ | 40 s. | L'Institut français. | Troyes. | 1421 | 13 70 |
| Doubs, B. 528 ........ | 50 *francs* | Bible (appartenant à la Duchesse de Bourgogne). | Auxonne (Bourgogne). | 1424 | 227 42 |
| H. Saint-Jacques, L. 201 | 32 l. 10 s. | Bréviaire. | Paris. | 1426 | 211 56 |
| Orléanais, 1862, 402 ... | 12 s. 6 d. | Livre. | Orléans. | 1431 | 4 07 |
| Pyrén.-Orient., B. 241 . | 100 florins | Bible (en langue vulgaire) apparten. au roi d'Aragon. | Perpignan (Roussillon). | 1432 | 650 |
| H. Chartres, I, E. 50... | 60 s. | Bréviaire (d'un curé). | Chartres. | 1433 | 19 59 |
| Aube, G. 366 .......... | 20 écus | Bréviaire (neuf). | Troyes. | 1434 | 169 17 |
| Aube, G. 2290 ......... | 10 s. | Mss. aux enchères roman de la Rose. | Troyes. | 1439 | 3 26 |
| *Idem* ................ | 5 s. | Œuvres d'Ovide. | Troyes. | 1439 | 1 63 |
| *Idem* ................ | 2 s. 6 d. | Gloses de Doctrinal sur (papier). | Troyes. | 1439 | 0 81 |
| *Idem* ................ | 5 s. | Livre d'homélies. | Troyes. | 1439 | 1 63 |
| *Idem* ................ | 20 s. | Vie des Pères de l'Église. | Troyes. | 1439 | 6 53 |
| Beaurepaire, 406 ...... | 6 ou 7 l. | Bréviaire. | Rouen. | 1442 | 42 45 |
| Aube, G. 2291 ........ | 3 s. 4 d. | Histoire de Job (parchemin). | Troyes. | 1446 | 0 94 |
| *Idem* ................ | 20 s. | Actes des Apôtres et livre d'Isaïe 3 vol. (papier). | Troyes. | 1446 | 5 69 |

| SOURCES DES PRIX OBJETS | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Aube, G. 2291........ | 20 s. | Sermons de Guillaume de Lyon. | Troyes. | 1446 | 5 69 |
| *Idem* ................ | 3 s. 4 d. | Dits des philosophes anciens | Troyes. | 1446 | 0 94 |
| Beaurepaire, 405 ...... | 9 à 10 l. | Matines et patenôtres (livre de messe) à fermoir d'argent. | Hte Normandie. | 1456 | 54 06 |
| Hanauer, II, XII...... | | Bible en papier (1 exempl. de la même édition fut payé en 1816 par la *Bibliotheca Grenvilliana* : 6.200 fr.). | Schlestadt (Alsace). | 1465 | 81 36 |
| Beaurepaire, 407 ...... | 18 l. | Missel neuf (manuscrit). | Rouen. | 1477 | 95 12 |
| *Idem* ................ | 4 l. 5 s. | Missel (imprimé sur pap.). | Rouen. | 1477 | 22 47 |
| Orléanais, 1862, 402 ... | 6 l. 8 s. 4 d. | Livre d'heures. | Orléans. | 1479 | 33 92 |
| Laplane, 77........... | 14 gros 3/4 | « Manipulus curatorum » (Livre de médecine), *imprimé* à Lyon, par Nicolas Fistoris ; petit in-4°. | Beaucaire. | 1481 | 3 80 |
| B. Corrèze, VII, 306.... | 26 l. | Missel (d'une abbaye). | Saint-Léonard. (Corrèze). | 1485 | 84 64 |
| H. Chartres, I, E. 67... | 25 s. | Bréviaire de papier « *en moule* » (imprimé). | Chartres. | 1488 | 5 80 |
| Hanauer, II, 588 ...... | | Diurnal imprimé. | Strasbourg. | 1489 | 2 30 |
| Beaurepaire, 401 ...... | 65 s. | Missel. | Raimbertot. (Seine-Infér.). | 1489 | 15 06 |
| Aube, G. 2299 ........ | 4 s. 2 d. | Mss. aux enchères (formul.). | Troyes. | 1493 | 0 95 |
| *Idem* ................ | 5 s. | De l'utilité de la condition humaine. | Troyes. | 1493 | 1 16 |
| *Idem* ................ | 8 s. 4 d. | Les secrets des femmes. | Troyes. | 1493 | 1 92 |
| *Idem* ................ | 7 s. 6 d. | Métamorphoses. | Troyes. | 1493 | 1 73 |
| *Idem* ................ | 10 s. | *Sermones discipuli.* | Troyes. | 1493 | 2 32 |
| *Idem* ................ | 12 s. | *Soluto matrimonio.* | Troyes. | 1493 | 2 78 |
| Beaurepaire, 405 ...... | 18 d. | Livre de matines pour écolier. | Hte Normandie | 1496 | 0 33 |
| Calonne, N. 216 ...... | 50 s. | Livre intitulé *Josephus.* | Amiens. | 1497 | 11 60 |
| *Idem* ................ | 8 l. | Chroniques de France pour l'Hôtel de Ville. | Amiens. | 1497 | 37 12 |
| Orléanais, 402 ........ | 1 l. | Martyrologe en parchemin. | Orléans. | 1497 | 4 64 |
| Soc. Charente, 1860, 185 | 17 l. 10 s. | Vigiles, en français (sur parchemin) enluminées. | Tours. | 1500 | 81 20 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Soc. Charente. 1860, 183 | 10 s. | Livre intitulé : « Chronique des rois de France ». | Saintes. | 1500 | 2 32 |
| La Trémoïlle, 5 siècles. III, 3. | 17 s. 6 d. | « Le Verger d'Amour ». | Thouars. (Poitou). | 1505 | 4 05 |
| Aube, G. 2468 ........ | 72 l. | Missel (en moule), relié et enluminé. | Troyes. | 1512 | 282 24 |
| La Trémoïlle, 5 siècles, II, 164 | 8 s. | Un « Augustin Bucolicis Mantuani ». | Paris (au Collège de Navarre). | 1514 | 1 56 |
| *Idem*................. | 5 s. | Un « Gerson ». | *Id.* | 1514 | 0 97 |
| *Idem*................. | 3 s. 4 d. | Un « Térence ». | *Id.* | 1514 | 0 64 |
| A. Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 1452 | 12 s. | Coutumier de la prévôté de Paris. | Paris. | 1513 | 2 35 |
| Nord, B. 3384......... | 1.400 écus | « Belles et riches heures », garnies d'or, avec diamants et rubis sur les fermoirs (don de l'archiduchesse d'Autriche à l'évêque de Paris). | Flandres. | 1515 | 10.976 00 |
| H. Chartres, I. E. 102.. | 36 s. | Missel « en moulle » (imprimé) pour la chapelle. | Chartres. | 1517 | 7 05 |
| Beaurepaire, 405 ...... | 4 s. | Grammaire (pour enfant). | Fécamp. (Normandie). | 1520 | 0 78 |
| Orléanais, 402 ........ | 2 l. | Missel. | Orléans. | 1529 | 7 84 |
| Nord, B. 3355......... | | Psautier de la Reine d'Espagne. Parchemin. | | | |
| | 4 l. par. | | | | |
| | 8 l. | Peinture des lettres majuscules. | | | |
| | 6 l. | Autres peintures. | | | |
| | 2 l. 3 s. | Une once et demie d'argent. | | | |
| | 1 l. 5 s. | Salaire de l'orfèvre | | | |
| | 15 s. | Reliure et dorure. | | | |
| | 22 l. 3 s. total. | Total du livre : | Flandres. | 1532 | 108 50 |
| Hanauer, II, 588 ...... | | Almanach. | Strasbourg. | 1534 | 0 23 |
| H. Soissons, 401....... | 60 s. | Missel en papier dont le canon est de parchemin. | Paris. | 1535 | 11 70 |
| Nord, B., 3358 ........ | 50 s. par. | Bible imprimée (grande). | Anvers. | 1536 | 12 24 |
| *Idem* ................ | 38 s. par. | Bible imprimée (petite). | Anvers. | 1536 | 9 35 |
| Aube, G. 1594 ........ | 20 l. | Missel imprimé sur parchemin (broché). | Troyes. | 1536 | 78 40 |
| H. Chartres, I, E. 117.. | 12 s. | « Mortuologe » *en moulle.* | Chartres. | 1536 | 2 35 |
| *Idem*................. | 40 s. | Missel *(id.)* (imprimé). | Chartres. | 1536 | 7 84 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Nord, B. 3360......... | 52 l. par. | « Beau grand livre, fait et noté en plain-chant pour les messes. » | Bruxelles. | 1538 | 254 |
| Orléanais, 413......... | 5 s. | Missel à petite marge. | Orléans. | 1542 | 0 83 |
| Aube, G. 2312......... | 8 s. 4 d. | Carte de la Gaule (sur toile). | Troyes. | 1543 | 1 38 |
| *Idem*................. | 4 s. 2 d. | Carte du Monde. | Troyes. | 1543 | 0 68 |
| *Idem*................. | 4 s. 2 d. | Carte d'Italie. | Troyes. | 1543 | 0 68 |
| Nord, B. 2463......... | 12 l. par. | Bréviaire. | Harlebeke (Flandres). | 1546 | 48 64 |
| H. St-Jacques, Av. 441. | 10 s. | Recueil des ordonnances du roi Henri II (sur papier). | Paris. | 1552 | 1 67 |
| Orléanais, 1862, 403 ... | 4 l. 20 s. | 2 bréviaires (4 volumes). | Orléans. | 1553 | 15 03 |
| Gard, G. 586.......... | 10 s. | Livre de musique. | Nîmes. | 1556 | 1 67 |
| Gard, G. 587.......... | 2 l. 10 s. | Missel. | Nîmes. | 1557 | 7 85 |
| Aube, G. 1602......... | 60 s. | Messier « en grand volume ». | Cath. de Troyes. (Champagne). | 1558 | 10 02 |
| H. St-Esprit, Av. 41 ... | 45 s. | Livre « La fleur des commandements de Dieu ». | Paris. | 1569 | 3 49 |
| Orléanais, 403......... | 3 l. 16 s. | Missel. | Orléans. | 1570 | 11 81 |
| Nantes, C. C., 126 ..... | 6 écus 50 s. | Ordonnances des Rois de France (2 vol.) reliés en veau et dorés. | Nantes. | 1581 | 52 70 |
| Doubs, B. 572......... | 3 blancs | Almanach (petit volume). | Dôle (Franche-Comté). | 1584 | 0 09 |
| Hanauer, II, 588 ...... | | Almanach. | Strasbourg. | 1585 | 0 16 |
| Dr Puech, 537......... | 4 s. | Grammaire française. | Nîmes. | 1591 | 0 51 |
| *Idem*................. | 6 s. | Phrases d'Alde Manuce. | Nîmes. | 1591 | 0 77 |
| *Idem*................. | 7 s. 6 d. | Pelisson. | Nîmes. | 1591 | 0 96 |
| *Idem*................. | 10 s. | Théâtre du monde. | Nîmes. | 1591 | 1 28 |
| *Idem*................. | 15 s. | Valère Maxime. | Nîmes. | 1591 | 1 93 |
| *Idem*................. | 70 s. | Œuvres de J. Lipse. | Nîmes. | 1591 | 9 |
| *Idem*................. | 40 s. | Dictionnaire. | Nîmes. | 1591 | 5 10 |
| *Idem*................. | 20 s. | Aristotelis florum. | Nîmes. | 1591 | 2 50 |
| *Idem*................. | 12 s. 6 d. | Livre d'oraisons. | Nîmes. | 1591 | 1 60 |
| *Idem*................. | 2 s. | Livre des cantiques. | Nîmes. | 1591 | 0 25 |
| Orléanais, 1862, 403... | 7 l. 5 s. | Missel. | Orléans. | 1600 | 18 63 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Gard, G. 592.......... | 6 l. | Missel. | Nîmes. | 1601 | 17 28 |
| Dr Puech, 540........ | 5 l. | Sommaire abrégé des ordonnances du roi, par Saladin. | Nîmes. | 1605 | 11 95 |
| *Idem*................ | 7 s. 6 d. | Grammaire espagnole. | Nîmes. | 1605 | 0 89 |
| *Idem*................ | 10 s. | Vocabulaire castillan et toscan. | Nîmes. | 1605 | 1 19 |
| *Idem*................ | 1 l. 5 s. | Traité de l'Église, par Duplessis. | Nîmes. | 1605 | 2 98 |
| *Idem*................ | 15 s. | 2e volume des Guerres d'Italie, par Guichardin. | Nîmes. | 1605 | 1 79 |
| *Idem*................ | 11 l. | Images de plate peinture, de Philostrate. | Nîmes. | 1605 | 26 29 |
| *Idem*................ | 3 l. | Chroniques de Carion (1579 in-12). | Nîmes. | 1605 | 3 58 |
| *Idem*................ | 2 l. 10 s. | Harangues militaires. | Nîmes. | 1605 | 1 49 |
| *Idem*................ | 2 l. 5 s. | Histoire de Josèphe. | Nîmes. | 1605 | 5 37 |
| Gard, G. 604.......... | 2 l. 2 s. | Registre de cinq mains de papier raisin, couvert en parchemin. | Nîmes. | 1610 | 5 01 |
| | | Mémoire des livres achetés pour Mgr (le duc, au coll.). | Paris. | 1606 | |
| La Trémoïlle, 5 siècles, IV, 61. | 8 s. | Les Déclinaisons. | Paris. | 1606 | 0 95 |
| *Idem*................ | 18 s. | Grammaire latine de Despautère. | Paris. | 1606 | 2 15 |
| *Idem*................ | 8 s. | Colloques de Cordier. | Paris. | 1606 | 0 95 |
| *Idem*................ | 8 s. | Dialogues de Vivès. | Paris. | 1606 | 0 95 |
| *Idem*................ | 4 s. | Distiques de Caton. | Paris. | 1606 | 0 47 |
| *Idem*................ | 12 s. | Sentences de Cicéron (latin-français). | Paris. | 1606 | 1 42 |
| *Idem*................ | 18 s. | Dictionnaire latin-français. | Paris. | 1606 | 2 15 |
| *Idem*................ | 12 s. | Colloques d'Érasme. | Paris. | 1606 | 1 42 |
| *Idem*................ | 12 s. | Térence (latin-français). | Paris. | 1606 | 1 42 |
| *Idem*................ | 12 s. | « Offices » de Cicéron. | Paris. | 1606 | 1 42 |
| *Idem*................ | 5 l. 17 s. | Total des livres ci-dessus | Paris. | 1606 | 14 |
| Aube, G. 1295......... | 8 s. 4 d. | Livre de musique d'église en mottets. | Bordeaux. | 1621 | 0 85 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Aube, G. 1295........ | 50 l. | Missel, in-folio, sur vélin. | Troyes. | 1621 | 104 |
| Eure, G. 720.......... | 60 s. | Manuel liturgique (neuf). | Évreux (Eure). | 1621 | 6 24 |
| Rambervillers, C. C. 66. | *15 francs* | Missel pour l'église. | Rambervillers. (Lorraine). | 1622 | 10 40 |
| Hanauer, II, 588 ...... | | Missel romain. | Alsace. | 1624 | 19 35 |
| Aube, G. 1610......... | 30 s. | Processionnaire. | Cath. de Troyes. | 1625 | 3 12 |
| Aube, G. 1610......... | 6 l. | Missel. | Cath. de Troyes. | 1626 | 12 48 |
| Gard, H. 619.......... | 100 l. | Œuvres de saint Thomas et des Pères. | Nîmes (Gard). | 1631 | 208 |
| G. Patin, I, 17......... | 9 l. | Traité de médecine (in-fol.). | Paris. | 1632 | 18 72 |
| *Idem*................ | 2 l. à 2 l. 10 s. | Livres ordinaires (neufs) (in-8°). | Paris. | 1632 | 4 67 |
| Fournier, V........... | 48 l. | Atlas de Henricus Hondius. | Paris. | 1633 | 100 |
| Nevers G. G. 46....... | 10 l. | Missel broché. | Nevers. | 1635 | 20 80 |
| H. Chartres, I, E. 228.. | 92 l. | Graduel (manuscrit) en parchemin, « écrit, noté et relié », 40 cahiers. | Chartres. | 1636 | 169 30 |
| Gard, H. 619.......... | 1 l. | Vie et miracles de Saint Dominique. | Nîmes (Gard). | 1636 | 1 84 |
| *Idem*................ | 5 l. | Concordance de la Bible. | Nîmes. | 1636 | 9 20 |
| Vaucluse, B. 1581..... | 9 s. | Un dictionnaire (d'occas.) | Bollène. (Comtat-Venais.) | 1636 | 0 93 |
| Gard, G. 1097......... | 6 l. | Missel. | Aiguesmortes (Gard). | 1638 | 11 04 |
| *Idem*................ | 3 l. 10 s. | Rituel. | Aiguemortes. (Gard). | 1638 | 6 44 |
| Yonne, H. 388 ........ | 39 l. | 2 Grands antiphonaires et un graduel romain (bien reliés). | Auxerre. | 1639 | 71 76 (ens.) |
| Notaires parisiens ..... | 10 à 15 l. (suiv. l'édition) | Œuvres d'Hippocrate (Occ.) (de 1586). | Paris. | 1639 | 23 |
| *Idem*................ | 70 l. | Œuvres de Galien (Occ.) 4 vol. (de 1565). | Paris. | 1639 | 130 |
| *Idem*................ | 100 l. | *Idem*, 5 vol. (de 1533). | Paris. | 1639 | 184 |
| *Idem*................ | 12 l. | Œuvre de Paré (Occ.) (1614). | Paris. | 1639 | 22 |
| *Idem*................ | 8 l. | Pharmacopée de Renou (1626). | Paris. | 1639 | 14 72 |
| *Idem*................ | 3 l. 10 s. | Œuvres de Scaliger (1566). | Paris. | 1639 | 6 45 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Notaires parisiens..... | 2 l. 10 s. | Histoire universelle des Indes Occ. et Orient. (1611). | Paris. | 1639 | 4 60 |
| *Idem*................. | 12 l. | Histoire naturelle de Pline (1584). | Paris. | 1639 | 22 |
| *Idem*................. | 6 l. | La Bible, en français (1580). | Paris. | 1639 | 11 |
| *Idem*................. | 12 s. | Pharmacopée lyonnaise (1628). | Paris. | 1639 | 1 10 |
| *Idem*................. | 810 l. | 185 Volumes in-f° (prix moyen). | Paris. | 1639 | 8 |
| *Idem*................. | 1 l. 10 s. | La Maison Rustique. | Paris. | 1639 | 2 76 |
| *Idem*................. | 219 l. | 208 Volumes in-4° (prix moyen). | Paris. | 1639 | 2 |
| *Idem*................. | 389 l. | 520 Volumes in-8° *(id.)*. | Paris. | 1639 | 1 40 |
| *Idem*................. | 20 à 30 l. | Ouvrages manuscrits in-8° *(id.)*. | Paris. | 1639 | 37 à 52 fr. |
| Gui Patin, I, 85....... | 6 écus | Annotations de l'Évangile de Grotius (livre neuf in-8°). Prix demandé. | Paris. | 1641 | 33 12 |
| *Idem*................. | 5 écus | Pour autre volume in-4°. | Paris. | 1641 | 27 60 |
| *Idem*................. | 24 l. | Prix offert par l'acheteur pour les deux volumes. | Paris. | 1641 | [44 16] |
| *Idem* I, 17 ........... | 6 l. | Histoire de Henri IV par Dupleix, in-f°. | Paris. | 1642 | 11 04 |
| *Idem* I, 85............ | 1 pist. | Histoire de la Principauté d'Orange (broché). | Paris. | 1641 | 16 30 |
| Gard, G. 649 .......... | 25 l. | Livre de plain-chant. | Sumène. (Gard). | 1643 | 45 50 |
| G. Patin, I, 100 ....... | 45 s. | Catalogue de la bibliothèque de M. de Cordes (in-4°). | Paris. | 1643 | 4 09 |
| H. Clermont, I, E. 9.... | 11 s. 9 d. | Alphabet en papier (pour les pauvres). | Clerm.-Ferrand. | 1644 | 1 06 |
| Gui Patin, I, 100....... | 22.000 l. | Bibliothèque de M. de Cordes (vendue à Mazarin). | Paris. | 1644 | 40.040 |
| Gard, H. 621......... | 1 s. | Almanach | Nîmes (Gard). | 1645 | 0 09 |
| H. Soissons, 528....... | 40 s. | Manuel de prières. | Soissons. | 1645 | 3 60 |
| *Idem*................. | 12 l. | Grand missel. | Soissons. | 1645 | 21 84 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Gard, H. 621.......... | 1 l. 8 s. | Catéchisme de Bellarmin et le pédagogue chrétien. | Nîmes (Gard). | 1647 | 2 54 |
| Eure, G. 192........... | 40 s. | Psautier (CNS) écrit en lettres gothiques. | Rouen. | 1648 | 3 64 |
| Gui Patin, I, 148....... | | L'anatomie latine. de Riolan (in-f°). | Paris. | 1649 | 16 30 |
| Pannier, 6 ............ | 2 l. 5 s. | Nouveau testament (protestant). | Paris. | 1651 | 3 66 |
| *Idem*................. | 7 s. | Livre de Catéchisme. | Paris. | 1651 | 0 57 |
| Yonne, H. 389 ........ | 1 l. 10 s. | Bréviaire (pour le temps d'été). | Auxerre. | 1651 | 2 44 |
| Pannier, 6 ............ | 4 l. | Nouveau testament. | Paris. | 1657 | 6 52 |
| *Idem*................. | 30 s. | Livre de psaume. | Paris. | 1657 | 2 44 |
| *Idem*................. | 50 s. | Traité de l'Église, par M. Metrezat. | Paris. | 1657 | 4 06 |
| G. Patin, III, 30...... | 10.000 l. | Bibliothèque de Naudé (vendue à Mazarin). | Paris. | 1654 | 16.300 |
| École Paroissiale, 60 ... | 1 écu | Vie des Saints du P. Ribadeneyra. | Lyon. | 1654 | 4 89 |
| A. Saintonge, XI, 393.. | 7 l. 10 s. | Livre sur la vertu des pierres précieuses. | Saintes. | 1654 | 12 22 |
| Pannier, 6 ............ | 3 l. 15 s. | Nouveau testament. | Paris. | 1658 | 6 11 |
| *Idem*................. | 2 l. 3 s. 6 d. | Recueil de sermons (relié en veau). | Paris. | 1658 | 3 55 |
| *Idem*................. | 10 l. | Livre latin de Saumaise. | Paris. | 1658 | 16 30 |
| B. Corrèze, XVII, 521.. | *7 francs* | Deux bréviaires. | Limousin. | 1658 | |
| Aube, G. 174 ......... | 10 l. | Bréviaire. | Troyes. | 1655 | 16 30 |
| Notaires Paris......... | 4.075 l. | 850 volumes in-f° d'occasion (en moyenne). | Paris. | 1655 | 7 80 |
| *Idem* ................ | 120 l. | Œuvres de Saint-Thomas (13 vol.), in-f°. | Paris. | 1655 | [195] |
| *Idem* ................ | 3 l. | Instruction de Richelieu. | Paris. | 1655 | 4 86 |
| *Idem* ................ | 20 l. | Bible des Septante (3 vol.). | Paris. | 1655 | 32 40 |
| *Idem* ................ | 45 l. | Œuvres de Calvin (2 vol.). | Paris. | 1655 | 73 |
| *Idem* ................ | 2 l. 10 s. | Grotius *De jure belli ac Pacis.* | Paris. | 1655 | 4 05 |
| *Idem* ................ | 4 l. | Selden. *De jure naturalis.* | Paris. | 1655 | 6 48 |
| *Idem* ................ | 4 l. | République de Bodin. | Paris. | 1655 | 6 48 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Notaires Paris........ | 3 l. 10 s. | Lettres du cardinal d'Ossat. | Paris. | 1655 | 5 67 |
| *Idem* ................ | 3 l. | La Fortification par Errart. | Paris. | 1655 | 4 86 |
| *Idem* ................ | 10 l. | Atlas Mercator, en français. | Paris. | 1655 | 16 20 |
| *Idem* ................ | 6 l. | Œuvres de Strabon. | Paris. | 1655 | 9 72 |
| *Idem* ................ | 12 l. | Miroir historial de Vincent de Beauvais (3 vol.). | Paris. | 1655 | 19 50 |
| *Idem* ................ | 12 l. | Mémoires de Sully (2 vol.). | Paris. | 1655 | 19 50 |
| *Idem* ................ | 8 l. | Mémoires de d'Aubigné. | Paris. | 1655 | 13 |
| *Idem* ................ | 3 l. | Mémoires de Martin du Bellay. | Paris. | 1655 | 4 86 |
| *Idem* ................ | 4 l. | Histoire d'Angleterre par du Chesne. | Paris. | 1655 | 6 48 |
| *Idem* ................ | 2 l. à 3 l. 10 s. | Coutumes de Paris. | Paris. | 1655 | 4 41 |
| *Idem* ................ | 4 l. | Coutumes de Normandie. | Paris. | 1655 | 6 48 |
| *Idem* ................ | 5 l. | Coutumes de Bretagne. | Paris. | 1655 | 8 10 |
| *Idem* ................ | 3 l. 10 s. | Parlements de France de La Roche-Flavin? | Paris. | 1655 | 5 67 |
| *Idem* ................ | 15 l. | Moyennes des livres In-4° (d'occasion). | Paris. | 1655 | 24 30 |
| *Idem* ................ | 9 l. | Moyenne des livres in-8° d'occasion). | Paris. | 1655 | 14 58 |
| *Idem* ................ | 15 l. | Moyenne du prix des livres manuscrits. | Paris | 1669 | 24 |
| *Idem* ................ | 7.071 l. | Prix total de la bibliothèque de Mre Thomas Galland, écuyer. | Paris | 1669 | 11.455 fr. |
| Vaucluse, B. 1641 ..... | 12 s. | Mappemonde. | Bollène. | 1669 | 0 97 |
| *Idem* ................ | 8 s. | Carte d'Europe. | Comtat-Venais. | 1657 | 0 65 |
| Tallemant, IV, 66...... | 25 l. | La Pucelle de Chapelain. (ouvrage fort cher). | Paris. | 1657 | 40 75 |
| *Idem* ................ | 15 l. | *Idem.* | Paris. | 1658 | 24 45 |
| H. Soissons, 538 ...... | 60 s. | Rituel. | Soissons. | 1660 | 4 89 |
| *Idem* 539............. | 33 l. | Antiphonaire (livres). | Soissons. | 1667 | 53 69 |
| H. Chartres, IV, E. 17.. | 20 l. | Antiphonaire. | Chartres. | 1676 | 32 60 |
| Soissons, 551 ......... | 40 s. | Registre (pour prendre les noms des pauvres). | Soissons. | 1678 | 2 96 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Maintenon, II, 11 ...... | 20 écus | Livre d'heures (couvert. en argent) acheté par Mme d'Aubigné). | Paris. | 1678 | 88 80 |
| Gard, H. 625 ......... | 8 s. | Carte de géographie. | Nîmes (Gard). | 1693 | 0 58 |
| Orléanais, 403 ........ | 9 l. | Antiphonaire. | Orléans. | 1694 | 13 32 |
| H. Soissons, 557....... | 6 l. | Rituel. | Soissons. | 1695 | 8 88 |
| Gard, H. 625 ......... | 6 l. | « *hortus pastorum* ». | Nîmes (Gard). | 1695 | 8 88 |
| Hanauer, II, 588 ...... | | Catéchisme. | Strasbourg. | 1695 | 0 30 |
| *Idem* ................ | | Almanach. | Strasbourg. | 1695 | 0 25 |
| Arch. La Trémoille .... | 3 l. | Mémoires de M. de Guise. | Paris. | 1696 | 4 89 |
| Aube, G. 180 ......... | 3 s. | Brefs troyens (imprimés), neufs. | Troyes. | 1700 | 0 22 |
| Notaires paris......... | 145 l. | Dictionnaires de Bayle et de Moreri. | Paris. | 1703 | 214 60 (ens). |
| Adresses (août) ....... | 1 l. 5 s. | Nouveau testament (en latin) petit caractère, impression de Cologne. | Paris. | 1703 | 1 52 |
| *Idem* (avril) .......... | 12 l. | Prières d'heures couvertes de chagrin avec fermoirs et claques de vermeil gravé. | Paris. | 1702 | 14 64 |
| *Idem* (juillet) ......... | 12 l. | Livre de musique contenant 26 motets neuf (in-f°). | Paris. | 1703 | 14 64 |
| H. Lyon (Char.). B. 83 . | 20 l. | Dictionnaire de Moreri (occ.) reliure basane, 2 vol. | Lyon. | 1704 | 24 40 |
| Adresses, n° 13........ | 20 l. | Dictionnaire de Moreri (occ.), 2 vol., in-f°. | Paris. | 1704 | 12 20 |
| *Idem* ................ | 4 l. | Œuvres de Platon traduites en français (occ.), 2 vol. in-12... | Paris. | 1704 | 2 44 |
| *Idem* ................ | 6 l. | Vie des Saints, par l'Abbé de Commanville (occ.), 4 vol. | Paris. | 1704 | 1 83 |
| H. Lyon (Char.), B. 105 . | 4 l. | Heures royales », couvertes en chagrin, avec agrafes d'argent (occas.). | Lyon. | 1706 | 4 88 |
| Aisne, G. 592.......... | 18 l. | Missel. | Laon (Aisne). | 1708 | 21 96 |
| Hanauer, II, 588 ...... | | Almanach. | Strasbourg. | 1715 | 0 14 |
| Petit. Affiches, avril ... | 7 l. 10 s. | Le « Disciple pacifique de saint Augustin », in-4° (neuf). | Paris. | 1716 | 9 15 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Pet. Affiches juin...... | 12 l. | Dictionnaire français-italien (neuf), in-4° et italien-français. | Paris. | 1716 | 14 64 |
| *Idem* ............... | 25 s. à 1 l. 15 s. | Moyenne des livres nouveaux, in-12. | Paris. | 1716 | 1 83 |
| Charente, E. 1076...... | (av. contrepoids en plomb). | Deux globes, l'un terrestre, l'autre céleste. | Angoulême. | 1720 | [24 40] |
| Bert. Lacabane, 35 .... | 30 l. | Dictionnaire de Moreri, in-folio. | Brét.-sur-Orge. | 1720 | 36 60 |
| La Trémoïlle, 5 siècles, V, 53. | 380 l. | Dictionnaire de Moreri (complet) et Dictionnaire de l'Académie (vendus par le sieur Coignard, libraire. | Paris. | 1720 | 463 60 (ensem.) |
| Maine-et-Loire, Saint-Jean de Lignières, GG. | 33 l. | Antiphonaire. | Arr. d'Angers. | 1722 | 40 26 |
| La Trémoïlle, 5 siècles, V, 83. | 75 l. | Occasion. (Estim.) Description des fêtes données à l'occasion du mariage de Mme Louise de France (in-f°) maroquin. | Paris. | 1741 | 71 25 |
| *Idem* ............... | 120 l. (aux armes du Roi). | Le Sacre de Louis XV, gravures de Blondel, in-f° maroquin bleu. | Paris. | 1741 | 114 |
| Seine-et-Oise, E. 4912... | 6 l. | Heures reliées en chagrin, avec garniture « en laque d'argent ». | Bougival (Seine-et-Oise). | 1724 | 7 32 |
| Aisne, G. 812.......... | 100 l. | Livres donnés aux élèves en prix. | Collège de Saint-Quentin (Aisne). | 1728 | 95 |
| H. Soissons, 627....... | 24 l. | Antiphonaire. | Soissons. | 1734 | 22 80 |
| Boulogne, 1603........ | 12 s. | Civilité puérile et honnête. | Boul.-sur-Mer. | 1735 | [0 56 la douzain.] |
| Gard, G. 695.......... | 54 l. 10 s. | Antiphonaire et missel. | Nîmes (Gard). | 1739 | 25 88 |
| H. Chartres, 1, E. 337.. | 5 l. | « Processionnal » chartrain | Chartres. | 1740 | 4 75 |
| *Idem* ,338 ........... | 8 l. | Coutume de Chartres. | Chartres. | 1740 | 7 60 |
| Bert. Lacabane, 17 .... | 74 l. | 70 vol. in-12 et in-16. | Brét.-sur-Orge. | 1744 | 1 00 |
| *Idem* ............... | 6 l. | Instruction des jardins par La Quintinie. 2 vol. in-4°. | Brét.-sur-Orge. | 1744 | 5 70 |
| *Idem*............... | 9 l. | L'Espion des Cours (6 vol.) et les Confessions de saint Augustin. | Brét.-sur-Orge. | 1744 | 8 55 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| H. Soissons, 637 ....... | 2 l. 10 s. | Barêmes (livres). | Soissons. | 1745 | 2 37 |
| Aube, G. 210 ......... | 5 s. | Petit livre du Jubilé. | Troyes. | 1747 | 4 75 |
| Gard, H. 626 ......... | 18 l. | Sermons de Massillon. (11 volumes). | Nîmes (Gard). | 1747 | [17 10] |
| H. Gironde, VII, E. 130. | 2 l. 10 s. | Virgile (de Martignac), 2 v. | Bordeaux. | 1749 | 2 38 |
| *Idem* ................ | 2 l. | 1 Arithmétique de Barème. | Bordeaux. | 1749 | 1 90 |
| *Idem* ................ | 1 l. | 1 Traité de la civilité. | Bordeaux. | 1749 | 0 95 |
| *Idem* ................ | 2 l. 10 s. | 1 Catéchisme. | Bordeaux. | 1749 | 2 37 |
| *Idem* ................ | 6 s. | 1 Rudiment. | Bordeaux. | 1749 | 0 28 |
| P. Affiches, 7 juin ..... | 120 l. | Hist. Générale d'Espagne, 10 vol. in-4° (trad. de l'esp. par d'Hermilly). | Paris. | 1751 | [114] |
| H. Lyon (Char.), B. 41 . | 40 s. | (Occas.). Livre d'heures, à crochet d'argent. | Lyon. | 1752 | 1 90 |
| *Idem* ................ | 72 l. | Sermons de Bourdaloue, (Paris, 1707. Imprim. Royale). 14 vol. in-8°. | Lyon. | 1752 | [68 40] |
| H. Lyon (Char.), B. 217. | 1 l. | Occasions. Lettres provinciales de Pascal, in-12, 1685. | Lyon. | 1752 | 0 95 |
| *Idem* ................ | 1 l. 10 s. | Paradis perdu de Milton, 2 vol. in-12, 1729. | Lyon. | 1752 | 1 42 |
| *Idem* ................ | 2 l. | Mémoires du Card. de Retz, 3 vol., 1718. | Lyon. | 1752 | 1 90 |
| *Idem* ................ | 2 l. | Histoire de la Mère et du Fils, 2 vol., 1730. | Lyon. | 1752 | 1 90 |
| *Idem* ................ | 5 l. | Œuvres de Boileau, 2 vol. in-4°, 1716. (Avec notes de Brossette.) | Lyon. | 1752 | 4 75 |
| *Idem* ................ | 9 l. | Chroniques de Froissart, 1 vol. in-f°, 1659. | Lyon. | 1752 | 8 55 |
| *Idem* ................ | 30 l. | Dict. historique de Bayle, 3 vol. in-folio. | Lyon. | 1752 | 28 50 |
| *Idem* ................ | 100 l. | Dictionnaire géograph. de Lamartinière, 6 v. in-f°. | Lyon. | 1752 | 95 |
| *Idem* ................ | 72 l. | Histoire de Savoie, par Guichenon, 3 vol. in-f°. | Lyon. | 1752 | 68 40 |
| *Idem* ................ | 24 l. | Plan de Paris, in-folio. | Lyon. | 1752 | 22 80 |
| *Idem* ................ | 18 l. | Histoire d'Italie de Guichardin, 3 v. in-4° 1733. | Lyon. | 1752 | 17 10 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| H. Lyon (Char.), B. 217. | 50 l. | Hist. de France du Père Daniel, 10 vol. in-4°, 1729. | Lyon. | 1752 | 47 50 |
| *Idem* ............... | 12 l. | Description de la France, par Piganiol, 8 v. in-12, 1740. | Lyon. | 1752 | 11 40 |
| *Idem* . ............. | 8 l. | Œuvres de Corneille, 10 vol., 1711. | Lyon. | 1752 | 7 60 |
| *Idem* ............... | 3 l. | Œuvres de Molière. 8 vol., 1699. | Lyon. | 1752 | 2 85 |
| *Idem* ............... | 1 l. | Roman comique, de Scarron, 2 vol. in-12. | Lyon. | 1752 | 0 95 |
| *Idem* ............... | 20 l. | Œuvres de Marot, 4 v. in-4°. | Lyon. | 1752 | 19 |
| *Idem* ............... | 368 l. | Mémoires de l'Académie des Sciences, 46 v. in-4°. | Lyon. | 1752 | 349 60 |
| *Idem* ............... | 100 l. | Histoire de France, par de Thou, 16 vol. in-4°. | Lyon. | 1752 | 95 |
| *Idem* ............... | 5 l. | Histoire de Marguerite de Valois, 4 v. in-12, 1720. | Lyon. | 1752 | 4 75 |
| Papiers Saporta....... | 2 l. | 1 Semaine sainte. | Lyon. | 1766 | 1 90 |
| Hanauer, II, 588 ...... | | Almanach. | Alsace. | 1754 | 0 25 |
| Gard, H. 323 ......... | 27 l. | Catéchisme de Montpellier, 6 vol. | Nîmes. | 1766 | 4 05 |
| *Idem* ............... | 48 l. | Œuvres compl. de Bossuet, 20 vol. | Nîmes. | 1766 | 2 16 |
| *Idem* ............... | 84 l. | Bible annot. de dom Calmet. | Nîmes. | 1766 | 75 60 |
| Rambervillers, CC. 171. | 29 l. 4 s. | Livres pour distributions des prix. | Rambervillers (Lorraine). | 1767 | 26 28 |
| H. Tournus, E. 209... | 5 l. 3 s. | Gros livre de compte. | Tournus (Bourgogne). | 1770 | 4 63 |
| Gard, G. 1537 ......... | 5 l. | Les « Vies de Plutarque ». | Alais (Gard). | 1770 | 1 50 |
| Cher, B. 351.......... | 197 l. 5 s. | Livres de prix distribués au collège. | Bourges. | 1772 | 177 52 |
| *Idem* ............... | 9 l. | Couronnes. | Bourges. | 1772 | [8 10] |
| H. Lyon, Char. B. 224 . | 6 l. | Bréviaire à l'usage de Lyon, (occas.), 4 vol. | Lyon. | 1774 | 5 70 |
| *Idem* ............... | 96 l. 5 s. | Dictionnaire de Trévoux, (oc.), 7 vol. in-f°. | Lyon. | 1774 | 92 43 |
| *Idem* ............... | 72 l. 5 s. | Histoire ecclésiastique de Fleury, 36 vol. in-12, 1723. | Lyon. | 1774 | 68 63 |
| Bert-Lacabane, 348 ... | 24 s. | Petits eucologes (parois.). | Brét.-sur-Orge. | 1775 | 1 08 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Boulogne, 395......... | 6 l. 10 s. | Almanach royal. | Boul.-sur-Mer | 1775 | 5 85 |
| Gard, H. 242 ......... | 94 l. | Histoire ecclésiastique de Fleury. | Nîmes. | 1775 | 84 60 |
| *Idem* ................ | 32 s. | Fables orientales. | Nîmes. | 1775 | 1 44 |
| Côte-d'Or, C. 3807 .... | 50 s. | Cartons pour archives. | Dijon. | 1779 | [2 37] |
| Int. D. Saint-Maur, p. 17. | 30 l. | Commentaire sur les lois anglaises de Blaistone, 6 vol. | Bordeaux. | 1777 | 28 50 |
| *Idem* ................ | 2 l. 10 s. | Le Paradis Perdu. | Bordeaux. | 1777 | 2 40 |
| *Idem* ................ | 2 l. 10 s. | La Jérusalem délivrée. | Bordeaux. | 1777 | 2 40 |
| *Idem* ................ | 2 l. 10 s. | Le Diable Boiteux. | Bordeaux. | 1777 | 2 40 |
| *Idem* ................ | 2 l. 10 s. | Les Géorgiques, de Virgile. | Bordeaux. | 1777 | 2 40 |
| *Idem* ................ | 4 l. | Le Roman comique, 2 vol. | Bordeaux. | 1777 | 2 40 |
| *Idem* ................ | 4 l. 10 s. | Télémaque, 2 vol. | Bordeaux. | 1777 | 3 80 |
| *Idem* ................ | 18 s. | L'Art d'aimer. | Bordeaux. | 1777 | 0 85 |
| *Idem*................. | 3 l. | Grammaire de Restaut. | Bordeaux. | 1777 | 2 85 |
| Cher, D. 355 ......... | 42 l. | Un psautier et un antiphonaire. | Bourges. | 1776 | [37 80] |
| Boulogne, 433......... | 126 l. 16 s. | Traité de la police, par La Mare. | Boul.-sur-Mer. | 1778 | 114 12 |
| Cher, D. 358 ......... | 17 l. 10 s. | Missel. | Bourges. | 1779 | 15 75 |
| Cher, D. 330 ......... | 763 l. 4 s. | Grande encyclopédie, 20 v. reliés, vend. aux enchères. | Bourges. | 1781 | [726 88] |
| La Trémoïlle. 5 siècles. En outre du volume les souscripteurs ont droit à des tirages de lot, pour 200.000 l. | 360 l. (sur papier dit « grand missel fin »). | Édition de Voltaire (dite de Kehl), faite par Beaumarchais, tirée à 4.000 ex. numérotés (en feuilles). | Paris. | 1783 | 342 |
| Cher, D. 362 ......... | 111 l. | « Le Monde primitif », par Court de Gébelin, 9 vol. | Bourges. | 1783 | 106 |
| H. Mézières, E. 38 .... | 50 s. | Rituel (pour église). | Mézières. | 1783 | 2 37 |
| Bert-Lacabane, 351 ... | 4 l. à 4 l. 10 s. | Gros eucologes (livres de messe). | Brét.-sur-Orge. | 1784 | 3 82 |
| *Idem* ................ | 20 s. | Paroissien. | Brét.-sur-Orge. | 1784 | 0 90 |
| *Idem* ................ | 7 s. | Psautier. | Brét.-sur-Orge. | 1784 | 0 31 |
| *Idem* ................ | 6 s. 6 d. | Catéchisme. | Brét.-sur-Orge. | 1784 | 0 29 |
| *Idem* ................ | 5 s. | Civilité puérile. | Brét.-sur-Orge. | 1784 | 0 22 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| Bert-Lacabane, 351.... | 2 s. 6 d. | Alphabets français. | Brét.-sur-Orge. | 1784 | 0 11 |
| Gard, H. 628 ......... | 45 l. | Hist. universelle, 11 vol. | Nîmes (Gard). | 1785 | 42 50 |
| *Idem* ................ | 109 l. | Œuvres de Saint Augustin (Éd. des Bénédictins). | Nîmes. | 1786 | 104 10 |
| Ann. Affiches, 5 janv. . | 30 s. | Almanach des Muses. | Paris. | 1788 | 1 35 |
| *Idem* ................ | 10 l. | La Richesse des Nations, d'A. Smith (trad. de l'anglais par P. Duplain), 2 vol. | Paris. | 1788 | 9 50 |
| *Idem* ................ | 43 l. 4 s. | Œuvres badines du Comte de Caylus, 12 vol. | Paris. | 1788 | 41 88 |
| Gard, H. 325 ......... | 21 l. | Diction. de l'Académie. | Nîmes (Gard). | 1789 | 18 90 |
| *Idem* ................ | 19 l. 10 s. | Œuvres de Massillon, 13 v. | Nîmes. | 1789 | 17 55 |
| S. Périgord, 1874, 393.. | 24 l. | Essais de Montaigne (édit. de 1580, à Bordeaux), 2 vol. maroquin. | Paris. | 1789 | 22 80 |
| *Idem* ................ | 24 l. | Ménagerie de Xénophon (traduite du grec par La Boétie), avec autres traités grecs (éd. de 1572). | Paris. | 1789 | 22 60 |

## PRIX DE LA COPIE ET ENLUMINURE DE LIVRES

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| E. Richard, 100 ....... | 39 s. | Copie du « roman du grand Kan » (voyage de Marco Polo) et parchemin. | Arras. | 1312 | 26 13 |
| *Idem* ................ | 3 s. 4 d. | Enluminure et couverture. | Arras. | 1312 | 2 23 |
| Aube, G. 256 ......... | 10 s. | Copie du *Pouillé* du diocèse. | Troyes. | 1370 | 4 45 |
| Aube, G. 2559 ........ | 25 s. | Copie de messes (pour un missel). | Cath. de Troyes. | 1380 | 6 67 |
| *Idem* ................ | 7 s. 6 d. | Enluminure des dites messes. | Cath. de Troyes. | 1380 | 3 33 |
| La Trémoïlle, 5 siècles, I, 55. | 2 *francs* et demi | Enluminure d'un cahier neuf aux *Grandes heures* de Madame. | Thouars (Poitou). | 1396 | 18 81 |
| *Idem* ................ | 10 s. par cahier. | Pour faire des écritures à un livre à « histoires ». | Thouars. | 1396 | 3 75 |
| Aube, G. 2559 ........ | 3 l. 7 s. 8 d. | Pour faire un petit livret appelé *orgainer*, où est écrit et noté ce que les orgues doivent dire le long de l'année. | Cath. de Troyes. | 1387 | 30 10 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| La Trémoïlle, C. p. 50.. | 2 s. 6 d. par chaque miniature | Enluminures « ystoriage » du manuscrit des chasses du Roi Modus. | Paris. | 1396 | 0 93 |
| *Idem*................ | 8 *francs* pour le livre ent. 64 sujets | *Idem.* | Paris. | 1396 | 60 24 |
| H. Saint-Jacques, L. 154 | 27 s. 6 d. | Copie de manuscrits (sans enluminure) (par cahier de 12 feuilles). | Paris. | 1397 | 10 25 par cahier |
| *Idem* ............... | 1 d. | Lettres pour couleur. | Paris. | 1397 | 0 03 |
| Lacroix, 111 .......... | 12 l. 10 s. | Pour 20 miniatures d'un enlumineur. | Blois. | 1398 | 94 11 |
| *Idem* ............... | 10 s. | Pour 2 lettres à vignettes. | Blois. | 1398 | 3 75 |
| *Idem* ............... | 12 l. 15 s. | Pour 304 lettres à 2 points et « enternelles » à l'enlumineur. | Blois. | 1398 | 94 85 |
| A. Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV,438. | 16 s. | Pour 358 lettres de 2 points et 332 petites lettres. | Paris. | 1428 | 5 22 |
| Loiret, A. 2166........ | 24 s. | Copie du testament du duc Louis d'Orléans (18 feuilles papier). | Orléans. | 1493 | 7 83 |
| Beaurepaire, 2106 ..... | 60 s. | Antiphonaire (copie d'un). | St-Eustache-la-Forêt (S.-Inf.). | 1457 | 15 70 |
| Maulde, Clèves, 15..... | 20 l. | Copie d'un livre de 24 cahiers. | Blois. | 1478 | 105 70 |
| *Idem* ............... | 25 s. | Reliure et dorure du livre ci-dessus. | Blois. | 1478 | 6 51 |
| Douet d'Arcq, H., 394 .. | 6 l. 8 s. | Copie, enluminure et reliure d'un livre de médecine (pour Louis XI). | Tours. | 1479 | 33 84 |
| H. Soissons, 359 ...... | 13 s. | Pour relier, recouvrir, *récrire* et enluminer un missel. | Soissons. | 1481 | 3 42 |
| Aube, G. 1568 ........ | 5 l. | Copie de 5 volumes de « Parnormes ». | Troyes. | 1485 | 26 45 |
| *Idem* ............... | 5 l. | Enluminure et rel. de ces vol. | Troyes. | 1485 | 26 45 |
| H. Saint-Jacques, L. 323 | 4 s. 2 d. le cent de petites lettres. | Enluminure de manuscrits. | Paris. | 1491 | 0 95 |
| *Idem* ............... | 2 *douzaines* grandes lettres (la pièce) | *Idem.* | Paris. | 1491 | le cent |
| Calonne, Nord, 231 .... | 4 s. les 1,000 lignes | Copie d'écritures. | Amiens. | 1499 | 0 92 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| Aube, G. 1571 ........ | 10 s. | Copie de la vie de Ste Marguerite en 3 petits cahiers de parchemin. | Troyes. | 1500 | 2 32 |
| Lecoy de La Marche, p. 242. | 1.050 liv. t. | A Jehan Bourdichon, pour le livre d'Heures d'Anne de Bretagne. | Blois. | 1508 | 4.733 |
| Aube, G. 1580 ........ | 3 s. 4 d. | A un enlumineur : pour les lettres carrées. | Troyes. | 1510 | 0 76 |
| *Idem* ................ | 20 s. le cent | A un enlumineur : pour les lettres tournées florées d'azur et de vermillon. | Troyes. | 1510 | 4 64 |
| *Idem* ................ | 20 l. | Copie d'un livre 86 feuillets. | Troyes. | 1510 | 92 80 |
| Aube, G. 391 ......... | 40 s. | Plan de 2 pièces de terre (fait par un arpenteur pour un procès). | Aix-en-Othe, près Troyes. | 1520 | 7 84 |
| Aube, G. 1589 ........ | 165 l. 15 s. | Façon d'un livre à chanter appelé *grec*, savoir : fourniture 73 l. écriture 8 l. enluminure 11 l. vin du march. 15 l. | Troyes. | 1522 | 649 73 |
| H. Chartres, 1, E. 109.. | 36 s. | Pour enluminer en or six lettres de 3 points et onze lettres de 2 points. | Chartres. | 1523 | 7 05 |
| Aube, G. 1590 ........ | 9 s. 4 d. | Aux enlumineurs : par grosse lettre. | Troyes. | 1524 | 1 81 |
| *Idem* ................ | 4 s. 7 d. | Aux enlumineurs : par lettre moyenne. | Troyes. | 1524 | 0 89 |
| *Idem* ................ | 20 s. le cent | Aux enlumineurs : par lettre petite. | Troyes. | 1524 | 3 92 |
| Nord, B. 2369.......... | 80 l. (pr 16 volumes) | Copie des statuts de l'ordre de la Toison d'or. | Bruxelles (Flandres). | 1532 | 337 60 |
| *Idem* ................ | 5 s. | Reliure, dorure de la dite cop. | Bruxelles. | 1532 | 21 10 |
| *Idem* ................ | 6 l. 6 s. | Enluminure de la dite. | Bruxelles. | 1532 | 26 60 |
| *Idem* ................ | 15 l. 3 s. | Prix du parchemin. | Bruxelles. | 1532 | 62 |
| Laborde, II, 238 ...... | 45 l. | A X, écrivain, pour avoir écrit une heure en parchemin pour le roi et pour les faire enluminer. | Paris. | 1538 | 180 |
| Gouberville, 366....... | 8 s. | Copie d'une requête (par le clerc d'un secrétaire du roi). | Blois. | 1554 | 1 33 |
| Orléanais, 1862, 403 ... | 18 l. | Écriture d'un antiphonaire. | Orléans. | 1594 | 46 26 |
| *Idem* ................ | 5 l. | Enluminure du dit. | Orléans. | 1594 | 12 85 |

# PRIX DES TRAVAUX D'IMPRESSION

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A. Saintonge, VIII, 281. | p. feuille in 8°, 33 l. à la page | 4 l. 8 s. | Impres. d'une somme de droit civil, tirage et composition, papier fourni par l'auteur. | Saint-Jean-d'Angély. | 1504 | 20 41 |
| A. Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 1452. . | tirage à 1.347 ex. | 9 l. 15 s. | Impression de formules d'indulgences dites « perpétuons ». | Paris. | 1514 | 38 21 |
| Nord, B. 2363 . . . . . . | | 67 l. 10 s. | *Impression* de 1.700 let. de convocation et circulaires aux électeurs et membres de la diète d'Allemagne. | Bruxelles (Flandres). | 1531 | 282 74 |
| H. Soissons, 417 . . . . | tirage à 500 ex. | 100 s. | Impression des indulgences de l'Hôtel-Dieu (feuille). | Soissons. | 1546 | 16 70 |
| *Idem*, 420 . . . . . . . . . | tirage à 1.000 ex. | 60 s. | Impression des indulgences de l'H.-Dieu de Soissons (feuille). | Paris. | 1548 | 10 |
| Dr Puech, 364 . . . . . | ensemble | 240 l. | Matériel d'imprimerie : 40.000 lettres du corps d'Athanase ; 50.000 lettres de Garamod ; 6.000 lettres Palladine ; 14.000 lettres de deux points de ces corps ; 24 livres de vignettes de fonte et de différentes lettres. | Nîmes. | 1579 | 691 20 |
| Nantes, CC. 125 . . . . | cent. | 50 s. | Impression d'une affiche (ordonnance de police). | Nantes. | 1580 | 6 42 |
| H. Soissons, 469 . . . . | tirage à 1.500 ex. | 9 l. | Impression d'une liste d'indulgences (feuille). | Paris. | 1581 | 23 13 |
| Orléanais, 1862, 403. | | 30 l. | Imprimerie du livre de la Pucelle et livr. à 30 exempl. dont 2 en parchemin. | Orléans. | 1596 | 77 10 |
| Dr Puech, 550 . . . . . | tirage à 200 ex. | 5 l. | Impression de placards pour « l'ordre du collège ». | Nîmes. | 1600 | 12 85 |
| Dr Puech, 552 . . . . . | | 7 l. | Impression d'une thèse de bachelier ès Arts. | Nîmes. | 1607 | 16 73 |
| Agen, CC. 350 . . . . . | 200 ex. | 5 l. 4 s. | Impression d'une lettre. | Agen. | 1617 | 10 81 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Drôme, E. 4986 .... | | 70 s. | Impression d'un factum de 2 pages pour un procès. | Paris. | 1619 | 7 20 |
| Orléanais, 1862, 403. | | 67 l | Réimpression du Journal du Siège. | Orléans. | 1622 | 139 36 |
| A. Saintonge, VIII, 277. | par rame (ou par feuille de ? in-folio s. doute. | 3 l. | Impression d'un livre (Coutume de St-Jean d'Angély). Caract. de *cicero* addition de petit romain pour la composition et tirage à 500 (non compris papier). | Saint-Jean-d'Angély. | 1649 | 5 46 |
| Orne, H. 1197 ..... | pièce | 2 liards | Petites images pieuses. | Silli (Orne). | 1659 | 0 04 |
| Segrais Mém., 175... | | 200 l. | Impression des Mémoires de La Rochefoucauld (cette édition ne fut pas publiée). | Paris. | 1660 | 326 |
| A. Saintonge, VIII, 291. | la feuille in-fol. chevalier | 3 l. 5 s. | Impression d'une Hist. de Saintonge (tirage à 250 et composition et correction d'épr.). | Saint-Jean-d'Angély. | 1667 | 5 29 |
| Lozère, G. 667...... | | 1 louis d'or | Impression d'une thèse. | Mende. | 1680 | 18 |
| Boulogne, 28 ....... | | 100 s. | Impression d'un arrêt de la Cour des Aides. | Boul.-sur-Mer. | 1687 | 7 |
| H. Soissons, 556 .... | tirage à 400 ex. | 60 s. | Impression de « certificats » de soldats. | Soissons. | 1689 | 4 44 |
| Nantes, B.B. 75 .... | cent. | 6 l. | Affiches pour une adjudication. | Nantes. | 1722 | 7 32 |
| Aube, G. 196 ...... | ch. ex. | 15 s. | Payé par l'évêque pour impression d'un mandement. | Troyes. | 1730 | 0 70 |
| Trémoïlle, 5 siècles . | 2.100 bill. | 52 l. 10 s | Impression et papier de billets d'enterrement. | Paris. | 1713 | 63 44 |
| Aube, G. 199 ...... | | 4.000 l. | Impression du missel du diocèse. | Troyes. | 1733 | 3.800 |
| *Idem* ............ | | 2 l. | Errata ou Addenda dudit Missel. | Troyes. | 1733 | 1 90 |
| Aube, G. 200 ...... | la feuille tirage à 800 ex. | 1 s. | Impression d'Instruct. pastorale. | Paris. | 1734 | 0 05 |
| Ramberv., CC. 137 . | tirage à 10.000 ex. | 72 *francs* | Impression de billets de logement. | Rambervillers (Lorraine). | 1734 | 22 80 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Aube, G. 206 ...... | la feuille | 40 l. | Impression d'un graduel. | Troyes. | 1740 | 38 |
| H. Soissons, 629 .... | cent | 3 l. | Impression d'affiches (de biens à vendre). | Soissons. | 1742 | 2 85 |
| É. H.-Alpes, 111 .... | | 45 l. | Impression d'une thèse de doctorat en droit, et le papier doré. | | 1742 | 42 75 |
| P. affiches, 20 mai .. | 1 vol. | 9 l. | 4 sonates pour clavecin, par Scarlatti. | Paris. | 1751 | 8 55 |
| Nantes, BB. 92 .... | | 1.200 l. | Composition du manuscrit de l'histoire de Nantes, par l'abbé Travers. | Nantes. | 1751 | 1.140 |
| Aube, G. 213 ...... | feuille in-4 tir. à 200 exempl. | 30 l. | Imp. de Lettre Pastor. | Troyes. | 1753 | 28 50 |
| *Idem* ............ | feuil. in-4° tirage à 530 ex. | 80 l. | *Idem.* | Troyes. | 1753 | 76 |
| Boulogne, 257 ...... | tirage à 200 ex. | 75 l. | Impression d'un mém. en 3 feuilles sur les droits municipaux. | Boul.-sur-Mer. | 1767 | 67 50 |
| Calvados, C. 2501 .. | 1er cent | 5 l. | Impression de 2.000 ex. en cahier demi-feuil. de grand carré. | Caen. | 1770 | 4 50 |
| *Idem* ............. | les suiv. | 3 l. | Caractère de cicéro d'un mémoire sur l'Iris jaune des Prés. | Caen. | 1770 | 2 70 |
| Aube, G. 216 ...... | feuille? tirage à 1.000 ex. | 44 l. | Impression d'un Rituel. | Troyes. | 1773 | 40 |
| Boulogne, 450 ...... | | 10 l. | Impression de 600 bil. et de 30 affiches pour concert. | Boul.-sur-Mer. | 1779 | 9 50 |
| Lefort, II, 52....... | cent | 3 l. | Billet de faire-part pour inhumation. | Rouen. | 1780 | 2 85 |
| Boulogne, 498 ...... | tirage à 400 ex. | 15 l. | Billets de mort pour le duc d'Aumont. | Boul.-sur-Mer. | 1782 | 14 50 |
| Aube, G. 220 ...... | | 168 l. | Impression de l'Ordo du diocèse. | Troyes. | 1788 | 151 20 |
| H. Tournus, E. 245 . | tir. à 2.000 | 18 l. | Impression de billets de convocation (à une réunion). | Tournus. (Bourgogne). | 1787 | 16 20 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Boulogne, 575 ...... | tirage à 400 | 12 l. | Impression de passeports (pet. papier). | Boul.-sur-Mer. | 1789 | 10 80 |
| Boulogne, 587 ...... | gr. in-4° tirage à 1.000 ex. | 1er cent 18 l. | Impression de la liste des citoyens éligibles. | Boul.-sur-Mer. | 1789 | 17 20 |
| *Idem* ............. | | 2e cent 9 l. | *Idem.* | Boul.-sur-Mer. | 1789 | 8 60 |
| *Idem* ............. | | suivants 7 l. | *Idem.* | Boul.-sur-Mer. | 1789 | 6 65 |
| Biollay, 48 ........ | mille | 4 l. 8 s. | Tirage (imprimerie). | Paris. | 1790 | 3 96 |
| *Idem* ............. | 1er cent | 15 s. | Ouvrages tirés sur carré. | Paris. | 1790 | 0 67 |
| *Idem* ............. | les suiv. | 10 s. | *Idem.* | Paris. | 1790 | 0 45 |
| *Idem* ............. | mille. | 5 l. 10 s. | Ouvrages tirés sur grand raisin. | Paris. | 1790 | 4 95 |
| *Idem* ............. | 1er cent | 1 l. | *Idem.* | Paris. | 1790 | 0 90 |
| *Idem*, 47 .......... | feuille | 5 l. 10 s. | Typographie. Pour un ouvrage en gros romain in-folio. | Paris. | 1790 | 4 95 |
| *Idem* ............. | feuille | 13 l. 10 s. | In-folio Augustin plein, grande justification. | Paris. | 1790 | 13 15 |
| *Idem* ............. | feuille | 8 l. 5 s. | In-4° Augustin plein, grande justification. | Paris. | 1790 | 7 82 |
| *Idem* ............. | feuille | 11 l. | Cicéro in-4°, interligné. | Paris. | 1790 | 9 90 |
| *Idem* ............. | feuille | 19 l. 16 s. | Petit romain in-8° interligné. | Paris. | 1790 | 17 82 |
| Cher, D. 368 ....... | 4 pages in-4° av. couvert. | 12 l. | Impression d'une Ode en français. | Bourges. | 1790 | 10 80 |

# PRIX DES RELIURES DE LIVRES

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Richard, 254 .......... | 30 l. | Couverture de livre d'argent niellé. | Artois. | 1326 | 367 50 |
| Douet d'Arcq, II. 97 ... | 3 s. 9 d. | Reliure d'un livre de compte en gros parchemin. | Paris. | 1380 | 1 66 |
| *Idem*, 255 ............ | 12 s. | Reliure d'un livre. | Paris. | 1389 | 5 34 |
| La Trémoïlle, C. 50 .... | 1 *franc* 1 /2 | Couverture et reliure du livre de chasse du Roi Modus. | Paris. | 1396 | 11 28 |
| Chartres, I, E. 29 ..... | 10 s. 10 d. | Reliure et couverture en cuir d'un légendaire. | Chartres. | 1401 | 4 05 |
| Nord, B. 3330......... | 10 s. | Reliure d'un volume. | Flandres. | 1402 | 3 75 |
| *Idem*................. | 2 s. 6 d. | Courroies dudit volume. | Flandres. | 1402 | 0 93 |
| Orléanais, 1862, 402 ... | 15 s. | Reliure de missel. | Orléans. | 1401 | 5 13 |
| Hanauer, II, 587 ...... | | Reliure d'un Graduel. | Alsace. | 1411 | 15 51 |
| Lacroix, III. Empreint. de plusieurs fers, garni de 16 clous et de 4 fermoirs | 48 s. par. | Reliure d'un roman d'Artur en cuir vermeil. | Blois. | 1401 | 22 59 |
| *Idem* (pour Valentine de Milan) | 8 s. 4 d. | Reliure et dorure d'Heures en français. | Blois. | 1404 | 3 12 |
| Aube, G. 1561 ........ | 4 s. | Façon de la reliure de 2 livres (cuir non compris). | Troyes. | 1415 | 27 40 |
| H. Chartres, I, E. 76... | 15 s. | Reliure d'un volume · « La légende du Temps ». | Chartres. | 1468 | 3 96 |
| Drôme, E. 5339 ....... | 1 gros | Reliure d'un livre de registre. | Ch.-f. de Mazenc (Drôme). | 1441 | 0 33 |
| H. Marseille, E. 34 .... | 4 s. | Reliure d'un livre de compte | Marseille. | 1423 | 1 37 |
| Soc. Charente, 1860, 53. | 5 écus | Fermoir d'or pour livre d'heures. | Angoulême. | 1489 | 40 60 |
| Beaurepaire, 407 ...... | 45 s. | Reliure et recollage d'un missel. | Rouen. | 1489 | 10 36 |
| Orléanais, 402 ........ | 7 s. 6 d. | Reliure d'un livre. | Orléans. | 1497 | 1 23 |
| Aube, G. 1571 ........ | 20 d. | Reliure de 3 petits cahiers de parchemin contenant l'histoire de sainte Marguerite. | Troyes. | 1500 | 0 38 |
| Aube, G. 1594 ........ | 30 s. | Reliure d'un missel. | Troyes. | 1536 | 5 88 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| H. Soissons, 402 ....... | 4 s. | Reliure d'un psautier. | Soissons. | 1536 | 0 78 |
| Aube, G. 2477 ........ | 13 s. | Reliure d'un missel. | Troyes. | 1539 | 2 55 |
| Orléanais, 403 ........ | 3 l. 5 s. | Reliure de 2 psautiers. | Orléans. | 1539 | 12 73 |
| Nord, B. 3361 ......... | 15 l. 10 s. par. | Reliure et couverture d'un livre, y compris son écrin, en velours noir, doublé de satin, orné d'or et de 20 petites perles. | Bruxelles. | 1539 | 75 84 |
| H. Soissons, 422 ....... | 3 s. 6 d. | Reliure d'un missel. | Soissons. | 1549 | 0 58 |
| Orléanais, 403 .......... | 11 s. | Reliure de 2 registres. | Orléans. | 1553 | 1 83 |
| Gouberville, 211 ....... | 1 s. 6 d. | Reliure d'un livre (de 0 m. 30 de long, 0 m. 10 de large et 0 m. 08 d'épais | Cherbourg. | 1556 | 0 24 |
| Doubs, B. 2499 ....... | 52 s. 6 d. | Reliure d'un missel de chapelle. | Jonvelle (Franche-Comté) | 1557 | 8 75 |
| H. Soissons, 448 ....... | 25 s. | Reliure d'un missel. | Soissons. | 1562 | 3 87 |
| Orléanais, 403 ........ | 4 l. | Reliure d'un antiphonaire (gros livre). | Orléans. | 1570 | 12 44 |
| Dr Puech, 536 ........ | 1 s. 6 d. | Reliure d'un petit livre. | Nîmes. | 1590 | 0 18 |
| *Idem* ................ | 10 s. | Reliure d'un grand diction. | Nîmes. | 1590 | 1 28 |
| *Idem* ................ | 5 s. | Reliure en vélin d'un psautier. | Nîmes. | 1590 | 0 64 |
| *Idem* ................ | 7 s. | Reliure d'un Catulle. | Nîmes. | 1590 | 0 90 |
| Orléanais, 403 ........ | 1 l. | Reliure en peau verte. | Orléans. | 1596 | 2 57 |
| Gard, G. 995 .......... | 14 s. | Reliure d'un vieux bréviaire. | Nîmes (Gard). | 1604 | 1 67 |
| Drôme, E. 6618 ....... | 12 s. | Reliure d'un livre. | Allan (Dauphiné). | 1608 | 1 43 |
| La Trémoïlle, 5 siècles, IV, 62 ............ | 11 s. | Reliure de livres de classe en maroquin violet, avec 2 filets d'or. | Paris. | 1606 | 1 31 |
| A. Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 1452 | 22 l. 10 s. | Reliure d'un livre de vélin. | Paris. | 1619 | 46 80 |
| Eure, G. 720 .......... | 5 l. | Reliure d'un grand livre d'église. | Evreux. | 1622 | 10 40 |
| Pannier, 6 ............ | 50 s. | Reliure d'une bible. | Paris. | 1657 | 4 06 |
| *Idem* ................ | 1 l. | Reliure d'autres livres. | Paris. | 1657 | 1 63 |
| Nevers, GG. 46 ....... | 2 l. 8 s. | Reliure d'un missel. | Nevers. | 1635 | 4 98 |
| Gard, H. 619 ......... | 8 s. | Reliure d'un bréviaire. | Nîmes (Gard). | 1638 | 0 73 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| H. Lyon (Char.) B. 151 . | 2 s. 8 d. | Reliure d'un livre, en papier. | Lyon. | 1658 | 0 21 |
| *Idem* ................ | 8 s. 6 d. | Reliure en vélin. | Lyon. | 1658 | 0 69 |
| *Idem* ................ | 40 s. | Reliure en maroquin du Levant. | Lyon. | 1658 | 3 26 |
| *Idem* ................ | 7 l. | Reliure d'un exemplaire doré. | Lyon. | 1658 | 11 41 |
| Hanauer, II, 589 ...... | | Reliure in-fol. grand en veau. | Strasbourg. | 1646 | 4 65 |
| *Idem* ................ | | Reliure in-fol. en mouton. | Strasbourg. | 1646 | 1 94 |
| *Idem* ................ | | Reliure in 4° en mouton. | Strasbourg. | 1646 | 1 03 |
| *Idem* ................ | | Reliure in-8° en mouton. | Strasbourg. | 1646 | 0 77 |
| *Idem* ................ | | Reliure in-12° en mouton. | Strasbourg. | 1646 | 0 52 |
| *Idem* ................ | | Reliure in-18° en mouton | Strasbourg. | 1646 | 0 39 |
| Nantes, BB. 48......... | 70 l. | Reliure de cent volumes en veau. | Nantes. | 1675 | [114 10] |
| H. Soissons, 552 ....... | 12 s. | Reliure en veau. | Soissons. | 1676 | 0 89 |
| Boulogne, 29.......... | 26 s. | Reliure d'un livre de comptes. | Boulogne-sur-Mer. | 1688 | 1 84 |
| Orléanais, 403 ........ | 5 l. | Reliure de missel. | Orléans. | 1697 | 7 40 |
| Gard, H. 624 ......... | 2 l. 11 s. | Reliure d'un gd. livre d'église. | Nîmes (Gard). | 1701 | 3 01 |
| H. Soissons, 614....... | 40 s. | Reliure de missel. | Soissons. | 1722 | 2 40 |
| Eure, G. 475........... | 1 l. 15 s. | Reliure d'un missel. | Evreux. | 1731 | 1 65 |
| Aube, G. 203 ......... | 10 l. | Reliure en veau d'un missel (grand papier)] | Paris. | 1737 | 9 50 |
| Jourdain, P. J., 193 ... | 4 l. 7 s. | Reliure en veau fauve, doré sur tranches (1 vol. de l'Hist. Romaine de Rollin). | Paris. | 1738 | 4 12 |
| Soissons, 600 ......... | 24 s. à 50 s. | Reliure de registre | Soissons. | 1748 | 1 75 |
| Eure, G. 475........... | 6 l. | Reliure d'un missel. | Evreux. | 1749 | 5 70 |
| Châteaudun, GG. 38 ... | 10 l. | Reliure d'un livre liturgique. | Châteaudun. | 1755 | 9 50 |
| Gard, H. 459 ......... | 11 l. 16 s. | Reliure en maroquin bleu, tranches dorées, d'un gros in-4°. | Près Avignon. | 1760 | 4 32 |
| Boulogne, 277......... | 50 s. | Reliure d'un recueil d'arrêts. | Boulogne-s.-Mer. | 1768 | 2 20 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| Gard, H. 324 ......... | 19 l. | (Reliure de 24 volumes œuvres de Bossuet et missels). | Nîmes. | 1771 | [17 10] |
| H. Chartres, I, E. 381.. | 7 l. 4 s. | Reliure d'un missel. | Chartres. | 1775 | 6 83 |
| Gard, H. 212 ......... | 33 l. | Reliure d'une bible (16 vol. in-4°), de Dom Calmet. | Nîmes. | 1775 | [29 70] |
| H. Soissons, 319....... | 10 l. | Reliure de gros registres. | Soissons. | 1776 | 9 |
| Cher ,D. 361 .......... | 2 l. 20 s. | Reliure d'un registre. | Bourges. | 1782 | 2 25 |

## PRIX DES ABONNEMENTS DE JOURNAUX

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de chaque |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | par année |
| Saintonge, XI, 340 .... | 21 l. 2 s. | Abonnement à la Gazette (de Renaudot), avec les ext^res^. | Saintes. | 1642 | 38 32 |
| A. Saintonge, XI, 381.. | 26 l. | Abonnement à la Gazette. | Saintes. | 1653 | 42 38 |
| Grenoble, BB. 111 ..... | 15 *francs* | *Idem.* | Grenoble. | 1669 | 24 25 |
| Grenoble, BB. 113 ..... | 25 l. | *Idem.* | Grenoble. | 1674 | 40 |
| Gard, H. 625 ......... | 1 s. le numéro. | Gazette de France. | Nîmes. | 1687 | 25 55 |
| Pet. Affiches, 17 mai.... | 18 l. (En province port en sus). | Abonnement à la Gazette de France (hebdom.). | Paris. | 1751 | 17 10 |
| *Idem* ............... | 24 l. | Abonnement aux Petites Affiches (bi-hebdom.). | Paris. | 1751 | 22 80 |
| Gard, H. 627 .......... | 6 l. | Abonnement à la Gazette des États. | Nîmes. | 1759 | 5 40 |
| *Idem* ............... | 8 l. | Abonnement à la Gazette de France. | Nîmes. | 1759 | 7 20 |
| Lefort, II, 40.......... | 7 l. 10 s. | Annonces, affiches et avis divers de Normandie (hebdomadaire). | Rouen. | 1762 | 6 75 |
| H. Clermont, IV, E. 16 . | 1 l. (par mois) | Abonnement à la Gazette. | Clerm^t^-Ferrand. | 1768 | 11 |
| Gard, H. 324.......... | 4 l. | Abonnement à la *Gazette de Monaco.* | Nîmes. | 1769 | 3 60 |
| *Idem* ............... | 7 l. 5 s. | Abonnement au *Journal politique.* | Nîmes. | 1769 | 6 52 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par année |
|---|---|---|---|---|---|
| Gard, H., 627 ......... | 6 l. | Abonnement au courrier d'Avignon. | Nîmes. | 1770 | 5 40 |
| *Idem* ................ | 21 l. | Abonnement à la Gazette de Genève. | Nîmes. | 1770 | 18 90 |
| *Idem*, 242 ............ | 12 l. | Abonnement au Journal encyclopédique. | Nîmes. | 1775 | 10 80 |
| *Idem* ................ | 18 l. | Abonnement au courrier d'Avignon. | Nîmes. | 1778 | 16 20 |
| Dupré St-Maur-Int....... | 36 l. | Abonnement à la Gazette de Leyde. | Bordeaux. | 1777 | 34 20 |
| *Idem* ................ | 24 l. | Abonnement aux Petites Affiches. | Paris. | 1777 | 23 |
| Comptes Balleroy ..... | 21 l. | Abonnement au Journal Politique de Genève (hebdomadaire). | Brest. | 1778 | 20 |
| Cher, D. 364 .......... | 94 l. | Abonnement au *Mercure* et aux Affiches du Berry. | Bourges. | 1786 | 89 60 |
| A. Affiches, 27 janv. ... | 30 l. (pour Paris) | Abonnement au Journal Général d'Annonces (quotidien). | Paris. | 1788 | 28 50 |
| *Idem* ................ | 37 l. 10 s. (province) | *Idem.* | Paris. | 1788 | 35 75 |
| *Idem* ................ | 18 l. Paris | Abonnement au Journal Général d'Annonces (semi-quotidien). | Paris. | 1788 | 17 20 |
| *Idem* ................ | 19 l. 4 s. | *Idem.* | Paris. | 1788 | 18 28 |
| Gard, H. 288 ......... | 6 l. province | Abonnement au « Journal patriotique ». | Nîmes. | 1789 | 5 70 |

## TABLEAU XXIX

# ENTRETIEN DE DIVERSES PERSONNES

## PRIX DE LA NOURRITURE A FORFAIT

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par tête et par jour |
|---|---|---|---|---|---|
| Douet d'Arcq, H., VI .. | 4 s. | Pour nourrir 4 pauvres il est donné par le roi à sa femme chaque samedi. | Paris. | 1261 | 4 fr. soit 0 14 ch. par jour. |
| *Idem* ................ | 20 à 30 l. | Habillement et entretien d'une dame d'honneur de la reine, femme de saint Louis. | Paris. | 1261 | 400 à 600 fr. par an. |
| H. Chartres, Introd. p. IX. | 12 l. | Nourriture et entretien d'un pensionnaire libre (dans un hospice). | Chartres. | 1302 | 161 p. an |
| Hanauer, II, 300 ...... | | Nourriture d'un maçon. | Alsace. | 1319 | 0 43 par jour. |
| Soc. Beaune, 1878, 154 . | 3 d. | Nourriture en pain d'un ouvrier. | Arbois (Bourgogne). | 1327 | 0 15 |
| Cibrario, II, 317....... | 11 d. | Dîner et goûter d'un journalier. | Savoie. | 1330 | 0 51 |
| Hanauer, II, 300 ...... | | Nourriture d'un maçon. | Alsace. | 1357 | 0 44 |
| H. Saint-Jacques, L. 117 | 70 s. | Dîner offert à 3 hommes de loi. | Paris. | 1369 | [10 36] |
| Cibrario, II, 318....... | *4 d.* | *Dépense d'un prisonnier.* | *Turin.* | *1373* | *0 18* |
| Cibrario, II, 319....... | *4 d.* | *Dépense d'un prisonnier.* | *Biella Piemont.* | *1384* | *0 18* |
| M. Dijon, 1858, 192.... | 21 s. 3 d. | Indemnité de nourriture à un seigneur, 3 valets, 4 chevaux. | près Paris. | 1384 | [10 45] |
| *Idem* ................ | 5 s. 8 d. | *Idem* à 1 homme et son valet. | près Paris. | 1384 | 2 50 |
| *Idem* ................ | 2 s. 8 d. | *Idem* à 1 valet seul. | près Paris. | 1384 | 1 18 |
| *Idem* ................ | 2 s. 6 d. | *Idem* pour un cheval. | près Paris | 1384 | 1 11 |
| Beaurepaire, 265 ...... | 7 d. | Dépense de nourriture d'un maçon (sans pain, ni vin). | Rouen. | 1391 | 0 21 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par tête et par jour |
|---|---|---|---|---|---|
| Beaurepaire, 265 ...... | 1 s. | Dépense d'un bûcheron (tout compris). | Rouen. | 1391 | 0 37 |
| Pyr.-Orient., B. 146 ... | *8* d. | *Dépense de prisonniers p^r dettes ( à la charge des créanciers).* | *Barcelone.* | *1391* | *0 40* |
| Beaurepaire Norm. moy. âge, 252. | 10 d. | Nourriture d'un journalier. | Rouen. | 1401 | 0 30 |
| *Idem.* 264[?]............ | 10 d. | Dépense de l'ouvrier. | Rouen. | 1401-1500 | 0 30 |
| Hanauer, II, 300 ...... | | Nourriture d'un maçon. | Alsace. | 1401-1425 | 0 57 |
| Beaurepaire, 264 ..... | 10 d. | Dépense de nourriture d'un manœuvre. | Dieppe. | 1405 | 0 30 |
| *Idem* ................ | 1 s. | *Idem* d'un charpentier, | Dieppe. | 1405 | 0 37 |
| H. Soissons, 327....... | 64 liv. par an | Nourriture et entretien d'une fille. | Soissons. | 1406 | 0 65 |
| Beaurepaire, 266 ...... | 6 d. | Nourriture d'une journalière. | Dieppe. | 1408 | 0 18 |
| Hanauer, II, XXV .... | | Fondation d'un lit à l'hôpital (par une confrérie ouvrière). | Strasbourg. | 1416 | [307 50] |
| Hanauer, II, 300 ...... | | Nourriture du maçon. | Alsace. | 1426-1450 | 0 51 |
| Beaurepaire, 264 ...... | 15 d. | Dépense de nourriture d'un ouvrier. | H^te-Normandie. | 1433 | 0 40 |
| *Idem*, 266 ............ | 5 à 6 d. | Nourriture d'une journalière. | Gaillon (Eure). | 1437 | 0 15 |
| *Idem*, 265 ............ | 9 d. | Dépense de nourriture d'un vendangeur. | Gaillon (Eure). | 1439 | 0 24 |
| Orléanais, 460 ........ | 2 l. (par mois). | Pension à la mère de Jehanne la Pucelle. | Orléans. | 1439 | 0 43 |
| Beaurepaire, 265 ...... | 1 s. | Nourriture d'un manœuvre. | H^te-Normandie. | 1451 | 0 28 |
| *Idem*, 234 ............ | 15 l. par an | Nourriture et logement d'un domestique. | H^te-Normandie. | 1455 | 0 25 |
| Orléanais, 424 ........ | 7 s. 6 d. | Dépense d'un maître avec un valet. | Orléans. | 1455 | le maître 2 13 |
| *Idem* ................ | 2 s. 6 d. | *Idem.* | Orléans. | 1455 | le valet 0 70 |
| H. Soissons, 353....... | 1 s. 6 d. | Dépenses de deux religieuses et un valet. | Soissons. | 1468 | [0 39] |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par tête et par jour |
|---|---|---|---|---|---|
| Hanauer, II, 300 ...... | | Nourriture d'un maçon. | Alsace. | 1476-1500 | 0 14 |
| *Idem* ............... | | Nourriture d'un journalier. | Alsace. | 1476-1500 | 0 41 |
| Guyot, 41 et s......... | | Coût de la nourriture en général. | Lorraine. | 1476-1500 | 0 25 |
| Beaurepaire, 265 ...... | 12 à 13 d. | Nourriture d'un manœuvre. | Hte-Normandie. | 1484 | 0 27 |
| *Idem* ............... | 16 d. | Nourriture d'un charpentier. | Hte-Normandie. | 1484 | 0 35 |
| *Idem*, 265 ........... | 15 d. | Nourriture d'un manœuvre. | Hte-Normandie. | 1498 | 0 27 |
| H. Saint-Jacques, L. 341 | 5 s. (pour 8 jours) | Nourriture d'un pèlerin (à l'hôpital). | Paris. | 1500 | 0 14 |
| Guyot, 415............ | | Coût de la nourriture en général. | Lorraine. | 1501-1525 | 0 25 |
| Hanauer, II, 300 ...... | 34 % du salaire | Nourriture d'un maçon. | Alsace. | 1501-1525 | 0 40 |
| *Idem* ............... | 38 % du salaire | Nourriture d'un journalier. | Alsace. | 1501-1525 | 0 39 |
| Beaurepaire, 265 ...... | 10 d. | Nourriture d'un pauvre. | Rouen. | 1510 | 0 18 |
| Orléanais, 426 ........ | 5 s. | Dépense d'un messager à cheval. | Orléans. | 1513 | 0 97 |
| Aube, G. 781 ......... | 40 l. | Dépense annuelle d'un hôpital contenant cinq lits. | Plancy (Aube). | 1521 | [156 80] |
| Beaurepaire, 266 ...... | 12 d. | Nourriture d'un manœuvre. | Près Rouen. | 1522 | 0 19 |
| Hanauer, II, 300 ...... | 49 % du salaire | Nourriture du maçon. | Alsace. | 1526-1550 | 0 74 |
| *Idem* ............... | 57 % du salaire | Nourriture d'un journalier. | Alsace. | 1526-1550 | 0 63 |
| Nord, B. 2344......... | 1 s. 6 d. | Garde et nourriture d'un prisonnier protestant. | Tournai. Flandres. | 1527 | 0 24 |
| Nord, B. 2392......... | 3 s. 8 d. | Indemnité au geolier pour ses prisonniers. | Anvers. Flandres. | 1535 | 0 77 |
| Orléanais, 426 ........ | 2 l. 5 s. | Dépense d'un échevin à cheval avec un serviteur à cheval. | Orléans. | 1545 | 3 75 |
| Dr Puech, 517 ........ | 27 l. par an | Nourriture d'un apprenti. | Nîmes. | 1546 | 0 27 |
| Orléanais, 427 ........ | 6 s. 6 d. | Dépense de courrier courant la poste. | Orléans. | 1549 | 1 08 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par tête et par jour |
|---|---|---|---|---|---|
| Hanauer, II, 300 ...... | 52 % du salaire | Nourriture du maçon. | Alsace. | 1551-1575 | 0 87 |
| *Idem* ............... | 61 % du salaire | Nourriture d'un journalier. | Alsace. | 1551-1575 | 0 72 |
| Guyot. Paysan lorrain, 419 et suiv. | | Coût de la nourriture en général. | Lorraine. | 1551-1575 | 0 33 |
| Coston, II, 221. ....... | 3 s. | Nourriture d'un soldat. | Montélimar. | 1556 | 0 50 |
| Aube, G. 401 ......... | 15 d. | Nourriture d'un prisonnier (pain non compris). | Aix-en-Othe, près Troyes. | 1553 | 0 18 |
| Dr Puech, 433 ........ | 18 s. par mois | Nourriture d'un journalier (en pension). | Nîmes. | 1564 | 0 09 |
| Soc. Aube, 1847, 449... | 40 s. p. mois et p. tête | Pension des lépreux (entretenus par la ville), non compris le pain, le vin et le bois. | Troyes. | 1570 | 0 20 |
| Dr Puech, 433 ........ | 30 s. par mois | Nourriture d'un élève apothicaire (y compris logement et entretien). | Nîmes. | 1571 | 0 15 |
| Gard, G. 589.......... | 6 s. | Dépense de nourriture d'un prédicateur. | Nîmes. | 1572 | 0 93 |
| Hanauer, II, 300 ...... | 59 % du salaire. | Nourriture d'un maçon. | Alsace. | 1576-1600 | 0 91 |
| *Idem* ............... | 47 % du salaire. | Nourriture d'un journalier. | Alsace. | 1576-1600 | 0 41 |
| Guyot, 41 ........... | | Coût de la nourriture en général. | Lorraine. | 1576-1600 | 0 40 |
| H. Mézières, III, E. 3 . | 33 s. 4 d. par mois | Nourriture d'une lépreuse. | Mézières. | 1577 | 0 16 |
| Soc. Aube, 1847, 449... | 4 l. par mois *pl. pain, vin, bois.* | Pension des lépreux (entretenus par la ville). | Troyes. | 1580 | 0 34 |
| Soc. Périgord, 1874, 240 | *Idem.* | Dépense de nourriture de soldats. | St-Amand-de-Coly (Périgord). | 1585 | 0 51 |
| Dr Puech, 238 ........ | 36 l. par an | Nourriture d'une jeune fille. | Nîmes. | 1590 | 0 25 |
| *Idem* ............... | 40 l. par an | Nourriture, logement et entretien d'un étudiant en médecine. | Nîmes. | 1590 | 0 28 |
| *Idem* ............... | 60 l. par an. | *Idem* d'un apothicaire. | Nîmes. | 1590 | 0 42 |
| A. Saintonge, V. 371 .. | 120 l. par an | Nourriture des régents p. le principal du collège. | La Rochelle | 1596 | 0 85 |
| Drôme, E. 5652 ....... | 5 s. | Nourriture (du prédicateur du Carême). | Chamaret, (Dauphiné). | 1596 | 0 64 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par tête et par jour |
|---|---|---|---|---|---|
| Hanauer, II, 300 ...... | 56 % du salaire. | Nourriture du maçon. | Alsace. | 1601 à 1625 | 0 73 |
| *Idem* ............... | 40 % du salaire. | Nourriture du journalier. | Alsace. | 1601 à 1625 | 0 41 |
| Guyot, 37 ........... | | Nourriture. | Lorraine. | 1601 à 1625 | 0 45 |
| H. St-Gervais, L. 61 ... | 100 l. par an. | Pension et nourriture d'une fille (à l'hospice). | Paris. | 1603 | 0 66 |
| Dr Puech, 434 ........ | 9 l. par mois. | Nourriture d'un étudiant en théologie. | Nîmes. | 1604 | 0 71 |
| *Idem* ............... | 15 l. par mois. | Pension du fils d'un conseiller au présidial. | Nîmes. | 1604 | 1 18 |
| *Idem*, 433........... | 4 l. par mois. | Nourriture de la veuve d'un marchand. | Nîmes. | 1604 | 0 32 |
| *Idem* ............... | 6 l. par mois. | Nourriture et entretien d'un commis. | Nîmes. | 1604 | 0 47 |
| Pyr.-Orient., B. 384 ... | 17 réals p. mois. | Nourriture des soldats espagnols (fournie en nature). | Château de Tantahule (Roussill.) | 1619 | 0 40 |
| Tallemant, I, 249...... | 10 s. | Nourriture d'un valet. | Paris. | 1620 | 1 04 |
| Orléanais, 428 ........ | 6 l. | Indemnité de déplacement pour un marchand accompagné d'un valet et deux chevaux. | Orléans. | 1622 | [12 48] (ens.) |
| Hanauer, II, 300 ...... | 47 % du salaire. | Nourriture du maçon. | Alsace. | 1626 à 1650 | 0 85 |
| *Idem* ............... | 51 % du salaire. | Nourriture du journalier. | Alsace. | 1626 à 1650 | 0 88 |
| Guyot, 379 et suiv. .... | | Nourriture en général. | Lorraine. | 1626 à 1650 | 0 50 |
| Drôme, E. 5673 ....... | 30 l. par an. | Entretien et nourriture d'un enfant (abandonné). | Chantemerle. Dauphiné. | 1627 | 0 17 |
| Orléanais, 428 ........ | 5 l. 10 s. | Indemnité à un marchand accompagné d'un serviteur à pied. | Orléans. | 1628 | [11 44] (ens.) |
| Arch. Nat. A. D. ✠ Reglem. Vivres troupes. | 3 s. 3 d. | Nourriture d'un fantassin (non compris le pain). | France. | 1629 | 0 33 |
| Romorantin, C. C. 28 .. | 120 l. | Dépense du prédicateur pendant le carême (pension payée par la ville à un bourgeois). | Romorantin. | 1633 | [249 60] |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par tête et par jour |
|---|---|---|---|---|---|
| S. His. Paris, mars 1892. | 14 s. | A un cocher ou palefrenier pour sa nourriture. | Paris. | 1650 | 1 27 |
| Guyot, 37 ............ | | Nourriture. | Lorraine. | 1651-1675 | 0 61 |
| Hanauer, II, 300 ...... | 40 % du salaire. | Nourriture du journalier. | Alsace. | 1651 à 1675 | 0 57 |
| A. Saintonge, XI, 337.. | 120 l. par an. | Pension d'une fille de 7 ans (logement, nourriture, etc.), de famille bourg. | Niort. | 1651 | 0 53 |
| H. Tournus, E. 10 .... | 3 l. 10 s. par m. | Logement et nourriture d'un malade pauvre (à domicile). | Tournus. (Bourgogne). | 1653 | 0 19 |
| A. Saintonge, XI, 389.. | 150 l. par an. | Pension d'une fille de 11 ans | Saintes. | 1655 | 0 67 |
| *Idem*, XI, 337 ........ | 260 l. par an. | Pension d'un jeune homme de 17 ans chez un bourgeois. | Saumur (Anjou). | 1658 | 1 16 |
| Ac. Nîmes, 1884, 452 .. | 6 écus par mois. | Nourriture dans une pension bourgeoise. | Nîmes. | 1672 | 0 97 |
| Godefroy-Mesn., 184 .. | 41 l. (v. n. comp.) par mois. | Nourriture d'un employé aux écritures. | Lille. | 1673 | 2 22 |
| Hanauer, II, 300 ...... | 47 % du salaire. | Nourriture du journalier. | Alsace. | 1676 à 1700 | 0 70 |
| Cher, E. 898 ......... | 1.008 l. par an. | Pension d'un jeune gentilhomme, le marquis de Rhodes et de son laquais. | Coll. des Jésuites à Paris. | 1676 | 4 08 |
| B. Corrèze, VII, 207 ... | 210 l. par an. | Pension d'un jeune homme dans une famille bourg. | Poitiers. | 1677 | 0 97 |
| Vaucluse, B. 1673 ..... | 7 flor. par mois. | Nourriture d'un pensionnaire (à l'auberge). | Bollène, (Comtat-Ven.). | 1682 | 0 25 |
| H. Chartres, I, E. 279.. | 4 s. | Pension de soldats malades à l'Hospice (payée par l'État). | Chartres. | 1686 | 0 29 |
| Drôme, E. 5373 ....... | 13 s. | Logement et nourriture d'un dragon et de son cheval. | Chât. de Mazene. (Dauphiné). | 1687 | 0 96 |
| *Idem*, E. 4854 ......... | 1 s. | Indemnité payée à l'habitant pour le logement d'un fantassin. | Nyons (Dauph.) | 1691 | 0 07 |
| A Nîmes, 1884, 454 ... | 8 l. par mois. | Pension et garde d'un enfant (de 5 an). | Nîmes. | 1693 | 0 39 |
| Notaires Paris ........ | 1.000 l. par an. | Pension d'un avocat (logé, nourri, etc.). | Paris. | 1698 | 4 10 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par tête et par jour |
|---|---|---|---|---|---|
| Hanauer, II, 300 ...... | 46 % du salaire | Nourriture du journalier. | Alsace. | 1701 à 1725 | 0 61 |
| Guyot, 37 ............ | | Nourriture en général. | Lorraine. | 1701 à 1725 | 0 50 |
| Notaires Paris ........ | 960 l. par an. | Pension d'un magistrat. logé, *en partie* nourri, | Paris. | 1703 | 3 25 |
| *Idem* ................ | 600 s. par an. | (Le même), non logé. | Paris. | 1704 | 2 03 |
| Cher, B. 4122 .......... | 4 l. 10 s. p. mois. | Nourriture d'une femme à la campagne. | Saint-Amand-Montrond (Berry) | 1708 | 0 18 |
| Notaires Paris ........ | 250 l. par an. | Nourriture d'un cocher ou valet (non nourri), à lui payée en argent, par son maître. | Paris. | 1704 | 0 84 |
| *Idem* ................ | 15 l. par jour. | *Idem.* | Paris. | 1704 | 0 91 |
| H. Clermont, III, G. 46. | 4 l. 10 s. à 5 l. par mois. | Nourriture à prix fixe des enfants de l'Hospice, âgés de 2 ans. | Clerm.-Ferrand | 1712 | 0 20 |
| Soc. Soissons, III 2e, 71 | 600 l. par an. | Pension payée à la prison St-Lazare (pour enfants riches et indisciplinés). | Paris. | 1713 | 2 |
| Guyot, 37 ............ | | Nourriture en général. | Lorraine. | 1726-1750 | 0 55 |
| Rambervilliers, C. C. 129 | 192 *fr. lorrains* par an. | Pension d'un enfant trouvé. | Rambervilliers Lorraine. | 1727 | 0 18 |
| Notaires Paris ........ | 20 s. | Nourriture d'un cocher (en argent). | Paris. | 1714 | 1 22 |
| Cher, E. 1002 ........ | 150 l. par an. | Pension d'une jeune fille (fille de Lebel, valet de chambre de Louis XV). | Rueil. Ile-de-France (Couvent de la Croix). | 1730 | 0 39 |
| H. Lyon (Char.) B. 223 | 24 s. | Pension d'un gentilhomme (chez un particulier). | Lyon. | 1723 | 1 46 |
| Cher, B. 4166 ........ | 5 l. 6 s. | Nourriture et entretien des prisonniers. | Saint-Amand (Berry). | 1734 | 0 25 |
| Cher, E. 1003 ......... | 500 l. par an | Pension de Lebel (valet de chambre du roi) chez un particulier. | Versailles. | 1740 | 1 30 |
| Calvados, C. 2352 ..... | 11 s. 3 d. | Ration de fantassin. | Caen. | 1748 | 0 53 |
| *Idem* ................ | 25 s. 4 d. | Ration de gendarme, chevau-léger. | Caen. | 1748 | 1 15 |
| *Idem* ................ | 19 s 9 d. | Ration de cavalier simple. | Caen. | 1748 | 0 93 |
| *Idem* ................ | 14 s. 1 d. | Ration de dragon. | Caen. | 1748 | 0 66 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par tête et par jour |
|---|---|---|---|---|---|
| Gard, H. 323 ......... | 365 l. par an | Pension d'un peintre (nourriture et logement). | Nîmes. | 1749 | 0 96 |
| Drôme, E. 6761 ....... | 72 l. par an | Entretien d'un enfant trouvé | Porter (Dauph.) | 1749 | 0 18 |
| Calvados, C. 2352 ..... | 11 s. | Ration de bouche d'un fantassin. | Rouen. | 1749 | 0 52 |
| Rambervilliers, CC. 150. | 30 l. par an | Nourriture d'un verrat. | Rambervilliers (Lorraine). | 1752 | 0 07 |
| Calvados, C. 2352 ..... | 24 s. 9 d. | Ration de gendarme. | Rouen. | 1749 | 1 12 |
| *Idem* ................ | 19 s. 3 d. | Ration de cavalier. | Rouen. | 1749 | 0 91 |
| *Idem* ................ | 13 s. 9 d. | Ration de dragon. | Rouen. | 1749 | 0 64 |
| Romorantin, CC. 35 ... | 1 s. par tête | Paille, gîte et droit de geôle (payé au geôlier p. la ville). | Romorantin. | 1759 | 0 05 |
| Beauchet-Filleau....... | 150 l. par an | Pension d'un jeune homme (en apprentissage chez un procureur). | Chef-Boutonne. (Deux-Sèvres). | 1771 | 0 37 |
| Calvados, C. 2352 ..... | 8 s. 4 d. | Ration d'infanterie 1 l. ½ pain, 1 liv. viande, 1 pot de cidre. | Carentan. | 1761 | 0 37 |
| *Idem* ................ | 11 s. | *Idem.* | Caen. | 1761 | 0 49 |
| Boulogne. 217 ........ | 24 s. | Nourriture d'un Anglais. | Boul.-sur-Mer. | 1766 | 1 08 |
| H. Lyon (Char.), B. 182. | 14 écus et 12 bichets seigle (fromage, lait et beurre, s'il y en a) | Nourriture d'un valet (sur une ferme) par an. | près Lyon. | 1760 | 37 80 et le seigl. |
| *Idem* ................ | 12 écus et 10 bichets seigle | Nourriture d'une servante (par an). | près Lyon. | 1760 | 32 40 et le seigl |
| Aube, G. 917 ......... | 208 l. 16 s. pour 10 mois | Pension d'un séminariste. | Troyes. | 1776 | 0 62 |
| Guyot, 37............ | | Nourriture en général. | Lorraine. | 1776-1800 | 0 45 |
| Beauchet-Filleau....... | 180 l. par an | Pension d'un jeune homme, élève chez un procureur ou un notaire. | Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). | 1779 | 0 44 |
| Ann. Affiches, 7 janvier | 1.500 l. par an | Pension et logement. | Rue de Richelieu (c. S^t-Guillaume) Paris. | 1788 | 3 69 |
| A. Young, 337......... | *20 paoli* | *Nourriture de 9 personnes (dont 5 domestiques).* | *Bologne (Italie).* | *1788* | *1 17* |
| Beaur.-Stat. Agr., p. 73. | 18 l. par mois | Nourriture d'un homme. | Sotteville-s.-Mer (Seine-Inférieure) | 1790 | 0 30 |

# PRIX DES ENFANTS EN NOURRICE

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par mois |
|---|---|---|---|---|---|
| Forestlé, CLXIII....... | 4 l. par an | Enfant en nourrice. | Montauban. | 1330 | 4 10 |
| Pyrén.-Orient., B. 55 .. | 2 l. 8 s. Barcel. par an | Enfant en nourrice. | Perpignan. | 1344 | 3 40 |
| *Idem*, B. 117.......... | 15 s. barcel. | Pension alimentaire d'un enfant (de forgeron) fixée par le tribunal. | Perpignan. | 1368 | 9 |
| Orléanais, 461 ........ | 3 l. 7 s. 6 d. par an | Nourriture d'un enfant. | Orléans. | 1413 | 2 |
| *Idem*, 461 ............ | 6 l. 5 s. à 8 l. par an | Nourriture d'un enfant de lait. | Orléans. | 1434 | 4 |
| H. Soissons, 400....... | 12 s. | Nourriture d'un petit enfant. | Soissons. | 1532 | 2 35 |
| Nicolas V. Pradelles, 4 . | 42 liv. par. par an | Enfant en nourrice (d'un bourgeois). | Hazebrouck. (Flandres). | 1568 | 10 90 |
| H. Soissons, 4......... | 40 s. | Nourriture d'un enfant trouvé. | Soissons. | 1583 | 5 10 |
| Soissons, 492 ......... | 40 s. | Pension d'un enfant trouvé. | Soissons. | 1604 | 4 78 |
| *Idem*, 517 ............ | 42 l. par an | Nourriture d'un enfant en nourrice. | Soissons. | 1634 | 7 28 |
| *Idem*, 513 ............ | 30 s. | Nourriture d'un enfant. | Soissons. | 1640 | 2 70 |
| A. Saintonge, 330 ..... | 36 l. et une paire de souliers par an | Pension d'un enfant en nourrice. | Saintes. | 1643 | 5 46 |
| *Idem* ................ | 48 l. par an | *Idem.* | Saintes. | 1644 | 7 28 |
| *Idem* ................ | 48 l. par an | *Idem.* | Saintes. | 1646 | 7 28 |
| Espesses, 20.......... | 6 l. | A la nourrice « pour la première dent » — enfant riche. | Paris. | 1655 | [9 78] |
| H. Soissons, 536....... | 100 s. | Nourriture d'un enfant trouvé. | Soissons. | 1653 | 8 15 |
| B. Corrèze, XVII, 222 . | 10 l. par an | A une nourrice, ses gages d'un an chez des bourgeois. | Limousin. | 1656 | [16 30 par an]. |
| Drôme, E. 6001 ....... | 3 l. | Enfant en nourrice (trouvé). | Taulignan (Dauphiné). | 1676 | 4 44 |
| Orléanais, 461 ........ | 4 l. 10 s. | Nourriture d'un enfant à la mamelle. | Orléans. | 1677 | 6 66 |
| Ac. Nîmes, 1884, 454 .. | 33 l. par an | Enfant en nourrice. | Nîmes. | 1681 | 4 70 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par mois |
|---|---|---|---|---|---|
| H. Gironde, VII, E. 26.. | 1 l. 8 s. | Pour un enfant mis en nourrice. | Bordeaux. | 1682 | 2 06 |
| H. Enf. Trouv., L. 49.... | 4 l. | Enfants en nourrice (au-dessus de 2 ans). | Envir. de Paris. | 1686 | 5 92 |
| *Idem* ................ | 3 l. | *Idem.* | Envir. de Paris. | 1686 | 4 44 |
| Drôme, E. 5350 ....... | 50 l. par an | Enfant assisté en nourrice. | Châteauneuf-de Mazenc (Dauph.). | 1704 | 5 08 |
| *Idem*, E 5323......... | 4 l | Enfant pauvre en nourrice. | *Idem.* | 1710 | 4 88 |
| *Idem*, E. 4711......... | 4 l. | Pour un enfant pauvre en nourrice. | Nyons (Dauph.). | 1712 | 4 88 |
| Corrèze, D. 47 ........ | 150 l. par an | Nourriture d'un enfant trouvé. | Parthenay (Corrèze). | 1725 | 15 25 |
| H. Mézières, E. 41...... | 4 l. | Enfant en nourrice. | Mézières. | 1725 | 4 88 |
| Beauchet-Filleau....... | 4 l. | Pension d'un enfant en nourrice | Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) | 1753 | 3 80 |
| Saporta .............. | 162 l. pour 18 mois | Enfant d'un magistrat en nourrice. | Marseille. | 1750 | 9 |
| Corrèze, E. 1101 ...... | 36 l. par an | Pension d'un enfant trouvé. | Limousin. | 1760 | 3 |
| Vaucluse, B. 2202 ..... | 30 l. par an | Entretien et nourriture d'un enfant. | Lagarde-Paréol (Comtat-Venais.) | 1762 | 3 |
| Drôme, E. 4713 ....... | 3 l. 10 s. | Enfant en nourrice (à la campagne). | près Clermont-Ferrand. | 1773 | 3 32 |
| Bib. Nat. Ms. Franc. 8128, f. 43. | 6 l. | Enfant pauvre en nourrice. | Nyons (Dauph.). | 1763 | 5 40 |
| *Idem* ................ | 8 l. | Enfant du peuple (en nourrice). | Compiègne. | 1771 | 7 20 |
| Clermont, III, E. 15 ... | 10 à 12 l. | Enfant de bourgeois (en nourrice) | Compiègne. | 1771 | 9 90 |
| H. Mézières, E. 64...... | 8 l. | Enfant de l'hospice (en nourrice). | Mézières. | 1786 | 7 60 |
| Plumitif Intendant Soissons, 17............ | 128 l. par an | Pensions d'enfants trouvés. | Paris. | 1787 | 9 60 |
| *Idem* ................ | 116 l. par an | Après le sevrage. | Paris. | 1787 | 8 70 |
| H. Mézières, E. 39...... | 10 l. | Nourriture d'un enfant trouvé (payée par l'hospice). | Mézières. | 1788 | 9 50 |
| B. Corrèze, 1883, 240 .. | 6 l. | Enfants en nourrice : 1 à 3 ans. | Corrèze. | 1799 (an VII). | 5 40 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par mois |
|---|---|---|---|---|---|
| B. Corrèze, 1883, 240 . | 8 l. | Enfants 4 à 7 ans. | Corrèze. | 1799 (an VII). | 7 20 |
| *Idem* ............... | 6 l. | Enfants 8 à 9 ans. | Corrèze. | 1799 (an VII). | 5 40 |
| *Idem* ............... | 4 l. | Enfants 10 ans. | Corrèze. | 1799 (an VII). | 3 60 |
| *Idem* ............... | 3 l | Enfants 11 ans. | Corrèze. | 1799 (an VII). | 2 70 |

## PRIX DE L'ÉDUCATION ET DE L'INSTRUCTION

| | | | | | Prix en francs de l'année |
|---|---|---|---|---|---|
| Trémoille, 5 s., II, 165 . | 17 l 10 s. pour ½ année. | Pension de Jacques, Bâtard de Bommyers. | Collège de Navarre à Paris. | 1513 | 140 |
| *Idem*, II, 78 .......... | 63 l. 1 an. ½ | Le même. | Paris. | 1517 | 168 |
| *Idem*, III, 131 ........ | 100 écus sol. | Pension des enfants (?) de Mgr de La Trémoille. | Chez la Prieure de Foulgereuse. | 1551 | 1.000 |
| *Idem*, III, 144 ........ | 400 l. | Pension de François de La Trémoille, chez M. Jacques de Raiz. | *Idem.* | 1553 | 1.336 |
| *Idem* ............... | 71 l. 8 s. (pour 6 mois). | Achat d'habillements et livres pour lui. | | 1553 | [239] |
| B. Corrèze, XVII, 223 . | 150 l. p. nourrit. et classes. 14 l. mêmes fournitures. 4 l. pour achat de livres plus pourboire à la servante du régent). | Enfant en pension chez un régent. | Eymoutier (Limousin). | 1654 | 295 |
| Saporta ............. | 36 l. par trim. | Pension d'une fille au couvent. | Provence Saint-Zacharie. | 1755 | 120 |
| *Idem* ............... | 41 l. 5 s. par trim. | *Idem.* | Aix. | 1755 | 135 |
| | 50 l. par trim. | *Idem* | Marseille. | 1763 | 150 |
| Trémoille, 5 siècles, IV, 195. | 1.000 l. | Pension chez les jésuites, de Mgr le prince de Talmont, de son précepteur et de son valet de pied. | Paris. | 1677 | 1.500 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de l'année |
|---|---|---|---|---|---|
| Trémoille, 5 s. IV, 194. | 33 l. par trim. | Au maître de danse (pour le même). | Paris. | 1677 | 150 |
| *Idem*, 196 ............ | 1.140 l. | Pension au Collège de La Marche, du prince de Talmont et de son laquais. | Paris. | 1681 | 1.700 |
| *Idem*, 196 ............ | 55 l. | Pour l'enseignement au même de la rhétorique. | Paris. | 1681 | 82 |
| *Idem*, 196 ............ | 1.000 l. | Pension de Mlle de La Trémoille. | Abbaye de Maubuisson. | 1681 | 1.500 |
| *Idem*, 196 ............ | 33 l. p. 3 mois leçons. | A un maître de clavecin (pour la même). | *Idem.* | 1681 | 150 |
| Saporta .............. | 210 l. pour six m. | Pension d'un garçon de 11 ans (payée d'avance). | Collège de Juilly, (près Paris.) | 1750 | 420 |
| *Idem* ................ | 15 l. 5 s. | Livres de classe pour lui. | *Idem.* | | [15] |
| *Idem* ................ | 5 l. 10 s. | Un pupitre pour serrer ses livres. | *Idem.* | | [5] |
| *Idem* ................ | 4 l. | Une cassette fermant à clef, pour serrer ses hab. | *Idem.* | | [3 80] |
| *Idem* ................ | 2 l. | Programme des exercices de classe. | *Idem.* | | [1 90] |
| *Idem* ................ | 250 l. p. 6 mois. | Pension d'une jeune fille dans un couvent (Dames de Saint-Maur). | Lyon. | 1765 | 475 |
| *Idem* ................ | 300 et 350 l. p. 6 mois. (compr. éclair., chauff., livres). | *Idem.* | Chazottes près Lyon. | 1766 | 620 |
| Smollett, I, 30 ........ | 250 l. | Pension des filles dans un couvent. | Boul.-sur-Mer. | 1767 | 475 |

# PRIX DES REPAS

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS d'un repas |
|---|---|---|---|---|---|
| J. Richard, 147 ....... | 675 l. | Dépense d'un banquet. | Artois. | 1328 | 8.268 75 |
| Delisle, 460........... | 30 d. | Pour nourrir pendant un jour : 2 hommes et 9 fem. : cidre, 6 d. ; bœuf, 9 d. ; pain 15 d. = 30 d. | Evreux. | 1440 | 0 81 |
| Calonne, Nord, 88 ..... | 10 à 14 s. | Façon d'un grand dîner (salaire du cuisinier). | Amiens. | 1460 | 3 16 |
| Drôme, E. 5341 ....... | 2 gros 21 d. | Dîner de 12 archers. | Chât. de Mazenc, (Dauphiné). | 1475 | 1 56 |
| B. Corrèze, VII, 177 ... | 9 l. 5 s. | Frais des noces d'un jeune bourgeois, festin et bal. | Limoges. | 1487 | 47 71 |
| Drôme, E. 5745 ....... | 4 gros. | Souper de 4 personnes. | Grignan (Dauph.) | 1520 | 1 57 |
| Hanauer, II, 293 ...... | par homme. | Repas de noces populaire à prix fixe. | Strasbourg. | 1531 | 0 98 |
| *Idem* ............... | par femme. | *Idem.* | | 1531 | 0 84 |
| Aube, G. 1218 ........ | 37 l. 10 s. | (Banquet (34 invités). | Prieuré de N.-D. en l'Ile, p. Troyes. | 1572 | [116 62] |
| Hanauer, II, 293 ...... | homme. | Repas de noces populaire à prix fixe. | Strasbourg. | 1595 | 1 65 |
| *Idem* ............... | femme. | *Idem.* | Strasbourg. | 1595 | 1 50 |
| *Idem* ............... | enfant. | *Idem.* | Strasbourg. | 1595 | 1 36 |
| Drôme, E. 4982 ....... | 22 s. | Dîner de 6 personnes. | Vinsolves, (Dauphiné). | 1596 | 2 82 |
| Hanauer, II, 293 ...... | homme | Repas de noce populaire à prix fixe. | Strasbourg. | 1624 | 2 07 |
| *Idem* ............... | femme | *Idem.* | Strasbourg. | 1624 | 1 81 |
| *Idem* ............... | enfant | *Idem.* | Strasbourg. | 1624 | 1 55 |
| Notaires, Paris ........ | 80 l. 18 s. | Repas de 12 personnes (chez un pâtissier de la rue Saint-Antoine). | Paris. | 1698 | 119 73 |
| *Idem* ............... | 31 l. 12 s. | Vin de ce repas. | Paris. | 1698 | 46 77 |
| Hanauer, II, 293 ...... | homme | Repas de noce populaire à prix fixe. | Strasbourg. | 1708 | 2 90 |
| *Idem* ............... | femme | *Idem.* | Strasbourg. | 1708 | 2 32 |
| Tableau Ville Paris .... | 3 à 6 l. | Repas chez les bons traiteurs | Paris. | 1760 | 4 05 |
| *Idem* ............... | 30 à 36 s. | Repas chez les traiteurs ord. | Paris. | 1760 | 1 43 |
| *Idem* ............... | 3 à 8 s. | Repas d'un ouvrier. | Paris. | 1760 | 0 24 |

# PRIX DES CHAMBRES MEUBLÉES

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS par mois |
|---|---|---|---|---|---|
| Orléanais, 398 ........ | 5 s. | Location d'un lit garni. | Orléans. | 1469 | 1 31 |
| Orléanais, 399 ........ | 18 l. | Logement d'un capitaine. | Orléans. | 1593 | 46 26 |
| Tableau Paris.......... | 100 à 1200 l. | Appartement meublé (luxueux). | Paris. Quartiers du Luxembourg ou (Saint-Germain-des-Prés). | 1760 | 720 |
| *Idem* ................ | 10 à 35 s. par jour | Chambre garnie. | *Idem.* | 1760 | 29 55 |
| *Idem* ................ | 10 à 35 l. par mois | *Idem.* | *Idem.* | 1760 | 20 25 |
| *Idem* ................ | 1 à 5 s. par jour | Logement d'un ouvrier. | Paris. | 1760 | 3 90 |
| *Idem* ................ | 3 à 8 s. | *Idem.* | Paris. | 1760-1770 | 4 95 |
| Calvados, C. 2669 ..... | 40 l. | Indemnité de logement pour un lieutenant-colonel. | Valognes. | 1770 | 38 |
| *Idem* ................ | 15 l. | Indemnité de logement pour un capitaine et chirurgien-major. | Valognes. | 1770 | 14 50 |
| *Idem* ................ | 10 l. | Indemnité de logement pour un lieutenant, sous-lieutenant porte-drapeau. | Valognes. | 1770 | 9 50 |
| Lot, C. 792........... | 50 l. | Indemnité de logement pour des maîtres de camp et colonels. | Terray, Lot. | 1775 | 47 50 |
| *Idem* ................ | 40 l. | Indemnité de logement pour des lieutenants-colonels. | Terray, Lot. | 1775 | 38 |
| *Idem* ................ | 30 l. | Indemnité de logement pour des majors. | Terray, Lot. | 1775 | 28 50 |
| *Idem* ................ | 15 l. | Indemnité de logement pour des trésoriers, capitaines et chirurgiens-majors. | Terray, Lot. | 1775 | 13 50 |
| *Idem* ................ | 10 l. | Indemnité de logement pour des lieutenants, sous-lieutenants et porte-guidons. | Terray, Lot. | 1775 | 9 50 |
| A. Young, I, 317 ...... | 48 à 72 l. | Maison meublée (pour les étrangers). | Hyères. | 1789 | 54 |
| Harampine, 77 ........ | 24 l. | Chambre meublée rue Guénégand. | Paris. | 1790 | 22 60 |

## PRIX DES OISEAUX D'AGRÉMENT ET ANIMAUX DIVERS

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de la pièce |
|---|---|---|---|---|---|
| Preuves, Hist. Humbert, IV. | 20 s. | Perroquet. | Dauphiné. | 1339 | 12 25 |
| Ménagier Paris, II, 62. | 40 s. | Linotte (très bonne). | Paris. | 1406 | 15 06 |
| Nord, B. 3239. | 36 s. flam. | Singes (jeunes). | Flandres. | 1381 | 10 25 |
| Preuves Hist. de Dauphiné (Humbert II). | 4 l. | Singe. | Dauphiné. | 1339 | 49 60 |
| Arch. Nat. A. D. Mais. Eaux et Forêts. | 11 s. | Serins (importés des Canaries). | Paris. | 1637 | 1 01 |
| Douet d'Arcq, H. 353.. | 40 s. la douzaine. | Serins (pour le roi Louis XI). | Tours. | 1478 | 0 88 |

## PRIX D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE, OPTIQUE, ETC.

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS de la pièce |
|---|---|---|---|---|---|
| Nord, B. 2776......... | 18 l. | Lunettes d'approche (récemment inventées). | Bruxelles. Flandres. | 1599 | 57 70 |
| Bureau Adresse, n° 13.. | 18 l. | Lunette d'approche (d'Angleterre), (0,82 cent. de long). | Paris. | 1704 | 21 96 |
| Rambervillers, CC. 124.. | 14 *francs lor.* | Niveau d'eau (pour ingénieur). | Rambervillers. Lorraine. | 1724 | 4 43 |
| Cher, D. 357......... | 827 l. 1 s. | Machine électrique (pour cabinet de physique) du collège. | Bourges. | 1778 | 784 48 |
| Cher, D. 361.......... | 250 l. | Pyromètre. | Bourges. | 1782 | 240 |
| *Idem* ............... | 30 l. | Alambic à lampe (avec vaisseaux de rechange). | Bourges. | 1782 | 28 50 |
| *Idem* ............... | 7 l. | Fourneau de chimie. | Bourges. | 1782 | 6 65 |
| *Idem* ............... | 12 s. | Cornue. | Bourges. | 1782 | 0 56 |
| *Idem* ............... | 36 l. | Machine à pression pour liquides. | Bourges. | 1782 | 34 40 |
| *Idem* ............... | 18 l. | Electrophore. | Bourges. | 1782 | 17 10 |
| *Idem* ............... | 66 l. | Aimant en faisceau avec support. | Bourges. | 1782 | 63 60 |
| Cher, D. 368.......... | 15 l. | Baromètre anglais. | Bourges. | 1790 | 14 75 |
| *Idem* ............... | 9 l. | Baromètre portatif. | Bourges. | 1790 | 8 55 |
| *Idem* ............... | 1 l. | Petit thermomètre. | Bourges. | 1790 | 0 95 |

# PRIX DU TABAC

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS ACTUELLES OU DE L'ÉPOQUE | PRIX EN MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS du kilogr. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Guyot, 68............. | kilo. | | Tabac. | Lorraine. | 1626-1650 | 9 |
| Hanauer, II, 600 ...... | kilo. | | Tabac de Hollande. | Alsace. | 1634 | 12 10 |
| Lot-et-Garonne, Tonneim. Dessous, BB. 4. | quintal de 100 l. | 1 l. 16 s. à 2 l. | Tabac. | Guyenne. (Tonneins). | 1655 | 0 06 |
| Gard, H. 625 ......... | 414 gr. | 26 l. | Tabac. | Nîmes (Gard). | 1689 | 92 90 |
| Hanauer, II, 600 ...... | kilo. | | Tabac. | Alsace. | 1693 | 6 97 |
| Gard, H. 624 ......... | 414 gr. | 2 l. | Tabac. | Nîmes (Gard). | 1694 | 7 15 |
| Guyot, 68............. | kilo. | | Tabac. | Lorraine. | 1701-1725 | 2 40 |
| Hanauer, II, 600 ...... | kilo. | | Tabac. | Alsace. | 1701 | 3 02 |
| Indre, H. 91 .......... | 375 gr. | 1 l. 16 s. | Tabac. | Barzelle (Indre). | 1728 | 4 53 |
| Bert. Lacabane, 347 ... | 500 gr. | | Tabac. | Brétigny-sur-Orge. | 1739 | 4 92 |
| H. Haute-Vienne, B. 10. | | 32 l. | Tabatière d'écaille (d'un évêque). | Limoges. | 1740 | 30 40 |
| Gard, 459 ............ | 1.708 gr. | 10 l. 6 s. | Tabac. | Villeneuve près Avignon. | 1747 | 5 72 |
| | | 6 l. | Tabatière de buis doublée d'écailles. | *Idem.* | 1748 | 5 70 |
| Indre, H. 354 ......... | 7.804 gr. | 33 l. 9 s. 6 d. | 4 carottes tabac. | N.-D. de la Prée. Indre. | 1751 | 4 07 |
| Guyot, 68............. | kilo. | | *Idem.* | Lorraine. | 1751-1775 | 7 94 |
| Greffe Laon, 97........ | 500 gr. | 3 l. 2 s. | *Idem.* | Laon. | 1759 | 5 58 |
| Gard, H. 241 ......... | 1708 gr. | 12 l. 1 s. | Tabac. | Nîmes (Gard). | 1762 | 6 34 |
| Boulogne, 275......... | | 2 d. | Pipes (à fumer). | Boulogne-sur-Mer. | 1768 | 0 01 |
| Hanauer, II, 600 ...... | kilo. | | Tabac de Saint-Vincent. | Strasbourg. | 1755 | 2 25 |
| H. Cl.-Ferrand, IV, E. 14 | | 3 l. | Tabac. | Clerm.-Ferrand. | 1765 | 5 40 |
| Hanauer, II, 600 ...... | kilo. | | Tabac de Hollande. | Strasbourg. | 1777 | 2 82 |
| | kilo. | | Tabac alsacien. | Strasbourg. | 1797 | 0 40 |
| Indre, H. 578 ......... | 750 gr. | 9 l. | Tabac. | Châteauroux. (Indre). | 1773 | 10 79 |
| Indre, H. 407 ......... | 500 gr. | 4 l. | Tabac. | N.-D. de la Prée. (Indre). | 1779 | 7 20 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | QUANTITÉS ACTUELLES ou DE L'ÉPOQUE | PRIX EN MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS du kilogr. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Guyot, 68 | kilo. | | Tabac. | Lorraine. | 1776-1800 | 7 53 |
| Gard, H. 460 | | 10 s. 6 d. | Tabatière en carton. | Villeneuve près Avignon. | 1776 | 0 47 |
| | | 14 l. 10 s. | Tabatière en caillou. | *Idem.* | 1776 | 4 06 |
| Corrèze, E. 1181 | 30 gr. | 5 s. | Tabac. | Limousin. | 1780 | 7 33 |
| Gard, H. 602 | 420 gr. | 4 l. | Tabac râpé. | Franquevaux (Gard). | 1780 | 8 51 |
| Bert. Lacabane, 353 | 500 gr. | | Tabac. | Brétigny-sur-Orge. | 1784 | 6 48 |
| Gard, H. 288 | 1708 gr. | 27 l. 10 s. | Tabac. | Nîmes (Gard). | 1789 | 14 48 |
| Biollay, 1790 | 50 kilog. | 17 l. 5 s. à 22 l. 10 s. | Tabacs. | Bas-Rhin. | 1790 | 0 71 |
| *Idem* | 50 kilog. | 37 l. 10 s. | Tabacs. | Nord. | 1790 | 0 67 |
| *Idem* | 50 kilog. | 66 l. | Tabacs. | Maryland. | 1790 | 1 18 |
| *Idem* | 50 kilog. | 56 l. | Tabacs. | Virginie. | 1790 | 1 |
| B. Corrèze, 1883, 255 | 500 gr. | | Tabac. | Tulle (Corrèze). | 1800 | 3 60 |

## PRIX DES THÉATRES ET DIVERTISSEMENTS

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| Calonne, Nord, 232 | 28 l. | (Hourts), décors en bois ayant servi à représenter le mystère de la Passion (décor du déluge). | Amiens. | 1499 | 129 92 |
| *Idem* | 23 l. | (Hourt), décor du Paradis. | Amiens. | 1499 | 106 72 |
| *Idem* | 21 l. | (Hourt), décor de l'enfer. | Amiens. | 1499 | 97 44 |
| Com. Côte-d'Or, XI, 259 | 40 s. | Accessoires de théâtres : corset de Pallas, argenté devant et derrière. | Dijon. | 1548 | 6 68 |
| *Idem* | 15 s. | Caducée de Mercure en bois sculpté d'or et d'argent bruni. | Dijon. | 1548 | 2 50 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| Com. Côte-d'Or, XI, 529. | 7 s. | Cestre de Phoebus, fleurdelisé. | Dijon. | 1548 | 1 16 |
| Ordonn. du 9 nov. 1609 | 5 s. | Prix d'entrée aux théâtres par personne. | En province. | 1609 | 0 59 |
| *Idem* ............... | 18 s. | *Idem.* | Paris. | 1609 | 2 15 |
| Arch. Nat. KK, 299 f. 14 Comptes argenterie. | 6.620 l. | Coût d'un ballet dansé par le roi (costumes et accessoires pour 100 personnages environ). | Paris. | 1616 | 13.769 60 |
| Com. Côte d'Or, XI, 280. | debout 5 s. | Prix des places au théâtre. | Dijon. | 1648 | 0 45 |
| *Idem* ............... | assis 6 s. | *Idem.* | Dijon, | 1648 | 0 54 |
| *Idem*, XI, 281 ........ | 10 s. | Prix des places « pièces communes », au théâtre : | Dijon. | 1654 | 0 81 |
| *Idem* ............... | 15 s. | Prix des places « pièces nouvelles », au théâtre : | Dijon. | 1654 | 1 22 |
| *Idem*, XI, 282 ........ | 20 s. | Prix des places « pièces nouvelles », au théâtre. | Dijon. | 1667 | 1 63 |
| *Idem* ............... | 10 s. | Prix des places « pièces communes » au théâtre : | Dijon. | 1667 | 0 81 |
| *Idem*, XI, 295 ........ | 20 s. | Prix des places « pour toutes pièces » au théâtre. | Dijon. | 1669 | 1 63 |
| *Idem*, XI, 299 ........ | 55 s. par représ. | Recettes du théâtre (en moyenne). | Dijon. | 1670 | 89 65 |
| *Idem* ............... | 18 et 20 l. par représent. | Frais du théâtre (non compris les salaires des acteurs). | Dijon. | 1670 | 30 97 |
| *Idem* ............... | 20 s. | Places aux « pièces ordinaires » au théâtre. | Dijon. | 1688 | 1 48 |
| *Idem* ............... | 30 s. | Places aux « pièces nouvelles », au théâtre. | Dijon. | 1688 | 2 22 |
| Bureau d'adresses, sept. | 5 s. | Places au cirque : parterre. | Paris près la porte du Temple. | 1703 | 0 30 |
| *Idem* ............... | 20 s. | 1re galerie. | *Idem.* | 1703 | 0 61 |
| *Idem* ............... | 20 s. | Grand balcon. | *Idem.* | 1703 | 1 28 |
| *Idem* ............... | 30 s. | Petit balcon. | *Idem.* | 1703 | 1 83 |
| Hôtel-Dieu, Paris, L. CLXXVII, 936....... | 299.597 l. | Dépenses d'exploitation de l'Opéra pendant 8 mois. | Paris. | 1722 | 365.508 34 |
| *Idem* ............... | 296.691 l. | Recettes de l'Opéra. | *Idem.* | 1722 | 361.963 02 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| Trémoïlle, 5 siècles, V, 60. | 700 l. par an | Loge à l'Opéra (du duc de la Trémoïlle). | Paris. | 1735 | 665 |
| Hôtel-Dieu, Paris, L. CCCXXX, 1438. | 41.855 l. | Produit du neuvième de la recette des théâtres (par an). | Paris. | 1747 | 37.762 25 |
| *Idem*, L. CCCXXX, 1438 | 48.330 l. | *Idem.* | Paris. | 1748 | 45.923 50 |
| *Idem*, L. CCCXXX, 1438 | 61.196 l. | *Idem.* | Paris. | 1750 | 58.136 20 |
| Ac. Bordeaux, 1847, 506. | 5 l. | Prix des places : 1res loges. | Théâtre Municip. de Bordeaux. | 1751 | 4 75 |
| *Idem* ................ | 3 l. | Prix des places : premières. | *Idem.* | 1751 | 2 85 |
| *Idem* ................ | 2 l. | Prix des places : secondes. | *Idem.* | 1751 | 1 90 |
| *Idem* ................ | 1 l. 2 s. | Prix des places : parterre. | *Idem.* | 1751 | 1 04 |
| *Idem* ................ | 24 l. | Prix des places : abonnement (entrée). | *Idem.* | 1751 | 22 80 |
| *Idem* ................ | 275 l. | Recette moyenne du théâtre (par jour). | *Idem.* | 1751 | 260 75 |
| Hôtel-Dieu, Paris, L. CCCXXX, 1438. | 72.274 l. | Produit du neuvième de la recette des théâtres (par an). | Paris. | 1752 | 68.660 30 |
| *Idem*, L. CCCXXX, 1438 | 83.142 l. | *Idem.* | Paris. | 1753 | 79.269 90 |
| A. Bordeaux, 1847, 510 | 5.216 l. par mois | Traitement des acteurs (total des 57 personnes). | Théâtre de Bordeaux. | 1756 | 4.955 20 |
| *Idem* ................ | 13.500 l. par mois | Recettes totales du théâtre. | Théâtre de Bordeaux. | 1756 | 12.825 |
| Hôtel-Dieu, Paris, L. CCCXXX, 1438. | 76.337 l. | Produit du neuvième de la recette des théâtres (par an). | Paris. | 1757 | 72.520 15 |
| Com. Côte-d'Or, XI, 332 | 3 l. | Places au théâtre : premières | Dijon. | 1754 | 2 85 |
| *Idem* ................ | 24 s. | Deuxièmes. | Dijon. | 1754 | 1 13 |
| *Idem* ................ | 12 s. | Troisièmes. | Dijon. | 1754 | 0 56 |
| *Idem* ................ | 2 louis | Abonnement par mois. | Dijon. | 1754 | |
| *Idem*, 327 ............ | 700 l. à 900 l. | Recette de représentations théâtrales (par Le Kain), chaque. | Dijon. | 1754 | 760 |
| *Idem* ................ | 1.500 l. | Représent. extraordin. | Dijon. | 1754 | 1.425 |
| Hôtel-Dieu, Paris, L. CCCXXX, 1438. | 102.599 l. | Droit du neuvième sur la recette des théâtres (par an). | Paris. | 1761 | 92.339 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| Hôtel-Dieu, Paris, L. CCCXXX, 1438. | 50.060 l. | Droit du 9e sur les recettes des théâtres (*moins l'opéra brûlé*) (par an). | Paris. | 1762 | 45.054 |
| *Idem*, L. CCCXXX, 1438, | 119.282 l. | Droit du neuvième sur la recette des théâtres (opéra compris) (par an). | Paris. | 1767 | 107.353 80 |
| *Idem*, L. CCCXXX, 1438. | 70.482 l. | *Idem.* | Paris. | 1772 | 63.433 80 |
| Dupré St-Maur, p. 25.... | 6 l. | Place à la Comédie Italienne | Paris. | 1777 | 5 70 |
| *Idem*, p. 24 ........... | 1 l. 10 s. | Place aux Danseurs de Corde. | Paris. | 1777 | 1 35 |
| Hôtel-Dieu, Paris, L. CCCXXX, 1438. | 128.141 l. | Droit du neuvième sur la recette des théâtres (par an). | Paris. | 1780 | 123.000 |
| Com. Côte-d'Or, XI, 388. | 4 l. | Places au théâtre. | Dijon. | 1785 | 3 80 |
| *Idem* ................ | 2 l. | *Idem.* | Dijon. | 1785 | 1 90 |
| *Idem* ................ | 1 l. | *Idem.* | Dijon. | 1785 | 0 95 |
| Hôtel-Dieu, Paris, L. CCCXXX, 1438. | 136.705 l. | Produit du neuvième sur la recette des théâtres (par an). | Paris. | 1785 | 130.000 |
| *Idem* ................ | 141.288 l. | *Idem.* | Paris. | 1788 | 134.000 |
| *Idem* ................ | 100.864 l. | *Idem.* | Paris. | 1790 | 96.000 |
| Acad. Bordeaux, 1879, p. 155 | 20 s. | Place de parterre et paradis. | Théâtre de Bordeaux. | 1794 | 0 95 |
| *Idem* ................ | 3 l. | Premières, balcons, galeries. | Théâtre de Bordeaux. | 1794 | 2 85 |
| *Idem* ................ | 2 l. | Secondes. | Théâtre de Bordeaux. | 1794 | 1 90 |

# DÉPENSES FUNÈBRES ET CERCUEILS

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| H. Saint-Jacques, L. 76. | 20 d. | Pour creuser une fosse. | Paris. | 1326 | 1 |
| Joubert, 46 .......... | 5 s. | Frais d'enterrement d'un paysan. | Haut-Maine. | 1337 | 3 06 |
| Orléanais, 1862, 464 ... | 1 s. 8 d. | Obsèques. | Orléans. | 1340 | 1 01 |
| *Idem* ............... | 3 s. 9 d. | Cercueil. | Orléans. | 1347 | 2 28 |
| Forestié, CLXXIV .... | 5 s. | Cercueil de sapin. | Montauban. | 1348 | 3 06 |
| *Idem*, CLXXV ........ | 4 s. | Pour ouvrir un caveau mortuaire dans une église. | Montauban. | 1349 | 2 45 |
| Beaurepaire, 418 ...... | 10 d. | Creusement d'une fosse au cimetière. | Évreux. | 1371 | 0 37 |
| H. Soissons, 323 ....... | 12 d. | Enterrement d'un pauvre. | Soissons. | 1390 | 0 37 |
| Coston, I, 379......... | 3 gros | Frais de sépulture de deux hommes d'armes. | Montélimar, (Dauphiné). | 1392 | 1 98 |
| H. Saint-Jacques, L. 156 | 12 s. 6 d. | Bière à porter les corps. | Paris. | 1399 | 4 67 |
| Aube, G. 2282......... | 30 s. | Cercueil de chêne couvert de plomb. | Troyes, (Champagne). | 1400 | 11 28 |
| *Idem*, G. 2285......... | 6 s. 8 d. | *Nou* à mettre le corps d'un défunt. | Troyes. | 1421 | 2 27 |
| Beaurepaire, 418 ...... | 15 d. | Creusement d'une fosse et port d'un cadavre en terre. | Évreux. | 1442 | 0 40 |
| Orléanais, 465 ........ | 58 l. 2 s. | Obsèques du maître de l'Hôtel-Dieu. | Orléans. | 1443 | 379 28 |
| H. Soissons, 355....... | 1 | Pour creuser une fosse (pour un cadavre). | Soissons. | 1474 | 0 26 |
| H. Chartres, I, E. 81... | 7 s. 6 d. | Cercueil (du directeur d'un hospice). | Chartres. | 1482 | 1 97 |
| H. Soissons, 360....... | 4 s. | Frais d'enterrement d'une religieuse pour la porter en terre. | Soissons. | 1487 | 1 04 |
| *Idem* ............... | 10 s. | Luminaire. | Soissons. | 1487 | 2 64 |
| *Idem* ............... | 2 s. | Fosse. | Soissons. | 1487 | 0 52 |
| *Idem* ............... | 6 s. | Un « luiseau ». | Soissons. | 1487 | 1 57 |
| *Idem* ............... | 10 s. 8 d. | Service et 4 messes. | Soissons. | 1487 | 2 81 |
| H. Soissons, 360....... | 5 s. | Cercueil. | Soissons. | 1488 | 1 16 |
| *Idem* ............... | 6 s. | Cercueil (autre). | Soissons. | 1488 | 1 39 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| Beaurepaire, 419 ...... | 12 s. 6 d. | Cercueil (d'une religieuse). | Rouen. | 1501 | 2 89 |
| H. Mézières, E. 16...... | 4 s. | Bière (d'un pauvre). | Mézières. | 1505 | 0 92 |
| Hôtel-Dieu, Paris, L. CCCXXXIV, 1452 | 15 s. | Bière (pour porter les morts). | Hôtel-Dieu, Paris. | 1517 | 2 93 |
| H. Soissons, 394....... | 7 s. 6 d. | Cercueil (d'une religieuse). | Soissons. | 1523 | 1 45 |
| Nord, B. 2392......... | 2 l. l'aune de 0 m. 69 | Louage de velours noir pour tenture d'enterrement. | Bruxelles, (Flandres.) | 1535 | 12 14 le mètre |
| *Idem* ............... | 3 l. 5 s. l'aune de 0 m. 69 | Louage de drap d'or. | *Idem.* | 1535 | 19 74 le mètre |
| *Idem* ............... | 2 s. l'aune de 0 m. 69 | Louage de drap noir. | *Idem.* | 1535 | 0 30 le mètre |
| Orléanais, 1862, 465 ... | 1 l. 5 s. | Obsèques de la cuisinière des pauvres. | Orléans. | 1536 | 4 89 |
| *Idem* ............... | 2 l. à 1 l. 13 s. 6 d. | Glas pour enterrement. | Orléans. | 1583 | 7 20 |
| H. Soissons, 459....... | 28 s. | Cercueil. | Soissons. | 1573 | 4 04 |
| *Idem*, 473........... | 18 s. | Cercueil (de pauvre). | Soissons. | 1585 | 2 32 |
| Orléanais, 1862, 465 ... | 68 l. | Obsèques de sœur Perrette, principale religieuse de l'Hôtel-Dieu. | Orléans. | 1585 | 174 76 |
| Dr Puech, 384 ........ | 48 s. | Bière (cercueil) d'un petit propriétaire. | Nîmes. | 1590 | 6 13 |
| Trémoïlle, 5 siècles, III, 41. | 4 l. 10 s. | A l'apothicaire, pour embaumer le corps de Mgr de La Trémoïlle. | Thouars (Charente). | 1541 | 15 |
| *Idem*, 45 ............ | 13 l. 17 s. 6 d. | Plus les substances servant à l'embaumement. | Thouars (Charente). | 1541 | 46 40 |
| *Idem*, 45 ............ | 20 s. | Cercueil de bois pour le même. | Thouars (Charente). | 1541 | 3 34 |
| *Idem*, 45 ............ | 22 l. 15 s. | Cercueil de plomb (pesant 361 livres). | Thouars (Charente). | 1541 | 77 |
| Joubert, Craon, 465 ... | 35 s. | Cercueil de bois d'une grande dame. | Craon (Mayenne). | 1553 | 5 84 |
| *Idem* ............... | 12 l. 10 s. | Cercueil de plomb (pesant 170 livres). | Craon (Mayenne). | 1553 | 41 75 |
| Hosp. Soissons, 494 ... | 45 s. | Cercueil (d'une religieuse). | Soissons. | 1608 | 5 29 |
| Arch. Nat. A. II, ✠. A. Cons. État, 10 nov. . | 3 s. l'aune. | Location de drap blanc ou noir. | Paris. | 1622 | 0 26 le mètre. |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| Arch. Nat. A. 11 ✠ A. Cons. Etat. 10 nov. | | Droits pour les obsèques aux *Crieurs de corps et de vin*, ayant le monopole des pompes funèbres : | Paris. | 1622 | |
| | 4 s. | Location de robe de deuil. | Paris. | 1622 | 0 41 |
| | 8 s. l'aune. | Location tentures de velours. | Paris. | 1622 | 0 69 le mèt. |
| *Idem*, 21 mai.......... | 12 l. | Location dais en charpente, dressé dans la cour pour exposer le corps. | Paris. | 1642 | 24 96 |
| *Idem*................. | 4 à 20 l. | Location chapelle ardente garnie de croisillons et pyramides. | Paris. | 1642 | 24 96 |
| *Idem*................. | 1 l. 10 s. | Location pot et tasse d'argent. | Paris. | 1642 | 3 12 |
| *Idem*................. | 1 l. | Location chaque carreau de velours noir. | Paris. | 1642 | 2 08 |
| Corrèze, E. 500........ | 9 l. | Propriété d'une tombe dans une église. | Tulle (Limousin). | 1627 | 18 72 |
| Bert. Lacabane, 229.... | 70 s. | Cercueil (pour le curé). | Brét.-sur-Orge. | 1627 | 7 28 |
| Corrèze, E. 540 ....... | 15 l. | Sépulture dans une église. | Tulle (St-Pierre) (Limousin). | 1629 | 31 20 |
| Orléanais, 1862, 465 ... | pour service : 24 l. 8 s. 6 d. pour torches : 31 l. pour armoiries : 10 l. 10 s. = 55 l. 18 s. | Service funèbre du maire. | Orléans. | 1636 | 102 89 |
| Eure-et-Loir, B. 1719 .. | 3 l. 10 s. | Fosse et luminaire pour funérailles. | Ymeray (Orléanais). | 1638 | 6 44 |
| Orléanais, 466 ....... | 31 l. 11 s. | Service funèbre du grenetier | Orléans. | 1642 | 57 40 |
| Arch. Nat. A. D. ✠. A. Cons. État, 21 mai. | 10 s. l'aune. | Location de chaque carreau de serge. | Paris. (pr les obsèques). | 1642 | 0 78 le mètre. |
| *Idem* ............... | 10 s. | Location d'un manteau de deuil. | Paris. (pr les obsèques). | 1642 | 0 92 |
| *Idem* ............... | 10 s. | Location d'une plaque à mettre dans les salles. | Paris. (pr les obsèques). | 1642 | 0 92 |
| *Idem* ............... | 3 l. | Location d'un parement de velours noir (pour l'extérieur du logis). | Paris. (pr les obsèques). | 1642 | 5 52 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| Arch. Nat. A. D. ✠. A. Cons. Etat, 21 mai. | 6 l. | Location poèle de velours noir (à mettre sur le cercueil). | Paris. (pr les obsèques). | 1642 | 11 04 |
| *Idem* ................ | 1 l. | Location chandelier d'argent. | Paris. (pr les obsèques). | 1642 | 1 84 |
| *Idem* ................ | 1 l. 10 s. | Location de vermeil. | Paris. (pr les obsèques). | 1642 | 2 76 |
| *Idem* ................ | 3 l. 4 s. | Gages de chaque crieur assistant au convoi avec sa robe et sa sonnette. | Paris. (pr les obsèques). | 1642 | 5 52 |
| H. Tournus, E. 10 .... | 10 s. | Pour enter. d'une pauvre fille morte à l'hôpital. | Tournus (Bourgogne). | 1653 | 0 81 |
| H. Soissons, 544....... | 50 s. | Bière à porter les malades. | Soissons. | 1662 | 4 07 |
| Ass. Bretonne, 1876, 158. | p. un bourgeois : 10 s. | Façon d'une fosse au cimetière. | Vitré. (Bretagne.) | 1665 | 0 81 |
| *Idem* ................ | p. un enfant : 5 s. | Façon d'une fosse au cimetière. | Bretagne. | 1665 | 0 40 |
| *Idem* ................ | pour un paysan : 8 s. | Façon d'une fosse au cimetière. | Bretagne. | 1665 | 0 65 |
| *Idem* ................ | 30 s. | Ouverture d'une tombe. | Bretagne. | 1665 | 2 40 |
| H. Soissons, 548....... | 2 s. | Enterrement d'un pauvre (à l'hospice). | Soissons. | 1670 | 0 16 |
| H. Tournus, H. 39..... | 2 l. | Au curé, pour assister à un enterrement. | Tournus (Bourgogne). | 1677 | 2 96 |
| Corrèze, E. 1127 ...... | 70 l. | Deux tombeaux dans l'église. | Vars (Limousin). | 1677 | 103 60 |
| Lefort, II, 53 ......... | 1re classe, 41 l. | Tarif des inhumations (comprenant droit de sépulture, ouverture des fosses, droits de transports et gratif. au clerc et au prêtre). | Le Havre. | 1683 | 60 68 |
| *Idem* ................ | 2e classe, 24 l. | *Idem.* | Le Havre. | 1683 | 35 52 |
| *Idem* ................ | 3e cl. 13 l. 10 s. | *Idem.* | Le Havre. | 1683 | 19 98 |
| *Idem* ................ | 4e cl., 4 l. 10 s. | *Idem.* | Le Havre. | 1683 | 6 66 |
| Arch. Dép. Corrèze, E. 1134. | 17 l. | Concession de sépulture. | Ayen (Lim.). | 1685 | 25 16 |
| Trémoïlle, 5 siècles, 5, 21. | 200 l. | Au Me Chirurgien, pour l'embaumement du corps du duc de La Trémoïlle. | Paris. | 1715 | 244 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| *Idem* ................ | 600 l. | Prix des baumes et autres drogues fournis (pour l'embaumement) par l'apothicaire. | Paris. | 1715 | 732 |
| *Idem* ................ | 160 l. | Cercueil de plomb et cœur de plomb. | Paris. | 1720 | 195 20 |
| *Idem*, 63 ............ | 348 l. | Autopsie et embaumement par un chirurgien du corps du duc de La Trémoïlle. | Paris. | 1741 | 339 |
| *Idem*, 62 ............ | 136 l. 10 s. | Cercueil de plomb et gravure (épitaphe). | Paris. | 1741 | 129 50 |
| *Idem* ................ | 26 l. 5 s. | Ferrure du cercueil. | Paris. | 1741 | 25 |
| H. Lyon (Char.), B. 72. | 6 l. la douzaine. | Armoiries peintes (pour deuil à l'église). | Lyon. | 1751 | 5 70 |
| H. Lyon (Char.), B. 39. | 90 l. | Enterrement de deuxième classe. | Lyon (La Platière). | 1762 | 85 50 |
| Corrèze, E. 1075 ...... | 15 l. | Sépulture dans l'église. | La Chapelle Spinasse (Lim.). | 1747 | 14 25 |
| B. Corrèze, 1883, 110 .. | 5 l. 8 s. | Service mortuaire. | Tulle (Limousin). | 1750 | 5 12 |
| *Idem* ................ | 11 l. 10 s. | *Obit* pour un curé. | Tulle (Limousin). | 1750 | 11 |
| Boulogne, 294......... | 3 l. | Cercueil pour femme du peuple. | Boul.-sur-Mer. | 1769 | 2 85 |
| H. Soissons, 716....... | 15 l. | Bière en bois, pour transporter les morts. | Soissons. | 1780 | 14 25 |
| H. Tournus, E. 245 ... | 6 l. | Cercueil d'un domestique. | Tournus (Bourgogne). | 1787 | 5 70 |
| H. Soissons, 730....... | 6 l. | Cercueil (de religieuse). | Soissons. | 1787 | 5 70 |

## PRIX DE BANNIÈRES ET DRAPEAUX

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Soc. Pyr.-Orient., 1886, 121. | 23 s. de tern. | Panonceau avec pomme et hampe (pour une tour de ville). | Perpignan. | 1365 | 14 21 |
| Doubs, B. 99 ......... | 11 l. 13 s. | Bannière de *cendal* soie renforcée avec les armes de Bourgogne peintes. | Franche-Comté. | 1373 | 76 54 |
| Calonne, Nord, 312 .... | 11 s. 3 d. | Bannière de toile bleue ornée des armes du roi. | Amiens. | 1416 | 3 84 |

| SOURCES DES PRIX CI-CONTRE | PRIX en MONNAIE de l'époque | OBJETS | LOCALITÉS | DATES | PRIX en FRANCS |
|---|---|---|---|---|---|
| Calonne, Nord, 312.... | 2 s. 6 d. | Bannière de serge bleue aux armes de la ville, de deux aunes. | Amiens. | 1416 | 0 85 |
| H. St-Jacques, L. 197. | 30 s. | Bannière représentant saint Jacques. | Paris. | 1423 | 10 20 |
| *Idem*, L. 216 ......... | 1 d. 1/4 | Écriteau sur toile de « maison à louer ». | Paris. | 1434 | 0 03 |
| Com. Côte-d'Or, XI, 245. | *4 francs* (Comt.). | Bannière et pennon (pour une représentation théâtrale). | Dijon. | 1469 | 21 16 |
| Nord, B. 2435 ......... | 14 l. | Drapeau (enseigne) d'infanterie (façon et étoffe). | Flandres. | 1542 | 57 08 |
| Coston, II, 226 ........ | 25 l. | Enseigne (drapeau) de la ville. | Montélimar. | 1560 | 50 10 |

## PRIX DE TAMBOURS

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Nevers, C. C. 268 ..... | 6 l. 5 s. | Tambour. | Nevers. | 1616 | 13 |
| Eure, G. 1372 ........ | 30 l. | Tambour. | Tontainville (Eure). | 1793 | 27 |

## PRIX DES JAMBES DE BOIS

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| H. Soissons, 417....... | 10 s. | Deux pieds de bois (pour un invalide). | Soissons. | 1546 | 0 83 |
| *Idem* ................ | 5 s. | Courroies de cuir (pour les pieds de bois. | Soissons. | 1546 | 0 83 |
| Hôtel-Dieu, Paris, L. CCCXXXIV, 1452. | 30 s. | Jambes de bois fourrées. | Hôtel-Dieu, Paris. | 1593 | 3 85 |
| H. Gironde, VII, E. 31. | 3 l. | Jambe de bois (pour un garçon à qui on a coupé la jambe). | Bordeaux. | 1689 | 4 41 |
| *Idem*, VII, E. 38 ...... | 3 l. 10 s. | Jambe de bois. | Bordeaux. | 1697 | 5 18 |
| H. Soissons, 685....... | 36 l. | Jambe artificielle en fer blanc. | Soissons. | 1768 | 32 40 |

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE V (SUITE)

## L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES PRIVÉES

### CHAPITRE VIII.

LES CHEVAUX. — ILS ONT CHANGÉ DE PROPRIÉTAIRES.

## CHAPITRE IX.

### LES VOITURES.



## CHAPITRE X.

### LES MOYENS DE TRANSPORT. — ROUTES ET PONTS.

## CHAPITRE XI.

### VITESSE ET PRIX DES VOYAGES A PIED ET A CHEVAL.

## CHAPITRE XII.

### COCHES D'EAU, DILIGENCES ET TURGOTINES.



## CHAPITRE XIII.

### CHAISES DE POSTE : MAITRES ET TARIFS.

## CHAPITRE XIV.

### AUBERGES ET HOTELLERIES.

## CHAPITRE XV.

### LE PORT DES LETTRES ET FERMIERS DES POSTES JUSQU'A LOUIS XIV



## CHAPITRE XVI.

### LE CABINET NOIR; LE NOMBRE DES LETTRES AU XVIIIe SIÈCLE.

## CHAPITRE XVII.

### LE BUDGET DES POSTES JUSQU'AU XIXe SIÈCLE. LE TÉLÉGRAPHE AÉRIEN.

## CHAPITRE XVIII.

### LES MARCHANDISES. — LE COUT DES TRANSPORTS SUR ROUTE JUSQU'A LOUIS-PHILIPPE.



## CHAPITRE XIX.

### TRANSPORTS PAR RIVIÈRES ET CANAUX. — PÉAGES.

## CHAPITRE XX.

### TRANSPORTS INTERNATIONAUX ET FRET MARITIME.



## CHAPITRE XXI.

### LE BUDGET DE LA TOILETTE. — LAINE, FIL ET COTON.

## CHAPITRE XXII.

### LES ÉTOFFES D'AUTREFOIS.
### DU DRAP D'OR A LA BURE DE LAINE.

## CHAPITRE XXIII.

### LES COSTUMES DES DEUX SEXES.



## CHAPITRE XXIV.

### LE LINGE. — LES CHAUSSURES.

## CHAPITRE XXV.

### COIFFURES, FOURRURES, GANTS ET PARFUMS.

## CHAPITRE XXVI.

### ARMURES ET BIJOUX.

## CHAPITRE XXVII.

### LE COUT DE L'AMEUBLEMENT. — LITS ET TAPISSERIES.

## CHAPITRE XXVIII.

### COFFRES, ARMOIRES, SIÈGES, PENDULES ET GLACES.



## CHAPITRE XXIX.

### APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE. — OBJETS D'ART.

## CONCLUSION.

### DU SUPERFLU AU NÉCESSAIRE.



## TABLEAUX DE PRIX.

### TABLEAU XXVIII. — PAPIERS ET LIVRES.

TABLEAU XXIX. — ENTRETIEN DE DIVERSES PERSONNES.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES MATIÈRES TRAITÉES ET DES OBJETS MENTIONNÉS DANS LE TEXTE ET LES TABLEAUX DE PRIX DES SEPT VOLUMES DE CET OUVRAGE.

---

C

F

G

M

P

Q



R

S

T

W



Z



Société Française d'Imprimerie d'Angers. — 4, rue Garnier, Angers.

